Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MADAME DE MAINTENON

ET DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DU RÈGNE DE LOUIS XIV

PAR

M. LE DUC DE NOAILLES

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME TROISIÈME

PARIS

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

LACROIX-COMON

QUAI MALAQUAIS, 15

1857

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MADAME DE MAINTENON

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MADAME DE MAINTENON

ET DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DU RÈGNE DE LOUIS XIV

PAR

M. LE DUC DE NOAILLES
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME TROISIÈME

PARIS
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
LACROIX-COMON
QUAI MALAQUAIS, 15

1857

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MADAME DE MAINTENON.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT-CYR [1].

Madame de Maintenon dit un jour : « Tout le monde croit que, la tête sur mon chevet, j'ai fait le beau plan de Saint-Cyr. Cela n'est point. Dieu a conduit Saint-Cyr par degrés. Si j'avais fait un plan,

[1] Ce chapitre a déjà été imprimé et publié à petit nombre, en 1843. On peut même le considérer comme l'origine du présent ouvrage, longtemps interrompu. Depuis cette époque, en 1853, M. Th. Lavallée a donné une histoire de la maison de Saint-Cyr, en un volume in-8, qui n'est que le développement des faits consignés ici, avec quelques additions dont je me suis permis de profiter.

Digitized by Google

j'aurais envisagé toutes les peines de l'exécution, toutes les difficultés, tous les détails ; j'en aurais été effrayée. J'aurais dit : Cela est fort au-dessus de moi, et le courage m'aurait manqué. Beaucoup de compassion pour la noblesse indigente, parce que j'avais été orpheline et pauvre moi-même, un peu de connaissance de son état, me firent imaginer de l'assister pendant ma vie. Mais en projetant de faire tout le bien possible, je ne projetai point de le faire encore après ma mort. Ce ne fut qu'une seconde idée qui naquit du succès de la première. Puisse cet établissement durer autant que la France, et la France autant que le monde ! Rien ne m'est plus cher que mes enfants de Saint-Cyr[1]. »

Saint-Cyr, dont on verra ici le commencement et la fin, n'a pas vécu autant que la France, mais autant que la monarchie. Il a péri avec elle, et est tombé sous le même coup qui a frappé la noblesse dont il était à la fois une dépendance et un soutien. Il n'en est pas moins intéressant de connaître l'origine et les développements de cette institution, qui se détache comme un charmant épisode sur l'ensemble du grand règne, et qui a tenu tant de place dans la vie de madame de Maintenon. Ce fut le monument qu'elle laissa de sa faveur, et son plus

[1] Entretien de madame de Maintenon avec madame de Glapion.

beau titre à la reconnaissance et au respect de la postérité. Il sert d'ailleurs à compléter la singularité de sa destinée, qui, d'une condition ordinaire et malheureuse, l'a élevée si près du trône, et, tout en la mettant à la tête de la cour, en a fait une supérieure de couvent.

Avant d'être auprès du roi, madame de Maintenon passait souvent les étés au château de Montchevreuil, chez madame de Montchevreuil son amie. Elle y connut une religieuse ursuline, nommée madame de Brinon, dont le couvent avait été ruiné, et qui lui plut par sa piété, sa vertu et son esprit. Cette religieuse, voulant mettre autant que possible en pratique son vœu d'instruire la jeunesse, se consacrait à l'éducation de quelques enfants du village; elle finit par former un petit établissement qu'elle transporta à Montmorency (1680), et qui lui fournit le moyen de subsister. Ses ressources étaient modiques, et, se trouvant dans un besoin pressant, elle eut la pensée de recourir à madame de Maintenon, alors à la cour, qui résidait à Saint-Germain. Madame de Maintenon la reçut avec bonté; elle fut touchée du récit de ses peines, l'encouragea dans son entreprise, lui promit de l'aider, et commença par lui confier plusieurs enfants qu'elle faisait élever en divers lieux[1]; car dès

[1] « Je vous supplie, madame, de vouloir bien recevoir les

qu'elle s'était vue tirée de la misère par les dons du roi, elle s'était attachée à secourir l'infortune. Son inclination naturelle l'y portait. Elle était du nombre de ces dames charitables, l'honneur de la société et de leur sexe, telles qu'il y en a toujours eu, et qu'il y en a encore de nos jours, qui descendent souvent du rang le plus élevé pour faire obscurément et avec un dévouement admirable, leur occupation habituelle et principale de visiter, de consoler, de secourir les pauvres. « Elle a eu toute sa vie, dit un contemporain[1], des entrailles de charité pour les misérables, mais surtout elle aimait à donner aux filles pauvres une éducation sainte et laborieuse, et elle n'y épargnait rien. »

De temps en temps elle allait à Montmorency pour voir les progrès de ses petites protégées. Elle leur portait des vêtements, du lin qu'on leur faisait

deux petites filles que je vous envoie, et de les instruire comme ayant à servir. Il faut, s'il vous plaît, qu'elles apprennent leur religion, à lire en français, et à écrire et compter, et du reste à servir à tout ce qu'il y a de plus grossier, autant que leur âge le peut permettre. Il semble que vous m'avez dit que vous preniez cent francs de pension ; je compte là-dessus, et vous en serez bien payée. J'aurais pu les mettre pour vingt-cinq écus à Maintenon, mais je les crois mieux chez vous, et je suis bien aise de partager le peu de charités que je puis faire. » (Lettre à madame de Brinon, Fontainebleau, 3 juin 1680.)

[1] Languet de Gergy, né en 1677, mort en 1748. (Arch. de Sens, Mém. manuscr. sur Saint-Cyr et madame de Maintenon.)

filer, et même de la nourriture, « car j'ai, disait-elle, quelques soupçons qu'elles meurent de faim, » et elle revenait toujours charmée de ces excursions.

Pour se donner plus souvent ce plaisir, et pour mieux surveiller cette bonne œuvre, elle proposa à madame de Brinon de transférer son établissement à Rueil, ce qui se fit en 1682.

Madame de Maintenon loua une maison de ses propres deniers, la meubla, fit venir des personnes entendues pour aider madame de Brinon, qui avait déjà appelé auprès d'elle une de ses anciennes compagnes, la sœur de Saint-Pierre; elle pourvut enfin à toutes les choses nécessaires, et accrut le nombre des pensionnaires, qui monta bientôt à soixante. La maison, de cette sorte, était presque entièrement à sa charge. Elle voulut que les pauvres de ses terres eussent leur part de ce bienfait, et elle fit venir un certain nombre de filles de Maintenon et des environs, qu'elle mit au bas de la maison de Rueil, séparées des pensionnaires, avec des maîtresses pour les instruire. On les logea faute de bâtiment dans une grande étable. Elles étaient nourries et entretenues à ses frais, vêtues d'un habit de serge bleue, et élevées conformément à leur état; elles apprenaient à filer, à tricoter, à coudre, et rendaient des services dans la maison[1].

[1] Elle avait formé à Maintenon une communauté de petits

Tel fut le berceau de Saint-Cyr.

Madame de Maintenon se dérobait souvent au tumulte de Versailles pour aller à Rueil. Elle assistait aux exercices, encourageait par sa présence et par ses instructions, s'informait de la conduite de chaque pensionnaire, et visitait assidûment aussi ses petites paysannes, qu'on appelait les *filles bleues*, et auxquelles elle faisait elle-même le catéchisme. Ses avis étaient proportionnés à leur condition. Voici quelques-uns de ceux qu'elle rédigea pour elles, et que les dames de Saint-Louis conservaient précieusement, comme les premières lignes que madame de Maintenon eût écrites sur l'éducation :

« Dieu a voulu vous réduire à servir, rendez-vous-en capables, et accommodez-vous à votre fortune.

« Dieu veut que les riches se sauvent en donnant leur bien, et les pauvres par n'en point avoir.

« Les riches auront plus de peine à se sauver que les pauvres.

« Il y a de bons riches, et de très-méchants pauvres.

« Les riches vous donnent de quoi vivre, donnez-

garçons, semblable à celle des filles bleues de Rueil ; mais cette communauté ne dura guère, parce que la vie sédentaire n'habituait pas assez ces enfants à l'existence laborieuse à laquelle ils étaient destinés.

Digitized by Google

leur vos prières; c'est ainsi que nous contribuons au salut les uns des autres.

« Ne murmurez jamais contre les riches, Dieu a voulu qu'ils le fussent, comme il a voulu que vous fussiez pauvres. Votre cœur est content pendant que votre corps travaille, la plupart des grands ont le cœur agité pendant qu'ils vous paraissent heureux[1]. »

On voit par ses lettres à madame de Brinon[2] et par les détails dans lesquels elle entrait, la vivacité et la satisfaction avec laquelle elle s'occupait de cette bonne œuvre. « J'ai grande impatience, lui écrivait-elle, de revoir mes petites filles et de me retrouver dans leur étable. » Et une autre fois : « Je vous donne le bonjour, madame, à votre cousine et à toute notre maison, et je souhaite de tout mon cœur que nous fassions tout le bien qui nous sera possible. Je ne puis que vous en donner les sujets, et c'est vous qui donnez votre vie, pendant que la mienne est trop agréable et inutile[3].... M. l'abbé

[1] Maximes de madame de Maintenon pour les pauvres filles de Rueil, 1682. Mémorial de Saint-Cyr.

[2] Voyez Lettres historiques et édifiantes publiées par M. Lavallée; 2 volumes. Chez Charpentier, 1856.

[3] A cette date, madame de Maintenon venait d'être nommée deuxième dame d'atour de madame la Dauphine par Louis XIV, qui voulait l'attacher à la cour dans une position convenable et indépendante. (Voir le IIe vol.)

Gobelin est ravi, édifié et engoué de notre communauté.... Je vous avoue que je me sens un grand attachement pour cette œuvre-là, et que si nous étions aidées, nous pourrions la multiplier. Il ne faut guère plus de peine pour trente que pour vingt.... Je vous conjure de penser à leurs lits et à de petits draps, afin qu'elles soient propres, et couchées séparément[1].... » — « Rueil est un lieu admirable, écrivait-elle aussi à son frère, et où je me divertis fort; Dieu bénit tout ce qui s'y fait, et le succès passe mon espérance[2]. » Elle s'y plaisait tellement, qu'elle trouva Rueil encore trop éloigné, et profita d'une circonstance qui s'offrit pour rapprocher d'elle ces jeunes filles, qu'elle regardait comme ses enfants.

Louis XIV achevait à cette époque son magnifique palais de Versailles, dont la splendeur et les proportions convenaient si bien à sa majestueuse royauté; il s'occupait de l'agrandissement du petit parc et de la clôture du grand. Il avait acquis à cet effet un certain nombre de fermes et de maisons qui s'y trouvaient renfermées, et dont les bâtiments lui étaient inutiles. Madame de Maintenon le pria de lui en prêter un pour sa petite communauté, et comme la dépense en devenait grande, de lui venir en aide,

[1] Janvier 1681, et février 1683.

[2] 14 mai et 6 octobre 1682.

Digitized by Google

principalement pour les filles de pauvres gentilshommes qu'on y pourrait placer. Le roi mit à sa disposition le château de Noisy (1683), qu'il fit réparer et ajuster à l'usage qu'on se proposait. Il promit, en outre, d'y entretenir cent demoiselles dont il payerait la pension sur le fonds de ses aumônes.

Noisy était un assez gros corps de logis avec quatre pavillons, dont deux sur le devant et deux sur le derrière du château, et deux autres encore au bas de l'avant-cour; il était entouré d'un joli bois bien percé d'allées, et de deux potagers assez vastes. On disposa l'intérieur de manière à pouvoir y placer des classes, des dortoirs, un réfectoire, une chapelle. Madame de Maintenon présida elle-même à cet arrangement avec l'économie qu'elle portait en toutes choses. « Je connais MM. les architectes du roi, écrivait-elle à madame de Brinon; ils nous accommoderaient de la façon la plus régulière pour la symétrie, et la plus incommode. Ne perdons pas le moindre banc et la plus petite chaise de paille. Tout nous servira, et nous en demanderons moins, ce qui est pour moi le souverain bonheur[1]. »

Le roi dépensa, disent les manuscrits de Saint-Cyr, dix mille écus, et fit fournir la maison de tous les gros meubles nécessaires. Au bout de quatre

[1] Lettre du 1er septembre 1683.

mois tout fut prêt, et, le 3 février 1684, l'on y transféra la communauté. Les filles bleues vinrent quelques jours après, et on les logea dans un pavillon au pied du château, où elles suivirent les mêmes règles qu'à Rueil.

La communauté prit alors plus d'importance, et une forme plus régulière. On donna aux demoiselles un habit d'étamine brune du Mans. On les partagea en quatre classes, distinguées par des rubans de différente couleur. Les plus grandes portaient le ruban *bleu*, celles d'après, le *vert*, celles qui suivaient, le *jaune*, et les plus petites, le *rouge*[1]. Ces distinctions furent conservées à Saint-Cyr. On fit de meilleurs règlements; on augmenta le nombre des maîtresses; la partie des études fut plus soignée. On y enseigna la religion, la langue française, le calcul, un peu d'histoire et de musique, surtout des travaux à l'aiguille. Madame de Maintenon pensant que ces jeunes filles pourraient un jour être placées auprès de quelques dames, voulut qu'elles sussent broder, et elle installa dans l'avant-cour un des premiers brodeurs du roi, avec trois ou quatre brodeuses dont les leçons mirent bientôt les élèves en état de broder pour le roi un lit d'une grande

[1] Dans l'origine, les grandes portaient le ruban rouge. C'est le roi qui voulut que la première division portât ses couleurs. Il prétendit d'ailleurs que le rouge irait mieux aux petites.

beauté, dont le fond était de velours cramoisi, et la broderie, de soie, d'or et d'argent[1]. Ces travaux de broderie se continuèrent à Saint-Cyr, et produisirent de très-beaux ouvrages.

Le roi, comme nous l'avons dit, coopéra lui-même à la bonne œuvre, et se chargea de cent pensionnaires, dont il laissa la nomination à madame de Maintenon, à laquelle il renvoyait les demandes qu'on lui adressait.

Madame de Maintenon commença alors à faire son occupation principale de la conduite de cette

[1] « Lors de la création de Versailles, le lit et l'ameublement de la chambre à coucher furent l'œuvre de Delobel, valet de chambre, tapissier du roi, qui employa douze ans à l'achever; il a été décrit par de Soucy, dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque du roi. Le triomphe de Vénus en formait le sujet. Plus tard, la courte-pointe de Delobel fut échangée contre le couvre-pied brodé par les demoiselles de Saint-Cyr, et représentant le sacrifice d'Abraham et le sacrifice d'Iphigénie. Lorsque le roi Louis-Philippe voulut restaurer le palais de Versailles et la chambre de Louis XIV, une partie du lit de Delobel a été retrouvée dans les dépôts de la couronne, et l'on remarque encore sur le dossier l'étoffe où Delobel avait brodé *l'Amour endormi sur un lit de fleurs au milieu des nymphes.* (Description de de Soucy.) Le couvre-pied, après avoir voyagé en deux morceaux, d'Allemagne en Italie, fut racheté à Turin, et le morceau où est brodé le sacrifice d'Abraham forme aujourd'hui le ciel du lit. » (Vatout, Description de Versailles. tome Ier, p. 82.)

maison, qui acquérait une certaine importance. « Je n'aurai vraiment de repos, écrivait-elle à madame de Brinon, que lorsque Noisy sera dans l'ordre de la plus parfaite communauté; cela est encore loin, mais j'espère que nous y viendrons, pourvu que vous et moi nous ne nous rebutions pas.... N'oublions rien pour que notre maison soit le modèle des autres, non pour attirer des louanges, mais pour donner envie de les multiplier[1].... » Qu'on leur fasse entendre (aux élèves) ce qu'on leur dit et ce qu'on leur lit; qu'on leur apprenne à parler français, mais simplement; qu'elles écrivent de même; qu'on leur parle chrétiennement et raisonnablement; qu'on les reprenne continuellement, mais avec douceur et patience; qu'on les aime toutes également; qu'on égaye souvent leurs instructions; qu'on ne leur en fasse point de trop longues[2]. » Elle allait à Noisy presque tous les jours; elle visitait les classes, l'infirmerie, la cuisine, veillait à tout, et entrait dans tous les détails, comme elle fit toujours depuis à Saint-Cyr. Lorsque quelqu'une des élèves était malade, elle amenait les médecins de la cour[3], ou bien on transportait la malade chez elle,

[1] Lettre à madame de Brinon, 24 septembre 1684.

[2] Fragment d'une instruction aux maîtresses de Noisy.

[3] « Voilà le premier médecin de la reine, et le plus habile qui soit en France, qui marche pour Jacquette; servez-vous de l'occasion, et prenez ses avis, qui, joints à votre bon sens,

Digitized by Google

à Versailles[1], pour que l'on pût la mieux soigner; elle montrait enfin tout le zèle d'une vraie supérieure, et toute la vigilance, toute la bonté d'une mère. Cet établissement fit bientôt du bruit; ce fut en quelque sorte une mode de prier madame de Maintenon d'y conduire; et, comme on vit bien que c'était faire sa cour que de le louer, on ne manquait pas, au retour, de se répandre en éloges sur tout ce qu'on avait vu. Elle-même en parlait avec satisfaction comme d'une bonne action entreprise avec succès.

Un jour, un grand bruit se fait entendre à la porte de Noisy; c'était le roi avec toute sa suite, qui revenait de la chasse, et n'était attendu de personne. La dame portière, qu'on venait prévenir quand quelqu'un se présentait, et dont le devoir était de prendre les ordres de la supérieure, répondit sans s'émouvoir, lorsqu'on lui annonça le roi, qu'elle allait avertir madame de Brinon; et elle y alla en effet avec sang-froid et gravité, pendant que le roi attendait à la porte. Celle-ci accourut et fit d'humbles excuses à Sa Majesté, qui loua au contraire la parfaite régularité de la portière, et visita toute la maison avec un grand intérêt, accompagné

vous feront bien gouverner nos enfants. » (Lettre à madame de Brinon, février 1683.)

[1] Elle avait une maison dans la ville pour ses gens, où elle se retirait quelquefois.

par madame de Brinon, qui ne parut pas plus embarrassée que si elle eût vécu de tout temps à la cour; ses manières et son langage plurent beaucoup au roi. Il parcourut les classes, et fut conduit à la tribune de la chapelle, où les demoiselles se réunirent et chantèrent le *Domine salvum fac Regem*. On leur recommandait toujours une grande décence à l'église, et il leur était interdit de regarder d'un côté ou de l'autre, et encore moins du côté de la tribune quand il venait des étrangers. Personne n'osa donc tourner la tête, malgré le désir de voir le roi. Une seule de ces demoiselles avait trouvé le moyen d'accommoder sa coiffe de façon qu'elle voyait Sa Majesté sans paraître la regarder. Le roi, qui le remarqua fort bien, lui sut gré de cette petite ruse. Elle s'appelait mademoiselle de Braye. Il se souvint toujours d'elle, et plus tard il lui en donna des marques[1].

Cette visite du roi eut d'heureux effets; il fut frappé des avantages que produirait une pareille institution plus développée et bien conduite, et madame de Maintenon en prit occasion de lui représenter avec vivacité tout le bien que, par ce moyen, il pourrait faire. Elle avait toujours été tou-

[1] On la maria, au sortir de Noisy, à un commissaire de l'artillerie, et étant devenue veuve, elle fut nommée sous-gouvernante des princesses, filles de M. le duc d'Orléans, régent.

Digitized by Google

chée du sort de la noblesse pauvre; elle ne pouvait voir sans attendrissement des personnes de condition dans le malheur; après s'être épuisée à les secourir, elle les consolait en se montrant comme un exemple des retours de la fortune et de la confiance qu'il fallait avoir en Dieu. Elle les cherchait de préférence, pour placer leurs enfants à Noisy; elle se souvenait de ce qu'elle avait eu à souffrir elle-même dans une position voisine de l'indigence, et elle avait souvent songé de quelle utilité serait une maison uniquement destinée à élever les filles des gentilshommes sans bien.

Dans notre ancienne monarchie, la nation était affranchie de la lourde charge qui pèse aujourd'hui sur elle : la *conscription*. Nul n'était obligé de servir et d'aller à la guerre. L'armée se composait de volontaires, que des recruteurs allaient chercher dans les villes et dans les campagnes, les séduisant par l'appât de l'argent et par l'offre d'une profession qui devenait celle de toute leur vie. De cette sorte, sauf les cas rares de la formation de la milice pour la défense de la province, l'agriculteur ou l'artisan n'avait aucune crainte d'être arraché à ses travaux et à sa famille; il s'était acquitté envers l'État, quand il avait satisfait au payement de l'impôt. Ce n'était certes pas une civilisation peu avancée, que celle d'un pays où la nation, tranquille dans ses foyers, se trouvait protégée et défendue, sans

Digitized by Google

avoir besoin de s'armer pour se défendre elle-même ou pour soutenir ses intérêts et son honneur contre l'étranger. Il y avait parmi elle un corps spécial, celui de la noblesse, investi de cet emploi glorieux. Celle-ci était exempte de l'impôt; c'était un impôt d'une autre nature, l'impôt du sang, qui pesait particulièrement sur elle. A la convocation du ban, le gentilhomme devait tout au roi, sa fortune et sa vie. Le service militaire était à la fois son noble privilége et sa dette envers l'État. De là naissait ce sentiment de l'honneur dont le corps de la noblesse faisait en quelque sorte profession, comme chargé de représenter, sous ce rapport, la nation elle-même, sentiment qui inspire l'émulation et les sacrifices, se mêle à la vie entière, se transmet comme un héritage, et que Montesquieu appelle le principe de la monarchie.

Ce n'est pas que toute la nation n'ait été en réalité associée à la gloire de ce beau règne par les nombreuses armées que Louis XIV assembla sous le drapeau; et, avant même de se préoccuper des familles nobles, il avait pensé à donner un asile aux vieux ans du soldat français dans le magnifique édifice des Invalides[1], dont le modèle n'existait nulle part, et dont Saint-Cyr devint un modeste pendant. Mais l'état militaire était surtout le par-

[1] La fondation des Invalides est de 1671.

Digitized by Google

tage de la noblesse; elle marchait à la tête des divers corps dont elle fournissait les officiers et les chefs, elle leur donnait la consistance et la discipline, elle les animait des idées d'honneur et de patrie si naturelles aux Français. Or ces armées que commandaient Condé et Turenne, Catinat et Villars, ne le cédèrent ni en courage ni en gloire à celles que commanda Napoléon. Mais la noblesse servait le plus ordinairement à ses frais; et loin de lui procurer le moyen de s'enrichir ou de vivre même avec aisance, la guerre la ruinait souvent. C'était donc une généreuse pensée que de réparer ainsi, en partie du moins, de pareils sacrifices[1]; et la noblesse de province, trop souvent oubliée à la cour, eut une profonde reconnaissance pour la personne qui conçut ce dessein.

Madame de Maintenon le suggéra au roi, qui comprenait si vite toutes les grandes pensées, et à qui il suffisait d'indiquer le bien pour qu'il le fît avec magnificence[2].

[1] Louis XIV avait déjà commencé cette œuvre de dédommagement en créant des compagnies de cadets dans les places frontières, où l'on élevait aux frais de l'État un grand nombre de fils de gentilshommes.

[2] « Je vous vois souvent, mais je ne vous parle guère, c'est pourquoi je me sers de ce moyen-ci pour vous dire qu'il est fort question de l'établissement de Saint-Cyr; je vous prie donc d'en faire un projet le plus tôt que vous pourrez, sans complai-

Le projet d'un établissement fut bientôt dressé, où deux cent cinquante filles nobles seraient gratuitement élevées, nourries, habillées et entretenues depuis l'âge de sept ans au moins et de douze au plus, jusqu'à celui de vingt. A cet âge, une dot de trois mille livres leur serait accordée, plus un trousseau, et cent cinquante livres pour leur voyage, soit qu'elles voulussent se marier, soit qu'elles préférassent le couvent, et dans ce dernier cas on leur donnait souvent entrée libéralement dans les abbayes royales dont le roi avait la nomination[1]. Trente-six dames formeraient la communauté, et vingt-quatre sœurs converses seraient chargées du service

sance pour ce que vous m'avez vu penser là-dessus.... Ne le faites point en idée, entrez dans tous les détails : savoir si ce sera des religieuses ou des séculières qui le gouverneront; combien vous jugez qu'il faut de personnes pour ce gouvernement; si on aura des servantes ou des sœurs converses; à quel âge vous voudriez vous défaire des demoiselles, etc. Il est très-inutile de vous dire de faire cet ouvrage devant Dieu, sans penser à votre intérêt, sans songer à placer nos demoiselles, et aussi sans oublier vos talents. Adieu, ma très-chère; voilà ce qui m'occupe et ce qui en vaut la peine.... » (Lettre à madame de Brinon, 6 août 1685.)

[1] Lettres patentes de fondation, 7 juin 1686. La reine Marie-Antoinette, peu de temps avant la révolution, fit en outre ériger en faveur des demoiselles de Saint-Cyr, plusieurs chapitres de chanoinesses pour celles qui ne pourraient se marier et ne voudraient point se faire religieuses.

Digitized by Google

de la maison[1]. Pour suffire aux frais de cette maison, et ne pas la laisser à la merci du trésor, dont les ressources varient sans cesse, on lui affecta une dotation propre qui lui assura une existence indépendante et des revenus inaliénables, et pour cela, on lui transféra la dotation de la mense abbatiale de Saint-Denis, produisant cent mille livres de rente et vacante depuis la mort du cardinal de Retz, dernier abbé commendataire; de cinquante mille livres prélevées sur la généralité de Paris, en attendant qu'on trouvât des fonds de terre jusqu'à concurrence de cette somme; du domaine de Saint-Cyr, acheté à M. de Saint-Brisson, et produisant seize cents livres; enfin d'un fonds de soixante mille livres de rente à prendre également sur la généralité de Paris, uniquement destiné à la dotation des demoiselles, de telle sorte que les excédants sur ce fonds, à la fin de l'année, fussent conservés à part, et consacrés, lorsqu'ils auraient formé une certaine somme, à augmenter les dots[2].

Telles furent les bases définitives de la nouvelle

[1] On porta plus tard à quatre-vingts le nombre total des dames et des sœurs converses, en exigeant qu'il y eût au moins quarante dames. (Lettres patentes du 30 sept. 1692.)

[2] Lettres patentes de 1686-1694. En 1698, la dotation fut encore augmentée de trente mille livres de rente (Lettres patentes, mars 1698); et en 1713, du petit domaine de Fontenay (Lettres patentes, décembre 1713). Il résulte d'un compte

fondation, que constituèrent les lettres patentes délivrées en 1686. Il avait d'abord été question de prendre cinq cents demoiselles qu'on élèverait jusqu'à l'âge de quinze ans, mais dans cette création tout fut marqué au coin de la sagesse. « On pensa que la charité d'élever et d'instruire des filles jusqu'à cet âge serait bien peu de chose si on les renvoyait dans le monde à l'âge le plus périlleux; qu'à la vérité la peine de les garder jusqu'à vingt ans serait très-grande; mais que la piété voulait qu'on se chargeât des filles aux mêmes conditions que les mères le sont des enfants; que des filles ainsi élevées auraient une éducation complète et pourraient en instruire d'autres; qu'on devait moins s'attacher à en soulager un grand nombre qu'à faire de la fondation une source d'instruction sainte pour tout le royaume; qu'il fallait donc se réduire à deux cent cinquante demoiselles qui seraient gratuitement reçues, élevées, nourries et entretenues jusqu'à l'âge de vingt ans[1], » puis rendues au monde ou mises en religion aux conditions que nous venons de dire. De cette sorte

rendu par M. de Mauduit, intendant de Saint-Cyr, au duc de Noailles, en 1717, que le revenu, à cette époque, était de deux cent cinquante mille trois cent vingt-cinq livres, la dépense égalant la recette.

[1] Lettre du 1er août 1698. — Recueil d'avis et d'instructions de madame de Maintenon.

Digitized by Google

la bonne œuvre serait complète, et devait porter tous ses fruits.

Ce fut une grande joie à Noisy lorsque, le 16 août 1684, madame de Maintenon vint annoncer cette heureuse nouvelle.

On eut à s'occuper de l'endroit où serait placé l'établissement. Il fallait que ce fût près de Versailles, afin que madame de Maintenon pût y aller souvent. Noisy n'était pas assez considérable, et manquait d'eau. On inclinait pour Versailles même; mais madame de Maintenon, prévoyant tous les inconvénients de cette situation dans le sein d'une ville et au milieu de la cour, s'y opposa. Enfin, M. de Louvois[1] et Mansart[2], chargés de choisir un lieu dans les environs, n'en trouvèrent pas de plus convenable que Saint-Cyr.

Il y avait deux fiefs à Saint-Cyr, l'un appartenant aux religieuses bénédictines, l'autre à M. le marquis de Saint-Brisson, avec un petit château.

On songea d'abord au monastère des dames bénédictines, susceptible d'agrandissement, et dont la situation était agréable. Le roi leur fit proposer un échange qui ne leur eût été qu'avantageux. Ces bonnes religieuses, accoutumées à leur couvent, qui datait, disaient-elles, du roi Dagobert, furent bien

[1] Surintendant des bâtiments.

[2] Architecte du roi.

troublées d'une pareille proposition, et se crurent perdues à l'idée de passer dans un monde nouveau, à quelques lieues de l'autre côté de Paris, où l'on proposait de les transporter : elles se mirent en prières, pratiquèrent des jeûnes et des austérités pour détourner l'orage qui les menaçait; et en même temps elles confièrent leurs intérêts à un abbé d'Aligre, prieur de Saint-Jacques, parent de l'abbesse, abbé expert dans la chicane, à ce qu'il paraît, qui fit mille difficultés à M. de Louvois sur les évaluations et les échanges, quand celui-ci vint traiter avec les religieuses. M. de Louvois fût assez promptement venu à bout de leur résistance, à l'aide de ce qu'on appelle aujourd'hui *expropriation pour cause d'utilité publique;* mais, l'acquisition n'étant pas indispensable, le roi et madame de Maintenon ne voulurent point qu'on troublât la paix de ces bonnes sœurs, et firent chercher autre part[1]. Celles-ci rendirent à Dieu d'abondantes actions

[1] « Je serais très-fâchée que cet établissement commençât par une usurpation. Les actes de piété sont aujourd'hui assez exposés à la malignité publique, sans donner aux mondains de nouveaux sujets de raillerie.... M. de Louvois a alarmé ces pauvres religieuses, elles ont eu recours à moi. On m'a dit qu'elles ne s'occupent que de jeûnes, de neuvaines, de prières, pour détourner le coup qui les menace. Dites à M. l'abbé de Saint-Jacques qu'elles peuvent être tranquilles. » (Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin.)

de grâces de ce dénoûment, qu'elles attribuèrent bien plus à leurs jeûnes et à leurs prières, et aux chicanes du prieur, qu'à la bienveillante équité du roi.

On se rejeta alors sur le petit château possédé par M. le marquis de Saint-Brisson, et on le lui acheta pour la somme de quatre-vingt-dix mille livres. Le contrat en fut passé le 9 avril 1685. Mansart fit le plan des bâtiments, et l'on commença à construire le 1er mai suivant. Le roi, pour accélérer les travaux, donna des troupes, qui campèrent dans les environs. On y vit neuf cents maçons, quatre cents tailleurs de pierre, les autres ouvriers en proportion; en tout deux mille quatre cents travaillant à la fois.

Cette importante entreprise remplissait presque tous les moments de madame de Maintenon. « Saint-Cyr et Noisy m'occupent fort, écrivait-elle à madame de Brinon; mais, grâce à Dieu, je me porte fort bien, quoique j'aie de grandes agitations depuis quelque temps[1]. » Le projet prenait en effet une importance et des proportions considérables; le but et même l'esprit en étaient tout nouveaux, les difficultés nombreuses, les détails multipliés, le succès infiniment désirable, et la responsabilité grande. Il y avait aussi tous les objets matériels

[1] Lettre de 1685. — Cette phrase se rapporte probablement à son mariage avec Louis XIV, qui eut lieu vers cette époque.

auxquels il fallait pourvoir. Elle se chargea surtout de l'ameublement, et elle en prit soin elle-même, entrant dans les moindres détails avec beaucoup d'ordre et d'économie. Elle fit tout faire sous ses yeux; elle chargea des achats Manseau, son intendant, homme intelligent et sûr, qu'elle avait employé déjà dans l'établissement de Noisy, et qui le fut beaucoup dans la suite à Saint-Cyr, et mademoiselle Balbien, cette Nanon, son ancienne servante pendant sa misère, qu'elle conserva toujours auprès d'elle à la cour, et qui était une personne de confiance et fort entendue. La dépense s'éleva à cent cinquante mille livres.

Pendant qu'on bâtissait la maison, le roi s'occupait de la fondation, des biens à lui donner, des règlements à faire. « On travaille fortement à Saint-Cyr, écrivait madame de Maintenon à madame de Brinon; vos constitutions ont été examinées; on a retranché, ajouté et admiré. Priez Dieu qu'il inspire tous ceux qui s'en mêlent.... Le roi a corrigé le chœur en plusieurs endroits. Les demoiselles y seront disposées sur quatre bancs, comme à Noisy; ainsi il faudra encore changer les couleurs. Il entretint hier le contrôleur général sur la fondation, et tout se résoudra bientôt.... On n'a jamais tous les biens à la fois. Le voisinage de Versailles vous donnera mille avantages et autant de contraintes. Dieu soit béni en tout!... Réjouissez-vous, ma

chère, vous consacrez votre vie pour Dieu et pour un grand ouvrage[1]. » Au reste, on a une note de la main du roi, qui prouve quelle attention il donnait à cette affaire, sans être détourné pour cela de soins plus importants.

Note de la main du roi pour l'établissement de Saint-Cyr.

Lettres patentes bien dressées.

Biens à donner pour la fondation.

Ornements à faire pour l'église.

Meubles de toutes sortes.

Choix d'un homme d'affaires.

Choix d'un conseiller d'État pour assister aux comptes.

Provisions, par avance, pour que rien ne manque au 1er juillet, jour que les demoiselles entreront à Saint-Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier les demoiselles sur le revenant-bon.

Somme honnête mise à part pour les besoins qu'on pourrait avoir.

Règlement à faire.

Constitutions bien examinées.

Bons sujets à choisir.

Voir à peu près l'état où la dépense ira.

Précautions à prendre contre le désordre, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présents.

[1] Lettre de 1686.

Défendre qu'on acquière plus de biens.

Défendre de bâtir pour agrandir la maison.

Spécifier l'âge et le temps que les filles seront reçues et demeureront dans la maison [1].

Pendant tous ces préparatifs, l'abbé Gobelin examinait à Noisy la vocation de celles des élèves qui, ayant du goût pour la retraite et des talents pour l'éducation, étaient disposées à entrer dans la nouvelle communauté. Car Saint-Cyr allait être une innovation dans l'éducation des femmes, ainsi que nous l'expliquerons plus tard, et il fallait des instruments adaptés au dessein qu'on se proposait. Il ne s'agissait point d'en faire un couvent, et par conséquent de le mettre entre les mains de religieuses; mais une institution pour élever chrétiennement de jeunes filles appelées à vivre dans le monde; et où trouver alors des personnes capables de les élever comme on l'entendait? Puis l'établissement était fondé pour des demoiselles nobles, et il fallait à leur tête des personnes de la même condition. Madame de Maintenon avait sous la main, dans sa maison de Noisy, une pépinière de jeunes personnes pleines de dévotion et de vertu, destinées la plupart à être religieuses, imbues déjà de l'esprit qu'elles perpétueraient dans la maison; elle pouvait les former et les diriger à son gré, et elle songea à en

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

Digitized by Google

tirer parti[1], en leur adjoignant d'abord quelques personnes plus âgées.

Celles qui résolurent de se consacrer à cette œuvre furent au nombre de douze[2]. On les sépara des autres, et on leur fit faire un noviciat qui commença au mois d'octobre 1685, et dura à peu près neuf mois. Il fut dirigé par l'abbé Gobelin et madame de Brinon.

On y entremêla judicieusement l'exercice et la théorie des différentes charges de la maison, les retraites et les conférences, le silence et la prière,

[1] « Je compte bien à l'avenir ne recevoir que des filles élevées à Noisy ; mais il en faut d'autres présentement ; celles que nous avons sont des enfants qui, de longtemps, ne pourront gouverner.... Nous ne recevrons à l'avenir que des demoiselles. Il est vraisemblable qu'on en trouvera suffisamment dans la maison. » (Lettre à l'abbé Gobelin, 10 octobre 1685.)

[2] Mémorial de Saint-Cyr. — « Je compte que nous pourrons faire d'abord douze professes, et qu'ensuite vous les distribuerez à toutes les charges, et qu'elles auront des suppléantes que nous prendrons dans nos dévotes ou dans les grandes demoiselles ; car il faut que Saint-Cyr soit gouverné par des filles assurées et affectionnées à la maison. — Voici les charges : une sous-prieure, une maîtresse des novices, etc.... Après cela, on aurait partout en chef des filles affectionnées à la maison, que l'on ferait aider par des sœurs converses, à l'épreuve ; mais mettez-vous bien dans l'esprit qu'il faut que tout ce qui sera à Saint-Cyr soit gouverné par des filles assurées à la maison ; car autrement tout serait ruiné avant d'être achevé d'établir. »

les leçons sur l'éducation monastique et sur l'éducation des enfants[1]. « On nous enseignait surtout, dit l'auteur du *Mémorial*[2], qui était l'une de ces douze, à être simples et droites dans notre manière

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

[2] Madame du Pérou, élue huit fois supérieure, morte en 1748 à l'âge de quatre-vingt-deux ans, auteur du Mémorial de Saint-Cyr, souvent cité dans cet ouvrage, et qui en a fourni les principaux éléments. Elle s'exprime ainsi dans l'avant-propos : « On sait quelle application madame de Maintenon a donnée à cette maison pendant trente-cinq ans, et que tout ce qu'on y remarque de bien établi et de bien réglé, tant au spirituel qu'au temporel, est l'effet de ses lumières et de son zèle. C'est par ce que j'en ai vu moi-même que j'entreprends d'en donner quelques notions à celles qui viendront après nous. Cela me serait d'autant plus facile, si j'en avais l'esprit, que je suis du commencement de la fondation et une des premières professes, et que j'ai eu l'honneur de suivre d'assez près madame de Maintenon pour en pouvoir parler avec certitude ; mais la persuasion que j'ai toujours eue de mon incapacité m'avait retenue jusqu'ici. Cependant, quoique je n'aie pas moins de raison d'en être convaincue qu'auparavant, j'ai cru devoir me déterminer à faire une ébauche, m'y étant sentie excitée par le désir de faire voir les motifs et les raisons qu'on a eus de mettre les choses sur le pied où elles sont.... Je tâcherai de ne m'éloigner en rien de la vérité, et je compte que celles de mes sœurs qui sont du même temps que moi, m'aideront à réparer les défauts de mes expressions. » — Ce Mémorial, ou Mémoires de Saint-Cyr, a été imprimé en 1846, sous le titre de Mémoires de madame de Maintenon, recueillis par les dames de Saint-Cyr, un volume in-12, chez Olivier Fulgence, à Paris.

Digitized by Google

de penser et de parler, et dans notre conduite. Rien ne plaisait tant à madame de Maintenon que cette simplicité, et elle disait que ceux qui ont véritablement de l'esprit en sont plus capables que les autres. »

On ne prétendait point, comme nous l'avons dit, faire absolument des religieuses. On voulait une communauté de personnes pieuses, propres à élever chrétiennement la jeunesse, qui eussent la vertu des cloîtres sans en avoir les pratiques minutieuses, qui fussent détachées du monde, mais capables d'y paraître, toutes qualités rassemblées en madame de Brinon; et tel fut en effet l'esprit des constitutions que l'on rédigea et pour lesquelles on emprunta ce qu'il y avait de mieux dans les statuts de l'ordre des ursulines et de celui de la Visitation. Madame de Maintenon et madame de Brinon y travaillèrent ensemble; le roi manda même plusieurs fois madame de Brinon à Versailles, où il la reçut dans son cabinet, lui fit tout lire, et donna son avis sur plusieurs points. Ces constitutions furent soumises à l'évêque de Chartres et au père de Lachaise, puis on les donna à l'abbé Gobelin, pour qu'il les fît lire par Racine et Despréaux, afin qu'ils en revissent le style[1]; mais madame de Maintenon lui recommanda bien qu'on ne gâtât pas les expressions

[1] « Vous n'aurez point vos constitutions pour aujourd'hui....

et les pensées par trop de pureté de langage. « Vous savez, lui disait-elle, que dans tout ce que les femmes écrivent, il y a toujours mille fautes contre la grammaire, mais, avec votre permission, un agrément qui est rare dans les écrits des hommes. »

Il fut décidé que les dames de la communauté porteraient le nom de *dames de Saint-Louis;* qu'on les appellerait *madame*, et non *ma sœur* (elles s'appelaient *ma sœur* entre elles); qu'elles feraient des vœux simples d'obéissance, de chasteté, de pauvreté et d'éducation des demoiselles, et non des vœux absolus, de peur qu'une communauté engagée par des vœux solennels, et complétement séquestrée du monde, ne s'appliquât trop à donner aux demoiselles des manières et une éducation de religieuses. Ces jeunes filles seraient mieux élevées par des personnes tenant encore au monde. Mais la difficulté de cet état mixte ne laissait pas que de se faire sentir. « Comptez, monsieur, écrivait madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, que vous êtes très-nécessaire à Noisy, et plus encore que je ne croyais. Madame de Brinon et moi ne convenons pas sur la disposition des charges. Elle ne veut point que les dames fassent aucun ouvrage pénible, et

M. Racine et M. Despréaux les lisent, les admirent, et corrigent les défauts de langage et d'orthographe que ces messieurs (l'évêque de Chartres et le père de La Chaise) ou leur copiste ont fort augmentées. » (Mai 1686.)

Digitized by Google

trouve que ce n'est point assez de vingt converses pour servir la maison. Il me paraît, par plusieurs discours qui me reviennent, que les novices se regardent sur le pied de n'avoir rien à faire.... Mandez-moi quel jour vous viendrez, et arrivez, s'il vous plaît, à huit heures du matin, afin que j'aie le temps de vous entretenir; après cela on vous mènera à Noisy, où l'on a besoin de vous entendre sur l'humilité, car j'y crains un peu trop d'élévation, et que nous ne fassions des manières de chanoinesses en ne voulant faire qu'une communauté de filles pour instruire et gouverner les deux cent cinquante demoiselles qu'il plaît au roi de fonder. Je vous donne le bonsoir en attendant de vos nouvelles sur nos constitutions. »

Comme on fondait une communauté et non un couvent, le roi ne voulut point non plus d'habit religieux pour les professes. Madame de Maintenon en composa un qui était grave, noble et simple à la fois, et en fit habiller mademoiselle Balbien, qu'elle introduisit un jour chez Sa Majesté, pour qu'elle en jugeât elle-même. Le roi approuva l'habit, à l'exception du bonnet, qu'il trouva trop mesquin, et dont madame de Maintenon corrigea la simplicité pour lui plaire[1].

[1] L'habit consistait en un manteau et une jupe d'étamine noire, des souliers de maroquin noir, des gants noirs bronzés,

Après que les douze jeunes novices eurent été examinées par les grands vicaires de l'évêque de Chartres, on en prit quatre d'entre elles : mesdames de Loubert, du Pérou, d'Hauzy et de Saint-Aubin, qui firent profession le 2 juillet 1686; elles reçurent le voile, la croix d'or et le manteau des mains de madame de Maintenon, et furent alors instituées *dames du chœur*, et regardées comme les mères de

avec un gant blanc dedans; pour coiffure un bonnet de taffetas noir avec une gaze noire autour, qui laissait voir un peu de cheveux; nn ruban noir sur la tête, une coiffe de taffetas avec une espèce de voile, froncé par derrière, qui descendait aussi bas que les coudes; sur le con un mouchoir, nne collerette de taffetas noir avec un bord de toile de batiste, large de quatre doigts; des manchettes de toile unie et médiocrement fine, et une croix parsemée de fleurs de lis pendante sur la poitrine. Sur cette croix étaient gravées, d'un côté l'image du Christ, et de l'autre l'image de saint Louis. Celle que portaient les dames était d'or, celle des sœurs converses était d'argent, et sur la croix d'or portée par la supérieure, l'image du Christ était en relief. Les dames portaient, en outre, un grand manteau d'église d'une légère étamine noire, dont la qneue était de trois quarts de long. L'habit des demoiselles était aussi uniforme, et consistait en un mantean et une jupe d'étamine bleue, un bonnet blanc entouré d'une dentelle, qui laissait voir les cheveux, avec un ruban noué sur la tête, de la couleur de leur classe, de même que celni de la ceinture; et elles avaient autour du cou nn bord de dentelle ou de mousseline qui se rattachait au manteau, qu'on ne portait qu'au chœur, les jours de solennité. (Mémorial de Saint-Cyr.)

Digitized by Google

l'établissement. Quatre jours après, ces quatre *vocales*, c'est-à-dire ayant voix pour élire, élurent, de concert avec madame de Maintenon, les huit autres novices, qui étaient mesdames de Saint-Pars, de Buthéry, de Fontaines, de Gautier, de Montaigle, de Roquemont, de Thumery, de Radouay. De ce moment il y eut un corps de communauté, formé d'une supérieure et de douze professes, parmi lesquelles on choisit madame de Loubert pour être *assistante* de la supérieure, madame du Pérou pour être *maîtresse des novices*, madame de Radouay pour être *dépositaire*, quatre autres pour être *maîtresses des classes*.

La supérieure des dames de Saint-Louis devait être élue tous les trois ans, à la majorité des suffrages de la communauté; les grandes charges se conféraient de même pour trois ans; ces charges étaient : *l'assistante*, qui aidait la supérieure dans toutes ses fonctions; *la maîtresse des novices*, ayant l'emploi de préparer à la vie religieuse les demoiselles qui aspiraient à être dames de Saint-Louis; *la maîtresse générale des classes*, chargée de faire observer les règlements, de veiller sur les demoiselles et les maîtresses, et de tout ce qui concernait les premières, hors des classes, pour que les maîtresses des classes ne fussent jamais dérangées; enfin *la dépositaire*, ayant, sous l'autorité de la supérieure et de l'intendant, le maniement général des recettes

et des dépenses de la maison. La supérieure nommait à toutes les autres charges qui étaient : les *maîtresses des classes*, *l'économe*, *la portière*, *la maîtresse du chœur*, *la sacristine*, *l'infirmière*, etc. Les maîtresses des classes présidaient à l'instruction, à la conduite, à la surveillance des demoiselles, qu'elles ne quittaient jamais ni à l'église, ni au réfectoire, ni dans les dortoirs, ni aux classes, ni dans les jardins. Il y avait encore *la maîtresse générale des ouvrages*, pour tous les travaux à l'aiguille, une *maîtresse générale des habits*, une *maîtresse du linge*, une *bibliothécaire*, etc.; enfin tout ce qui pouvait compléter l'organisation de ce petit gouvernement, où rien n'était oublié.

Le conseil, qu'on appelait le conseil du dedans, était composé de la supérieure assistée des quatre grandes charges, et s'occupait de toutes les affaires de la maison. Les affaires très-importantes, telles que la réception des filles au noviciat et à la profession, se décidaient dans les assemblées capitulaires de la communauté. Quant à l'administration des biens, elle fut confiée, ainsi que le régla l'édit, à un conseil qu'on appela le conseil du dehors, composé d'un conseiller d'État, d'un avocat au parlement, et de l'intendant de Saint-Cyr, choisi par la supérieure et son conseil [1].

[1] Le chef du conseil du dehors et directeur du temporel de

Tel fut le plan général sur lequel on organisa le nouvel établissement.

Cependant l'édifice s'élevait avec rapidité. En quinze mois, tout fut achevé, et la dépense s'éleva à quatorze cent mille livres.

Parut alors l'édit d'érection, au mois de juin 1686. Le roi, dans le préambule, s'exprime en ces termes : « Comme nous ne pouvons assez témoigner la satisfaction qui nous reste de la valeur et du zèle que la noblesse de notre royaume a fait paraître dans toutes les occasions, en secondant les desseins que nous avions formés, et que nous avons si heureusement exécutés avec l'assistance divine, pour la grandeur de notre État et pour la gloire de nos armes; la paix que nous avons si solidement affermie, nous ayant mis en état de pouvoir étendre nos soins jusque dans l'avenir, et de jeter les fonde-

Saint-Cyr fut d'abord M. de Pontchartrain, secrétaire d'État, puis successivement M. de Chamillard, qui donna sa démission en 1701, lorsqu'il devint ministre; M. Voisin, qui lui succéda, et garda ses fonctions quoique devenu chancelier; M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, avec M. d'Ormesson, conseiller d'État, pour travailler sous lui pendant son ministère, lequel devint chef à son tour. Ce conseil avait la direction générale de l'administration. Les religieuses ne pouvaient suivre aucun procès, passer transactions ni aucuns baux, devis ou marchés excédant cinquante livres, sans son avis. Le chef de ce conseil travaillait directement avec le roi.

ments de la grandeur et de la félicité durable de cette monarchie, nous avons établi plusieurs compagnies dans nos places frontières, où, sous la conduite de divers officiers de guerre d'un mérite éprouvé, nous faisons élever un grand nombre de jeunes gentilshommes, pour cultiver en eux les semences de courage et d'honneur que leur donne leur naissance, pour les former, par une exacte et sévère discipline, aux exercices militaires, et les rendre capables de soutenir à leur tour la réputation du nom français. Et parce que nous avons estimé qu'il n'était pas moins juste et moins utile de pourvoir à l'éducation des demoiselles d'extraction noble, surtout pour celles dont les pères étant morts dans le service, ou s'étant épuisés par les dépenses qu'ils y auraient faites, se trouveraient hors d'état de leur donner les secours nécessaires pour les faire bien élever; après l'épreuve qui a été faite par nos ordres, pendant quelques années, des moyens les plus propres pour y réussir, nous avons résolu de fonder et établir une maison et communauté, où un nombre considérable de jeunes filles issues de familles nobles, et particulièrement de pères morts dans le service, ou qui y servent actuellement, soient entretenues gratuitement, et élevées dans les principes d'une véritable et solide piété, reçoivent toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance et à leur sexe, suivant l'état auquel il

Digitized by Google

plaira à Dieu de les appeler; en sorte qu'après avoir été élevées dans ce monastère, celles qui en sortiront puissent porter dans toutes les provinces de notre royaume des exemples de modestie et de vertu, et contribuer, soit au bonheur des familles où elles pourront entrer par mariage, soit à l'éducation des maisons religieuses où elles voudront se consacrer entièrement à Dieu : auquel effet nous avons fait acquérir, construire et meubler de nos deniers la maison de Saint-Cyr, située près de notre château de Versailles, et il ne reste plus qu'à déclarer nos intentions, tant pour les fonds que pour les règlements nécessaires pour l'entière exécution d'un établissement si utile et si avantageux.

« Savoir faisons pour ces causes, etc. »

L'établissement fut alors définitivement fondé[1].

[1] On lisait à ce sujet, dans le Mercure de septembre 1686 : « Quel bonheur pour nous aussi bien que pour les Français qui nous suivront, que Dieu nous ait donné nn monarque qui, outre un nombre infini de grandes choses qu'il a faites pour la gloire de ses peuples et pour leur utilité, en a fait trois si dignes de sa grandeur ! Vous les trouverez dans l'établissement des Invalides, dans celui des compagnies de jeunes gentilshommes qu'on instruit en plusieurs villes, comme dans des académies, et dans celui de Saint-Cyr. Les Invalides font qu'on trouvera des soldats qui brigueront volontiers la gloire d'être blessés pour finir lenrs jours dans ce magnifique hôtel. Celui qui a été fait pour les jeunes gentilshommes décharge les pères du soin et de la dépense de leur éducation en mettant

Les demoiselles étaient nommées par le roi ; pour être admises, elles devaient produire un certificat de leur évêque, attestant qu'elles étaient pauvres, et faire preuve de cent quarante ans (quatre degrés) de noblesse du côté paternel seulement. On n'exigeait rien du côté maternel, pour que les mésalliances, assez fréquentes dans la noblesse indigente, ne fussent pas un obstacle. Les preuves se faisaient aux frais de la communauté, jamais aux frais des familles, dont les enfants étaient élevées et entretenues gratuitement, comme on l'a dit plus haut[1].

Quant aux dames, elles devaient se recruter autant que possible dans l'établissement même ; les statuts portaient qu'elles seraient choisies parmi les demoiselles qui se sentiraient de la vocation et par les dames de la communauté, à la pluralité des suffrages pour être reçues au noviciat, et le temps

les fils en état d'être soldats et chefs, d'obéir et de commander; et celui de Saint-Cyr, en déchargeant également les pères, qui auront des filles dans cette communauté, des frais nécessaires pour les faire instruire selon leur naissance, les mettra plus en état de servir le roi avec leurs fils. Toutes ces choses font voir que Louis le Grand sera toujours invincible, qu'il aura toujours des soldats et des officiers autant qu'il en pourra souhaiter, que le métier de la guerre sera connu de ceux-ci avant qu'ils le commencent, et qu'il y aura des âmes pures qui prieront continuellement pour la prospérité de ses armes. » (Mercure Galant, septembre 1686.)

[1] Lettres patentes, juin 1686, mars 1694, art. 3, 4 et 8.

Digitized by Google

de noviciat passé, lequel devait durer deux ans, à la profession. Défense fut faite à la maison de recevoir aucune augmentation de dotation et aucun don quelconque, si ce n'est de la part des rois et reines de France, et de madame de Maintenon. Les lettres patentes se terminaient en ordonnant que la communauté fît célébrer deux messes tous les jours, « à l'intention qu'il plaise à Dieu de nous donner et à nos successeurs les lumières nécessaires pour gouverner notre État selon les règles de la justice et la grâce d'augmenter son culte, comme aussi à l'intention de remercier Dieu des grâces qu'il répand sur nous, notre maison royale et nos États. »

Il ne manquait que l'autorisation du pape, nécessaire pour la réunion de la mense abbatiale de Saint-Denis à l'établissement de Saint-Cyr, et la suppression du titre d'abbé, ce qui ne put s'obtenir que quatre ans plus tard, en 1689, à cause des démêlés du pape Innocent XI avec Louis XIV.

Innocent XI l'avait refusée d'abord en disant que la maison de Saint-Cyr n'était pas une communauté régulière et que le changement demandé était une véritable sécularisation d'un bien ecclésiastique; puis il l'accorda, mais en réclamant un droit d'amortissement[1], dont le roi, en considération de

[1] A chaque vacance des bénéfices ecclésiastiques, la cour de

l'utilité de la fondation, demandait l'exemption à la cour de Rome.

L'affaire resta en suspens jusqu'à la mort du pape, arrivée en août 1689, et son successeur Alexandre VIII, élu par l'influence de la France, s'empressa de se prêter aux vues de Sa Majesté en donnant le gratis de la bulle, c'est-à-dire l'exemption de tous droits, « voulant, dit-il, prendre part lui-même à cette œuvre intéressante, et témoigner en particulier à madame de Maintenon toute sa considération pour sa personne et ses vertus.. »

Le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, annonça cette grâce de Sa Sainteté à madame de Maintenon par la lettre suivante :

« A Rome, ce 16 décembre 1689.

« Madame,

« J'ai cru ne pouvoir mieux remplir mes devoirs, ni m'attirer un bonheur plus assuré dans le cours de mon ambassade que de commencer l'exécution des ordres du roi par l'affaire des bulles de Saint-Cyr que vous me témoignâtes, madame, souhaiter lorsque je reçus vos commandements; elle dépen-

Rome percevait sur le revenu un droit désigné sous le nom d'*annate*, et lorsqu'elle autorisait l'extinction d'un de ces bénéfices, on lui payait, pour la dédommager du droit qu'elle perdait, une somme en capital appelé *droit d'amortissement*.

Digitized by Google

dait des droits du roi pour ne pas payer cent trente mille livres d'amortissement, dont il devait revenir soixante et dix mille livres au pape; et quoique la congrégation qui examina cette affaire crût avoir des raisons d'être contraire aux prétentions de Sa Majesté, le pape ne laissa pas de me faire l'honneur de me dire, dans ma dernière audience, que plus cette congrégation avait cru la prétention du roi mal fondée, plus il avait de plaisir de faire la grâce entière à Sa Majesté, par la vue des dépenses qu'elle faisait pour le soutien de la religion, et de la connaissance qu'il avait de votre mérite et de votre vertu; le pape me commanda deux fois de vous faire savoir, madame, que votre considération l'avait fait pencher bien plus facilement à la concession de cette grâce, et je m'estime bien heureux d'avoir pu contribuer en quelque chose à ce qui peut vous être agréable....

« Le duc de Chaulnes. »

Le nouveau pape voulut témoigner lui-même à madame de Maintenon toute l'estime que lui inspirait sa vertu, et il lui adressa directement par le légat qui porta la barrette au cardinal de Janson un bref conçu en ces termes :

A notre très-chère Fille en J. C., la noble dame madame de Maintenon.

« Chère Fille en J. C., noble dame, vos vertus insignes et vos recommandables prérogatives nous sont si connues qu'elles nous engagent à vous donner des marques toutes particulières de notre affection paternelle. Notre très-cher Fils, François Tréviloni, notre camérier, vous en rendra un éclatant témoignage en portant la barrette que nous envoyons à notre très-cher Fils Toussaint, cardinal de Forbin ; les effets le feront encore plus évidemment connaître dans les occasions qui pourront se présenter. Nous vous prions aussi de vouloir bien donner toute l'assistance et toute la protection possibles dans une cour où votre mérite vous a acquis avec justice une faveur approuvée de tout le monde, à notre susdit Fils qui par un mérite égal à la naissance, et surtout par la commission que nous lui donnons est digne d'une distinction particulière. Nous vous prions aussi avec un zèle également fort, de faire valoir, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, l'affection filiale que vous avez pour le saint-siége, et d'en défendre tous les justes intérêts; et sur cette espérance nous prions Dieu qu'il comble votre noble personne de ses grâces et nous vous donnons de bonne volonté notre bénédiction.

« Donné à Rome, le 18 février 1690. »

Digitized by Google

Ce n'est pas le seul bref que madame de Maintenon ait reçu de la cour de Rome. On en conservait treize à Saint-Cyr, tous remplis des témoignages de l'estime et de la considération des souverains pontifes pour elle. Mais elle était loin de s'en prévaloir, et elle écrivait au duc de Richelieu à l'occasion de celui que nous venons de citer : « Il est vrai, monsieur, que Sa Sainteté m'a honorée d'un bref qu'on dit être fort obligeant; mais je n'en vaux pas mieux pour cela, et tous ces honneurs ne sont qu'une suite de celui que le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir aussi clair sur tout le reste que je vois clair là-dessus.... Adieu, monsieur le duc; le monde passe (à propos de la mort de madame la Dauphine) et nous passerons à notre tour. Le bon parti est d'y penser; vous le savez mieux que personne, et je ne sais là-dessus que ce que vous m'avez appris. Je n'oublie pas ces heureux temps, et je conserverai toute ma vie pour vous l'estime, la tendresse et le goût que j'ai toujours eus. Vous m'écrivez avec une cérémonie très-désobligeante[1]. »

La juridiction spirituelle de la nouvelle institution appartint à l'évêque de Chartres, et l'on en confia la direction à un supérieur ecclésiastique, qui fut l'abbé Gobelin; et, « comme ladite maison et communauté, est-il dit dans les lettres patentes, a été

[1] Lettre du 1er mai 1690.

Digitized by Google

fondée et érigée par les soins et sous la conduite de la dame de Maintenon, qui en a jeté les premiers fondements, elle ne peut être solidement établie et maintenue dans l'ordre et la discipline qui y est nécessaire pour l'exécution de nos intentions, et du bien qu'elle veut y procurer aux jeunes demoiselles qui y seront élevées et instruites, que par l'application, la direction et l'autorité de ladite dame de Maintenon, voulons et nous plaît que ladite dame de Maintenon ait la jouissance, sa vie durant, de l'appartement que nous avons fait construire en ladite maison, pour le logement de ladite dame; qu'elle y puisse entrer toutes fois et quantes qu'elle le souhaitera, et y demeurer tant qu'il lui plaira, avec tel nombre de personnes qu'elle voudra se faire accompagner. Voulons, en outre, que, pour faire observer exactement la fondation et les règles, ladite dame jouisse dans ladite maison et communauté de toutes les prééminences, honneurs, prérogatives, et de toute l'autorité et direction nécessaires et tels qu'ils peuvent appartenir à un fondateur, sans qu'après elle ledit appartement, ni les prééminences, prérogatives, honneurs, autorité et direction puissent être accordés ni appartenir à une autre personne en vertu de quelque concession que ce soit. »

Le roi, en effet, avait voulu qu'il y eût pour madame de Maintenon un grand et bel appartement,

composé de quatre grandes pieces communiquant à la tribune de l'église[1].

« Madame, dit le Mémorial de Saint-Cyr, après s'en être servie pendant quelques années, en fit faire l'infirmerie, et prit pour elle un appartement beaucoup plus modeste. »

Quelque temps après la fondation, les dames prirent la liberté d'offrir à madame de Maintenon, à titre de supérieure, et comme souvenir de ses bontés, une croix d'or avec le crucifix en relief, semée de fleurs de lis, renfermant à l'intérieur plusieurs reliques, et entourée de cette devise, don-

[1] Cet appartement était au premier étage, donnant, d'un côté, sur les jardins, et de l'autre sur la cour Verte. Madame de Maintenon, en ayant fait l'infirmerie des demoiselles, prit pour elle les quatre petites pièces qui se trouvaient au-dessous, à rez-de-chaussée. La première servait de bibliothèque; la deuxième, meublée de siéges de damas bleu avec des housses de serge bleue, servait de salon; la troisième était meublée d'un grand lit et de siéges semblables aux précédents; la quatrième servait de cabinet, et était meublée de plusieurs siéges semblables, tables et rideaux; au delà deux petites chambres qui furent occupées par mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon (Mém. de Saint-Cyr). C'est ce modeste appartement que madame de Maintenon habita toujours à Saint-Cyr et où elle mourut. Il est aujourd'hui occupé par le trésorier de l'École militaire; mais il a été coupé dans sa hauteur, où l'on a pratiqué un entre-sol.

Digitized by Google

née par Racine, et qui s'appliquait également à la croix et à la personne à qui elle était offerte :

Elle est notre guide fidèle;
Notre félicité vient d'elle.

Plus tard, madame de Maintenon fit cadeau de cette croix à madame de Glapion, lorsque celle-ci fut élue supérieure, et elle voulut qu'elle la portât ainsi que les autres supérieures qui lui succéderaient.

Ces honneurs et ces prérogatives lui étaient bien dus, mais elle ne les recevait que malgré elle; car une de ses principales qualités était une grande et sincère modestie. Elle aurait désiré n'être point nommée dans les lettres patentes; elle obtint de ne point l'être dans la médaille, qui fut frappée en mémoire de la fondation, et où l'on représenta à sa place la figure de la Piété. Cette médaille, conservée à la Bibliothèque royale, portait d'un côté le buste du roi, lauré, avec l'inscription *Ludovicus magnus rex christianissimus*, et au revers : *C. C. C. puellæ nobiles Sancirianæ*, avec une vue de la maison de Saint-Cyr, et la figure de la Piété, étendant la main sur une dame de Saint-Louis, et s'appuyant sur l'épaule d'une autre dame; dans le fond et tout autour, des demoiselles de Saint-Cyr, et à l'exergue : *Pietas MDCLXXXVII*[1].

[1] En or, en argent et en bronze, de trente lignes ou soixante-

Enfin le roi voulut que les employés de la maison portassent sa livrée, et que la maison, destinée à des familles nobles, eût des armoiries. Madame de Maintenon les composa d'un écu d'azur à une croix haussée d'or, semée de fleurs de lis de même, et surmontée d'une couronne royale aussi d'or, le croisillon et le bas du fût de la croix terminés chacun par une fleur de lis d'or[1]. Il nous faut entrer dans tous ces détails; ils appartiennent non-seulement au sujet, mais au siècle dont nous parlons. Ce siècle ne fut pas seulement celui de la grandeur, il fut celui du bon ordre, de la raison, de la maturité en toute chose. Tout s'y faisait avec mesure, réflexion et prévoyance. On ne se sentait point emporté par les événements ni même par le tourbillon de la gloire; il semblait qu'on fût maître du temps comme de la destinée : les esprits étaient posés; chacun était à sa place, appliqué à ce qu'il avait à faire, et quand on entreprenait une chose on n'oubliait rien. Nous ne devons rien oublier en racontant.

Madame de Maintenon crut devoir, par estime, par reconnaissance, et dans l'intérêt même de l'institution, entièrement composée de personnes jeunes encore, établir madame de Brinon supérieure

huit millimètres. Voyez la médaille gravée au commencement du volume.

[1] Lettres patentes, novembre 1694.

Digitized by Google

résidente pour toute sa vie, en dérogeant pour elle aux règlements, qui portaient que la supérieure serait élue par la communauté, et changée tous les trois ans. « Il n'y avait réellement pas encore de communauté formée, disent les dames dans leur récit, et nous étions toutes si jeunes, qu'il ne fallait pas moins que le reste de la vie de madame de Brinon pour nous mettre en état de gouverner par nous-mêmes. » Le roi, à cet effet, signa un brevet en faveur de madame de Brinon; mais madame de Maintenon eut plus tard quelque sujet de s'en repentir.

On sollicitait de tous côtés des places à Saint-Cyr; on se faisait honneur d'y être admis, et on comptait pour beaucoup d'être élevé sous les yeux de madame de Maintenon. On n'attendit même pas que la maison fût achevée; et comme celle de Noisy n'aurait pu contenir toutes les personnes qui obtinrent leur admission, madame de Maintenon, pour ne pas les laisser à la charge de leurs familles, les fit placer, à ses frais, dans une maison à Paris, sous la garde de deux femmes de confiance, une mademoiselle Roydeau, mère de deux de ses femmes, et mademoiselle Balbien, mère de celle qui lui était attachée, et dont il a été déjà question[1].

[1] Il n'y avait encore que les personnes nobles qui portassent le nom de dames; les autres, même mariées, conservaient le nom de demoiselles.

On se sent ému en parcourant le registre original des placets adressés au roi par la noblesse pauvre, pour obtenir des places à Saint-Cyr. Tous ces placets sont apostillés de la main du roi, qui s'enquérait avec soin de l'état des pétitionnaires, et traitait lui-même cette affaire, qui importait aux intérêts de la noblesse, comme étant le premier gentilhomme de son royaume.

Au roi : « Sire, Bonnainvillier ayant servi trente-cinq ans à votre régiment de Piémont, en qualité d'enseigne, lieutenant, capitaine, capitaine de grenadiers, commandant le bataillon, major, lieutenant-colonel, où il a été estropié, et Votre Majesté, dans la paix, lui a accordé une pension de neuf cents livres pour se retirer chez lui. Il a été assez heureux pour se rétablir, et sert aujourd'hui en qualité d'inspecteur général des milices de Picardie, pour la garde des côtes. Il supplie Votre Majesté de lui accorder une place aux demoiselles de Saint-Cyr, pour sa fille, qui a produit les certificats nécessaires de monseigneur l'évêque d'Amiens. Lui accordant cette grâce, il sera plus en état de soutenir trois de ses fils au service de Votre Majesté et Campanelle, son neveu, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, que Votre Majesté a gratifié d'une pension pour la prise de Rosacque en Italie; et il continuera ses vœux et prières à Dieu, pour la santé de Votre

Majesté et la prospérité de ses armes. » — De la main du roi : « Accordé, si elle a les qualités requises. Louis. »

Au roi : « Sire, Degrieu, lieutenant dans son régiment royal des carabiniers, ayant l'honneur de servir Sa Majesté depuis vingt-trois ans, supplie très-humblement Sa Majesté de lui accorder, en considération de ses services, une place à Saint-Cyr pour une de ses filles, et s'il lui plaisait de lui accorder cette grâce pour deux, l'une âgée de dix ans et quatre mois, et l'autre de neuf, cela le mettrait en état de continuer ses services avec plus d'aisance, étant né pauvre gentilhomme cadet de Normandie, et se trouvant chargé d'une grosse famille. » — De la main du roi : « Accordé une place à la cadette, si elle a les qualités requises. Louis. »

Au roi : « Sire, Sainte-Gemme, premier capitaine au régiment de dragons de Rohan, qui a l'honneur de servir Votre Majesté depuis vingt-cinq ans, dont quinze de commission de capitaine, ayant eu plusieurs compagnies où il a dépensé la plus grande partie de son bien à les soutenir; il a eu deux frères tués au service de Votre Majesté, où ils ont aussi dépensé leur bien; présentement que le suppliant se trouve chargé d'une grosse famille, et qu'il n'est pas en état de l'élever dans une éducation convenable à sa naissance, supplie très-humblement Votre

Majesté de vouloir bien lui accorder une place dans la maison royale de Saint-Cyr, pour une de ses filles âgée de sept ans. » — De la main du roi : « Accordé, si elle a les qualités requises. Louis[1]. »

Le bâtiment était prêt ; les cellules, les classes,

[1] Dans le commencement, les placets, toujours adressés au roi, étaient renvoyés par lui à madame de Maintenon, qui disposait des places de Saint-Cyr. Mais elle désira que les choses fussent réglées de son vivant, comme elles devaient l'être après sa mort ; et à partir de l'année 1695, le soin de présenter les nominations à Sa Majesté appartint au père de La Chaise ; plus tard ce fut définitivement le conseiller d'État chargé des affaires temporelles de l'établissement qui remplit cette fonction auprès du roi.

Voici la lettre que madame de Maintenon fit écrire au père de La Chaise par madame de Fontaines, alors supérieure :

« Au nom de N. S. J. C.

« De notre maison de Saint-Louis, le 25 janvier 1695.

« Mon révérend père, madame de Maintenon ayant voulu remettre au roi le droit qu'il a de remplir les places de demoiselles qui vaqueront chez nous, je me vois obligée de vous avertir qu'il y en a présentement dix. Je le ferai à l'avenir, mon révérend père, par un billet très-précis, mais je vous supplie de me permettre pour la première fois de vous demander votre protection pour une communauté à l'établissement de laquelle vous avez tant contribué, de vous assurer qu'il n'y en a point où vous soyez plus honoré, et de vous protester, en mon particulier, que je suis, avec beaucoup de respect, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissante servante, Sr de Fontaines. »

les dortoirs, la lingerie, étaient remplis de tous les objets nécessaires, tout neufs, bieu choisis, simples et abondants, la cuisine et l'infirmerie bien approvisionnées, la chapelle convenablement ornée, et le 26 juillet 1686, eut lieu la translation de l'établissement de Noisy à Saint-Cyr. M. Bontemps, premier valet de chambre du roi, réunit par son ordre le plus grand nombre de carrosses qu'il put trouver. Dans celui qui ouvrait la marche, était porté le corps de saint Candide, que le pape Innocent XI (en 1683) avait donné à madame de Maintenon, et qu'elle avait placé dans la chapelle. Venaient ensuite les quatre classes, les sœurs converses, et enfin les novices. Quand elles virent cette maison si vaste, si neuve, si bien pourvue, où rien ne manquait, pas même le moindre détail de la plus petite cellule, et le jardin surtout, à cette époque tout paré de fleurs, cela leur parut une sorte d'enchantement, et elles crurent, dirent-elles, entrer dans un paradis. « Sitôt que nous entrâmes dans la maison, elle nous représenta l'image du paradis terrestre.... Nous ne cessions d'admirer la grandeur et la beauté des bâtiments, des appartements, des jardins, son ameublement, l'ordre et l'arrangement qui régnaient partout, nos dortoirs où nous fûmes surprises de voir nos cellules si belles et si bien meublées, les dortoirs des demoiselles, où l'on voyait d'un bout à l'autre des lits très-bien rangés, de la couleur de la classe

et les rideaux attachés avec un ruban de soie de même couleur ; la beauté des classes tapissées chacune suivant la couleur que les demoiselles portaient, et garnies de cartes de géographie attachées avec des rubans de même couleur, etc.... » Mais après les premiers moments donnés à l'admiration, à la visite de toute la maison, et à la joie, chacun se rendit à son poste, la clôture fut établie, et chaque dame entra pour la première fois dans sa charge. Madame de Brinon et l'abbé Gobelin les y dirigèrent pour la partie spirituelle, et M. Manseau et mademoiselle Balbien furent employés, pendant quelque temps, à les former aux soins temporels et manuels que comportaient plusieurs de ces charges. Au-dessus d'eux tous, madame de Maintenon veillait à tout avec une activité infatigable, pour que l'institution s'organisât dès l'origine, de manière à remplir complétement l'objet qu'on s'était proposé.

Quelques jours après la cérémonie d'installation, et la bénédiction solennelle donnée par le vicaire général de Chartres, l'évêque étant empêché par son grand âge[1], les visites commencèrent. Toutes les princesses, quelques dames de la cour et d'il-

[1] Saint-Cyr était du diocèse de Chartres, celui de Versailles n'existant pas alors. L'évêque de Chartres était Ferdinand de Neuville, frère du maréchal de Villeroy.

Digitized by Google

lustres prélats vinrent admirer l'établissement. Madame de Montespan y vint aussi, accompagnée de mademoiselle de Blois, âgée alors de neuf ans, et du duc du Maine, l'enfant chéri de madame de Maintenon, qui en avait seize; mais le roi, qui, à cette époque, se trouvait gravement incommodé, ne s'y rendit pour la première fois que dans le courant de septembre. Ce fut, comme on le pense, une grande solennité. Dans la cour du dehors, il trouva le clergé avec la croix, et à la porte de la clôture, madame de Brinon qui lui adressa un discours, et qui était suivie de toutes les dames rangées en ordre de procession, revêtues de leur voile et de leur long manteau, un cierge allumé à la main; puis dans le grand corridor et jusque dans l'église, les demoiselles placées sur deux rangs suivant leur classe, silencieuses, recueillies, pleines d'un tremblant respect. Il traversa lentement ce cortége au chant du *Te Deum*, entra dans l'église, et alla se placer dans le chœur sur un prie-Dieu. Quand le *Te Deum* fut achevé, on chanta le *Domine salvum*, puis les demoiselles, conduites par leur maîtresse, défilèrent devant lui, en lui faisant une profonde révérence. La communauté observa la même cérémonie. Enfin, quand il entra dans les jardins, trois cents jeunes voix entonnèrent une cantate à sa louange, dont les paroles étaient de madame de Brinon, sur ce bel air

Digitized by Google

composé par Lulli, et qui depuis, selon la tradition de Saint-Cyr, a passé en Angleterre, et est devenu l'air national anglais sur les paroles du *God save the king*[1].

Grand Dieu, sauvez le Roi;
Grand Dieu, vengez le Roi.
Vive le Roi!
Qu'à jamais glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu, sauvez le Roi;
Grand Dieu, vengez le Roi.
Vive le Roi!

Le roi visita ensuite les classes et le reste de la maison, ordonna quelques changements pour le

[1] On ne retrouve cependant ni ce chant ni les paroles dans les cahiers et livres de musique de la maison de Saint-Cyr, conservés à la bibliothèque de Versailles. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les trente dernières années de l'établissement, ce chant, dont les paroles anglaises ne semblent être qu'une traduction, et auquel l'air anglais s'adapte parfaitement, était habituellement en usage, et que selon la tradition constante des dames de Saint-Louis et des personnes élevées à Saint-Cyr (nous le tenons de plusieurs d'entre elles), on avait chanté cet hymne pour la première fois lorsque Louis XIV visita Saint-Cyr, qu'on le répétait encore souvent, et qu'elles ont toujours entendu dire que Lulli en était l'auteur.

Digitized by Google

bien-être des demoiselles, puis il revint à la salle de communauté et y entretint les religieuses en les encourageant à se bien pénétrer des devoirs de leur état, et en leur disant que « l'éducation était une des plus grandes austérités qu'on peut pratiquer, puisqu'il n'y en a guère qui n'aient quelque relâche, tandis que, dans l'éducation des enfants, il faut y employer tous les instants de la vie. » Il partit très-ému et en disant à madame de Maintenon : « Je vous remercie, madame, de tout le plaisir que vous m'avez donné[1]. »

Saint-Cyr était donc fondé, il ne s'agissait plus que de lui donner le mouvement et la vie. Les choses se passèrent bien d'abord : mais bientôt il naquit des difficultés. Madame de Maintenon s'était vivement attachée à madame de Brinon, comme elle faisait toujours avec les personnes qu'elle croyait

Lulli mourut le 12 mars 1687. Son fils lui succéda comme surintendant de la musique du roi. M. Castil-Blaze, autorité en érudition musicale, raconte que, visitant à Saint-Germain la salle du roi Jacques, il s'y installa pour dîner. « Je voulais, dit-il, que ces murs fissent retentir encore des chants de leur époque, et j'exécutai quelques airs de Lulli. Je chantai le *God save the king*, air français, que ce maître composa pour madame de Maintenon, et que Haendel prit aux choristes de Saint-Cyr, dans une visite qu'il fit, en 1721, pour l'offrir au roi d'Angleterre. » Haendel naquit en Saxe en 1685, vint en Angleterre en 1710, et mourut en 1759.

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

avoir raison d'aimer; elle la comblait de grâces, avait pour elle mille attentions, l'avait mise dans les rapports les plus agréables avec le roi, avait obtenu des emplois pour presque toute sa famille; cependant il s'éleva quelques différends entre elles.

Madame de Maintenon s'appliquait surtout à introduire parmi les dames l'esprit de piété, de détachement du monde, de simplicité et de dévouement aux devoirs de l'éducation, qu'elle voulait qui s'y perpétuât dans l'avenir. Elle savait de quelle importance sont les commencements, et combien, dans les maisons religieuses surtout, l'esprit de la fondation, lorsqu'il y est profondément enraciné, s'y conserve ensuite facilement par la tradition. Elle trouva que madame de Brinon ne la secondait pas assez dans cette vue. Les demoiselles étaient bien élevées, mais les religieuses mal conduites. Madame de Brinon était une personne de beaucoup d'esprit et de grands talents, qui s'exprimait avec grâce, et parlait même avec éloquence. On se plaisait surtout à écouter ses instructions aux professes et aux demoiselles, et on la comparait aux prédicateurs les plus renommés. Mais c'était une religieuse née pour le monde, et qui s'en trouva tout à coup trop rapprochée pour la nature de ses goûts et de ses penchants; elle fut comme enivrée de se voir jouer un rôle au milieu de personnages si éminents. C'était contre son inclination que ses parents l'avaient fait

entrer en religion, et quoique d'une conduite toujours régulière et vertueuse, elle s'en tenait à ce qu'il y avait de principal dans ses vœux, et s'élargissait facilement sur les accessoires. La stricte observance des règles, l'usage du silence, la régularité des parloirs, lui paraissaient choses de peu de conséquence. Elle était très-propre à diriger un pensionnat, mais beaucoup moins à être une supérieure de communauté; elle en avait plus la théorie que la pratique, et se montrait peu capable de former ses élèves à la vie spirituelle, de les faire avancer dans la perfection. C'est ainsi que, dans les lectures qu'elle faisait faire aux heures de délassement et de récréation, elle avait passé insensiblement de la vie des saints aux conversations de mademoiselle de Scudéry[1], puis aux comédies de Molière. Elle avait, en outre, à Saint-Cyr, un air d'abbesse, et d'abbesse d'importance, dans son habillement, dans

[1] Madame de Brinon, qui était un peu de l'école des précieuses, écrit à mademoiselle de Scudéry, le 3 août 1688 : « Je ne saurais différer davantage à vous témoigner le plaisir que vous avez fait à toute notre communauté; vous avez trouvé le moyen de beaucoup plaire en instruisant solidement. Votre génie est sans déchet, et votre esprit, qui toujours fait l'admiration des sages, croît au lieu de diminuer. Madame de Maintenon, qui ne savait pas que vous m'aviez fait part des trésors de votre sapience, après avoir vu votre *morale*, me l'envoya fort obligeamment pour vous et pour moi, me man-

ses manières, dans tout ce qui l'entourait. Elle aimait le commandement, les aises et la grandeur. Ses meubles, présents, il est vrai, presque tous, de madame de Maintenon ou de quelques amis, avaient une certaine recherche ou un certain prix qui semblaient contredire au vœu de pauvreté.

Le roi, à qui elle avait plu, la traitait avec des égards qui la relevaient encore à ses propres yeux. Elle était en commerce avec plusieurs seigneurs et dames de la cour, avec les ministres, avec le chancelier; on venait la voir, et, presque toujours, pour faire passer par elle ce qu'on voulait qui arrivât au roi par madame de Maintenon. Aussi avait-elle toujours mille affaires à traiter avec elle, qui ne regardaient point la communauté; elle aurait dû comprendre, aux réponses de madame de Maintenon, que ces façons ne lui plaisaient pas; à Saint-Cyr enfin, madame de Maintenon était la religieuse, et

dant qu'elle croyait qu'en son absence, ces livres me tiendraient lieu d'une bonne compagnie. Elle ne se trompait pas, car voulant régaler les dames de Saint-Louis de quelque mets d'esprit convenable à leur état, je leur ai lu moi-même, dans nos promenades du soir, l'histoire de la morale, qui leur a toujours fait dire, quand on a sonné la retraite, que l'heure avançait. » (Lettre autographe, cabinet de M. de Monmerqué.) — Madame de Sévigné écrivait à mademoiselle de Scudéry, en 1688 : « L'agrément de vos conversations ne finira jamais. Je sais qu'on en est fort agréablement occupé à Saint-Cyr. »

madame de Brinon la dame de cour. Dès Noisy, elle s'était aperçue de ses défauts. Voyant que madame de Brinon inspirait aux novices ses idées de grandeur et de vanité[1], qu'elle prétendait épargner aux demoiselles le travail des mains, qu'elle usait souvent la journée en cérémonies inutiles, elle lui témoigna ses craintes et lui donna ses avis, mais avec des ménagements qui allaient jusqu'à la prière, pour ne pas blesser son amour-propre et sa dignité de supérieure. Madame de Brinon n'en tint compte, et madame de Maintenon commença à craindre que cette religieuse ne fût un obstacle à son dessein. Comme elle avait des vues plus étendues sur la perfection où devaient aspirer les dames de Saint-Louis, dans l'intérêt et pour l'affermissement de l'établissement lui-même, elle voulut y attacher, outre l'abbé Gobelin et les deux confesseurs ordinaires, religieux de Saint-Lazare dont le couvent était voisin, quelques ecclésiastiques d'un mérite et d'une piété re-

[1] « Vous ne pouvez trop, en public et en particulier, prêcher à nos postulantes l'humilité, car je crains que madame de Brinon ne leur inspire une certaine grandeur qu'elle a, et que le voisinage de la cour, cette fondation royale, la visite du roi et même les miennes, ne leur donnent une idée de chanoinesse ou de dame importante, qui ne laisse pas d'enfler le cœur, et qui s'oppose au bien que nous voulons faire. » (Lettre à l'abbé Gobelin, 10 octobre 1685. — L'établissement était encore à Noisy.)

Digitized by Google

connus, en qualité de confesseurs extraordinaires, ainsi qu'il est recommandé par le concile de Trente pour les communautés religieuses, et qui fussent capables de diriger dans des voies plus élevées les âmes qui éprouveraient le besoin de s'avancer dans la perfection. Son choix tomba d'abord, par le conseil de l'abbé Gobelin, sur M. Godet-Desmaretz[1], homme très-savant, très-simple et très-pieux, qui demeurait au séminaire de Saint-Sulpice, vivant dans la retraite, et assidûment appliqué aux devoirs de son ministère. Quand madame de Maintenon envoya chez lui, on le trouva dans une petite chambre où il n'y avait qu'un lit, une chaise de paille, un pupitre sur lequel étaient une Bible, quelques livres, une carte de Jérusalem, et un clavecin. Il eut grand'-peine à sortir de son obscurité, qu'il aimait, pour s'attacher à une maison qui allait le mettre en évidence, et qu'il croyait beaucoup plus remplie de l'esprit de cour que de l'esprit de piété; mais une longue conversation qu'il eut avec madame de Maintenon, et qui lui fit admirer sa sagesse et sa vertu, suffit pour le décider. Elle lui adjoignit, peu de temps après, deux autres ecclésiastiques d'une grande réputation pour le savoir et la direction, MM. Tiberge et Brisacier, l'un supérieur, l'autre

[1] Né en 1648. Madame de Maintenon le fit nommer, en 1690, évêque de Chartres; mort en 1709.

Digitized by Google

directeur des missions étrangères. Mais ici encore elle rencontra l'opposition de madame de Brinon, qui trouvait que les confesseurs ordinaires suffisaient bien. Celle-ci ne goûta que médiocrement les instructions un peu austères de ces messieurs, et ne le cacha point. Il y eut quelques autres dissentiments entre elle et madame de Maintenon sur l'administration, sur l'admission des novices, dans lesquelles madame de Brinon mettait de la légèreté et de la préférence. Enfin madame de Maintenon se vit contrariée; elle hésita si elle n'abandonnerait pas à madame de Brinon tout le gouvernement de la maison, « qui ne peut être gouvernée, disait-elle, par deux personnes qui pensent si différemment[1]; » et elle consulta sur ce point, comme elle avait coutume de faire en toutes choses[2]. Mais, sur ces entrefaites, madame de Brinon

[1] Lettre à l'abbé Gobelin, novembre 1688.

[2] « Écrivez à madame de Brinon; remontrez-lui combien elle est éloignée des voies où elle doit conduire les autres. Elle a tous les jours de nouveaux caprices; et si M. Manseau ne s'opposait pas adroitement à ses innovations, elle aurait déjà changé toute la maison. Que veut-elle? Que demande-t-elle? Elle est aussi libre que si elle n'était pas religieuse; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies même. Elle est estimée à la cour, considérée à la ville, consultée par d'habiles gens; elle règne sur la partie la plus malheureuse et la mieux élevée de la noblesse du royaume. Que lui manque-t-il? Je crains que le malin esprit ne veuille jeter des semences de

tomba malade[1], et, lorsqu'elle commença à se rétablir, les médecins lui conseillèrent d'aller prendre les eaux de Bourbon.

Elle partit. On lui rendit partout des honneurs extraordinaires. Sa faveur auprès de madame de Maintenon, et même auprès du roi, en faisait un personnage considérable dans la province. On venait au-devant d'elle, on la complimentait, on la conduisait en pompe à l'église, et elle se laissait rendre tous ces hommages, comme s'ils lui étaient dus, en y répondant avec une aisance et une bonne grâce qui les faisaient paraître encore plus naturels. On en

division dans cette maison, qui ne fait que de naître, pour l'empêcher de produire les fruits que nous attendons. Je voudrais que madame de Brinon fût moins élégante et plus régulière, qu'elle connût mieux le monde et les devoirs de son état, qu'elle fût moins visitée du dehors et plus accessible au dedans, qu'elle usât de plus de sévérité à l'égard d'elle-même, et de plus d'indulgence à l'égard des autres. Les choses sont au point que personne n'ose l'aborder; tout tremble devant elle, et tout devrait l'aimer et l'aimait autrefois. Ecrivez-lui donc fortement, mais sans qu'il paraisse que vous êtes instruit; ménagez tout cela avec charité et prudence. » (Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin.)

[1] « Le roi vint ici lorsqu'elle commença à se porter mieux, et lui fit l'honneur de la venir voir dans son lit, ce qui fut regardé comme une faveur très-singulière. Ce fut pour faire plaisir à madame de Maintenon, qui avait été fort affligée pendant que dura le danger. » (Mémorial de Saint-Cyr.)

Digitized by Google

plaisanta à la cour, et madame de Maintenon, qui l'excusa de son mieux, fut très-fâchée du ridicule que cela jeta sur elle; mais elle se persuada de plus en plus que madame de Brinon, qu'elle aimait, et qui avait été d'un si grand secours dans les commencements, allait devenir plutôt un obstacle dont il valait mieux s'affranchir.

En effet, madame de Brinon revint avec des vues moins conformes que jamais à celles de madame de Maintenon, et, après quelque temps d'épreuve encore, celle-ci se décida, de concert avec le roi et l'évêque de Chartres, à s'en séparer. Madame de Montchevreuil, leur commune amie, qui demeurait à la cour depuis que madame de Maintenon y était, fut chargée de lui apprendre son sort, comme étant la personne la plus propre à le lui adoucir. Elle se rendit à Saint-Cyr, et lui remit, après des explications bienveillantes, une lettre de cachet[1] qui lui ordonnait de quitter la maison (décembre 1688). Madame de Brinon, qui ne s'attendait à rien, fut comme frappée de la foudre; mais, contenant avec fermeté sa douleur, elle ne montra cette lettre à personne, s'enferma dans son appartement avec sa femme de chambre, car elle en avait

[1] On croit communément aujourd'hui qu'une lettre de cachet n'était jamais autre chose qu'un ordre d'emprisonnement. Tout ordre, de quelque nature qu'il fût, signé du roi et adressé directement, s'appelait lettre de cachet.

une, et sa nièce, mademoiselle de Chantelou, que madame de Maintenon tenait ordinairement auprès d'elle, mais qu'elle lui avait envoyée pour qu'elle lui fût de quelque secours dans cette circonstance. Elle fit dire qu'elle était malade, et après avoir fait ses préparatifs elle partit le lendemain, pendant qu'on était au chapitre, pour n'être obligée de dire adieu à personne. M. Manseau lui amena un carrosse de la part de madame de Maintenon, avec ordre de l'accompagner à cheval jusqu'au lieu où elle voudrait aller, car rien ne lui était spécifié à cet égard. Elle se fit conduire à l'hôtel de Guise à Paris, chez madame de Hanovre, duchesse de Brunswick; elle lui conta sa disgrâce, et, quelques heures après, appela Manseau, à qui elle remit une lettre pour madame de Maintenon, d'un air aussi serein et aussi ferme que si elle n'avait eu aucun sujet de déplaisir. Sa fermeté ne se démentit pas un instant, et elle ne donna aucune marque d'aigreur ou de mécontentement sous le coup d'une telle disgrâce. « Voici un fait, écrit madame de Sévigné; madame de Brinon, l'âme de Saint-Cyr, l'amie de madame de Maintenon, n'est plus à Saint-Cyr; elle en sortit il y a quatre jours; elle est à l'hôtel de Guise; elle ne paraît pas moins mal avec madame de Maintenon, car elle envoie tous les jours savoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de savoir le sujet de sa disgrâce. Tout le

monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage[1] » Et trois jours après elle écrit de nouveau : « Je ne sais encore rien de madame de Brinon, si ce n'est que le roi lui donne deux mille livres de pension. On dit qu'elle ira à Saint-Antoine. Elle prêchait fort bien, comme vous savez. Voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour la remplir, et celle qu'il a déjà, sera obligé de prêcher toute la journée[2]. »

La lettre de madame de Brinon n'avait eu d'autre objet que de prier madame de Maintenon de donner dans le monde à sa retraite une couleur qui ne lui fût point défavorable. Sa conduite, en cette circonstance, si pleine de réserve et de mesure, méritait bien qu'on eût cet égard, et l'on fit courir le bruit que sa santé avait été la seule cause de sa sortie[3]. Elle se retira à l'abbaye de Maubuisson dont la princesse Louise de Hanovre, tante de madame la duchesse de Brunswick, était abbesse. Elle s'y établit dans un

[1] Lettre du 10 décembre 1688.

[2] Lettre du 13 décembre 1688.

[3] « Madame de Brinon, supérieure de Saint-Cyr, sortit hier de la maison et s'en est allée à Paris chez madame la duchesse de Hanovre. On n'en sait point encore la raison ; mais on ne doute point que ce ne soit de concert avec madame de Maintenon ; et c'est apparemment sa mauvaise santé qui l'a obligée à quitter la conduite de cette maison. » (Dangeau, 4 décembre 1688.)

appartement indépendant du couvent, où elle resta jusqu'à la fin de sa vie, avec deux mille livres de pension que lui faisait la maison de Saint-Cyr; elle y fut toujours considérée et soignée, dans une position agréable et commode. Madame de Maintenon qui avait voulu s'affranchir des inconvénients de son caractère, mais qui n'avait pas oublié ses estimables qualités, continua avec elle une correspondance fort amicale et fort intime, qui prouve qu'elle ne lui ôta rien de son vif attachement et de ses bontés.

Ce coup d'État fit beaucoup d'effet à Saint-Cyr. Le lendemain, madame de Maintenon y vint, assembla les dames, et leur apprit les motifs qui l'avaient fait agir; elle donna de grands regrets et de grands éloges à madame de Brinon, en insinuant que chacun avait son don et sa mesure; que madame de Brinon, qui avait été si utile dans les commencements, était moins propre à conduire l'établissement à sa perfection, et que, dans l'intérêt de l'établissement même, il avait fallu l'en éloigner; elle-même d'ailleurs tenait à voir de son vivant, ajouta-t-elle, comme la maison pourrait se gouverner par les supérieures élues, elle voulait les former sous ses yeux, et elle allait pour cela se dévouer à Saint-Cyr plus entièrement que jamais. En effet, à partir de ce moment, elle en devint la véritable et unique directrice.

Madame de Loubert, l'une des élèves de Noisy,

qui n'avait encore que vingt-deux ans et qui avait servi pendant assez longtemps de secrétaire à madame de Maintenon, fut mise provisoirement à la tête de l'établissement; mais, comme nous venons de le dire, la vraie supérieure fut madame de Maintenon. Aussitôt après la retraite de madame de Brinon, l'évêque de Chartres avait écrit à madame de Loubert :

« Décembre 1688.

« Ma fille, la démission de madame de Brinon me fait connaître que vous avez besoin d'une personne très-prudente et très-éclairée qui prenne soin de toutes vos affaires et de la conduite de votre maison; il est inutile d'en chercher, puisque madame de Maintenon, dont le mérite vous est très-connu, veut bien vous faire cette grâce; il ne suffit pas que vous ayez pour elle tout le respect dont vous êtes capable pour les biens qu'elle vous a procurés et qu'elle vous procure tous les jours, mais je suis persuadé qu'il est de votre intérêt d'avoir pour elle beaucoup de soumission, afin de profiter de ses lumières et de ses charitables conseils. Je souhaite donc, ma chère fille, que vous assembliez votre communauté et que vous leur disiez de ma part que je désire qu'il ne se fasse rien dans votre maison soit pour l'éducation des jeunes demoiselles, soit pour la réception des dames, enfin pour tout ce qui regarde le spirituel

Digitized by Google

ou le temporel, sans son ordre, avis et consentement; ce que je suis obligé de vous ordonner avec d'autant plus d'affection, que je sais que c'est l'intention du roi et l'avantage de votre communauté, aux prières de laquelle je me recommande, vous assurant que je suis véritablement, ma fille, votre affectionné serviteur,

« FERDINAND DE NEUVILLE, évêque de Chartres. »

Quelques mois après (mai 1689), madame de Loubert fut élue supérieure, conformément aux constitutions. Cette première élection se fit avec pompe, et le roi lui-même vint le soir, à la porte du jardin, complimenter cette dame, ainsi que la communauté sur le choix qu'elle avait fait.

Mais avant d'aller plus loin et de quitter tout à fait madame de Brinon, nous nous étonnerons de la retrouver tout à coup devenue l'intermédiaire des deux plus grands esprits du siècle, Leibnitz et Bossuet, dans la plus grande affaire du temps, l'extinction de l'hérésie. L'activité de son caractère et son goût pour les rôles importants retrouvaient là un aliment tout à fait digne d'elle. Cela vaut la peine de s'y arrêter un instant.

La pensée de réunir les deux cultes catholique et protestant circulait depuis longtemps en Allemagne; l'empereur Léopold la favorisait, et dans un rescrit du 20 mars 1691, il avait concédé tout pouvoir à

Digitized by Google

l'évêque de Newstadt pour y travailler. Celui-ci écrivit, voyagea, se porta partout où l'attirait l'intérêt d'une œuvre si nécessaire, et ne trouva nulle part un meilleur accueil que dans les États de Hanovre, surtout auprès du docteur Molanus, abbé de Lockum, savant théologien protestant, avec lequel, après de longues conférences, il rédigea une sorte de projet de réunion qu'ils souhaitèrent de soumettre à Bossuet, le seul homme indiqué en Europe comme capable d'être l'arbitre d'une si grande question, et le lien de conciliation qui devait rétablir la paix morale dans le monde chrétien.

De son côté, la princesse Louise de Hanovre, qui, après avoir embrassé le catholicisme en 1658, s'était faite religieuse et avait été nommée par Louis XIV abbesse de Maubuisson en 1664, vivement désireuse de conquérir à sa nouvelle foi sa sœur, la duchesse régnante, Sophie de Hanovre, lui avait envoyé, entre autres ouvrages, celui de Pellisson sur les *différends en matière de religion*, que la duchesse avait communiqué à Leibnitz. Celui-ci en avait été charmé, et, intervenant en qualité de théologien consultant de la princesse dont il était aussi le secrétaire et l'ami, il adressa ses remarques à l'auteur par l'intermédiaire de l'abbesse. Dès lors s'ouvrit une correspondance dans laquelle madame de Brinon eut l'honneur de tenir la plume. Et lorsque plus tard l'abbesse de Maubuisson apprit qu'on

s'occupait à Hanovre d'un plan sérieux et général de réunion, elle chargea madame de Brinon d'exprimer à sa sœur le désir de voir Leibnitz associé avec Bossuet pour cette négociation; et c'est ainsi que Leibnitz se trouva insensiblement substitué à l'abbé de Lockum dans cette affaire, qu'il traita directement avec l'évêque de Meaux.

Leibnitz avait les plus grandes dispositions à embrasser le catholicisme; on peut même dire, comme il l'a dit lui-même, qu'il était catholique dans le cœur, et la profession de foi qu'il a laissée dans l'ouvrage intitulé *Systema theologicum*, écrit tout entier de sa main, et publié après sa mort, laisse à peine apercevoir les plus légères différences avec la doctrine catholique sur les points les plus contestés[1]. Aussi écrivait-il à madame de Brinon : « Vous avez raison, madame, de me juger catholique dans

[1] Le manuscrit en latin de Leibnitz, déposé à sa mort dans la bibliothèque de Hanovre, et soustrait pendant longtemps à la connaissance des catholiques, fut enlevé en 1808 par le roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, et envoyé par lui au cardinal Fesch, son oncle, qui le fit publier par l'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Il en parut, après la mort du cardinal, une seconde édition beaucoup plus exacte, due aux soins de l'abbé Lacroix, et la traduction en a été imprimée en 1846, avec une intéressante préface par le prince Albert de Broglie. — Voir encore l'ouvrage de M. Colani sur Leibnitz et le catholicisme, 1847.

le cœur, je le suis même ouvertement, car il n'y a que l'opiniâtreté qui fasse l'hérétique, et c'est de quoi, grâce à Dieu, ma conscience ne m'accuse point. Tous ceux qui entretiennent le schisme par leur faute sont véritablement des schismatiques; au lieu que ceux qui sont prêts à faire tout ce qui se peut pour entretenir encore la communion extérieure sont catholiques en effet. Vous me ferez la justice de croire, madame, que je ne ménage rien quand il s'agit de l'intérêt de Dieu, et je ne ferais pas scrupule de confesser devant les hommes ce que je juge important à mon salut ou à celui des autres; outre que je suis dans un pays où la juste modération, en matière de religion, est dans un souverain degré au delà de ce que j'ai pu remarquer partout ailleurs, et où la déclaration qu'on peut faire en ces matières ne peut nuire à personne. De plus, madame, c'est par ordre du prince que les théologiens de ce pays ont donné une déclaration de leurs sentiments à M. l'évêque de Newstadt, autorisée en quelque façon de l'empereur et même du pape, touchant les moyens de lever le schisme.... Au reste, c'est plutôt la pratique des abus dominants, que les dogmes spéculatifs, qui empêchent la réunion. La manière dont la théorie explique, conformément au concile de Trente, l'honneur rendu au Créateur, le rend très-excusable, mais la pratique est souvent fort éloignée de la théorie. Il se passe bien des cho-

Digitized by Google

ses autorisées publiquement dans l'Église romaine, qui alarment la conscience des gens de bien parmi les protestants. Je laisse à M. Jurieu le soin de les exagérer, car moi, je souhaiterais plutôt de les voir adoucir....

« .... Je souhaite, pour la gloire du roi et pour le succès de l'affaire, que la France prenne part à ces projets (*de réunion*). Elle est la plus propre en ceci à être la médiatrice des nations, et à réconcilier l'Italie avec l'Allemagne. Lorsque le roi se mêle de quelque chose, il semble qu'elle est presque faite. C'est à M. l'évêque de Meaux, à M. Pellisson et à d'autres grands hommes de cette espèce, de faire ménager des occasions qui ne se présentent peut-être qu'une fois dans un siècle. Votre éminente vertu, madame, qu'on voit éclater par un zèle si pur et si judicieux, sera d'un grand poids pour ranimer le leur[1]. »

Ce fut donc alors que s'entama entre Leibnitz et Bossuet cette belle correspondance, qui passait toujours par les mains de madame de Brinon, et où l'on ne peut qu'admirer la politesse, la modestie et la modération de ces deux grands esprits. Madame de Brinon y joignait ses humbles efforts, et ne se lassait pas de prêcher Leibnitz. Elle écrit à Bossuet,

[1] Lettre de Leibnitz à madame de Brinon; Hanovre, juillet, 1691.

le 5 avril 1692 : « Madame la duchesse de Hanovre commençait à s'impatienter, monseigneur, de ce que vous ne disiez mot sur les écrits de M. Molanus, et elle en tirait quelque mauvais présage ; mais la lettre que vous écrivez à M. Leibnitz, que j'ai lue à madame de Maubuisson, comme Votre Grandeur me l'a ordonné, la rassura.... Il me semble, monseigneur, que Dieu m'a associée au grand ouvrage de la réunion des protestants d'Allemagne, puisqu'il a permis qu'on m'ait adressé les premières objections pour les envoyer à M. Pellisson, et que depuis j'ai eu l'honneur de faire tenir les lettres de part et d'autre, et d'en écrire quelquefois moi-même, qui n'ont pas été inutiles pour réveiller du côté de l'Allemagne leurs bons desseins.

« .... Je me suis sentie, monseigneur, pressée intérieurement, et Dieu veuille que ce soit son esprit qui m'ait conduite, d'écrire à M. Leibnitz pour l'engager de prendre garde de revenir à l'Église, avec un cœur contrit et humilié, sans lui faire de conditions onéreuses, comme est celle de la réformation qu'il demande des abus que l'Église souhaite plus qu'eux dans ses enfants. Je lui mande, le plus doucement qu'il m'est possible, qu'elle n'a point attendu après la réunion des protestants pour réformer les abus que l'intérêt d'un côté et la simplicité du peuple de l'autre peuvent avoir établis dans le culte extérieur que nous rendons aux saints ; que tous les

pasteurs vigilants y travaillent sans relâche, et que depuis que j'ai l'usage de ma raison, j'ai toujours ouï blâmer et reprendre sévèrement dans l'Église la superstition.... Je lui dis que revenant à l'Église dans l'unique motif de se réunir à son chef, et de cesser d'être schismatique, il fallait imiter l'enfant prodigue et dire simplement : *J'ai péché et je ne suis pas digne d'être appelé votre enfant;* ce qui serait propre à exciter notre mère à tuer le veau gras en leur faveur, c'est-à-dire à leur accorder avec charité tout ce qui ne choquerait pas la religion en chose essentielle. J'ai cru qu'étant comme je suis, une personne sans conséquence, je pouvais, sans rien risquer, écrire bonnement à M. Leibnitz, qui est le plus doux du monde et le plus raisonnable, ce qui me paraissait de sa proposition de réformer l'Église, eux qui n'ont erré que pour avoir voulu le faire mal à propos. »

Cependant tous ces efforts avortèrent. Leibnitz était bien comme subjugué par les réponses de Bossuet; mais il cherchait à se mettre en garde contre leur puissance. « Je voudrais, écrivait-il à madame de Brinon, dans les affaires importantes un raisonnement tout sec, sans agréments, sans beautés, semblable à celui dont les gens qui tiennent des livres de comptes, ou les arpenteurs, se servent à l'égard des nombres et des lignes. Tout est admirable dans M. de Meaux et M. Pellisson. La beauté

et la force de leurs expressions aussi bien que leurs pensées, me charment jusqu'à me lier l'entendement; mais quand je me mets à examiner leurs raisons en logicien et en calculateur, elles s'évanouissent de mes mains, et quoiqu'elles paraissent solides, je trouve alors qu'elles ne concluent pas tout à fait ce qu'on en veut tirer.[1] » C'est là ce qui faisait dire de lui à madame de Brinon, en envoyant cette lettre à Bossuet : « C'est un homme dont l'esprit naturel combat contre les vérités surnaturelles, et qui attribue à l'éloquence les traces que la vérité fait dans son esprit; mais quand la grâce voudra bien venir au secours de ses doutes, j'espère, monseigneur, qu'il sera moins vacillant. » (Juillet 1692.)

La pierre d'achoppement était toujours en apparence le concile de Trente, ou plutôt certaines difficultés peu sérieuses à ce qu'il semble, sur l'autorité de ce concile; mais l'obstacle réel à la conclusion de ces pourparlers, qui durèrent neuf ans, de 1691 à 1700, ce fut l'intérêt politique. La révolution de 1688 avait, dans cet intervalle, offert à la maison de Hanovre, à laquelle Leibnitz était dévoué, la perspective du trône d'Angleterre. Cette perspective s'était encore rapprochée, lorsqu'on ne vit plus qu'un seul héritier au trône de Guillaume et de Marie, dans la per-

[1] Lettre du 3 juillet 1692.

sonne du duc de Glocester, fils de la princesse de Danemark (depuis la reine Anne), et à la mort de cet héritier, arrivée en 1700, ces espérances se changèrent en certitude par la déclaration du parlement anglais. Or, les motifs de préférence qui portèrent le parlement à choisir la maison de Hanovre, étaient uniquement fondés sur la profession de la religion protestante, et il est à remarquer que c'est à cette même époque que cessa la correspondance entre Leibnitz et Bossuet. On a même la preuve que ce fut là le motif qui fit échouer la négociation, dans les lettres qu'il écrivit plus tard au sujet du mariage de la princesse Élisabeth-Christine de Brunswick Wolfenbuttel avec l'archiduc Charles d'Autriche, en 1707, lorsqu'il s'agissait pour la jeune princesse de se déclarer catholique, lettres dans lesquelles il allègue, entre autres raisons, « que tous les droits de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre étaient uniquement fondés sur la haine et l'exclusion de l'Église romaine, et qu'ainsi il fallait éviter avec soin tout ce qui annoncerait de la mollesse et de la tiédeur sur cet article[1]. »

Revenons à Saint-Cyr.

Nous avons dit qu'après le départ de madame de Brinon, madame de Maintenon se consacra de plus

[1] Lettre du 15 octobre 1708.

Digitized by Google

en plus à l'œuvre importante et difficile qu'elle avait entreprise. Il s'agissait de former à la fois les maîtresses et les élèves, d'inspirer aux nouvelles religieuses l'esprit de leur état et de leur apprendre en même temps à élever des jeunes personnes pour le monde. C'est qu'en effet la fondation de Saint-Cyr n'était pas seulement une magnifique charité envers la noblesse, c'était une grande innovation. On n'avait pas voulu faire un couvent de plus, il y en avait bien assez, mais un établissement consacré à l'éducation laïque des demoiselles nobles; c'était une sécularisation hardie et intelligente de l'éducation des femmes. C'est en cela que madame de Maintenon était novatrice; car, comme le dit fort bien un de nos écrivains les plus distingués, « il y avait dans madame de Maintenon, en dépit du préjugé public à son égard, un goût de perfection qui la menait naturellement à l'innovation et au progrès. C'est une grande erreur de se la représenter comme un esprit ferme jusqu'à être étroit, méthodique jusqu'à être routinier, qui n'eut jamais ni ardeur, ni enthousiasme, ni engouement, et qui méprisait et craignait toutes les nouveautés. Madame de Maintenon était un esprit ardent, désireux du bien, croyant à l'empire de la raison. Mais cette ardeur de zèle et ces élans vers le bien étaient réglés à la fois par le bon sens, qui était le propre de son génie, et par la défiance de soi-même qu'in-

spire le christianisme.[1] » C'est exactement là ce qu'elle fut à Saint-Cyr. Élever les filles pour la famille et pour le monde, et non pour le couvent, tel était le programme qu'elle s'y était tracé.

Fénelon avait développé la même pensée dans son petit Traité sur l'éducation des filles. « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles, disait-il.... Cependant ne sont-ce pas les femmes qui ruinent ou soutiennent les maisons, qui règlent tout le détail des choses domestiques, et qui, par là, décident de tout ce qui touche le plus près à tout le genre humain, ont la principale part aux bonnes ou aux mauvaises mœurs de tout le monde?... J'estime fort l'éducation des bons couvents, ajoutait-il, mais je compte encore plus sur celle d'une bonne mère, quand elle est libre de s'y appliquer. Si le couvent n'est pas régulier, les filles y entendront parler du monde comme d'une espèce d'enchantement, et rien ne fait une plus pernicieuse impression que cette image trompeuse du siècle, qu'on regarde de loin avec admiration, et qui en exagère les plaisirs, sans en montrer les mécomptes et les amertumes.... Si, au contraire, un couvent est dans la ferveur et la régularité de son institut, une jeune fille de condition y croît dans une profonde ignorance du siècle. C'est sans doute une heureuse ignorance si elle de-

[1] Saint-Marc Girardin : J. J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages.

vait durer toujours; mais si cette fille sort du couvent, et passe à un certain âge dans la maison paternelle où le monde aborde, rien n'est plus à craindre que cette surprise et ce grand ébranlement d'une imagination vive. Elle sort du couvent comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une profonde caverne, et qu'on ferait passer tout à coup au grand jour[1]. »

On avait donc évité avec soin dans les commencements de Saint-Cyr tout ce qui pouvait lui donner l'air et le caractère d'un couvent : point de vœux absolus, point d'habit religieux, point de pratiques minutieuses; on voulait cependant beaucoup de religion et de piété, car c'était sur la piété et la religion que reposait tout l'édifice. On voulait des religieuses qui ne le fussent pas tout à fait, une éducation très-pieuse qui fût cependant mondaine. Cette nuance délicate finit par être atteinte, mais non pas du premier coup; on pencha trop

[1] Fénelon avait écrit ce petit traité pour l'usage de la duchesse de Beauvillier, vers l'année 1681; il ne fut publié qu'en 1687, un an après la fondation de Saint-Cyr, quand cette fondation venait de mettre en lumière l'importance de l'éducation des filles. — Dans la même année parut un autre ouvrage intitulé : *Instruction chrétienne pour l'éducation des jeunes filles*, et dédié à madame de Maintenon, où l'on faisait sentir les inconvénients de l'éducation des cloîtres, et qui était en tout conforme à l'esprit qui dirigeait Saint-Cyr.

Digitized by Google

d'abord du côté mondain. « Nous voulions, dit madame de Maintenon, une piété solide, mais éloignée de toutes les petitesses de couvent; de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans nos maximes, une grande éloquence dans nos instructions, une liberté entière dans nos conversations, un tour de raillerie agréable dans la société, de l'élévation dans notre piété et un grand mépris pour les pratiques des autres maisons[1]. » C'est en effet dans ce sens qu'on dirigea d'abord l'institution. Madame de Brinon y abondait. Une sorte de liberté et d'aisance, des lectures honnêtes et agréables, l'alliance des sentiments pieux et des belles manières, et des occupations analogues à ce mode d'éducation, furent d'abord en honneur parmi les demoiselles. « On leur fait faire entre elles, dit Racine, sur leurs principaux devoirs, des conversations ingénieuses qu'on leur compose exprès ou qu'elles-mêmes composent sur-le-champ; on les fait parler sur les histoires qu'on leur a lues, ou sur les importantes vérités qu'on leur a enseignées; on leur fait réciter par cœur et déclamer les plus beaux endroits des meilleurs poëtes[2]. »

Madame de Maintenon avait même pensé que les représentations dramatiques qui peuvent servir à

[1] Lettre à madame du Pérou, 27 février 1693.

[2] Préface d'*Esther*.

donner de la grâce, à orner la mémoire, à élever le cœur et à remplir l'esprit de belles choses, seraient un divertissement utile. Elle les croyait d'ailleurs propres « à retirer ses chères filles des conversations qu'elles ont entre elles, et à amuser les grandes qui, depuis quinze ans jusqu'à vingt, s'ennuieraient un peu de la vie de Saint-Cyr. » Enfin, « nous voulions, ajoutait-elle, que les demoiselles ne fussent pas si neuves quand elles s'en iraient que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents, et qu'elles sussent des choses dont elles ne seraient pas honteuses dans le monde. » On se rappelle sur-le-champ que c'est à cette pensée que nous devons *Esther* et *Athalie*, et cela seul suffirait à faire bénir sa mémoire. Madame de Brinon avait déjà fait déclamer d'anciennes tragédies sur des sujets pieux, dont les vers étaient détestables. Elle en avait composé elle-même, qui, malgré l'esprit qu'elle avait, n'étaient pas meilleures. Dès l'établissement de Rueil, madame de Maintenon lui écrivait : « Vos opéras seront toujours tournés en ridicule par les gens du monde, mais ils me divertissent, et j'entre fort bien dans l'utilité dont ils sont pour les petites filles[1]. » Trouvant néanmoins qu'en chaque chose il faut toujours prendre ce qu'il y a de meilleur, elle lui conseilla de laisser là ces mauvais ouvrages,

[1] Lettre du 1er janvier 1681.

et de leur préférer quelques belles pièces de Corneille et de Racine, « en choisissant celles qui lui sembleraient le plus épurées des passions dangereuses à la jeunesse[1]. » On prit *Cinna*, *Andromaque*, *Iphigénie*, et quelques-unes des *bleues* les déclamèrent devant leurs compagnes. Mais on s'aperçut bientôt, par la manière dont les demoiselles jouèrent d'elles-mêmes leurs rôles, qu'elles entraient trop bien dans l'esprit des personnages, et que les sentiments dont elles s'y pénétraient pouvaient s'accorder mal, dans ces jeunes cœurs, avec les principes de piété et de vertu qu'on cherchait à leur inspirer. « Nos petites, écrivit madame de Maintenon à Racine, viennent de jouer votre *Andromaque*, et l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront plus ni aucune de vos pièces. » Elle le pria de lui faire quelque espèce de poëme moral ou historique, mais dialogué, et dont l'amour fût entièrement banni. Cet ouvrage pouvait être impunément contre les règles; il resterait enseveli à Saint-Cyr. Il suffisait qu'il instruisît et amusât des enfants.

Racine, qui depuis douze ans avait renoncé au théâtre, se réveilla comme en sursaut de son long sommeil, à l'âge de quarante-huit ans; et, cédant facilement à une demande qui le ramenait à ses anciens penchants, sans contredire les sentiments

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

Digitized by Google

qui l'en avaient éloigné, il se jeta dans une nouvelle carrière qu'il parcourut en deux pas : *Esther* pour son coup d'essai, *Athalie* pour son coup de maître.

Le sujet d'*Esther* lui parut tout d'abord propre à remplir les vues de madame de Maintenon, et il lui en apporta bientôt, non-seulement le plan (car il avait coutume d'écrire ses pièces en prose, scène par scène, avant d'en faire les vers), mais le premier acte tout fait. Madame de Maintenon en fut charmée. Sa modestie ne put l'empêcher de s'y reconnaître. Vhasti avait ses applications. Aman présentait plus d'un trait de ressemblance, et l'histoire d'Esther convenait parfaitement à Saint-Cyr. Les chœurs, que Racine, à l'imitation des Grecs, avait toujours désiré remettre sur la scène, s'y trouvaient transportés naturellement, et il était ravi de cette occasion d'en ranimer le goût. Boileau, redoutant cette entreprise pour la réputation de son ami, l'en avait d'abord dissuadé, mais il l'y encouragea vivement quand il en vit le plan achevé. Et, en effet, du point de vue où Racine s'était placé, on ne peut qu'admirer le parti qu'il sut tirer de ce gracieux épisode de la Bible et tout l'esprit qu'il mit dans cette composition. Il ne faut pas y chercher rigoureusement toutes les conditions dramatiques, auxquelles l'auteur n'avait point jugé à propos de s'astreindre, et c'est ce qu'on ne doit pas oublier

Digitized by Google

quand on veut juger le mérite de l'ouvrage. *Esther* ne fut point, à proprement parler, une tragédie; la première publication qu'on en fit n'est pas même ainsi nommée dans le privilége du roi. *Esther* y est qualifiée d'*ouvrage de poésie tiré de l'Écriture sainte, et propre à être récité et à être chanté.* Le droit d'impression, d'après ce privilége, était accordé aux dames de Saint-Louis pour la durée de quinze années, et il était défendu à tous les théâtres de jouer cet *ouvrage de poésie*[1]. Racine dit lui-même dans sa préface : « Les personnes illustres, qui ont bien voulu prendre la principale direction de la maison de Saint-Cyr, me firent l'honneur de me demander si je ne pourrais pas faire, sur quelque sujet de piété et de morale, une espèce de poëme où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer. Je leur proposai le sujet d'Esther, qui les frappa d'abord. Cette histoire leur paraissait pleine de grandes leçons d'amour de Dieu et de détachement du monde au milieu du monde

[1] *Esther* ne parut jamais au théâtre du vivant de Racine. Ce fut en 1721 qu'on l'y joua pour la première fois. Le privilége, daté du 3 août 1689, est accordé aux dames de Saint-Louis, et il y est dit : « Ayant vu nous-mêmes plusieurs représentations dudit ouvrage, dont nous avons été satisfaits, nous avons donné par ces présentes, aux dames de Saint-Louis, avec défense à tous acteurs, etc. »

même, et je crus, de mon côté, que je trouverais assez de facilité à traiter ce sujet, d'autant plus qu'il me sembla que, sans altérer aucune des circonstances tant soit peu considérables de l'Écriture sainte, ce qui serait, à mon avis, une espèce de sacrilége, je pourrais remplir toute mon action avec les seules scènes que Dieu lui-même, pour ainsi dire, a préparées. »

Cette tragédie est, en effet, une sorte de cantique; c'est l'histoire de l'Ancien Testament arrangée pour la scène, c'est le récit mis en action, et dans le langage de la plus belle poésie, d'un fait intéressant et miraculeux, présenté, d'après un livre divin, à de jeunes filles pleines de foi et de piété. *Esther* n'était point faite pour le théâtre; son vrai cadre était Saint-Cyr; c'est là qu'il faut se représenter ces jeunes personnes jouant, en présence du monarque leur bienfaiteur, cette pièce qui rappelait leur propre histoire et celle de leur fondatrice, et dont toutes les allusions étaient si facilement senties; c'est là qu'il fallait entendre ces chœurs de véritables filles de Sion, chantant avec des voix jeunes et pures les louanges de Dieu en si beaux vers. Quelle impression ne devaient pas produire ceux-ci :

Ici loin du tumulte, aux devoirs les plus saints,
Tout un peuple naissant est formé par mes mains;
Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde.

Un roi qui me protége, un roi victorieux
A commis à mes soins ce dépôt précieux.
C'est lui qui rassembla ces colombes timides,
Éparses en cent lieux, sans secours et sans guides :
Pour elles à sa porte élevant ce palais,
Il leur y fit trouver l'abondance et la paix.

. . . . . .

Dans un lieu séparé de profanes témoins,
Je mets à les former mon étude et mes soins;
Et c'est là que fuyant l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs et me cherchant moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier,
Et goûter le plaisir de me faire oublier.

Il n'y a rien de profane dans *Esther*, tout y est pur, céleste, harmonieux; tout y respire l'innocence et la piété; l'amour d'Assuérus y est chaste et contenu; ce n'est ni la beauté ni la passion qui l'entraînent, ces mots ne sont pas même prononcés; en présence d'Esther il est amoureux de la vertu.

Oui, vos moindres discours ont des grâces secrètes;
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

. . . . . .

Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.
De l'aimable vertu doux et puissants attraits!
Tout respire en Esther l'innocence et la paix.
Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres,
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres.

Digitized by Google

Le poëte avait voulu dédier sa tragédie à madame de Maintenon; mais quelque sensible qu'elle fût intérieurement à tant d'allusions flatteuses, elle ne le permit pas, et défendit même que son nom fût prononcé dans la préface.

Toutes les critiques sur la froideur et les invraisemblances de l'action tombent devant ces réflexions et ces souvenirs. *Esther* représentée sur nos théâtres profanes, et sans les chœurs qui sont comme les ailes qui élèvent aux cieux cette pensée poétique, ou plutôt cette prière continuelle, *Esther* perd une partie de ses charmes.

Racine distribua lui-même les rôles; Boileau et lui apprirent aux demoiselles à les déclamer. On sait combien Racine excellait dans l'art de la déclamation. Moreau composa la musique des chœurs; madame de Maintenon fit faire de très-beaux habits à la persane, qu'on orna des pierreries qui avaient servi autrefois dans les ballets du roi; on dressa un théâtre dans un grand vestibule qui était au-dessus de celui des classes; Bérin, décorateur des spectacles de la cour, fut chargé des décorations; le roi prêta sa musique; et lorsque tout fut prêt, madame de Maintenon l'invita à la première représentation, qui eut lieu le 26 janvier 1689.

Le jour étant pris, le roi arriva à trois heures. Toutes les demoiselles de Saint-Cyr étaient rangées

sur des gradins en amphithéâtre, selon la couleur du ruban de leurs classes; d'un autre côté, les dames de la communauté, et au milieu, devant le théâtre, un fauteuil préparé pour le roi, avec un siége à côté et un peu en arrière pour madame de Maintenon; puis d'autres siéges pour la suite du roi, qui n'avait amené que sa cour la plus intime[1].

Cette représentation eut le plus grand succès. Mademoiselle de Veilhan faisait Esther; mademoiselle de La Maisonfort, Élise; mademoiselle de Lastic grande et belle, Assuérus; mademoiselle de Glapion, pleine d'esprit et de talent pour la déclamation, Mardochée. « J'ai trouvé, écrivait Racine à madame de Maintenon, un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » Mademoiselle d'Abancourt faisait Aman, et mademoiselle de Marsilly, Zarès. D'autres, dont les voix étaient très-belles, formaient les

[1] « A trois heures, le roi et Monseigneur allèrent à Saint-Cyr, où l'on représenta pour la première fois la tragédie d'*Esther*, qui réussit à merveille. Madame de Maintenon avait disposé toutes les filles, qui chantèrent et jouèrent fort bien; et madame de Caylus fit le prologue, mieux que n'aurait pu faire la Champmêlé. Le roi, les dames et les courtisans, qui eurent permission d'y aller, en revinrent charmés. Il y avait de courtisans, MM. de Beauvillier, de La Rochefoucauld, de Noailles, de Brionne; dans le second carrosse du roi, MM. de Louvois, de Chevreuse; les évêques de Beauvais (Forbin-Janson), de Meaux (Bossuet), et de Châlons-sur-Saône, MM. de Montchevreuil et moi. » (Journal de Dangeau, 26 janvier 1689.)

chœurs, et madame de Caylus[1] récita d'une manière ravissante le prologue de la Piété.

« Jusque-là, dit-elle, il n'avait pas été question de moi ni que je dusse remplir un rôle; mais me trouvant présente aux récits que M. Racine venait faire à madame de Maintenon, de chaque scène, à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers, et comme j'en récitais un jour à M. Racine, il en fut si content qu'il demanda en grâce à madame de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage, ce qu'elle fit. Mais je n'en voulus point de ceux qu'on avait déjà destinés, ce qui l'obligea de faire pour moi le prologue de la Piété[2].

Le roi témoigna sa satisfaction à plusieurs reprises, et, de retour à Versailles, ne parla d'autre chose à son souper. Bientôt il ne fut plus question que d'*Esther*. « On a représenté, à Saint-Cyr, la comédie d'*Esther*, écrit madame de Sévigné à sa fille, le roi l'a trouvée admirable, M. le Prince y a

[1] Mademoiselle de Murçay, fille du marquis de Villette, et cousine de madame de Maintenon, qui avait été élevée par elle à Noisy et à Saint-Cyr, et qui venait d'épouser le comte de Caylus. Le marquis de Villette, son père, était fils d'Artémise d'Aubigné, fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon.

[2] Souvenirs de madame de Caylus.—Madame de Caylus joua ensuite plusieurs fois le rôle d'Esther et d'autres encore avec le plus grand succès.

Digitized by Google

pleuré, Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant. Il y a une prière d'Esther à Assuérus qui enlève. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât ce roi. On dit que cela est fort bien[1]. »

Monsieur et tous les princes demandèrent bientôt à voir cette pièce; le roi leur fit ce plaisir et les amena trois jours après à une deuxième représentation où il fit inviter plusieurs prélats, huit jésuites et la célèbre madame de Miramion[2]. « Nous jouons aujourd'hui pour les saints, » écrivait madame de Maintenon, et madame de Sévigné écrivait de son côté : « Le roi et toute la cour sont charmés de la tragédie d'*Esther*. Madame de Miramion et huit jésuites, dont le père Gaillard était, ont honoré de leur présence la dernière représentation. Enfin c'est un chef-d'œuvre de Racine. Si j'étais dévote j'aspirerais à voir jouer cette pièce[3]. »

En un mot, tous les principaux courtisans sollicitèrent comme une grâce la permission d'y assister, et un divertissement d'enfants, dit Racine, devint le sujet de l'empressement de toute la cour. « On y porta, dit madame de La Fayette, un degré de chaleur qui ne se comprend pas, car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulût aller. Les ministres,

[1] Lettre du 26 janvier 1689.

[2] Personne célèbre par sa piété et sa charité et par le grand nombre de fondations utiles qu'elle a faites.

[3] Lettre du 31 janvier 1689.

Digitized by Google

pour faire leur cour en allant à cette comédie, quittent les affaires les plus pressées[1]. » Le roi se rendit avec plaisir à ces sollicitations, il y amena les courtisans tour à tour, et ne fut pas fâché, disent les mémoires des dames, d'avoir cette raison de voir plusieurs fois cette pièce où il prenait toujours un nouveau plaisir; il dressait lui-même la liste comme pour les voyages de Marly, entrait le premier dans la salle, et se tenait à la porte, la canne haute comme pour servir de barrière jusqu'à ce que toutes les personnes admises fussent entrées. Il faisait ensuite refermer la porte, et donnait des ordres pour que sa présence n'entraînât aucun tumulte dans la maison[2].

Après ces deux premières représentations, il y en eut cinq autres de suite, les 3, 5, 9, 15 et 19 février. Elles eurent pour spectateurs tout ce qu'il y avait de plus illustre par la naissance, les dignités, l'esprit, les vertus. « Comme cette pièce était pieuse, disent les dames de Saint-Louis, les gens d'une profession grave ne faisaient pas difficulté de demander à y venir, et il y en avait à qui madame de Maintenon était bien aise de faire ce plaisir[3]. » Elle y fait aller, dit madame de Sévigné, tous les gens d'une

[1] Mémoires sur la cour de France.

[2] Mémorial de Saint-Cyr.

[3] Mémorial de Saint-Cyr.

Digitized by Google

profonde sagesse. Par exemple, Racine lui parla de M. de Pomponne; elle fit un cri, le roi aussi, et Sa Majesté lui ordonna d'y aller[1]. « Je fus chez M. de Pomponne, écrit-elle deux jours après, il revenait de Saint-Cyr. Madame de Vins vous aura mandé comme madame de Maintenon le nomma et comme il eut ordre de venir le lendemain à cette belle tragédie. Le roi lui dit le matin qu'il était fort digne d'en juger et qu'il en serait assurément content. M. de Pomponne le fut au dernier point. Racine s'est surpassé; il aime Dieu comme il aimait autrefois ses maîtresses. Il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement dans cette pièce; tout y est beau, tout y est grand, tout y est traité avec dignité. Vous avez vu ce que M. le chevalier (de Grignan) m'en a écrit. Ses louanges et ses larmes sont bonnes. Le roi et la reine d'Angleterre y étaient samedi[2]. » Ce jour-là en effet, le 5 février, eut lieu

[1] Lettre du 4 février 1689.

[2] Lettre du 7 février 1689. « Le roi dîna de bonne heure, et en sortant de table alla à Saint-Cyr ; sur les trois heures, le roi et la reine d'Angleterre y arrivèrent. Le roi les reçut dans le chapitre, et ensuite les mena voir la tragédie d'Esther. Il y avait trois fauteuils ; la reine d'Angleterre était assise au milieu, le roi d'Angleterre à droite, et le roi à gauche. Madame de Caylus joua le rôle d'Esther, et jamais la pièce n'avait mieux réussi. » (Dangeau, 5 février 1689.)

une des plus brillantes représentations d'*Esther*. Jacques II, chassé du trône par son gendre Guillaume d'Orange, venait d'arriver en France, où Louis XIV lui avait donné une magnifique hospitalité à Saint-Germain, en attendant qu'il lui fournît des troupes et des vaisseaux pour reconquérir son royaume; il fut convié avec la reine à venir à Saint-Cyr. Louis XIV l'y reçut avec sa courtoisie ordinaire dans la salle du chapitre, entouré d'une cour nombreuse; il lui montra la maison, lui expliqua les intentions de la fondation et le mena enfin à la représentation dont il lui fit les honneurs. « Nous vîmes alors, disent les dames, trois têtes couronnées dans notre maison et presque tous les princes et les princesses du sang. Les actrices, animées par de si augustes spectateurs, en prirent une nouvelle émulation et eurent un succès surprenant. La musique ne fut pas un des moindres agréments, car, outre que nous avions de belles voix, les musiciens du roi en relevaient l'harmonie. Le roi avait donné pour ce jour-là quelques-unes de ses musiciennes des plus sages et des plus habiles pour mêler avec les demoiselles afin de fortifier le chœur des Israélites[1].

Mais madame de Sévigné mourait d'envie d'assister à une de ces représentations et de juger par elle-même de ce spectacle si nouveau. Elle écrivait

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

le 9 février à sa fille : « L'abbé Testu vous rend mille grâces. Il a porté ses vapeurs à Versailles, il a nommé mon nom à madame de Maintenon à l'occasion d'*Esther ;* elle a répondu mieux que je ne mérite. J'irai à Saint-Cyr samedi ou mardi. Je vous nommerai en vous plaignant de ne point voir cette merveille. On en aura tous les ans pour consoler les absentes; » et quelques jours après : « Madame de Coulanges est revenue de Versailles et de Saint-Cyr. Elle y a été tout à fait bien reçue et assise auprès de madame de Maintenon et disant choses et louanges nouvelles. Elle y retourne demain avec moi; nous attendons la réponse, car la presse est devenue si extrême que je ne croirai y aller que quand je serai partie[1]. »

Ce jour vint enfin; elle assista à la représentation du 19 et nous la laisserons raconter elle-même sa journée. « Je fis ma cour, l'autre jour, à Saint-Cyr, plus agréablement que je n'eusse jamais pensé. Nous y allâmes samedi, madame de Coulanges, madame de Bagnols, l'abbé Testu et moi; nous trou-

[1] Lettres du 9 et du 18 février 1689. « Les représentations d'*Esther* m'empêchent de voir ces dames autant que je voudrais. Je ne puis plus en soutenir la fatigue ; et j'ai résolu de ne plus faire jouer pour le public que demain. Je ferai dire que nos actrices sont malades. Elles ne joueront plus que pour nous en particulier, ou pour le roi, s'il l'ordonne. » (Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, 14 février 1689.)

Digitized by Google

vâmes nos places gardées. Un officier dit à madame de Coulanges que madame de Maintenon lui faisait garder un siége auprès d'elle; vous voyez quel honneur. Pour vous, madame, me dit-il, vous pouvez choisir. Je me mis avec madame de Bagnols, au second banc, derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit, et devant c'étaient mesdames d'Auvergne, de Coislin et de Sully. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées qui n'étaient peut-être pas sous les *fontanges* de toutes les dames. Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès : on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect; tous les chants, convenables aux paroles qui sont tirées des *Psaumes* ou de la *Sagesse* et mis dans le sujet, sont d'une beauté que l'on ne soutient pas sans larmes : la mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention.

J'en fus charmée, et le maréchal aussi, qui sortit de sa place pour aller dire au roi combien il était content, et qu'il était auprès d'une dame qui était bien digne d'avoir vu *Esther*. Le roi vint vers nos places et, après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez « été contente. » Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée ; ce que je sens est au-dessus « des paroles. » Le roi me dit : « Racine a bien de « l'esprit. » Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup ; mais, « en vérité, ces jeunes personnes en ont beaucoup « aussi : elles entrent dans le sujet, comme si elles « n'avaient jamais fait autre chose.—Ah ! pour cela, « il est vrai. » Et puis Sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie. Comme il n'y avait quasi que moi de nouvelle venue, le roi eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. M. le Prince et madame la Princesse vinrent me dire un mot : madame de Maintenon, un éclair ; elle s'en allait avec le roi : je répondis à tout, car j'étais en fortune. Nous revînmes le soir aux flambeaux : je soupai chez madame de Coulanges, à qui le roi avait parlé aussi avec un air d'être chez lui, qui lui donnait une douceur trop aimable. Je vis le soir M. le chevalier (le chevalier de Grignan), je lui comptai tout naïvement mes petites prospérités ne voulant point les cachotter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes ; il en fut con-

tent, et voilà qui est fait. Je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé, dans la suite, ni une sotte vanité, ni un transport de bourgeoisie, demandez-lui. M. de Meaux (*Bossuet*) me parla fort de vous, M. le Prince aussi; je vous plaignis de n'être pas là; mais le moyen? on ne peut pas être partout. »

Ce jour-là même, en arrivant à Versailles, le roi apprit la mort subite de la jeune reine d'Espagne, sa nièce, fille de Monsieur, qu'on crut même avoir été empoisonnée. Cette mort fit cesser les divertissements de la cour et par conséquent les représentations d'*Esther*.

Mais elles recommencèrent dès les premiers jours de l'année suivante, et le succès n'en fut pas affaibli. C'était le même empressement à solliciter la faveur d'y être admis. Le roi y prit le même plaisir, ainsi que sa famille. Il y conduisit, comme l'année précédente, les dames et les seigneurs et nombre de prélats et de jésuites, les pères Bourdaloue, Delarue, Gaillard, et les actrices jouaient toujours avec la même perfection et le même désir de plaire à de tels spectateurs : quelques-unes se mettaient à genoux dans la coulisse et faisaient leur prière avant le lever de la toile, pour ne pas manquer. Racine était toujours derrière le théâtre, attentif aux entrées et à ce que tout se passât bien. Un jour (peut-être était-ce à la première représentation) mademoiselle de La Maisonfort hésita dans son rôle; Racine en fut très-

Digitized by Google

ému, et quand elle quitta la scène, il lui dit d'un air pénétré : « Ah ! mademoiselle, voici une pièce perdue. » A ce mot, la pauvre jeune personne, croyant tout perdu en effet, se mit à pleurer, et Racine, au désespoir de l'avoir affligée, et plus encore de voir qu'il n'avait fait qu'augmenter le mal, et que tout allait manquer en effet si elle ne se remettait promptement, tira son mouchoir de sa poche, l'appliqua lui-même sur les yeux de la demoiselle, comme on fait aux enfants pour les calmer, en l'encourageant par de douces paroles. Quand elle reparut, le roi, à qui rien n'échappait, s'aperçut qu'elle avait les yeux rouges, et dit : « La petite chanoinesse a pleuré[1], » ce qui fit connaître l'aventure et la charmante simplicité de Racine, si préoccupé de la réussite de sa pièce, dont on rit beaucoup.

Le roi revit donc ainsi plusieurs fois cette tragédie qu'on joua pendant deux hivers avec le même succès. L'enchantement était universel. Madame de La Fayette qui avait été liée autrefois avec madame de Maintenon[2], put bien dire dans son petit cercle intime, avec un peu d'aigreur : « Que tant d'admiration venait davantage du mérite des allusions et de

[1] C'est ainsi qu'on l'appelait, parce qu'avant d'entrer à Saint-Cyr, elle était chanoinesse de Poussey.

[2] « Je n'ai pu conserver l'amitié de madame de La Fayette, elle en mettait la continuation à trop haut prix. Je lui ai montré du moins que j'étais aussi sincère qu'elle. C'est le duc qui

la flatterie des courtisans que du talent des actrices et de la beauté de la pièce, qui représentait en quelque sorte l'élévation de madame de Maintenon, et la chute de madame de Montespan, avec cette différence qu'Esther était un peu plus jeune et moins précieuse en fait de piété[1]. » Mais madame de Sévigné nous a peint au naturel le sincère enthousiasme de toute la cour, charmée de ce spectacle unique et délicieux. Le roi, quoiqu'un peu confus des grands éloges que lui donnait la Piété, se montrait ravi. Madame de Maintenon, assise sur son tabouret auprès de lui, attentive à toutes ses questions, exposée à tous les regards qu'elle soutenait avec modestie et majesté, dissimulait par une joie ouverte sur le succès de ses élèves une joie plus secrète et plus douce qui devait flatter son cœur. Tout, dans ce pieux divertissement, le choix de l'assistance, le caractère du lieu, la beauté des vers, l'imposante majesté du roi, la réunion de toutes ces jeunes filles, et ce mélange singulier de la cour et du cloître, tout concourait à former un tableau qui ne s'est point effacé, et qui est resté dans l'imagination comme un des charmants épisodes de ce beau règne, où se retrouvent à la fois, comme en pres-

nous a brouillées. Nous l'avons été autrefois pour des bagatelles. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, août 1684.)

[1] Mémoires de madame de La Fayette.

que tout ce qui lui appartient, la grandeur, la simplicité et le génie.

Le roi était si satisfait qu'il demanda à Racine un second chef-d'œuvre pour l'année suivante, et cette fois le chef-d'œuvre fut celui de la scène française. *Athalie* offrit, dans la tragédie la plus parfaite, le modèle de toutes les tragédies.

Cependant quelques personnes rigides s'alarmèrent de ces amusements. Quoique beaucoup d'ecclésiastiques vertueux les eussent approuvés par leur présence, il y en eut qui représentèrent à madame de Maintenon, qu'exposer ainsi toute cette jeunesse aux regards et aux applaudissements de la cour, exciter leur amour-propre, leur coquetterie, leur jalousie peut-être entre elles, et causer une si grande dissipation, s'accordait peu avec la modestie dans laquelle elles devaient être élevées, et avec l'esprit de l'établissement; que tous les couvents avaient les yeux sur Saint-Cyr, et qu'ils suivraient l'exemple que Saint-Cyr aurait donné; qu'on y jouerait des pièces profanes, après y avoir joué des pièces pieuses ; qu'enfin ces divertissements, longtemps continués, pourraient avoir de graves inconvénients.

Madame de Maintenon, après y avoir bien réfléchi, se rendit à ces raisons, appuyées fortement par le nouvel évêque de Chartres, Godet-Desmaretz, devenu son propre directeur, et *Athalie* apprise, on la joua sans pompe, sans théâtre, sans décorations et

Digitized by Google

sans costumes, dans la classe bleue, en présence seulement du roi, de madame de Maintenon, du roi et de la reine d'Angleterre et de cinq ou six autres personnes, au nombre desquelles était Fénelon. Ce fut le 5 janvier 1691[1]. « La pièce est si belle, dit madame de Caylus, que l'action n'en parut pas refroidie, et qu'elle fit autant d'impression que plus tard, avec tout le prestige du théâtre. » On la joua quelques autres fois encore à Saint-Cyr dans cette même classe bleue, sans costumes et sans assistants, et même à de rares intervalles, à Versailles, où l'on faisait venir les demoiselles chargées des rôles, mais toujours sans appareil, avec l'habit de Saint-Cyr, dans l'appartement de madame de Maintenon, et sans aucun public[2].

On sait que lorsque *Athalie* fut imprimée, elle n'eut pas le succès qui lui était dû. Son malheur vint de n'avoir pas été représentée, même à Saint-Cyr, avant l'impression. « *Athalie*, dit La Harpe, était une production absolument originale, et qui ne ressem-

[1] « Le 5 janvier 1691, le roi alla à l'abbaye royale de Saint-Cyr voir la répétition de la comédie nouvelle d'*Athalie*, dont les vers étaient de la composition de Racine, et la musique de M. Moreau (qui avait fait celle de la tragédie d'*Esther*), et qui devait être représentée par les demoiselles de Saint-Cyr, comme l'avait été deux ans auparavant celle d'*Esther*. » (Sourches, janvier 1691.)

[2] « En arrivant à Versailles, j'ai joui d'une merveilleuse

blait à rien de ce que l'on connaissait. Quand les créations du génie déconcertent toutes les idées reçues, elles commencent par ôter aux hommes la mesure la plus ordinaire des jugements, la comparaison. En effet, à quoi comparer ce qui ne se rapproche de rien? Il ne reste d'autre règle que le sentiment; mais dans la poésie dramatique, le sentiment ne peut guère prononcer qu'au théâtre, et *Athalie* ne fut pas jouée.... Il fallait qu'elle fût placée dans son cadre, pour que la multitude sentît que ce tableau religieux pouvait être touchant, et les connaisseurs mêmes ne pouvaient voir que sur la scène tout ce qu'il a d'auguste et d'admirable. Arnauld, qui aimait Racine, et qui estimait *Athalie*, la plaçait pourtant au-dessous d'*Esther*, à qui elle est si supérieure. Le grand succès qu'*Esther* avait eu à Saint-Cyr nuisit encore à *Athalie*, qui ne fut pas représentée. On profita de cette circonstance pour blâmer l'auteur d'avoir fait une seconde tentative dans le même genre, on prétendit que ces sortes de choses ne

bonne fortune; j'ai été appelé dans la chambre de madame de Maintenon, pour voir jouer devant le roi, par les actrices de Saint-Cyr, votre pièce d'*Athalie*. Quoique les élèves n'eussent pas leurs habits ordinaires, tout a été le mieux du monde et a produit un grand effet. Le roi a témoigné être ravi, charmé, enchanté, ainsi que madame de Maintenon. Pour moi, trouvez bon que je vous répète que vous n'avez pas fait de meilleur ouvrage.... » (Lettre de Boileau à Racine, autog. 9.)

Digitized by Google

réussissaient pas deux fois. Personne ne concevait alors qu'une pièce sans amour pût être théâtrale.... Quand la pièce fut imprimée, la prévention était déjà établie, et il était convenu qu'*Athalie* devait ennuyer[1]. »

La postérité, au contraire, ne manqua pas de ratifier le jugement de Boileau, qui, s'élevant contre cette méprise du public, soutint qu'*Athalie* était le chef-d'œuvre de Racine. Madame de Maintenon le soutint toujours aussi, et la sûreté de son goût ne s'y trompa pas. Plus tard, madame la duchesse de Bourgogne, qui avait déjà rempli quelque petit rôle de jeune Israélite dans *Esther*, voulut en faire un dans *Athalie*, et l'on se remit à la jouer, ainsi que quelques autres pièces, à Versailles, dans l'appartement de madame de Maintenon[2], mais, à ce qu'il paraît, avec assez de défaveur; car madame de Maintenon écrit au comte d'Ayen[3] : « Voilà donc *Athalie* encore tombée! Le malheur poursuit tout ce que je protége et que j'aime. Madame la duchesse de Bourgogne m'a dit qu'elle ne réussirait pas ; que c'était une pièce fort froide ; que Racine s'en était repenti ; que j'étais la seule qui l'estimait, et mille autres

[1] La Harpe. Cours de littérature.

[2] Voir Dangeau, 6 décembre 1699, et février 1702.

[3] Le comte d'Ayen, depuis duc de Noailles, pair et maréchal de France, avait épousé, en 1698, mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon.

Digitized by Google

choses qui m'ont fait pénétrer, par la connaissance que j'ai de cette cour-là, que son personnage lui déplaît. Elle veut jouer Josabeth, qu'elle ne jouera pas comme la comtesse d'Ayen ; elle fera pourtant tout ce que je voudrai. Je lui ai répondu que ce n'était pas à elle de se contraindre dans un divertissement que je n'avais imaginé que pour elle. Elle est ravie et trouve *Athalie* merveilleuse. Jouons-la puisque nous y sommes engagés, mais, en vérité, il n'est point agréable de se mêler des plaisirs des grands. Vous faites aussi ces choses-là trop parfaites, trop magnifiques, trop dépendantes d'eux. L'année prochaine nous prendrons un autre tour. En attendant, il faudra que la comtesse d'Ayen fasse Salomith ; car, sans compter ce que l'on doit à madame de Mailly, qu'on fait venir pour jouer Athalie, je ne puis me résoudre à voir la comtesse d'Ayen jouer la furieuse. Bonsoir, mon cher neveu ; nous nous étions promis des plaisirs, et voilà des dégoûts. Je ne sais comment était le monde avant moi ; mais, depuis que je le connais, il est bien comme cela. » Ce ne fut qu'en 1716 qu'*Athalie* parut au théâtre. Elle eut quinze représentations suivies avec affluence et applaudies avec transport, et depuis elle s'est soutenue sur la scène avec le même éclat.

Racine avait composé encore, pour la maison de Saint-Cyr, quatre cantiques tirés de l'Écriture sainte, qui sont au nombre de ses plus beaux ouvrages. Le

roi les fit plusieurs fois exécuter devant lui, et la première fois qu'il entendit chanter ces paroles :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi :
L'un veut que, plein d'amour pour toi,
Mon cœur te soit toujours fidèle ;
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me révolte contre ta loi ;

il se tourna vers madame de Maintenon et lui dit : « Madame, voilà deux hommes que je connais bien. »

L'abbé de Choisy, Duché, J. B. Rousseau, l'abbé Pellegrin travaillèrent aussi pour Saint-Cyr, et furent récompensés par madame de Maintenon. On eut d'eux : *Judith*, *Jephté*, *Absalon*, *Débora*, les *Stances chrétiennes* et les *Odes sacrées*[1]. Elle mettait tout le monde à contribution. « Vous connaissez, monsieur le comte, écrivait-elle plus tard au comte d'Ayen, la passion que j'ai pour Saint-Cyr ; mais vous ne savez peut-être pas dans quel détail

[1] Madame Deshoulières avait fait également une ode, qui fut couronnée par l'Académie française, sur le soin que le roi prend de l'éducation de sa noblesse dans les places et à Saint-Cyr. On citait aussi un morceau de l'Histoire de Louis XIV, en vers, par Régnier-Desmaretz, secrétaire perpétuel de l'Académie française. — Il y eut un grand nombre d'autres poésies publiées à l'occasion de la fondation de Saint-Cyr.

j'entre sur l'éducation des demoiselles. Il faut les occuper dans une classe depuis le matin jusqu'au soir, et cela n'est pas facile pour des filles qui ont dix-huit ou vingt ans. Vous avez vu tout ce que j'ai imaginé pour remplir leur mémoire de belles et bonnes choses, ou du moins d'innocentes. M. l'abbé de Choisy a eu la complaisance pour moi de faire des histoires très-agréablement écrites, et qui donnent des exemples de vertu. Il a fait la *Vie de David*, celle d'*Esther*.... Venons au fait : n'avez-vous pas sous votre protection quelque bel esprit qui eût un appétit égal à son mérite, et qui n'eût point un revenu égal à son appétit ? De mon temps, cela n'était pas sans exemple. Eh bien! je voudrais qu'il voulût me faire de petites histoires bien choisies, qui, en divertissant de jeunes personnes, ne leur laissassent dans l'esprit que des choses vraies et raisonnables, qui leur montrassent le vice puni tôt ou tard, et la vertu récompensée. Je ne voudrais pas qu'il y eût du merveilleux, car je connais le danger qu'il y a de ne pas accoutumer l'esprit à des mets simples, etc. »

L'expérience, qui n'est que la raison démontrée par les faits, justifia bientôt les appréhensions qu'on avait eues au sujet des représentations de Saint-Cyr. Les applaudissements publics, les visites du roi, les relations avec de grands poëtes, les voyages à Versailles dans les carrosses de la cour, avaient tourné

Digitized by Google

la tête aux demoiselles, leur avaient inspiré des idées de vanité et de hauteur, et un goût du monde et de bel esprit qui causèrent un vrai désordre dans la maison. Elles devinrent indépendantes, fières, dégoûtées de la simplicité, en un mot, insupportables[1].

Ce n'avait pas été l'intention de madame de Maintenon de les donner ainsi en spectacle à toute la cour. On a vu l'origine de ces divertissements, et comme on fut entraîné bien plus loin qu'on ne pensait; mais les inconvénients qui en résultèrent mirent à jour les défauts qui s'étaient glissés dans l'éducation de Saint-Cyr, et que madame de Maintenon va nous signaler elle-même tout à l'heure. L'éclat de ces représentations, où toute la cour était accourue, n'avait fait que les développer outre mesure; et quoique le mal n'eût pas eu encore le temps de s'enraciner, ce fut une révélation pour madame de Maintenon, qui le reconnut avec peine, et qui s'en

[1] Elles en vinrent à ne plus vouloir chanter à l'église, « pour ne pas gâter leur voix avec des psaumes et du latin. » Madame de Maintenon écrivait à ce sujet à la classe bleue : « On prétend que vous ne voulez point chanter les chants d'église, et que vous désespérez M. Nivers.... Vous chantiez si bien les chants d'*Esther*, pourquoi ne voulez-vous pas chanter les psaumes? Serait-ce le théâtre que vous aimeriez, et n'êtes-vous pas trop heureuses de faire le métier des anges? » (Lettre du 10 décembre 1689.)

accusa la première[1]; elle sentit qu'on faisait fausse route, et qu'en continuant de la sorte, on pouvait perdre l'institution. Elle n'hésita pas à trancher dans le vif; et Saint-Cyr, à peine fondé, eut sa réforme, comme l'ont eue les plus anciens et les plus célèbres couvents.

Madame de Maintenon, qu'on se représente souvent sèche et froide, était, au contraire, ardente et vive, quoique extérieurement contrainte et réservée; elle se passionnait facilement, plutôt capable d'engouement pour les choses et les personnes, et d'un retour assez vif quand elle croyait s'être trompée. « La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr, écrivait-elle à la maîtresse des classes, ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à

[1] « Prêchez nos religieuses, écrivait-elle à l'abbé Gobelin, sur l'orgueil, les hauteurs, la fierté. Je suis persuadée que mon exemple a beaucoup contribué à introduire cet esprit dans la maison; mais avec la même sincérité que je m'en reconnais coupable, je vous dis que je ne l'ai jamais poussé si loin. Je pourrais en dire des particularités qui étonneraient tout l'orgueil renfermé dans Versailles. J'ai refusé de faire des chanoinesses, par aversion pour l'orgueil de cet état-là, et j'ai fait pis; il n'y en a point en Allemagne avec lesquelles il y ait plus de ménagements à garder qu'avec quelques dames de Saint-Louis. Dieu pardonne ceux qui y ont répandu cet esprit! Dieu me fasse la grâce de le détruire par mon exemple! » (Lettre du 20 février 1689.)

Digitized by Google

cette heure. Il est bien juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne, et je serai bien heureuse si Dieu ne m'en punit pas plus sévèrement. Mon orgueil s'est répandu dans toute la maison, et le fond en est si grand, qu'il l'emporte sur mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu dans Saint-Cyr; mais j'ai bâti sur le sable, n'ayant point ce qui seul peut faire un fondement solide. J'ai voulu que les filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi dans ce dessein : elles ont de l'esprit et s'en servent contre nous; elles ont le cœur élevé et sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses, à parler même selon le monde. Nous avons formé leur raison et fait des discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies, etc. C'est ainsi qu'on réussit, quand le désir d'exceller nous fait agir. Une éducation simple et chrétienne aurait fait de bonnes filles, dont nous ferions de bonnes femmes et de bonnes religieuses, et nous avons fait de beaux esprits que nous-mêmes, qui les avons formés, ne pouvons souffrir. Voilà notre mal, et auquel j'ai plus de part que personne. Venons aux remèdes; car il ne faut pas nous décourager. J'en ai déjà proposé qui vous paraîtront peut-être bien petits; mais j'espère, avec la grâce de Dieu, qu'ils ne seront pas sans effet. Comme plusieurs petites

Digitized by Google

choses fomentent l'orgueil, plusieurs petites choses le détruiront. Nos filles ont été trop considérées, trop caressées, trop ménagées, il faut les oublier dans leurs classes.... Quant à vous, ma chère fille, je connais vos intentions; vous n'avez, ce me semble, nul tort particulier en tout ceci; il n'est que trop vrai que le plus grand mal vient de moi; mais prenez garde aussi bien que les autres à n'avoir pas votre part dans cet orgueil, si bien établi partout qu'on ne le sent presque plus. Nous avons voulu éviter les petitesses de certains couvents, et Dieu nous punit de cette hauteur. Il n'y a point de maison au monde qui ait plus besoin d'humilité extérieure et intérieure que la nôtre; sa situation si près de la cour, sa grandeur, sa richesse, sa noblesse, l'air de faveur qu'on y respire, les caresses d'un grand roi, les soins d'une personne en crédit, l'exemple de vanité et de toutes les manières du monde qu'elle vous donne malgré elle, par la force de l'habitude : tous ces piéges si dangereux nous devraient faire prendre des mesures toutes contraires à celles que nous avons prises[1]. »

Elle n'épargna donc rien pour réussir dans ce dessein, effrayée, à l'excès peut-être, des dangers qui s'étaient tout à coup révélés et des dispositions

[1] Lettre à madame de Fontaines, maîtresse générale des classes, septembre 1691.

que les demoiselles manifestaient; elle prescrivit pendant quelque temps tous les moyens d'abaisser leur orgueil et de réprimer leur imagination : « Il faut reprendre notre établissement par les fondements, et le bâtir sur l'humilité et la simplicité ; il faut renoncer à nos airs de grandeur, de hauteur, de fierté, de suffisance; il faut renoncer à ce goût de l'esprit, à cette délicatesse, à cette liberté de parler, à ces murmures, à ces manières de raillerie toutes mondaines, enfin à la plupart des choses que nous faisions.... Que dans les réprimandes qu'on leur fait on les ménage moins sur les termes; qu'on les reprenne sévèrement sur les façons de parler hautaines, sur la liberté de faire des questions à leurs maîtresses, qu'on les tienne le plus souvent en silence qu'il se pourra; que les maîtresses ne se familiarisent point avec elles, je dis avec les plus raisonnables mêmes; j'expérimente tous les jours combien cela les a gâtées.... Je voudrais qu'on leur retranchât le plus de ruban qu'il se pourra ; qu'on les laisse manquer de perles et de cordelières, qu'on les laisse un peu éguenillées, quoiqu'on ne leur retranche rien sur le soin de leur taille.... On écrit trop à Saint-Cyr, on ne peut trop en désaccoutumer nos demoiselles.... N'en faites pas des rhétoriciennes; ne leur montrez plus de vers; tout cela élève l'esprit, excite l'orgueil, leur fait goûter l'éloquence et les dégoûte de la simplicité ; je parle même de

vers sur de bons sujets ; il vaut mieux qu'elles n'en voient point.... Apprenez-leur à être extrêmement sobres sur la lecture, à lui préférer toujours l'ouvrage des mains, les soins du ménage, les devoirs de leur état. Elles ont infiniment plus besoin d'apprendre à se conduire chrétiennement dans le monde et à gouverner les familles avec sagesse, qu'à faire les savantes et les héroïnes. Les femmes ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses et dégoûtées des choses solides. »

Ces prescriptions furent exécutées, et l'on écarta si bien tout ce qui pouvait exciter l'imagination et favoriser le bel esprit, que l'une des maîtresses rendant compte un jour à madame de Maintenon, lui dit : « Rassurez-vous, madame, *les jaunes* n'ont plus le sens commun. »

Cependant madame de Maintenon revint bientôt de ce qu'il y avait d'exagéré dans cette première ardeur de réforme, et l'éducation de Saint-Cyr retrouva un juste équilibre[1]. « Son intention, disent les mémoires, n'était pas qu'on tînt toujours les demoiselles dans ce grand abaissement, et le premier effet produit, elle prit ensuite le milieu entre donner trop de matière à l'orgueil et laisser les de-

[1] « Il faut nous jeter dans l'extrémité, écrivait-elle un jour, pour nous retrouver dans le milieu. »

moiselles dans l'ignorance où sont les filles qui n'ont rien vu qu'un couvent, ou rien entendu que des leçons de catéchisme ou la vie des saints[1]. »

C'est ainsi que les représentations dramatiques elles-mêmes ne furent pas entièrement supprimées quoique devenues rares. On ne laissa pas de jouer quelquefois les pièces de Racine, ou d'autres, dans la classe bleue, mais sans appareil et sans costume, et l'on a vu que madame de Maintenon n'en continua pas moins à faire travailler de bons auteurs pour Saint-Cyr. Mais ce qu'on interdit absolument, ce fut l'admission du public à ces divertissements; et le roi cédant, quoique avec peine, au désir de madame de Maintenon, déclara que ni lui ni personne de la cour n'assisterait plus aux représentations de Saint-Cyr, lesquelles n'auraient lieu désormais que devant les demoiselles seules et la communauté. Quelquefois seulement, comme nous l'avons dit, mais dans de rares circonstances, on fit venir, principalement après l'arrivée de madame la duchesse de Bourgogne, quelques demoiselles à Versailles pour jouer devant le roi et les princes, mais avec l'habit de Saint-Cyr et dans l'appartement de madame de Maintenon. Elle demeura sur ce point inflexible, et renouvela plusieurs fois ses prescriptions à cet égard. Elle écrivait en 1701 à la supérieure :

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

« Il m'a toujours paru que vous désiriez que j'écrivisse sur ce qui peut être de quelque conséquence dans votre maison. Je mets en ce rang les belles tragédies que j'ai fait composer pour vous, et qui peuvent être imitées à l'avenir. Mon dessein fut d'éviter les mauvaises compositions des religieuses, telles que j'en avais vu à Noisy. Je crus qu'il fallait divertir les enfants, et je voulus, en amusant les miens, remplir leur esprit de belles choses, leur donner de grandes idées de la religion, élever leurs cœurs à l'amour de la vertu, orner et cultiver leur mémoire, les former à la prononciation, et les retirer des conversations qu'elles ont entre elles, surtout les grandes, qui, depuis quinze ans jusqu'à vingt, s'ennuient un peu de la vie de Saint-Cyr, parce qu'elles ne connaissent point celle du monde. Voilà mes raisons pour continuer chez vous ces représentations, tant que vos supérieures ne vous les défendront pas. Mais renfermez-les dans votre maison, ne les faites point à la grille, sous quelque prétexte que ce soit. Il sera toujours dangereux de montrer à des hommes des filles bien faites, et qui ajoutent aux agréments de leur personne le talent de se passionner dans leur rôle, et d'attendrir. N'y souffrez donc aucun homme, ni pauvre, ni riche, ni jeune, ni vieux, ni prêtre, ni laïque, je dis même un saint, s'il en est un sur la terre. Je ne suis pas sans peine de ce que nous fîmes hier (devant

M. d'Aubigné, alors évêque de Noyon); vous savez comment nous nous y engageâmes; mais je vous conjure que ce soit la dernière fois. »

Tout rentra donc bientôt dans l'ordre à Saint-Cyr. Mais les corrections apportées à l'esprit trop mondain qui s'y était introduit, menèrent à un changement plus radical et à une réforme plus complète, ainsi que nous allons le voir. D'abord, vers la fin de l'année 1691, l'abbé Gobelin, que madame de Maintenon avait fait supérieur de Saint-Cyr, devint tout à fait infirme, et il fallut le remplacer. La pensée prévoyante et sage qui présidait aux destinées de cet établissement ne voulut plus en laisser la direction spirituelle à des prêtres séculiers. On craignit que par la suite cette direction ne passât entre les mains d'ecclésiastiques séculiers ou trop relâchés, ou suspects sur la doctrine, ou bien qu'une telle place ne fût briguée et accordée plus à la faveur qu'au mérite, et on chercha une congrégation à qui on pût confier un dépôt si précieux. Le choix tomba sur la congrégation des prêtres de Saint-Lazare[1] dont la régularité, la sagesse et la modestie, autant que leur amour de l'obscurité, étaient bien connus. Leur supérieur général devint à perpétuité le supérieur spirituel de Saint-Cyr, et six

[1] Fondée par saint Vincent de Paul, et dont l'objet principal était de faire des missions aux pauvres des campagnes.

de leurs prêtres avec trois frères pour les servir, furent appelés à Saint-Cyr comme chapelains et confesseurs, logés, nourris et meublés par la maison dans un bâtiment à part avec 400 francs de pension chacun[1].

Mais l'abbé Desmaretz en devenant l'évêque de Saint-Cyr en devint lui-même le vrai directeur. Il avait été nommé à l'évêché de Chartres, en 1690, à la mort de M. de Neuville, sur la demande de madame de Maintenon; mais il ne put être sacré que deux ans plus tard, en 1692, à cause des différends de Louis XIV avec la cour de Rome, qui, depuis la fameuse assemblée du clergé de 1682, refusait obstinément les bulles d'institution à tous les évêques nommés. Cette cérémonie s'était faite à Saint-Cyr avec beaucoup de pompe et d'éclat. Les prélats consacrants furent l'archevêque de Paris (Harlay de Chauvallon), l'évêque de Meaux (Bossuet) et l'évêque d'Amiens (de Broue). « Nos belles voix s'y firent remarquer, dit le *Mémorial*, entre autres, mesdemoiselles de Beaulieu, de La Haie, de Champigny, qui avaient brillé à la tragédie d'*Esther*. Le chant fut trouvé très-beau par toute l'assemblée. Il était de la composition de M. Nivers, organiste

[1] Les prêtres de Saint-Lazare furent établis à Saint-Cyr, le 9 août 1691. En 1698, on porta le nombre des prêtres à huit, et celui des frères à quatre.

Digitized by Google

de la chapelle du roi et de la nôtre, et maître de la musique de la reine. »

Cette intervention du nouvel évêque dans la direction de Saint-Cyr y amena de nouveaux changements qui consommèrent la réforme commencée. Malgré les motifs qui avaient fait adopter dans le principe la règle des vœux simples pour les religieuses, madame de Maintenon, toujours occupée de l'avenir de l'établissement, s'était demandé plusieurs fois si on n'assurerait pas mieux cet avenir en liant la communauté par des vœux solennels et absolus. Les vœux simples laissaient une porte ouverte à l'inconstance de l'esprit, et l'on craignait que, sous prétexte même d'une plus grande perfection, d'une vie plus austère et plus contemplative, cette inconstance ne fît sortir de l'établissement des sujets utiles, et quelquefois les meilleurs, ou n'obligeât, pour les retenir, à des concessions et à des ménagements toujours préjudiciables à l'esprit d'une communauté. Les vœux solennels seraient d'ailleurs une barrière de plus contre le monde, qu'il fallait tenir à distance, on venait de l'éprouver, en même temps qu'un moyen plus assuré de régularité et de perfection, qui n'enlèverait pas à l'éducation des demoiselles le caractère qu'on voulait lui conserver; et, ces mêmes vœux, en rattachant l'établissement à un ordre reconnu dans l'Église, lui donneraient une existence plus stable et plus

indépendante, si jamais on avait la pensée de le détruire.

Elle y réfléchit longtemps et consulta les personnes les plus éclairées : l'opinion de l'évêque de Chartres, qui était devenu son directeur, et dont la vertu austère exerçait sur elle un grand ascendant, la détermina. Celui-ci l'encouragea fortement au grand acte qui acheva la réforme de Saint-Cyr, c'est-à-dire à sa transformation en monastère régulier par la substitution des vœux absolus aux vœux simples qu'avaient d'abord faits les religieuses. Elle eut quelque peine à vaincre le roi là-dessus; il n'aimait ni l'habit ni les usages de couvent[1]. « Ce n'étaient pas, disait-il, des religieuses qu'il avait voulu faire, et il lui semblait qu'on trouverait dans cette résolution nouvelle l'inconstance de gens qui ne savent ce qu'ils veulent. » Enfin il se rendit aux raisons qu'on lui donna, car il se soumettait facilement à la raison; mais ce fut sous la condition qu'on n'ajouterait rien aux obligations des dames, et que la maison, tout en faisant partie d'un ordre régulier, garderait son existence et ses constitutions particulières. Il ne voulut pas surtout entendre parler de l'habit; il fut décidé que les dames conserveraient le leur. On

[1] « Je pensai qu'il était de la politique du royaume de diminuer le grand nombre de religieux, dont la plupart étant inutiles à l'Église sont onéreux à l'État. » (Mémoires de Louis XIV, t. II, p. 270.)

allongea seulement les manches, on simplifia la coiffure, et on raccourcit la queue du manteau.

Ce ne fut que longtemps après, en 1708, qu'il finit par consentir à l'habit religieux. Voici comment la chose se passa : madame de Maintenon conservait toujours le désir de le voir adopter; elle pensait qu'après tout il fallait avoir l'habit de sa profession; qu'un habit qui n'a rien de séculier, et est tout à fait hors des usages du monde, en tient encore plus séparé, et inspire par lui-même une gravité, une simplicité et un esprit de recueillement qui écartent tout air hautain ou évaporé; que cet habit, enfin, attesterait pour les dames de Saint-Louis l'état de religieuses, que quelques personnes du monde, s'arrêtant à l'extérieur, leur contestaient; et que cela servirait encore à la consolidation de l'établissement. Mais elle n'en parlait point par déférence pour le roi, et pour ne pas le chagriner sur une chose qui n'était point essentielle, et que le pape avait autorisée. Cependant, un jour qu'elle s'entretenait avec lui de la prospérité de l'établissement, elle ajouta qu'il n'y avait plus rien à désirer pour sa perfection que de lui voir l'habit religieux. « Quoi donc? reprit le roi, est-ce qu'on pense encore à cela? — Il faudra bien qu'elles le prennent quelque jour, dit madame de Maintenon : pourquoi auraient-elles cette singularité dans l'Église de ne point l'avoir? Elles en sont si persuadées,

Digitized by Google

qu'elles m'ont priée de leur en faire un modèle. Elles ont pensé que je le composerais de meilleur goût que ceux qui voudraient plus tard s'en mêler. » Le roi dit : « Elles le prendront donc après ma mort ; je n'aime point qu'elles soient tentées de la désirer, et, puisqu'il est ainsi, j'aime mieux qu'elles le prennent dès à présent. Quelle sorte d'habit leur donnerez-vous ? — Je ne leur donnerai celui d'aucun ordre, et j'en ai imaginé un qui leur conviendra, j'en suis sûre. » Le roi dit alors d'un air de compassion : « Leur ôterez-vous leur grand manteau, leur croix d'or et leurs gants ? — Non, reprit madame de Maintenon, il y a bien des religieuses qui en portent. — Je voudrais voir le modèle que vous ferez faire. »

Plusieurs semaines se passèrent, et de temps en temps le roi lui disait : « Faites-moi donc voir votre modèle d'habit ; » mais madame de Maintenon ne se pressait point. Enfin elle en fit habiller une poupée qu'elle fit apporter à Marly ; et un jour que le roi, étant seul dans sa chambre, lui dit : « Quand sera-ce que vous me ferez voir l'habit que vous destinez aux dames de Saint-Louis ? » madame de Maintenon lui répondit : « J'en ai fait habiller une poupée qui est sur ma table, dans une caisse ; si vous voulez aller la voir. » Il la tira lui-même de la boîte, et la considéra avec attention. La poupée n'avait point de gants ; il voulut qu'on lui en mît

de noirs bronzés, pour que les religieuses en eussent de même. Il ne goûta pas non plus d'abord le scapulaire; mais cependant il se rendit, et, son consentement étant obtenu, la poupée fut portée à Saint-Cyr, où on la conserva dans le vestiaire, comme modèle de l'habillement que les religieuses reçurent en cérémonie de la main de l'évêque de Chartres et de celle de madame de Maintenon[1].

Pour en revenir aux vœux solennels, chaque dame fut consultée en particulier; la plupart, surprises d'abord, adhérèrent, quoique avec un peu de peine, et se soumirent à l'épreuve d'un nouveau noviciat qui fut jugé nécessaire.

On chercha quelque temps à qui l'on pourrait confier la direction de cet important noviciat. Il fallait des personnes bien éclairées, bien expérimentées dans la vie religieuse, pour introduire à Saint-Cyr, où tout le monde était jeune encore, les maximes et les pratiques qui constituent et entretiennent le véritable esprit religieux. Madame de Maintenon fit choix de la mère Priolo, supérieure des religieuses de la Visitation, établies à Chaillot, que fréquentait beaucoup et où se retira plus tard la reine d'Angleterre. Elle ne parvint pas sans difficulté à obtenir d'elle ce grand service. Monseigneur de Chartres et messieurs des Missions étran-

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

gères l'en avaient sollicitée de sa part, et elle lui avait écrit elle-même la lettre suivante :

« 25 octobre 1692.

« Ma très-révérende mère,

« C'est assez que vous connaissiez l'intérêt de la gloire de Dieu dans l'affaire que M. Tiberge vous a proposée ; les raisons personnelles que vous me mandez sont convenables à votre vertu ; mais j'ose vous dire que vous n'êtes pas croyable sur ce chapitre, et qu'elles ne font qu'augmenter l'envie que j'ai de vous voir à Saint-Cyr. Le roi le désire, et M. l'archevêque vous l'ordonnera ; après cela je ne mérite pas d'être considérée, et mon personnage sera de vous recevoir de bon cœur, et d'adoucir en tout ce qui me sera possible les peines que nous vous donnerons. La reine d'Angleterre fut effrayée de ma proposition, mais elle se rendit, et oublia son intérêt dès qu'elle eut compris les grands biens que vous pouvez faire en formant à la religion celles qui doivent soutenir un si grand établissement. N'y mettez plus d'obstacles, et ne troublez point la joie que vous allez nous donner en nous montrant une si grande répugnance. J'aurais bien envie de vous en aller conjurer, mais ma visite ferait peut-être trop de bruit ; et, si cette nouvelle était sue à Chaillot, je craindrais d'y être mal reçue. Si vous en jugez autrement, ma révérende mère, je serais

ravie de vous aller assurer que je suis avec toute l'estime que vous méritez, ma très-révérende mère, votre très-humble, etc. « MAINTENON. »

Elle écrivit une lettre semblable à la communauté tout entière; et la mère Priolo ayant donné son consentement avec toute sorte de soumission et de respect, madame de Maintenon alla la prendre elle-même dans son carrosse avec les deux religieuses de son ordre qui devaient l'accompagner, et la conduisit à Saint-Cyr, où la communauté vint les recevoir à la porte cochère, en cérémonie et en grands manteaux, et les mena en chantant des psaumes jusqu'à l'église, où l'on entonna le *Te Deum* (fin de novembre 1692). Le lendemain, après qu'on eut rempli toutes les formalités, et que l'évêque, par délégation du pape, eut érigé la maison de Saint-Louis en monastère régulier sous la règle de saint Augustin (1er décembre 1692), la supérieure et les conseillères, avec une humilité parfaite, et en se mettant à genoux devant la communauté, donnèrent leur démission; puis toutes les dames de Saint-Louis, en plein chœur, et en la présence des demoiselles assemblées, se dépouillèrent de leur grand manteau, de leur voile, de leur croix d'or, et agenouillées prirent humblement l'habit des novices.

Alors commença pour elles, sous la direction de

Digitized by Google

la supérieure de la Visitation, ce nouveau temps d'épreuves, par lequel l'Église veut avec sagesse qu'on s'assure si les âmes sont véritablement appelées à la perfection et à la perpétuité de la vie religieuse, exigeant qu'on leur en enseigne sans ménagement tous les sacrifices et toutes les vertus, et qu'on les éprouve de toutes manières pour les dégoûter d'une vocation qui ne serait pas inébranlable.

Madame de Brinon, qui regrettait toujours Saint-Cyr, et cherchait à s'y rattacher en y rappelant de temps en temps son souvenir, écrivit à ce sujet à la communauté :

« Novembre 1692.

« J'ai appris, mesdames, que vous entriez le premier dimanche de l'Avent au noviciat, sous la supérieure des filles de Sainte-Marie de Chaillot, qui est une excellente religieuse, pour vous préparer à faire des vœux solennels sous la règle de saint Augustin. Je ne puis m'empêcher de vous en témoigner ma joie et la part que je prends à votre bonheur, non-seulement parce que cela contribue à la solidité de votre établissement, mais aussi parce que je suis très-sincèrement persuadée que les saintes filles qui sont chargées de votre conduite durant l'année de votre noviciat rectifieront les fautes que je puis avoir faites dans celui que je vous ai fait

faire, où, malgré mes bonnes intentions et le soin que j'ai pris de ne pas vous communiquer mes misères et mes défauts particuliers, il est impossible qu'ils n'aient retardé la perfection de votre état. Ainsi, mes très-chères filles, je vous assure que je suis ravie que Dieu vous ait fait la grâce de vous soumettre avec tant de vertu à recommencer votre noviciat. Je voudrais être dans un âge et dans une situation qui pût me permettre d'en faire autant, puisque le grand bonheur d'une religieuse est d'être à Dieu sans aucune réserve. Tout partage dans notre état fait le malheur de notre vie, Dieu seul et sa volonté en fait le bonheur, et je puis vous dire, mes chères sœurs, qu'un peu de cette conformité m'a rendu supportable la séparation de madame de Maintenon et la vôtre, qui sans cela m'aurait accablée, ayant pour elle autant d'attachement que j'en ai toujours eu, et vous ayant aussi toujours aimées comme une mère aime ses enfants. La seule pensée que c'était l'ordre de Dieu auquel j'ai toujours tâché de me soumettre dans tous les états de ma vie, a calmé la rébellion de mon cœur, car pour ma volonté, par sa miséricorde, elle n'a jamais rien voulu que conformément à la sienne. Vous ne sauriez vous imaginer quel plaisir il y a, dans les plus grandes et les plus fâcheuses occasions, de savoir qu'on obéit à Dieu. Vous le pouvez éprouver par ce que vous allez faire, et vous verrez par

Digitized by Google

vous-mêmes combien Dieu est riche en miséricorde à proportion du besoin que nous en avons.... »

Ce grand changement fut pour madame de Maintenon la cause d'un surcroît d'occupations; tout Saint-Cyr pesa sur elle[1]. Elle fit, pendant le temps de ce noviciat, toutes les fonctions de supérieure, et elle avait chargé mademoiselle Balbien de la conduite du matériel. « Nanon et moi, écrit-elle à madame de Brinon, gouvernons la maison. » On avait fait venir des sœurs de la communauté du père Barré, dont on avait déjà employé quelques-unes comme suppléantes dans les classes, car le nombre des dames, dans les commencements surtout, ne suffit pas. Elles remplacèrent auprès des demoiselles les religieuses, qui, leur année de noviciat révolue, prononcèrent solennellement leurs vœux le 11 décembre 1693, sous la règle de saint Augustin[2].

Ce fut dans la communauté une grande céré-

[1] « Les dames vont faire des vœux solennels, et vous croyez bien que dans tout cela je ne manque pas d'affaires. Aussi m'y donné-je tout entière, et je ne suis plus à Versailles que pour les heures où le roi est dans ma chambre. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon, 28 août 1693.)

[2] A l'issue du noviciat, trois de ces dames se retirèrent dans d'autres couvents. L'ancienne supérieure, madame de Loubert, persista dans ses vœux simples, et n'en resta pas moins à Saint-Cyr. Une cinquième rentra dans le monde et épousa un magistrat du Dauphiné.

Digitized by Google

monie. M. l'abbé Tiberge prononça le discours. Il y développa les avantages que l'État et l'Église devaient retirer de ce nouvel ordre consacré à l'éducation de la jeunesse; et en rappelant l'origine de cette œuvre sainte, qui n'avait d'abord été qu'une troupe de pauvres enfants ramassées au hasard dans la campagne : « Ne l'oubliez jamais, dit-il, car pour conserver en vous une humilité profonde, Dieu a voulu que vous ayez été formées pour ainsi dire dans la poussière, et que vous soyez nées dans la crèche et dans l'étable. » Puis il ajouta : « Mais par quelles mains en avez-vous été tirées? Ici la parole du prophète s'est accomplie : *Erunt reges nutritii tui, et reginæ nutrices tuæ;* les rois mêmes seront chargés, par un ordre secret de la Providence, de vous nourrir; et les personnes les plus elevées, de prendre soin de tout ce qui regardera votre éducation. Vous savez avec combien d'exactitude cet ordre du ciel a été suivi; que de soins depuis un certain nombre d'années, que d'assiduités, que de saintes inquiétudes, quel prodigieux détail des besoins généraux et des besoins particuliers! Disons tout en un mot; la vie entière s'y consume, pendant qu'on pourrait goûter, je ne dis pas les plaisirs et les délices de la cour, chose peu convenable à une âme vraiment chrétienne, mais au moins les autres avantages qui se trouvent inséparablement attachés à la plus haute et à la plus solide faveur, on se

Digitized by Google

prive de tout, on s'éclipse, on se dérobe aux yeux d'une cour étonnée; on en sort avec l'aurore, et on n'y rentre qu'après que le soleil a fini sa course. Rendez, ô mon Dieu! selon vos promesses infaillibles, tout ce que l'on quitte pour vous. »

Au commencement de l'année 1694, la maison, ainsi renouvelée, reprit son ancienne forme, mais avec plus de régularité et quelque chose de plus sévère dans son ensemble. On fit élection d'une nouvelle supérieure, qui fut madame de Fontaines, et de nouvelles officières; madame de Maintenon fut une seconde fois déclarée supérieure honoraire, tant au spirituel qu'au temporel. Enfin, les religieuses de Chaillot se disposèrent à quitter Saint-Cyr, excepté la maîtresse des novices, qui resta encore pendant plusieurs années. Le roi vint consacrer de sa présence et de ses conseils ce dernier couronnement de l'institution de Saint-Louis.

« En 1694, dit le *Mémorial*, la mère Priolo, qui s'était démise de la supériorité, demeura encore quelques mois dans la maison, pour aider de ses avis notre mère de Fontaines, qui fut nommée supérieure; et, étant sur le point de retourner à Chaillot, le roi lui fit l'honneur de venir ici exprès pour la remercier des services qu'elle avait rendus. Madame de Maintenon amena Sa Majesté dans la communauté, où nous étions toutes assemblées, et après nous avoir saluées et nous avoir fait asseoir

comme à l'ordinaire, Sa Majesté témoigna à la mère Priolo et aux autres mères sa satisfaction dans les termes les plus obligeants et les plus honorables. Il lui parla de sa famille, et se tournant vers le maréchal de Noailles, qui l'accompagnait : « Noailles, que « voilà, est tout Priolo, dit-il; il m'a longtemps en- « tretenu de monsieur votre père comme d'un « homme de beaucoup d'esprit, et de son histoire « en latin[1], que je n'entends point, dit le roi ; car je « suis un ignorant, et je n'ai pas reçu une si bonne « éducation que celle que je fais donner à Saint-Cyr, » ajouta-t-il, en se tournant vers la mère Claire-Angélique de Beauvais, religieuse de Chaillot, qui avait accompagné sa supérieure, et qui avait été attachée autrefois à la reine Anne d'Autriche[2]. « On peut dire « d'elle, ajouta Sa Majesté, que sa vocation était « bonne; car, loin d'être forcée à être religieuse, la « reine ma mère l'en a empêchée longtemps. Il faut « avouer, madame, ajouta-t-il encore en regardant

[1] Benjamin Priolo, noble vénitien, secrétaire du duc de Longueville, et qui a écrit en latin une histoire très-estimée des troubles de la minorité de Louis XIV, sous le titre de : *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis historia.*

[2] Madame de Beauvais, sa mère, avait été première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche et était morte en 1690. Celle-ci (Claire-Angélique) avait aussi servi la reine Anne d'Autriche en la même qualité, et s'était faite religieuse à Chaillot aussitôt après la mort de sa mère. (Mercure galant, août 1690.)

Digitized by Google

« madame de Maintenon, qu'il sort quelquefois de « bons sujets de cette cour que vous méprisez tant. » Il dit à notre mère de Fontaines qu'il jugeait de sa capacité et de son mérite par le choix que M. l'évêque de Chartres, madame de Maintenon et les mères de Chaillot venaient de faire d'elle, et qu'il ne doutait pas qu'elle ne soutînt dignement l'estime que des personnes si éclairées faisaient de sa vertu et de sa régularité. « Je vous recommande, ajouta-« t-il, la fermeté à faire observer tout ce qui vient « d'être établi, et d'accompagner cette fermeté d'une « grande douceur. J'espère que ces dames feront « toujours connaître, par leur soumission et leur « obéissance, que c'est de bon cœur et avec une « pleine liberté qu'elles se sont consacrées à Dieu, « et qu'elles ne se contenteront pas d'être seulement « de profession, mais qu'elles seront de cœur de « très-parfaites religieuses; car il faut que chacun « s'efforce d'arriver à la perfection de son état. » Dans cette même conversation, le roi nous recommanda expressément de prendre bien garde au choix des sujets que nous admettrions parmi nous, et répéta plusieurs fois : « Il ne faut qu'un seul mauvais « esprit pour gâter tout le bien qu'on a établi ici. « N'ayez jamais de complaisance en cet article. Un « mauvais esprit me fait peur partout, et surtout en « cette maison, où il ne manquerait pas de mettre « le trouble. » Madame de Maintenon prit la parole,

Digitized by Google

et fit nos honneurs communs en des termes et avec des manières que nous ne pouvons exprimer. Le roi s'étendit ensuite de nouveau sur l'intérêt qu'il prenait à l'établissement; sur la nécessité pour les dames de s'affermir de plus en plus dans la vertu pour pouvoir remplir, dans l'éducation des demoiselles, les intentions qu'il s'était proposées. « Ces intentions, « dit-il, ont été droites. Je n'ai envisagé dans cette « fondation que la gloire de Dieu, l'utilité du « royaume et le soulagement de la noblesse, je « vous conjure de vouloir bien les seconder. » Il lui arriva même de dire dans une autre visite : « Je « serais heureux si je pouvais, par ce moyen, ren- « dre à Dieu autant d'âmes que je lui en ai ravi par « mon mauvais exemple. »

L'édifice était complétement achevé; il ne devait plus désormais subir de changement, et madame de Maintenon n'eut qu'à perfectionner son ouvrage par ses soins assidus, sa vigilance continuelle, sa direction maternelle et éclairée. Jusqu'ici nous nous sommes principalement attaché à en raconter les curieux commencements et l'intéressante histoire; il faut à présent en exposer plus au long la partie morale et le vrai caractère. C'est par ce côté que madame de Maintenon peut être placée au rang des moralistes, des esprits supérieurs, des personnages vraiment influents de la grande époque à laquelle elle appartient.

Digitized by Google

Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu, à l'origine de l'institution, du désaccord, de la contradiction, des tâtonnements, et que, dès l'abord, on n'ait pas échappé à des inconvénients et à des écueils presque inhérents à une entreprise de cette nature. Cette entreprise était nouvelle, difficile et compliquée; non-seulement elle avait besoin d'être corrigée et perfectionnée, mais il fallait un fondement bien solide, des principes et des traditions bien enracinées pour que ses fruits se perpétuassent dans l'avenir. Or madame de Maintenon se trouvait seule en quelque sorte pour achever et consolider cette grande œuvre, car tous ceux qui devaient en être les instruments étaient à former par ses mains. C'est là qu'éclatèrent, pendant trente ans, sa fermeté et sa sagesse, le zèle et l'étendue de sa piété, sa persévérance infatigable, son ardent amour du bien, la supériorité de sa raison, et aussi la vivacité de son cœur. C'est là qu'il faut la voir pour la connaître et pour la juger. L'histoire de Saint-Cyr éclaire toute sa vie, et donne d'elle une idée qui ne laisse subsister aucune des calomnies dont on a voulu la noircir. Le rôle admirable qu'elle y eut, ce dévouement délicat, passionné, inépuisable, pour les religieuses comme pour les élèves, touchent vivement quiconque n'est pas dénué de tout sentiment de vérité et de justice. « Écartons une fois pour toutes, dit avec raison un écrivain, cet

appareil étrange dont on entoure sa vieillesse, ce spectacle odieux de je ne sais quel sombre réduit au fond d'un palais, cette complicité de la dévotion et de l'intrigue inventée pour la mise en scène. Madame de Maintenon n'est pas là; elle est au milieu des jeunes filles qu'elle rassemble, qu'elle nourrit, qu'elle élève et surtout qu'elle aime. Elle y met sa vie, son cœur; elle y trouve ses délices; elle en fait son occupation constante[1]. »

Pour parvenir à ses fins, elle eut toujours en vue deux objets qui n'échappèrent pas un instant à sa sollicitude, et qui, en effet, résumaient toute la pensée de l'institution : l'esprit à introduire parmi les religieuses, et l'éducation à établir pour les demoiselles. L'un lui paraissait être le fondement de l'autre. Persuadée que de l'esprit de communauté dépendait le sort de l'établissement, exposé à tant de dangers par sa nature même et par le voisinage de la cour, elle mit tous ses soins à inculquer de plus en plus aux dames de Saint-Louis le véritable esprit de leur état. Elle voulut en faire de véritables religieuses, et leur inspirer, dans toute leur sincérité, ces admirables vertus d'humilité, de complète obéissance, d'entier renoncement à soi-même et à sa volonté, de dévouement absolu à ses devoirs dans l'unique vue de

[1] Émile Chasles, Revue contemporaine, 15 mars 1856.

Dieu, vertus qui font de la vie du cloître, par l'action continuelle des âmes sur elles-mêmes, une existence toute dégagée de la terre et voisine du ciel. Une fois cette base bien établie, une fois ces vertus éminentes appliquées avec discernement, chaque jour expliquées et précisées par la pratique, et devenues pour ainsi dire les mœurs de la maison, elle était certaine d'introduire et de perpétuer à Saint-Cyr, dans leur interprétation exacte et sensée les principes d'éducation qu'elle voulait donner aux jeunes filles. Tout était sous la garde de la sainteté des institutrices. « Le moindre relâchement, leur disait-elle, peut perdre la communauté, car votre maison ne saurait être médiocre; il faut qu'elle soit sainte, ou toute mondaine et corrompue.... Je demande tous les jours à Dieu que Saint-Cyr soit détruit si les dames ne sont des saintes. »

Aussi quand les vœux solennels furent prononcés, et au moment de cette rénovation de l'établissement, elle essaya d'en condenser pour ainsi dire tout l'esprit, et d'expliquer de nouveau à ses chères filles, et en peu de paroles, pour qu'elles les eussent toujours sous les yeux, la grandeur et la sainteté de leur vocation; elle prépara donc un petit écrit intitulé *l'Esprit de l'institut*, qu'elle soumit à l'évêque de Chartres, pour qu'il le corrigeât et le donnât ensuite aux religieuses sous

son nom et sous son autorité; et afin même de le consacrer d'une manière plus solennelle, et qu'on ne s'en écartât jamais, elle le fit approuver par Louis XIV, comme étant sa volonté expresse de fondateur et les vues précises qu'il avait eues dans la fondation[1]. Ce petit écrit fut placé en tête des constitutions, dont chaque religieuse avait un exemplaire, et que les abbés Tiberge et Brisacier avoient revues et un peu modifiées.

On y explique en quelques pages le caractère particulier de la fondation, et ce qui la distingue des autres congrégations religieuses, qui est un mélange de prières et d'actions dont les unes ne

[1] A la fin de ce petit traité on lit : « J'ai lu ce traité, qui explique parfaitement les intentions que j'ai eues dans la fondation de la maison de Saint-Louis ; je prie Dieu de tout mon cœur que les dames ne s'en départent jamais. « Louis. »

« Cet écrit étant long, dit madame de Maintenon aux religieuses, j'ai proposé au roi de le parcourir seulement, mais il l'a voulu lire tout entier.... » Elles supplièrent avec instance madame de Maintenon de mettre aussi quelque chose de sa main à la fin de ce livre, qui pût marquer la part qu'elle y avait, elle leur répondit : « Vous moquez-vous de moi, de vouloir que je mette mon nom auprès de celui du roi? Il convient d'ailleurs bien mieux que ce livre paraisse vous avoir été donné par votre saint et premier évêque qui, ayant fait vos règles, a encore voulu vous marquer plus en particulier dans ce petit traité, l'esprit de votre maison. » (Entretien avec les dames de Saint-Louis, avril 1696.)

Digitized by Google

doivent jamais nuire aux autres, alliant le recueillement et la présence de Dieu au travail journalier et aux occupations actives, conservant les principes de pauvreté, de simplicité, de désintéressement au milieu des magnificences d'une fondation royale, observant la régularité, le silence, l'éloignement du monde, parmi les distractions inséparables des soins à donner à l'éducation de tant de jeunes filles, et se gardant de l'esprit de curiosité, de raffinement et de nouveauté dans la religion, tout en pratiquant une piété fervente.

« Ayez toujours en vue, mes très-chères filles, et ceux aussi qui vous gouverneront dans la suite, le dessein particulier de la Providence sur vous.... Il n'y a point de communauté religieuse semblable à la vôtre; si vous perdez l'esprit de votre institution, qui est-ce qui le rétablira?... Vous ne devez jamais oublier, mes chères filles, le rang sublime que vous tenez dans l'Église; vous avez embrassé l'occupation intérieure de Marie et le travail de Marthe. Si le travail de Marthe était utile, si la part de Marie était meilleure, la vôtre est excellente, qui renferme l'un et l'autre; votre esprit est un saint mélange de prières et d'actions continuelles. Si la prière et le recueillement intérieur manquent, toute la régularité extérieure ne servira de rien; mais si le recueillement enlève le travail journalier auquel votre état vous engage, c'est une

Digitized by Google

illusion dangereuse. Si vous n'êtes intérieures, tous les règlements qu'on vous a donnés ne vous préserveront pas de la contagion du monde qui est à votre porte; sans oraison ce grand ouvrage tombera bientôt; mais, si vous entrez dans ce véritable esprit de recueillement, vos fonctions ne vous détourneront point de Dieu, et vous ferez des biens infinis au prochain et à vous-mêmes; vous serez les vrais instruments de la grâce pour sanctifier les familles séculières et les couvents.

« Il n'y a, en effet, aucun institut de filles si propre que le vôtre aux grands desseins de Dieu. Vous devez former d'excellentes vierges pour les cloîtres, et de pieuses mères de famille pour le monde; en sanctifiant ainsi les deux principaux états de votre sexe, vous contribuerez à établir le vrai règne de Dieu pour tous les états et toutes les conditions.... Il y a donc, dans l'œuvre de Saint-Louis, si elle est bien faite, de quoi renouveler, dans tout le royaume, la perfection du christianisme.

« Pour réussir dans ce pieux dessein du roi, votre fondateur, attachez-vous à inspirer aux demoiselles la crainte et l'amour de Dieu, moins par de beaux discours que par le silence, le recueillement, la modestie et la pratique des vertus pénibles. Il faut qu'elles travaillent, qu'elles obéissent, qu'elles soient sobres.... Ne craignez point que des

Digitized by Google

filles instruites avec cette simplicité soient incapables de vivre dans le monde. Quand une fille aura du bon sens, avec une grande piété, elle sera bonne pour tout, elle sera fidèle à tous ses devoirs, et elle mettra en œuvre tout ce qu'elle aura de talents pour se façonner....

« Votre régularité doit être d'autant plus exacte et sévère que si jamais vous vous relâchiez vous n'avez point les mêmes ressources que les autres communautés pour vous relever; vous êtes à la porte de Versailles, exposées aux plus violentes tentations et aux engagements les plus insensibles. La faveur qui vous soutient dans le bien présentement peut, dans la suite, vous précipiter dans d'horribles maux. Mille beaux prétextes de piété viendront en foule.... Tout est perdu si on se relâche dans les moindres choses.... Le passage des bagatelles aux points les plus importants est imperceptible.... Ayez un air simple, religieux et monastique; rendez vos parloirs inaccessibles à toutes visites superflues; ne craignez pas d'être un peu sauvages, mais ne soyez pas fières. Il faut peu voir et peu parler; mais quand on voit et quand on parle, il faut que ce soit avec humilité et modestie. Si vous avez de la hauteur, Dieu vous confondra. Vous ne vous conserverez que par l'humilité. Il faut expier tout ce qu'il y a eu de grandeur humaine dans votre fondation.... »

Digitized by Google

Constamment préoccupée de leur avancement dans la perfection de leur état, madame de Maintenon ne trouvait, dans cette vue, rien de trop bon et de trop élevé pour elles, et les instructions des hommes les plus célèbres, tels que les Bossuet et les Fénelon leur étaient prodiguées.

On trouve dans les œuvres de Bossuet un de ces sermons, qu'on a depuis attribué à Fénelon[1], et qui, du reste, porte l'empreinte de leur double génie, sermon sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse, où l'illustre prédicateur, en comparant celle-ci avec la vie du monde, fait sentir toute la sainteté et même tous les charmes de la solitude chrétienne. « Enfants des hommes, que ne vous en coûte-t-il pas pour le flatter ce monde, pour tâcher de lui plaire, pour mendier ses grâces? Quelles traverses, quelles alarmes, quelles bassesses, quelle lâcheté pour parvenir à ce qu'on n'a point de honte d'appeler les honneurs! Quel état violent pour ceux qui s'efforcent de parvenir, et pour ceux mêmes qui sont parvenus!

[1] On avait trouvé une copie de ce sermon dans les papiers de Bossuet. Depuis on a découvert, dit-on, le manuscrit autographe de Fénelon. Il y a, en effet, un passage des lettres de madame de Maintenon qui ne laisse pas douter que ce beau sermon ne soit de l'archevêque de Cambrai.—Voy. Avis aux maîtresses des classes, 1692. (Lettres sur l'éducation des filles, publiées par Th. Lavallée, Ier vol., p. 99.)

Digitized by Google

Quelle pauvreté effective dans une abondance apparente! tout y trahit le cœur, jusqu'à l'espérance même dont on paraît nourri; les désirs deviennent insatiables, l'envie déchire les entrailles, on est peu touché de ce qu'on possède, on ne sent que ce qu'on n'a pas. Oh! si je pouvais traîner le monde entier dans les cloîtres et dans les solitudes, j'arracherais de sa bouche un aveu de sa misère et de son désespoir.... Ce monde d'ailleurs n'est-il pas presque incompatible, par les dangers dont il est plein, avec les vertus nécessaires au salut? et combien n'y a-t-il pas plus de sûreté et de facilité, de secours et de consolations dans la solitude! Aussi faut-il s'étonner si saint Paul exhorte les vierges à demeurer libres, n'ayant d'autre époux que l'époux céleste?... A la verité ce n'est pas un précepte; mais heureux, je dis même heureux dès cette vie, ceux à qui il est donné de comprendre cette parole, de la goûter et de la suivre! De là vient que, dans les premiers temps du christianisme, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, l'Orient, l'Occident, tout retentit des louanges du désert et de la fuite du siècle; c'est ainsi que les déserts se peuplèrent d'anges innombrables qui vivaient dans des corps mortels sans tenir à la terre; les solitudes fleurirent, des villes entières étaient presque désertes, d'autres villes devenaient comme un monastère. Voilà la source des

communautés religieuses. Oh! qu'elle est belle, qu'elle est touchante, que la terre ressemble au ciel quand les hommes y vivent ainsi!... O beaux jours, quand vous reverrons-nous? Qui me donnera des yeux pour voir la gloire de Jérusalem renouvelée? Heureuse postérité sous laquelle reviendront ces heureux jours!... Il me semble entendre saint Antoine se plaindre de ce que le soleil vient troubler sa prière, qui a été aussi longue que la nuit. Je crois voir saint Pacôme et saint Arsène devenant dans d'autres déserts les pères d'une postérité innombrable. J'admire Hilarion qui fuit de pays en pays, jusqu'au delà des mers, le bruit de ses vertus et de ses miracles qui le poursuit.... Sortons, sortons de Babylone, persécutrice des enfants de Dieu et enivrée du sang des saints; hâtons-nous d'en sortir, de peur de participer à ses crimes et à ses plaies.... Sans doute que celui qui est attaché au monde par des liens légitimes que la Providence a formés, y demeure en paix et qu'il en use comme n'en usant point; Dieu sera avec lui, *mille traits tomberont à sa gauche et dix mille à sa droite sans le toucher* (Ps. xc, 7, 13). Mais que ceux que Dieu n'y mène point n'aillent point s'y exposer d'eux-mêmes. Quiconque est chrétien et libre doit chercher la retraite; quiconque veut chercher Dieu doit fuir le monde autant que son état lui permet de le fuir. »

Digitized by Google

Mais que faire dans cette retraite, et quel en sera le fruit?

C'est ici que l'orateur chrétien expliquait aux dames de Saint-Louis les obligations particulières imposées aux âmes privilégiées que Dieu appelle à la perfection dans la vie religieuse, et qui se résument dans les trois vœux qui font l'essentiel de leur état : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Il leur rappelle la bénédiction donnée par Jésus-Christ aux pauvres et aux pauvres d'esprit, c'est-à-dire à ceux qui sont pauvres par l'esprit, par la volonté, par le mépris des fausses richesses, par le renoncement à tous biens créés, au trésor même le plus intime et dont on est le plus jaloux, celui de sa propre sagesse, de sa propre intelligence. Mais il ne cache pas aux religieuses quelle décadence de l'esprit monastique se manifeste quelquefois dans la façon de pratiquer le vœu de pauvreté. « Souvent il faut des revenus prodigieux pour faire subsister une communauté. Elles ne peuvent se passer de l'abondance.... De là vient, dans les maisons qui devraient être pauvres, une âpreté scandaleuse pour l'intérêt; le fantôme de communauté sert de prétexte pour tout couvrir.... J'ai honte de le dire, je ne le dis qu'en secret et en gémissant, je ne le dis qu'à l'oreille pour instruire les épouses de Jésus-Christ : on ne voit point de gens plus ombrageux, plus difficultueux, plus tenaces, plus ardents dans les procès

que ces personnes qui ne devraient point avoir d'affaires. »

Puis, rien de plus facile, après qu'on est entré dans un renoncement sincère, que de retomber insensiblement dans le piége de ses désirs. « L'amour-propre s'accroche à tout; plus on lui ôte, plus il s'efforce de reprendre d'une main ce qui échappe de l'autre. Il est inépuisable en beaux prétextes; il se replie comme un serpent, il se déguise, il prend toutes les formes; il se dédommage en petits détails des sacrifices qu'il a faits en gros. Il se retranche dans un meuble, dans un habit, un livre, un rien qu'on n'oserait nommer. Il tient à un emploi, à une confidence, à une marque d'estime, à une vaine amitié. Voilà ce qui lui tient lieu des charges, des honneurs, des richesses, des rangs que les ambitieux du siècle poursuivent. On est plus vif pour des bagatelles que les gens du monde pour les plus grands intérêts. Tout ce qui a un goût de propriété, tout ce qui fait une petite distinction, tout ce qui console l'orgueil abattu et resserré dans des bornes si étroites, tout ce qui nourrit un reste de vie naturelle, est recherché avec avidité. On craint de le perdre, on le défend avec subtilité, on en est plus jaloux qu'un avare de son trésor. Ainsi, la pauvreté n'est qu'un nom, et le grand sacrifice de la piéte chrétienne se tourne en pure illusion et en petitesse d'esprit. »

Et en même temps, poursuivant toujours la comparaison du monde et du cloître, il montre que cet état de pauvreté est bien éloigné d'être plus pénible que celui des heureux du siècle. « Entrez dans les familles de la plus haute condition; pénétrez au dedans de ces palais magnifiques; le dehors brille, mais le dedans n'est que misère; partout un état violent, des dépenses que la folie universelle a rendues comme nécessaires; des revenus qui ne viennent point, des dettes qui s'accumulent, une foule de domestiques dont on ne sait lequel retrancher, des enfants qu'on ne peut pourvoir; on souffre et on cache sa souffrance.... Voilà ce qu'on appelle les riches de la terre, voilà ces gens qui éblouissent les yeux de tout le genre humain.... Tandis que pour vous, quelle commodité de trouver tout dans la maison où l'on se renferme pour toute sa vie, sans avoir besoin du dehors, sans recourir à aucune industrie, sans être exposé aux coups de la fortune, sans être chargé d'aucune bienséance qui tyrannise, sans courir risque de perdre, sans avoir besoin de gagner, étant bien sûr de ne manquer jamais que d'un superflu qui donnerait plus de peine que de plaisir. Qui est-ce qui pourrait se vanter d'en trouver autant dans sa famille?... Qui donc pourra se plaindre de la pauvreté? Qu'il vienne, je vais le confondre. Ou plutôt, ô mon Dieu, instruisez, touchez, animez, faites sentir jusqu'au fond du

cœur, combien on est heureux de ne tenir à rien ici-bas.

« Il en est de même de la chasteté, qui n'est ni un joug dur et pesant, ni un état rigoureux, mais au contraire une liberté, une paix, une douce exemption des soins cuisants et des tribulations amères qui affligent souvent les hommes dans le mariage.... Demandez, voyez, écoutez; que trouverez-vous dans toutes les familles, dans les mariages mêmes qu'on croit les mieux assortis et les plus heureux, sinon des peines, des contradictions, des angoisses? Les voilà ces tribulations dont parle l'apôtre. Le monde en parle encore plus que lui. Laissons là tant de mariages pleins de dissensions scandaleuses, et prenons les meilleurs; il n'y paraît rien de malheureux; mais pour empêcher que rien n'éclate, combien faut-il que le mari et la femme souffrent l'un de l'autre! Ils sont tous deux raisonnables, si vous le voulez, chose très-rare et qu'il n'est guère permis d'espérer; mais chacun a ses humeurs, ses préventions, ses habitudes, ses liaisons. Quelques convenances qu'ils aient entre eux, les naturels sont toujours assez opposés pour causer une contrariété fréquente dans une société si longue : on se voit de si près, si souvent, avec tant de défauts de part et d'autre; on se lasse, le goût s'use, l'imperfection rebute, il faut à toute heure prendre sur soi, et ne pas montrer tout ce qu'on y prend;

Digitized by Google

la complaisance diminue, le cœur se dessèche, on se devient une croix l'un à l'autre; on aime sa croix, je le veux, mais c'est la croix qu'on porte. Joignez à ces tribulations celles des enfants pleins de bonnes et de mauvaises qualités dont le mélange fait le supplice des parents, ou enfin heureusement nés, et propres à déchirer le cœur d'un père et d'une mère, qui voient, par la mort prématurée de ces enfants, éteindre toutes leurs espérances. Enfin, on ne tient souvent plus l'un à l'autre que par devoir ou par une estime sèche, ou par une amitié altérée et sans goût, et qui ne se réveille que dans les fortes occasions. Le commerce journalier n'a presque rien de doux; c'est plutôt une conformité d'intérêts, un lien d'honneur, un attachement fidèle, qu'une amitié sensible et cordiale. Supposons même cette vive amitié; que fera-t-elle? où peut-elle aboutir? Elle cause aux deux époux des délicatesses, des sensibilités, des alarmes. Mais voici où je les attends : enfin il faudra que l'un soit presque inconsolable à la mort de l'autre, et il n'y a point dans l'humanité de plus cruelles douleurs que celles qui sont préparées par le mariage le plus heureux.... O sainte virginité! heureuses les chastes colombes qui, sur les ailes du divin amour, vont chercher vos délices dans le désert!... Car il faut l'entendre, mesdames, la virginité du corps n'est bonne qu'autant qu'elle opère la virginité de l'esprit, le rend plus libre et

Digitized by Google

plus fervent dans l'amour de Dieu, met l'âme dans une plus grande liberté de vaquer à lui. Aimez-vous ce que Dieu n'aime pas? l'aimez-vous d'un autre amour que le sien? Vous n'êtes plus vierges, et si vous l'êtes encore de corps, vous ne l'êtes plus par l'esprit. Cette fleur si belle est flétrie et foulée aux pieds.... »

Il donne aussi aux dames, sur le vœu d'obéissance, les plus sages avis, et pour celles qui doivent commander, et pour celles qui doivent obéir, sanctifiant tous les rôles, établissant comme une harmonie céleste dans une communauté bien réglée, et montrant dans l'obéissance cette voie sûre, facile, commode, profitable, le bonheur de n'avoir plus de volonté à soi ni de responsabilité. « De plus, quelle comparaison entre ce qu'on peut souffrir dans une communauté, des préventions, ou, si vous le voulez, des bizarreries des supérieurs, qui ne peuvent aller bien loin, car tout est réglé, tout est écrit, tout a ses bornes précises; et ce qu'il faudrait souffrir dans le monde d'un mari brusque, dur et hautain, d'enfants mal nés, de parents épineux, de domestiques indociles et infidèles, d'amis ingrats et injustes, de voisins envieux, d'ennemis artificieux et implacables, de tant de bienséances gênantes, de tant d'affaires pleines d'amertumes? Quelle comparaison entre le joug du siècle et celui de Jésus-Christ? entre les suggestions innombrables

du monde et celles d'une communauté? O douce paix! ô heureuse abnégation de soi-même! ô pauvreté d'esprit par laquelle on se dépouille de sa propre sagesse et de sa propre volonté comme on se dépouille de son argent et de son patrimoine!... Il en est des supérieurs comme des clôtures; ce n'est pas une prison qui tienne en captivité, c'est un rempart qui défend l'âme faible contre le monde trompeur et contre sa propre fragilité.

« Mais vous avez, mesdames, un engagement particulier, celui d'élever de jeunes demoiselles. Saint Benoît n'a point cru troubler le silence et la solitude de ses disciples en les chargeant de l'instruction de la jeunesse. Ils étaient moines, c'est-à-dire solitaires, et ne laissaient pas d'enseigner les lettres saintes aux enfants qu'on voulait élever loin de la contagion du siècle.... Ne craignez donc point de n'être pas assez solitaires, cette idée de votre état serait pour vous un piége continuel. Vous aurez assez de silence et de solitude, si vous ne parlez que quand votre fonction l'exige, si vous retranchez les visites qui ne sont point nécessaires, et au dedans toutes les curiosités, les amitiés vaines et molles, les murmures, les rapports indiscrets.... Mais en même temps, plus vous avez de devoirs et d'embarras par cette éducation de tant de filles qui ont de la naissance, plus vous êtes exposées par le voisinage de la cour et par la protection que vous

en tirez, moins vous devez avoir de complaisance pour le siècle. Si l'ennemi est à vos portes, vous devez vous retrancher contre lui avec plus de précaution, et redoubler vos gardes. Oh! que la solitude, le silence, l'obscurité, le recueillement sont nécessaires aux épouses de Jésus-Christ, qui sont si près des enchantements de la cour et de l'air empesté des fausses grandeurs! Contre de si grands périls vous ne sauriez être trop sauvages, trop alarmées, trop enfoncées dans vos solitudes; vous ne sauriez mettre entre vous et le monde trop de grilles, trop de clôtures, trop de formalités gênantes et ennuyeuses.

« Un autre piége que vous devez craindre, mesdames, c'est votre naissance. Épouses de Jésus-Christ, oubliez la maison de votre père (Ps. XLIV, 11). La naissance, qui flatte l'orgueil des hommes, n'est rien; c'est le mérite de nos ancêtres, qui n'est point le nôtre. C'est se parer des biens d'autrui que de vouloir être estimé par là. De plus, ce n'est presque jamais qu'un vieux nom oublié dans le monde, et avili par beaucoup de gens sans mérite, qui n'ont pas su le soutenir. La noblesse n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante, grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque : est-ce là de quoi avoir le cœur si enflé? Jésus-Christ, sorti de tant de rois, de tant de souverains pontifes de la loi judaïque, de tant de pa-

Digitized by Google

triarches, à remonter jusqu'à la création du monde, est réduit au métier de charpentier pour gagner sa vie.... Détrompons-nous donc, il n'y a plus en Jésus-Christ de libres ni d'esclaves, de nobles ni de roturiers; en lui tout est noble par les dons de la foi, en lui tout est bas, tout est petit par le mépris de ce que le monde trompeur élève.... Soyez nobles comme Jésus-Christ, n'importe, il faut être charpentier avec lui, il faut, comme lui, travailler à la sueur de son front dans l'obscurité et dans l'obéissance. Vous qui étiez libres, vous ne l'êtes plus; la charité vous a faites esclaves. Vous n'êtes pas ici pour vous-mêmes; vous n'y êtes que les esclaves de ces enfants, qui sont ceux de Dieu. Cette maison n'est pas à vous. Ce n'est pas pour vous qu'elle a été bâtie et fondée; c'est pour l'éducation de ces jeunes demoiselles qu'on a fait cet établissement.... Si donc il arrivait, ô Dieu, ne le souffrez jamais, et que plutôt ces bâtiments se renversent! s'il arrivait que vous négligeassiez votre fonction essentielle; si, oubliant que vous êtes en Jésus-Christ les servantes de cette jeunesse, vous ne songiez plus qu'à jouir en paix des biens consacrés à leur éducation; si l'on ne trouvait dans cette humble école de Jésus-Christ que des dames vaines et fastueuses, hélas! quel scandale! Le pur or serait changé en plomb, les épouses de Jésus-Christ, toutes couvertes de rides, deviendraient alors l'objet du mé-

pris de ce monde même auquel elles auraient voulu plaire....

« Mais fuyez aussi comme un poison toutes les curiosités, tous les amusements d'esprit.... Attachez-vous à la simplicité avec laquelle doivent être formées des filles destinées à entrer dans des cloîtres ou dans des familles honnêtes et chrétiennes où le capital est la sagesse des mœurs, l'application à l'économie et l'amour d'une piété simple.... Rien ne ramène tant le monde vain et faux dans les solitudes, que cette vaine curiosité des livres.... Par cette simplicité, vous parviendrez à instruire le monde sans avoir aucun commerce dangereux avec lui. Vous redresserez, vous arroserez, vous ferez croître ces jeunes plantes, dont les fruits se communiqueront ensuite dans tout le royaume; vous formerez de dignes vierges, qui répandront dans les cloîtres le doux parfum de Jésus-Christ; vous procurerez à la société des mères de famille recommandables par leur vertu, qui seront pour leurs enfants des sources de grâces et de bénédictions; vous ne verrez point le monde, mais le monde se changera par vos travaux.... Seigneur, répandez votre esprit sur cette maison qui est aussi la vôtre; couvrez-la de votre ombre, protégez-la du bouclier de votre amour; soyez tout autour d'elle comme un rempart de feu pour la défendre de tant d'ennemis.... »

Digitized by Google

Nous nous sommes oubliés en écoutant Fénelon. Mais voilà les sentiments que madame de Maintenon voulait inspirer à ses religieuses; voilà comme elle cherchait à les pénétrer des devoirs de leur état, et en même temps à le leur faire chérir; telle était la forte nourriture dont elle alimentait leurs âmes, et le ciment indestructible dont elle voulait lier toutes les pierres de son édifice.

Il fallait qu'elle y prît beaucoup de peine. Dans les premiers besoins de l'établissement, et un peu imprudemment peut-être, elle avait fait dames de Saint-Louis des jeunes personnes de dix-huit à vingt ans, élevées à Noisy, puis à Saint-Cyr, très-innocentes et très-pieuses, mais sans expérience et sans une connaissance exacte de la vie religieuse et des devoirs qu'elles allaient s'imposer. Dans leur sainte ferveur, la vie religieuse leur paraissait inséparable d'austérités, de mortifications, d'oraisons perpétuelles, de contemplations et d'extases; elles ne savaient pas lui allier la vie active, les occupations sérieuses, les sciences mondaines qu'on leur demandait; elles se méprenaient dans le bien; cela troublait leur entendement et leur conscience. Ou bien encore elles ne savaient pas renfermer ces mêmes occupations dans leurs justes bornes, et il n'y avait dans la maison ni traditions, ni exemples, ni anciennes religieuses qui donnassent le ton et la mesure, servissent de modèles, frayassent

Digitized by Google

une route assurée; tout était jeune et nouveau. C'était à madame de Maintenon à tout faire. Elle avait à leur apprendre l'utilité et la raison de chaque chose, de l'obéissance, du silence, de l'humilité, de la simplicité; à les prévenir contre la délicatesse de conscience, les abstractions spirituelles, le goût du bel esprit et de la dévotion gracieuse, qui avaient failli ruiner, dès son origine, l'institution [1]; à leur faire bien comprendre leurs obligations particulières envers les demoiselles et la sainteté avec laquelle il fallait les remplir. « Vous êtes toutes si jeunes, leur écrivait-elle, qu'il faut vous former toutes à la fois, et vous devez entrer dans cet esprit-là. » Et une autre fois : « La plupart des dames de Saint-Louis l'ont été si brusquement et avec si peu d'épreuves qu'il n'est pas étonnant qu'elles n'aient pas l'extérieur aussi religieux qu'il serait à désirer. »

Aussi, outre les instructions qu'elle leur faisait donner, souvent par ce qu'il y avait de plus éclairé dans l'Église de France, on est étonné de tout ce qu'elle écrivit elle-même, soit aux religieuses par lettres individuelles, soit à la communauté en forme d'instructions sur la vie intérieure et spirituelle, sur

[1] « Nous avons autant à travailler à Saint-Cyr, pour devenir simples, que les autres religieuses à se le rendre un peu moins, tant il est difficile de tenir le milieu, qui est pourtant où réside la perfection dans la plupart des choses. » (Lettre à madame de Fontaines, 2 juin 1692.)

les devoirs de l'institut, sur le but de la fondation, sur l'entière séparation du monde, sur la stricte observation des règles, sur le bonheur de la retraite et de la vie religieuse, sur la vanité du monde et ses tourments, ses travaux et ses passions qui ne se glissent que trop, quelquefois, en petit et déguisés, dans les couvents eux-mêmes, enfin sur la nécessité d'allier les habitudes de communauté avec la vie active de l'éducation, pour que la condition de religieuse ne s'oubliât pas au milieu des devoirs et des distractions des charges et des classes.

N'était-ce pas une sorte de problème que de vouloir former à la fois de très-bonnes maîtresses et de parfaites religieuses? C'était à cela cependant que visait madame de Maintenon, et dans cette double éducation qu'elle entreprenait, elle s'appliqua sans relâche à faire fructifier chez les dames de Saint-Louis cette pratique éclairée, ce juste équilibre de toutes les vertus qui constituent la perfection. Tantôt elle les mettait en garde contre la dissipation de l'action, tantôt elle les prémunissait contre une trop grande tendance à la vie contemplative ou à la dévotion exagérée. « Vous prenez sur vous des peines que Dieu ne vous demande pas, et des raffinements, des mortifications qui ne sont point à leur place[1]. » — « Il faut dans le

[1] Aux dames de Saint-Louis malades, 30 juillet 1689.

chemin de la perfection aller doucement et patienter sur nos fautes et les mille inconvénients qui se rectifieront peu à peu et bien mieux quand vous ne voudrez pas aller si vite[1]. » — « Ne faites pas tous ces retours sur vous-même; allez simplement à Dieu; oubliez votre esprit[2]. » Elle avertissait celle-ci qu'elle avait besoin de frein jusque dans ses meilleures inclinations : « Tout est fort en vous ; vos idées extrêmes, vos expressions vives, le désir de savoir insatiable, le goût de l'esprit, la curiosité sans bornes, je ne vois rien qui n'ait besoin d'être modéré jusqu'aux vertus dont Dieu vous a prévenue. La disposition aux austérités, au mépris de votre corps, aux actions généreuses, tout cela qui est très-bon en soi-même, doit être écrasé en vous pour mettre en sa place des vertus plus propres à votre sexe et à votre état.... Demandez donc à Dieu la douceur, la patience, la condescendance, l'esprit de communauté, et par-dessus tout l'humilité. Pratiquez l'oubli de vous-même, le support des autres, la soumission à vos supérieures, le renoncement à votre goût et à votre dégoût.... Voilà l'examen que vous avez désiré; vous voyez que je ne garde avec vous aucune mesure[3]. »

[1] A madame de Saint-Pars, 11 mai 1689.

[2] A madame de Vancy, 1689.

[3] A madame de Veilhan, 8 mai 1691.

Digitized by Google

Celle-là se laissait trop aller au penchant naturel de son cœur, et madame de Maintenon lui écrivait : « Dans votre profession, ma chère fille, il ne faut point d'amitiés particulières; la charité égale tout; il faut aimer toutes vos sœurs également. Rien n'est plus opposé à Dieu que ces attachements dans la vie religieuse. Voulez-vous les venir chercher dans la retraite, après avoir renoncé aux plus innocents dans le monde.... Vous êtes jeune, innocente, vous voulez vous donner à Dieu, et que lui donnerez-vous, si c'est le reste de quelque créature? Au nom de Dieu, ma chère enfant, soyez religieuse puisque vous avez voulu l'être. » — « La résolution d'être religieuse est un des plus grands effets de la grâce et demande un grand courage, puisque c'est renoncer à la nature[1]. »

Une autre fois elle insistait pour que l'on conservât avec soin l'extérieur religieux : « N'avez-vous jamais vu de moines se donner les airs du monde? Ils font mal au cœur. Le seul bon sens est choqué de ce qui est hors de sa place. Comptez qu'une religieuse qui n'a rien de religieux est choquante. Plus votre habit est séculier, plus vous devez rendre vos manières modestes et graves[2]. »

Parmi les dames de Saint-Louis, presque toutes

[1] Entretien, 3 février 1703.

[2] A madame de Radonay, 8 mars 1692.

fort distinguées, le grand écueil était d'avoir trop d'esprit, d'avoir trop le goût de l'esprit, et par conséquent de trop juger, de trop raisonner de toute chose, et même de leur propre direction. Aussi madame de Maintenon les exhorte-t-elle sans cesse « de renoncer à l'esprit, au goût de l'esprit, à l'estime de l'esprit, au commerce de l'esprit, » et de mettre à sa place la droiture, la simplicité, la bonne foi et surtout la résolution de se laisser conduire. « Renoncez à l'esprit; c'est votre grande tentation. Qu'en voulez-vous faire? Vous avez voué un silence éternel et une entière séparation des créatures au dehors et au dedans. Il faut une éducation très-simple aux demoiselles; abjurez donc ce goût de l'esprit.... L'expérience vous apprendra que l'esprit seul n'est pas grand chose[1]. » — « Vous ne pouvez trop demander la droiture et la simplicité; si les couvents en étaient remplis, on en ferait son paradis dans ce monde[2]. » — « On se plaint que vous ne pouvez souffrir la contradiction. Vous avez trop ma folie qui est de faire entendre raison; on le fait mieux par la douceur et par l'exemple que par tous les raisonnements qui ne sont pas si bons que nous le croyons[3]. » — « Je prie Dieu de tout mon

[1] Aux dames, 1709.

[2] A madame de Cuves, 24 septembre 1714.

[3] A madame de Berval, 18 mars 1699.

cœur de toucher le vôtre, de vous dégoûter de votre esprit et de votre misérable raison.... Vous vous examinez trop; il faut aller à Dieu plus librement et vous occuper moins de vous-même; vous êtes comme M. l'abbé de Fénelon dit qu'est l'amour-propre, qui aime mieux se tourmenter que s'oublier.... Ce ne sont pas les instructions qui vous manquent, vous n'en avez peut-être que trop; vous avez voulu être savante, vous avez rempli votre mémoire et vidé votre cœur. Soyez humble, petite et simple, ne raisonnez plus, laissez-vous mener par les cordons, et vous serez en paix[1]. »

On verra, en effet, dans ses lettres[2], quels scrupules, quels doutes, quels troubles elle eut à apaiser ou à combattre, et avec quelle angélique patience elle se fit la directrice de chacune de ces jeunes religieuses qui toutes venaient lui ouvrir leur cœur et la consulter. On n'y admirera pas moins la politesse, la modestie, la bonté, la tendresse avec lesquelles elle leur écrivait, et quelle sagesse, quelle sollicitude, quelle piété, quelle connaissance du cœur humain, quelle étude approfondie des choses spirituelles, et quelle fécondité d'esprit elle montrait sur des matières si minutieuses et si monotones.

[1] A madame de Montfort, 1er décembre 1690.

[2] Voy. Lettres historiques et édifiantes, écrites par madame de Maintenon aux dames de Saint-Louis, publiées par M. Th. Lavallée, 2 vol. 1856.

Elle était leur véritable mère à toutes, mais elle était la mère et la confidente de chacune en particulier. Du sein des somptuosités et du tourbillon de Versailles, elle les suivait d'un œil attentif, entrait dans le détail de leurs imperfections et de leurs défauts, les encourageait, les reprenait, les consolait, les excitait, les guidait d'une main douce, mais ferme, sans molle condescendance, sans les laisser se relâcher dans les devoirs de leur vocation ou s'égarer dans les écarts d'une dévotion imaginaire, « et son ton était toujours assaisonné de cette douceur modeste, de cette franchise et de ces grâces qui ne la quittaient jamais [1]. »

« Pardonnez à mon zèle pour le bien de votre maison, leur écrivait-elle, tout ce que je dis et tout ce que je fais qui pourrait vous déplaire; Dieu sait mes intentions et que je vous aime chacune en particulier, comme si vous étiez mes propres filles; vous le verrez un jour, mais je voudrais que vous n'en doutassiez jamais. »

« J'ai bien envie, leur écrivait-elle encore, de me retrouver avec vous et de vous assurer que je vous aime bien tendrement sur la terre en attendant que nous soyons toutes dans le ciel [2]. »

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

[2] Aux religieuses de Saint-Louis, 28 mars 1692 et 1er octobre 1693.

Ces lettres et ces instructions, écrites dès les commencements de Saint-Cyr, et par conséquent dans les premiers temps de sa grande faveur, alors qu'on pouvait ne la croire occupée qu'à jouir et qu'à user de cette faveur, furent rassemblées en plusieurs volumes et étaient religieusement conservées à Saint-Cyr, dont elles devinrent la règle et le véritable guide jusqu'à la fin [1]. Rien n'y est oublié; tout y est traité avec détail, tous les dangers prévus, toutes les vertus nécessaires recommandées. Il y en a pour chaque charge, pour chaque classe, presque pour chaque article de la règle, pour la supérieure, pour la maîtresse des novices, pour l'infirmerie, pour les sœurs converses.

[1] Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Mémorial de Saint-Cyr: « Dans ce temps (1696), nous rassemblâmes les lettres que madame de Maintenon avait écrites à chacune de nous en particulier, sur des sujets très-utiles à la maison et à notre perfection. Nous en fîmes faire des copies qu'on fit relier en plusieurs livres, afin que toutes les pussent lire et se remplir des instructions merveilleuses qu'elles renfermaient, soit sur la vie intérieure et spirituelle, soit sur les devoirs de notre institut, qui y sont très-bien et très-nettement expliqués, aussi bien que les intentions de nos fondateurs. Il n'y eut personne qui ne donnât de bon cœur ce qu'elles avaient de lettres ou d'écrits de madame de Maintenon ; celles même où il y avait des avis et même des répréhensions qui les regardaient directement, et que d'autres moins simples et moins zélées n'auraient pas données si volontiers.... »

On ne conçoit pas comment elle pouvait, à Versailles, trouver le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour tant écrire sur ces matières. Il est surprenant d'entendre s'élever du milieu de la cour une voix si savante dans la science de la retraite et de la spiritualité, et de voir une personne assiégée de tant d'importunités et de distractions, avoir en même temps si présents les secrets de la vie religieuse. C'est ce qui fait dire à Saint-Simon qu'elle avait la maladie des directions. « Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps en ce genre, dit-il, est incroyable. Ce que mille autres couvents lui en coûtèrent ne l'est pas moins. Elle se croyait l'abbesse universelle. De là, une mer d'occupations frivoles, illusoires, pénibles, toujours trompeuses; des lettres et des réponses à l'infini, des directions d'âmes choisies, et toutes sortes de puérilités qui aboutissaient ordinairement à des riens, quelquefois aussi à des choses importantes et à de déplorables méprises en décisions, en événements d'affaires et en choix[1]. »

Au point de vue du monde, et à celui de Saint-Simon surtout, si injuste et si constamment passionné contre madame de Maintenon, de pareils soins pouvaient paraître petits et frivoles; ils ne l'étaient pas dans l'ordre de Dieu et dans l'intérêt

[1] Mémoires de Saint-Simon, t. XIII.

Digitized by Google

des âmes qui cherchaient à se perfectionner dans la solitude, et qui bénissaient l'appui qu'elles trouvaient dans les conseils d'une charité tendre et éclairée. Ils ne le furent pas non plus par les résultats, et il n'y avait ni puérilité ni temps perdu à former, par des soins assidus et par le détail où il faut entrer nécessairement en pareille matière, un établissement si utile, dont l'avenir dépendait beaucoup des commencements. Au reste, il est vrai que le penchant naturel de madame de Maintenon s'accordait en cela avec son zèle pour le bien. Il semblait que sa véritable vocation fût d'être supérieure d'une maison religieuse, tant elle avait de goût pour la piété et d'habileté pour la direction. Aussi, elle ne se trouvait jamais plus heureuse qu'entourée de ses filles de Saint-Cyr. « Je ne sais pourquoi je les désire si parfaites, écrivait-elle, car, si je les aime avec tant de tendresse, malgré leurs défauts, que serait-ce si elles étaient comme je les désire? Elles m'attachent trop au monde, ou, pour mieux dire, à la douceur de vivre avec des anges[1]. »

Le succès couronna ses efforts. Elle eut la douce satisfaction, surtout dans les quinze à vingt dernières années, de voir son institution réaliser toutes ses espérances, les défauts ou les exagérations des commencements disparaître, les religieuses entrer

[1] A la sœur Marie Constance, 12 juin 1693.

dans les voies véritables de la perfection, les demoiselles recevoir la juste éducation qui leur convenait[1]. Saint-Cyr eut même, comme les célèbres couvents de cette époque, ses sujets d'élite. Il s'y forma, sous la direction de madame de Maintenon, des femmes supérieures par l'âme, le caractère et l'esprit.

On pourrait citer, entre autres, madame de Loubert, qui fut la première supérieure après madame de Brinon : personne d'une grande douceur, d'une plus grande modestie, aimée de tout Saint-Cyr, et dont la piété était naturellement si solide et si éclairée, que ses sœurs se laissaient diriger par elle avant même que madame de Maintenon l'eût jugée digne de gouverner la maison. — Madame de Fontaines, remarquable par sa rare beauté et la grâce de ses manières, qui avait aussi toute la confiance de madame de Maintenon à cause de la droiture et de l'élévation de son âme, de la simplicité

[1] « Mon cher Saint-Cyr m'est plus cher que jamais. Je ne puis plus douter que Dieu n'y veuille être honoré très-particulièrement, il y verse des bénédictions très-abondantes ; et si elles avaient une plus digne institutrice, il ne leur manquerait rien. » (Lettre à madame de Thumery, 16 avril 1694.) — « Je vous ai souvent dit que je vous aimais toutes, malgré vos défauts ; que puis-je donc sentir présentement pour des filles qui ajoutent l'estime à l'inclination et à la tendresse? » (A madame de Fontaines, avril 1695.)

Digitized by Google

de sa piété, de son humeur douce et accommodante, quoique unie à une grande fermeté. — Madame de Saint-Aubin, très-distinguée par son instruction et son éloquence naturelle, chérie de toutes les dames pour ses aimables qualités, et dont la mort prématurée jeta tout Saint-Cyr dans une profonde affliction. — Madame de Veilhan, modèle de régularité, de zèle, de mortification, de renoncement à soi-même, mais d'une imagination peu réglée, d'une dévotion un peu bizarre, et d'un goût de perfection imaginaire, qui fut la folie de quelques dames de Saint-Louis, que madame de Maintenon eut beaucoup de peine à remettre dans les sentiments d'une piété raisonnable. Par une autre bizarrerie, elle était très-curieuse de toutes les nouvelles militaires et politiques, ce qui devint une source de railleries agréables, et de lettres charmantes que lui écrivit madame de Maintenon.

On peut citer encore madame de Bouju, personne d'une grande pénétration, d'une mémoire prodigieuse, de beaucoup de vertu, mais qui avait aussi le défaut reproché à plusieurs dames, et que madame de Maintenon ne cessa de combattre, le désir d'une perfection idéale, et d'une dévotion un peu chimérique[1]. — Madame de La Maisonfort, autre

[1] « Vous deviendrez plus parfaite en ne vous tourmentant pas tant pour l'être, comme vous deviendrez plus simple en

imagination exaltée, dont nous parlerons au long dans la suite, mais douée des plus heureuses facultés, d'infiniment d'esprit, d'amabilité et de séduction : « la plus aimable sainte qui soit au monde, » comme l'écrivait madame de Maintenon.

Madame du Pérou, l'une des colonnes de Saint-Cyr, l'une des lumières et des saintetés de l'établissement, admirable de bon sens, de droiture, de calme, de fermeté, qualités qui n'excluaient en elle ni la candeur, ni la tendresse, ni la grâce. Elle fut sept fois supérieure et toujours dans les charges les plus importantes; madame de Maintenon faisait le plus grand cas de sa capacité, et fondait sur elle les plus grandes espérances. C'est elle qui a écrit les *Mémoires sur Saint-Cyr* qui nous servent de guide dans notre récit.

On peut citer surtout madame de Glapion, celle qui joua Mardochée dans *Esther*, et dont Racine disait : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » C'était une de ces créatures angéliques qui semblent douées de tous les dons du ciel : grande, bien faite, d'un teint uni et un peu pâle, des

vous désaccoutumant de tant de raisonnements, comme vous deviendrez plus solide en ne comptant que vos actions ; vous servirez mieux la maison en formant votre jugement et en émoussant la pointe de votre esprit qui veut trop agir. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Bouju, juillet 1715.)

yeux bleus pleins de feu et de vivacité, le visage long et la physionomie expressive. Toute sa personne était douce, tendre et souriante; tout en elle respirait la grâce et la bonté; ses manières étaient nobles, son langage plein de charmes et embelli par la voix la plus harmonieuse; elle avait une grande instruction, lisait les Pères et les poëtes, savait très-bien la musique, « écrivait d'un style si spirituel, si poli et d'une singularité si naturelle, que les personnes du goût le plus délicat prenaient plaisir à toutes ses lettres. » Madame de Maintenon l'avait distinguée tout enfant, et en avait fait son élève favorite; elle en fit plus tard sa confidente la plus intime, l'aimant comme si elle eût été sa propre fille, et s'estima heureuse de mourir dans ses bras. Dès que madame de Glapion fut sortie de l'enfance, elle témoigna le désir de demeurer comme religieuse dans la maison de Saint-Louis, auprès de celle qu'elle aimait comme une mère, et qu'elle révérait comme une sainte. Mais elle ne s'était peut-être pas rendu un compte suffisant de sa propre vocation, et n'eut pas d'abord cette piété ardente, sévère, pleine d'abnégation qu'exige le cloître; elle était trop faite pour le monde, « elle avait un désir insatiable d'avoir de l'esprit et d'en rencontrer chez les autres; » elle cherchait tout naturellement des attachements dans ses maîtresses ou dans ses sœurs, des distractions dans les entretiens ou dans les li-

vres, des ressources dans le travail des mains ou dans la musique; humaine et sensible, elle prenait part avec passion aux chagrins des autres, et elle se dévouait avec entraînement à ses compagnes dans leurs maladies; souvent aussi elle était agitée de doutes sur son état et d'inquiétudes sur son salut, ou atteinte de tristesses, de mélancolie, de langueurs qu'aggravaient une santé délicate et de fréquentes souffrances; « elle avalait à longs traits, dit madame de Maintenon, les objets mélancoliques. » Ce ne fut que dans l'âge mûr qu'elle parvint à cette piété solide, à cette sérénité de pensées et de sentiments, à cet anéantissement de tout son être qu'exigeait sa profession. Madame de Maintenon lui prodigua ses consolations et ses conseils. On peut voir dans les lettres admirables qu'elle lui écrivit, avec quelle constance, quel zèle, quelle tendresse et quelle sage sévérité elle travailla à cette transformation, et comme elle parvint à faire de cette femme pleine de charmes, et que le monde aurait adorée, une parfaite religieuse, d'une piété angélique, d'une dignité incomparable, considérée de tout ce que la France avait de plus grand; et qui, sans rien perdre de ses aimables qualités, gouverna Saint-Cyr de telle sorte qu'elle put en être regardée comme la seconde fondatrice.

« Il ne vous est pas mauvais, lui écrivait madame de Maintenon, de vous trouver dans le trouble et

dans l'inquiétude, vous en serez plus humble, et vous sentirez par votre expérience que nous ne trouvons nulle ressource en nous, quelque esprit que nous ayons. Vous ne serez jamais contente, ma chère fille, que lorsque vous aimerez Dieu de tout votre cœur. Vous craignez l'ennui pour la suite de votre vie, et vous espérez que le goût que vous avez pour le travail vous en garantira. Il faut un plus grand remède à un si grand mal; c'est la piété seule qui peut vous soutenir contre l'ennui; c'est le salut des âmes qui doit vous faire aimer le travail. C'est là le travail qui vous consolera et non pas celui de vos mains.... Salomon nous a dit, il y a longtemps, qu'après avoir cherché, trouvé et goûté tous les plaisirs, il confessait que tout n'est que vanité et affliction d'esprit, hors aimer Dieu et le servir. Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous ces états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassi

tude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement. On n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu, mais avec cette volonté déterminée dont je vous parle quelquefois; alors on sent qu'il n'y a plus rien à chercher, qu'on est arrivé à ce qui seul est bon sur la terre; on a des chagrins, mais une solide consolation et la paix au fond du cœur au milieu des plus grandes peines.

« .... Dieu vous a donné de l'esprit pour que vous le fassiez servir à sa gloire; il vous en demandera compte, et si vous ne pouvez lui dire : « J'ai « employé tout mon esprit à vous attirer des âmes, « j'ai rapporté à ce dessein tout ce que vous m'a- « viez donné d'aimable, » craignez d'entendre avec confusion qu'il ne vous dise : « Vous avez aimé l'es- « prit pour votre plaisir; vous l'avez cherché dans « le commerce des créatures et dans leurs ouvrages; « vous vous êtes ennuyée de celui dont je vous « avais chargée; vous avez langui avec tout ce qui « n'excitait pas, avec tout ce qui ne contentait pas « ce désir insatiable d'avoir et de trouver de l'es- « prit. » Dieu vous avait donné un cœur tendre, généreux, reconnaissant, et au lieu de pouvoir lui dire avec confiance : « J'ai inspiré le bien que vous « aviez mis en moi, » vous entendrez qu'il vous dira : « Je vous avais donné un cœur propre à aimer « et vous avez aimé les créatures, et vous avez

« cherché à les aimer; vous avez passé vos jours à « vous attrister pour elles; vous avez plus versé de « larmes pour leur perte[1] que pour vos péchés; « vous vous êtes rendue incapable de travailler « pour moi, parce que vous vous êtes consumée « pour elles.... » Voilà, ma chère fille, ce que je ne puis m'empêcher de vous dire; je sais que je vous demande beaucoup, mais c'est à une religieuse que je parle, et à une religieuse capable de comprendre l'étendue de ses obligations.

« .... Que feriez-vous de cet esprit que vous désirez? Que vous ferait la lecture des histoires? Que de vous dégoûter des lectures pieuses, de vous remplir l'esprit d'idées dangereuses par les différentes matières qui y sont traitées, de faire chanceler votre foi par la manière dont les historiens traitent souvent la religion, de vous mettre dans l'esprit une confusion qui suit souvent la lecture chez les personnes de notre sexe, parce qu'elles ne savent rien à fond.... Oui, ma chère fille, vous avez un reste d'orgueil que vous vous déguisez à vous-même sous le goût de l'esprit. Vous n'en devez plus avoir, mais vous devez encore moins chercher à le satisfaire avec un confesseur; le plus simple est le meilleur

[1] Madame de Glapion avait été malade pendant un an et avait failli mourir elle-même du chagrin qu'elle avait eu de la mort de madame de Saint-Aubin, qu'elle aimait tendrement et qu'elle avait admirablement soignée dans sa maladie.

pour vous, et vous devez vous y soumettre en enfant. Comment surmonterez-vous les croix que Dieu vous enverra dans le cours de votre vie, si un accent normand ou picard vous arrête; et si vous vous dégoûtez d'un homme, parce qu'il n'est pas si sublime que Racine; il vous aurait édifié le pauvre homme, si vous aviez vu son humilité dans sa maladie et son repentir sur cette recherche de l'esprit. Il ne chercha point dans ce temps-là un directeur à la mode, il ne vit qu'un bon prêtre de la paroisse.... Souvenez-vous, ma chère fille, que vous êtes chrétienne et religieuse; votre vie doit être cachée, mortifiée, privée de plaisirs, et vous contentant du parti que vous avez choisi. Vous ne vous en repentez pas, prenez-le donc avec ses austérités et ses sûretés. Vous auriez eu plus de plaisir dans le monde, mais selon toute apparence vous vous y seriez perdue : Racine vous aurait divertie et vous aurait entraînée dans la cabale des jansénistes; M. de Cambrai se serait contenté de renchérir même sur votre délicatesse, et vous seriez quiétiste; jouissez donc du bonheur de la sûreté.... Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit et tant de raison? Croyez-vous que ce soit pour lire des livres agréables, pour juger des ouvrages de prose et de vers, pour comparer les gens de mérite et les auteurs entre eux? Ces desseins ne peuvent être de lui, il vous en a donné pour servir à un grand ouvrage

établi pour sa gloire; tournez donc vos idées sur ce côté aussi solide que les autres sont frivoles.... Ne nous occupons point de ce qu'il faudra tôt ou tard abjurer. Allez à Dieu, ma chère fille, et tout vous sera donné.... Adressez-vous à moi tant que vous voudrez; je voudrais bien vous mener à Dieu; je contribuerais à sa gloire; je ferais le bonheur d'une personne que j'ai toujours aimée particulièrement, et je rendrais un grand service à un institut qui ne m'est pas indifférent[1]. »

On citerait nombre de lettres aussi belles par lesquelles madame de Maintenon répondait aux confidences intimes que ces jeunes âmes épanchaient dans son sein.

Rien de plus attachant que les rapports de madame de Maintenon avec ses religieuses. Rien de plus intéressant que ce petit groupe d'âmes pures et de caractères charmants, quoique divers, réunis autour de cette institutrice qui chaque jour leur arrivait de Versailles ou de Marly, s'instruisant à sa voix, se façonnant sous sa main, et recevant avec joie et reconnaissance de son expérience et de sa tendresse la lumière qui leur ouvrait les voies de la perfection. Elle en était bien récompensée par l'adoration dont on l'environnait, par le tendre attachement de toutes ses filles, par leur con-

[1] Lettres des 2 et 5 sept., 9 nov. 1702, 11 avril 1704.

Digitized by Google

fiance entière, leurs progrès dans la vertu, leur bonheur et leur joie autour d'elle. Là, tout le monde, les dames comme les demoiselles, entourait d'affection cette bienfaitrice qu'on appelait toujours *Madame*, nom simple et grand, qui se rattache au plus bel emploi de sa vie. *Madame* fut aimée, fut regrettée avec larmes, dans cet asile où elle survécut à son siècle, « honteuse, disait-elle, de vivre si longtemps. »

Qu'il y a loin de madame de Maintenon ainsi absorbée dans le gouvernement de Saint-Cyr, écrivant des pages telles que celles qu'on vient de lire, se nourrissant de pensées si hautes et si détachées des intérêts humains, à cette femme d'une ambition insatiable, que nous représente Saint-Simon, « uniquement occupée, du fond de sa retraite, à gouverner le roi et les ministres, à faire et à défaire les généraux, à tout régenter et dominer à la cour, à persécuter et perdre ceux qu'elle n'aime pas, à augmenter son pouvoir et à l'étendre sur toutes choses, à vouloir que rien ne lui échappe, à se consumer dans mille intrigues, à ne pas se contenter de gouverner la France, mais à vouloir, par la princesse des Ursins, gouverner aussi l'Espagne, à craindre sans cesse qu'un crédit étranger ne l'emporte sur le sien, et à faire constamment du roi et de l'État ses victimes. » Il suffirait, pour la venger et pour le confondre, de le forcer à

Digitized by Google

lire la suite de ces lettres où, pendant trente années consécutives, elle s'est peinte elle-même avec tant de naturel, et où l'on est bien obligé de reconnaître quels étaient ses vrais sentiments, son vrai caractère, ses goûts, ses penchants et ses occupations. Les pièces de ce procès sont, aujourd'hui, entre les mains de tout le monde, et il arrivera sans doute à tous ceux qui l'étudieront sérieusement, ce qui déjà est arrivé à un grand nombre, ils verront tomber leurs préjugés et leurs préventions, et rendront toute justice à l'une des personnes qui furent peut-être le plus méconnues par les historiens.

Cependant, dans la fondation de Saint-Cyr, les dames de Saint-Louis n'étaient que l'instrument; le vrai but de l'institution, c'était l'éducation des demoiselles, et c'est ce que madame de Maintenon rappelait sans cesse. Elle disait aux religieuses que cette éducation était leur premier devoir, leur principale austérité, l'occupation à laquelle devaient céder toutes les autres; qu'elles devaient aux demoiselles tous leurs soins, toute leur application, tout leur temps; qu'elles avaient fait vœu, non-seulement de les instruire, mais de les élever, et que ce terme comprenait les devoirs des mères envers leurs enfants. « L'éducation des demoiselles, leur disait-elle, est le spirituel de votre maison. Tout doit y céder. Il faut que tout manque, plutôt que cet endroit-là.... Le roi et

l'État vous les ont confiées; moi, j'en charge votre conscience. Vous en répondrez devant Dieu[1]. »

Ce qui n'importait pas moins, c'était de les bien pénétrer des principes qui devaient faire la base de cette éducation. Nous avons dit la grande innovation que Saint-Cyr avait introduite dans l'éducation des filles, et qui consistait à les élever pour la famille et pour le monde, et non pour le couvent. Ce programme, d'une exécution difficile, car s'il ne fallait pas que Saint-Cyr fût un couvent, il ne fallait pas non plus que ce fût un pensionnat, ce programme n'avait pas changé depuis que les dames de Saint-Louis étaient tout à fait des religieuses : seulement, l'esprit et la règle en étaient devenus plus sévères, après l'expérience qu'on avait faite des écueils où avait conduit le système adopté dans les premiers temps.

Madame de Maintenon calculait avec une sorte d'enthousiasme tous les fruits que pourrait produire une pareille entreprise bien conduite; elle en sentait toute l'importance et la grandeur. « Il y avait assez de bonnes religieuses, mais pas assez de bonnes mères de famille. » L'éducation perfectionnée à Saint-Cyr formerait de grandes vertus, et ces grandes vertus, au lieu d'être enfermées dans les cloîtres, serviraient à sanctifier le monde. « Il y a dans l'in-

[1] Recueil d'avis aux dames de Saint-Louis.

stitut de Saint-Cyr, répétait-elle souvent, de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme.... Je prie Dieu, mes chères filles, de vous faire connaître la grandeur de votre vocation. Celle des simples chrétiens est grande, celle des religieux encore plus grande, celle d'une dame de Saint-Louis est sublime quand elle voudra en remplir les devoirs.... Qu'une dame de Saint-Louis peut faire de bien! mais par proportion qu'elle peut faire de mal[1]! »

Pour parvenir au résultat qu'elle se promettait, elle voulait que cette éducation eût pour base la religion d'abord, « enseignée dans toute sa grandeur, sa beauté, sa solidité et sa simplicité, » l'esprit du christianisme étant seul capable de bien former le cœur et la raison, et renfermant en lui toutes les vertus que le monde estime; ensuite la simplicité en elle-même et en tout, si nécessaire à de jeunes filles nobles, mais sans fortune, qui devaient retourner en province, dans leurs familles pauvres et modestes; enfin l'application à s'attacher davantage aux progrès de la raison et du caractère qu'à ceux de l'esprit, « donnant les choses, disait-elle, pour ce qu'elles sont : la piété au-dessus de tout, la raison ensuite, et les talents pour ce

[1] A madame de Glapion, première maîtresse des bleues, 18 juillet 1703.

qu'ils valent[1]. » Quant à l'instruction, elle devait être sérieuse et limitée. Madame de Maintenon pensait qu'il fallait instruire les filles, et les tirer de l'ignorance où on les tenait souvent, soit par négligence, soit par système, car cette ignorance est funeste. « Les personnes instruites et occupées à des choses sérieuses, dit Fénelon, n'ont d'ordinaire qu'une curiosité médiocre. Ce qu'elles savent leur donne du mépris pour beaucoup de choses qu'elles ignorent;... au contraire, les filles mal instruites et inappliquées ont une imagination toujours errante. »

Mais ni Fénelon ni madame de Maintenon n'entendaient substituer à l'éducation ignorante des cloîtres une éducation précieuse et lettrée; l'un et l'autre craignaient le bel esprit chez les femmes. « Retenez, disait Fénelon, leur esprit le plus que vous pourrez dans les bornes communes, et apprenez-leur qu'il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science, presque aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice.... Tout est perdu si votre fille s'entête de bel esprit et se dégoûte des soins domestiques. » Madame de Maintenon, avertie par l'expérience, avait aussi corrigé sévèrement l'abus de l'esprit à Saint-Cyr, après en avoir favorisé le goût[2]. « Il y a peu de femmes, disait-elle,

[1] Lettre à madame de La Vieuville.

[2] « Vous ne devez pas donner à vos demoiselles une educa-

Digitized by Google

qui aient l'esprit assez solide pour porter un grand savoir sans un plus grand orgueil; elles ne savent d'ailleurs jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses et dégoûtées des choses essentielles. J'ai passé ma jeunesse avec ce qu'on appelle de beaux esprits, qui, me trouvant une grande mémoire, entreprirent de me rendre savante; mais, quand je vis que le meilleur usage qu'une personne de notre sexe puisse faire de la science est de la cacher, je pensai qu'il était fort inutile de se fatiguer pour acquérir une chose dont on ne doit point se servir. Parlez raisonnablement à vos filles le plus souvent que vous pourrez; mais, sous prétexte de les former, ne les rendez pas discoureuses, et ne leur inspirez pas le goût de l'esprit et des conversations qu'elles ne retrouveront pas dans leurs familles. »

Quelle était donc exactement cette éducation que madame de Maintenon entendait donner aux demoiselles de Saint-Cyr? Une éducation conforme à leur vocation dans la vie, et qui les rendît capables de servir Dieu dans les différents emplois où il lui plairait de les appeler. Or, quelle est cette vocation? Quels sont les emplois ordinaires de la femme

tion trop élevée ni curieuse, comme nous avions fait d'abord, mais aussi il ne faut pas que vous leur en donniez une rampante et peu raisonnable.... » (Entretien, 1708.)

Digitized by Google

dans la famille? « La femme, dit Fénelon, est chargée de l'éducation de ses enfants : des garçons jusqu'à un certain âge; des filles jusqu'à ce qu'elles se marient ou se fassent religieuses; de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service; du détail de la dépense, des moyens de faire tout avec économie et honorablement.... » C'était pour les rendre capables de ce rôle si modeste et si commun, mais si utile dans l'intérieur des maisons, et même si important dans l'État, que madame de Maintenon voulait former ses élèves, et c'était dans ce but qu'elle avait tout calculé et combiné à Saint-Cyr; la piété, l'instruction, les exercices, les conversations, les amusements.

Ainsi, tout en faisant de la piété l'essentiel de l'éducation, elle recommande sans cesse qu'on inspire aux demoiselles « une piété de bonnes séculières, et qu'elles puissent conserver dans le monde, une piété droite, ferme, courageuse et simple.... [1] » « Ne pressez pas trop vos filles sur la piété, contentez-vous de les instruire et de les édifier; c'est à Dieu à faire le reste, lui seul peut toucher le cœur.... Ne les poussez pas à une trop grande dévotion, vous

[1] « Ne vous lassez pas de leur rebattre souvent, à présent et après ma mort, l'importance et la nécessité de cette piété solide et simple que je vous recommande sans cesse et peut-être jusqu'à vous ennuyer. » (Entretien sur l'éducation solide, novembre 1706.)

feriez des hypocrites ou des scrupuleuses.... Que leur piété soit gaie, douce et libre; point d'austérités ni de raffinements en dévotion[1]. » — « Faites-leur voir, dit-elle encore, que la vraie piété est de remplir ses devoirs, qu'elles apprennent celui des femmes, celui des mères, les obligations envers les domestiques[2]. » Mais elle ne veut pas qu'elles ignorent que les devoirs de femme, de mère, de ménagère sont souvent pénibles et durs, afin qu'elles n'éprouvent ni désappointement ni découragement quand il les faudra remplir. Aussi recommande-t-elle souvent à ses filles le *courage* : elle appelle ainsi l'activité domestique. « Que faire d'une femme indolente et délicate dans la famille?... J'ai oublié dans ma dernière lettre de vous parler du courage. C'est un endroit essentiel sur lequel il faut examiner vos filles. On n'est bon à rien quand on n'a pas de courage[3]. » Et en même temps elle gourmande la lâcheté. « Il y a la lâcheté de l'esprit,... il y a la lâcheté du corps. J'appelle lâcheté, ma chère fille, cette recherche continuelle des commodités qui ferait établir des machines qui apportassent toutes les choses dont on a besoin, sans étendre le bras pour les aller prendre; cette frayeur des moin-

[1] Lettres de 1686, 1691, 1701.

[2] Instruction aux demoiselles de Saint-Cyr, décembre 1691.

[3] Lettre à madame de Berval, maîtresse générale des classes, 4 août 1698.

dres incommodités, comme du vent, du froid, de la fumée, des puanteurs, qui fait faire des plaintes et des grimaces, comme si tout était perdu,... cette indifférence que ce qu'on a fait soit bien ou mal fait, cette peur d'être grondée qui est la seule chose qui occupe,... ces portes et ces fenêtres mal fermées, pour ne pas s'en donner la peine; cette impossibilité de s'acquitter d'une commission exactement, parce qu'on s'en remet à la première personne qu'on trouve, sans jamais se soucier du fait,... cette impatience de ne pouvoir attendre en paix.... J'étais en bon train, ma chère fille, mais je n'ai pu continuer ma lettre. Adieu. Je vous donne le bonsoir[1]. »

Aussi, pour joindre la pratique à la théorie, non-seulement on apprenait avec beaucoup de soin aux demoiselles de Saint-Cyr tous les travaux à l'aiguille et toutes sortes d'autres ouvrages également utiles et solides[2], et jamais les demoiselles n'étaient oisives, à l'exemple de madame de Maintenon qui avait toujours un morceau d'ouvrage à la main, même dans le carrosse du roi; mais à un certain âge on les répartissait entre les dames en charge, la lingère, l'infirmière, la dépositaire, pour les for-

[1] Lettre à une maîtresse de classes, 1692.

[2] On faisait faire à Saint-Cyr même tout le linge de la maison, les robes, les vêtements, etc.

mer au ménage, à l'économie, aux affaires; ou on les employait à divers usages de la maison, pour les y accoutumer et les rompre à la fatigue, et aussi pour les conserver humbles et modestes. « Employez-les au service de la maison sans scrupule; rendez-les ménagères et laborieuses; rien ne peut plus contribuer à les rendre intelligentes et à fortifier leur santé. Tout ce que vous leur ferez faire à Saint-Cyr sera peu de chose en comparaison de ce qu'elles feront ailleurs.... Qu'elles balayent et qu'elles fassent les lits, elles en seront plus adroites, plus fortes et plus humbles[1]. » Ces travaux manuels, distribués entre elles selon les âges et sans prendre trop de temps sur les heures de l'étude, avaient leur utilité pour l'avenir, et servaient de distraction et d'occupation active dans le présent. Les prescriptions allaient même plus loin. « Il faut les élever durement, mais ne rien faire qui puisse nuire à leur santé. Il faut leur permettre très-rarement les jeûnes et les veilles, à cause de leur jeunesse; mais tâchez de les faire travailler à tout ce qui se présente[2].... Que les maîtresses n'oublient rien pour les empêcher d'être délicates; qu'elles mangent de tout, qu'elles soient sobres, qu'elles soient couchées et

[1] Lettre à madame du Pérou, maîtresse générale des classes, septembre 1703.

[2] Décembre 1691.

assises durement, qu'elles ne s'appuient pas, qu'elles ne se chauffent que dans le besoin.... Elles sont pauvres et apparemment elles le seront toujours; élevez-les donc dans l'état où il a plu à Dieu de les mettre. » C'est là en effet ce qu'il ne faut pas oublier, et ce que madame de Maintenon n'oubliait jamais. Quel funeste présent pour ces jeunes personnes destinées à vivre loin de Paris, étrangères aux aises de la vie et aux jouissances de la fortune, qu'une éducation frivole, délicate, élégante, en contact avec les grandeurs et les vanités de Versailles! « Les agréments extérieurs, écrivait madame de Maintenon, la connaissance des langues étrangères et mille autres talents dont on veut que les filles de qualité soient ornées, ont leurs inconvénients par eux-mêmes.... Pour les demoiselles de Saint-Cyr, elles ne doivent point être élevées de cette manière quand on le pourrait; car étant sans biens, il n'est pas à propos de leur élever l'esprit et le cœur d'une façon si peu convenable à leur fortune et à leur état. Mais le christianisme et la raison sont également bons aux princes et aux misérables[1]. »

Toutefois cette dureté prévoyante, avec laquelle madame de Maintenon voulait qu'on les élevât, n'excluait en rien les soins maternels et les attentions vigilantes pour tout ce qui concernait leur

[1] Lettre aux dames de Saint-Louis, 1er août 1686.

santé, leur développement et même leur taille. « Point d'économie indiscrète. Si l'économie est nécessaire, qu'elle tombe sur vous qui êtes religieuses, et non sur les demoiselles. C'est vous qui avez fait vœu de pauvreté. Dans les temps calamiteux, que les demoiselles ne mangent du pain bis qu'après que vous en aurez mangé du noir.... N'épargnez rien non plus pour conserver leur taille. Je traite le soin de leur taille d'un endroit important[1].... Il y a quelques jours que je m'aperçois que la taille de mademoiselle de Grimonville se gâte.... Il faut avoir soin de donner, aussi souvent qu'il en est besoin, des corps pour conserver la taille. Songez au tort que vous faites à une fille qui devient bossue par votre faute, et par là hors d'état de trouver ni mari, ni couvent, ni dame qui veuille s'en charger, n'ayant pas de fortune qui fasse passer par-dessus la difformité[2]. »

Les élever pour leur famille et pour la condition où elles devaient vivre, leur en apprendre les devoirs, leur donner les moyens d'y plaire en y pratiquant et en y répandant la vertu, former dans cette vue leur esprit et leur raison; tout cela fondé sur une piété sincère, solide, droite et éclairée : tel était le but que se proposait madame de Maintenon; aussi

[1] Lettre à madame du Pérou, maîtresse générale des classes, 30 mai 1696.

[2] A madame de Berval, maîtresse générale des classes.

ne craignait-elle pas d'entretenir ces jeunes filles de leur avenir, du monde, de ses conditions diverses, de ses écueils. « On ne parle chez vous que de couvent, et Dieu n'y veut pas tout le monde.... Exhortez les maîtresses des classes à instruire les demoiselles sur les obligations du mariage et sur la piété convenable aux gens du monde[1].... » — « Quand une jeune fille instruite dira et pratiquera de perdre vêpres pour tenir compagnie à son mari malade, tout le monde l'approuvera. Quand elles auront pour principes qu'il faut honorer son père ou sa mère, quelque mauvais qu'ils soient, on ne se moquera point. Quand une fille dira qu'une femme fait mieux de bien élever ses enfants et d'instruire ses domestiques que de passer sa matinée à l'église, on s'accommodera très-bien de cette religion. Elle la fera aimer et respecter. Prêchez sincèrement, ma chère fille, cette dévotion pratiquée selon l'état où Dieu nous a appelées[2]. »

« Que deviennent, après ces conseils de sagesse, dit à ce sujet un auteur déjà cité[3], les reproches de bigoterie que le préjugé fait à madame de Maintenon? Personne n'a mieux su et n'a mieux dit ce que l'esprit du monde doit emprunter à l'es-

[1] A madame du Pérou, supérieure, 1711.

[2] Lettre à madame de La Mairie, 23 mars 1713.

[3] Saint-Marc Girardin, J. J. Rousseau et ses ouvrages.

Digitized by Google

prit de la religion et ce que l'esprit de la religion peut recevoir de l'esprit du monde : elle veut que les femmes soient des chrétiennes, mais que ces chrétiennes soient des épouses, des mères et des ménagères, qui remplissent scrupuleusement tous les devoirs de leur état sans mollesse et sans indolence, sans petitesse et sans fausse pruderie. Car elle a également de ce côté une liberté d'esprit et une fermeté de bon sens tout à fait admirables. » Elle était bien éloignée, sur ce point, de l'école des précieuses.

« On m'a dit, écrit-elle à madame du Tourp, maîtresse générale des classes en 1694, qu'une des petites fut scandalisée au parloir de ce que son père avait parlé de sa culotte. C'est un mot en usage ; quelle finesse y entendent-elles ? Est-ce l'arrangement des lettres qui fait un mot immodeste ? auront-elles de la peine à entendre les mots de *curé*, de *cupidité*, de *curieux*, etc.? Cela est pitoyable. D'autres ne disent qu'à l'oreille qu'une femme est grosse : veulent-elles être plus modestes que Notre-Seigneur, qui parle de *grossesse*, *d'enfantement*, etc. ? Une petite demoiselle s'arrêta avec moi quand je voulus lui faire dire combien il y a de sacrements, ne voulant point nommer le mariage; elle se mit à rire et me dit qu'on ne le nommait point dans le couvent d'où elle sortait. Quoi! un sacrement institué par Jésus-Christ, qu'il a honoré de sa présence, dont

les apôtres détaillent les obligations, et qu'il faut apprendre à vos filles, ne pourra pas être nommé! Voilà ce qui tourne en ridicule l'éducation des couvents! Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là, qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent, et dont tous les livres de piété sont remplis. Quand elles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler très-sérieusement, et même tristement; car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs. »

Mais, en même temps qu'elle élevait les filles pour la famille, elle voulait les élever aussi pour la bonne compagnie; car le goût de la bonne compagnie, de la conversation aimable et sérieuse qui en fait le charme, était un des traits particuliers du caractère de madame de Maintenon. Ce goût l'avait même entraînée trop loin dans les commencements; mais, en le renfermant dans de justes bornes, elle voulait que ses demoiselles eussent l'esprit poli et non raffiné, instruit et non savant, aimable, mais surtout droit et solide, de même qu'elle voulait qu'elles eussent une belle taille et de bonnes manières. Elle savait que l'agrément est aussi un des devoirs de la femme, laquelle doit être la joie, le charme, la récréation de la famille, offrir à son mari un intérieur plus agréable que celui des au-

Digitized by Google

tres, l'y retenir au lieu de l'en éloigner, et elle savait que la culture de l'esprit, proportionnée aux diverses conditions, en est un puissant moyen; de même qu'une certaine élégance, applicable à toutes choses et dans toutes les situations, n'est pas contraire à la simplicité et à la morale quand elle n'est pas disproportionnée à la fortune. Mais comment leur donner cet esprit, à la fois aimable et sérieux, qui est le propre de la bonne compagnie? « Il faut, dit madame de Maintenon, réjouir leur éducation et diversifier leur instruction. C'est qu'en effet les éducations tristes et mornes n'ont point de prise sur l'âme, les instructions monotones n'ont point de prise sur l'esprit[1]. »

C'était là le grand art qu'on avait à Saint-Cyr. On avait inventé mille moyens de varier les occupations et de bannir l'ennui; écueil assez naturel pour des jeunes personnes qui souvent y passaient treize ans de suite, sans jamais en sortir. Aussi, malgré la régularité et la piété, la vie n'y était point triste. « Je ne crois pas, écrivait madame de Maintenon, qu'il y ait d'éducation plus gaie. » Elle était elle-même sans cesse occupée à inventer des amusements pour les demoiselles, à leur faire des surprises ou de petits cadeaux, à leur procurer de ces petits plaisirs chers

[1] Saint-Marc Girardin, J. J. Rousseau et ses ouvrages.

à l'enfance ; c'étaient des goûters improvisés, des loteries, des curiosités qu'elle leur faisait voir, mille marques d'attention. Elle arrivait quelquefois les mains chargées d'oranges, de pâtisseries ou de douzaines de paires de gants. « Il ne se passait guère de mois qu'elle ne nous donnât quelque chose. » D'autres fois, elle leur faisait entendre de belles symphonies exécutées par les musiciens du roi avec tout leur orchestre; un autre jour, ce fut toute la musique militaire avec les trompettes, les timbales et les tambours qui firent trois fois le tour de la cour, les demoiselles aux fenêtres et la communauté au rez-de-chaussée.

Les demoiselles étaient, comme on l'a déjà dit, partagées, suivant leur âge, en quatre classes distinguées par des rubans de différentes couleurs[1]. Chaque classe, composée d'environ soixante élèves, était gouvernée par plusieurs dames, et divisée en six ou sept bandes de neuf ou dix demoiselles tra-

[1] De sept à dix ans dans la classe rouge, de dix à quatorze dans la classe verte, de quatorze à seize dans la classe jaune, de seize à vingt dans la classe bleue. Les vingt plus âgées et plus méritantes de cette classe recevaient un ruban noir, occupaient une salle particulière, pouvaient aller seules dans la maison, et aidaient les dames dans leurs charges. Il y avait encore les demoiselles au ruban couleur de feu, choisies parmi les plus sages, et qu'on appelait les filles de madame de Maintenon.

Digitized by Google

vaillant à des tables séparées. Trois demoiselles des plus grandes et des plus sages dirigeaient chaque bande, l'une comme chef, l'autre comme aide, la troisième comme suppléante. On voit que l'invention moderne de l'instruction des plus jeunes par les plus âgées était déjà en pratique à Saint-Cyr[1]. Dans ces différentes classes on apprenait successivement, et à divers degrés, à lire et à écrire, le calcul, le catéchisme, l'histoire sainte, l'histoire profane et la géographie, la langue française et l'orthographe, la danse, la musique[2], et quelquefois le dessin. On y apprenait par cœur des vers, de la prose, des fables, des conversations, des proverbes. Nous avons déjà cité, outre les tragédies

[1] « Les demoiselles apprennent tout les unes aux autres, et les maîtresses n'ont qu'à être présentes pour voir si tout se fait. Cette occupation, loin de les fatiguer, leur fait plaisir et leur ôte tout ennui; en formant les autres elles se forment elles-mêmes et deviennent d'excellentes mères de famille. » (Instructions de madame de Maintenon aux dames de Saint-Louis.)

[2] La musique était le principal amusement de Saint-Cyr, et les livres de musique de Saint-Cyr, conservés à la bibliothèque de Versailles, au nombre de quarante-deux, témoignent que cette étude, au moins pour cette époque, y était fort étendue. Toutes les demoiselles apprenaient à chanter, et plusieurs d'entre elles le clavecin. La plupart des dames jouaient du clavecin, et quelques-unes du violon. Plusieurs auteurs, Moreau, Nivers, Oudot, Lulli, Campra, etc., avaient composé de la musique exprès pour Saint-Cyr.

Digitized by Google

de Racine, tous les ouvrages que madame de Maintenon avait fait composer pour Saint-Cyr. Elle-même avait rédigé des conversations qui ont été imprimées[1], ainsi que des proverbes, sur des sujets simples, à la portée des enfants ou des jeunes personnes, dans l'intention de leur donner des idées justes des choses, de leur apprendre les bienséances du monde, la conduite qu'elles y devaient tenir, les défauts qu'elles devaient éviter, les vertus qui font le principal ornement de leur sexe. Il y en a sur tous les sujets : sur le danger des mauvaises compagnies, sur la réputation, la raison, l'amour-propre, l'ajustement, l'indiscrétion, la raillerie, l'esprit du monde, le point d'honneur, la bonne humeur, la contrainte dans tous les états, etc. Les demoiselles apprenaient par cœur ces conversations et ces proverbes, et les répétaient entre elles; elles en récitèrent même souvent devant le roi, qui, comme nous l'avons vu, venait de temps en temps à Saint-Cyr.

L'instruction était surtout orale; madame de Maintenon savait très-bien que ce n'est pas seulement par l'enseignement que l'on peut former les esprits, mais qu'on les forme aussi par l'entre-

[1] Les *Conversations* ont été publiées en 1828 par M. de Monmerqué, en 2 petits volumes in-12, et les *Proverbes*, par le même, en 1829, chez Blaise, libraire-éditeur, à Paris. (Biblioth. des dames chrétiennes.)

Digitized by Google

tien; qu'on peut faire pénétrer dans l'intelligence d'un enfant beaucoup plus d'idées justes, par les leçons insensibles d'une conversation journalière, que par un enseignement précis et prémédité; que l'enfant se défie moins de ce qu'on lui enseigne ainsi, que cela se grave mieux dans sa mémoire, et qu'il comprend mieux ce dont on lui montre l'application dans la vie. Aussi était-ce un de ses grands procédés, et cherchait-elle sans cesse à remplacer, pour ses jeunes élèves, ces douces et utiles conversations de famille que la jeune fille trouve avec tant d'avantage pour son avenir, entre son père et sa mère, au foyer domestique. Bien qu'il y eût dans les classes un enseignement et des devoirs réguliers, chaque maîtresse y disposait un peu à son gré du temps et des leçons. Elle profitait d'un mot, d'une lecture, pour faire des instructions morales et pratiques. Madame de Maintenon arrivait souvent à l'improviste dans ces classes, et suivant la même méthode, elle prenait occasion, soit d'une instruction faite par les dames, soit d'une question qui lui était adressée, pour donner aux demoiselles, sur tous les sujets, les explications les plus variées et les plus appropriées à leur âge; les éclairant sur leurs défauts, leur apprenant à réfléchir sur elles-mêmes, cherchant à développer leur raison, qu'on ne développe jamais trop ni trop tôt, avait-elle coutume de dire; se laissant in-

terroger par les plus petites, comme par les plus grandes, répondant à toutes avec une patience et une bonté égales à la justesse et à la droiture de son esprit; mêlant aux préceptes sévères des anecdotes agréables; puis, après avoir recommandé à ses chères enfants de mettre en pratique ce qu'elle leur avait dit, elle les quittait, les laissant émerveillées de son beau et doux langage, de sa raison pleine de grâce et d'agréments.

Elle fit plus : pendant deux ans de suite (1701 et 1702), elle remplit elle-même les fonctions de maîtresse dans les classes, pour y mieux introduire le genre d'instruction qu'elle voulait qu'on y donnât; et elle n'en quittait une pour passer à une autre qu'après l'y avoir bien établi.

Ses instructions écrites sur ce sujet, et les règles nombreuses qu'elle y trace sur l'art difficile d'élever la jeunesse, offrent un traité complet d'éducation, où toutes les vertus nécessaires aux maîtres sont exposées avec détail[1]. Elle y rappelle souvent, aux dames de Saint-Louis, la nécessité de veiller sur elles-mêmes pour ne pas montrer de défauts à leurs élèves, d'être toujours avec elles douces et fermes à la fois, et surtout patientes; de savoir souvent ignorer leurs fautes; d'être sévères quand

[1] Voy. Lettres et entretiens sur l'éducation des filles, par madame de Maintenon, publiés par Th. Lavallée, 2 vol., 1855.

Digitized by Google

il le faut, mais jamais rudes; de les rendre heureuses et gaies; de se faire aimer d'elles et de gagner leur confiance, sans montrer d'amitiés particulières pour mieux conserver leur autorité; elle leur recommande l'union entre elles et l'uniformité de vues et de sentiments, chacune sacrifiant ses vues particulières, pour agir de concert et sans diversité; de ne pas oublier que l'éducation est de tous les instants du jour, qu'il ne faut perdre aucune occasion de former la raison, mais qu'il faut savoir l'attendre; qu'il faut étudier les inclinations et les caractères, ne rien négliger auprès des enfants, leur expliquer tout ce qu'on leur dit, leur parler chrétiennement et toujours raisonnablement, ne les jamais perdre de vue ni jour ni nuit, leur apprendre toutes les délicatesses de l'honneur, de la probité, du secret, de la générosité, de l'humanité, et leur peindre la vertu aussi belle et aussi aimable qu'elle est; et ne jamais se décourager, car l'éducation est une œuvre lente, pour laquelle il faut une patience sans bornes; qu'il faut semer et attendre les fruits qui viendront en leur temps; enfin tout cet ensemble de dévouement et de perfection imposé à ce sacerdoce de l'enfance, dont le véritable esprit ne se puise complétement que dans le devoir et le sentiment religieux.

Outre ce qu'elle écrivit sur ces matières, elle inculquait sans relâche, aux dames de Saint-Louis,

Digitized by Google

ses principes et ses idées dans de fréquents entretiens qu'elle avait avec elles. Ces dames avaient, dans le milieu de la journée, une heure qu'elles passaient ordinairement dans leur salle de communauté, autour d'une table, à converser librement et à travailler à l'aiguille. Madame de Maintenon assistait fréquemment à cette sorte de récréation; elle y apportait aussi son ouvrage, et, tout en travaillant, elle conversait avec ces dames, se laissant interroger sur toutes sortes de sujets, et leur donnant ses instructions, soit sur la conduite de la maison, soit sur l'éducation des demoiselles, entremêlant le tout de nouvelles de la cour, d'anecdotes particulières, ou d'exemples tirés de sa propre vie. Les dames trouvaient dans ces entretiens un intérêt extrême; elles les répétaient à celles de leurs compagnes qui étaient absentes pour vaquer aux devoirs de leurs charges, et elles finirent par en faire des recueils. C'est ce qui nous les a conservés. Madame de Berval fut la première qui en eut l'idée; au bout de quelque temps elle communiqua son travail à madame de Maintenon, qui le corrigea de sa main en approuvant qu'on continuât à écrire, à condition qu'on lui montrât ce qu'on aurait écrit, afin qu'après avoir vu si nous l'avions bien entendue, elle pût encore faire examiner, par nos supérieurs, si elle n'avait rien dit de mauvais ou de dangereux; « car,

Digitized by Google

ajoutait-elle avec sa modestie ordinaire, je ne suis pas savante, et, avec les meilleures intentions du monde, je pourrais me tromper.... Mais quand vos supérieurs l'auront approuvé, nous serons tous en repos[1]. »

On voit que ce qui dominait dans l'éducation de Saint-Cyr, c'était la partie morale, celle qui, formant le cœur et le caractère, devient le fondement des principes qui règlent la conduite de la vie.

C'est à cette éducation que madame de Maintenon voulut que la duchesse de Bourgogne eût part, lorsqu'à son arrivée en France, à l'âge de onze ans,

[1] Recueil des réponses que madame de Maintenon, notre institutrice, a eu la bonté de nous faire en diverses occasions, 1 vol. in-4 de 638 pages, rédigé par madame de Berval. Avertissement. — On lit également dans le Mémorial de Saint-Cyr : « Nous entreprîmes de mettre en note le recueil des entretiens que nous avions eus avec madame de Maintenon, sur l'esprit dans lequel nous devions entendre nos obligations, et surtout celles qui regardent les classes et la manière de bien élever nos demoiselles. Nous donnâmes à ce Recueil beaucoup de temps, et, après l'avoir transcrit plusieurs fois à loisir, nous le montrâmes à madame de Maintenon, qui le lut d'un bout à l'autre et mit Bon et une apostille à chaque cahier, signe par lequel elle adopta tout ce qui y était contenu. » — Les Entretiens avec les dames ne commencèrent à être recueillis qu'en 1694, et les Entretiens avec les demoiselles ne le furent qu'à dater de 1700. Les uns et les autres viennent d'être publiés par M. Th. Lavallée, en un volume, chez Charpentier, libraire. 1855.

Digitized by Google

le roi la remit entre ses mains. Elle la conduisait avec elle à Saint-Cyr, et pendant deux ans la jeune princesse y passa la plupart de ses journées, au milieu de compagnes de son âge et suivant les exercices de la maison. On y a longtemps conservé le souvenir de mille traits heureux de cet aimable caractère et de cet esprit gracieux qui nous la montrent comme une apparition charmante au milieu des sombres jours de la fin de ce règne, et qui la rendirent, trop peu de temps, hélas! l'idole de la cour et du vieux roi.

Madame de Maintenon, non contente de s'occuper journellement, et sans relâche, des diverses parties de l'établissement, donnait encore son attention autant qu'elle le pouvait, à chacune des élèves, car elle les aimait toutes tendrement. « Adieu, mes chères enfants, écrivait-elle un jour à la classe bleue, je vous embrasserai dimanche, au moins dans mon intention, car le jour se passerait en embrassades si je les commençais[1]. » Souvent elle en faisait venir plusieurs à Versailles, causait avec elles, en recevait des lettres qu'elle corrigeait, et auxquelles elle répondait pour former leur style. Elle voulait qu'elles lui confiassent leurs petits chagrins, leurs doutes, leurs espérances. Elle ne négligeait rien de ce qui les concernait; elle prenait soin de leur taille,

[1] Lettre à la classe bleue, 16 octobre 1690.

Digitized by Google

de leur air, de leur démarche, de leurs ouvrages, de leurs jeux. Elle les formait à la politesse que le monde exige, et dont elle avait un sentiment si exquis; mais elle cherchait à donner à cette politesse la charité pour fondement. « La politesse du monde, disait-elle, n'est que dissimulation et vanité; la vraie charité, qui est la politesse du chrétien, est la plus parfaite de toutes les politesses[1]. » Elle avait toujours auprès d'elle quelqu'une des grandes qui lui servait de secrétaire; et quelquefois des petites aussi, car elle aimait extrêmement les enfants, et elle les faisait travailler sous ses yeux. Elle eut ainsi successivement mademoiselle de Loubert, qui devint supérieure de Saint-Cyr; mademoiselle de Saint-Étienne, qui mourut dame de Saint-Louis; mademoiselle de Casteja, qui épousa M. de Lalande; mademoiselle de Tonnancourt, qui rentra dans sa famille; mademoiselle de Bouju, qui se fit religieuse aux Ursulines de Nantes; mademoiselle de Normanville, qui devint madame de Chailly; mademoiselle d'Osmond, depuis madame d'Havrincourt; enfin, mademoiselle d'Aumale, personne charmante, pleine d'agrément et d'esprit[2], qui adorait madame de Maintenon[3], et qui refusa des partis

[1] Lettre à une maîtresse de classe.

[2] Voir ses lettres dans les Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon, par Th. Lavallée, 2 vol. 1856.

[3] « Madame me ravit toujours sur ses pauvres; elle les aime

avantageux pour rester avec elle jusqu'à sa mort. Mademoiselle d'Aumale a même laissé des Mémoires manuscrits, où l'on regrette que les détails ne soient pas plus multipliés. « Lorsque madame de Maintenon me prit, y dit-elle, elle dit à ses femmes : *Ayez bien soin de cette demoiselle, elle est de plus grande naissance que moi, et mérite mieux d'être servie.* Car, malgré son élévation, elle s'abaissait toujours. »

On lit, en effet, dans une lettre de madame de Maintenon à la princesse des Ursins : « Mademoiselle d'Aumale a été élevée à Saint-Cyr. Elle est de la même maison que la maréchale de Schomberg, qui aurait, je crois, trouvé bien mauvais de voir une fille de son nom auprès de moi; je le trouve aussi mauvais qu'elle; mais ne pouvant lui faire une fortune convenable à sa naissance, je lui fais passer une vie assez heureuse, et je crois être en droit de traiter les demoiselles de Saint-Cyr comme mes enfants[1]. »

Elle s'occupait avec un soin particulier de l'établissement des demoiselles qu'elle avait eues ainsi

bien tendrement, je crois qu'elle m'aime bien aussi; l'attachement que j'ai pour elle augmente tous les jours; j'en serai plus malheureuse. Je l'amuse quand je puis; je n'ai de joie et de tristesse que quand elle en a. » (Lettre de mademoiselle d'Aumale à madame de Glapion, 25 août 1712.)

Lettre du 17 octobre 1706.

Digitized by Google

auprès de sa personne, mais sans négliger celui des autres. Elle aurait voulu en marier le plus grand nombre possible, et les placer dans le monde plutôt que dans les couvents, afin que leurs vertus allassent s'y épanouir et se perpétuer dans les familles, au lieu de s'enfouir dans les cloîtres; mais leur pauvreté et leur modique dot était souvent un obstacle. « Ce qui me manque, disait-elle, ce sont des *gendres*.... Je trouve peu d'hommes, mes chères enfants, qui préfèrent vos vertus aux richesses. » Souvent elle faisait les frais de leurs noces, et elle accompagnait sa bénédiction de cadeaux utiles, d'adieux pleins de tendresse, et surtout des plus sages conseils, qu'elle leur continuait ensuite, ne les perdant point de vue et restant ordinairement en correspondance avec elles[1]. Non moins expérimentée assurément dans la connaissance du monde et de ses dangers que dans la science des vertus nécessaires au cloître, elle s'attachait à donner de bonnes règles de conduite aux demoiselles qui sortaient de Saint-Cyr autant qu'aux religieuses qui y restaient. Il y avait à ce sujet des instructions générales qui leur étaient communiquées, et qui renfermaient tout le détail de leurs devoirs dans le monde et dans leurs familles, tous

[1] Voy. Conseils aux demoiselles qui entrent dans le monde, 1 vol. publié par Th. Lavallée. 1856.

les écueils à éviter, toutes les précautions à prendre, toutes les nuances à observer. L'une de ces instructions se terminait ainsi : « Quelque âge qu'elles aient, en quelque état qu'elles se trouvent, elles doivent ne jamais oublier qu'elles sont nées demoiselles, qu'elles sont chrétiennes, qu'elles ont été élevées noblement et saintement à Saint-Cyr, dans la royale maison de Saint-Louis, et qu'à tous égards elles ont des devoirs importants à remplir si elles veulent en mourant être en état de rendre grâce à Dieu de tant de biens différents qu'elles ont reçus de sa bonté sur la terre, et en recevoir le comble dans le ciel. »

Madame de Maintenon entretenait, en outre, comme nous l'avons dit, de fréquentes correspondances avec ses anciennes élèves, que son œil maternel suivait de loin dans leurs diverses carrières. Elle leur recommandait de lui écrire, elle leur conservait sa tendresse; l'une d'elles, mariée en Bourgogne, fit cent lieues pour lui apporter et lui faire bénir son premier enfant. « Qu'on voie partout et toujours, écrivait-elle à une autre, que vous avez été élevée à Saint-Cyr. Soyez l'exemple de votre province. Si vous répondez à l'éducation que vous avez reçue ici, vous porterez de grands trésors à votre mari, puisque vous serez pieuse, complaisante, douce, modeste, retirée, appliquée à vos devoirs, et imitant le plus que

vous pourrez la femme forte dont nous avons tant parlé ensemble. »

C'est que, comme nous l'avons dit, madame de Maintenon cherchait surtout à préparer ses élèves à la vie réelle et à leur avenir, quel qu'il fût; et, pour cela, elle les entretenait souvent de leur mauvaise fortune, et des moyens de la supporter. «Vous retournerez la plupart, leur disait-elle, avec un père ou une mère veufs, ou infirmes, ou bizarres, chargés d'enfants dont vous irez augmenter le nombre, passant bien souvent vos journées à travailler.... D'autres, et ce seront les plus heureuses, se trouveront dans le fond d'une campagne à vivre en ménagères, à veiller sur les domestiques; obligées souvent de mettre la main à l'œuvre.... Faites-vous donc un grand fonds de piété, de vertu et de bons principes, pour qu'ils vous soient une ressource dans la suite de votre vie, qui ne sera pas aussi douce et aussi unie qu'elle est ici. Vous ne connaissez pas les afflictions, mes chères enfants, mais comptez que vous n'en manquerez pas.... Abaissez-vous, mes chères filles; Dieu n'a permis le grand déchet de la noblesse que pour l'humilier, et peut-être punir quelques-uns de vos ancêtres qui ont abusé de leur autorité et de leurs richesses. Je ne veux pas dire par là de vous abaisser le cœur; au contraire, il faut l'avoir rempli d'une bonne gloire et bien placé pour ne jamais faire de bassesse; mais

je vous conjure de prendre des idées du monde qui soient justes et conformes à la vérité. »

Telle était l'éducation de Saint-Cyr : chrétienne, et raisonnable avant tout. « Le christianisme et la raison, dit la religieuse qui a écrit le Mémorial[1], étaient le fondement solide sur lequel reposait toute cette éducation, telle que madame de Maintenon l'avait conçue. En ces deux points elle se résumait tout entière, et Madame nous était à tous égards un bel exemple. On ne pouvait assez admirer en elle tant de grandes qualités réunies, sans qu'elle parût s'en apercevoir; elle était sans faste, encore qu'elle eût un air majestueux qui imprimait le respect ; mais c'était une majesté naturelle et gracieuse qui n'avait rien de fier ni d'affecté. Tout respirait en elle la bonté, la vertu, une noble simplicité, une modestie qui s'étendait à tout et qui la rendait ingénieuse à ensevelir dans le silence, autant qu'il lui était possible, ce qui pouvait tourner à sa gloire. Elle savait beaucoup sur toutes sortes de matières; cependant elle ne disait jamais rien qui sentît le moindre savoir, ou elle le disait d'une manière incertaine et douteuse, comme ne le sachant que par ouï-dire. Elle répétait que rien ne sied si mal aux femmes que de vouloir paraître savantes, de même qu'elle nous conseillait de n'être

[1] Madame du Pérou.

Digitized by Google

jamais pressées de dire notre avis, et, quand il était à propos, de le dire d'une manière modeste et déférente, sans trop appuyer sur notre opinion. C'est ainsi qu'elle s'expliquait elle-même, soit dans les conseils, soit dans la conversation, donnant souvent aux autres le mérite du succès de ses propres avis. Aussi, malgré le goût qu'elle avait pour l'esprit, donnait-elle toujours la préférence à la raison et au bon sens sur le brillant de l'imagination, et portait-elle le même jugement dans tout ce qui avait rapport à la piété. Elle craignait pour nous les nouveautés, la trop grande curiosité et le désir de savoir. « Gardez, nous disait-elle, une grande simplicité dans le choix de vos livres. Lisez pour profiter, n'ayez point d'autres vues; elles sont toutes vaines et dangereuses, et nous sommes trop heureuses d'être obligées, par notre sexe et par notre ignorance, à être simples et soumises, puisque c'est la voie la plus facile et la plus sûre. » Elle ne songeait enfin qu'à nous être utile de toutes manières, et à nous donner tout ce qui dépendait d'elle, sa personne, ses gens, son crédit, son expérience, et cela avec une bonté et une persévérance sans bornes. Aussi était-elle en tout notre lumière, notre conseil et notre force, nous conduisant comme par la main; et avions-nous en elle une confiance entière, avec une vénération, un attachement et une docilité d'enfant, qui nous faisait déférer avec

une entière soumission de cœur et d'esprit à sa volonté[1]. »

On peut se figurer, en effet, tous les sentiments que ces dames avaient pour elle. Son portrait était placé dans la salle du conseil avec ceux de la famille royale. Il le fut plus tard dans chacune des classes. « L'envie que nous avions, dit à ce sujet le Mémorial, d'avoir le portrait de madame de Maintenon, nous engagea à la supplier de vouloir bien nous le donner : sa modestie naturelle y répugnait, et il fallut la presser longtemps avant de l'obtenir, enfin elle se rendit à nos instances, et souffrit que Ferdinand, peintre assez habile pour la ressemblance, la tirât (vers 1690). Il fit un portrait où elle est représentée dans tout son air naturel, avec mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, qui était une enfant, et qui depuis a été madame la duchesse de Noailles. Elle n'avait alors que cinq ou six ans, et était aussi jolie et aimable que le peintre l'a représentée; c'est le portrait qui est dans la salle de la communauté à côté de la cheminée. En la remerciant de cette grâce, dont nous sentions toute la valeur, nous lui témoignâmes que nous en avions encore une à lui demander, qui était de nous procurer le portrait du roi. Elle ne se fit pas prier pour cela, et le dit au roi, qui voulut bien condescendre à notre désir.

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

Digitized by Google

On le plaça au côté droit de la cheminée, où il fait symétrie avec celui de madame de Maintenon, qui est de l'autre côté. Dans le même temps, elle fit faire par Mignard le tableau de Notre-Seigneur, qui est un *Ecce homo*, que l'on plaça entre les deux portraits sur le devant de la même cheminée. »

Le culte de ces dames pour la mémoire de madame de Maintenon les rendit toujours très-empressées de perpétuer son image, et c'est à ce pieux sentiment que l'on dut plus tard la belle gravure du portrait que Mignard avait fait d'elle en costume de sainte Françoise, dame romaine, avec le manteau d'hermine, et que le burin de Ficquet[1] a si bien reproduit. Ce ne fut cependant pas sans peine qu'elles obtinrent cette gravure. Quoique le prix en eût été presque intégralement payé d'avance, l'artiste, qui d'ordinaire était court d'argent, ne terminait rien, et la supérieure, à bout de sollicitations et de reproches, fut obligée, avec la permission de l'évêque, de le faire venir dans le couvent et de le garder en quelque sorte à vue jusqu'à ce qu'il eût accompli sa tâche. On lui envoyait des religieuses et des pensionnaires pour lui tenir compagnie et lui faire de la musique pendant qu'il travaillait. La planche tant attendue allait être livrée, quand Ficquet, mécontent de son ouvrage, le dé-

[1] Né à Paris en 1731, mort en 1794.

truisit, et ne se décida à le recommencer que sur la promesse de la liberté et d'une nouvelle somme d'argent. Enfin la persévérance des dames triompha de tant d'obstacles, et cette précieuse gravure, chef-d'œuvre de l'auteur, les dédommagea de ses bizarres exigences [1].

Nous l'avons déjà dit, on ne connaît pas madame de Maintenon quand on ne l'a pas considérée dans ses rapports avec Saint-Cyr; si ailleurs on la respecte, ici réellement elle gagne le cœur. C'est d'ailleurs sur ce théâtre que brille son véritable génie, le génie de l'institutrice. Puis ces relations de chaque jour, qui ont duré trente-trois années, et dont il reste tant de traces édifiantes dans les nombreux écrits qu'on a conservés d'elle, révèlent des actes et des pensées qui se reflètent sur toute son existence et lui impriment son véritable caractère, celui d'une vertu éminente et d'une haute piété associée à une raison supérieure et à un esprit remarquablement distingué. Saint-Cyr la complète admirablement. C'est au moment où sa faveur s'établissait sur les fondements les plus solides, que l'institution de Saint-Cyr naissait des inspirations de sa charité [2], et offrait à sa vie un intérêt étranger aux intrigues

[1] Biographie universelle, article *Ficquet*, et Histoire de la gravure.

[2] Le mariage de madame de Maintenon avec Louis XIV eut lieu, comme on le sait, vers 1685.

de la cour et des affaires. Cela servit merveilleusement la position délicate où elle était placée, et y ajouta une gravité qui éloigna tout soupçon malveillant. Tout le temps qu'elle ne donnait pas au roi, elle le donnait à Saint-Cyr, et elle échappait par là, dans les occupations les plus utiles et les plus respectables, au vide apparent ou à l'embarras d'une place qui n'était pas nettement définie. Ses goûts, sa vertu, sa dignité s'y trouvaient satisfaits, et sa situation, élevée par elle-même, mais voilée, en était encore ennoblie.

Saint-Cyr fut donc la véritable occupation et le grand intérêt, on pourrait dire même la passion de sa vie. Elle y allait presque tous les jours, quand elle était à Versailles; elle y vivait pour ainsi dire. Elle y arrivait quelquefois à six heures du matin, au moment du lever des demoiselles, elle montait dans les dortoirs, et là aidait à habiller et à peigner les petites [1], voulant mettre la main à tout, donner l'exemple aux dames, et leur montrer qu'il n'y avait rien de trop bas ni d'inutile dans les soins qu'elles devaient aux élèves, de même qu'elle s'asseyait à leur table et venait causer dans leurs classes.

Saint-Cyr était devenu sa véritable famille,

[1] Mémorial de Saint-Cyr. — « Madame la duchesse de Bourgogne partit d'ici à six heures avec madame de Maintenon pour aller à Saint-Cyr; elle voulut voir le réveil des petites filles. » (Dangeau, 23 août 1698.)

comme elle le disait elle-même; elle s'y reposait de la cour[1]; elle y portait tout ce qu'on lui donnait de précieux; elle y envoyait ses lettres, ses titres et tous ses papiers; elle y déposa sa généalogie, lorsque le comte d'Aubigné, son frère, dut faire ses preuves pour être reçu chevalier de l'Ordre. La plupart de ces pièces ont été détruites au moment de la révolution; mais madame de Maintenon en détruisit elle-même un grand nombre, principalement toutes les lettres qu'elle avait du roi. « Elle se mit

[1] « Je suis, me dit Madame, dans une grande joie quand je « vois fermer la porte en entrant ici, et je n'en sors qu'avec « peine. Souvent, en retournant à Versailles, je pense : « Voilà « le monde.... C'en est le centre. C'est là où toutes les passions « sont en mouvement : l'intérêt, l'ambition, l'envie, le plai- « sir, etc. C'est donc ce monde si souvent maudit de Dieu. » Je « vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment de « tristesse et d'horreur pour ce lieu où il faut pourtant que je « demeure.... » Je lui dis qu'il fallait que Saint-Cyr fût un lieu de repos pour elle, où elle pût se consoler de ce qu'elle trouvait ailleurs. « Mais cela est bien ainsi, dit Madame; et que « ferais-je sans cette maison? Je ne vivrais pas; je crois que « Dieu me l'a donnée, non-seulement pour faire mon salut, « mais pour mon repos, car elle ne me sert pas seulement à « prier Dieu et à me recueillir, mais à me délasser; elle me « fait oublier les autres affaires. Quand je suis ici et que je « m'occupe, quand nous sommes en conseil et que je parle à « quelqu'un, je ne pense en vérité pas qu'il y ait une cour; « ainsi je respire un peu. » (Entretien de madame de Maintenon avec madame de Glapion, 4 avril 1705.)

Digitized by Google

un jour, dit mademoiselle d'Aumale, à brûler devant moi tout ce qu'elle ne voulait pas laisser après elle, principalement quantité de lettres que lui écrivit le roi pendant le siége de Mons et en d'autres circonstances, en disant : *Laissons de nous le moins que nous pourrons;* et quand tout fut brûlé, elle me dit : *Me voilà hors d'état de prouver les bontés que le roi a eues pour moi, et qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire.* J'en sauvai quelques-unes, ajoute mademoiselle d'Aumale, et les dames de Saint-Louis en ont sauvé aussi quand elles l'ont pu; mais les plus particulières et les plus intéressantes ont été brûlées [1]. »

Voici plusieurs de ces lettres, qui n'ont d'autre intérêt que de faire connaître la manière d'être de Louis XIV avec madame de Maintenon.

Billet de la main du roi.

« Je ne saurais aller à la chasse; je me promènerai dans le jardin, s'il fait beau. Si vous voulez y aller avec moi à trois ou quatre heures, vous pourrez venir à l'Apollon, où je me trouverai avec une chaise pour vous et un chariot pour les dames auxquelles vous manderez de venir avec vous; ne vous contraignez pas, et me mandez ce que vous ferez, et, si vous partez, à quelle heure. « Louis. »

[1] Mémoires manuscrits de mademoiselle d'Aumale.

Autre billet de la main du roi.

« J'ai changé de résolution pour ma journée; le beau temps qu'il fait m'empêche d'aller à Saint-Germain; je remettrai ce voyage à demain, et pour aujourd'hui je dînerai au petit couvert; j'irai à la chasse et je me rendrai à la porte de Saint-Cyr du côté du parc, où je ferai traîner mon grand carrosse; j'espère que vous viendrez m'y trouver avec telle compagnie qu'il vous plaira; nous nous promènerons ensemble dans le parc, et nous n'irons point à Trianon. En revenant demain de Saint-Germain, j'irai à Saint-Cyr au salut, en habit décent, et nous reviendrons ensemble. C'est là ce que je crois le mieux. Si vous voulez venir à la porte du jardin ce soir, ou que mon carrosse aille vous prendre dans la cour de Saint-Cyr; ordonnez et me le mandez. « LOUIS. »

Autre.

« Ce 2 juillet 1698.

« Je crois que je pourrai aller à complies à Saint-Cyr, si vous l'approuvez, et revenir après avec vous en nous promenant. On pourrait aujourd'hui, qui est une fête de la Vierge, dire les litanies qui allongeraient les prières. Au cas que vous approuviez ma pensée, vous ferez trouver quelques dames pour

revenir avec nous, et me manderez en réponse à ce billet votre volonté, afin que je m'y conforme.

« Louis. »

Autre.

« 1692.

« La goutte m'a empêché de dormir; je marche avec peine et je suis dans ma chaise. Je suis aussi enrhumé; je ne sortirai point. Je crois que je pourrai avoir quelques affaires qui m'amuseront jusqu'à quatre heures. Si vous voulez revenir dans ce temps-là, vous me ferez plaisir. « Louis. »

Autre.

« Juillet 1693.

« Je prendrai le parti que vous me proposez par votre lettre. Je ferai dire à quelques dames de se trouver au salut, et que nous nous promènerons après. Je vous irai prendre à Saint-Cyr, et comme je ne saurais marcher bien hardiment, il me paraît que vous pourriez venir à la petite porte du jardin, où nous irons vous prendre. S'il fait trop tard pour passer le jardin, mandez-le-moi pour que nous allions à la grande porte de la maison, c'est-à-dire celle que ferment les dames dans la cour. Louis. »

Le roi, comme on voit, allait souvent retrouver madame de Maintenon à Saint-Cyr. Il s'y mon-

Digitized by Google

trait paternel et bon, s'entretenait avec les religieuses, donnait de sages avis, recommandait toujours la parfaite régularité et l'inviolable attachement aux règles. Il assistait quelquefois aux offices dans une petite tribune en regard de celle que madame de Maintenon occupait; quelquefois aussi il entrait dans le jardin et se promenait dans les allées auxquelles madame de Maintenon et lui avaient donné des noms. Il y avait l'allée *de l'Institutrice*, l'allée *Solitaire*, l'allée *des Réflexions*. Souvent alors les demoiselles chantaient en son honneur les cantates dont nous avons parlé.

Tout était si bien ordonné à Saint-Cyr que cette maison devint le modèle des éducations de ce genre. Partout on demandait des demoiselles de Saint-Cyr; on en reçut dans beaucoup de communautés; elles en édifièrent un grand nombre, et en gouvernèrent plusieurs[1]. Madame de Maintenon les dirigeait encore par correspondance dans ces emplois importants.

Gomerfontaines fut surtout pour madame de Maintenon un second Saint-Cyr. C'était une très-ancienne abbaye tombée dans le désordre et le dé-

[1] Les principales furent l'abbaye de Gomerfontaines, dont madame de La Viefville fut abbesse; le prieuré des bénédictines de Billy, dont fut supérieure la sœur cadette de mademoiselle de La Maisonfort; les bénédictines de Morel, les ursulines de Nantes, celles de Niort, etc.

labrement, et que madame de Maintenon s'efforça de réformer. Quand madame de La Viefville, élève de Saint-Cyr, en fut nommée abbesse, elle y envoya cinq ou six demoiselles comme novices ou religieuses, et mademoiselle d'Aumale comme maîtresse des pensionnaires, pour y rétablir l'ordre et la régularité. On a imprimé une partie des lettres qu'elle écrivit à la nouvelle abbesse de cet établissement, qui avait principalement pour pensionnaires des filles de la bourgeoisie. « Je donnerais de mon sang, y dit-elle, pour communiquer l'éducation de Saint-Cyr à toutes les maisons religieuses qui prennent des pensionnaires. Elles feraient plus de bien que nous, parce qu'elles élèvent des filles de la bourgeoisie qui auront de plus grands établissements. » A l'étranger même on demanda des demoiselles de Saint-Cyr, et on chercha dans plusieurs pays à imiter leur institution[1].

[1] L'impératrice reine de Hongrie établit à Vienne en Autriche, en 1764, une maison à l'imitation de Saint-Cyr, chez les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, et fit venir des demoiselles de Saint-Cyr pour la former et la diriger; ce furent d'abord mesdemoiselles de Fozière, de L'Enfernat et de Kula; on en fit ensuite venir d'autres. — Pierre Ier, dans son voyage en France, se fit remettre le règlement et le plan de la maison de Saint-Cyr, et fonda sur son modèle, en Russie, la maison impériale des Filles-Nobles. On fit aussi un établissement semblable dans le Milanais, en 1786.

Digitized by Google

Napoléon faisant un jour compliment à madame Campan de la bonne tenue d'Écouen, lui dit : « C'est presque aussi bien qu'à Saint-Cyr. » Sa sœur aînée, madame Bacciochi[1], y avait été élevée, et en paraissait fière. Lui-même était alors élevé à Brienne, aux frais du roi. Après qu'il fut sorti de l'école militaire,

[1] Acte de naissance de mademoiselle de Buonaparte, traduit de l'italien :

« L'an mil sept cent soixante-dix-neuf, le 4 septembre, dans la paroisse de Saint-Jérôme, moi soussigné, archiprêtre, j'ai accompli les saintes cérémonies, ayant ondoyé à domicile (avec la permission de monseigneur l'évêque) Marianne, fille du très-illustre Charles de Buonaparte, noble du royaume, et de la très-illustre dame Marie Lætitia, son épouse, née le 3 janvier 1777. Parrain, le très-révérend chanoine vicaire, M. Ignace Matthias Costa, qui signe avec nous. En foi de quoi : Jean-Baptiste Forcioli, archiprêtre. »

Brevet de place à Saint-Cyr pour mademoiselle de Buonaparte.

« Aujourd'hui 24 novembre 1783, le roi étant à Versailles, bien informé que la demoiselle Marianne de Buonaparte a la naissance, l'âge et les qualités requises pour être admise au nombre des demoiselles qui doivent être reçues dans la maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, ainsi qu'il est apparu par titres en les certificats et autres preuves, conformément aux lettres patentes du mois de juin 1686 et mars 1694, Sa Majesté lui a accordé une des deux cent cinquante places de ladite maison, enjoignant à la supérieure de la recevoir sans délai, de lui faire donner les instructions convenables, et de la faire jouir des mêmes avantages dont jouissent les autres demoiselles, en

il alla voir souvent sa sœur à Saint-Cyr[1], et il conserva toujours beaucoup de vénération et d'estime pour cette maison, où il prit sans doute l'idée de l'établissement des filles de la Légion d'honneur.

Puisqu'il est question de Napoléon, dont le nom jeté au milieu de ce récit nous tire tout à coup comme d'un rêve, et nous rappelle les secousses terribles qui ont bouleversé ce monde de Louis XIV, et ont rendu le temps où nous sommes si différent de celui que nous racontons, on sera peut-être curieux de connaître le jugement qu'il portait sur madame de Maintenon.

« 31 août 1816. — De là, dit M. de Las Cases, passant à madame de Maintenon, l'Empereur lui trouvait une des carrières les plus extraordinaires. « C'était la *Bianca Capella* du temps, disait-il, moins « romancière, mais aussi pas si amusante. » Et poursuivant ses doutes historiques, il ne revenait pas du mystère de son mariage. Il était parfois tenté de le regarder comme un problème, malgré tout ce qu'en avaient dit les mémoires du temps. « Le fait est,

vertu du présent brevet, que Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main, et fait contre-signer par moi, ministre et secrétaire d'État et de ses commandements et finances. Louis. — Le baron de Breteuil. » (Archives de la préfecture du département de Seine-et-Oise.)

[1] M. de Bourrienne, dans ses Mémoires, dit qu'il l'accompagna une fois, en 1792, dans une de ces visites.

Digitized by Google

« observait-il, qu'il n'existe et n'a jamais existé au-
« cune preuve officielle et authentique. Or, quel
« pouvait être le motif de Louis XIV de tenir cette
« mesure si strictement secrète pour son temps ou
« pour l'avenir? ou comment la famille des Noailles,
« parente de madame de Maintenon, n'a-t-elle jamais
« rien laissé percer à cet égard, surtout encore ma-
« dame de Maintenon ayant survécu à Louis XIV? »

« 4 septembre 1816. — .... Après dîner, il nous a lu la fameuse lettre somptuaire de madame de Maintenon à son frère, dans laquelle elle lui fixe son ménage, article par article, à six mille francs par an. »

« 6 septembre 1816. — L'empereur est revenu encore sur madame de Maintenon, qui était sa lecture du moment. « Son style, sa grâce, la pureté
« de son langage me ravissent, a-t-il dit; je me rac-
« commode. Si je suis violemment heurté par ce
« qui est mauvais, j'ai une sensibilité exquise pour
« ce qui est bon. Je crois que je préfère les lettres
« de madame de Maintenon à celles de madame de
« Sévigné; elles disent plus de choses. Madame de
« Sévigné certainement restera toujours le vrai type;
« elle a tant de charmes et de grâces! Mais quand
« on a beaucoup lu, il ne reste rien. Ce sont des
« œufs à la neige dont on peut se rassasier sans
« charger l'estomac. »

Saint-Cyr fut donc un établissement, non-seulement utile à la noblesse, mais très-utile en lui-

même par les principes de bonne éducation qu'il répandit dans le royaume, et par toutes les personnes accomplies qui en sortirent, et qui, pendant plus de cent années, portèrent l'exemple de la vertu et de la piété dans un si grand nombre de familles[1]. On a fait rarement plus de bien qu'en fit madame de Maintenon par la création de Saint-Cyr, et le succès soutenu, dont le ciel récompensa ses efforts, répondit aux critiques qui ne manquèrent pas de s'élever à sa naissance.

Madame de La Fayette disait, en 1689, dans ses Mémoires : « Madame de Maintenon, qui est fondatrice de Saint-Cyr, toujours occupée du dessein d'amuser le roi, y fait souvent faire quelque chose de nouveau à toutes les petites filles qu'on élève dans cette maison, dont on peut dire que c'est un établissement digne de la grandeur du roi et de l'esprit de celle qui l'a inventé et qui le conduit. Mais quelquefois les choses les mieux instituées dégénèrent considérablement; et cet endroit qui, maintenant que nous sommes dévots, est le séjour de la vertu et de la piété, pourra quelque jour, sans percer dans un profond avenir, être celui de la débauche et de l'impiété; car de songer que trois cents jeunes filles qui y demeurent jusqu'à vingt ans, et

[1] Plus de trois mille familles participèrent à ce bienfait pendant les cent sept années que dura l'établissement. Trois mille cent vingt-sept demoiselles y furent élevées.

Digitized by Google

qui ont à leur porte une cour remplie de gens éveillés, surtout quand l'autorité du roi n'y sera plus mêlée ; de croire, dis-je, que de jeunes filles et de jeunes hommes soient si près les uns des autres sans sauter les murailles, cela n'est presque pas raisonnable. »

La prédiction de madame de La Fayette ne s'est pas accomplie. Saint-Cyr est resté tel que madame de Maintenon l'avait établi, et c'était pour le mettre à l'abri de ces dangers qu'elle s'appliquait avec tant d'ardeur à y fonder des maximes, un esprit et des coutumes qui durassent après elle. L'institution vécut de cette force que sa fondatrice lui avait donnée ; et, après avoir échappé aux écueils de diverse nature qui menacèrent ses commencements, elle s'établit, pour toujours, dans une sorte de sagesse moyenne éminemment pratique, remarquablement sensée, qui résista au temps, et devint la règle traditionnelle et durable de la maison.

Tout, néanmoins, n'y était pas consolation pour madame de Maintenon ; elle y avait déjà rencontré bien des difficultés et des peines inséparables de la fondation et de la conduite d'un pareil établissement ; un nouveau souci, ou plutôt un véritable chagrin, l'attendait. Cette fois ce ne fut pas du côté de l'esprit mondain, mais du côté de l'esprit de piété lui-même que vint le péril. Racine et Fénelon furent deux tempêtes pour Saint-Cyr. La doctrine du quiétisme,

cet état de perfection idéale et trompeuse qui mène à des conséquences tout opposées au véritable esprit du christianisme, s'y introduisit furtivement et s'y développa dans l'ombre. Nous dirons dans un chapitre à part l'origine et les progrès de cette dangereuse nouveauté, qui en fut en France le singulier apôtre, la lutte mémorable qu'elle amena entre les deux plus illustres prélats du royaume, et la part qu'eut madame de Maintenon dans cette espèce de drame qui agita la cour plus encore peut-être que l'Église.

A Saint-Cyr, l'histoire du quiétisme se personnifie en quelque sorte dans une femme d'un esprit élevé et subtil, d'un caractère agité et irrésolu, d'une nature ardente et exaltée, cachée sous un extérieur enjoué et étourdi; une de ces femmes enfin qui, dans le monde, n'offrent que trop de prise aux passions, et qui ne sauraient trouver le bonheur même à l'abri du cloître, tant elles se rendent elles-mêmes l'instrument de leur supplice par l'ardeur de leur imagination; créatures à part, partout malheureuses, mais partout pleines de séduction et de charme, faisant naître partout l'attrait et la sympathie. Nous voulons parler de madame de La Maisonfort, une des favorites de madame de Maintenon, une des victimes de l'erreur nouvelle, et dont l'histoire retrace fidèlement les développements et les ravages de cette même erreur à Saint-Cyr. C'était une

demoiselle d'une famille ancienne du Berry, d'une beauté médiocre, mais de beaucoup d'agréments, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, était venue à Paris, en 1684, pour se placer honorablement auprès de quelque princesse, et qui fut présentée par l'abbé Gobelin à madame de Maintenon. Celle-ci lui proposa d'entrer à Noisy, en qualité de maîtresse des demoiselles. Madame de La Maisonfort y consentit, mais elle ne cacha pas sa répugnance pour la vie religieuse. Ses agréments ne tardèrent pas à charmer madame de Maintenon, qui se laissait prendre aisément aux dehors séduisants et aux qualités de l'esprit. La jeune maîtresse fit des prodiges à Noisy, puis à Saint-Cyr; tout le monde l'aimait et la recherchait pour ses talents, sa bonté, sa gaieté, ses entretiens tour à tour pieux et profanes, et toujours attrayants et délicieux. Nulle ne parlait mieux sur la dévotion le langage de sainte Thérèse, et nulle ne sentait plus vivement les beautés d'*Esther* et d'*Athalie*. On était également ravi de l'entendre discourir avec Racine ou avec Fénelon. « Notre chanoinesse, écrivait madame de Maintenon, est plus dévote, plus abstraite, plus aimable, plus étourdie que jamais[1]! »

Madame de Maintenon s'était donc prise pour elle de l'affection la plus vive. « Quel véritable présent

[1] Lettre à madame de Brinon, 27 février 1690.

vous m'avez fait en me donnant la chanoinesse[1], écrivait-elle dans les commencements à l'abbé Gobelin, et quel dommage qu'elle n'ait point de vocation ! » Plusieurs partis se présentèrent pour l'épouser, et elle les refusa, soit par amour de l'indépendance, soit par irrésolution d'esprit, soit par le désir de rester à Saint-Cyr, où elle était aimée et considérée du roi, où elle vivait sur le pied d'une familiarité intime avec madame de Maintenon, et où elle faisait un personnage. A la fin cependant, cette âme pleine de contradictions, et tourmentée de troubles involontaires comme Pascal, « crut sentir, dit l'historienne de Saint-Cyr, de la vocation pour notre institut, elle qui jusque-là n'avait songé qu'à se retirer, lorsque madame de Maintenon aurait pourvu à sa fortune. » Fénelon, dont la parole pleine d'onction eut bientôt pris tout pouvoir sur elle, l'avait exhortée à chercher un apaisement à ses agitations dans les liens mêmes de la vie religieuse. « Elle ne trouverait le calme, lui disait-il, que lorsqu'elle serait dans le fond de cet abîme, où l'on commence à prendre pied. » Fénelon, qui, établi à la cour en 1689, en qualité de précepteur du duc de Bourgogne, n'avait pas tardé

[1] A peine âgée de douze ans, son père avait obtenu pour elle une place parmi les chanoinesses du Poussay près Nancy. Mais le revenu de la prébende était très-modique.

Digitized by Google

à séduire madame de Maintenon par la beauté de son génie, avait été introduit par elle à Saint-Cyr, où il faisait de fréquentes instructions, et dont il était devenu comme un des directeurs. Il n'avait pas fallu beaucoup de temps non plus à madame de La Maisonfort pour éprouver le même attrait; et comme sa délicatesse s'accommodait difficilement de la simplicité des missionnaires de Saint-Lazare, il fallut obtenir de l'évêque de Chartres que Fénelon fût seul chargé de la direction de sa conscience.

Madame de Maintenon fut ravie de sa résolution d'être religieuse, et elle sentit se réveiller le désir qu'elle avait éprouvé de voir attacher à l'institut de Saint-Louis une personne de ce mérite, et qu'elle aimait tendrement. Mais, au moment de se résoudre, celle-ci retrouva toutes ses incertitudes et ses répugnances. Ce furent de nouvelles consultations à l'abbé de Fénelon, à l'évêque de Chartres, aux abbés Tiberge et Brisacier. Pour la tirer de tant de perplexités, madame de Maintenon lui persuada de s'en rapporter à la décision de ces quatre ecclésiastiques, qui s'assemblèrent à Saint-Cyr, et y tinrent conseil pendant que madame de La Maisonfort était à genoux et en larmes devant le saint sacrement. Enfin ils décidèrent « que ses difficultés ne venaient que d'une conscience trop timide, que cette disposition même ne la rendrait que plus fidèle à ses devoirs, et qu'ils la croyaient véritablement appelée à

être dame de Saint-Louis[1]. » — Madame de La Maisonfort m'a raconté, dit l'abbé Phélipeaux[2], qu'en apprenant cette décision, et bien qu'il ne fût question que de vœux simples, qui n'engageaient pas pour la vie, elle tomba évanouie et pensa mourir de saisissement. » Elle obéit néanmoins, et demanda le noviciat. Ce fut une grande joie dans la maison. « Madame de Maintenon, racontent les dames, en fit une fête particulière, et crut avoir fait la plus grande acquisition du monde. » — « Je remercie Dieu, lui écrivit-elle, de ce qu'il fait pour vous et pour nous; vous allez donc trouver la paix! Vous voilà dans ce fond de l'abîme où l'on commence à prendre pied! Vous savez de qui je tiens cette phrase; je le verrai demain; je lui demanderai pour votre retraite tout ce que M. de Chartres nous a marqué. Abandonnez-vous bien à Dieu, ma très-chère; laissez-vous conduire les yeux bandés. Que vous êtes heureuse de pouvoir lui faire un sacrifice de tout ce que vous êtes! Si l'on osait envier les grâces, j'aurais de la peine à me contenir là-dessus[3]. »

[1] 11 décembre 1690. Mémorial de Saint-Cyr.

[2] Relation de l'origine et des développements du quiétisme, tome Ier, page 38.

[3] Lettre du 12 décembre 1690. — L'abbé Phélipeaux dit qu'il tenait cette lettre et les suivantes de madame de La Maisonfort elle-même. (De l'origine et des développements du quiétisme, tome Ier, page 39.) — L'abbé Phélipeaux était grand vicaire de

Fénelon, de son côté, calma ses nouvelles terreurs. « La vocation, lui écrivit-il, ne se manifeste pas moins par la décision d'autrui que par notre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide. De plus il n'est pas vrai que vous n'ayez eu aucun attrait intérieur, car vous avez senti celui de consulter et de vous soumettre : suivez-le donc sans hésiter et sans regarder derrière vous. Si vous doutiez encore, il ne vous resterait plus de moyen de

Bossuet; il était attaché à sa personne depuis l'année 1686, et fut envoyé par lui à Rome avec l'abbé Bossuet à l'époque de l'affaire du quiétisme. Son ouvrage rend compte avec le plus grand détail de tout ce qui se passa dans cette ville et en France à l'origine de cette affaire. On peut dire qu'il fut écrit sous les yeux de Bossuet, auquel l'auteur le lut entièrement (voy. le Journal de l'abbé Le Dieu, 23, 24, 25, 26 septembre, 28 octobre 1701), et qui « le loua et en approuva les faits et la théologie et même les réflexions politiques qui y viennent fort à propos à l'occasion des intrigues et de la cabale. » — « Ce jeudi soir 4 octobre, M. de Meaux nous a appelés à sa chambre, M. Phélipeaux et moi, et après quelques affaires du diocèse, il a tourné l'entretien sur la *Relation du quiétisme*, composée par M. Phélipeaux, dont il a marqué toute sorte de satisfaction.... » (Journal de l'abbé Le Dieu.) L'abbé Le Dieu, attaché aussi à Bossuet en qualité de secrétaire particulier, chanoine et chancelier de l'église de Meaux, avait également écrit un mémoire détaillé sur la querelle du quiétisme. « Quand M. Phélipeaux a commencé son travail l'année dernière (1700), dit-il, il me demanda mon mémoire sur

Digitized by Google

vous assurer ni de suivre un chemin réglé. Vous passeriez votre vie dans une irrésolution pénible qui vous éloignerait également du repos et de Dieu même.... Ne craignez ni le repentir de votre engagement, ni la tristesse, ni l'ennui. Quand même vous auriez de ce côté-là quelque chose à souffrir, il faudrait porter courageusement cette croix pour l'amour de Dieu. Il y a partout à souffrir, et les peines d'une communauté, quoique vives, ne seraient presque rien, si on les comparait aux peines

l'affaire de M. de Cambray, et il l'a employé tout entier. (Ce mémoire ne s'est pas retrouvé.) Ainsi c'est de là qu'il a pris tout ce qui regarde madame de La Maisonfort et sa direction par M. l'abbé de Fénelon.... C'est par moi qu'il a eu les lettres de M. de Cambray à madame de La Maisonfort, dont il a employé la substance que j'ai gardée aussi dans mon mémoire; celles aussi de ce même prélat à M. de Meaux, dont je garde les bonnes copies faites sur les originaux.... » Il faut remarquer que l'abbé Le Dieu paraît avoir été et être resté toujours en relation assez intime avec madame de La Maisonfort, qui se retira, à sa sortie de Saint-Cyr, auprès de Bossuet, au couvent de la *Visitation* de Meaux. On peut en juger par une lettre qu'il lui écrivit sur une visite qu'il fit à Cambray, après la mort de Bossuet, visite où il eut à se louer extrêmement de Fénelon, et fut chargé de ses commissions pour elle.... « C'est uniquement à vous, madame, qu'il faut attribuer tous les honneurs dont monseigneur l'archevêque de Cambray m'a comblé, jusqu'à en avoir de la confusion.... » (Voy. Journal de l'abbé Le Dieu, tome Ier, pages 214 et suivantes, et ses Mémoires, page 233.)

Digitized by Google

des personnes engagées dans le siècle. Mais on s'échauffe la tête dans la solitude, et les croix de paille y deviennent des croix de fer et de plomb.... Si vous avez le courage de vous abandonner à Dieu et de sacrifier vos irrésolutions, vous aurez plus de paix en un jour que vous n'en goûteriez autrement en toute votre vie. Moins on se cherche, plus on trouve en Dieu tout ce qu'on a bien voulu perdre[1].... »

Madame de Maintenon crut devoir aussi lui adresser, à ce moment solennel, les plus sérieuses réflexions sur toutes les conditions de la vie religieuse qu'elle allait embrasser, avec les plus fermes et les plus tendres avis sur ses défauts et ses penchants[2]. Au reste, madame de La Maisonfort donna pendant son noviciat des marques touchantes d'humilité, de simplicité et d'obéissance, sans rien perdre de ses agréments. « Notre nouvelle novice, écrivait madame de Maintenon, est aussi tranquille que vous l'avez vue inquiète; sa vivacité se modère, et sa vertu est tellement augmentée que je ne doute point que Dieu ne la comble de ses grâces pour notre maison. C'est la plus aimable sainte qui soit au monde[3]. » Cepen-

[1] Lettre du 17 décembre 1690. — Relation de l'origine et des progrès du quiétisme, par Phélipeaux.

[2] Voir la lettre de décembre 1692. — Lettres historiques et édifiantes, publiées par Th. Lavallée, tome Ier, page 266.

[3] Lettre à madame de Brinon, 18 janvier 1691.

dant elle eut de la peine à consommer son sacrifice. Pour le rendre plus facile, et persuadé qu'elle ne retrouverait la paix qu'après l'avoir accompli, l'évêque de Chartres abrégea son noviciat, et, en l'autorisant à prononcer ses vœux, désigna, sur sa demande, l'abbé de Fénelon pour faire la cérémonie. Ce fut donc entre les mains de ce prêtre aimé et vénéré qu'elle fit profession le 1er mars 1692.

Une âme aussi ardente et aussi agitée était faite, plus que toute autre, pour goûter les contemplations sublimes et toute la poésie mystique du quiétisme, qui commençait alors à se répandre. Madame Guyon, comme on sait, avait propagé cette erreur, qui fit tant de bruit en France par les personnes célèbres qu'elle mit en scène, et ce fut elle-même qui sema les germes de sa doctrine à Saint-Cyr. Le hasard fit qu'elle était parente de madame de La Maisonfort, et, lorsqu'elle fut arrêtée pour la première fois, celle-ci sollicita vivement madame de Maintenon en faveur de cette sainte persécutée (fin de 1688). Madame de La Maisonfort contribua également à les mettre en rapport ensemble. Toutes les fois que madame Guyon allait de Versailles au château de Beynes, appartenant à madame de Béthune, une de ses grandes protectrices, ou qu'elle retournait de ce château à Versailles, elle s'arrêtait à Saint-Cyr pour voir sa parente, qui se montait de plus en plus la

Digitized by Google

tête par ses longues conversations avec elle et leur fréquent commerce de lettres, et qui, la prônant toujours auprès des autres dames, leur donna grande envie de la connaître. Enfin madame de Maintenon consentit à faire jouir toute la communauté de ses pieuses exhortations, et c'est ainsi que madame Guyon fut introduite à Saint-Cyr. Elle y fit son entrée, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avait obtenues à Versailles. On se mit en communication avec elle, on se pénétra de ses nouvelles méthodes d'oraison, on lut avec avidité ses livres et ses manuscrits, qu'on se passa de l'une à l'autre. Elle charma par son esprit et ses discours, qui semblaient ne tendre qu'à ce qu'il y a de plus parfait. Mais ce ne fut d'abord qu'un mystère renfermé entre cinq ou six dames; car, selon madame Guyon, il n'y avait que des âmes choisies qui fussent capables d'entendre la vraie manière de s'unir à Dieu comme elle l'enseignait. Une erreur de ce genre est particulièrement séduisante et dangereuse pour les communautés religieuses, où les imaginations, renfermées dans le cercle rétréci du cloître, n'ont, en quelque sorte, qu'à travailler sur elles-mêmes, et à tendre au but divin auquel elles aspirent. C'est là un de leurs écueils, et cet écueil était peut-être encore plus grand pour Saint-Cyr, où les esprits étaient plus développés et plus actifs,

et où nous avons déjà vu le penchant de quelques-unes des dames de Saint-Louis à une dévotion subtile, recherchée, fuyant les voies communes. Madame de Maintenon n'avait cessé de combattre ce penchant. Elle recommandait sans cesse « une piété simple, droite, sans raffinement, ne consistant qu'à marcher simplement dans la présence de Dieu et dans l'éloignement du péché, et à se laisser conduire avec docilité. » Ç'avait été même une de ses raisons pour donner comme directeurs habituels, aux religieuses et aux demoiselles, les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, préférablement à d'autres ordres plus renommés et plus distingués, précisément à cause de leur simplicité et de l'habitude qu'ils avaient de diriger des âmes vulgaires. Mais elle n'aperçut pas d'abord les conséquences que la doctrine de madame Guyon pouvait produire. Madame de La Maisonfort, qui avait été la première initiée par elle aux mystères de l'amour pur et désintéressé, et qui était plus capable qu'une autre d'en goûter tout le sublime, en devint le docteur et l'apôtre, et fut pour ainsi dire le représentant de madame Guyon, qui lui avait révélé directement ses pieux secrets.

Mais elle avait un bien autre soutien, et un autre guide dans Fénelon lui-même, l'ami et le défenseur de madame Guyon, l'éloquent avocat de sa doctrine, le tendre et sublime interprète des

Digitized by Google

mystiques; Fénelon, qui était son propre directeur, avait un empire absolu sur ses pensées, et la confirmait par ses instructions, ses conversations et sa correspondance, dans des sentiments que son exaltation naturelle exagérait encore.

Lorsque eurent lieu les conférences d'Issy (1694-1695), où l'on voulut commencer à s'entendre sur ces matières, il l'instruisait de tout ce qui s'y passait, et plus d'une fois il eut à résoudre les objections que cet esprit pénétrant lui faisait à lui-même sur les différences qui se remarquaient entre les articles qu'on y signa et les maximes que Fénelon enseignait[1]. Ce sont ces divers écrits, ainsi que les livres de madame Guyon, qu'elle propagea et qu'elle commenta dès la fin de l'année 1691; et madame de Maintenon, avertie que plusieurs dames s'en scandalisaient, lui écrivit : « Vous répandez les maximes de M. de Fénelon devant des gens qui ne les goûtent pas.... Quant à madame Guyon, vous l'avez trop prônée, et il faut se contenter de la garder pour vous; il ne lui convient

[1] Il terminait par ces paroles une longue lettre qu'il lui écrivit après la signature des articles d'Issy, en réponse à certaines difficultés qu'elle lui avait faites : « Tout ce que vous marquez ici est véritable et conforme à l'esprit des propositions ; vous y répondez vous-même à toutes vos objections. J'aurais pu vous envoyer la fin de votre écrit pour réponse au commencement. » (Lettre du 15 mars 1695.)

pas, non plus qu'à nous, qu'elle dirige nos dames. Ce serait lui attirer une nouvelle persécution. Elle a été suspecte; c'est assez pour qu'on ne la laisse jamais en repos, si l'on voyait qu'elle se mêlât de quelque chose. Tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée, et je la verrai toujours avec plaisir; mais il faut conduire cette maison par les règles ordinaires et tout simplement. »

Madame de La Maisonfort, qui joignait une nature ardente à un esprit raisonneur et subtil, se tourmentait et se perdait dans l'analyse de ces états factices de l'âme qu'inventent, pour leurs communications avec Dieu, certains esprits égarés dans l'idéal d'une perfection surhumaine. Madame de Maintenon, esprit droit, solide et simple, toujours prête à se soumettre, et désireuse d'établir à Saint-Cyr l'uniformité de sentiments et de discipline, s'efforçait de la ramener au vrai, dont elle voyait bien qu'elle s'écartait de plus en plus[1]; tantôt la repre-

[1] Il se passa entre antres une scène où madame de La Maisonfort témoigna quelque mépris pour les règles et les constitutions de Saint-Cyr en présence de madame de Maintenon et de l'évêque de Chartres, mépris qui les scandalisa fort, et qui fut l'occasion d'une longue lettre de l'abbé de Fénelon à madame de Maintenon : « Madame de La Maisonfort sait assez, lui dit-il, que je regarde comme une pure illusion toute oraison et toute spiritualité qui n'opère ni douceur, ni patience, ni obéissance, ni renoncement à son

natt sur ce qu'elle était trop vive, tantôt sur ce qu'elle parlait trop et sans assez de précautions de l'abandon à Dieu et de l'attrait des voies intérieures. Elle s'efforçait de la prémunir contre le péril que courent les âmes exaltées, quand elles ne savent pas s'éteindre sous la simplicité de la règle et sous

propre sens; je l'ai toujours trouvée ingénue et droite, malgré ses défauts. Je n'aurais jamais cru qu'elle eût été capable d'un emportement plein de présomption et de hauteur. J'espère que Dieu n'aura permis cette chute si mal édifiante, que pour lui montrer dans son cœur ce qu'elle n'aurait jamais cru y trouver. Un peu de docilité et de soumission l'en auraient mieux préservée que toutes les vues de perfection dont sa tête s'est échauffée sans aucune pratique solide. Ce n'est pas la faute des maximes, c'est la faute de la personne qui s'en sert mal.... On ne profite véritablement, même de la meilleure oraison, que quand on est prêt à la quitter pour l'obéissance. Elle détache tellement de tout qu'elle détache aussi d'elle-même. Voilà ce que j'ai dit et écrit souvent à madame de La Maisonfort. Je ne saurais maintenant lui dire autre chose. Si elle croit que je parle ainsi par politique, elle doit conclure que je suis faux et indigne de toute croyance. Quelque respect que j'aie pour vous, madame, en telles matières je ne dirais rien pour vous plaire, ni pour vous ménager. Je suis prêt même à vous déplaire et à vous scandaliser, s'il le fallait, pour rendre témoignage à la vérité; mais je proteste qu'en tout ceci je ne parle que selon le fond de mon cœur. Madame de La Maisonfort n'avait qu'à demeurer tranquille dans le respect des règlements, se souvenir qu'elle en avait besoin elle-même pour se rapetisser et pour mourir à son propre esprit plein de hauteur et de grandes idées de spiritualité sans pratique réelle; que ces règlements

l'obéissance à la direction commune. « Ne soyez pas si vive, lui écrivait-elle ; vos discours jettent le trouble dans l'esprit de nos dames. Ou je me trompe fort, ou vous prenez la piété d'une manière trop spéculative; vous n'allez pas assez simplement à Dieu; vous épiez trop tous vos mouvements.... Mon

étaient nécessaires à une communauté, et qu'il est scandaleux de montrer du mépris pour des pratiques si salutaires à la multitude. Après cela je suis sûr, madame, que vous seriez entrée avec bonté dans ses besoins pour la soulager dans les choses où elle se serait trouvée trop gênée.... Dans le fond, vous savez qu'elle est de bonne foi, que son oraison est innocente, quoiqu'elle n'en ait pas fait un usage humble et soumis. Je vous dirai sur elle ce que saint Paul disait à Philémon, sur son esclave qui s'était enfui : « Il s'est éloigné de « vous pour un peu de temps, afin que vous le recouvriez pour « jamais. » Je vous conjure même de lire cette épître de saint Paul à Philémon; elle vous donnera l'esprit de compassion et de support en cette rencontre. Je vous supplie aussi de vouloir bien faire lire cette lettre, que j'ai l'honneur de vous écrire, à madame de La Maisonfort, afin qu'elle y voie mes vrais sentiments, et que cette lettre fasse auprès de vous pour la réconciliation ce que je n'oserais faire moi-même. Dieu sait combien je serais prêt à aller à Saint-Cyr et partout ailleurs pour vous obéir, et même pour servir madame de La Maisonfort; mais elle rend tous ses amis suspects et inutiles à son service. Elle devrait se souvenir de toute l'amitié que vous avez eue pour elle, et que je suis persuadé que vous avez encore au fond du cœur; des craintes qu'elle vous a données et des larmes qu'elle vous a coûté. » (Lettre du 20 nov. 1693. — Origine et développements du quiétisme, par Phélipeaux, tome Ier, page 59.)

Digitized by Google

peu d'expérience en ces matières me révoltait contre M. l'abbé de Fénelon, quand il ne voulait pas que ses écrits fussent montrés. Cependant il avait raison. Tout le monde n'a pas l'esprit droit et solide.... On prêche la liberté des enfants de Dieu à des personnes qui ne sont pas encore ses enfants, et qui se servent de cette liberté pour ne s'assujettir à rien. Il faut commencer par s'assujettir[1].... »

Celui qui contribua beaucoup aussi à répandre la nouvelle doctrine, ce fut un confesseur qui avait connu autrefois madame Guyon, et qui, sans que personne le sût, était grand partisan de ses méthodes d'oraison. Ce confesseur, que madame Guyon recommandait, eut bientôt la confiance de presque toutes les dames de Saint-Louis et d'une partie des demoiselles, de telle sorte que peu à peu toute la maison devint quiétiste sans s'en douter. On ne parlait plus que de pur amour, de sainte indifférence, d'entier abandon après lequel on n'avait plus besoin de se mettre en peine de rien, pas même de son salut. Ce pieux jargon était devenu la façon de parler même des *rouges*, c'est-à-dire des plus jeunes, et il s'étendait jusqu'aux sœurs converses, qui laissaient là leur ouvrage pour entrer en inspiration et attendre l'esprit.

[1] Lettres des 6 février et 31 mars 1693.

On s'aperçut bientôt de ce désordre, d'autant que les plus avancées dans cette prétendue perfection devinrent froides et méprisantes pour celles qui ne s'élevaient pas à leur hauteur, et très-indépendantes de leurs supérieurs; préférant à tout, disaient-elles, l'abandon aux seules opérations du Saint-Esprit, qui souvent se révélait plus à de simples enfants dans l'oraison qu'aux plus grands docteurs.

Le noviciat surtout fut entraîné tout entier, dans les voies de cette mysticité nouvelle, par la sœur du Tour, sous-maîtresse des novices, qui était une des plus ardentes quiétistes de la maison. Les novices se retiraient avec elle dans des greniers, pour y lire en secret les livres de madame Guyon, lorsqu'on commença à les proscrire, et pour attendre la grâce et se la communiquer ensuite l'une à l'autre. Mais le règne de madame Guyon touchait à son terme; elle n'avait plus que quelques moments à triompher au milieu de ce qu'il y avait de plus élevé et de plus puissant, et à jouir de ce doux empire qu'elle exerçait sur les âmes de tant de personnes choisies. Elle allait disparaître bientôt pour faire place à des acteurs bien plus importants qu'elle, et à des luttes fameuses qu'elle fit naître et qui la firent oublier. Ce fut l'évêque de Chartres, savant théologien, et attaché avant tout à la saine doctrine, qui le premier donna l'éveil. Soit que madame de Mainte-

Digitized by Google

non, dont il était le directeur, l'eût consulté, soit qu'il eût cru devoir agir de lui-même, il s'alarma, surveilla davantage, examina de près la doctrine tant vantée, et quand il crut qu'il était temps, il éclata (août 1693). Il parla avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, et en qualité de son directeur, et en qualité d'évêque de Saint-Cyr, qui était placé dans son diocèse. Madame Guyon fut renvoyée, ses livres défendus, le confesseur éloigné, et l'on crut, au bout de quelque temps, avoir calmé les têtes et étouffé cet incendie. Tout semblait d'ailleurs pacifié, depuis que la signature des articles d'Issy (10 mars 1695), ne laissant aucun doute sur la pureté des sentiments de Fénelon non plus que sur l'accord des prélats, avait permis son élévation au siége de Cambrai, et son sacre à Saint-Cyr même (10 juin 1695), où cette cérémonie fut un triomphe pour les âmes dévouées qui l'y révéraient comme un saint.

L'erreur cependant avait continué à se propager sourdement, et celles des dames qui étaient le plus prévenues dissimulèrent, mais n'y renoncèrent pas. Madame Guyon ne cessa point son commerce de lettres avec elles; on les lisait en secret et pendant la nuit; on en multipliait les copies, on se communiquait ses écrits les plus mystiques; et, lorsque éclata l'affaire du livre des *Maximes des saints*, lorsque surtout madame Guyon fut de nouveau em-

prisonnée (décembre 1695), elles s'excitèrent à demeurer fermes dans leurs opinions, et s'exaltèrent à l'idée d'avoir part à la persécution qui s'approchait.

Ce fut un long sujet de peines pour madame de Maintenon, car cette disposition des esprits dura longtemps. Saint-Cyr allait-il faire le pendant de Port-Royal, et devenir la citadelle des quiétistes, comme Port-Royal avait été celle des jansénistes? Elle sentait d'ailleurs que les effets de cette mauvaise doctrine étaient plus dangereux pour la communauté de Saint-Cyr que pour toute autre, puisque de là elle pouvait se répandre dans le monde, dans les familles et dans d'autres communautés. Elle se reprochait de l'y avoir introduite, et elle ne négligea aucun moyen pour l'y effacer, ni instructions adressées à la communauté entière, ni conversations particulières avec les religieuses. Bossuet vint lui-même, à sa prière, faire plusieurs conférences sur les caractères de la véritable spiritualité. Il fit la première, le 5 février 1696, sur le faux dogme de l'indifférence pour le salut, et la deuxième, le 7 mars suivant, sur les règles et la nature de l'oraison passive. Après les conférences, il écoutait les difficultés particulières des religieuses, et les résolvait avec bonté. Madame de La Maisonfort se sentit ébranlée à la fin, mais elle se trouvait rejetée dans ses doutes par les explications que d'un autre côté elle deman-

dait à Fénelon[1]. Ce fut alors qu'elle sollicita la permission de mettre par écrit ses difficultés dans un mémoire cacheté, que nul ne lirait que Bossuet, non plus que ses réponses. « Je suis ravie, lui écrit madame de Maintenon, que la conférence de M. de Meaux sur le dogme affreux de l'indifférence pour le salut éternel, et celle qu'il fit hier sur l'oraison passive vous aient touchée, ma chère fille, et vous aient inspiré le dessein de vous adresser à lui.... Je trouve assurément très-bon que vous me donniez vos questions bien cachetées, et que vous demandiez que les réponses me soient adressées de même. Je n'ai

[1] Fénelon lui écrit à ce sujet : « Je ne suis pas surpris, madame, que vous ayez trouvé la conférence de M. de Meaux très-bonne, et sa conversation encore meilleure. Il y a longtemps que tout le monde est sur le pied de penser de même. Il y a pourtant une remarque à faire sur votre chapitre, qui est que, l'ayant goûté, c'est un témoignage que vos sentiments ne sont pas opposés aux siens. Vous me demandez ce que je pense sur une seconde entrevue, je ne suis pas en droit de vous la défendre, et je ne puis vous la conseiller ; ce n'est pas une marque qu'on se porte bien, quand on a besoin d'un si grand nombre de médecins. Si M. de Meaux pouvait vous donner la tranquillité d'esprit et de cœur, la soumission muette, la mort à vous-même, la persévérance dans les bonnes résolutions, je demanderais à genoux que vous le vissiez ; mais si c'est pour vous détromper sur le quiétisme, ou pour répondre de vos sentiments, vous n'en avez pas besoin, il y a longtemps que je vous en ai répondu. » (Lettre du 7 février 1696.—Relation du quiétisme, par Phélipeaux, tome Ier, page 161.)

pas dit un mot pour prévenir M. de Meaux, j'en connais trop l'inutilité, et combien il pense comme ceux qui vous gouvernent [1]. »

C'est ainsi que madame de La Maisonfort eut du moins la gloire de soutenir avec Bossuet une sorte de controverse, où l'on est étonné, par les extraits qu'on en a conservés [2], de la subtilité d'argumentation et de l'érudition variée qu'elle y montra, et auxquelles Bossuet eut besoin d'opposer toute la puissance de sa lucidité. Fénelon s'était vu avec chagrin dépossédé de sa petite royauté de Saint-Cyr par ces conférences de Bossuet, et il s'en plaignit à madame de Maintenon en lui reprochant *son excès d'ombrage et d'effroi*. « Si vous m'eussiez parlé à cœur ouvert et sans défiance, lui écrivit-il, j'aurais mis en paix les esprits échauffés de Saint-Cyr, et les aurais mis dans une parfaite docilité sous la conduite de leur saint évêque. » Cet évêque cependant, inquiet de la prolongation d'un pareil état de choses, avait cru devoir faire une nouvelle visite dans la communauté au mois d'août 1695. Il y trouva les écrits de madame Guyon encore très-répandus, blâma sévèrement la désobéissance des religieuses, visita leurs cellules, la bibliothèque, les classes, enleva rigoureusement tous les livres et manuscrits qui lui parurent dangereux, et ordonna même qu'on

[1] Lettre du 9 mars 1696.

[2] Voir Phélipeaux, Relat. sur le quiétisme, tome Ier, p. 177.

lui remit ceux de Fénelon. Toutes les dames obéirent, excepté madame de La Maisonfort, qui supplia madame de Maintenon de les lui laisser. C'est à ce sujet que madame de Maintenon lui adressa de Marly la lettre suivante :

« M. de Chartres, ma fille, vous a dit tout ce qui l'engage à purger notre maison des écrits de madame Guyon, que trois évêques ont condamnés. Vous savez qu'ils ont fait peu de bien et beaucoup de mal. Soumettez-vous donc vite, et comme chrétienne à votre évêque, et comme religieuse à votre supérieur. Quant aux écrits de M. l'archevêque de Cambrai, pourquoi faut-il que vous les gardiez? Et croyez-vous soutenir cette singularité? Vous savez que nous les avons montrés malgré lui, et ce que votre imprudence et la mienne ont fait là-dessus. Il nous a dit, il nous a écrit plusieurs fois que ses écrits n'étaient point propres à toutes sortes de personnes, et qu'ils pouvaient même être très-dangereux, qu'il les avait faits pour chaque particulière à qui il répondait, et sans y apporter aucune précaution. Vous êtes convenue qu'ils ont fait du mal, parce qu'on ne les entendait pas, ou qu'on les prenait par parties sans examiner le tout ensemble.... Je suis assurée qu'il voudrait de tout son cœur qu'ils ne fussent pas chez nous[1].... »

[1] Lettre du 9 mars 1696.

Digitized by Google

Madame de La Maisonfort parut se rendre, au moins en partie; car on a trouvé ces paroles écrites de sa main sur le dos d'une lettre de Bossuet du 5 mai 1696 : « Ce fut par l'avis de M. de Meaux que je pris le parti de ne me plus adresser à M. de Cambrai, dont il me parla avec éloge et tendresse; mais il me dit en même temps qu'il croyait que je ferais bien d'être quelque temps sans avoir relation avec lui, parce que assurément, sur certains points qu'il m'expliqua, ce prélat se trompait; mais qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, parce que, de la droiture dont il était, il en reviendrait immanquablement. Croyant donc que le plus sûr était de s'attacher aux sentiments de M. de Meaux, je pris ce parti, sans cesser d'écrire et de goûter M. de Cambrai[1]. »

Lorsque le roi, à qui madame de Maintenon avait caché, le plus longtemps qu'elle avait pu, le dissentiment qui s'était élevé entre les deux plus grands évêques de son royaume, eut tout appris par l'éclat du livre des *Maximes des saints*, il montra un grand mécontentement de ce qu'on lui en avait fait un secret, et redoutant toute nouveauté en matière de foi à cause des maux où les discussions théologiques avaient jadis plongé le royaume, il résolut de couper court au mal, et il voulut savoir, entre autres choses, ce qui s'était passé à Saint-Cyr. Il fallut

[1] Voir Phélipeaux, Relat. sur le quiétisme, tome Ier, p. 176.

lui tout dire. Il ordonna aussitôt qu'on éloignât sans délai celles des dames qui conservaient encore de l'attachement aux erreurs inspirées par les livres de madame Guyon; et madame du Tour, madame de La Maisonfort et madame de Montaigle reçurent ordre par lettre de cachet (7 août 1698) de se rendre dans d'autres couvents, où elles furent placées chacune avec une pension.

Elles reçurent cet arrêt avec fermeté, convaincues qu'elles souffraient pour la bonne cause. Cependant elles passèrent la nuit à pleurer dans la chambre de la supérieure. Le lendemain matin, sans que personne les vît, elles sortirent par la porte du jardin, où deux carrosses les attendaient[1]. Leur départ jeta la consternation et l'inquiétude dans la maison. Madame de Maintenon vint consoler la communauté. « Elle n'était pas moins éplorée que nous, disent les dames, et s'était fait une extrême violence en sous-

[1] Madame du Tour se retira chez les filles de la Visitation de Grenoble; madame de Montaigle chez celles de Notre-Dame de Châteaudun. Elles y montrèrent tant de vertu qu'elles en devinrent les supérieures. Madame de La Maisonfort entra chez les filles de la Visitation de Meaux, où elle fut dirigée par Bossuet, qui continua de lui témoigner l'intérêt le plus paternel, et qui s'arrachait souvent à ses occupations pour aller répandre des consolations dans le cœur de cette simple religieuse. Elle n'en conserva pas moins une correspondance de lettres avec M. de Cambrai, pour lequel son affection et sa vénération ne furent

crivant à la condamnation des exilées. Vous ne pleurerez jamais tant vos sœurs, leur écrivit-elle, que je les pleure depuis quatre ou cinq ans, et surtout depuis quatre ou cinq mois que je voyais qu'il en faudrait venir à ce qui s'est fait. Je les aimais par inclination et par estime, les voyant très-vertueuses; mais je dois préférer le bien de la maison à toute autre considération, et j'espère de la bonté de Dieu pour Saint-Cyr qu'il vous donnera des supérieures spirituelles et temporelles incapables de tolérer la moindre nouveauté sur la religion[1]. » Elle resta en correspondance avec elles.

Cependant le roi, sachant combien elles étaient regrettées, et craignant qu'après lui ou après madame de Maintenon on ne se laissât aller un jour au désir de les rappeler, crut nécessaire d'écrire lui-même à la communauté la lettre suivante qui est datée du fameux camp de Compiègne, le 5 septembre 1698 :

jamais altérées. Mais les choses changèrent pour elle à la mort de Bossuet (1704). Comme la vivacité de son esprit la consumait, elle se jeta dans les discussions théologiques que souleva le jansénisme à la fin du règne de Louis XIV, et fut contrainte de se transporter chez les Bernardines d'Argenteuil. Elle quitta encore cet asile, et l'on ignore dans quel cloître allèrent s'éteindre de si belles facultés, et une vie qui pouvait être si calme et qui le fut si peu.

[1] Lettre du 11 mai 1697.

« L'intérêt particulier que je prends au bien de votre maison, et la connaissance que j'ai de quel préjudice il serait pour elle que les dames du Tour, de La Maisonfort et de Montaigle, qui en sont sorties par mon ordre, avec l'obédience du sieur évêque de Chartres, pour les raisons que j'ai connues et que je lui ai communiquées, y rentrassent quelque jour, m'engagent de vous déclarer ici que mon intention, en les renvoyant, a été que ce fût sans espérance de retour, et pour vous mettre à couvert des entreprises qu'elles pourraient faire sur cela à l'avenir. Après y avoir bien pensé, par toute mon autorité de roi et de fondateur, je vous défends, et à toutes celles qui vous succéderont, de souffrir jamais que ces trois dames rentrent parmi vous, sous quelque prétexte que ce soit. Je ne doute pas que tous ceux qui voudraient peut-être par la suite les y faire rentrer ne soient arrêtés par une déclaration si expresse que celle de ma volonté. Fait à Compiègne, le 5 septembre 1698.

« *Signé*, Louis. »

Le roi ne s'en tint pas là; de retour de Compiègne, il vint à Saint-Cyr, et renouvela verbalement cette défense, tant il était vif sur cette affaire du quiétisme, et tant il mettait de chaleur à préserver Saint Cyr de tout esprit de nouveauté. On s'en étonnera peut-être, mais rien ne lui échappait, et

il avait encore présente l'opiniâtre résistance des religieuses de Port-Royal à la signature du formulaire sur les cinq propositions de Jansénius, résistance si passionnément encouragée par les coryphées du parti et que n'avaient pu ébranler ni les prières, ni les négociations, ni l'autorité de l'archevêque, ni même la bulle du pape Alexandre VII. Il n'entendait pas voir se renouveler ces insurrections de couvent, et reparaître à Saint-Cyr l'héroïque entêtement des mères Agnès et Angélique Arnauld. Il voulut couper court à ces difficultés, qui n'étaient pas pour lui sans importance. Enfin, peu à peu tout ce bruit s'apaisa, les esprits se calmèrent, et Saint-Cyr retrouva sa paix et sa sécurité.

Ce fut à Saint-Cyr que madame de Maintenon se retira après la mort du roi; et c'est là qu'elle finit sa vie au milieu du bien qu'elle avait fait, après y avoir vécu quatre ans encore avec dignité et simplicité, dans un entier éloignement du monde et dans une retraite aussi douce à son cœur que convenable à sa position.

Sa mort fit un grand vide; la communauté perdait en elle sa véritable mère, son soutien, son conseil, sa consolation et sa joie. Cependant la plupart des religieuses qu'elle avait formées existaient encore et lui survécurent longtemps. Madame de Glapion, celle qu'elle préférait à toutes, était alors supérieure; mesdames du Pérou, de Fontaines, de

Veilhan, de Berval, de Radouay, remplissaient les charges, et restèrent plus d'un demi-siècle encore à la tête de la maison, y perpétuant les principes, les traditions, et pour ainsi dire les mœurs, que madame de Maintenon y avait fondés, de manière que son esprit y vécut jusqu'à la fin. Son souvenir et sa pensée y présidèrent toujours, et le bien qui s'y fit jusqu'au dernier moment remonte jusqu'à elle.

La famille royale, d'ailleurs, par vénération pour le souvenir de Louis XIV, et même pour le sien, affectionna toujours cet établissement, qui était comme une annexe du palais et une dépendance de la cour. Le roi Louis XV, enfant, y fut conduit souvent par madame de Ventadour, sa gouvernante, pleine d'attachement et de respect envers la mémoire de madame de Maintenon. C'est là qu'on le menait pour se confesser. L'infante d'Espagne, venue en France pour l'épouser, à l'âge de six ans, y fut conduite fréquemment et élevée comme l'avait été la duchesse de Bourgogne, jusqu'au moment où on la renvoya à Madrid. La reine Marie Leckzinska eut pour Saint-Cyr une prédilection toute particulière, et en donna mille marques. Trois jours après son arrivée à Versailles, elle vint à Saint-Cyr, « et pour nous faire plus d'honneur et de plaisir, disent les dames, en grand habit, fort parée et ayant beaucoup de pierreries. » C'était alors ma-

dame du Pérou, le principal auteur des Mémoires dont nous tirons tous ces détails, qui était pour la cinquième fois supérieure et qui la reçut avec le cérémonial usité. La reine visita toute la maison, y loua tout ce qu'elle vit, assura les dames de sa bienveillance, et lorsqu'elle se fut assise dans la salle de la communauté, leur dit qu'elle voulait être leur supérieure, leur seconde fondatrice et remplacer madame de Maintenon. Elle voulut avoir un appartement dans la maison, où elle vint en effet faire des retraites et des séjours, et où même elle se fit peindre en religieuse de Saint-Louis. Mais la protection de la bonne et pieuse reine, qui avait peu de pouvoir, fut peu efficace, et son influence sur la direction entièrement nulle. Elle se bornait à exhorter les dames de suivre exactement les avis et les instructions de leur institutrice. Elle se fit jouer deux fois les tragédies d'*Esther* et d'*Athalie* dans les classes et sans costumes, ainsi que l'avait recommandé madame de Maintenon.

Lorsque Stanislas, le père de Marie Leczinska, qui habitait ordinairement le château de Chambord, se vit appelé au trône de Pologne, ce fut à Saint-Cyr qu'il demanda que la reine de Pologne, son épouse, pût demeurer pendant son absence, et c'est là qu'elle séjourna pendant trois ans, dans l'appartement agrandi de Marie Leczinska, qu'on sépara du reste de la maison, pendant que le prince, son

époux, courait les aventures qui se terminèrent par sa défaite et sa retraite définitive en France, où il vint remercier lui-même les dames du pieux asile qu'elles avaient donné à la princesse.

Tous les enfants de France furent successivement amenés dans cette maison pour être montrés aux demoiselles et recommandés aux prières des dames; tous les princes se faisaient un plaisir et un devoir de la visiter. On y vit les filles de la reine et M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans, petit-fils du régent, le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse. Louis XVI, Louis XVIII, Charles X y furent aussi conduits dans leur enfance, et madame Louise y alla faire de longues et fréquentes retraites avant de prendre le voile. La reine et les jeunes princesses traitaient les religieuses avec une familiarité pleine de grâce, donnaient quelquefois le voile aux novices, visitaient les classes, se faisaient présenter les demoiselles et se plaisaient à assister à leurs récréations. Les événements heureux arrivés dans la famille royale, les naissances, les mariages, les succès mêmes de nos armes y étaient célébrés comme des fêtes de famille. Toutefois la maison ne perdait rien de son recueillement et de sa régularité; on peut dire que la famille royale y venait souvent, mais que la cour n'y entrait pas. Madame de Maintenon qui avait prévu les inconvénients de ce voisinage, avait tout réglé dans le *cérémonial* pour la

Digitized by Google

réception des princes et princesses, afin qu'elle ne fût pas trop fréquente et ne nuisit en rien à la communauté. Louis XVI s'y rendit solennellement avec la reine Marie-Antoinette en 1779, et l'on chanta alors en grand chœur le fameux motet de Lulli et de madame de Brinon.

Horace Walpole y fit vers cette époque, en 1769, une visite dont il rend compte dans la lettre suivante :

« La première chose que je désirais voir était l'appartement de madame de Maintenon. Il se compose au rez-de-chaussée de deux petites pièces, d'une bibliothèque et d'une très-petite chambre à coucher, la même dans laquelle le czar la vit et où elle mourut; on a ôté le lit, et la chambre est maintenant tapissée de mauvais portraits de la famille royale. On ne peut s'empêcher de remarquer la simplicité de l'ameublement et l'extrême propreté qui règne partout. Un grand appartement qui se trouve au-dessus, composé de cinq pièces, et destiné par Louis XIV à madame de Maintenon, sert maintenant d'infirmerie; il est rempli de rideaux blancs, fort propres, et orné de passages de l'Écriture, qui peuvent donner à entendre que la fondatrice était reine.... L'heure des vêpres étant venue, on nous conduisit à la chapelle, et je fus placé dans la tribune de madame de Maintenon;

les pensionnaires, dont chaque classe est conduite par une dame, viennent deux à deux prendre leur siége et chantent tout le service. Les jeunes filles, au nombre de deux cent cinquante, sont vêtues de noir avec de petits tabliers pareils, qui sont, ainsi que leurs corsets, noués avec des rubans bleus, jaunes, verts ou rouges, selon les classes; celles qui sont à leur tête ont pour marques distinctives des nœuds de diverses couleurs. Leurs cheveux sont frisés et poudrés. Elles ont pour coiffure une espèce de bonnet rond, avec des fraises blanches et de grandes collerettes; enfin leur costume est très-élégant. Les religieuses sont toutes habillées de noir, avec des voiles de crêpe pendants, des mouchoirs d'un blanc mat, des bandeaux et des robes à longues queues. La chapelle est simple, mais fort jolie; au milieu du chœur, sous une dalle de marbre repose la fondatrice.... Madame de Cambis, l'une des religieuses qui sont au nombre d'environ quarante, est belle comme une madone. L'abbesse n'a qu'une croix d'or plus grande et plus riche qui la distingue des autres; son appartement consiste en deux pièces fort petites. Nous vîmes là jusqu'à vingt portraits de madame de Maintenon. Le portrait en pied, au manteau royal, dont je possède une copie, est le plus souvent répété[1]; mais il en

[1] Peint par Mignard en 1694.

Digitized by Google

est un autre dans lequel on la représente vêtue de noir, avec une grande coiffure en dentelles, un bandeau et une robe traînante. Elle est assise dans un fauteuil de velours cramoisi; entre ses genoux se trouve sa nièce, madame de Noailles, encore enfant; dans le lointain on découvre une vue de Saint-Cyr [1]. On nous montra quelques riches reliquaires; ensuite nous fûmes conduits dans les salles de chaque classe. Dans la première on ordonna aux demoiselles qui jouaient aux échecs de nous chanter les chœurs d'*Athalie;* dans la deuxième on leur fit exécuter des menuets et des danses de campagne, tandis qu'une religieuse, un peu moins habile que sainte Cécile, jouait du violon. Dans les autres, elles répétèrent les proverbes ou dialogues qu'avait écrits pour leur instruction madame de Maintenon; puis nous fûmes témoins du souper; enfin on nous mena aux archives, où nous vîmes des volumes de lettres de madame de Maintenon; une des religieuses me donna même un petit morceau de papier avec trois pensées écrites de sa propre main. Notre visite se termina par le jardin, qui a un aspect très-imposant, et où les demoiselles jouèrent devant nous à mille petits jeux; enfin nous prîmes congé de Saint-Cyr.... [2]. »

[1] Peint par Ferdinand. Voir plus haut, page 206.

[2] Lettre d'Horace Walpole, traduite par Ch. Malo, 1818.— Lettre cxxiiie, page 396.

Cependant ceux qui avaient coopéré à la fondation de Saint-Cyr et qui avaient vu ses commencements, descendaient successivement dans la tombe; bientôt il n'en resta plus. L'évêque de Chartres, Godet Desmarets, était mort comme un saint dès avant madame de Maintenon; les abbés Tiberge et Brisacier n'étaient plus; tous ces grands noms du siècle de Louis XIV, qui avaient prêté leur appui à l'institution naissante, avaient disparu; les religieuses des premières années, restées longtemps comme des lampes allumées pour perpétuer la lumière primitive, s'étaient toutes éteintes peu à peu dans le sanctuaire[1]. L'établissement marchait de lui-même, privé de ces précieux secours, mais fort des avantages d'une existence déjà ancienne.

En 1786, on célébra avec une grande pompe l'anniversaire séculaire de la fondation. Une seule religieuse, madame de La Bastide, avait vu Louis XIV et madame de Maintenon, et vivait encore[2]. Il y eut à cette occasion huit jours de fête, dont les trois premiers furent consacrés aux prières

[1] Madame de Glapion était morte en 1730, à l'âge de cinquante-huit ans. « Israël a perdu sa gloire, » dit une des dames, et elles crurent avoir vu mourir une seconde fois madame de Maintenon. Madame du Pérou mourut aussi plusieurs années après, en 1748, après avoir édifié pendant soixante-quatre ans l'institut qu'elle avait vu naître.

[2] Elle était née en 1701, avait été élevée à Saint-Cyr, et était

et aux cérémonies religieuses[1]. Ce qui répandit le plus d'éclat sur ces fêtes, ce fut la présence presque continuelle de madame Élisabeth, qui honorait Saint-Cyr d'une affection toute particulière, et le charmait souvent par sa présence. On peut dire que le souvenir de madame de Maintenon présida, à juste titre, à ces réjouissances; son éloge semblait en être le but principal, et fut solennellement prononcé[2], ses vertus et ses bienfaits y furent célébrés comme ils devaient l'être, et le succès de son entreprise, confirmé par le temps, et par les bénédictions de Dieu, y grandit encore sa mémoire.

Mais ces fêtes pieuses et brillantes étaient la dernière lueur que devait jeter cette maison, qui avait

âgée de dix-huit ans quand madame de Maintenon mourut. Elle avait fait profession en 1727.

[1] Le premier jour, le discours fut prononcé par l'abbé L'Enfant, prédicateur ordinaire du roi, en présence de M. l'archevêque de Paris, officiant; le second par M. François, prêtre de la congrégation de la mission de Saint-Lazare : M. Jacquier, supérieur de la même congrégation, officia; le troisième par l'abbé Dusserre-Figon, en présence de M. l'évêque de Chartres, alors M. de Lubersac, évêque diocésain qui officia, et d'un nombreux auditoire, de M. d'Ormesson, conseiller d'État, chef du conseil pour la direction du temporel de Saint-Cyr, etc.

[2] *Éloge de madame de Maintenon*, discours prononcé à Saint-Cyr, le 2e jour de la fête séculaire de 1786, par M. François, prêtre de la mission. — Paris, Hérissant, 1787, in-8.

Digitized by Google

emprunté tant d'éclat au grand siècle qui lui avait donné naissance. Les ténèbres qui s'étendirent bientôt sur toute la France, et d'où sortirent tant d'orages, l'enveloppèrent, et elle y disparut.

Voici une lettre adressée par le chevalier de Boufflers à la duchesse de Biron le 20 mars 1791 [1] :

« J'ai été enlevé à mes occupations et à mes projets vendredi dernier, au moment où j'allais vous expédier ma feuille hebdomadaire, et je laisse à toute votre sagacité à deviner le sujet de ma distraction.

« Madame la duchesse d'Orléans est venue me prendre pour me mener à Saint-Cyr, que je n'avais pas vu depuis quarante-sept ans; je ne vous dirai jamais combien je vous ai particulièrement regrettée en ce moment, en pensant à l'intérêt que le lieu, la chose, les personnes et les circonstances vous auraient inspiré. Jamais aucune intention humaine n'a été si exactement et si constamment remplie. Jamais une volonté n'a été si soigneusement recueillie et si scrupuleusement observée par ceux qui ne l'avaient pas conçue, et jamais chose n'a été si longtemps semblable à elle-même. Les meubles de madame de Maintenon sont encore dans sa chambre, ses livres dans sa bibliothèque, ses écrits

[1] L'autographe de cette lettre est entre les mains de M. le comte de Divonne.

dans les archives, et son esprit dans toute la maison. Il semble qu'elle vienne de commander tout ce qui se fait, que chaque religieuse ait pris son ordre, et que chaque pensionnaire marche à sa voix. Si elle ressuscitait, elle ne verrait que les visages de changés; mais pour peu qu'elle sortit de l'enceinte, et que son vieux cocher et que ses vieux chevaux fussent aussi ressuscités, qu'ils la menassent à Versailles, elle n'y trouverait plus Louis XIV ni rien qui lui ressemble!

. . . . . .

« Revenons à Saint-Cyr. Il est impossible que l'attendrissement, l'édification et le respect ne s'emparent point de tout ce qui entre dans ce saint lieu. Les pensionnaires n'y sont point des pensionnaires, et les religieuses n'y sont point des religieuses; les unes sont des filles bien élevées et les autres sont des femmes raisonnables. Ces pauvres enfants ont fait devant nous leurs touchants exercices, dans un ordre, une décence, une régularité qui me faisaient penser à la fois à la pureté angélique et à la discipline prussienne. Entre autres évolutions, elles ont été à l'église, au nombre de deux cent cinquante, distinguées par classes, suivant les différents âges. Chaque classe, reconnaissable à un ruban de couleur particulière, était menée par une religieuse, et la religieuse paraissait aidée dans ses fonctions par

une pensionnaire décorée d'un ruban qui attestait sa bonne conduite.

« La supérieure générale était dans une stalle du chœur avec un petit marteau à la main, au bruit duquel elle faisait exécuter différents commandements, tels que s'arrêter, doubler les files, les tripler, s'arrêter encore[1], se mettre à genoux, se prosterner, se relever, et entonner ensuite toutes à la fois un *Domine salvum fac regem*, en parties différentes, mais avec des accents si justes, si touchants, si pénétrants, que sur-le-champ les larmes sont venues à tous les yeux; et ceux de mon excellente duchesse en auraient été si peu exempts que je suis sûr qu'en ce moment ils ne sont pas absolument secs. Ces pauvres enfants ignorent le sort qui paraît les attendre! Mais les religieuses le savent très-bien et le leur cachent. On voit la gaieté qui n'ose point tout à fait éclater, mais qui se peint toujours sur les jeunes visages des unes, et je ne sais quelle mélancolie et quelle préoccupation que les autres essayent en vain de déguiser à leurs pupilles. Ces religieuses ont toutes été élevées dans la maison; elles y ont appris tout ce qu'il faut savoir, et le monde n'est étranger qu'à leurs cœurs; en sorte

[1] L'ordre de la marche des demoiselles était disposé de manière qu'elles ne passassent jamais sur la tombe de madame de Maintenon, qui était placée au milieu de la nef.

qu'elles prévoient aussi bien qu'on peut le faire dans la société la plus éclairée; et, dans ce moment, c'est ce qui redouble leur peine, car un homme qu'on mène au supplice est plus malheureux qu'un mouton qu'on mène à la boucherie. »

Quel que soit le destin qui nous est préparé,
O Dieu! refuse-nous la triste prévoyance,
Afin que notre cœur à la crainte livré,
Puisse aussi, dans ses maux, s'ouvrir à l'espérance.

En 1790, Saint-Cyr avait commencé à perdre une grande partie de ses revenus par la suppression des droits et par le non-payement des rentes; en 1791, on saisit tous ses biens-fonds[1]. On défendit de recevoir des novices, on fit quitter l'habit religieux aux dames, fermer l'église, renvoyer les six prêtres de la Mission. On accumula les visites domiciliaires, les inventaires, les spoliations; les archives furent dispersées; les volumes, qui renfer-

[1] A partir du mois de janvier 1791, Saint-Cyr, dépouillé de ses biens et ne recevant aucun secours du gouvernement, quoique celui-ci se fût engagé, par décret du 8 octobre 1790, en supprimant les maisons religieuses, à tenir compte à celles qui étaient consacrées à l'éducation ou au soulagement des malades, de la totalité de leurs revenus; Saint-Cyr ne subsista que par ses propres ressources, c'est-à-dire par le recouvrement de ses fermages arriérés et autres dettes, sa bonne administration et l'économie industrieuse des dames qui gouvernaient la maison.

maient les titres des dames et des demoiselles livrés aux flammes. Mais, au milieu de toutes ces tribulations, de cette désorganisation journalière, et de tant d'inquiétude et de douleur, la même régularité ne cessa pas un instant de présider aux exercices, le même ordre aux classes, la même application aux charges de la part des religieuses. L'usage était de leur lire, une fois par semaine, quelques chapitres des instructions que madame de Maintenon avait écrites pour elles. Au commencement de l'année 1793, on tomba un jour sur ce passage : « Saint-Cyr a été fondé par un grand roi, rien n'a été oublié de ce qui pouvait assurer sa durée; mais si Dieu, dans ses décrets éternels, a prévu que la maison de Saint-Louis doive être détruite dans cent ans, nous devons adorer ses jugements et nous soumettre. » Le livre échappa des mains de madame de La Tremblaye, qui faisait la lecture; il y avait juste cent ans que les premières dames avaient prononcé leurs vœux; elles restèrent toutes frappées de ce prophétique avertissement, et raffermies en même temps par cette voix vénérée, qui venait relever leur courage au milieu de si terribles épreuves. Il ne s'ébranla dans aucune circonstance. Le 21 janvier elles étaient toutes au chœur, occupées à chanter les vêpres, lorsqu'on annonça tout bas à la supérieure, alors madame d'Ormenans, que le grand crime venait d'être consommé. Elle ne chan-

gea pas de visage, n'interrompit pas l'office, et laissa achever le chant des psaumes; mais, après que le dernier verset fut chanté, elle entonna, sans aucun préambule, le *De profundis*, dont tout le monde comprit le sens, et auquel on répondit par des larmes et des sanglots.

Un décret du 7 août 1792 avait supprimé définitivement Saint-Cyr, ainsi que tous les établissements religieux d'éducation et de charité provisoirement conservés jusqu'alors; on avait fixé la fin de l'année comme terme à leur existence; mais il fallut accorder quelques mois de plus à Saint-Cyr, pour donner le temps aux parents des élèves d'être avertis et de venir les reprendre. Mademoiselle Bonaparte fut redemandée des premières par son frère, qui écrivit à la municipalité de Versailles la lettre suivante :

« *A Messieurs les Administrateurs de Versailles.*

« Messieurs,

« Buonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marianne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 août, et plus particulièrment l'article aditionnelle decreté le 16 du même mois, suprimant la maison de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi, et ramener dans sa famille la dite demoiselle, sa sœur, des affaires très instantes

et de service publique l'obligant à partir de Paris sans delai ; il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi du 16, et que le thrésorier du district soit autorisé à lui esconter vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité d'Ajaccio en Corse, lieu du domecile de la dite demoiselle et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

« Le 1er septembre 1792.

« Avec respect BUONAPARTE[1]. »

On croit entendre déjà le bruit des pas de Napo-

[1] L'original de cette pièce, écrite en entier de la main de Napoléon, et dont on donne ici une copie exacte, en y conservant, par curiosité, l'orthographe défectueuse, est gardé dans les archives du département de Seine-et-Oise, à Versailles. Au bas est écrit :

« J'ai l'honneur de faire observer à MM. les administrateurs, que n'ayant jamais connu d'autre père que mon frère, si ses affaires l'obligeaient à partir sans qu'il ne m'amenât avec luy, je me trouverais dans une impossibilité absolue d'évacuer la maison de Saint-Cyr.

« Avec respect, Marianne BUONAPARTE. »

Sur le verso il est écrit :

« Nous, maire et officiers municipanx de Saint-Cyr, district de Versailles, département de Seine-et-Oise, nous étant transportés à la maison de Saint-Lonis, établie en ce lieu, et nous étant fait représenter les brevets et autres titres, nous avons reconnu que la demoiselle Marianne Buonaparte, née le 3 janvier 1777, est entree le 22 juin 1784 comme élève de ladite maison de Saint-Louis, et y est encore dans la même qualité. Elle nous aurait témoigné le désir qu'elle aurait de profiter de

léon qui s'avance, encore inconnu et pauvre, sur les débris de la monarchie écroulée.

l'occasion du retour de son frère et tuteur pour rentrer dans sa famille.

« Vu les différentes choses que nous venons d'énoncer, et l'embarras où se trouverait ladite demoiselle de faire un voyage aussi long, seule, et dès lors de l'impossibilité absolue où elle serait d'évacuer la maison de Saint-Louis pour le 1er octobre, en conformité de la loi du 7 août dernier, nous n'empêchons et croyons même qu'il est nécessaire de faire droit à la demande dudit sieur et demoiselle Buonaparte.

« Fait et délivré à Saint-Cyr, au greffe municipal, cejourd'hui 1er septembre 1792, le quatrième de la liberté et le premier de l'égalité; et avons signé et approuvé. Deux mots rayés comme nuls.

« Aubaun, maire; Houdin, secrétaire-greffier. »

« Vu la pétition de l'autre part, l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 16 de ce mois, et le certificat de la municipalité de Saint-Cyr,

« Ouï M. le commissaire-syndic, le directoire est d'avis qu'il y a lieu de délivrer, au profit de la demoiselle Buonaparte, un mandat de la somme de trois cent cinquante-deux livres, pour se rendre à Ajaccio, en Corse, lieu de sa naissance et de la résidence de sa famille, distant de trois cent cinquante-deux lieues; qu'en conséquence, le sieur Buonaparte est autorisé à retirer de la maison de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, avec les hardes et linge à son usage.

« Pour copie, Corderant, secrétaire. »

(Extrait du registre des délibérations du directoire au district de Versailles, du 1er septembre 1792, 4e de la liberté, 1er de l'égalité.)

Digitized by Google

Les dames obligées de fuir se réfugièrent où elles purent trouver un asile[1]. Madame de La Bastide vivait toujours; elle fut chassée de cette maison, où elle avait vu Louis XIV, et elle toucha, pour ainsi dire, à la fondation et à la destruction de l'établissement. Il est rare de voir à ce point, dans une seule vie, comme dit Bossuet, toutes les extrémités des choses humaines, et il n'y a pas de tableau plus frappant de leur fragilité que ces temps où la face du monde est si complétement changée dans le court espace d'un âge d'homme. Après le départ des religieuses, Saint-Cyr fut à peu près livré au pillage, et la tombe de madame de Maintenon indignement violée. Elle eut cela de commun avec les tombes royales de Saint-Denis; ce jour-là, la fondatrice de Saint-Cyr fut traitée en reine.

[1] Après leur dispersion, les dames de Saint-Louis continuèrent à s'élire des supérieures. Madame d'Elperoux fut élue après la mort de madame d'Ormenans; elle mourut en 1824, et il restait trop peu de dames alors pour qu'on procédât à une nouvelle élection. Il n'en reste plus que deux aujourd'hui: madame de Montgon et madame de Durat. (Note de 1843.)

Digitized by Google

CHAPITRE II.

LA FAMILLE ROYALE ET MADAME DE MAINTENON.

1686-1697.

A l'époque où madame de Maintenon, bien que cachée en quelque sorte sous un voile, se plaçait au rang le plus élevé de la cour, le règne dont nous retraçons l'histoire était arrivé à la moitié de sa durée, et la cour allait se renouveler presque tout entière. Louis XIV voyait passer au pied de son trône les diverses générations de son règne, et le prolongement de sa vie ajoutait à sa grandeur quelque chose de la majesté du temps.

La famille royale, qui paraissait aux regards du peuple comme l'Olympe réuni autour du trône de Jupiter [1], se composait alors de la manière suivante :

[1] « Les enfants des dieux (fils, petits-fils issus de rois), dit La Bruyère, se tirent, pour ainsi dire, des règles de la nature et en sont comme l'exception. Ils n'attendent presque rien du temps et des années. Le mérite chez eux devance l'âge. Ils naissent instruits et sont plus tôt des hommes parfaits que le commun des hommes ne sort de l'enfance. » (Caractères de La Bruyère, chapitre du Mérite personnel, page 189, édit. Walkenaër, 1845.) — On voit encore à Versailles un tableau de la famille royale dans lequel Anne d'Autriche est représentée en Cybèle, Marie-Thérèse en Junon, mademoiselle de Montpen-

Monsieur, frère du roi, et Madame, Élisabeth-Charlotte de Bavière, fille de l'électeur palatin du Rhin, ayant pour enfants le duc de Chartres, âgé de douze ans en 1686, et Mademoiselle, née seulement en 1676, qui épousa en 1698 le duc de Lorraine; M. le Dauphin, fils du roi, qu'on appelait *Monseigneur*, et madame la Dauphine, Marie-Anne-Victoire, fille de l'électeur de Bavière, qui avaient trois fils encore en bas âge : le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry; le grand Condé, dont le fils appelé M. le Duc, et après lui M. le Prince[1], avait épousé Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin, et dont le petit-fils, appelé alors le duc de Bourbon, venait d'é-

sier en Diane, Philippe d'Orléans en Neptune, Henriette d'Angleterre sous les traits de l'Aurore, et Louis XIV sous la figure du maître des dieux.

[1] Depuis le prince de Condé, frère du roi de Navarre et chef des huguenots, qui ne l'appelaient pas autrement que M. le Prince, comme étant le seul prince du sang qu'il y eût parmi eux, l'usage s'était établi dans la maison de Condé et à la cour, d'appeler le chef de la maison *M. le Prince* tout court, et le fils aîné *M. le Duc*. Ce titre de M. le Prince, que porta le grand Condé, cessa par ordre du roi à l'égard de son petit-fils, qui conserva seulement celui de *M. le Duc*, ainsi que son fils qui fut ministre sous Louis XV. Monsieur avait prétendu que si ce titre de *M. le Prince* devait appartenir à quelqu'un, c'était au chef de la maison d'Orléans. Le roi lui avait donné satisfaction.

Digitized by Google

pouser en 1685 mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roi et de madame de Montespan ; la grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII et de mademoiselle de Bourbon-Montpensier ; les deux princes de Conti[1], neveux du grand Condé, dont l'aîné, qui avait épousé en décembre 1679 mademoiselle de Blois, fille légitimée du roi et de madame de La Vallière, venait de mourir en 1685, et le second, prince de la Roche-sur-Yon, et prince de Conti depuis la mort de son frère, fut pour un moment élu roi de Pologne en 1697, et avait épousé, le 28 juin 1688, sa cousine Adélaïde de Bourbon, fille aînée de M. le Prince et petite-fille du grand Condé ; enfin le duc du Maine, le comte de Toulouse et mademoiselle de Blois, non mariés encore, et enfants légitimés du roi et de madame de Montespan[2]. On peut ajouter madame la

[1] Le prince de Conti, leur père, frère du grand Condé, qui avait épousé Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, était mort dans la pratique d'une grande piété.

[2] En parlant de légitimés, on ne doit point omettre les deux Vendôme, petits-fils du duc de Vendôme, fils naturel et légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, tous deux fort bien traités à la cour par Louis XIV ; non plus que la duchesse d'Angoulême, veuve de Charles de Valois, fils naturel et légitimé de Charles IX, qu'elle avait épousé très-vieux, elle-même étant très-jeune, dont elle fut veuve en 1650, et qui mourut en 1713, à l'âge de 92 ans, après 63 ans de viduité. Il y avait également Charlotte Séguier, duchesse de Verneuil, veuve du

grande-duchesse, veuve du grand-duc de Toscane, et la duchesse de Guise, veuve du dernier duc de Guise, mort en 1671, toutes deux filles de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marguerite de Lorraine, sa deuxième femme, la première de ces deux princesses ne paraissant presque point à la cour[1], la seconde n'y paraissant non plus que par intervalles, et vivant dans les bonnes œuvres et dans la piété.

C'est au milieu de la famille royale ainsi composée, et entourée de la cour la plus nombreuse et la

duc de Vernenil, fils naturel et légitimé d'Henri IV, qui l'avait épousée étant âgé de 60 ans, en 1668, et laquelle mourut en 1704. Ces deux personnes ne paraissaient à la cour que dans les grandes occasions.

[1] Elle avait épousé en 1661 Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane, qu'elle prit en aversion aussi bien que sa famille et la vie qu'elle menait auprès de lui. « La grande-duchesse m'a dit, écrivait Madame, que le jour même qu'elle est arrivée à Florence, elle n'a pensé à autre chose qu'au moyen de s'en retourner. » (Lettre du 14 juin 1718.) — Le duc consentit enfin à ce qu'elle revînt en France en 1675; mais il y mit des conditions que le roi, informé de la singulière conduite de la princesse et des bons procédés du duc, fit scrupuleusement observer. Il fut décidé qu'elle demeurerait à l'abbaye de Montmartre. Elle n'en sortit d'abord que rarement pour venir à la cour; puis on l'y vit un peu plus souvent, et elle devint à la fin une des habituées de Saint-Cloud, où elle passait le temps que Monsieur y était.

Digitized by Google

plus brillante de l'Europe, que madame de Maintenon se trouva occuper la position singulière et élevée, mais délicate et difficile, où sa destinée l'avait conduite. Cette même personne que nous venons de voir toute absorbée dans les théories et les pratiques de couvent, se trouvait en même temps mêlée à ce qu'il y avait de plus grand sur le théâtre le plus éclatant de l'univers. Il est vrai qu'elle chercha plutôt à s'y éclipser qu'à s'y produire ; et pour y suivre la trace de son existence, il nous faut raconter bien plus ce qui se passa autour d'elle que ce qu'elle fit elle-même. Il en résulte que la figure principale de cet ouvrage disparaît souvent de la scène; mais c'est la seule manière de raconter son histoire. A ne prendre que les faits et les événements qui lui appartiennent, sa biographie, sauf l'établissement de Saint-Cyr, serait courte; ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est que, dans une situation pareille, on puisse en quelque sorte si peu la saisir.

Pour concilier ce qu'elle devait au roi et à tant de personnages dont l'intérêt et les cabales étaient souvent opposés, il ne fallut rien moins que tout le tact et l'esprit qu'elle avait, son profond sentiment des convenances, son désintéressement personnel, et la droiture que lui inspirait sa conscience guidée par la religion. Tels sont en effet les traits qui caractérisent son nouveau rôle aux yeux de ceux qui l'étudient de près et sans prévention, bien

qu'elle ait été accusée de sentiments tout contraires, et que cela fût inévitable après l'étonnante destinée qu'elle avait eue. La calomnie devait être la rançon de sa fortune. Épouse d'un roi puissant sans être reine, et placée au milieu d'une famille souveraine où se rencontraient des caractères très-divers, elle y fut aimée de plusieurs, haïe peut-être de quelques-uns, considérée et comptée par tous. Mais il ne sera pas inutile de donner une idée de ces différents caractères, pour qu'on se la représente avec plus de vérité parmi ce monde royal qu'elle ne déparait pas, quoiqu'elle y fût naturellement étrangère.

Monsieur avait montré dès sa jeunesse des goûts efféminés. « Pendant que le roi était à l'armée, dit Mademoiselle dans ses Mémoires, Monsieur, au lieu d'être avec lui, demeurait auprès de la reine, comme un enfant, quoiqu'il eût déjà dix-neuf ans. Il se promenait avec les filles, s'amusait à acheter des rubans et des étoffes, aimait la parure et les pierreries, et, dans les mascarades, se déguisait volontiers en femme[1]. » Madame en fait un portrait analogue : « On n'aurait jamais dit, écrit-elle, que le roi et Monsieur étaient frères; Monsieur aimait la parure, avait beaucoup de soin de son teint, aimait les ouvrages de femmes et toutes les cérémonies[2]. Le roi,

[1] Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1658.

[2] « Vous comprenez bien la joie qu'aura Monsieur de se ma-

au contraire, n'aimait pas la parure, était passionné pour la chasse, et avait toutes les inclinations mâles. Il se plaisait à parler de guerre; et Monsieur, qui se comportait très-bien à la guerre, n'aimait pas à en entendre parler. Monsieur voyait dans les femmes d'aimables compagnes, et aimait leur société; le roi les recherchait de plus près, et non pas toujours en tout honneur[1]. »

Toute sa vie se ressentit de ces inclinations de sa jeunesse; il ne les oubliait que sur le champ de bataille, où il se comporta toujours avec valeur, et il eut la gloire de remporter une victoire signalée à Cassel[2], y redoutant plus le hâle du soleil, disaient

rier en cérémonie, » écrit madame de Sévigné à propos du second mariage du prince. Lorsque Gaston d'Orléans, père de mademoiselle de Montpensier, mourut peu regretté, comme on sait, Louis XIV, qui n'avait guère plus de vingt ans, dit à Mademoiselle : « Vous verrez demain mon frère avec un manteau qui traîne. Je crois qu'il a été ravi de la mort de votre père, pour avoir le plaisir de le porter. Je suis bien heureux qu'il ait été plus vieux que moi, car sans cela il aurait souhaité ma mort pour le pouvoir mettre. » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, tome III, page 446.)

[1] Lettre de Madame, Élisabeth-Charlotte de Bavière, du 14 juillet 1719.)

[2] Saint-Simon dit que le roi en fut très-jaloux, et que de ce moment sa résolution fut prise, et depuis bien tenue, de ne jamais donner d'armée à commander à Monsieur. Pellisson, qui était alors auprès du roi (Saint-Simon n'avait que deux

Digitized by Google

les soldats, que les coups de mousquet; du reste, il conserva toujours les goûts et la plupart des défauts des femmes; Louis XIV n'en concevait pas un extrême déplaisir. Outre que la comparaison ne lui était pas défavorable, le rôle qu'avaient joué autrefois les princes, et les souvenirs encore récents de la Fronde, avaient fait ériger en principe de gouvernement dans la maison royale, de tenir les frères et les neveux des rois dans la dépendance et dans l'ombre.

Monsieur, d'ailleurs, aussi médiocre d'esprit que de caractère, était peu capable d'affaires, et, à proprement parler, d'une nullité complète; affable et

ans à cette époque), nous fait croire qu'il garda au moins les apparences contraires. « Le roi eut une joie sensible de cette prospérité, dit-il, et nous lui avons entendu dire deux fois d'effusion de cœur, que, sur son honneur, il était plus aise que cela fût arrivé à son frère qu'à lui-même. » (Lettre de Pellisson.)— Le même sentiment est exprimé dans une lettre du roi au prince de Condé :

« Du camp, devant la citadelle de Cambrai, 15 avril 1677.

« Mon cousin, c'est avec justice que vous me félicitez de la bataille de Cassel. Si je l'avais gagnée en personne, je n'en serais pas plus touché, soit pour la grandeur de l'action, ou pour l'importance de la conjoncture, surtout pour l'honneur de mon frère. Au reste, je ne suis pas surpris de la joie que vous avez eue en cette occasion : il est assez naturel que vous sentiez à votre tour ce que vous avez fait sentir aux autres par de semblables succès. »

Digitized by Google

parleur[1], aimant par-dessus tout la représentation et les fêtes, tout occupé de minuties et de querelles intérieures, et ayant rendu fort malheureuse sa première femme, Henriette d'Angleterre. Les Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, en donnent, dès sa jeunesse, une pauvre idée, que la suite ne démentit pas.

« Il avait plus de monde que d'esprit, dit Saint-Simon, et nulle lecture. Personne, ajoute-t-il, de plus faible, de plus timide, de plus trompé, de plus gouverné, et souvent de plus mal mené par ses favoris, qui en tirèrent beaucoup d'argent et d'avantages[2]. » Parmi ces favoris, régna au premier rang le chevalier de Lorraine, avec lequel Monsieur, par la vanité de voir un prince de Lorraine attaché à sa personne, s'était lié d'une affection dont on ne laissa pas que de médire, et qui fit publiquement du chevalier un maître absolu, dont l'empire jeta plus d'une fois le trouble dans cette cour fréquemment orageuse. Saint-Simon dit « que madame de Maintenon n'aimait pas Monsieur, qu'elle le craignait, qu'il lui rendait peu de devoirs, et que, malgré toute sa timidité et plus que sa déférence, il lui échappait

[1] Le roi disait en riant à Monsieur que son babil l'avait dégoûté de parler. « Faut-il, disait-il quelquefois, que pour plaire au monde, je dise autant de pauvretés que mon frère. » (Lettre de Madame, édition de Busoni, page 24.)

[2] Mémoires de Saint-Simon, tome V, chap. XCIII.

des traits sur elle qui marquaient son mépris. » Ce dire ne se retrouve dans aucuns Mémoires contemporains. Quoique fort glorieux, Monsieur paraît avoir eu toujours beaucoup d'égards pour madame de Maintenon, en qui il respectait le choix et l'inclination du roi, car il fut toujours profondément et affectueusement soumis à Louis XIV. »

« Ces deux frères, dit encore Madame, se chérissaient cordialement. Il était fort intéressant de les voir ensemble. Ils se raillaient l'un l'autre avec tout l'esprit et toute la délicatesse possible, sans se fâcher jamais. Le roi avait, en effet, les plus fortes raisons d'aimer tendrement Monsieur comme il le faisait, car il n'y a pas d'enfant au monde qui puisse avoir une obéissance plus respectueuse pour son père que celle que Monsieur avait pour le roi. On peut dire que Monsieur l'adorait véritablement[1]. » Aussi obtenait-il tout ce qu'il lui demandait[2], et était-il fréquemment l'objet, soit pour ses favoris, soit pour lui-même, de libéralités et de cadeaux spontanés qui étaient d'ailleurs un moyen sûr pour le roi d'apaiser la mauvaise humeur et les bouderies que Monsieur faisait assez souvent paraître[3].

[1] Lettre de Madame, du 22 novembre 1718.

[2] Mémoires du marquis de Sourches, avril 1686.

[3] « Traité en frère par le roi, dit Saint-Simon, avec toutes sortes de soins, d'amitiés et d'égards, en tout ce qui n'alloit point à faire de lui un personnage. Lui et Madame n'avoient

Ce prince n'avait donc réellement d'autre importance à la cour que d'y prodiguer les amusements et les plaisirs, principalement dans son beau palais de Saint-Cloud[1], que le cardinal Mazarin avait acheté pour lui en 1658, et que le roi, au moment

pas mal au bout du doigt que le roi n'y allât dans l'instant, et souvent après, pour peu que le mal durât. » (Tome V, chapitre XIX, page 218.)

[1]Saint-Cloud, autrefois Nogent (*nova gens*), a tiré son nom actuel de Clodoald, fils de Clodomir, roi d'Orléans, et petit-fils de Clovis, qui s'y établit au milieu du VIe siècle, pour s'y consacrer à Dieu dans la retraite, et qui mourut en odeur de sainteté. Il en laissa la terre et la seigneurie, qui lui avaient été données en manière d'apanage, à l'évêque de Paris, qui en demeura seigneur jusqu'en 1789. Cette seigneurie fut même érigée en duché-pairie par Louis XIV l'année 1671, et l'archevêque de Paris portait le titre de duc de Saint-Cloud. Henri II y avait fait bâtir une maison de plaisance dans le goût italien, et Jérôme Gondi, riche banquier italien venu à la suite de Catherine de Médicis, en posséda également une fort belle, qui peut-être n'était autre que celle de Henri II embellie, où Henri III fut assassiné, et qui passa entre les mains d'Hervart, contrôleur général. Ce fut à lui que le cardinal Mazarin l'acheta pour Monsieur, au prix de 300 000 livres environ. Cette maison fut le noyau du Saint-Cloud actuel, que Monsieur reconstruisit en quelque sorte en y ajontant beauconp d'acquisitions jusqu'à sa mort. En 1784, le duc d'Orléans vendit Saint-Cloud à la reine Marie-Antoinette, moyennant la somme de 6 millions. C'est ainsi que Saint-Cloud est entré dans le domaine de la couronne.

Digitized by Google

de le marier en 1660, avait fait orner et agrandir. Dès cette époque, ce ne fut plus, dans ce séjour enchanté, que fêtes, plaisirs, spectacles, auxquels présida quelque temps l'aimable Henriette d'Angleterre, brillante de jeunesse, de grâce et d'esprit[1], jusqu'à « cette nuit effroyable où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : *Madame se meurt, Madame est morte....* » Après elle, Monsieur continua les embellissements de Saint-Cloud; il fit construire la galerie, peinte par Mignard, qui devint son peintre, comme Lebrun était celui du roi[2], et il continua à y donner des fêtes à l'occasion de toutes les naissances, mariages ou circonstances marquantes[3], sans en laisser échapper aucune. Louis XIV y faisait de temps à autre quelques séjours, où madame de Maintenon l'accompagnait. Elle avait, du reste, peu de rapports avec cette cour, composée pour l'habitude d'un petit noyau d'hommes et de femmes qui

[1] Voir la Gazette de France et le Mercure galant depuis l'année 1662 jusqu'à l'année 1670.

[2] La galerie fut peinte en 1678. Mignard fut nommé premier peintre du roi après la mort de Lebrun, en 1690.

[3] Grande fête pour le deuxième mariage de Monsieur en 1672, pour la naissance du duc de Valois, pour le baptême du duc de Chartres, pour la paix de Nimègue, pour l'inauguration de la galerie, pour le mariage de Marie d'Orléans, reine d'Espagne, pour la première visite du Dauphin, en 1680, où

Digitized by Google

n'étaient pas sur le même pied à Versailles, mais où « le jeu, les promenades, la musique, la bonne chère faisaient de ce lieu une maison de délices[1], » tenue avec beaucoup de grandeur et de magnificence; « et cela, dit Saint-Simon, sans le secours de la seconde Madame qui dînait et soupait avec les dames et Monsieur, se promenait quelquefois en calèche avec quelques-unes, mais boudait le plus souvent la compagnie, s'en faisant craindre par son humeur dure et farouche, et passant toute la journée, dans un cabinet qu'elle s'était choisi, à considérer les portraits des princes palatins et autres princes allemands dont elle l'avait tapissé, et à écrire des volumes de lettres dont elle faisait elle-même des copies qu'elle gardait. Monsieur n'avait pu la ployer à une vie plus humaine, et la laissait faire; il vivait honnêtement avec elle, sans se soucier de sa personne avec qui il n'était presque point en particulier. « Madame, ajoute-t-il, était une

le roi resta huit jours; pour la guérison du roi, en 1686, pour la réception de quelques ambassadeurs; et toutes ces fêtes ont eu leur description dans les journaux du temps. En outre, quand Monsieur séjournait à Saint-Cloud, il y avait toujours, outre ses habitués des deux sexes, une cour nombreuse et qu'il aimait à voir telle. Monsieur établit en 1695 à Saint-Cloud une manufacture de poterie blanche qui fut l'origine de la porcelaine de Sèvres.

[1] Saint-Simon, tome V, chap. XIX.

princesse de l'ancien temps, attachée à la vertu, au rang[1], aux bienséances, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener; grossière, dangereuse à faire des sorties publiques, fort Allemande dans toutes ses mœurs, ignorant toute commodité et toute délicatesse; elle aimait les chiens, les chevaux, passionnément la chasse et les spectacles, n'était jamais qu'en grand habit ou en perruque d'homme et en habit de cheval, et avait plus de soixante ans que, saine ou malade[2], et elle ne l'était

[1] Saint-Simon aurait pu en citer un exemple qu'il se garde de consigner dans ses Mémoires. « J'ai un soir, écrit Madame, joliment repris un de nos ducs. Comme il se mettait à la table du roi, devant le prince de Deux-Ponts, je dis tout haut : « D'où « vient que M. le duc de Saint-Simon presse tant le prince de « Deux-Ponts? A-t-il envie de le prier de prendre un de ses fils « pour page? » Tout le monde se mit si fort à rire qu'il fallut qu'il s'en allât. » (Lettre de Madame, du 24 octobre 1717.) — C'est une des rares occasions où il est question de Saint-Simon dans les correspondances ou les Mémoires du temps.

[2] « On dit que la nouvelle Madame est tout étonnée de sa grandeur (c'est-à-dire de l'étiquette et des délicatesses dont elle se voyait entourée). On vous mandera comme elle est faite. Quand on lui présenta le médecin, elle dit qu'elle n'en avait que faire, qu'elle n'avait jamais été ni saignée, ni purgée, et que quand elle se trouvait mal, elle faisait deux lieues à pied et qu'elle était guérie. » (Lettre de madame de Sévigné, du 2 décembre 1671.) .... « Je déjeune rarement et seulement avec du pain et du beurre. Je ne prends ni chocolat, ni café, ni thé, ne pouvant souffrir ces drogues étrangères. Je ne

guère, elle n'avait connu une robe de chambre. En tout, elle tenait beaucoup plus de l'homme que de la femme; forte, courageuse, avec des manières décidées, la figure et le rustre d'un Suisse, mais franche, bienfaisante et capable d'amitié[1]. »

Mariée contre son gré et restée Allemande et même protestante au fond du cœur, cette princesse n'aima jamais la France ni la cour de France[2]. Il est vrai qu'elle eut beaucoup à souffrir des favoris et de la troupe de femmes qui formaient la cour de

mange de soupe que celle qui est accommodée au lait, à la bière ou au vin. Je ne puis supporter le bouillon. Quand j'en prends tout pur, je suis forcée de vomir jusqu'au sang. Il n'y a que le jambon et les saucisses qui me remettent l'estomac. » (Lettre de Madame, édition de Busoni, 1832, page 3.)

[1] Mém. de Saint-Simon, tome III, chap. XII, etc. Elle faisait elle-même volontiers les honneurs de sa figure : « Il faut que vous m'ayez bien oubliée, écrivait-elle, si vous ne me mettez pas au nombre des laides. J'ai toujours été laide, et je le suis devenue encore davantage par la petite vérole. Ajoutez que ma taille est d'une grosseur monstrueuse; je suis carrée comme un cube. Ma peau est toute teinte de jaune. Je commence à grisonner; mes cheveux sont déjà tout bariolés et mêlés. Mon front et mes yeux sont pleins de rides; mon nez est comme toujours et de plus brodé par la petite vérole, ainsi que mes deux joues. J'ai les joues aplaties, les mâchoires grandes, les dents serrées, la bouche aussi un peu changée, plus grosse et plus ridée; telle est ma jolie figure. » (Lettre de Madame à la rhingrave Louise, du 22 août 1698.)

[2] « On m'a, entre nous, fourrée ici tout à fait contre ma

Monsieur. « L'Allemagne m'est toujours chère, écrivait-elle, et je suis si peu faite pour la France, que toute ma vie au milieu de la cour, je la passe dans une profonde solitude[1].... Ici dans cette grande cour je me suis presque faite ermite. Je fréquente très-peu de personnes, je suis même des jours entiers tout à fait seule dans mon cabinet. Pendant ce temps, je m'occupe à lire et à écrire. Quelqu'un vient-il me voir, je le vois une minute ; je parle du temps et des gazettes. Dans ma solitude, je consacre quatre jours de la semaine à écrire. Le lundi j'écris en Savoie[2], le mercredi à Modène ; le jeudi et le dimanche j'écris de grandes et longues lettres à ma tante de Hanovre[3]. De six à huit heures, je me promène en voiture avec Monsieur et nos dames. Nous allons trois fois par semaine à Paris ; je chasse une ou deux

volonté, et je n'y suis venue que par pure obéissance. » (Lettres de Madame, du 4 novembre 1706 et du 21 avril 1716.) « Je n'ai jamais eu l'air d'une Française, ni n'ai voulu en prendre les manières. » (Lettre de Madame, du 5 décembre 1717.)

[1] Lettre de Madame à la rhingrave Louise, du 28 novembre 1706.

[2] A la duchesse Anne-Marie de Sardaigne, épouse de Victor-Amédée, duc de Savoie, sa belle-fille, issue du premier mariage de Monsieur.

[3] A l'électrice de Hanovre, sœur de son père l'électeur palatin et qui l'avait élevée. Elle écrivait beaucoup aussi en Espagne à la reine, fille de Monsieur, à sa propre fille, la duchesse de Lorraine, au duc et à la duchesse de Brunswick, à

fois la semaine[1], c'est ainsi que je passe mon temps[2]. »

On s'arrête tout étonné en face de ce singulier personnage, qui tranche si fort par sa laideur, son ton, son caractère, et ses habitudes sur toute cette cour élégante et délicate qui s'en serait certainement choquée, si elle n'avait mieux aimé en sourire[3]. Succédant à la première Madame, elle en était absolument le contraire pour les manières, la grâce, le tour d'esprit et pour toute chose. « Hélas! s'écriait madame de Sévigné, en parlant de la nouvelle venue qu'on attendait, hélas! si cette nouvelle Madame pouvait bien nous représenter celle que nous avons perdue! » Le désappointement fut grand.

Il n'y avait presque rien de la femme dans sa personne, aucune coquetterie, aucune envie de plaire, « nulle complaisance, dit Saint-Simon, nul tour dans l'esprit, quoiqu'elle ne manquât pas d'es-

la reine de Prusse, etc., etc. On rencontre souvent dans cette correspondance infatigable des expressions comme celles-ci : « J'ai encore cinq lettres à écrire; je viens d'écrire à ma tante une lettre de vingt feuillets. »

[1] « Je suis tombée vingt-quatre ou vingt-cinq fois, mais cela ne m'a point effrayée. » (Lettre du 3 avril 1699.) « Sur vingt-six fois que je suis tombée, je ne me suis fait mal qu'une seule. » (9 novembre 1709.) Elle s'était démis le coude.

[2] Lettre du 17 janvier 1698.

[3] Voy. Sainte-Beuve, Causeries du lundi, tome IX.

prit, » et surtout nulle delicatesse et même nulle pudeur dans ses propos. Quoiqu'elle fût assurément l'honnêteté même, elle est habituellement dans ses lettres la crudité et la grossièreté personnifiées; aucun mot ne lui paraissait trop dur à prononcer.

C'était là cette princesse bizarre qui détesta si fort madame de Maintenon et qui en a laissé des témoignages si injurieux dans ses lettres. Il faut bien nous arrêter un instant à cette antipathie profonde, à ce sentiment presque inimaginable de prévention, de haine, d'animosité, et si grossièrement violent qu'il en est comique. Certes, si Madame était tout l'opposé de la première femme de Monsieur, elle ne l'était pas moins, avec sa nature sauvage, grossière et crédule, d'une personne dont tous les procédés étaient prudents, discrets, polis, inattaquables, et à qui elle supposait mille projets plus noirs et plus profonds que ceux de l'enfer.

Mais d'où venait une telle aversion? car aucun fait contemporain n'en révèle la cause, et madame de Maintenon semble n'y avoir répondu que par la déférence et le respect, et même par des services, car c'est à elle que Madame dut le traitement qui lui fut conservé après la mort de Monsieur, « et par là, dit Saint-Simon lui-même, elle était liée envers elle par la reconnaissance[1]. »

[1] Elle avait facilement perdu le souvenir de ce service, que

Mais si Madame ne savait se plaire au milieu de la cour de France, on peut deviner, du caractère dont elle était, combien plus encore devait lui déplaire la place que madame de Maintenon occupait à cette cour. Sa fierté allemande ne put jamais s'accoutumer à une telle fortune. Elle disait elle-même : « Madame de Maintenon sait que je suis Allemande, que par conséquent je déteste les mariages mal assortis, inégaux. Elle croyait que le roi ne déclarait pas son mariage avec elle, par crainte de ce que j'en pourrais dire. Durant la vie de la reine, madame de Maintenon ne me haïssait pas. »

Elle était donc à la fois révoltée de la position où madame de Maintenon était parvenue, de son crédit qu'elle croyait beaucoup plus grand qu'il n'était,

cependant elle reconnaît elle-même dans une lettre qu'on lira plus loin, car elle écrivait le 1er octobre 1719, sous la régence : « C'est venu fort à propos que mon fils m'augmente ma pension, car on avait très-mal agi envers moi après la mort de Monsieur, mon mari; ce n'était pas la faute de mon fils, mais bien celle de la vieille, qui avait poussé les gens de mon fils à me traiter si mal, en leur assurant que telle était la volonté du roi, ce qui était un pur mensonge. La preuve, c'est qu'aussitôt que j'eus fait savoir au roi que je ne pouvais pas aller jusqu'à la fin de l'année avec mon revenu, il augmenta ma pension de 40 000 livres, ce qui fit crever la vieille de dépit et de colère. Elle fit dire à mes gens de bien se garder de rien demander de plus. » (Lettre à la rhingrave Louise.)

Digitized by Google

et de l'affection du roi dont elle fut personnellement jalouse, car, chose étrange! Madame, au dire de quelques-uns, aurait eu un tendre sentiment qu'elle ne s'avouait pas, pour Louis XIV, dont elle ne parle en effet qu'avec une complaisance et une admiration constantes. Sa tante, la duchesse de Tarente, à qui elle écrivait souvent, semblait n'en pas douter.

« Cette voisine, écrit madame de Sévigné, parle plaisamment de sa nièce, qui a une violente inclination pour le frère aîné de son époux, et ne sait ce que c'est : la tante le sait bien; nous rîmes de ce mal qu'elle ne connaît pas du tout, et qu'elle sent d'une manière si violente. Elle n'a de joie ou de chagrin que par rapport à la manière dont elle est bien ou mal dans ce lieu-là. Elle se soucie peu de ce qui se passe chez elle, et s'en sert pour avoir du commerce et se plaindre à son aîné[1]. »

Quoi qu'il en soit de ce sentiment[2] qu'on a peine à se figurer d'une nature romanesque, il était certainement très-sincère. « Le roi aurait été mon propre père, dit Madame, que je n'aurais pu l'ai-

[1] Lettre du 7 juillet 1680.

[2] Madame de Maintenon semble y faire elle-même une légère allusion dans une lettre à madame de Brinon, à l'occasion de la maladie du roi en 1686 : « Madame se porte bien; la joie est peinte sur son visage de la guérison du roi; je crois que vous n'en doutez pas. » (Lettre du 25 décembre 1686.)

mer davantage. Je me plaisais beaucoup à être dans sa compagnie[1]. » Mariée d'une manière si triste et si ingrate, et tombée au milieu d'une cour où les galanteries et les plaisirs cachaient bien des rivalités et des ambitions, elle démêla, avec un instinct de bon sens et une certaine fierté de race, à qui elle pouvait s'attacher parmi tout ce monde, et elle s'adressa avec droiture au plus honnête homme de tous, Louis XIV, dont les qualités et le mérite la frappèrent et la séduisirent. Cet attachement était assez connu pour que le père Cathalan, jésuite, qui fit l'oraison funèbre de Madame, en parlât dans les termes les plus naturels et les plus vrais. « C'est ce mérite qui la toucha, dit-il; un goût, et si je puis m'exprimer de la sorte, une sympathie de grandeur attacha Madame à Louis XIV. Elle estima, elle honora, oserai-je le dire, elle aima ce grand roi parce qu'elle était grande elle-même. Elle l'aimait lorsqu'il était plus grand que sa fortune, et elle l'aimait encore davantage, lorsqu'il était plus grand que ses malheurs. On l'a vue donner à ce prince mourant des larmes amères, en donner même à sa mémoire, le chercher dans ce superbe palais qu'il remplissait de l'éclat de sa personne et de ses vertus, dire souvent qu'il y manquait, et porter toujours, depuis sa mort, une plaie profonde

[1] Lettre du 15 juillet 1718.

dont toute la gloire de son fils n'a pu lui ôter le sentiment. »

Louis XIV n'y fut pas insensible et lui témoigna toujours, de son côté, beaucoup de bonté et d'affection. Elle lui était même agréable par sa franchise et par son naturel; elle le réjouissait quelquefois par ses brusques reparties et par ses gaietés un peu rudes; ce qui aurait été incongruité chez un autre, prenait un certain sel dans sa bouche; elle avait ses priviléges. « Lorsqu'il répugnait au roi de dire quelque chose directement à une personne, c'était à moi qu'il adressait la parole, dit-elle; il savait bien que dans la conversation je ne me contraignais point, et cela le divertissait. A la table, il fallait bien qu'il s'entretînt avec moi puisque les autres ne lui disaient mot. »

Elle s'était donc attachée à ce roi qu'elle admirait comme tout le monde, et qu'elle jugeait cependant avec une certaine liberté d'esprit; mais l'affection et la préférence qu'il avait pour madame de Maintenon excitait d'autant plus sa jalousie; aussi ne pouvait-elle la souffrir. Nous en avons dit les raisons générales. Ces raisons se trouvaient aisément fortifiées par tous les faux rapports et tous les commérages trop habituels dans l'oisiveté et parmi les rivalités des cours, et qui n'avaient que trop de prise sur un esprit aussi crédule et aussi prévenu que le sien. Elle s'en repaissait. « Dans la soirée,

écrit un témoin oculaire, on la trouvait assise à une grande table, entourée de papiers, à côté d'une table d'hombre où jouaient ordinairement la maréchale de Clérembault et d'autres dames de sa maison. De temps en temps elle regardait jouer; quelquefois elle conseillait en écrivant, ou entretenait ceux qui lui faisaient la cour. Mais si quelqu'un entrait, elle quittait tout pour demander : quelles nouvelles? Et comme on était très-bien venu à lui en donner, on en imaginait lorsqu'on n'en avait pas; elle ne les avait pas plutôt entendues, que, sans autre examen, elle reprenait toutes ses lettres commencées pour y consigner ce qu'on venait de lui débiter[1]; » on ne s'en aperçoit que trop en les lisant aujourd'hui.

Tout d'ailleurs contribua à augmenter cette aversion naturelle qu'elle avait pour madame de Maintenon : l'élévation des légitimés, dont elle ne manqua pas de la regarder comme la cause principale, le mariage de son fils avec mademoiselle de Blois, fille de madame de Montespan, dont elle l'accusa également, et qui lui demeura si fort sur le cœur, les accusations portées contre son fils au sujet du trône d'Espagne, et même à l'occasion de la mort de la duchesse de Bourgogne; enfin, les rivalités

[1] Mémoires du baron de Poelnitz. Souvenirs de Berlin, par Thiébault, tome III, page 56.

Digitized by Google

qui s'élevèrent entre la cabale du duc d'Orléans et celle du duc du Maine : tout nourrit en elle cette antipathie contrainte et dissimulée sous les dehors officiels de Versailles, mais dont elle se déchargeait, et qui déborda, surtout depuis la mort de Louis XIV, dans les calomnies et les injures qui remplissent sa correspondance en Allemagne [1]. Cette correspondance où se montre un esprit original, quoique toujours grossier, mais quelquefois piquant à sa manière, et où l'on saisit plusieurs traits de vérité sur l'époque et les personnages, ne peut être prise

[1] Ces lettres ou fragments de lettres sont contenues dans deux recueils : le premier intitulé : Fragments de lettres originales de Madame, Élisabeth-Charlotte de Bavière, veuve de Monsieur, frère unique de Louis XIV, écrites à S. A. Seigneuriale Monseigneur le duc Antoine-Ulric de Bavière, et à S. A. R. madame la princesse de Galles, Caroline, née princesse d'Anspach, et épouse de Georges III, roi d'Angleterre. Ces lettres écrites de 1715 à 1720, dont les fragments ont été traduits en français et publiés en 1788, la veille de la révolution française, ont été brûlées dans l'incendie qui depuis a consumé les archives de Brunswick. Elles ont en outre été publiées sous forme de Mémoires en 1836, par M. Busoni, 1 vol. in-8. Le deuxième recueil, qui vient d'être traduit en partie par M. G. Brunet, est intitulé en allemand : Lettres de la princesse Charlotte-Élisabeth de Bavière, Madame, duchesse d'Orléans, à la rhingrave Louise, 1843. — On assure qu'il a encore été publié à Dantzig, en 1791, en allemand, un extrait d'autres lettres adressées par la même princesse à madame de Harling, sa gouvernante.

au sérieux par aucun critique éclairé, notamment au sujet de madame de Maintenon, sur laquelle on trouve un tissu de pauvretés qui se réfutent d'elles-mêmes. « Il est étrange, dit un écrivain, qu'on s'autorise du témoignage de la palatine contre madame de Maintenon, et que ses Mémoires, sur ce point, fassent autorité. Sans doute, en défendant les princes légitimes, elle soutenait une cause juste en même temps que les intérêts des siens; mais, c'est, je crois, tout ce qu'on peut dire en sa faveur. C'est une figure originale, j'en conviens, conservant au milieu de la cour de France l'âpreté de ses mœurs et de son langage, et représentant, si l'on veut, l'intégrité du sens moral au milieu d'une société corrompue. Mais la rudesse du caractère suppose-t-elle nécessairement l'honnêteté de l'âme? Pour une princesse étrangère aux mœurs des courtisans, elle aimait bien les gravelures, et en remplissait bien ses lettres. Si elle avait son franc parler, elle n'avait guère pour cela le droit de se dire franche et sincère, car tandis qu'elle protestait de son adoration pour madame de Maintenon, elle écrivait contre la même personne les accusations les plus aveugles[1]. » En effet, elle l'accuse sans cesse de tout, des petites comme des grandes choses. Elle lui attribue tout ce qui lui arrive de désagréable

[1] Émile Chasles, Revue contemporaine, 15 décembre 1855.

et de fâcheux; elle se persuade qu'elle en était haïe. « Il y a trois motifs pour lesquels cette femme me haïssait, dit-elle, le premier, c'est que le roi me traitait favorablement; elle craignait que je ne le désabusasse et l'avertisse de ne pas se laisser conduire par elle; le deuxième, c'est que sachant bien que j'avais désapprouvé son mariage, elle s'imaginait que je serais un obstacle à ce qu'elle fût déclarée reine; le troisième, c'est que j'avais toujours consolé la Dauphine quand elle l'avait désespérée[1]. » Elle lui reproche de la desservir auprès du roi, de l'éloigner de sa personne, de peur qu'elle ne fasse trop de progrès dans son affection[2]; de même

[1] Mémoires, par Busoni, page 34.

[2] « La Maintenon ne peut me souffrir; elle me hait comme la mort. Quant à la duchesse de Bourgogne, elle n'aime que ce que cette dame aime. J'ai fait de mon mieux pour gagner la faveur de cette toute-puissante dame, mais je n'ai pu y parvenir. Aussi suis-je exclue de partout; je ne vois le roi que le soir à table. » (Lettre du 5 mai 1709.) « Les autres entraient dans le cabinet du roi; moi seule j'étais exclue.... Du vivant de madame la Dauphine, on ne me laissa pas entrer dans le cabinet du roi. Grâce à la Maintenon, la Dauphine s'y était opposée. Le roi le voulait bien, mais il n'osait exécuter sa volonté, de peur de déplaire à la Dauphine et à la vieille. Ce n'est qu'après la mort de la Dauphine (la deuxième, c'est-à-dire la duchesse de Bourgogne), qu'on m'a laissée entrer, parce que le roi était tellement affligé de cette mort, qu'il voulut avoir une personne qui causât avec lui le soir, pour le

qu'elle l'accusait d'en éloigner tout le monde, afin qu'il ne s'attachât qu'à elle seule et à ses créatures. — Autre grief : « Il n'y a plus de cour en France, écrivait-elle en mai 1720; et c'est la faute de la Maintenon, qui, voyant que le roi ne voulait pas la déclarer reine, ne voulut plus qu'il y eût de grandes réceptions, et persuada à la jeune Dauphine (la duchesse de Bourgogne) de se tenir habituellement dans sa chambre à elle, où il n'y avait plus de distinction de rang ni de dignité. »

On n'en finirait pas si on voulait énumérer toutes les raisons graduelles et insensibles qui ont amené l'espèce de déraison finale dont Madame est saisie

distraire de ses tristes pensées. » (Lettres de Madame, édition Busoni.) — Pour répondre à ce grief de Madame, il faut savoir que cette exclusion ne lui était pas personnelle ; elle était partagée par madame la Dauphine de Bavière elle-même et provenait de l'habitude qu'avait le roi de n'admettre à ce moment d'intimité que son propre frère, Monseigneur, et plus tard ses enfants légitimés, avec leurs femmes ou leurs maris. Elle l'explique elle-même dans un autre passage : « Au commencement, le roi allait après dîner chez la Montespan et ses enfants. Il n'y avait alors personne que le Dauphin et Monsieur. Quant la Montespan fut éloignée, le roi fit venir tous les bâtards dans son cabinet. Cela dura jusqu'à l'arrivée de la dernière Dauphine (la duchesse de Bourgogne). Celle-ci se fourra parmi les bâtards, ce qui les affligea tous beaucoup. Lorsque madame la Duchesse devint la favorite du Dauphin, elle le pria de ne pas souffrir que d'autres personnes de la

toutes les fois qu'elle parle de madame de Maintenon, car il n'est pas de termes qu'elle n'emploie à son égard[1]; elle tombe même à son sujet dans tout ce que peuvent imaginer aux jours de folie les plus grossières crédulités populaires. Ainsi, elle n'hésite pas à qualifier sa piété de pure hypocrisie[2], à l'ac-

maison royale eussent accès au cabinet; ainsi ma demande, sans être refusée, ne me fut accordée qu'après la mort du Dauphin et de la Dauphine. » (Lettre de Madame, édit. Busoni, page 41.) Voilà donc madame de Maintenon un peu innocentée par Madame elle-même. — On lit dans une note des Mémoires de Dangeau : « Entre le souper et le coucher du roi, il n'entrait avec lui, dans son cabinet, que Monseigneur, Monsieur, M. le duc et madame la duchesse de Chartres, M. le Duc et madame la Duchesse, M. et madame du Maine, M. le comte de Toulouse et madame de Thianges, sœur de madame de Montespan, même après la disgrâce de sa sœur. Dans la suite, M. et madame la duchesse de Bourgogne, M. et madame la duchesse de Berry, et à la fin, Madame, à la mort de madame la Dauphine-Savoie; toutes les femmes sur les tabourets, Monseigneur et tous les hommes debout, hors Monsieur, qui, dans ce particulier, se mettait dans un fauteuil.... J'ai vu souvent M. le Prince dormir à la porte en dehors à la vue de tous les courtisans qui attendaient le coucher du roi dans la même pièce, tandis que monsieur son fils était dans le cabinet. » (Note de Saint-Simon sur les Mémoires de Dangeau, 15 juin 1686; voy. Journal de Dangeau, édition complète, chez Didot, 1854.)

[1] Elle se sert souvent à son sujet, dans ses lettres, du mot *zot*, terme grossier et injurieux dont il est difficile de donner l'équivalent en français.

[2] « Elle a si bien fait l'humble et la dévote auprès de la reine

cuser d'avoir donné des maîtresses à M. le Dauphin, afin de le dominer par elles[1]; d'avoir fait tuer madame la Dauphine par son accoucheur[2]; d'avoir porté à la débauche la jeune duchesse de Bourgogne; d'avoir caché au roi la famine de 1709, et d'avoir accaparé tout le blé par spéculation pour s'enrichir[3]; enfin, de n'avoir jamais songé qu'à son ambition et à ses plaisirs[4]. Quant aux affaires pu-

d'Angleterre, que celle-ci la croyait une sainte. » (Lettre de Madame, du 4 septembre 1716.)

[1] « Quoique la vieille fît la dévote, elle n'avait pas le moindre scrupule d'enlever le Dauphin à la Dauphine, de lui ménager des moyens d'infidélité, et de lui vendre, en toute sainteté, d'abord la Rambures, puis La Force. » (Lettre de Madame, du 24 mars 1719. — Édit. de Busoni, page 80.)

[2] Voy. Busoni, tome II, page 52.

[3] « C'est elle qui a fait taxer si haut le prix des grains et a causé la disette. Elle en a agi ainsi pour tirer beaucoup d'argent, car elle a acheté le grain très-bon marché pour le revendre bien cher. Elle y gagne un argent énorme, tandis que les gens mouraient de faim. Mais comme elle n'avait pas fait faire assez de greniers, une grande quantité de son grain s'est pourrie dans les bateaux et il a fallu le jeter dans la Seine. La populace s'écriait que c'était une punition de Dieu. (Édit. de Busoni, page 75.)

[4] Il n'y a sorte de mensonges et même de sottises qu'on ne trouve dans ces lettres. En voici encore un échantillon : « La maréchale de Schomberg avait une nièce nommée mademoiselle d'Aumale, que ses parents mirent à Saint-Cyr (nous en avons beaucoup parlé dans le chapitre précédent). Cette

bliques, elle la représente constamment comme l'unique cause de tout le mal qui s'est fait et de tous les malheurs qui sont arrivés. Ainsi, c'est elle qui a empoisonné Louvois; et même, sans qu'on devine pourquoi, l'architecte Mansart[1]. C'est elle qui,

personne est laide, mais a beaucoup d'esprit. Elle avait si bien le don d'amuser le roi, que cela donna de l'inquiétude à la vieille,... qui lui chercha querelle et l'envoya au couvent. Le roi le trouva mauvais et obligea madame de Maintenon de faire revenir mademoiselle d'Aumale. A la mort du roi, celle-ci ne voulut pas rester avec cette vieille.... » (Lettre de Madame, du 10 mars 1718.) Mademoiselle d'Aumale, dévouée comme on sait à madame de Maintenon, fut en effet envoyée par elle pendant quelque temps au couvent de Maubuisson pour y former des demoiselles à l'instar de Saint-Cyr. Mais voilà comment Madame travestit les faits et écrit l'histoire de son temps. On sait en outre que mademoiselle d'Aumale resta auprès de madame de Maintenon jusqu'à sa mort et ne la quitta pas un instant dans sa retraite à Saint-Cyr. — Un an après la mort de Monsieur, on supprima les filles d'honneur de Madame, et elle écrit à ce sujet : « J'en avais quatre et quelquefois cinq avec leur gouvernante et leur sous-gouvernante. Elles me divertissaient, car c'étaient toutes des jeunes personnes très-gaies. La vieille,... craignant qu'il ne s'en trouvât dans le nombre quelqu'une qui plût au roi, les fit supprimer. La Ludres et la Fontanges lui servaient d'exemple. » (Édit. de Busoni, page 67.) Madame de Maintenon s'en avisait tard : c'était en 1702, et le roi avait alors soixante-quatre ans.

[1] Édit. Busoni, page 70. « On croit généralement en ce pays que Louvois, la Montespan et la vieille encore vivante (madame de Maintenon), avaient tous trois appris l'art de la Brin-

toute seule, avec le père de La Chaise, a été l'auteur de la révocation de l'édit de Nantes et de la persécution des protestants[1]. C'est elle qui fit mettre le feu au château de Lunéville, incendié en 1719, alors que madame de Maintenon était retirée à Saint-Cyr, après la mort du roi, et cela uniquement parce que le duc de Lorraine n'était pas un des partisans du duc du Maine[2]; c'est elle, enfin, qui, du fond de cette même retraite de Saint-Cyr, a fomenté sans relâche les partis et les conspirations contre le régent[3].

villiers; cette dernière le connaît parfaitement. » (Lettre de Madame, du 24 novembre 1718.)

[1] Lettres du 13 mai et du 6 juillet 1719.

[2] Lettre de Madame, du 2 février 1719.

[3] Voir les lettres à la rhingrave Louise, des 3 novembre et 3 décembre 1718, 13 février et 13 mai 1719.—Elle écrit encore le 17 décembre 1719 : « Tout le mal nous vient de la vieille Maintenon, qui est âgée de quatre-vingt-quatre ans, et de la princesse des Ursins, qui en est à sa soixante-dix-septième année. Ces deux vieilles sorcières, ainsi que les appelle madame la grande-duchesse (la grande-duchesse de Toscane, fort mécontente de la cour d'où elle était presque exclue, comme on l'a vu, devait s'entendre fort bien avec Madame pour dire du mal de madame de Maintenon), ont juré la perte de mon fils : la première, parce qu'elle voudrait bien voir le duc du Maine, son élève, sur le trône; mais la deuxième n'a d'autre motif pour haïr mon fils que parce qu'il a trouvé qu'elle était trop vieille pour être encore galant avec elle. » (Lettre à la rhingrave Louise, du 17 décembre 1719.) — « Le roi a laissé des dettes épouvantables; elles

Madame de Maintenon passa quarante-trois ans à la cour auprès de cette princesse qui nourrissait de tels sentiments à son égard. Bien qu'elle vécût à l'écart, elle avait sans cesse l'occasion de la rencontrer et de la voir, surtout à Marly, à Fontainebleau, dans les voyages, et quelquefois aussi à la chasse ou dans les promenades, car Monsieur et Madame vivaient beaucoup moins à Paris et à Saint-Cloud qu'à Versailles même, où toute la famille royale était réunie autour du roi sans presque le quitter. Mais leurs rapports, toujours réglés par l'étiquette et la convenance, ne laissaient rien échapper de cette antipathie secrète, que madame de Maintenon n'ignorait pas, quoiqu'il n'en parût rien au dehors. « Je suis toujours très-mal avec Madame, écrivait-elle à la princesse des Ursins, et je vous assure très-injustement. Elle ne laisse pas que de garder avec moi des mesures qu'elle ne me doit pas, pendant qu'elle a une haine que je ne mérite point. Mais je vous prie, madame, que tout ceci reste secret[1]. » Elle lui écrit encore après le mariage du duc de Berry avec Mademoiselle, fille du duc d'Orléans : « Je ferai vos compliments, madame, au roi et à ceux

monient à deux cent mille millions (Madame répète ce chiffre dans plusieurs lettres); c'est la vieille qui de gaieté de cœur a causé ce mal au royaume. » (Lettre de Madame à la rhingrave Louise, du 22 novembre 1717.)

[1] Lettre du 30 juillet 1708.

de la famille royale que je suis assuré qui les recevront bien. Mais mon canal auprès de Madame ne vous y recommandera pas, car je crois y être encore plus mal que vous. C'est dans cette occasion que le respect empêche la voix, aussi je n'en dirai pas davantage[1]. »

Un jour cependant, en une circonstance mémorable, il y eut, entre ces deux personnes, un rapprochement qui ne fit peut-être qu'envenimer leurs rapports futurs, car, ce jour-là, Madame se vit humiliée devant madame de Maintenon, forcée de se reconnaître des torts envers elle, de lui en faire des excuses devant témoins, et de se dire son obligée avec reconnaissance. Ce fut à la mort de Monsieur, en juin 1701; Madame, qui en ce grave moment avait tout à obtenir du roi, et qui en obtint tout en effet, fit l'effort de mettre sa dignité de côté et de s'adresser à madame de Maintenon. Celle-ci se rendit chez la princesse, et en présence de la duchesse de Ventadour[2], qu'elle avait voulu avoir pour témoin, elle commença par écouter longuement Madame, qui se plaignit de l'indifférence avec laquelle le roi l'avait traitée dans une récente maladie qu'elle avait eue, à quoi madame de Maintenon répondit

[1] Lettre du 6 juillet 1710.

[2] Madame de Ventadour, fort aimée de madame de Maintenon, était alors dame d'honneur de Madame.

que le roi lui avait ordonné de lui faire savoir qu'il avait eu à se plaindre d'elle, mais que leur perte commune effaçait tout dans son cœur, et que pourvu que dans la suite il eût lieu d'être plus content que par le passé, non-seulement en ce qui avait rapport au mariage de M. le duc de Chartres (avec mademoiselle de Blois), mais sur d'autres choses encore dont il n'avait pas voulu parler, et qui étaient la vraie cause de l'indifférence dont elle se plaignait, il consentait à tout oublier. A ce mot, Madame, se croyant sûre d'elle-même, s'écria et protesta qu'excepté le fait de son fils, elle n'avait rien dit ni fait qui pût déplaire. Madame de Maintenon, avec un grand sang-froid, la laissa dire jusqu'au bout, puis tira une lettre de sa poche et la lui montra en lui demandant si elle en connaissait l'écriture. C'était une lettre de sa main à sa tante l'électrice de Hanovre, et dans laquelle, outre beaucoup de réflexions sur les affaires du dehors et du dedans, elle s'exprimait en termes outrageants sur le commerce du roi et de madame de Maintenon. « On peut penser, dit Saint-Simon, si, à cet aspect et à cette lecture, Madame pensa mourir sur l'heure. La voilà à pleurer et madame de Maintenon à lui représenter modestement l'énormité de toutes les parties de cette lettre, envoyée surtout en pays étranger; puis madame de Ventadour à verbiager pour laisser à Madame le temps de respirer et

Digitized by Google

de se remettre assez pour dire quelque chose. Sa meilleure excuse fut l'aveu de ce qu'elle ne pouvait nier, des pardons, des repentirs, des prières, des promesses[1]. » Quand tout cela fut épuisé, madame de Maintenon la supplia de trouver bon qu'elle lui dît, à son tour, un mot d'elle-même, et se plaignit de ce qu'après l'honneur qu'elle lui avait fait autrefois de désirer son amitié, elle avait entièrement changé depuis plusieurs années. Madame crut alors avoir beau champ. Elle répondit qu'elle était d'autant plus aise de cet éclaircissement que c'était à elle à se plaindre du changement de madame de Maintenon, qui tout d'un coup l'avait abandonnée, et par conséquent forcée de l'abandonner aussi. A cette deuxième reprise, l'ayant laissée dire comme la première fois, et s'enferrer jusqu'au bout, madame de Maintenon avoua qu'elle s'était retirée d'elle la première et qu'elle n'avait osé s'en rapprocher, que ses raisons étaient telles qu'elle n'avait pas cru pouvoir agir autrement, et par ces propos elle fit redoubler les plaintes de Madame et ses protestations. Alors elle lui découvrit tout d'un coup des paroles secrètes, et mille choses plus offensantes les unes que les autres, qu'elle avait dites d'elle à madame la Dauphine de Bavière, dans un temps où il y avait de la froideur entre madame de

[1] Mémoires de Saint-Simon, chap. XCXIV, tome VI.

Digitized by Google

Maintenon et cette dernière, qui les lui avait répétées mot pour mot au moment de leur raccommodement, secret que madame de Maintenon avait inviolablement gardé, selon la volonté de madame la Dauphine, morte depuis dix ans, mais qu'elle croyait devoir lui révéler aujourd'hui.

« A ce deuxième coup de foudre, dit toujours Saint-Simon, Madame demeura comme une statue. Il y eut quelques moments de silence. Madame de Ventadour fit son même personnage, pour laisser reprendre les esprits à Madame, qui ne sut faire que comme l'autre fois, c'est-à-dire qu'elle pleura, cria, et pour fin avoua et demanda pardon, puis joignit force repentirs et supplications. Madame de Maintenon, ajoute Saint-Simon, triompha froidement d'elle assez longtemps, la laissant s'engouer de parler, de pleurer et de lui prendre les mains. C'était une terrible humiliation pour une si rogue et si fière Allemande. A la fin elles s'embrassèrent et se promirent oubli parfait et amitié nouvelle. Le sceau de la réconciliation fut la promesse de celle du roi, et qu'il ne lui dirait pas un mot des deux matières qu'elles venaient de traiter, ce qui, plus que tout, soulagea Madame[1]. »

Il existe à la bibliothèque du Louvre deux lettres

[1] Mémoires de Saint-Simon, qui paraît tenir ces détails de madame de Ventadour, avec qui il était lié.

Digitized by Google

autographes de Madame[1], écrites peu après cette scène, et qui, par leur date, en sont presque une preuve, et de sa part un témoignage de reconnaissance et de déférence qui venge bien madame de Maintenon de ses injures; la première est datée du 15 juin, la scène était du 11.

« Ce mercredi 15 juin 1701, à onze heures du matin.

« Si je n'avais eu la fièvre et de grandes vapeurs, madame, du triste emploi que j'eus avant-hier, d'ouvrir les cassettes de Monsieur, toutes parfumées des plus violentes senteurs, vous auriez eu plus tôt de mes nouvelles; mais je ne puis me tenir de vous marquer à quel point je suis touchée des grâces que le roi a faites hier à mon fils, et de la manière qu'il en use pour lui et pour moi : comme ce sont des suites de vos bons conseils, madame, trouvez bon que je vous en marque ma sensibilité, et que je vous assure que je vous tiendrai très-inviolablement l'amitié que je vous ai promise, et je vous prie de me continuer vos conseils et avis et de ne jamais douter de ma reconnaissance, qui ne peut finir qu'avec ma vie. »

Le second billet par lequel Madame soumet au roi une lettre qu'elle vient de recevoir de la reine d'Espagne, avec la réponse qu'elle y a faite, se

[1] Ces lettres viennent des archives de Noailles.

Digitized by Google

termine par des protestations du même genre : « Ayez la bonté de me marquer la volonté du roi ; je serai toujours ravie de les apprendre par vous, madame, pour qui je me sens à cette heure une véritable amitié fondée sur une grande estime[1]. »

En voici une autre, citée dans les Mémoires de mademoiselle d'Aumale : « Il faut aussi, madame, que je vous dise la joie que j'ai eue d'une nouvelle bonté que le roi m'a témoignée, de trouver bon que je l'aie vu hier et avant-hier dans son cabinet après souper. Comme toutes ses bontés me viennent de vous, en ce que vous m'avez rapprochée du roi, je vous prie de croire que je n'en reçois aucune marque que ma reconnaissance pour vous n'augmente dans mon cœur, et je vous assure que mon amitié pour vous va égaler bientôt l'estime qui vous est due. »

Elle exprimait encore les mêmes sentiments dans une lettre au duc de Noailles, à l'occasion du mariage de sa petite-fille avec le duc de Berry, le 28 juin 1710 :

« Mon cousin, vous m'avez fait grand plaisir de me témoigner, par votre lettre du 13, la part que vous prenez à ma joie du mariage de ma petite-fille avec M. le duc de Berry. Je ne puis douter de votre joie,

[1] Voir les originaux de ces lettres à la bibliothèque du Louvre.

étant l'ouvrage de personnes qui vous sont chères, et qui par là ont bien gagné des cœurs (madame de Maintenon). Vous ne me trouverez jamais en reste d'avoir pour vous toute l'estime et l'amitié que vous pouvez désirer, mon cousin, de votre bien bonne cousine, « ÉLISABETH-CHARLOTTE. »

Enfin, on lit dans le Mémorial de Saint-Cyr, que cette même princesse vint, en grand habit, visiter à Saint-Cyr madame de Maintenon après la mort du roi, et dit : « Je viens mêler mes larmes avec celles de la personne que le roi, que je regrette, a le plus aimée. » Et elle ajoutait, disent les dames : « Madame de Maintenon est un ange par la manière dont elle a usé de sa fortune et celle dont elle a parlé au roi dans les derniers moments, aussi bien que par son désintéressement. » Ce sera la seule vengeance que nous tirerons des injures et des calomnies qu'on lisait tout à l'heure.

Monseigneur, fils de Louis XIV, le seul des Dauphins de France qu'on ait appelé, par dérogation à l'usage, Monseigneur tout court[1], n'avait point réalisé les espérances qu'avait fait concevoir pour lui

[1] L'usage a toujours été de dire : M. le Dauphin ou Monseigneur le Dauphin. Louis XIV, en badinant, appelait quelquefois son fils Monseigneur, dans son enfance, et l'usage en resta. M. de Montausier, son gouverneur, ne se conforma néanmoins jamais à cette innovation, et quand il l'entendait appeler ainsi il

un instituteur tel que Bossuet. Le public et la postérité profitèrent plus que lui-même des chefs-d'œuvre que l'évêque de Meaux écrivit pour son éducation.

Dans sa belle lettre à Innocent XI sur cette éducation, Bossuet a bien expliqué sa méthode et ses vues, mais il n'a point révélé les obstacles que les défauts de son élève mirent à ses efforts. On les aperçoit dans les lettres confidentielles qu'il écrivait au maréchal de Bellefonds : « Il faut que je vous dise un mot de M. le Dauphin, écrivait-il en 1672; je vois, ce me semble, en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de bonté (ces qualités lui restèrent toujours); parmi ses rapidités, une attention aux mystères; je ne sais quoi qui se jette au milieu des distractions pour le rappeler à Dieu. Mais le monde, le monde, le monde, les plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais exemples! Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous!... » Et son mécompte se laisse voir encore davantage en 1677, à la veille de quitter ses fonctions. « Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si grand qu'il ne peut

disait : « Je ne savais pas que M. le Dauphin fût devenu évêque. » C'était l'époque, dit Saint-Simon, où l'on commença de donner le titre de Monseigneur aux évêques. On appelle souvent aussi le fils de Louis XIV le grand Dauphin, pour le distinguer du duc de Bourgogne.

pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec cet esprit si inappliqué; on n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul, en espérant contre l'espérance même. Car, encore qu'il se commence d'assez bonnes choses, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du monde peut tout renverser. Je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé, mais Dieu le fera peut-être sans nous.... »

Ces gémissements secrets du grand instituteur sur l'inapplication de son élève expliquent, sans la justifier peut-être, la dureté avec laquelle, dit-on, l'élevait M. de Montausier, et dont les détails nous ont été transmis par un vieux valet de chambre nommé Dubois, qui avait servi Louis XIII, bercé l'enfance de Louis XIV, et qui assistait aux leçons de son fils, avec cette tendresse admirative et larmoyante, privilége ordinaire des bonnes et des nourrices toujours indignées de la barbarie des maîtres. « Comme M. de Montausier, dit-il, continuait ses rigueurs sur la personne de Monseigneur le Dauphin, le 30 août étant allé manger, à mon retour, Monseigneur fut à sa chaise percée, et là me fit l'honneur de me dire : « Dubois, pendant votre « absence, M. de Montausier m'a donné un si grand « coup de férule par le bras, que je l'ai encore tout « engourdi. Il me maltraite si fort, qu'il n'y a plus « moyen de durer. » — Le mardi 4, au matin, à

l'étude, M. de Montausier le battit de quatre ou cinq coups de férules cruelles, au point qu'il estropiait ce cher enfant. L'après-dinée fut encore pire; point de collation, point de promenade; et le soir, comme la planète cruelle dominait toujours l'esprit de M. de Montausier, au prier Dieu où était tout le monde à l'ordinaire, ce précieux enfant disait l'oraison dominicale en français, il manqua un mot, M. de Montausier se jeta dessus lui à coups de poing de toute sa force; je croyais qu'il l'assommerait.... Cet appartement de Fontainebleau est funeste à ce précieux enfant. Pendant qu'il était petit, entre les mains des femmes, j'y ai vu Lacoste, la première femme de chambre, le déshabiller pour le coucher, et le battre comme plâtre.... — Le 29, Monseigneur allant commencer l'étude du matin, M. de Montausier lui présenta deux lignes écrites en latin, et aussitôt ce cher enfant n'ayant pas eu le temps de les considérer, M. de Montausier lui dit : « Vous ne les « expliquez pas, » et lui donna devant tout le monde deux rudes férules, et puis commanda que tout le monde sortit.... — Le 2 septembre il y eut désordre le matin à l'étude, où il n'y avait que M. de Condom et M. Millet. Le 3, l'on brouilla Monseigneur, au point qu'il fit feinte de frapper M. de Condom. Le soir alla mieux. Le 4, Monseigneur fit assez bien, et ne laissa pas que d'avoir trois férules. On lui faisait souvent des querelles d'Allemand.... —

Le 29, entrant à l'étude du matin, Monseigneur étant très-gai pour l'absence de M. de Montausier, tenait sa petite chienne qu'il fit baiser à M. de Condom[1].... »

Ainsi continue jour par jour le journal de Dubois, qui constate que ce qu'on appelle l'ancienne méthode d'éducation ne ménageait pas plus les enfants des rois que les autres. « Si on considère le mérite et la vertu de M. de Montausier, dit madame de Caylus, l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas du roi qui a fait élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on croira savant et habile, parce qu'il le devait être? Mais on ignorera les détails qui nous ont fait connaître l'humeur de M. de Montausier, et qui nous l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devait avoir. La manière rude avec laquelle on le forçait d'étudier lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il serait son maître, et il a tenu parole[2]. »

Nonobstant donc la grandeur que l'intervention de Bossuet imprima à cette éducation, car il y en

[1] Fragments des Mémoires inédits de Dubois, gentilhomme servant du roi, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV. (Aubineau, Paris, chez Firmin Didot.)

[2] Souvenirs de madame de Caylus.

eut en tout sous Louis XIV, Monseigneur ne fut qu'un homme très-ordinaire.

Ayant de la dignité par nature, par prestance, par imitation du roi, devant lequel il était plein d'une admiration et d'une crainte respectueuse, doux dans ses mœurs, modeste dans sa conduite, d'un esprit paresseux et stérile, quoique non dépourvu de sens, timide et réservé devant le public, bon surtout, familier avec les inférieurs, et porté à être sans façon avec tout le monde[1], faisant son occupation principale de la chasse et de son équipage du loup, assistant au conseil sans prendre de part active aux affaires: tel était Monseigneur. Il fit convenablement plusieurs campagnes à la tête des armées, courageux sans être téméraire, appliqué aux détails du service, affable à tous, libéral envers les soldats; et, comme dit Voltaire, donnant au roi la joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'effacer, et qui se faisait aimer de tout le monde sans se faire craindre de son père[2].

Ce père, néanmoins, meilleur père qu'on ne l'a cru[3], eût vivement souhaité que son fils prît plus

[1] « Monseigneur n'aimait pas qu'on lui témoignât beaucoup de respect. Il voyait volontiers qu'on agît avec lui sans façons. » (Lettre de Madame, du 22 novembre 1718.)

[2] Siècle de Louis XIV, tome II.

[3] « Le roi, dit Madame, a beaucoup aimé M. le Dauphin; il avait raison; jamais il n'y eut de fils plus soumis et si rempli

de goût aux affaires, et fit présager davantage les qualités d'un grand roi; il ne tint pas à lui qu'il n'en fût ainsi. Il le fit entrer dans tous les conseils[1], le plaça à la tête des armées[2], et chercha à l'initier, autant qu'il était possible, à l'art de gouverner. « M. le Dauphin entre dans tous les conseils, écrivait madame de Sévigné, n'approuvez-vous pas cette conduite? C'est proprement l'associer à l'empire; il n'y a partout que des sujets d'admiration[3]; » et le marquis de Sourches, qui ne

de vénération et de piété filiale que M. le Dauphin pour son père. Le roi fut inconsolable de la mort de ce fils. » (Lettre de Madame, 11 avril 1719.)

[1] « Monseigneur a commencé à donner sa voix au conseil; il n'avait point encore opiné, quoiqu'il y assistât depuis longtemps. » (Dangeau, 10 juin 1688.) En 1688, Monseigneur avait vingt-sept ans. — « Sa Majesté veut que M. le Dauphin entre dans tous les conseils. Jusqu'ici il n'était entré que dans les conseils des finances et des dépêches. » (Dangeau, 24 juillet 1691.)— « Il n'avait point encore assisté au conseil d'État, qui est le conseil le plus secret, où les seuls ministres entrent. Le roi l'a nommé pour y prendre place toutes les fois que ce conseil se tiendra. » (Mercure galant, juillet 1691.)

[2] Quand Louis XIV envoya Monseigneur commander ses armées pour la première fois en 1688, « il dit à madame la Dauphine qu'il était bien aise de lui donner l'occasion de se faire connaître, afin que quand je viendrai à mourir, dit-il, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort. » (Dangeau, 22 septembre 1688.)

[3] Lettre du 14 août 1691.

Digitized by Google

quittait pas le palais, nous donne à ce sujet d'intéressants détails :

« Le 26 juillet (1691), dit-il, le roi dit à Monseigneur qu'il voulait dorénavant qu'il fût de tous les conseils; il avait alors trente ans, et avait déjà commandé les armées; et les deux nouveaux ministres[1] étant venus pour la première fois au conseil d'État, il commença par instruire Monseigneur, en bon père et en monarque très-juste et très-habile, de tous ses devoirs et de la manière dont il devait entrer dans les affaires, pour devenir un jour un grand roi qui gouvernât ses peuples avec justice et avec piété, et qu'il fût plutôt le père que le maître de ses sujets. Il parla à Monseigneur avec tant de force et de tendresse, que Monseigneur ne put s'empêcher de se jeter à ses genoux pour lui témoigner son respect et sa reconnaissance. Ensuite, le roi se tournant vers ses deux ministres, leur fit le plan de toutes les affaires de l'Europe, leur dit toutes les raisons qu'il avait eues d'agir comme il avait fait jusqu'alors (on était dans la guerre de 1688), leur apprit tous les intérêts des princes étrangers et toutes leurs liaisons, leur découvrit les desseins qu'il avait pour l'avenir et les moyens qu'il avait de les exécuter. Enfin, pendant plus d'une heure que son discours dura, il ne prit jamais une parole pour l'autre, et leur

[1] M. de Beauvilliers et M. de Pomponne.

parla avec tant de force, d'éloquence et de justesse, qu'ils sortirent du conseil pénétrés de la beauté de son génie qui n'avait été cultivé par aucune science[1]. »

Si donc M. le Dauphin ne prit pas plus de part aux affaires, ce fut plutôt sa faute que l'effet du penchant reproché à son père de vouloir tout réserver à lui seul, et de tenir éloigné du gouvernement même l'héritier de la couronne, en lui ôtant, comme dit Saint-Simon, jusqu'à l'ombre de tout crédit.

« Si M. le Dauphin avait voulu, nous dit Madame, il aurait eu le plus grand crédit auprès du roi son père. Il refusait aussi de se mêler des affaires d'État. Je suis persuadée que c'était par indolence. Jamais il ne prit la peine de soutenir ou de desservir, d'aimer ou de haïr aucun ministre[2]. » On ne saurait d'ailleurs produire une meilleure preuve du désir que Louis XIV avait de former son fils, que les Mémoires qu'il a écrits sur les dix premières années de son règne pour l'instruction de ce même

[1] Marquis de Sourches, Mémoires manuscrits, juillet 1691. — Dangeau écrit de son côté : « Monseigneur, M. de Beauvilliers et M. de Pomponne ont commencé d'entrer aujourd'hui dans le conseil royal. Sa Majesté leur a fait un plan de toutes les affaires de l'État, et les ministres conviennent tous qu'ils n'ont jamais entendu un plus beau discours. » (25 juillet 1691. Même relation dans le Mercure de juillet 1691.)

[2] Lettre de Madame, du 17 janvier 1716.

Digitized by Google

fils, œuvre remarquable et malheureusement inachevée, qu'il commença vers l'année 1670, quand le Dauphin n'avait encore que neuf ans. Le monarque y repasse tous ses actes et tous les événements accomplis jusqu'alors; il en explique les motifs et les causes; et s'adressant toujours à son fils, il entremêle ses récits des plus sages conseils sur toutes les matières du gouvernement. Il commence par ces belles paroles : « Mon fils, beaucoup de raisons, et toutes fort importantes, m'ont fait résoudre à vous laisser avec assez de travail pour moi parmi mes occupations les plus grandes, ces Mémoires de mon règne et de mes principales actions. Je n'ai jamais cru que les rois sentant, comme ils font en eux-mêmes, toutes les affections et toutes les tendresses paternelles, fussent dispensés de l'obligation commune et naturelle aux pères, qui est d'instruire leurs enfants par l'exemple et par le conseil. Au contraire, il m'a semblé qu'en ce haut rang où nous sommes, vous et moi, un devoir public se joignait au devoir particulier, et qu'enfin tous les respects qu'on nous rend, toute l'abondance et tout l'éclat qui nous environnent, n'étant que des récompenses attachées par le ciel même au soin qu'il nous confie des peuples et des États, ce soin n'est pas assez grand s'il ne passe au delà de nous, en nous faisant communiquer toutes nos lumières à celui qui doit régner après nous.

Digitized by Google

« J'ai même espéré que dans ce dessein je pourrais vous être aussi utile, et par conséquent à mes sujets, que le saurait être personne du monde. Car ceux qui auront plus de talents et plus d'expérience que moi, n'auront pas régné, et régné en France; et je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connaître qu'en l'occupant.

« J'ai considéré d'ailleurs ce que j'ai souvent éprouvé moi-même, la foule de ceux qui s'empresseront autour de vous, chacun avec son propre dessein, la peine que vous aurez à y trouver des avis sincères, l'entière assurance que vous pourrez prendre en ceux d'un père qui n'aura eu d'intérêt que le vôtre, ni de passion que celle de votre grandeur. Je me sens aussi quelquefois flatté de cette pensée, que si les occupations, les plaisirs et le commerce du monde, comme il n'arrive que trop souvent, vous dérobaient quelque jour à celui des livres et des histoires, le seul cependant où les jeunes princes trouvent mille vérités sans nul mélange de flatterie, la lecture de ces Mémoires pourrait suppléer en quelque sorte à toutes les autres lectures, conservant toujours son goût et sa distinction pour vous, par l'amitié et par le respect que vous conserveriez pour moi.

« J'ai fait enfin quelque réflexion sur la condition en cela dure et rigoureuse des rois, qui doivent,

pour ainsi dire, un compte public de toutes leurs actions à tout l'univers et à tous les siècles, et ne peuvent néanmoins le rendre à qui que ce soit dans le temps même, sans découvrir le secret de leur conduite, et manquer à leurs plus grands intérêts.

« Et ne doutant pas que les choses assez grandes et assez considérables où j'ai eu part, soit au dedans, soit au dehors de mon royaume, n'exercent un jour diversement le génie et la passion des écrivains, je ne serai pas fâché que vous ayez ici de quoi redresser l'histoire si elle vient à s'écarter et à se méprendre, faute d'avoir bien pénétré mes projets et leurs motifs. Je vous les expliquerai sans déguisement aux endroits mêmes où mes bonnes intentions n'auront pas été heureuses, persuadé qu'il est d'un petit esprit, et qui se trompe ordinairement, de vouloir ne s'être jamais trompé, et que ceux qui ont assez de mérite pour réussir le plus souvent, trouvent quelque magnanimité à reconnaître leurs fautes. »

Ces fragments de Mémoires, qui ne sont pas assez lus, jettent en effet une grande lumière sur les actes de ces dix premières années de règne, et sur l'esprit qui y a présidé, de même que les réflexions royales et morales les plus judicieuses qui interrompent sans cesse le récit des faits, montrent bien que ce même esprit a dû continuer de présider au règne jusqu'à la fin. On y voit à quel point Louis XIV

se rendait compte de toutes choses, avec quel soin il les analysait, en pesait le pour et le contre, tirait des réflexions de chaque événement, savait discuter lui-même ses vues politiques, se faisait des principes sur toutes les parties de l'art de gouverner; esprit judicieux et raisonneur, travailleur et positif, élevé, sage et réfléchi; se faisant la plus grande idée des devoirs comme des droits de la royauté; ce qui parait assez par les avis qu'il donne à son fils dans tout le cours de son écrit, et qu'il résume en quelque sorte dans le remarquable morceau intitulé : *Réflexions sur le métier de roi*[1].

Nous avons vu que M. le Dauphin avait épousé la princesse de Bavière en 1680, et que madame de Maintenon, que le roi désirait alors retenir à la cour, avait été nommée sa deuxième dame d'atour. Nous avons vu aussi quel était le caractère et le genre de vie de cette princesse. Elle avait de l'esprit, mais elle conserva un peu trop les mœurs allemandes dans cette cour si française, où elle eut peine à s'accoutumer à notre ton léger et ironique, qui commence presque toujours par plaisanter sur chaque chose, qui déconcerte facilement les étrangers, et qui est peu sympathique à l'esprit allemand. C'est le même sentiment qui se traduisait en humeur

[1] Voy. Œuvres de Louis XIV, publiées en six volumes, par le général Grimouard. Paris, 1806.

grossière chez Madame, femme de Monsieur, et qui faisait dire plus tard avec étonnement à la jeune duchesse de Bourgogne, en s'adressant à madame de Maintenon : « Ma tante, on se moque de tout ici. »

Le roi aurait vivement désiré qu'elle tînt et animât la cour, et madame de Maintenon fit, comme lui, ce qu'elle put pour l'apprivoiser. Mais si la princesse y répondit d'abord avec grâce, elle s'en lassa bientôt, et d'ailleurs ses souffrances continuelles l'en rendirent incapable. A peine eut-elle deux ou trois ans de santé après son mariage. Ses grossesses et ses couches, qui furent toutes difficiles, la retirèrent peu à peu de la compagnie du roi et des amusements de la cour, et la renfermèrent de plus en plus avec une femme de chambre allemande, nommée Bessola, sa favorite, élevée avec elle et à peu près du même âge, qu'on lui avait laissée, « et avec laquelle elle causait des heures entières en allemand, dit madame de Caylus, sans qu'elles fissent ni l'une ni l'autre attention à M. le Dauphin. » — « La Bessola, dit le marquis de Sourches, avait un crédit tout-puissant sur la Dauphine, et elle cherchait à la prévenir contre certaines personnes, pour les éloigner, craignant que madame de Maintenon, par exemple, ou toute autre, ne gagnât le cœur de la princesse et ne la fît déchoir[1]. » Elle fut en effet

[1] Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, année

l'occasion de quelques refroidissements entre madame la Dauphine et madame de Maintenon, qui voyait les inconvénients de cette fille aussi bien que le roi, lequel voulait la marier avantageusement pour l'éloigner; mais il n'y eut pas moyen de vaincre madame la Dauphine là-dessus. Quand madame de Montchevreuil, en 1687, donna sa démission de gouvernante des filles d'honneur de la princesse, celle-ci en désira la charge pour sa favorite; ce qui ne parut pas convenable, et fit encore de sa part un petit grief contre madame de Maintenon, qu'elle supposa y être contraire.

De là ces froideurs momentanées dont on a parlé plus haut, et qu'avaient envenimées les insinuations et les méchancetés de Madame, mais qui s'étaient effacées en 1684, à la mort de la duchesse de Richelieu, devant des éclaircissements sincères. Les instances que la princesse elle-même fit alors auprès de madame de Maintenon, pour qu'elle acceptât la place de sa dame d'honneur, vacante par la mort de la duchesse de Richelieu[1], prouvent à quel

1687. — Madame de La Fayette prétend que M. de La Trémouille, très-bel homme et très-laid, fit publiquement l'amoureux de madame la Dauphine, qui lui parlait volontiers. Monseigneur lui fit dire à la fin, par madame d'Arpajon, sa dame d'honneur, de ne plus se présenter devant elle. (1689, Madame de La Fayette, page 104.)

[1] Voy. le tome Ier, chap. III.

point elle était revenue sur son compte, et si Saint-Simon était fondé à dire « qu'elle ne put jamais la souffrir, ni madame de Maintenon cette pauvre princesse. »

Nous n'avons retrouvé que deux lettres de madame la Dauphine à madame de Maintenon; mais elles suffiront à indiquer les rapports qui existaient entre elles.

« J'ai reçu votre lettre, dans laquelle je vois avec beaucoup de plaisir que tout se porte bien, et vous particulièrement. Vous m'avez fait aussi un fort grand plaisir de me faire toute la description de ce qui se passe, et j'avoue qu'elle m'a divertie autant que je puis prendre de plaisir dans cette conjoncture; car mon plus grand plaisir est à cette heure quand je puis espérer de voir le roi et vous aussi, et d'apprendre de ses nouvelles : pour les miennes, elles sont en fort petit nombre et fort tristes; pour vous le dire pourtant, je fis hier mes dévotions à la chapelle, et je vis mon fils, lequel je trouve fort gros et grand. J'ai mis aujourd'hui un corps et j'espère de prendre demain un peu l'air en carrosse. Vous voyez bien que si le roi veut avoir la bonté de venir bientôt à Fontainebleau, je suis toute prête, et je le souhaite de tout mon cœur, car je me meurs de chagrin de ne le point voir. J'espère pourtant toujours que vous me tiendrez votre promesse, qui est de lui parler quelquefois de moi, car vous ne me

sauriez obliger davantage. Faites aussi, je vous prie, que la reine ne m'oublie pas tout à fait, et vous, songez aussi quelquefois à moi et croyez que l'on ne saurait avoir plus d'amitié que je n'en ai pour vous. Bessola vous fait ses compliments et vous prie de la tenir toujours un peu dans votre souvenir. Adieu, ma chère madame de Maintenon.... »

Autre lettre. — « J'ai reçu votre lettre, par laquelle je vois que tout se porte bien et que vous ne m'oubliez pas tout à fait, mais que vous désirez de me revoir, ce que je souhaite bien de même, et ma joie est extrême en pensant que ce sera bientôt. En attendant je vous prie de faire souvenir quelquefois de moi notre très-cher et grand roi, afin qu'il ne m'oublie pas, car c'est ma seule consolation quand je puis m'en flatter. Vous savez bien que je n'ai rien de caché pour cette personne à qui vous me mandez que vous vouliez montrer ma lettre, ainsi vous avez fort bien fait. Pour les sentiments que vous me mandez que vous avez pour moi, je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent tels que vous me le dites ; ainsi je crois que Bessola peut fort bien s'engager à être votre caution, car elle en pense la même chose. Vous me faites tort de me mander de ne point vous répondre de peur de m'ennuyer, car je vous assure que j'éprouve un fort grand plaisir quand je vous écris, et vous le pouvez voir, puisque mes lettres sont bien plus longues qu'à mon ordinaire....

Et pour de nos nouvelles, je ne saurais vous mander autre chose sinon que mon fils profite tous les jours, que je me porte bien, et que j'attends M. le Dauphin demain avec beaucoup d'impatience, mais encore plus de revoir le roi, et d'avoir en même temps l'occasion de pouvoir vous assurer moi-même de l'amitié que j'ai pour vous. Je compte bien de me divertir comme il faut à Fontainebleau, car il est une fois temps après avoir été si longtemps ennuyée, et je vous assure que pour peu qu'on veuille répondre à mon envie, il ne manquera pas à moi de le faire.... Notre chère duchesse (de Richelieu) est ma seule consolation quand je puis jouir de son agréable conversation. Bessola vous fait aussi ses compliments et vous prie de ne vouloir pas tout à fait l'oublier. »

Cependant le roi, après s'être efforcé en vain d'arracher cette princesse à sa vie monotone, et de réunir la cour autour d'elle, l'avait laissée vivre selon sa fantaisie.

M. le Dauphin, assez désœuvré, commença alors à chercher de la distraction chez la belle princesse de Conti, fille du roi et de madame de La Vallière, où il trouva de la complaisance et du plaisir parmi la jeunesse qui l'entourait. « Cette amie de Monseigneur, dit madame de Caylus, était belle comme madame de Fontanges, agréable comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, et auprès d'elle

Digitized by Google

les plus belles et les mieux faites n'étaient pas regardées[1]. »

Dès sa première jeunesse, le monde avait été ébloui de sa beauté[2]. « Mademoiselle de Blois est un chef-d'œuvre, écrivait en 1674 madame de Sévigné; le roi et tout le monde en est ravi, c'est un prodige d'agrément et de bonne grâce; » et La Fontaine aussi la chanta dans ses vers :

Conti me parut lors mille fois plus légère
Que ne dansent au bois la nymphe et la bergère;
L'herbe l'aurait portée; une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas[3].

Elle avait été mariée à l'âge de quinze ans, dans le mois de janvier 1680, en même temps que Monseigneur, à M. le prince de Conti, neveu du grand Condé, qui, comme toute sa famille, était ravi de ce mariage. « Ils s'aiment comme dans un roman, écrivait madame de Sévigné, et le roi s'est fait un grand jeu de leur inclination.... Il marie sa fille en

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

[2] On parlait beaucoup de l'amour dont l'empereur de Maroc s'était épris pour la princesse de Conti, sur un portrait qu'il avait vu d'elle. — Relation historique de l'amour de l'empereur de Maroc pour la princesse de Conti. Cologne, 1700. — De la politique maritime de la France sous Louis XIV, et de la demande de Muley-Ismaïl pour obtenir en mariage la princesse de Conti, par Thomassy, 1841.

[3] La Fontaine, Œuvres diverses : le Songe.

faisant des compliments comme un autre à M. le Prince, à M. le Duc et madame la Duchesse, à laquelle il demande son amitié pour mademoiselle de Blois, disant qu'elle serait trop heureuse d'être souvent auprès d'elle et de suivre un si bon exemple. »

Pendant que cette noce brillante se préparait à Versailles, la tendre mère de la jeune princesse continuait d'expier sa naissance dans l'ombre du cloître et sous le voile austère des Carmélites de la rue Saint-Jacques[1]. Nous devons à M. Cousin, dans son attrayante *Histoire de madame de Longueville*, de connaître ce qu'était au XVIIe siècle ce couvent des Carmélites, où se cachait la pénitence de madame de La Vallière, et qui s'était fondé à Paris, en 1602, au milieu de la vive réaction religieuse qui réformait alors tant d'ordres anciens et en élevait de nouveaux sous l'inspiration d'une femme admirable, madame Acarie, depuis la sœur Marie de l'Incarnation, et avec le secours de quelques saintes filles de Sainte-Thérèse, qu'elle avait eu l'idée de demander à l'Espagne. Ce nouvel ordre, tout rigide qu'il était, et qui eut l'honneur singulier, pour une institution si humble, de voir associer à

[1] Le couvent des Carmélites était situé en face du Val-de-Grâce, et s'étendait de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer. Il y avait deux entrées, l'une par la rue Saint-Jacques, l'autre par la rue d'Enfer, qui subsiste encore au n° 67.

ses commencements, non-seulement le nom de la reine Marie de Médicis, regardée comme fondatrice, mais ceux de Longueville et de Condé, par la munificence et la protection de ces deux maisons illustres, cet ordre s'était étendu avec une grande rapidité. En 1688, il comptait déjà des succursales dans soixante villes de province; dès l'année 1617, un second établissement s'était formé à Paris, rue Chapon, et un autre, rue du Bouloy, en 1664. C'est dans ce dernier que se rendait fréquemment la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, très-affectueuse pour les Carmélites de la rue du Bouloy; elle y avait un appartement où elle se retirait souvent, où on la voyait seule, où elle recevait parfois des confidences et des avis qu'on n'avait pas occasion de lui donner ailleurs. Cette échappée de vue sur le couvent des Carmélites, par où l'œil plonge sur la vie religieuse au XVIIe siècle, met en lumière un des caractères particuliers de ce siècle mémorable : le lien qui, par la communauté du sentiment religieux, unissait la société mondaine avec la société du cloître. Tant de filles de grandes maisons, tant d'héritières de fortunes immenses, les Bellefonds, les d'Épernon[1], les Brissac, les Biron,

[1] « Madame d'Épernon mourut (1701) aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, dans une éminente sainteté. Elle était petite-fille et le seul reste du fameux duc d'Épernon, et fille du

les d'Arpajon[1], qui, sous l'empire de la foi vive de cette époque, préféraient la pauvreté volontaire des Carmélites à tout l'éclat de la cour et à toutes les jouissances de leur âge, formaient naturellement ce lien. Rien n'indique davantage la sincérité

deuxième et dernier duc, colonel général de l'infanterie et gouverneur de Guyenne; par la mort du galant duc de Candale, son frère, elle hérita de la dignité de duchesse d'Épernon, mais renonça à l'éclat de ce grand héritage et aux plus grands partis qui la voulurent épouser, pour faire profession aux Carmélites, dans un âge où elle avait vu et connu le monde et tout ce qu'il avait d'attrayant pour elle. La reine, madame la Dauphine et madame la duchesse de Bourgogne, allant de temps en temps aux Carmélites, étaient toujours averties par le roi de la demander et de la faire asseoir. Elle répondait modestement qu'elle n'était plus rien, et il ne fallait pas moins que l'autorité de ces princesses pour la faire asseoir, elle et madame de La Vallière, à leur grand regret. » (Saint-Simon, tome VI, page 27.)

[1] On trouve en effet, au nombre des premières prieures de l'ordre, la mère Madeleine de Saint-Joseph, qui était dans le monde mademoiselle de Fontaines, d'une excellente famille de Touraine, dont le père avait été ambassadeur en Flandre, et dont la mère était sœur du chancelier de Sillery; la mère Marie de Jésus, qui était la marquise de Brécauté, fille de Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, ambassadeur, surintendant des finances, colonel des Suisses, et elle-même un des ornements de la cour de Henri IV; la mère Marie-Madeleine, qui était mademoiselle de Lancri de Bains, dont la grande beauté avait attaché à son char les prétendants les plus relevés à la cour de Marie de Médicis, dont elle était fille d'honneur et

et l'universalité du sentiment religieux qui remplissait alors les esprits, rien ne témoigne plus de l'ascendant qu'il exerçait sur les âmes, et du reflet qui devait s'en faire sentir dans toutes les familles et dans toutes les classes, que ce goût général pour la

très-aimée; la mère Agnès de Jésus Maria, qui était mademoiselle de Bellefonds, et dont la mère était sœur du maréchal de Saint-Géran, elle-même sœur de la marquise de Villars, mère du vainqueur de Denain, et très-recherchée aussi à la cour de Marie de Médicis. On trouve ensuite sur la liste des simples religieuses de cette époque les noms de mademoiselle de Brissac, fille du duc; de madame veuve de Bérulle, fille du président Séguier et mère du cardinal de Bérulle; de Marie de La Rochefoucauld, sœur du cardinal, veuve du marquis de Chandenier, capitaine des gardes; mademoiselle de Gontaut-Biron; mademoiselle de Marillac, petite-fille du garde des sceaux; mademoiselle de Bouillon, fille du duc, sœur du cardinal et nièce de Turenne; mademoiselle d'Arpajon, fille du duc de ce nom; mademoiselle d'Uzès; mademoiselle de Béthune, fille du duc de Charost et de Marie Fouquet, fille du surintendant; Catherine de Boufflers; madame de Séguier d'Autry, mère du chancelier Séguier; madame de Brienne; la comtesse de Bury, restée veuve à dix-neuf ans; mademoiselle d'Épernon, sœur du duc de Candale, citée plus haut, et destinée un instant au trône de Pologne; enfin « la belle, modeste et tendre mademoiselle Duvigean, dit M. Cousin, passionnément aimée du grand Condé dans sa jeunesse, et digne pendant de sœur Louise de la Miséricorde, qu'elle précéda aux Carmélites, victime comme elle d'un amour auquel elle résista, et qu'elle y vint expier sans avoir failli. »

Digitized by Google

vie monastique, que cet entraînement à tout âge, et dans toute condition, vers les retraites les plus austères, que ce vent céleste qui soufflait sur le monde et lui enlevait tant de brillantes fleurs à peine épanouies, pour les faire fleurir dans le désert. Madame de Maintenon disait un jour aux demoiselles de Saint-Cyr, en revenant de la prise d'habit de l'une d'entre elles : « Autrefois les mères n'osaient mener leurs filles à aucune de ces cérémonies, de crainte qu'elles n'eussent envie d'entrer au couvent, tant cela était ordinaire. De dix filles qui allaient à une profession, il y en avait neuf qui demandaient à entrer en religion. Madame de Fontaines, en montant à votre classe, me disait que, lorsqu'elle était jeune et qu'elle allait à quelque prise d'habit ou profession, elle fondait en larmes, et qu'elle avait envie d'en faire autant. Je lui ai répondu que j'étais de même à cet âge[1]. »

En province, les mêmes vocations non forcées, comme on l'a dit souvent, mais très-volontaires, ne se rencontraient pas moins fréquemment parmi les familles les plus riches et les plus distinguées[2].

[1] Entretien de madame de Maintenon, 3 février 1703.

[2] Voy. les nombreux sermons de vêture et de profession prononcés par Bossuet dans la ville de Metz, tome XVII de ses Œuvres. (Études sur la vie de Bossuet, par Floquet, tome Ier, livre III.) « Votre esprit solide ne s'est point laissé éblouir au faux brillant que jette aux yeux la grandeur humaine.... Mais

La vie religieuse était alors une sorte de carrière; la piété des parents y consacrait ou laissait s'y consacrer une partie de leurs enfants, qui, élevés souvent dans cette pensée, puisaient dans les sentiments et les habitudes de la maison paternelle le goût et le penchant qui les conduisaient au cloître. Aussi les couvents étaient-ils nombreux dans le royaume; saints et utiles intermédiaires entre le

songez que les soins, les inquiétudes, le dépit, le chagrin, ne laissent pas souvent de nous dévorer sous l'or et sous les pierreries, et que le monde est plein de grands et illustres malheureux que tous les hommes plaindraient si l'ignorance et l'aveuglement ne les faisaient juger dignes d'envie. Le monde vous offrait des fleurs, mais le moindre vent les aurait séchées, etc.... » (Sermon de Bossuet pour la vêture d'une postulante à Metz, 1656.) — Voy. encore le sermon de Bossuet pour la vêture de mademoiselle de Bouillon, entrée aux Carmélites avec sa sœur en 1660, sermon prêché en présence des deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, de mademoiselle de Montpensier, de ses deux sœurs, mesdemoiselles d'Alençon et de Valois, de toute la famille de Bouillon et d'une partie de la cour. « Mesdames, dit l'orateur aux deux reines, vous verrez aujourd'hui une de vos plus illustres sujettes se dépouiller devant vous des honneurs que sa naissance lui donne. Ce spectacle est digne de Vos Majestés, et après ces cérémonies magnifiques (l'entrée du roi et de la reine à Paris), dans lesquelles on a étalé toutes les pompes du monde, il est juste qu'elles assistent à celles où on apprend à les mépriser. » Turenne n'était pas encore catholique. « Tâchez, ma sœur, d'achever un si grand ouvrage. Vous savez ce que je veux dire,

Digitized by Google

monde et Dieu, chargés en quelque sorte de garder le dépôt précieux de la foi vive, de la piété ardente, de la vertu parfaite trop exposées à s'effacer et à s'éteindre sur la terre; postes avancés vers le ciel, d'où l'on indiquait la route à la foule attardée dans les plaisirs, où l'on s'offrait en prières et en holocauste pour expier ses fautes.

et quelque illustre que soit cette assemblée, on ne s'aperçoit que trop de ce qui lui manque. Dieu veuille que ce grand et invincible courage se laisse vaincre une fois, et qu'après avoir tant servi, il travaille enfin pour lui-même. » — Voy. également les sermons de Bossuet pour la vêture de la comtesse de Rochefort, devenue carmélite après la mort de son mari; pour celle de deux filles du duc de Luynes, religieuses à l'abbaye de Jouarre, dont la princesse Henriette de Lorraine était abbesse; pour la profession de madame de La Vallière, pour celle de mademoiselle de La Vienville, fille du duc de La Vieuville, dans l'abbaye de Notre-Dame de Meaux, dont plusieurs personnes de ce nom furent abbesses, pour celle de mademoiselle des Cois, fille d'honneur de Madame, et pour celle de mademoiselle de Beauvais, fille de la première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, dont nous avons parlé dans le chapitre de Saint-Cyr. La reine d'Angleterre assistait à la cérémonie. « On sait assez, ma sœur, que le monde ne vous eût été que trop favorable si vous l'aviez jugé digne de vos soins.... Mais ne semble-t-il pas que la présence d'une fille de Henri le Grand, d'une reine si auguste et si grande, donne trop d'éclat à cette cérémonie d'humiliation, à ce mystère d'obscurité sainte? Non, madame, Votre Majesté ne vient pas ici pour y apporter la gloire du monde, mais pour

Le monde, la cour, les familles assistaient à ces sacrifices, où de jeunes filles, où des femmes désabusées se dépouillaient résolûment de la parure et des ornements du siècle, et disaient un éternel adieu à ses joies, à ses délicatesses et à ses grandeurs pour s'enfermer dans ces prisons volontaires, où l'on se condamnait à une existence humble, cachée, aus-

prendre part aux abaissements de la vie religieuse et humiliée.... N'avez-vous pas remarqué plutôt qu'une autre reine nous manque? Anne, vous n'êtes plus, puisque vous n'honorez pas de votre présence ce grand et religieux spectacle. Grande reine, si vous étiez, cette fille qui vous fut chère ne serait présentée à Dieu que de votre main, et il serait juste que l'ayant arrachée de cette maison, et l'ayant ôtée à Dieu pour un temps (la reine, par affection, l'avait empêchée pendant longtemps de se faire religieuse, et était même venue un jour la reprendre dans le convent), vous-même lui rendissiez ce qu'il n'a fait que vous prêter.... Mais croirai-je qu'elle nous manque aujourd'hui?.... Non, il n'en est pas ainsi.... Ma sœur, Anne-Maurice d'Espagne, votre chère et unique maîtresse vous voit du plus haut des cieux.... Après elle vous n'avez voulu servir que Dieu seul.... Vous mettez votre bonheur à quitter généreusement tout ce qu'elle a fait pour vous, tout ce qu'une libéralité royale a voulu accumuler de bien sur votre tête. O pauvreté et impuissance des rois! qui peuvent faire leurs serviteurs riches, puissants, fortunés, mais qui ne peuvent pas les faire heureux!... Venez donc, ma chère sœur en Jésus-Christ, venez vous jeter entre ses bras, vous cacher sous son aile, vous humilier dans sa maison, etc.... » (Œuvres de Bossuet, tome XVII.)

tère, dépendante, privée même des choses permises pour éloigner davantage les choses défendues, n'ayant en quelque sorte plus rien de commun avec la nature, commençant dès ce monde une vie céleste par le détachement de tout ici-bas, et où, se mortifiant sans cesse par les veilles, l'abstinence, l'oraison, l'on s'efforçait de réduire le corps en servitude et de l'anéantir pour ainsi dire, afin de ne plus vivre que par l'esprit, afin de ne plus goûter que les chastes voluptés de l'intelligence unie à Dieu par la méditation et la prière; asile fortifié où l'on se retranchait, « où l'on se resserrait de toutes parts, dit Bossuet, pour ne pouvoir plus respirer que du côté du ciel. » Et le monde, frappé de ce spectacle, qu'avait expliqué et consacré la voix du prêtre, se retirait ému, pensif, confessant ses propres vanités, ses déceptions, ses amertumes, ses douleurs, et ayant entrevu, ayant compris un instant le bonheur et la sublimité de la vie religieuse.

Il en résulte que les grands et les heureux de ce monde qui gardaient leurs rapports de famille avec ces amis et ces parents qui l'avaient quitté, allaient souvent chercher auprès d'eux des exemples, des avis, un recueillement qui les faisaient rentrer en eux-mêmes. En outre, on trouvait dans ces saintes retraites des caractères et des esprits supérieurs qui devenaient de précieuses sources de

Digitized by Google

consolations et de conseils. La mère Agnès et la mère Marie de Jésus des Carmélites ne le cédaient guère en mérite et en réputation aux fameuses mères Angélique et Agnès, de Port-Royal, autre saint asile, où, non loin du couvent des Carmes, le monde venait aussi s'édifier; de même qu'on allait à la Trappe invoquer le secours fortifiant et momentané de la solitude, et les lumières du grand abbé de Rancé.

On venait faire des retraites chez les Carmélites, on y entretenait des correspondances, on bâtissait des maisons à l'ombre du monastère[1], on y formait de petites colonies vivant avec plus de calme dans les pensées de la religion, et sous l'égide de tant de vertus[2]. Il en était de même de beaucoup d'au-

[1] C'est ainsi que la marquise de Sablé, une des femmes les plus répandues et les plus distinguées, s'était fait bâtir à Port-Royal (1659), un corps de logis séparé du couvent, mais renfermé dans son enceinte, où elle recevait encore une société assez nombreuse, pieuse et mondaine, littéraire et intime, où le sérieux dominait sans que l'agrément en fût exclu. (Voy. Madame de Sablé, Études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle, par M. Cousin.) Madame de Longueville avait aussi un logement dans la première cour du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, de même que la reine Marie-Thérèse en avait un aux Carmélites de la rue du Bouloy, et la reine Anne d'Autriche à celui du Val-de-Grâce.

[2] Bossuet prêcha souvent aux Carmélites, et le public y assistait dans l'église du dehors, il y fit aussi longtemps des con-

tres couvents, dont on était les bienfaiteurs, dont on multipliait les fondations, qui voyaient les plus grands noms à leur tête, où l'on obtenait souvent sa sépulture, après les avoir fréquentés pendant sa vie, où chaque famille enfin avait en quelque sorte ses représentants, soit par vocation spontanée, soit par une destination convenue d'avance et presque toujours ratifiée par le penchant et la volonté[1]. Tel était l'esprit du temps, et c'est ainsi que l'heureuse et utile influence de ces ordres voués à la sainteté n'était pas bornée par l'enceinte de la clôture, et que, tout en s'y tenant renfermés, ils n'étaient étrangers ni au monde, ni même à la cour. La reine Anne d'Autriche avait entretenu longtemps une sorte

férences particulières, dans nn grand parloir qui communiquait au monastère, et où les personnes du dehors étaient admises.

[1] L'abbesse de Fontevrault, sœur de madame de Montespan, si connue par la supériorité de son esprit et l'étendue de ses connaissances, était entrée au couvent jeune et avec assez de répugnance, pour y recevoir l'éducation accoutumée, puis elle s'y était attachée, et n'avait plus voulu en sortir, quoique sa mère, la duchesse de Mortemart, frappée de son mérite, se fût efforcée vainement de la regagner au monde. Elle fit profession à l'âge de vingt ans à l'Abbaye-aux-Bois, fut nommée abbesse de Fontevrault en 1670, ayant à peine vingt-cinq ans, et y mourut en 1704. (Lettre circulaire de l'abbesse qui lui succéda, et qui fut aussi une Mortemart, nièce de la défunte, et troisième fille du duc de Vivonne.)

d'intimité avec la mère Madeleine de Saint-Joseph et la mère Marie de Jésus, des Carmélites, de qui elle recevait de sages conseils, et auxquelles elle menait de temps en temps le petit Louis XIV. Les deux princesses de Longueville et la princesse de Condé avaient la permission d'entrer trois fois par mois dans le monastère, accompagnées de deux personnes[1]. Mademoiselle de Condé, depuis la fameuse duchesse de Longueville, y avait des amies très-chères; la reine d'Angleterre et beaucoup d'autres illustres personnages étaient en rapports fréquents avec plusieurs de ces religieuses qu'elles vénéraient; les personnes de la famille royale avaient droit d'entrée dans le couvent, et y menaient leur suite avec elles; et madame de Maintenon, un peu reine à cette occasion, jouit plus tard de ce même droit[2].

Ces circonstances, quoique rares, entr'ouvraient un instant aux regards du monde la sainte solitude,

[1] Acte du 18 novembre 1637. — Privilége de fondatrice : Entrer, boire, manger, coucher, assister aux exercices.—Elles donnent 120 000 livres pour la construction d'un bâtiment. (Cousin, page 117.)

[2] Bref du pape, du 23 octobre 1692, qui lui permet d'entrer dans les monastères de France, de quelque ordre que ce soit, pour y demeurer, y manger, assister aux offices, etc., nonobstant toutes constitutions, statuts desdits monastères, ou quelque autre engagement de nos prédécesseurs que ce puisse être, à ce contraire.

d'où s'échappaient sur le monde même quelques parfums célestes qui en purifiaient un instant l'air corrompu. Le mariage de la princesse de Conti offrit une de ces circonstances, lorsque, chose bizarre, on vint complimenter la sœur Louise de la Miséricorde sur la prospérité de ce qu'elle expiait dans la pénitence. Et madame de Sévigné confirme à ce sujet, par d'intéressants détails, l'existence des rapports qui continuaient de subsister entre les personnes de la cour et ces maisons de retraite et de silence. « Tout le monde, écrit-elle, a été faire compliment à cette sainte carmélite. Je crois que madame de Coulanges m'y mènera demain. M. le Prince et M. le Duc ont couru chez elle. On dit qu'elle a parfaitement bien accommodé son style à son voile noir, et assaisonné sa tendresse de mère à celle d'épouse de Jésus-Christ[1].... » Puis elle ajoute, quelques jours après : « Je fus hier aux grandes Carmélites avec Mademoiselle, qui eut la bonne pensée de mander à madame de Lesdiguières de me mener. Nous entrâmes dans ce saint lieu. Je fus ravie de l'esprit de la mère Agnès; elle me parla de vous comme vous connaissant par sa sœur. Je vis madame Stuart belle et contente; je vis mademoiselle d'Épernon, qui ne me trouva pas défigurée. Il y avait plus de trente

[1] Lettre du 29 décembre 1679.

ans que nous ne nous étions vues ; elle me parut horriblement changée. La petite du Janet ne me quitta point : elle a pris le voile blanc depuis trois jours; c'est un prodige de ferveur et de vocation, je vais écrire à sa mère. Mais quel ange m'apparut à la fin! car M. le prince de Conti la tenait au parloir. Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois. Elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards; l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont ni creusés ni battus. Cet habit si étrange n'ôte rien à la bonne grâce ni au bon air. Elle me dit mille honnêtetés, et me parla de vous si bien, si à propos, tout ce qu'elle dit était si assorti à sa personne, que je ne crois pas qu'il y ait rien de mieux. M. de Conti l'aime et l'honore tendrement, elle est son directeur; ce prince sera dévot comme son père. En vérité cet habit et cette retraite sont une grande dignité pour elle[1]. »

Ce fut la dernière apparition de cette touchante victime de l'amour et du repentir, et le dernier regard jeté par elle sur ce monde dont le bruit et l'éclat étaient venus troubler un moment sa solitude ; peut-être aussi le calme de son âme qui se souvenait encore[2].

[1] Lettre du 5 janvier 1680. — Voir une autre lettre du 22 novembre 1688.

[2] Madame de La Vallière mourut aux Carmélites dans de

Cependant la passion mutuelle et précoce des deux jeunes époux se refroidit assez vite. D'un côté, la beauté de la jeune princesse se développa de plus en plus, mais la coquetterie se développa avec elle; et de l'autre, monsieur son mari, oubliant par légèreté tant de saintes instructions et de pieux exemples, voulut se donner certains airs de débauché que quelques seigneurs affectaient alors. Pour faire l'homme dégagé et montrer qu'il n'avait pas la faiblesse d'être jaloux, il amenait chez sa femme les jeunes gens de la cour les plus éveillés et les mieux faits, ce qui donna lieu de jaser sur le compte de la princesse. Le préservatif était, dit-on, dans son caractère et son humeur, qui révoltaient bientôt les cœurs que sa beauté et sa coquetterie avaient conquis.

Monseigneur, « qui aima madame la Dauphine, dit madame de Caylus, et qui peut-être n'aurait aimé

grandes austérités, en juin 1710. — Madame de Sévigné écrit encore à sa fille le 22 novembre 1688 : « Je fis deviner l'autre jour à la mère prieure des Carmélites (la mère Agnès de Bellefonds) votre occupation présente après celle du procès. « C'est, lui dis-je, ma mère, puisqu'il ne vous faut rien « cacher, qu'elle fait une compagnie de chevau-légers (pour « son fils le chevalier). » Je ne sais quel ton elle trouva à cette confidence, mais elle fit un éclat de rire si naturel et si spirituel, que toute notre tristesse en fut embarrassée. Je n'oubliai point de conter votre parfaite estime pour tout le saint couvent. Cette mère sait bien mener la parole. »

Digitized by Google

qu'elle, si la mauvaise humeur et l'ennui qu'elle lui causa ne l'avaient forcé de chercher de la consolation et des amusements ailleurs, » Monseigneur ne se contenta pas de se distraire chez la princesse de Conti, il eut quelques autres galanteries avec les filles d'honneur de madame la Dauphine, parmi lesquelles on cite mademoiselle de Rambures, mademoiselle de La Force, et quelques autres encore.

« Vous dit-on, écrivait en 1686 madame de Sévigné à Bussy, que l'amour reprend ici ses droits, et qu'il s'est mis sous la protection de Monseigneur? Vous dit-on que le beau sexe se tue pour avoir l'honneur de ses bonnes grâces, que tout est promenades, rendez-vous, billets doux, sérénades, et tout ce qui faisait les délices du bon vieux temps[1]? »

Tout cela cependant n'alla pas loin; le roi, qui ne voulait pas voir se renouveler à la cour les scandales qu'il y avait donnés, retint tout dans les bornes. Mademoiselle de Rambures fut promptement mariée, mademoiselle de La Force qui était devenue madame du Roure éloignée de la cour[2], la

[1] Lettre du 29 juin 1686.

[2] Saint-Simon dit que mademoiselle de La Force fut mariée au comte du Roure, mais que le feu mal éteint (avec Monseigneur) s'étant rallumé, le roi, en 1694, après avoir inutilement averti Monseigneur, fit retirer madame du Roure dans les terres de son père jusqu'à nouvel ordre (T. I, chap. XXII.)

chambre des filles d'honneur de madame la Dauphine fut même cassée[1] (1688), et les petites aventures de Monseigneur eurent peu d'éclat.

Cependant madame la Dauphine, qui l'aimait, vit avec peine qu'il en aimât d'autres, et qu'après quelques années d'une sincère amitié il se fût peu à peu éloigné d'elle. Nous verrons à qui il s'attacha après sa mort. Mais elle s'en affligea quand le mal était sans remède pour ainsi dire, quoique madame de Maintenon, dont le sage et conciliant esprit cherchait toujours à entretenir l'union et à faire régner la vertu dans la famille royale, eût prévu ce mal et en eût averti la princesse quand il était encore temps

[1] « Le roi a permis à madame de Montchevreuil de quitter la charge de gouvernante des filles, et l'on croit que l'on ne mettra personne à sa place. — On a malheureusement trouvé un mauvais livre derrière le lit d'une de ces demoiselles, qui a avoué que M. le Duc le lui avait donné, mais pour une de ses compagnes qui le nie. La chambre est dans une grande désolation. Le roi a déclaré qu'il ne voulait plus s'en mêler. — Madame la Dauphine a déclaré qu'elle ne prendrait plus de nouvelles filles. » (Dangeau, 25 et 26 octobre 1687.) — « Le roi envoya chercher madame d'Arpajon, et lui ordonna de prendre chez elle mademoiselle de La Force. La comtesse de Grammont mène ses filles au couvent. Le roi a fait écrire à M. le Prince pour savoir si madame la Princesse voudra bien se charger de mademoiselle de Montmorency, et mademoiselle de Biron demeurera chez madame d'Urfé, sa sœur; ainsi il n'y a plus de chambres de filles. » (Dangeau, 16 janvier 1688.)

d'y remédier[1]. « Toutefois, ajoute le marquis de Sourches, madame la Dauphine prit son parti en princesse de bon esprit (on disait que c'était par le conseil du roi, qui d'ailleurs avait fait une forte réprimande à Monseigneur), et, au lieu de s'amuser à faire la grondeuse, dit franchement à Monseigneur qu'elle était avertie de tout ce qui se passait, et que, pourvu qu'il lui conservât son cœur, il lui ferait plaisir de ne pas se contraindre, et de se divertir comme il le jugerait à propos; ce qui ayant été extrêmement agréable à Monseigneur, lia entre lui et madame la Dauphine une plus étroite amitié que jamais[2]. »

Au reste il continua d'être assidu chez la princesse de Conti[3], qu'il ne quittait pas pour ainsi dire.

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

[2] Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, mai et octobre 1686.

[3] « En ce temps-là, dit le marquis de Sourches (octobre 1686), l'amitié particulière de Monseigneur le Dauphin pour madame la princesse de Conti continuait à éclater. Il allait chez elle deux ou trois fois par jour. On avait cru jusque-là que quelques occasions de galanterie qu'il trouvait chez elle, l'y avaient attiré; mais, comme on les voyait entièrement cessées, on connaissait bien que c'était un pur effet de l'inclination de ce prince pour la princesse sa sœur, la seule des enfants naturels du roi pour laquelle il eût de l'amitié. » — Plus tard il en eut beaucoup pour mademoiselle de Nantes, qui devint madame la Duchesse.

Digitized by Google

Tout le temps qu'il n'était pas à la chasse du cerf ou du loup[1], il le passait chez elle, où elle n'était occupée qu'à l'amuser. C'étaient des courses, des collations à Trianon ou à la Ménagerie, des promenades la nuit dans les jardins, des parties à Paris pour aller à l'Opéra avec des dames, souvent même avec les filles de madame la Dauphine du temps qu'il y en avait[2]. Enfin cette princesse, après avoir langui quelques années, toujours un peu delaissée, parce qu'elle ne contribuait ni à la fortune des uns, ni aux plaisirs des autres, mourut le 20 avril 1690, d'une maladie de poitrine dont elle était atteinte depuis longtemps[3]. « Se sentant tout à coup à l'extrémité, dit Dangeau, elle voulut parler en particulier au roi et à Monseigneur, elle envoya aussi chercher madame de Maintenon, qui était allée à Saint-Cyr; ensuite elle envoya querir mes-

[1] « En France il n'y a d'animaux féroces que les loups; mais il n'y en a plus guère aux environs de Paris; Monseigneur les en a purgés tous. » (Mercure galant, 1688.)

[2] Voir le Journal de Dangeau.

[3] On lit dans le Journal de Dangeau, à la date du jeudi saint, 23 mars 1690 : « Madame la Dauphine a encore été plus agitée qu'hier. Elle a demandé si instamment le Viatique, que, quoique son mal ne presse point, on le lui a apporté. Sur les deux heures, le roi et Monseigneur ont été prendre le saint sacrement à la chapelle et l'y ont reconduit. Le roi et Monseigneur ont passé le jour, ou à la chapelle, ou dans sa chambre. »

seigneurs ses enfants.... Après sa mort, le roi qui avait été fort attendri, emmena Monseigneur chez lui, et lui dit : « Vous voyez ce que deviennent les « grandeurs du monde ; voilà ce qui nous attend « vous et moi ; Dieu nous fasse la grâce de mourir « aussi saintement[1] ! »

Après la mort de madame la Dauphine, Monseigneur continua le même genre de vie, livré presque entièrement à la chasse, aux exercices du corps, à des courses de plaisir à Paris ou chez les princes, enfin à un mouvement continuel et à cette activité

[1] « Vous aurez appris la mort de madame la Dauphine. Il y a longtemps qu'on s'y préparait. Cependant on ne croyait pas qu'elle arrivât sitôt, et Dieu veuille qu'elle-même n'en ait pas été surprise. Elle a montré de la piété et du courage. Le roi la vit expirer après avoir été une heure à prier au pied de son lit. Vous aurez su la pension qu'il a donnée à Bessola. On parle déjà de marier Monseigneur, qui a été plus touché qu'il n'a su le montrer. » (Lettre de madame de Maintenon au duc de Richelieu, Marly, 1er mai 1690.) — Il paraît que madame de Maintenon ne suivit pas le convoi de madame la Dauphine, quoiqu'elle fût sa dame d'atour ; elle resta avec le roi. — Dangeau dit, à la date du 1er mai 1690 : « .... Dans le quatrième carrosse, Mademoiselle avec la dame d'honneur et la dame d'atour de madame la Dauphine. » Il veut évidemment parler de la première dame d'atour, qui était madame de Rochefort; autrement il aurait nommé madame de Maintenon. Celle-ci avait suivi le roi à Marly. Le 5 mai, en parlant d'un service célébré pour madame la Dauphine à la paroisse de Versailles, il dit : « Madame de Maintenon y était. »

Digitized by Google

stérile qui n'est que trop commune dans les cours. Il fréquentait toujours autant la princesse de Conti, qui était veuve depuis 1685. Elle avait eu la petite vérole; son mari s'était enfermé avec elle, et avait gagné cette maladie; mais, au moment où on le croyait hors de danger, le mal se porta à la tête, et il mourut presque subitement[1].

Cette belle princesse n'avait alors que vingt ans. Elle ne se remaria point, et resta l'amie de Monseigneur. Ce fut en quelque sorte son rôle à la cour, rôle partagé plus tard par l'autre sœur de Monseigneur, mademoiselle de Nantes, depuis madame la Duchesse, non sans jalousie de la part de la première. Du reste, elle avait une maison montée et nombreuse, une dame et des demoiselles d'honneur, des gentilshommes et une suite considérable qu'elle avait conservée après la mort de son mari. Outre son appartement de Versailles, elle avait, sur l'avenue de Paris, une jolie maison avec un grand jardin, où elle allait souvent et où elle se trouvait plus libre avec sa société, car elle re-

[1] « Quelle mort que celle de M. le prince de Conti! Après avoir échappé à tous les périls infinis de la guerre de Hongrie, il vient mourir ici d'un mal qu'il n'a quasi pas. Il est le fils d'un saint et d'une sainte, et par une suite de pensées emmanchées à gauche, il joue le fou et le débauché, et meurt sans confession. » (Lettre de madame de Sévigné, du 24 novembre 1685.)

cevait beaucoup de monde, et un monde jeune et choisi, que la présence de Monseigneur suffisait bien à attirer, mais qui, par lui-même, avait de quoi plaire[1].

Quoique la princesse de Conti ne fût pas au nombre des enfants du roi que madame de Maintenon avait élevés, cette princesse n'en était pas moins déférante et pleine d'égards pour elle et pour ses avis. Nous citerons quelques-unes de ses lettres en témoignage.

« Il s'est passé des choses bien tristes ici, madame, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir. Le seul jour que vous avez donné aux visites, Monseigneur le passa chez moi, et m'ôta la liberté d'aller chez vous. J'en ai été encore plus affligée depuis que j'ai su qu'on ne vous verra point pendant l'absence du roi (pendant le siége de Mons, 1691). Ç'aurait été une grande consolation pour moi. Cependant je n'oserais la demander. Je sais que vous ne le voulez pas, et je ne veux ni vous fâcher ni vous contraindre. Je vous prie, madame, d'avoir toujours pour moi l'amitié que vous avez bien voulu me promettre, et dont je ne me rendrai jamais

[1] La Fontaine, dont la princesse de Conti aimait beaucoup la société, s'y rencontrait assez souvent. (Voy. Hist. de la vie et des ouvrages de La Fontaine, par Walcknaër, liv. V et VI.)

indigne. Je la mérite par les sentiments d'estime, d'amitié et de reconnaissance que j'aurai toujours pour vous. »

« Votre lettre, madame, m'a fait le plus grand plaisir du monde, puisqu'elle m'a appris que vous êtes en meilleure santé, et que, sans la grande compagnie qui est ici, vous auriez bien voulu me voir quelquefois; je m'en étais flattée, et si j'avais été seule, je vous en aurais plus pressée que je n'ai fait, malgré cette timidité que vous me connaissez; c'est une raison de plus de souhaiter le retour du roi. Mais en vérité il n'est pas besoin que j'en aie de si fortes, l'envie que j'ai de le revoir, et l'inquiétude que me donne la manière dont il s'expose, me le font assez désirer. Je suis ravie, madame, que vous soyez contente de Monseigneur; il ne faut point le remercier, mais plutôt se réjouir avec lui de son bon goût. Je l'aime trop véritablement, si j'ose me servir de ce terme, pour n'être pas très-aise de voir qu'il fait de vous le cas que vous méritez; je crois ne pouvoir pas dire davantage, et rien n'est plus capable de me redonner ces espérances que j'ai de temps en temps. Je ne puis assez vous remercier, madame, de ce que vous me souhaitez; je suis bien persuadée qu'il n'y a que cela de bon; j'espère n'en pas toujours demeurer là. Continuez-moi votre amitié pour me consoler de votre ab-

sence, et croyez, madame, que je souhaite avec passion de la mériter. »

« Je suis bien persuadée, madame, qu'il n'a pas tenu à vous que notre mariage (des jeunes princes de Conti) réussît par votre bonté naturelle, et par amitié pour moi, qui le souhaite infiniment. Si le roi ne m'en parle point quand mon rhume me permettra de sortir, j'attendrai le jour de la médecine pour en dire un mot, comme vous me le conseillez. J'ai résolu de ne jamais lui rien demander ces jours-là, qu'il veut bien me souffrir à une heure où il n'y a que vous, pour qu'il ne craigne point, quand il me voit arriver, d'être importuné. Mais cette affaire ici n'est pas, je crois, de façon à lui déplaire, et votre présence, madame, y fera peut-être bien. Je trouve pour moi qu'elle ferait bien partout; et je ne puis vous dire, madame, la confiance que j'ai en votre amitié, et la vive reconnaissance que je sens de toutes les marques que vous m'en donnez[1]. »

Ce sont là des échantillons qui donnent le ton et la mesure de tout le reste. On voit que de tous côtés, dans la famille royale, c'était la même considération, la même déférence, les mêmes expressions d'estime et d'attachement pour madame de Main-

[1] Archives de Noailles.

tenon, qui, tout en vivant à part, et le plus retirée qu'elle pouvait, recevait néanmoins les confidences de ces princes et princesses, leur rendait des services, leur donnait ses conseils, et savait mêler habilement le langage du respect et de la raison, en cherchant toujours à leur insinuer le goût de la piété et de la vertu.

Ce fut chez la princesse de Conti que Monseigneur connut mademoiselle Choin, célébrité obscure de la cour de Louis XIV, et dont aujourd'hui les plus initiés aux détails de cette cour savent seuls le nom; personnage mystérieux et subalterne dont l'existence n'a de piquant que d'avoir paru une pâle et lointaine imitation de l'existence qu'avait madame de Maintenon auprès du roi. La comtesse de Bury, femme de beaucoup de vertu, avait été placée auprès de la princesse de Conti, au moment de son mariage, pour être sa dame d'honneur, et elle avait fait venir du Dauphiné sa nièce, mademoiselle Choin, pour être fille d'honneur de la princesse.

« C'était, dit Saint-Simon, une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec assez d'esprit et de manége, qui amusa Monseigneur, et gagna insensiblement sa confiance. » Son esprit, selon madame de Caylus, n'était propre qu'à briller dans une antichambre, et capable seulement de faire le récit des choses qu'elle avait vues. Cependant, ajoute-t-elle, cette même mademoiselle Choin en-

leva à la plus belle princesse du monde le cœur de M. de Clermont, en ce temps-là officier des gardes, qui, particulièrement bien vu de Monseigneur, et s'étant introduit chez la princesse de Conti, dont il fit l'amoureux jusqu'à lui inspirer à elle-même un goût assez vif, se mit en même temps dans l'intimité de mademoiselle Choin, s'attacha à elle, et songea même à l'épouser, par l'instigation, à ce que prétend Saint-Simon, de M. de Luxembourg et du prince de Conti, beau-frère de la princesse, tous deux fort avant dans l'amitié de Monseigneur, et qui songeaient à fonder sur ce double appui de Clermont et de mademoiselle Choin, leur crédit sur le souverain futur. Des lettres écrites de l'armée par M. de Clermont, et tombées entre les mains du roi, dont l'attention était déjà éveillée sur la petite cabale qui se formait autour de son fils, révélèrent toute cette intrigue (ceci se passa en l'année 1694). Une après-dînée qu'il ne sortit point, il fit venir la princesse de Conti dans son cabinet, et lui découvrit toute la trame. Ayant eu déjà l'occasion de lui faire plusieurs reproches sur sa légèreté, il la gronda d'un ton à la fois sévère et paternel; il lui fit voir à quelle rivale elle était sacrifiée, et lui montra ses propres lettres livrées à mademoiselle Choin par Clermont qui s'en moquait. On peut juger de l'effet que cela produisit sur la princesse. Ce fut de sa part beaucoup de larmes, de pardons, de désespoir, et

une pressante demande de justice et de vengeance. Mademoiselle Choin fut éloignée le lendemain, et M. de Clermont eut ordre de se défaire de sa charge[1]. On ignorait à la cour le motif de ces éclats. « La disgrâce de mademoiselle Choin, écrivait madame de Coulanges à madame de Sévigné, a fait une grande nouvelle à Versailles. Madame la princesse de Conti eut l'honnêteté d'assurer à mademoiselle de Sanzey (autre fille d'honneur de la princesse) qu'elle n'avait aucune part au sujet qu'elle avait de s'en défaire. Mais quel est-il ce sujet? C'est sur quoi on raisonne, qui, d'une façon, qui, d'une autre; car si jamais Monseigneur a aimé quelqu'un, c'est cette fille. L'a-t-on chassée sans sa participation? La princesse de Conti a eu des entretiens très-particuliers avec le roi, qui étonnaient tout le monde, et voilà ce qu'ils ont produit. Mademoiselle Choin est à Paris chez madame de Lillebonne, et l'on dit qu'on lui prépare un appartement aux Petites-Hospitalières[2]. »

[1] On lit dans Dangeau : « Madame la princesse de Conti est mécontente de mademoiselle Choin, la plus ancienne de ses filles d'honneur, et lui a ordonné de se retirer. Elle s'en va dans un couvent à Paris, mais la princesse de Conti lui laisse la pension de deux mille livres qu'elle lui donnait étant auprès d'elle, et même lui donne les meubles qu'il lui faut dans le couvent. » (22 août 1694.)

[2] Lettre du 27 août 1694.

Monseigneur, que le roi prévint de ce qui s'était passé, n'en conserva pas moins de goût pour mademoiselle Choin, et ce goût ne fit qu'augmenter par la difficulté de se voir. Les rendez-vous se donnèrent d'abord à Choisy, maison de campagne que Mademoiselle lui avait laissée par son testament (1693), puis à Meudon, quand Monseigneur l'eût acheté (1695), et lorsqu'il s'y rendait seul pour visiter ses bâtiments et ses plantations.

Ce joli palais de Meudon, assis sur les coteaux boisés qui dominent la Seine, avait été possédé et fort embelli par Servien, surintendant des finances, et vendu par Sablé, son fils, à M. de Louvois, qui y dépensa lui-même beaucoup. Après sa mort, Monseigneur l'échangea contre Choisy, avec madame de Louvois, moyennant un retour de 400 000 livres[1]; et c'est par là que Meudon est entré dans le

[1] « Ce matin le roi proposa à M. de Barbezieux, fils de M. de Louvois, l'échange de Choisy avec Meudon; il lui demanda pour combien madame de Louvois avait pris Meudon dans son partage. M. de Barbezieux lui dit qu'elle l'avait pris pour 500 000 livres. Sur cela, le roi lui dit qu'il lui en donnerait 400 000 de retour avec Choisy, qu'il comptait pour 100 000 livres, si cela accommodait madame de Louvois, mais qu'il ne lui demandait aucune complaisance, qu'il voulait qu'elle traitât avec lui comme avec un particulier, et ne songeât qu'à ses intérêts. » (Dangeau, 1er juin 1695.) — « Choisy avait été bâti par Mademoiselle, et lui avait coûté 800 000 livres. Il n'y avait aucun revenu. » (Dangeau, 6 avril 1693.)

Digitized by Google

domaine de la couronne. Ce lieu où il recevait le roi, qui y faisait même des séjours avec madame de Maintenon, lui plaisait infiniment; et c'est là que mademoiselle Choin se rendait en secret, dans un entre-sol où il allait passer quelques heures avec elle. Dans la suite elle y demeura tout à fait, sans cependant voir plus de monde; puis le cercle s'agrandit peu à peu; quelques courtisans intimes, et plus tard le duc de Bourgogne, le duc et la duchesse de Berry, la duchesse de Bourgogne elle-même, furent introduits dans cet entre-sol mystérieux, dont mademoiselle Choin ne sortit jamais. Non-seulement elle ne paraissait pas à Versailles, mais elle ne se montrait même jamais dans les salons de Meudon. Monseigneur allait dîner avec elle dans sa retraite, quelquefois en société de madame la Duchesse, lorsque celle-ci eut gagné toute sa confiance, ou des filles de madame de Lillebonne de tout temps attachée à mademoiselle Choin, ou de quelques privilégiés, hommes ou femmes, mais toujours avec le même air de mystère; et c'étaient ces parties qu'on appelait les *parvulo* de Meudon.

Cette singulière intimité, connue du roi et de madame de Maintenon sans être blâmée par eux[1],

[1] « Le roi lui-même et madame de Maintenon la virent quelque temps avant la mort de Monseigneur; ils allèrent

et une certaine familiarité que mademoiselle Choin avait avec les enfants de Monseigneur, firent croire à plusieurs personnes que Monseigneur l'avait épousée[1]. Saint-Simon paraît en douter : « Tout ce qui a été le plus intimement initié à leur mystère, dit-il, s'est toujours fortement récrié qu'il n'y a jamais eu de mariage. » Voltaire le nie également sur les renseignements qu'il avait. Il est à croire néanmoins que le mariage exista, mais il demeura secret. A l'époque de la rupture de mademoiselle Choin avec la princesse de Conti, en 1694, Monseigneur touchait à l'âge mûr, et avait perdu madame la Dauphine depuis quatre ans ; il ne voulait pas se remarier ; l'exemple et l'autorité du roi le portaient à mener une vie régulière ; il trouva dans mademoiselle Choin, dont le caractère était modeste et réservé, une intimité commode et sûre, un esprit qui n'embarrassait pas le sien, une nature au niveau de la sienne ; et elle fut toujours

dîner à Meudon, et après le dîner, où elle n'était pas, ils allèrent seuls avec la Dauphine dans l'entre-sol de Monseigneur, où elle était. » (Souvenirs de madame de Caylus.)

[1] « On dit que le premier Dauphin a épousé clandestinement mademoiselle de Choin qui était dame d'honneur de la grande princesse de Conti.... Je n'en jurerais pas. Elle vit encore à Paris... Elle avait la plus grosse gorge qu'on eût jamais vue. Ces timbales ont charmé le Dauphin. » (Lettre de Madame, du 22 avril 1719.)

Digitized by Google

en effet parfaitement désintéressée, ignorée en quelque sorte, et étrangère à toute intrigue auprès de Monseigneur, qui, dit-on, ne lui parlait jamais d'affaires d'État, « peut-être, ajoute malignement Saint-Simon, parce que tous deux n'y entendaient guère. »

Une lettre confidentielle et heureusement conservée de M. le Dauphin à madame de Maintenon, paraît une preuve assez directe du mariage, en même temps qu'elle est un témoignage bien frappant des sentiments de ce prince à son égard, de la place qu'elle occupait au sein de la famille, et de l'importance que son caractère et la confiance du roi lui donnaient parmi les princes et les princesses.

« Ce vendredi 22. — J'avais résolu de vous aller voir ce matin, mais vous étiez à Saint-Cyr, ainsi je ne l'ai pas pu faire. Comme je sais, Madame, que je n'ai pas de meilleure amie que vous, et que je vous ai promis de vous parler de toutes mes affaires, je vous écris cette lettre. Je suis persuadé qu'elle vous surprendra fort; car c'est pour vous dire que je commence à songer à me remarier, étant assez jeune pour sentir que je ne serais pas sage; et comme je sais que la chose du monde que le roi appréhenderait le plus serait que je tombasse dans la débauche, je vous prie de me mander véritablement votre sentiment là-dessus, et de me marquer quand je pourrai vous aller voir, pour que

nous puissions un peu parler ensemble. Je suis persuadé que vous croyez bien que j'ai examiné tous les inconvénients qu'il peut y avoir, car je vous assure qu'il y a longtemps que je ne pense qu'à cela. Le premier, qui est le plus considérable, est qu'il me paraît que le roi en est fort éloigné, et le second, que je ne vois pas de princesse qui me convienne. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent par écrit. Je vous prie de ne pas faire semblant de ce que je vous mande, que je ne vous aie parlé. N'en parlez pas même au roi, et faites-moi un mot de réponse; mais soyez assurée que je ne vous dis tout ceci que par conscience, et que j'aimerais mieux mourir que de faire quelque chose qui déplût au roi. Croyez que personne n'est plus à vous que moi. Encore un coup, le secret, et un peu d'audience quand vous le pourrez. Vous pouvez donner un petit mot de réponse à Joyeux[1], qui portera ma lettre. »

Un passage d'une autre lettre écrite en 1694 semble encore plus explicite au sujet du mariage secret avec mademoiselle Choin : « Au camp d'Horelle, ce 19 juillet 1694. Quand je serais autant accablé d'affaires que vous croyez que je le suis, je

[1] Michel Thomassin, dit *Joyeux*, premier valet de chambre de M. le Dauphin. (Voy. divers *états de la France*.) Dangeau le nomme à la date du 30 janvier 1688.

ne laisserais pas de trouver le temps de vous écrire, car on est toujours bien aise de donner de ses nouvelles à ses amis et de les faire ressouvenir de soi.... Le roi m'a adressé deux de vos lettres dans son paquet, l'une pour moi et l'autre pour le duc du Maine.... *J'ai été étonné que vous me parlassiez de ma femme; cela m'a surpris d'abord et m'a fait demeurer tout court*[1]....»

Quoi qu'il en soit de mademoiselle Choin, on peut voir, d'après ces lettres, si Saint-Simon avait le droit de dire, comme il le disait de même, au sujet de madame la Dauphine, « que le Dauphin ne put jamais aimer madame de Maintenon, que celle-ci le craignait et ne l'aimait guère non plus, et qu'elle se sentit délivrée par sa mort arrivée en 1711, bien plus encore que par celle de Monsieur[2]. » Rien n'est plus contraire à la vérité. Monseigneur eut toute sa vie beaucoup d'amitié et de confiance pour madame de Maintenon, qui ne l'avait pas élevé, mais qui l'avait vu élever auprès d'elle pendant qu'elle élevait M. du Maine, et, de son côté, elle lui était également attachée. On en a

[1] Voir le recueil intitulé : Lettres de Louis XIV, de monseigneur le Dauphin, etc., adressées à madame la marquise de Maintenon. 1 vol. in-8 de 92 pages, imprimé pour MM. les bibliophiles français, chez Didot, 1822. — Les autographes de ces lettres faisaient partie des archives de Noailles.

[2] Saint-Simon, tome V, page 73.

beaucoup de preuves; le témoignage même de Madame contredit ce que Saint-Simon avance. « M. le Dauphin, dit-elle, ne s'est jamais opposé en rien aux volontés du roi son père, et ceux qui disent que c'est lui qui s'est opposé à ce que madame de Maintenon fût déclarée reine, n'ont pas connu ce prince. Il avait plus de déférence que personne pour cette dame[1]. » Ses lettres nombreuses, que nous citerons dans un des chapitres suivants, leur ton d'amitié, leur exactitude pendant ses campagnes et ses absences, ses visites fréquentes, et son empressement en toute occasion, montrent suffisamment combien il était en effet déférent, attentif et affectueux pour elle[2].

Monseigneur n'avait donc à la cour que le rôle d'un fils soumis et respectueux, ayant autour de lui une maison nombreuse et menant la vie que nous avons dite, passant beaucoup de temps chez la princesse de Conti, chassant presque tous les jours, étant sans cesse en mouvement, donnant quelque fois des fêtes dans son appartement du rez-de-chaussée de Versailles, recevant le roi et sa cour intime

[1] Lettre de Madame, du 17 juin 1717.

[2] « Monseigneur alla dîner chez madame de Maintenon sans qu'elle l'attendît; madame la princesse de Conti y arriva un peu après lui. Le dîner se passa fort gaiement. Le roi y vint avant qu'ils fussent sortis de table. » (Dangeau, 26 octobre 1690, à Fontainebleau.) On trouve dans Dangeau beaucoup de passages analogues.

à Meudon, et se mêlant très-peu des affaires et de la politique, quoique cependant quelques courtisans fissent profession de s'attacher à sa personne, mais avec mesure. Saint-Simon cite le duc d'Antin qui le servait en qualité de menin, M. de Mailly, le mari de la dame d'atour de Madame, le prince de Conti et le duc de Vendôme, le duc de Luxembourg, le maréchal de Choiseul, le maréchal d'Huxelles, puis M. de Saint-Maure, le comte de Roucy et plusieurs autres qui croyaient par là se ménager l'avenir.

Au milieu de la jeune génération qui, en 1686, renouvelait et ranimait la cour, mademoiselle de Montpensier, la fille de Gaston d'Orléans, cette princesse altière et romanesque, aventurière et formaliste, qui, dans les jours turbulents de la Fronde, suivie de ses deux *maréchales de camp*, mesdames de Fiesque et de Frontenac, avait escaladé par une brèche les remparts d'Orléans pour défendre la ville contre l'armée du roi, qui, portant sous ses habits d'amazone la résolution virile qui manquait à son père, avait fait tirer le canon de la Bastille contre les troupes royales à la bataille du faubourg Saint-Antoine, et qui semblait, au milieu du Versailles de Louis XIV, comme un souvenir vivant et original d'un temps si différent et si effacé, la grande Mademoiselle enfin, commençait à vieillir. C'était certainement une des figures les plus singulières et en même temps les plus naturelles qu'on pût remar-

que r au milieu de cette cour; puisant dans les préjugés de sa race, et l'on peut dire dans les superstitions de sa naissance, la vanité la plus naïve mêlée à des sentiments qui visaient à la grandeur; prétendant aller de pair avec les reines et les rois, et se sentant flattée du titre d'auteur, faisant de la littérature dans ses romans et ses portraits comme elle avait fait de la guerre civile, à l'aventure et sans prétention; sensible au goût de l'esprit, mais accueillant l'abbé Cotin aussi bien que Corneille et Molière; une personne enfin d'imagination et de fantaisie, mais de peu de jugement; un composé des plus glorieux et des plus bizarres, mais des moins raisonnables, ce dont toute sa destinée se ressentit[1].

Pour que tout y fût singulier, après avoir consumé une partie de sa vie à négocier et à manquer les plus grands mariages de l'Europe[2], elle s'était rejetée à la fin sur un cadet de Gascogne, simple

[1] Voy. Sainte-Beuve, Causeries du lundi, tome III.

[2] Elle se crut longtemps destinée à épouser Louis XIV, et ensuite Monsieur, et il fut successivement question de la marier au comte de Soissons tué à la bataille de la Marfée (1641), au cardinal-infant, frère d'Anne d'Autriche, gouverneur de Flandre, au roi d'Espagne Philippe IV, à l'empereur, à son frère, l'archiduc Léopold, au prince de Galles, qui fut Charles II, roi d'Angleterre, à M. le Duc, fils du grand Condé, au duc de Lorraine, au duc de Savoie et au roi de Portugal.

gentilhomme, sans bien quoique d'une grande maison, le comte de Lauzun, dont elle devint follement éprise à l'âge de quarante-deux ans. Il faut lire dans ses propres Mémoires le récit naïf de tous les détours qu'elle prit pour lui révéler ses sentiments, et toutes les ruses de celui-ci pour feindre d'ignorer, de ne pas comprendre, de n'oser jamais prétendre à inspirer un tel amour, qu'il trouvait cependant le moyen, par ses respects et ses soumissions, d'exciter chaque jour davantage; puis l'éclat que fit ce mariage, quand la nouvelle en fut connue, la vanité de Lauzun qui le retarda imprudemment, les vives instances de toute la famille royale, assez blessée de cette mésalliance pour obtenir du roi qu'il retirât son consentement, les larmes et le désespoir de la princesse[1], enfin tout ce roman que ma-

[1] Voici comment Mademoiselle rend compte de l'entrevue où le roi lui signifia son refus. « Lorsque je fus entrée dans la chambre du roi, je le trouvai seul et triste. Il me dit : « Je « suis au désespoir de ce que j'ai à vous dire. L'on a établi « dans le monde que je vous sacrifiais pour faire la fortune de « M. de Lauzun. Cela me nuirait dans les pays étrangers. Je « ne dois pas souffrir que cette affaire s'achève. » Je lui répondis en me jetant à ses pieds : « Ah! sire, que me dites-« vous?... Je vous supplie de me tuer plutôt que de me dé-« fendre d'épouser M. de Lauzun.... Quoi! une affaire où « vous avez consenti, qui est prête à s'exécuter, sur laquelle « vous vous êtes laissé surprendre!... » Je me jetai une deuxième fois à ses pieds; il se mit à genoux pour m'embras-

dame de Sévigné raconte si vivement, si spirituellement dans ses lettres.

La Bruyère a eu raison de dire, en faisant allusion à M. de Lauzun, « qu'il n'est pas permis de rêver comme il a vécu. » L'ancienne société mettait en relief une multitude de caractères originaux, de physionomies saillantes, d'existences aventureuses et diverses qui faisaient alors de la scène du monde un spectacle bien plus piquant et bien plus varié que de nos jours, où la société n'est plus qu'une grande foule que de subites révolutions poussent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, où toute personnalité disparaît, où tout se ressemble et tout s'efface. C'est ce qui fait que nous prenons tant de plaisir au récit des temps anciens, et ce qui fait douter aussi que notre temps puisse se raconter.

ser; nous demeurâmes trois quarts d'heure les joues l'une contre l'autre sans nous rien dire; il pleurait d'un côté, et moi je fondais en larmes de l'autre. Il me dit : « Pourquoi « m'avez-vous donné le temps de faire des réflexions, il fal- « lait vous hâter.... » Je me mis à crier qu'il me tuât, que je lui pardonnerais ma mort plutôt que la séparation de la personne que j'aimais le plus au monde.... A la fin il me dit : « Il « est tard, vous n'avez plus rien à me dire, je ne changerai « pas de sentiment. » Il pleura et m'embrassa. Je lui dis : « Vous pleurez de compassion et vous n'avez pas la force de « refuser aux autres le sacrifice que vous leur faites de mon « repos ! » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, 1670, tome IV, page 275.)

Il y eut encore au XVIIe siècle quelques-uns de ces esprits, héritiers du XVIe, dans lequel il était commun d'avoir le cœur haut et de se sentir; esprits hardis et fiers, pleins de ce qu'ils croyaient être et valoir, ne se refusant rien en paroles, et dans l'action se livrant tout autant à leurs fantaisies. La Ligue, si féconde en drames de tout genre, le règne de Louis XIII, où la haute classe s'agitait frémissante et révoltée sous Richelieu, la Régence, où les Importants et les Frondeurs conspiraient et s'insurgeaient contre Mazarin, nous fourniraient nombre de ces célébrités, en hommes et en femmes, dignes de fixer les regards, alors que l'aristocratie française, non encore disciplinée et amollie par la vie de cour et la douce opulence, avait pour traits distinctifs la force et l'énergie, la témérité des projets et l'insouciance de leurs périls. M. de Lauzun fut certainement, sous le règne de Louis XIV, un de ces personnages étranges faits pour attirer l'attention, moins, il est vrai, par la force et l'originalité de son caractère, que par la singularité et l'audace de ses aventures.

Débarqué de sa province sous le nom de marquis de Puyguilhem chez le maréchal de Gramont, son cousin, introduit par lui chez la comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin, de chez qui le roi ne bougeait alors, et qui était la reine de la cour, il ne tarda pas à devenir l'ami et comme le favori

du roi, qui lui donna son régiment de dragons en le créant, bientôt après le fit maréchal de camp le nomma colonel général des dragons, et enfin lui promit la charge de grand maître de l'artillerie, dont le duc de Mazarin voulait se défaire, mais sous la promesse du secret, que Lauzun par vanité ne sut pas garder. Louvois l'apprit. Redoutant la faveur et la hauteur de Lauzun dans cet emploi, qui avait tant de relations avec son département de la guerre, il remontra vivement au roi tout le dommage que le service éprouverait des caprices et des prétentions d'un caractère tel que celui du nouveau grand maître. Le roi piqué, et touché peut-être des raisons produites par Louvois, ne dit plus rien à Lauzun, à qui il avait fixé le jour de sa nomination. Celui-ci, étonné, épie un tête-à-tête avec Sa Majesté, et entré dans son cabinet, la somme audacieusement de sa parole. Le roi lui répond qu'il n'y était plus tenu, puisqu'il ne la lui avait donnée que sous le secret auquel il avait manqué. Là-dessus Lauzun se recule de quelques pas, tourne le dos au roi, tire son épée, en casse la lame avec son pied, s'écriant avec fureur qu'il ne servira jamais un prince qui ne sait pas tenir sa promesse. C'est alors que Louis XIV, transporté de colère, fit ce beau trait d'ouvrir sa fenêtre, et d'y jeter sa canne, en disant qu'il ne se pardonnerait jamais d'avoir frappé un gentilhomme; il savait bien que Lauzun ne pour-

rait lui demander raison; puis il sortit. Le lendemain Lauzun fut arrêté et conduit à la Bastille. Cependant on parla au roi, et c'est ici que se fait voir la bonté de Louis XIV, qu'on peint souvent hautain et inflexible. Il avait donné l'artillerie au comte de Lude, premier gentilhomme de la chambre, qui vendit alors cette dernière charge au duc de Gesvres, capitaine des gardes. Le roi fit offrir à Lauzun, toujours enfermé, la charge vacante de capitaine des gardes en dédommagement de celle de l'artillerie. Celui-ci, voyant cet incroyable et prompt retour, reprit assez d'audace pour refuser. Le roi ne s'en rebuta pas. Guitry, ami de Lauzun, alla le prêcher à la Bastille, et obtint, à grand'peine, qu'il eût la bonté d'accepter l'offre du roi. Dès qu'il l'eut fait, il sortit de prison et prêta serment de sa nouvelle charge.

C'est alors que commença le roman de Mademoiselle, « que la réputation d'honnête homme et d'homme singulier, dit-elle, avait toujours fort touchée[1], et qui acheva de se monter la tête durant ce voyage triomphant du roi avec les dames, lorsqu'il alla visiter ses conquêtes de Flandre, en 1670, accompagné d'un nombreux corps de troupes

[1] Mémoires de mademoiselle de Montpensier, tome IV, page 104. — *L'honnête homme*, expression alors nouvelle et piquante, assez malaisée à définir aujourd'hui, indiquait un homme bien élevé, élégant et à la mode.

dont il avait donné le commandement au comte de Lauzun avec la patente de général d'armée.

Mais Louvois s'alarma de la faveur d'un homme si dangereux par son audace, qui s'était mis en tête de se faire adorer des troupes, qui avait été au moment de s'élever au rang des princes par son mariage, s'était fait en tout cas assurer des biens immenses par Mademoiselle, et dont la présomption pouvait viser à tout. Il s'unit contre lui avec madame de Montespan, qui, de son côté, eut amèrement à se plaindre de son insolence, laquelle le porta jusqu'à l'incroyable hardiesse de se cacher dans sa chambre pendant qu'elle y était avec le roi, et de lui reprocher ensuite en termes injurieux de l'avoir desservi après avoir promis de le servir[1]. On croit en général que cette effronterie fut la cause de son deuxième emprisonnement qui eut lieu le 25 novembre 1671, environ un an après l'éclatante aventure de son mariage rompu[2].

[1] « On a prétendu mal à propos que M. de Lauzun avait été bien avec madame de Montespan avant qu'elle fût maîtresse du roi; rien n'est plus faux, si j'en crois ce que madame de Maintenon m'en a souvent dit. » (Souvenirs de madame de Caylus, page 412.)

[2] Mademoiselle, qui parle avec larmes de ce deuxième emprisonnement, n'en laisse pas soupçonner la cause et ne semble pas la trouver injuste. Ce ne peut être, comme on serait porté à le croire, pour avoir désobéi au roi en épousant Ma-

Digitized by Google

Madame de Sévigné écrivait à sa fille le 23 décembre 1671 : « Vous avez tous les étonnements que doit donner un malheur comme celui de M. de Lauzun. Toutes vos réflexions sont justes et naturelles, mais on commence à n'y plus penser. Voici un bon pays pour oublier les malheureux. On a su qu'il a fait son voyage dans un si grand désespoir, qu'on ne le quittait pas d'un moment.... Il dit qu'il est innocent à l'égard du roi, mais que son crime est d'avoir des ennemis trop puissants. Le roi n'a rien dit, et ce silence déclare assez la qualité de son crime. »

Il fut conduit à Pignerol où il rencontra Fouquet, autre exemple fameux des jeux cruels de la fortune. Au reste, ces grandes chutes, ces longues et dures captivités n'étaient pas de rares événements. Marie de Médicis était morte de misère sur

demoiselle. Les Mémoires de cette princesse paraissent donner un démenti à cette conjecture, et le mariage secret, s'il eut lieu, ne se fit qu'après que Lauzun fut sorti de Pignerol. — Saint-Simon semble en attribuer la cause à des relations coupables avec la comtesse de Soissons, exilée pour l'affaire des poisons. En tout cas, il est vraisemblable que Lauzun craignait quelque révélation dangereuse, car il raconta à Saint-Simon lui-même, qu'étant tombé dangereusement malade dans sa prison, et craignant qu'on ne lui envoyât pour le confesser un prêtre supposé, il exigea que ce fût un capucin, et que, dès que le capucin fut entré, il lui sauta à la barbe et la tira tant qu'il put pour voir si elle n'était pas postiche.

Digitized by Google

le sol étranger, Ornano dans les fers à Vincennes, le duc de Vendôme dans les cachots de Blois; Bassompierre était resté enfermé à la Bastille pendant douze ans; le sort du maréchal d'Ancre, celui de Chalais, de Marillac, de Montmorency, de Cinq-Mars avait habitué depuis un demi-siècle à ces revers éclatants. On se ménageait peu dans ces luttes de l'ambition et du pouvoir; on s'attaquait et l'on se défendait avec les mêmes armes. C'est par là que s'expiaient les grandeurs humaines; et les gens du peuple, qui contemplaient d'en bas ces catastrophes, se consolaient d'être petits à la vue des coups terribles qui frappaient les grands.

Sans avoir d'aussi graves motifs que ceux qui avaient fait enfermer Fouquet, l'emprisonnement de Lauzun dura dix années; il avait été enfermé sans jugement, en vertu de l'autorité souveraine et arbitraire, qui, en certains cas, non définis, appartenait alors au monarque, et que la Fronde, dans le peu de jours sérieux qu'elle eut, avait voulu réformer; droit excessif, justifié à l'origine et perpétué ensuite par les raisons d'État, quelquefois utile, mais qu'une civilisation plus conforme à la liberté et à la dignité humaine devait abolir.

Mademoiselle, inconsolable, faisait de continuelles démarches plus ou moins directes, mais toujours vaines, pour la délivrance de ce cher prisonnier, lorsque madame de Montespan imagina

d'en tirer parti en entamant avec elle une négociation longuement et artificieusement conduite dans le dessein d'obtenir que Mademoiselle laissât au duc du Maine une partie de ses biens. « Madame de Montespan, chez qui j'allais tous les jours, me paraissait attendrie pour M. de Lauzun; elle me disait souvent : « Songez à ce que vous pourriez faire « pour plaire au roi, pour qu'il vous accorde ce qui « vous tient au cœur.... » Pertuis, qui est fort des amis de M. de Lauzun, me dit un jour : « Si vous « leur faisiez espérer votre bien pour M. du Maine?...» Enfin je me résolus de le faire mon héritier, pourvu que le roi voulût faire revenir M. de Lauzun, et consentir que je l'épousasse.... Je dis un jour à Barailles d'aller le proposer à madame de Montespan de ma part. Le lendemain j'allai la voir, elle me remercia infiniment, me dit combien le roi aimait tendrement M. du Maine, qu'elle ne pouvait douter qu'après ce que j'aurais fait, il ne fît tout ce que je voudrais, mais qu'il ne fallait en parler au roi que quand on aurait pris toutes les mesures pour réussir. Puis, le jour d'après, elle me dit que le roi s'était malheureusement engagé à ne consentir jamais à mon mariage par des lettres qu'il avait écrites aux ambassadeurs étrangers, mais que les conjonctures pouvaient changer les affaires. Elle me dit quelque temps après : « Il est inutile de me faire des propo- « sitions, si vous ne voulez pas que j'en parle au

« roi.... Mais surtout il faudra lui témoigner la vue « que vous avez pour M. du Maine, uniquement « par l'amitié que vous avez pour lui, et sans parler « de M. de Lauzun. Il a peut-être autant d'envie que « vous de le faire sortir.... » Enfin, je consentis qu'elle en parlât au roi. Le roi me remercia, et me dit combien il était touché de la marque d'amitié que je voulais lui donner.... Madame de Montespan fut ravie que j'eusse fait ce pas, et ne songeait qu'à m'en faire faire un plus grand; elle me faisait mille amitiés, et je n'avais de plaisir qu'à être avec elle; elle me disait que je serais la plus heureuse personne du monde, que cela me lierait plus étroitement au roi, dont je recevrais sans cesse des marques de considération et de reconnaissance, que je serais de tout.... J'écoutais tout cela avec plaisir, et cet encens me montait fort à la tête.... Le roi me traitait également bien, mais pas un mot de M. de Lauzun.... Je la pressais d'en parler, elle me répondait : « Il faut avoir patience. » Un jour elle me dit : « Il ne faut point vous flatter, le roi ne consentira « jamais à ce que vous épousiez M. de Lauzun « comme vous voulez faire, ni qu'il s'appelle M. de « Montpensier; il le fera duc, et si vous voulez vous « marier, il ne fera pas semblant de le savoir....— « Quoi! dis-je, il vivra avec moi comme mon époux, « et il ne le sera pas publiquement! Qu'en croira-t-on? « — Bon, répliqua madame de Montespan, votre

« conscience vous rassurera. Croyez-moi, vous en « serez mille fois plus heureuse; M. de Lauzun « vous en aimera davantage, le mystère aiguise « l'amour.... » Elle proposa à Barailles que je fisse une donation de Dombes et du comté d'Eu, puis elle fit entrer M. Colbert dans l'affaire.... Enfin, je consentis à ce qu'ils voulurent[1]. »

L'intrigue réussit donc, et la longue et artificieuse négociation menée, en arrière du roi, par l'habile madame de Montespan, eut encore cet effet, qu'en réalité la liberté de M. de Lauzun fut le prix de la donation que Mademoiselle fit au duc du Maine, du comté d'Eu, du duché d'Aumale et de la principauté de Dombes[2].

Madame de Maintenon paraît avoir été étrangère à toute cette négociation, et on ne l'entrevoit, en tout ce qui concerne la disgrâce de M. de Lauzun, que dans une seule phrase de ses lettres[3], et dans un passage des

[1] Mémoires de mademoiselle de Montpensier, tome IV, pages 402 et suivantes.

[2] Mademoiselle avait acheté le comté d'Eu en 1661 pour la somme de 2 millions de livres à mademoiselle de Guise, fille de Charles de Lorraine, fils du duc Henri de Guise, assassiné à Blois.

[3] « Ceux qui m'imputent la longue disgrâce de M. de Lauzun me haïssent plus qu'ils ne me connaissent. Si mes conseils avaient été écoutés, il serait encore en faveur, parce qu'il ne se serait pas fait les affaires qui la lui ont ôtée. » (Lettre à madame de Saint-Géran, 1676.)

Mémoires de Lafare que nous avons cité[1]; mais sa tendresse pour le duc du Maine ne fut certainement pas indifférente à l'accroissement que reçurent alors son existence et sa fortune. Mademoiselle, qui raconte tout ceci en grand détail, ne prononce qu'une seule fois son nom. « Le roi, dit-elle, m'écrivit qu'il me priait que je déclarasse ce que j'avais fait pour M. du Maine, avec un si grand empressement et des manières si tendres, que je ne pus m'en défendre. Cette nouvelle se divulgua, les uns admirèrent ce que j'avais fait, les autres le blâmèrent. Madame de Maintenon me dit que le roi le lui avait dit (il y avait longtemps que je ne lui avais pas fait l'honneur de lui parler et elle n'avait pas osé commencer), qu'elle me suppliait de croire que cela lui faisait un tel attachement à mon service, que j'aurais tout lieu de voir qu'elle n'aurait d'autre application que de me servir, et de reconnaître, en tout ce qui dépendrait d'elle, les obligations que M. du Maine m'avait, qu'elle l'avait nourri, qu'elle n'aimait rien mieux que lui, que présentement elle osait dire qu'elle m'aimait davantage, et que c'était aimer ce qui devait m'être uni comme mon enfant. Elle me tint tant de discours honnêtes, reconnaissants et tendres qu'ils passaient mon attente[2].

[1] Voy. tome Ier.

[2] Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1681, tome IV, page 431.

Mais la ratification de Lauzun était nécessaire, car la princesse lui avait entièrement assuré le duché de Montpensier, la principauté de Dombes, et le comté d'Eu[1]. Lauzun y fit beaucoup de façons et eut à ce sujet une entrevue avec madame de Montespan aux eaux de Bourbon, où on le conduisit sous le prétexte de sa santé. Il donna enfin son consentement, au printemps de 1681, et fut incontinent mis en liberté avec défense, toutefois, de se présenter à la cour[2]. Il y reparut néanmoins, et ses aventures qui n'avaient pas de fin l'y ramenèrent quelques années après en sauveur du roi et de la reine d'Angleterre. C'est ce qui faisait écrire au

[1] Elle le dédommagea en lui faisant don du duché de Saint-Fargeau et de la baronnie de Thiers; ce dont il lui sut peu de gré, prétendant qu'il aurait été mis en liberté sans son intervention, et par conséquent sans les renonciations qu'il fut obligé de faire.

[2] Il vit une seule fois le roi, mais il allait fréquemment chez Monsieur, au Palais-Royal, et à Saint-Cloud. Il voyait également tous les princes et chassait avec Monseigneur. Mademoiselle dit dans ses Mémoires : « Je trouvai le lendemain madame de Maintenon chez la reine et je lui demandai si elle avait trouvé M. de Lauzun bien changé. Elle me dit : « Il ne m'a pas « fait l'honneur de me venir voir. » Je lui dis : « C'est que le « roi était chez vous. » Elle me dit : « Il aurait pu venir quand « il a été sorti. Il est allé chez M. de Louvois. Il est plus « habile de chercher ces gens-là que moi. » Elle ne me parut pas contente de lui, ce qui me fâcha. » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1681, tome IV, page 434.)

comte de Bussy, jaloux de ces retours inespérés qui ne survenaient pas pour lui : « La fortune, qui est une grande folle, n'en a jamais donné tant de marques que dans la vie de Lauzun ; c'est un des plus petits hommes pour l'esprit autant que pour le corps, que Dieu ait jamais faits ; cependant nous l'avons vu favori, nous l'avons vu noyé et le revoici sur l'eau. Ne savez-vous pas un jeu où l'on dit : « Je l'ai vu vif, je l'ai vu mort, je l'ai vu vif « après sa mort ; » c'est tout son portrait [1]. »

Il fut fait successivement chevalier de la Jarretière par le roi d'Angleterre, duc et commandant des troupes en Irlande par Louis XIV, à la sollicitation de Jacques II. « Il était pour ainsi dire le ministre d'Angleterre en France, dit madame de La Fayette, il n'avait jamais été aimé de M. de Louvois, mais il faisait tout ce qu'il pouvait pour gagner les bonnes grâces de madame de Maintenon. Il savait bien qu'il n'y avait que ces deux côtés pour pouvoir approcher le roi, et peut-être comptait-il celui de madame de Maintenon comme le plus sûr [2]. »

« M. de Lauzun, écrivait en effet madame de Maintenon, est plus à la mode que jamais, et il voudrait que nous unissions nos vengeances. Je lui ai dit que depuis longtemps j'avais tout pardonné. Il

[1] Lettre à madame de Sévigné, du 2 février 1689.

[2] Mémoires sur la cour de France, 1689.

est trop vindicatif pour le croire, et cependant il voudrait bien que Mademoiselle lui en dit autant[1].» C'est qu'en effet, à l'époque où nous sommes parvenus, la princesse à laquelle il était rendu se trouvait par malheur entièrement désabusée de son héros. Elle n'avait pas tardé à l'être. Ses froideurs, son ingratitude, ses bizarreries et l'éloignement qu'il avait pour elle, firent bientôt tomber le bandeau de ses yeux. L'avait-elle épousé? « Lauzun, « dit Saint-Simon, le laissait entendre. » — « Il venait tous les soirs à l'heure du jeu chez moi, dit-elle, son humeur périodique lui continuait toujours. Encore que je le connusse bien, et que j'en fusse fort lasse, je voulais soutenir la gageure, et je ne voulais pas, après avoir tant fait pour lui, le laisser là sans achever, c'est-à-dire, le faire duc, et qu'il retournât à la cour[2]. » Mais ses procédés devinrent si inconvenants et même si brutaux, qu'elle finit par ne vouloir plus le voir, pas même au moment de sa mort[3]. Sa propre passion éteinte dans son cœur la payait

[1] Lettre à madame de Saint-Géran, 1689.

[2] Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1682, tome IV.

[3] « On apprit de Paris que Mademoiselle avait défendu à M. de Lauzun de se présenter devant elle; qu'il n'avait répondu à cet ordre que par une révérence, et s'en était allé au siége de Luxembourg. » (Dangeau, 4 mai 1684.)— « M. de Lauzun avait prié Monsieur d'obtenir de Mademoiselle la permission de la

bien mal de tous les sacrifices que cette passion lui avait coûtés.

Mademoiselle vécut encore quelque temps; sa petite cour avait été, comme nous l'avons vu, un des centres du bel esprit et d'un certain goût littéraire qui se peint dans les *Divertissements de la princesse Aurélie*, dans la *Relation de l'île imaginaire*, dans l'*Histoire de la princesse de Paphlagonie*, passe-temps de sa disgrâce, de 1654 à 1660; produits des fantaisies de sa plume et de l'esprit de sa société dans les premières années de son retour. On y trouve, avec des nuances nouvelles, le reflet des romans de mademoiselle de Scudéry et des conversations de l'hôtel de Rambouillet; et le public les lisait sous le nom de Segrais, secrétaire des commandements de Mademoiselle « espèce de savant, dit-elle, tourné sur le bel esprit. » Ce fut elle encore qui inventa au milieu de son cercle, presque entièrement composé du grand monde, le genre des *portraits* qui devint si à la mode et

revoir. Mademoiselle a répondu à Monsieur que M. de Lauzun était un ingrat, qu'elle ne voulait point le voir, qu'elle donnerait tout au monde pour ne l'avoir jamais vu. Monsieur a fort approuvé ce qu'avait répondu Mademoiselle, et Mademoiselle ajouta : « Je sais son dessein; il espère, si je le « voyais, que je parlerais au roi pour le faire revenir à la « cour; mais je ne prononcerai jamais son nom en rien; il ne « le mérite pas. » (Dangeau, 11 décembre 1687.)

aboutit, sous le nom de *caractères* à l'œuvre de La Bruyère, qui, au lieu de quelques individus, peignit son siècle et l'humanité. Ces occupations littéraires qui ne furent pas sans influence sur le mouvement des lettres avaient été abandonnées par Mademoiselle lorsqu'elle s'absorba dans sa passion pour Lauzun, et dans les anxiétés, les démarches, les chagrins, les regrets que cette passion lui causa. Son goût d'écrire se borna à la continuation de ses Mémoires dont on a le manuscrit tout entier de sa main, sans un mot d'orthographe, mais d'un style à la fois facile, négligé, non vulgaire et qui sent la princesse. Elle n'avait avec madame de Maintenon que des rapports de bienveillance et de politesse. Elle habitait le Luxembourg, entourée de sa maison et de ses familiers, et elle habitait aussi Choisy, le château d'Eu, ou quelque autre de ses nombreuses résidences, mais le plus ordinairement Versailles, d'où personne ne s'éloignait longtemps, et où elle tenait à occuper le rang que lui assignait sa naissance. Elle mourut au Luxembourg, le 5 mars 1693, après avoir été visitée par le roi dans sa maladie, ainsi que par tous les princes qui l'entourèrent jusqu'au dernier moment[1].

[1] Le roi vint la voir au Luxembourg pendant sa dernière maladie. Après sa mort, M. de Lauzun, qui continua de jouir d'une assez grande distinction à la cour et dans le monde, et de l'état d'une grande maison, épousa en 1695 la fille du ma-

Une autre célébrité de la Fronde, mais qui le fut du monde entier, allait également disparaître de la scène, nous voulons parler du grand Condé, le type le plus populaire et le plus éclatant de l'ancienne gloire française. Depuis que la goutte l'avait forcé de quitter le commandement des armées en 1676, il vivait à Chantilly, dont il avait fait le centre des lettres et des arts, et où Bossuet nous le représente « portant au-dessus de ses actions les plus renommées la gloire d'une si belle et si pieuse retraite, sachant parler à chacun selon ses talents, et non-seulement aux gens de guerre de leurs entreprises, aux courtisans de leurs intérêts, aux politiques de leurs négociations, mais encore aux voyageurs curieux de ce qu'ils avaient découvert, à l'artisan de ses inventions, et enfin aux savants de toutes les sortes de ce qu'ils avaient trouvé de plus merveilleux[1]. »

« La retraite du grand Scipion dans sa maison de campagne proche de Capoue, dit un auteur contemporain, n'a rien de comparable à celle de M. le prince de Condé en sa maison de Chantilly. J'avoue qu'il faisait beau de voir ce prince tout brillant de l'éclat de sa valeur au travers des nuages

réchal de Lorges, belle-sœur du duc de Saint-Simon. Il mourut en 1723, à quatre-vingt-dix ans.

[1] Oraison funèbre du grand Condé.

qui l'environnaient dans l'orage du combat, mais il fait encore plus beau le voir dans cette aimable tranquillité dont il jouit en sa vie privée, recevoir les compagnies, faire les honneurs de sa belle maison, devenue le rendez-vous de la raison et de l'esprit, et où rien ne règne tant que la politesse; en montrer lui-même les cascades, les fontaines, les jardins et les bocages, entretenir avec cette honnêteté et cette affabilité qui lui est si naturelle ceux qui viennent lui faire leur cour, environné d'un plus grand éclat sur le bord du canal de Chantilly, que n'étaient autrefois les plus grands monarques sur le trône. C'est ce que j'appelle le modèle accompli d'un glorieux repos, et de cette grandeur qui peut se trouver avec tant de dignité dans la vie particulière et retirée[1]. »

C'était en effet un des beaux spectacles de cette époque, où de tous côtés les yeux étaient frappés par la grandeur, que celui de ce génie de la guerre se reposant de la gloire au milieu des Muses, environné de respect et d'hommages au sein d'un séjour enchanté. On se souvient que le prince de Condé avait été un des hôtes de l'hôtel de Rambouillet. Il y avait puisé, ainsi que dans une très-

[1] *Du grand et du sublime dans les mœurs et dans les différentes conditions des hommes.* — Chapitre III : Le sublime de la vie privée dans la retraite de M. le Prince, à Chantilly. Paris, in-12, 1686; par le père Rapin.

bonne éducation[1], le goût de l'esprit et des lettres, dont il était excellent juge. « Son grand génie, embrassait tout, dit Bossuet, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts avec les sciences. Il n'y avait livre qu'il ne lût[2]. » Son admiration pour Corneille ne l'avait pas empêché d'apprécier Racine, de l'encourager dans ses essais, de le soutenir contre les cabales. Il fut également le protecteur de Molière, de Boileau, de La Fontaine, qui se rencontraient chez lui avec Pellisson, Fléchier, Ménage, Fleury, Bouhours, Rapin, Ducange, Huet, Santeuil, Malebranche et Sauveur, avec La Bruyère, chargé d'enseigner son petit-fils[3], avec Bossuet, *dont la voix lui était si connue*, qu'il avait aimé dès sa

[1] *Alliance des armes et des lettres*, à monseigneur le Prince, par le sieur de Tournay, 1648. On y dit que la philosophie, la jurisprudence, la théologie, sont familières à Louis de Bourbon à un degré très-éminent.

[2] Bourdaloue admire en lui « cette capacité d'esprit, dont le caractère est de n'ignorer rien et de juger en maître de toute chose. » (Or. fun.). Huet admire ce prince, « varia prædictum « doctrina, præcipue antiquitatis callentissimum. » Il exalte en lui « sublimis ingenii præstantiam, singularemque in omni « pene genere litterarum eruditionem, infinitam sciendi et dis- « cendi cupidinem, quam alebat continua lectio librorum om- « nis generis. » (Commentarius, lib. V, pag. 53, 273-74.)

[3] C'est Bossuet qui l'avait placé dans ces fonctions, et sur son acte de décès il est appelé *écuyer gentilhomme de monsei-*

jeunesse, à la thèse duquel il avait assisté au collége de Navarre, entouré des jeunes seigneurs ses compagnons d'armes, et tout près d'entrer en lice avec lui, en un mot avec tout ce qu'il y avait de lettrés et de savants connus, qui y discutaient librement de littérature, de science et de philosophie, dans la société de graves et spirituels prélats, que dans sa familiarité on appelait *le clergé de M. le Prince*, d'hommes de guerre renommés, de gens d'esprit de toutes sortes, de ce qu'il y avait enfin de plus brillant en hommes et en femmes, qui se succédaient sans cesse à Chantilly, « l'écueil des mauvais ouvrages, » dit La Bruyère. C'est qu'en effet, au milieu de sa magnificence, la cour de Chantilly était restée un centre littéraire, où l'esprit était en honneur, où comparaissaient et se jugeaient les œuvres du jour[1], brillant aréopage, qui fut remplacé plus tard par la petite cour de Sceaux chez la duchesse du Maine.

gneur le Duc. (D'Olivet, Histoire de l'Académie et Revue rétrospective, octobre 1836.)

[1] « J'ai été obligé de dire ici, le mieux que j'ai pu, quelques-uns des vers de votre satire à M. le Prince; il ne parle plus d'autre chose. M. le prince de Conti et M. le Prince ne font que redire les deux vers : *La mule et les chevaux au marché s'envolèrent.* Je vous conseille de m'envoyer tout cet endroit, et quelques autres morceaux détachés, si vous le pouvez. » (Lettre de Racine à Boileau; autog.)

M. le Prince prenait part à ces discussions, souvent même avec une vivacité qui tenait de son caractère impétueux, et qui fit que Boileau lui dit un jour : « Dorénavant je serai toujours de l'avis de M. le Prince, surtout lorsqu'il aura tort. »

La Fontaine fait aussi mention de ces disputes qu'on appelait poliment *les contestations* de M. le Prince. « Elles sont fort vives, dit-il, il n'ignore rien, non plus que vous, et aime fort la dispute. Autrefois la fortune ne l'aurait pas bien servi si elle ne lui avait opposé des ennemis en nombre supérieur et des difficultés presque insurmontables. Aujourd'hui il n'est point plus content que lorsqu'on peut le combattre avec une foule d'autorités, de raisonnements et d'exemples; c'est là qu'il triomphe, il prend la victoire et la raison à la gorge pour les mettre de son côté[1].

Toute la cour, et ce qu'il y avait de plus distingué à la ville, affluait à Chantilly. On y faisait des voyages. Madame de La Fayette disait « que de tous les lieux que le soleil éclaire, il n'y en avait point de pareil à celui-là. » Une fois elle y passa six jours, et elle écrivait à madame de Sévigné (1673) : « Nous vous y avons extrêmement souhaitée, non-

[1] Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince. (Lettre en vers et en prose à M. le prince de Conti, par La Fontaine, qu'une indisposition avait empêché de se rendre à une invitation du héros, 1684.)

seulement par amitié, mais parce que vous êtes plus digne que personne d'admirer de pareilles beautés. »

Le Prince, presque toujours infirme, quittait rarement cette résidence, et seulement pour aller présenter ses respects au roi, qui, le voyant un jour gravir avec peine l'escalier de Versailles, lui disait avec grâce : « Ne vous pressez pas, mon cousin; quand on est autant chargé de lauriers que vous l'êtes, on a le droit d'aller lentement. »

Chantilly, antérieurement et depuis longtemps possédé par la maison de Montmorency, était entré dans la maison de Condé en 1632, par madame la Princesse, à la mort de son frère, le duc de Montmorency, décapité à Toulouse.

Dès cette époque, c'était déjà un séjour délicieux, dont mille témoignages en prose et en vers attestent les agréments et les plaisirs. Il faut encore lire dans M. Cousin[1] le charmant tableau qu'il en trace, quand tout y était jeune, quand le grand Condé était encore le duc d'Enghien, entouré d'une florissante jeunesse de cour et de guerre, qui le suivait dans les plaisirs et les combats, quand madame de Longueville était encore mademoiselle de Bourbon, madame de Montausier mademoiselle de Rambouillet; et lorsqu'au lieu de la guerre civile, une paix

[1] Histoire de madame de Longueville.

florissante ou de glorieuses victoires remplissaient tous les cœurs d'allégresse. Après cet âge d'or, après les années néfastes qui le suivirent, et que reniait le grand Condé, représenté dans la galerie même de Chantilly, arrachant cette page funeste de son histoire, vint pour Chantilly l'époque des fêtes et celle d'un éclat plus mâle et plus brillant, que nous venons de peindre, lorsque l'illustre guerrier y fixa sa retraite, qu'il se plut à embellir[1].

Chantilly, que tous les Condés ornèrent à l'envi, et *où les eaux ne se taisaient ni jour ni nuit*, se trouva donc être, et par ses merveilles, et par la belle compagnie qui s'y rassemblait, un digne pendant de Versailles, avec ce précieux avantage d'offrir plus d'indépendance et de liberté. Il ne semblait pas moins, disons-nous, en être l'émule par les fêtes magnifiques qu'on y donnait. Toutes les mémoires ont présente celle que le grand Condé offrit à Louis XIV

[1] « M. le Prince, dit Gourville dans ses Mémoires, après m'avoir chargé de ses affaires, me dit qu'il voudrait bien que je lui fisse un fonds particulier de 25 000 livres tous les ans, pour continuer le canal qu'il avait commencé à Chantilly, qui servait beaucoup à l'amuser. Mais, à mon retour d'Espagne, il me dit qu'il voudrait bien y dépenser 40 000 livres par chaque année, ce qui fut bien augmenté dans la suite. M. le Duc, qui a plus d'imagination que personne du monde, proposait toujours des choses nouvelles à Chantilly, et M. le Prince, quoi qu'elles dussent coûter, les faisait exécuter. »

Digitized by Google

partant pour la conquête de la Hollande[1]; cette fête qui dura deux jours, « où il y avait pour mille écus de jonquilles, » mais qui resta surtout célèbre par la mort tragique de Vatel, ou plutôt par le récit que nous en a laissé la plume incomparable de madame de Sévigné. Heureuse époque où tous les événements, jusqu'aux fêtes fugitives et aux futiles intérêts du jour, avaient pour historien un écrivain de génie chargé de les transmettre à la postérité!

Après la mort du grand Condé, la cour de Chantilly ne fut plus aussi nombreuse, aussi suivie, ni aussi lettrée, peut-être à cause du caractère difficile et bizarre de son fils, le dernier de sa maison, comme nous l'avons dit, qui porta le titre de M. le Prince; mais les belles fêtes s'y renouvelèrent encore, et continuèrent d'en être une des célébrités, car le nouveau M. le Prince avait un art merveilleux pour les organiser; et il s'en était fait, sous son père même, une véritable réputation. Nous avons dit qu'il avait épousé en 1663 Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin, et il avait fait briller la valeur de sa race sur plusieurs champs de bataille, quoiqu'il ne fût pas né général comme son père. Il avait de l'esprit et du savoir, de la politesse et de la

[1] Le 23 avril 1671. M. le Duc fut le principal ordonnateur des féeries de ces deux journées. — Voir Recueil des gazettes nouvelles, du 8 mai 1671. — Mémoires de Gourville. — Lettres de madame de Sévigné, 24 et 26 avril 1671.

séduction quand il le voulait, mais aussi, dit-on, une humeur, des caprices et même des violences qui faisaient le désespoir de son intérieur et de la princesse, sa femme, douce, pieuse et soumise, mais sans esprit et sans beauté[1]; il y joignait un fonds de malice qui divertit plusieurs fois la cour aux dépens de plusieurs courtisans, ainsi qu'on en trouve plusieurs traits fort plaisants dans Saint-Simon; et aussi des mœurs assez légères qui le rendaient volontiers le promoteur des orgies qui se passaient quelquefois à Saint-Cloud et au Temple[2]. Rien ne lui coûtait quand il était amoureux, quoique d'habitude il mêlât, selon Saint-Simon, du penchant à l'avarice avec ses goûts fastueux; mais dans ces occasions, sa prodigalité ne connaissait ni bornes ni obstacles. « C'étaient alors, ajoute-t-il, les grâces, la magnificence, la galanterie même, un vrai Jupiter transformé en pluie d'or[3]. » Il en est resté un mémorable souvenir dans une de ces fêtes magnifiques qu'il donna en apparence pour M. le Dauphin; mais en réalité, disait la chronique du

[1] Elle se retira, après la mort de son mari, au Petit-Luxembourg, qu'elle fit bâtir et orner avec luxe.

[2] Le Temple était la demeure des Vendôme à cause du grand prieur frère du duc de Vendôme. L'hôtel du Temple avait été bâti par le commandeur de Souvré, devenu grand prieur, pour être la résidence ordinaire des grands prieurs de Malte.

[3] Saint-Simon, tome VII, pages 117 et suivantes.

Digitized by Google

temps, afin d'empêcher le départ d'une grande dame qu'il aimait[1], et dont il amusa le mari, qui avait beaucoup de prétentions à la poésie, en lui persuadant de faire les vers de ses intermèdes et de ses devises[2].

La Bruyère, qui était de la maison, a perpétué le souvenir de cette fête aux dépens des ordonnateurs subalternes qui s'en attribuaient le succès, et qui lui fournirent un des crayons de sa vaste galerie satirique[3]. « Ils ont fait le théâtre, ces empressés,

[1] La duchesse de Nevers, fille aînée de M. de Thianges et nièce de madame de Montespan. — « Peu de femmes, dit Saint-Simon, l'ont surpassée en beauté ; la sienne était de toutes les sortes, avec une singularité qui charmait. »

[2] Souvenirs de madame de Caylus. — Saint-Simon dit que cela se passa à l'occasion d'une fête que le Prince donna au roi. Ce n'est pas exact. En 1688, date de la fête dont il s'agit, madame de Caylus était à la cour, et Saint-Simon, âgé alors de treize ans, n'y était pas. — On lit dans les Mémoires de Lafare : « M. le Prince, devenu le maître de Chantilly après la mort de son père, y donna aussi l'année d'après une fête à Monseigneur, en 1688, qui dura huit jours comme l'autre (celle que MM. de Vendôme lui avaient donnée à Anet). M. le Prince était l'homme du monde qui avait le plus de talent pour imaginer tout ce qui pouvait la rendre galante et magnifique ; il n'y épargna rien et y réussit. A peine Monseigneur était-il de retour à Versailles, qu'on prépara tout pour le siége de Philippsbourg. » (Lafare, page 156.)

[3] Les personnes sur lesquelles tombe le reproche d'*empressés*, que leur fait La Bruyère, étaient *Bérain*, architecte, alors

les machines, les ballets, les vers, la musique, tout le spectacle, jusqu'à la salle où s'est donné le spectacle, j'entends le toit et les quatre murs dès leur fondement. Qui doute que la chasse sur l'eau, l'enchantement de la table, la merveille du labyrinthe[1] ne soient encore de leur invention? J'en juge par le mouvement qu'ils se donnent et par l'air content dont ils s'applaudissent sur tout le succès. Si je me trompe, et qu'ils n'aient contribué en rien à cette fête si superbe, si galante, si longtemps soutenue, et où un seul a suffi pour le projet et pour la dépense, j'admire deux choses : la tranquillité et le flegme de celui qui a tout remué, comme l'embarras et l'action de ceux qui n'ont rien fait[2]. »

d'une grande réputation de goût pour les ornements et les décorations, qui avait converti l'Orangerie en une belle salle de spectacle, et dirigé toute la partie architecturale de la fête; *Le Camus* et *Bréau*, chargés du service des tables, et quelques autres. Le Mercure galant, dans un volume supplémentaire, avait donné la description de cette fête et comblé d'éloges ceux qui s'en étaient mêlés. (Voy. les Caractères de La Bruyère, publiés par M. Walckenaër, 1845. Notes et éclaircissements, page 658.)

[1] Divertissements variés de la fête. Il y en avait un particulier pour chaque jour de la semaine.

[2] Caractères de La Bruyère, chapitre des ouvrages de l'esprit, publiés par le baron Walckenaër, page 165. Ce caractère, dit l'éditeur, a été ajouté à la quatrième édition, imprimée en 1689.

La durée de cette fête fut de huit jours, pendant lesquels les festins, les chasses, les ballets, la comédie, les concerts, se succédèrent sans interruption. Les jeux de paume, d'arbalète ou d'arquebuse, les danses, les illuminations, les ballets de satyres et de nymphes dans les bosquets, les feux d'artifice, tout fut prodigué pour varier les jouissances et les surprises[1]. Il y eut dans la suite d'autres fêtes du même genre; et telle était la vie brillante et animée qu'on menait fréquemment à cette cour. Le roi, très-occupé à ce moment des préparatifs de la guerre, n'assista pas à celle-ci, et madame de Maintenon resta avec lui à Versailles. Mais il allait fréquemment à Chantilly. Il s'y arrêtait toujours quand il se rendait en Flandre; il lui arrivait d'autres fois d'y rester une semaine entière, et il était toujours reçu avec beaucoup de magnificence et de grands respects. Il y passait, ainsi qu'à Compiègne, de grandes revues de troupes; il y chassait, s'y promenait, et madame de Maintenon l'y accompagnait toujours, car elle ne le quittait jamais. Quand elle le suivait,

[1] Voy. la Fête de Chantilly, contenant tout ce qui s'est passé pendant le séjour que M. le Dauphin y a fait, avec une description du château et des fontaines. A Paris, chez Michel Gueroult, 1688, in-12. Voy. aussi le volume XXXV de l'Histoire de France par estampes, 1687-1689. — Dessin de la collation qui fut donnée à Monseigneur, par M. le Prince, dans le milieu du labyrinthe, à Chantilly, etc.

Digitized by Google

soit à Chantilly, soit à Compiègne, soit à Marly, soit à Fontainebleau, soit à Meudon chez Monseigneur, elle s'y établissait de suite comme à Versailles, y conservait les mêmes habitudes, le roi venait aux mêmes heures dans sa chambre, et y passait seul avec elle et quelque ministre, la soirée jusqu'au souper, après lequel il allait, soit plus tôt, soit plus tard, retrouver la compagnie dans les salons. Madame de Maintenon avait eu autrefois des rapports avec la maison de Condé; depuis sa faveur, elle avait ceux que son crédit et son existence au sein de la famille royale lui donnaient naturellement, accrus encore des liens qui existaient entre elle et madame la Duchesse, auparavant mademoiselle de Nantes, qu'elle avait élevée, et qui épousa, comme nous l'avons vu, M. le Duc en 1685[1].

Nous n'avons retrouvé qu'une lettre de M. le Prince (fils du grand Condé) à madame de Maintenon. Elle servira à montrer sur quel ton et sur quel pied il était avec elle. « Vous êtes si bonne,

[1] On peut voir que ses rapports avec la maison de Condé étaient aussi intimes qu'avec le reste de la famille royale, et que ces rapports la mêlaient à leurs intérêts et à leurs affaires, par la part qu'elle eut au mariage de mademoiselle de Châteaubriant, fille naturelle et légitimée de M. le Prince et de mademoiselle de Montalais, avec le marquis de Lassay. Voy. ses lettres et celles du marquis de Lassay; Recueil de différentes choses, par le marquis de Lassay, 4 volumes, 1756.

madame, et vous aimez tant à faire le bien, que j'ose vous demander une grâce qui me sera la plus sensible que je puisse recevoir en ma vie; c'est, madame, de vouloir bien m'aider pour témoigner au roi combien je suis sensible aux bontés de Sa Majesté d'avoir bien voulu accorder quelque intérêt à tout ce que j'eus l'honneur de lui dire hier. Je ne sais de quels termes me servir, ni comment lui exprimer ma reconnaissance extrême. Enfin, madame, faites connaître à Sa Majesté tous les sentiments qui sont dans mon cœur. J'implore, madame, le secours de tout votre esprit. Je mérite votre amitié par l'attachement que j'ai pour vous. Comme vous ne me voulez recevoir que très-rarement à Marly, je n'ose ailleurs me présenter à votre porte.

« De Bourbon. »

A la cour de Louis XIV, les princes de Condé et de Conti formaient le groupe des princes du sang, en regard et bientôt en rivalité avec celui des princes légitimés; ce groupe brillant paraissait sur le second plan de la famille royale qu'ils entouraient de l'éclat de leur nom si français, ayant comme leur sphère à part, possédant de riches établissements, suivis d'une nombreuse clientèle, mais non moins soumis alors que le reste du royaume à l'autorité souveraine, et quoique environnés de distinctions et d'honneurs, tenus à l'écart (sauf le grand Condé)

du commandement des armées et des grands postes politiques, selon le système qui réservait tout à la royauté, par le souvenir et la crainte des troubles que l'ambition des princes du sang avait si longtemps entretenus dans l'État.

Au reste, les agréments et l'éclat de Chantilly se perpétuèrent encore sous M. le Duc, petit-fils du grand Condé, qui avait épousé mademoiselle de Nantes, fille du roi et de madame de Montespan. Ce prince ne joua point de rôle marquant, quoiqu'il eût de l'esprit, de la lecture, les restes d'une excellente éducation, mêlés à des passions impétueuses, comme toute sa race, et qu'à la valeur des Condé il joignit de l'application et de l'intelligence à la guerre[1]. Mais sa femme allait devenir un des principaux ornements de la seconde moitié du règne qui commençait. Les grâces de son esprit et de sa personne n'avaient pas tardé à se développer avec les années, et à en faire une des femmes les plus séduisantes de cette cour, où l'esprit et la beauté

[1] Saint-Simon en fait un portrait peu flatteur, et attribue à son caractère un fonds de méchanceté dont il semblerait qu'il y eût quelque chose chez tous les Condé, jusque chez le héros lui-même, « homme magnanime, à qui il n'a manqué que les moindres vertus, » dit La Bruyère, qui semble avouer par là les défauts de caractère dont nous parlons. Voy. le caractère d'OEmile; OEuvres de La Bruyère, chapitre du mérite personnel, et les Mémoires de Coligny. — Cependant Madame dit

se renouvelaient sans cesse. Rien de plus attrayant que le portrait qu'en a laissé Saint-Simon, malgré les ombres du tableau. « Sa figure, dit-il, était formée par les plus tendres amours, et son esprit était fait pour se jouer d'eux à son gré, sans en être dominé. Tout amusement semblait le sien. Aisée avec tout le monde, elle avait l'art de mettre chacun à son aise. Rien en elle qui n'allât naturellement à plaire avec une grâce nonpareille jusque dans ses moindres actions, avec un esprit tout aussi naturel et qui avait mille charmes. N'aimant personne, et connue pour telle, on ne se pouvait néanmoins défendre de la rechercher, ni de se persuader, jusqu'aux personnes qui lui étaient le plus étrangères, d'avoir réussi auprès d'elle. Les gens même qui avaient le plus lieu de la craindre, elle les enchaînait; et ceux qui avaient le plus de raison de la haïr, avaient besoin de se le rappeler souvent pour résister à ses charmes. Jamais la moindre humeur en aucun temps; enjouée, gaie, plaisante et

de M. le Duc : « M. le Duc est très-poli et sait très-bien vivre, quoique son génie ne soit pas d'une vaste étendue, et qu'il ne soit pas extrêmement instruit; il a l'âme noble, et s'il est vrai qu'en l'examinant de fort près on pourrait lui trouver quelques petits défauts, il n'est pas moins certain qu'il a d'excellentes qualités qui lui ont fait beaucoup d'amis. » (Lettre de Madame, du 27 janvier 1717.) Madame de Caylus en parle aussi favorablement.

moqueuse avec le sel le plus fin, et féconde même en chansons des plus cruelles dont elle affublait gaiement les personnes qu'elle semblait aimer, et qui passaient leur vie avec elle. C'était la sirène des poëtes, et qui en avait tous les charmes et les périls[1]. »

Madame de Caylus, qui la connut intimement, confirme ce portrait : « Sans avoir une taille sans défaut, ni même une beauté parfaite, et sans avoir non plus un esprit d'une étendue infinie, elle a si bien tout ce qu'il faut pour plaire, qu'on ne juge de ce qui lui manque que lorsque la découverte de son cœur laisse la raison libre. Cette découverte devrait être aisée à faire, puisqu'elle ne s'est jamais piquée d'amitié; cependant la séduction de ses agré-

[1] « Madame la Duchesse a beaucoup d'esprit, mais elle tourne tout le monde en ridicule. Il est vrai qu'elle s'y prend d'une manière si agréable, et qu'elle donne à ses portraits une tournure si plaisante, qu'il est impossible de s'empêcher d'en rire, quelque grave qu'on soit. Jamais elle n'a d'humeur, et si elle mettait plus de sincérité dans son commerce, il n'y aurait personne plus aimable que madame la Duchesse. » (Lettre de Madame, du 5 mai 1716.) Madame ajoute encore : « Madame la Duchesse a appris de sa mère et de sa tante à tourner les gens en ridicule, car c'était le ton de madame de Montespan et de madame de Thianges. On s'y moquait de tout le monde, sous prétexte de divertir le roi. Les enfants qui étaient toujours présents n'entendaient que cela. » (Lettre du 16 juin 1716.)

ments est telle, qu'on ne l'en veut pas croire elle-même, et qu'on attend pour se désabuser une expérience personnelle qui ne manque guère. »

A cette séduction elle joignait un goût très-vif pour le plaisir, qui l'entraina quelquefois un peu loin, à ce point, qu'elle ne haïssait pas, dit-on, l'excitation et la verve que parfois la table inspire; et un goût non moins vif pour la cabale et les affaires qui nous la montrera plus tard fort avant dans les intrigues.

Le mariage de mademoiselle de Nantes avec M. le Duc s'était fait en mai 1685, dans le grand appartement du roi, avec autant de magnificence qu'on en avait apporté à celui de mademoiselle de Blois[1]. « Le grand Condé et son fils, dit madame de Caylus, n'oublièrent rien pour témoigner leur joie, comme ils n'avaient rien oublié pour faire réussir ce mariage qu'ils avaient désiré assez vivement pour obtenir qu'il eût lieu, quoique mademoiselle de Nantes n'eût encore que douze ans. Aussi ne les mit-on ensemble que quelques années après[2]. » Madame

[1] « Le roi donna à mademoiselle de Nantes 100 000 livres de pension, 1 million d'argent, dont 200 000 livres ameublies et 800 000 substituées à ses enfants ou, à leur défaut, à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse; en outre, 100 000 écus de pierreries. » (Dangeau, 24 mai 1685.) Elle eut trois filles d'honneur.

[2] « Les mariés seront séparés dès le jour de leur mariage, jus-

de Maintenon écrivait, de son côté, à cette occasion : « M. le Prince, M. le Duc, madame la Duchesse, et toute leur maison sont dans la joie du mariage du duc de Bourbon avec mademoiselle de Nantes, que le roi accompagne de tout ce qu'ils peuvent désirer d'utile et d'agréable[1]. »

Mais vers l'année 1690, la jeune duchesse commençait à être dans toute sa vivacité et tout son éclat à Versailles; et madame de Maintenon, malgré une indulgence bien naturelle pour une personne si jeune, et qui, à plusieurs égards, faisait tant d'honneur à son éducation, se vit obligée d'intervenir et de réprimander plusieurs fois. Madame de Maintenon se trouvait alors en présence de deux générations bien distinctes dans la famille royale comme à la cour : l'une formée de ses contemporains, de Monsieur, de Madame, de la grande Mademoiselle, du grand Condé, de M. le Prince, qui avaient vu ses commencements et son élévation, qui avaient pour elle l'estime et la considération que son mérite et sa faveur commandaient, mais qui avaient une situation toute faite avant elle, et qui, tout en la ménageant, se trouvaient avec elle, par leur âge et leur rang, dans de simples rapports de

qu'à ce qu'ils soient plus grands. » (Dangeau, 24 mai 1685.) M. de Sourches dit aussi que M. le Duc souhaitait passionnément cette affaire (avril 1685).

[1] Lettre à M. d'Aubigné, 7 juin 1685.

bienveillance de leur part et de respect de la sienne; l'autre, au contraire, qu'elle avait vue naître, et qu'elle avait en partie élevée, qui l'avait toujours comme dans le poste qu'elle occupait, et qui avait été accoutumée à son égard à un mélange de respect, de crainte et de confiance, mais qui surtout était jeune, avide de plaisirs et désireuse d'échapper à la contrainte et à la surveillance d'une cour devenue assez sévère. Cette nuance dessine assez bien sa position. Cette position lui donnait vis-à-vis des enfants du roi une sorte d'autorité qui leur imposait, en même temps qu'elle la rendait une intermédiaire indulgente et utile qui l'en faisait rechercher et aimer. Ce rôle, en partie maternel, avait à se concilier avec toute la mesure, toute la délicatesse et même toutes les épines d'une situation comme la sienne vis-à-vis de personnes d'un rang si différent. Continuellement mêlée à toutes les difficultés d'intérieur de cette famille royale si nombreuse, son principal soin était d'y maintenir la paix, et, autant qu'il était possible, la régularité de la conduite et la pensée dominante de la vertu; et aussi d'épargner au roi l'ennui des querelles ou la nécessité des réprimandes.

Il paraît que madame la Duchesse la mit souvent à l'épreuve.

Au milieu de cette jeunesse, chez qui l'attrait du plaisir, les entraînements mutuels, et quelque

fois aussi l'ambition faisaient naître mille petites intrigues qui cherchaient à se dérober aux regards, le charme et le caractère de madame la Duchesse l'exposaient plus qu'une autre. On la rechercha beaucoup. Sans parler de son établissement à la cour, à l'hôtel de Condé, à Paris et à Chantilly, elle eut plus tard une fort jolie habitation sur la route de Versailles à la Minière, appelée *le Désert*, où elle allait souvent, où l'on faisait d'agréables parties, où l'on ambitionnait d'être admis, où l'on jouissait avec plus de liberté de tous ses agréments[1]. La gaieté caustique de son esprit ne craignait même pas, dit-on, de s'exercer en secret sur les personnes les plus graves, sur madame de Maintenon elle-même, le roi, le duc de Bourgogne, etc. Le passage suivant des Mémoires de madame de La Fayette sera comme un échantillon de

[1] « Elle avait une petite maison dans le parc de Versailles, auprès de la porte Satory, qu'on appelait le Désert, que le roi lui avait donnée, et qu'elle avait assez joliment ajustée pour s'y aller promener et faire des collations. Ces repas se fortifièrent, devinrent plus gais, et à la fin mirent M. le Duc de mauvaise humeur et M. le Prince en impatience. Ils se fâchèrent inutilement, et à la fin portèrent leurs plaintes au roi qui gronda madame la Duchesse, et lui défendit d'allonger ces sortes de repas, surtout d'y mener certaine compagnie, etc. » (Saint-Simon, tome II, page 247. Année 1696.) — M. le Duc acheta aussi le château de Saint-Maur, où il faisait de petits voyages avec madame la Duchesse.

ce qui se passait assez fréquemment sous les dehors sérieux de la cour de Versailles : « Dans ce temps-là (1689) il se passa une scène assez considérable à l'égard de madame la Duchesse. — Elle était des plus jeunes et des plus éveillées, et rassemblait chez elle ce qu'il y avait de plus jeunes femmes, à la tête desquelles était madame de Valentinois, fille de M. d'Armagnac, plus coquette elle toute seule que toutes les femmes du royaume ensemble. — Dès l'hiver, il y avait eu une grande affaire : M. de Marsan, de qui madame la Duchesse s'était moquée pendant qu'il était amoureux de la cadette Gramont, s'avisa de lorgner madame la Duchesse, à ce que l'on dit, pour se venger d'elle et pour en faire un sacrifice à sa maîtresse. Madame la Duchesse répondit aux lorgneries; M. de Marsan écrivit, madame la Duchesse fit réponse. Ces sortes de vengeances avec une aussi jolie personne, et du rang de madame la Duchesse, retombent bien souvent sur les maîtresses. Je crois que cela fût arrivé; car les deux meilleurs amis de M. de Marsan, qui étaient Comminges et Mailly, étaient amoureux chacun d'une fille de madame la Duchesse : le premier, d'une mademoiselle de Doré qu'il y avait longtemps qui faisait l'amour, et qui l'avait fait avec le prince d'Harcourt avant que d'entrer chez madame la Duchesse; l'autre, d'une demoiselle de Laroche-Aynard. Elles étaient toutes deux favorites de madame la Duchesse,

et lièrent ce commerce. Il fut découvert. M. le Prince s'en plaignit au roi. Le roi lui dit qu'il n'avait qu'à faire ce qu'il voudrait; qu'il ne se mêlait plus de la conduite de madame la Duchesse. Madame la Duchesse fut bien grondée. Le roi ne voulut pas lui en parler, mais il dit à madame de Maintenon de le faire. Madame de Maintenon en parla à madame la Duchesse, qui se mit à lui rire au nez, et dit qu'elle n'avait écrit que pour se moquer de M. de Marsan. » « Vous n'imagineriez pas, écrivait en effet madame de Maintenon, combien les malices de madame la Duchesse nous donnent de chagrin. Le roi n'a pas voulu lui parler; je l'ai fait pour lui. Je n'en ai eu que des insultes ou ce qui en approche. Rien n'est plus sensible de la part des gens qu'on aime. Elle est perdue sans ressource. Madame de Valentinois serait la plus aimable femme du royaume, si elle n'en était pas la plus coquette. M. de Marsan se perd et ne s'en aperçoit pas. Le roi ne souffrira pas tous ces déréglements, il tiendra parole. Je crains moins aujourd'hui l'amour du père, que je n'en crains la sévérité[1]. » Madame de La Fayette continue : « A cette affaire se mêla un autre incident. M. le Prince, qui, quand il veut savoir quelque chose, y prend tous les soins imaginables, mit des gens en campagne pour savoir ce qui se passait chez ma-

[1] Lettre de 1689.

dame la Duchesse. On lui vint rapporter qu'on avait vu sortir de chez elle un homme qui se cachait. M. le Prince envoya querir madame de Mareuil qui était la dame d'honneur, pour savoir qui était cet homme. Madame de Mareuil jura qu'il n'en était point entré, et que madame la Duchesse avait demeuré tout le jour seule dans son cabinet avec madame de Valentinois. On fit de grandes perquisitions; enfin on trouva que c'était un peintre que madame de Valentinois avait fait venir pour avoir un portrait en petit à donner, à ce qu'on dit, à M. de Barbezieux qui était son amant. Elles furent grondées au dernier point; elles en fondirent en larmes, et l'on interdit à madame la Duchesse tout commerce avec madame de Valentinois, mais elles se rejoignirent bientôt, et puis il n'en fut plus parlé.

« Tout cela demeura pendant quelque temps en assez bonne intelligence; mais peu après le départ de M. le Duc pour l'armée, il y eut une nouvelle scène, ou plutôt une continuation de la première. M. le Prince en reparla au roi, mais avec plus de chaleur. Enfin, les filles furent chassées[1]; mesdemoiselles de Doré et de La Roche-Aynard allèrent dans des couvents; mademoiselle de Paulmy de-

[1] « Le roi a rompu la chambre des filles d'honneur de madame la Duchesse. » (Sourches, 18 juin 1689.)

meura chez madame la Princesse, et se maria peu de temps après. Le roi ordonna que madame la Duchesse serait toujours avec madame la Princesse; que, quand elle irait à Chantilly, elle ne recevrait pas de visites dans son appartement. Rien de tout cela ne fut exécuté, hormis qu'elle n'eut plus la compagnie de ses filles[1]. » Voilà les affaires dont madame de Maintenon était obligée de se mêler en arrivant de Saint-Cyr, et les petites intrigues, les amourettes et les querelles où il lui fallait intervenir en quittant ses saintes religieuses et les pieux entretiens où tout à l'heure nous la voyions absorbée.

Reconnaissant les dispositions dangereuses de madame la Duchesse, elle voulut, avec sa prudence ordinaire, éloigner d'elle sa nièce, madame de Caylus, qu'elle avait établie à la cour, et mariée en 1686 au comte de Caylus, nommé à cette occasion menin de Monseigneur. Madame de Caylus dit elle-même dans ses Mémoires : « Je m'attachai, malgré les remontrances de madame de Maintenon, à madame la Duchesse. Elle eut beau me dire qu'il ne fallait à ces gens-là que des respects et ne jamais s'y attacher; que les fautes que madame la Duchesse ferait retomberaient sur moi, et que les choses raisonnables qu'on trouverait dans sa conduite ne

[1] Mémoires sur la cour de France, page 105, année 1689.

Digitized by Google

seraient attribuées qu'à elle, je ne crus pas madame de Maintenon; mon goût l'emporta; je me livrai tout entière à madame la Duchesse, et je m'en trouvai mal[1]. »

Madame de Caylus était cette mademoiselle de Murçay que madame de Maintenon avait enlevée à sa mère pour la faire catholique, mais qu'elle garda ensuite auprès d'elle du consentement de ses parents. Le tendre souvenir qu'elle avait conservé des soins de madame de Villette, sa tante, grand'mère de mademoiselle de Murçay, lui avait inspiré le dessein de se charger, à son tour, par reconnaissance, de l'éducation de sa jeune nièce. Elle l'eut tant qu'elle put auprès d'elle, lui donna les meilleurs maîtres, surveilla ses progrès, lui faisait rendre compte elle-même de ses lectures et écrire des lettres qu'elle corrigeait de sa main, l'accoutumant à réfléchir, selon la portée de son esprit, sur les choses qui se passaient autour d'elle, employant, en un mot, tout le talent qu'elle avait pour l'éducation à former sa raison et à cultiver son esprit.

Madame de Caylus nous en donne elle-même le détail : « Et si j'y suis entrée, ajoute-t-elle, ce n'est pas pour en tirer une vaine gloire, mais pour mar-

[1] Souvenirs de madame de Caylus. — Madame la Duchesse et madame de Caylus avaient alors toutes deux de dix-huit à vingt ans.

quer par des faits bien au-dessus des louanges la conduite et le caractère de madame de Maintenon; et il est impossible, ce me semble, de faire réflexion au poste qu'elle occupait et au peu de loisir qu'elle avait, sans admirer l'attention qu'elle donnait à un enfant, dont, après tout, elle n'était chargée que parce qu'elle l'avait bien voulu. »

Pendant les voyages, elle la laissait au couvent des Ursulines de Pontoise, malgré les vœux inconsidérés de sa mère et de sa tante, qui auraient voulu qu'elle ne quittât pas un instant la cour[1]. Mais, ainsi élevée presque sous les yeux du roi, et auprès de madame de Maintenon dont la faveur frappait alors de plus en plus les regards, on ne tarda pas à demander sa main. Celle-ci, malgré le caractère ambitieux que beaucoup de gens lui supposent, loin de vouloir s'élever encore par quelque puissante alliance, tint au contraire à marquer les progrès de sa faveur par son désintéressement et sa modestie. « Il y a grande presse à l'épouser, écrivait-elle à M. de Villette; je ne la marierai peut-être pas à votre fantaisie; je suis modérée pour elle comme pour moi, et je compterai pour beaucoup le mérite acquis ou apparent[2]. » Elle la refusa au duc de Ro-

[1] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, du 5 avril 1681.

[2] Lettre du 23 mai 1685.

quelaure et à M. de Boufflers, alors colonel général des dragons. Mais son esprit judicieux se laissa bien tromper au mérite apparent en lui faisant épouser le comte de Caylus, qui, par son caractère et ses goûts, se montra peu digne d'une personne si charmante[1].

« Jamais, dit Saint-Simon, un visage si spirituel, si touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille; jamais tant de grâce ni plus d'esprit; jamais tant de gaieté et d'amusement; jamais de créature si séduisante[2]. »—« Son esprit, dit l'abbé de Choisy, était encore plus aimable que son visage, et on n'avait pas le temps de respirer ni de s'ennuyer quand elle était quelque part. »

Elle n'avait que treize ans quand on la maria, et ne pouvant être, si jeune, livrée à elle-même au milieu de la cour, on convint qu'elle demeurerait à Paris avec sa belle-mère, mais cet arrangement dura peu. Dès l'année suivante, en 1687, la jeune comtesse eut un appartement à Versailles, où ma-

[1] « M. de Caylus épousa mademoiselle de Murçay hier à minuit dans la chapelle. Toute la cour a été voir aujourd'hui la mariée, qu'on trouva bien plus jolie que quand elle entra dans le couvent. » (Dangeau, 14 mars 1686.) Elle reçut du roi, à l'occasion de son mariage, une pension de 6000 livres et un collier de perles de 10 000 écus. M. de Caylus fut fait menin de Monseigneur.

[2] Mémoires de Saint-Simon, tome VIII, page 65.

dame de Maintenon pria madame de Montchevreuil de veiller sur sa conduite et de l'aider de ses conseils. Promptement délaissée par son mari, elle trouva dans la tendresse de sa tante un adoucissement à ses chagrins domestiques, mais elle finit par échapper à sa sage direction. Naturellement vive et légère, et admise dans la familiarité de madame la Duchesse, leur caractère et leur esprit ne tardèrent pas à se convenir autant que leur âge, et madame de Caylus se laissa facilement entraîner aussi à la dissipation, au goût de la moquerie et à la dangereuse facilité de contrefaire les ridicules. « Elle s'échappait tant qu'elle pouvait chez madame la Duchesse, dit Saint-Simon, où elle trouvait à se divertir. »

Ce fut surtout lors de la campagne de 1691, pendant laquelle madame de Maintenon se tint renfermée à Saint-Cyr, que se forma cette liaison. Madame de Caylus était demeurée avec les princesses à Versailles, « où il n'y avait point d'hommes, dit-elle, et où nous étions en grande liberté, madame la princesse de Conti et madame la Duchesse, ayant chacune leurs amies différentes, et, comme elles s'aimaient peu, leurs cours fort séparées. » De l'humeur aimable et gaie de ces dames, sortit, entre autres folâtreries, une ébauche de roman où madame la Duchesse avait imaginé de transporter les caractères et les mœurs du temps présent sous les

Digitized by Google

noms de la cour d'Auguste, souvenir des inventions de mademoiselle Scudéry, mais où il paraît que les peintures satiriques n'étaient pas épargnées, et dont la princesse de Conti, entre autres, eut peu à se louer. Mais, l'année suivante, les dames ayant suivi le roi au siége de Namur, excepté madame la Duchesse, parce qu'elle était enceinte [1], de même que madame de Caylus, qui, par cette raison, ne put non plus suivre madame de Maintenon, celle-ci ne voulut pas la laisser auprès de madame la Duchesse, et exigea qu'elle allât à Saint-Germain passer, avec madame de Montchevreuil, le temps du voyage du roi. Malgré cela, ces dames se virent, et madame de Caylus fit, à ce qu'il paraît, à madame la Duchesse une peinture si vive de son ennui, de la dévotion de madame de Montchevreuil, et même de sa personne, que la connaissance qu'on en eut « disposa les esprits, dit-elle, à recevoir les impressions désavantageuses qui me firent enfin quitter la cour pour quelque temps [2]. » Ces impressions venaient moins encore, il faut le croire, de ses saillies railleuses et de ses vivacités d'esprit que de celles de son cœur, qui, dans le mécompte de son mariage, laissa trop voir, dit-on, son penchant

[1] Madame la Duchesse accoucha d'un prince en août 1692. (Dangeau.)

[2] Souvenirs de madame de Caylus.

pour le duc de Villeroy, ce qui la fit éloigner de la cour une première fois à l'âge de dix-neuf ans. Elle y revint bientôt, mais sans être corrigée, ni plus en garde contre les imprudences, ni affranchie de l'influence de madame la Duchesse, qui, bientôt après, lui attira une nouvelle disgrâce; si bien qu'elle ne resta pas moins de treize à quatorze ans à l'écart, et comme en pénitence; ayant, du reste, une agréable maison à Paris, où elle recevait ses amis et les gens d'esprit qui l'entouraient; continuant à y recevoir aussi les conseils affectueux de sa tante, et se tournant peu à peu du côté de la dévotion, selon le mouvement général de ce temps, sous la direction du P. de La Tour[1]. Nous la verrons revenir à Versailles, et y faire, après ce long revers, une sorte de personnage de plus en plus dans l'intimité et la faveur de madame de Maintenon, et même un peu du roi, faveur qu'elle cultiva auprès de sa tante avec toute la grâce et toute la coquetterie que ses Souvenirs et ses Lettres nous laissent deviner. Ce fut comme une dernière fleur qui reparut dans la solitude de ces derniers temps,

[1] « Je suis très-édifiée de la conduite de madame de Caylus, et, si cela persévère, je ne doute pas qu'elle ne soit plus agréable à Dieu que d'autres âmes plus innocentes et moins ferventes. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon, 30 novembre 1696.)

et qui vint y répandre son éclat distinct et son parfum délicat.

Quant à madame la Duchesse, elle eut souvent, comme nous l'avons dit, besoin d'indulgence. Le roi eut à payer ses dettes à diverses reprises, ordinairement par l'entremise bienveillante de madame de Maintenon; et Saint-Simon rapporte qu'une dernière fois, en 1700, n'osant plus en faire l'aveu, ce fut encore à madame de Maintenon qu'elle eut recours, n'eut pas de peine à l'attendrir, et obtint par elle que le roi consentît encore à payer ces malheureuses dettes sans lui faire de réprimandes, et en lui gardant le secret vis-à-vis de son beau-père et de son mari.

Mais un secret que se disaient à l'oreille les mieux informés, c'était l'attachement constant et passionné du prince de Conti pour cette princesse, qui, dit-on, n'y fut pas insensible.

Tout ce groupe de l'hôtel de Condé, si brillant et si glorieux, se complétait en effet par la présence des deux jeunes princes de Conti, neveux du grand Condé qui avait été leur tuteur, et qui les aimait, le cadet surtout, comme ses deux fils. L'aîné, venu au monde en 1661, mourut à la fleur de l'âge, ainsi que nous l'avons vu, en 1685; mais le second, né en 1664, principal favori de son oncle qui aimait en lui mille qualités et les plus heureuses dispositions militaires, adoré des courtisans, élevé avec

Monseigneur, admis dans son intimité, et comptant obtenir sous son règne le dédommagement le plus flatteur et le plus durable de son peu de faveur sous le règne présent, jouissait en outre au plus haut degré de l'estime et de la faveur du public.

Saint-Simon le loue avec d'autant plus de complaisance, qu'il n'eut jamais les bonnes grâces de Louis XIV; mais il n'est dans ses louanges que l'écho des contemporains. « Sa figure, dit-il, était charmante. Jusqu'aux défauts de son corps et de son esprit avaient des grâces infinies. Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, il était encore coquet avec tous les hommes. Il prenait à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et cela si naturellement que le succès en était certain. Aussi fut-il les constantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, l'ami avec discernement des savants. C'était un très-bel esprit, lumineux, juste, exact, étendu, d'une lecture infinie, et qui n'oubliait rien. M. le Prince, le héros, ne se cachait pas d'une prédilection pour lui au-dessus de ses enfants. Il fut la consolation de ses dernières années, et s'instruisit dans l'exil auprès de lui. Il fut aussi le cœur et le confident de M. de Luxembourg. Il avait des amis, savait les choisir, les cultiver, les

visiter, vivre avec eux, se mettre à leur niveau sans hauteur ni bassesse; il avait aussi des amies indépendantes d'amour. Il en fut accusé de plus d'une sorte, et c'était un de ses prétendus rapports avec César[1]. »

Madame de Caylus, qui parle favorablement de M. le Duc, dit qu'il était plus estimé qu'aimé, parce qu'il était en effet plus estimable qu'aimable; mais que, pour M. le prince de Conti, c'était tout le contraire, et qu'il était plus aimable qu'estimable. « Jamais, ajoute-t-elle, je ne dis pas un prince, mais aucun homme n'a eu au même degré que lui le talent de plaire. Jusqu'à la passion qu'il eut pour

[1] Saint-Simon fait un grand reproche à Louis XIV de n'avoir pas mis à la tête des armées un homme si capable, à son avis, de les commander, renouvelant à cette occasion ses accusations contre le roi de n'obéir qu'à ses préventions, souvent injustes, et lui reprochant, ainsi qu'à madame de Maintenon, la jalousie qu'ils avaient de ce prince, à cause de M. du Maine. Louis XIV avait en effet des préventions contre le prince de Conti, mais peut-être n'avait-il pas tort de n'avoir pas de ce prince une si grande idée que Saint-Simon. — On lit dans les Mémoires du marquis de Lassay, qui passait sa vie au milieu des princes de Condé et de Conti, qui avait fait avec ceux-ci la campagne de Hongrie, et les connaissait parfaitement (il avait épousé une fille naturelle de M. le Prince) : « M. le Prince de Conti a des grâces dans l'esprit et dans toute sa personne, et une douceur dans l'humeur qui charme tous ceux avec qui il vit; il est propre pour le plaisir et pour la société; il parle

madame la Duchesse, il n'avait pas paru capable d'en avoir de bien sérieuses, et peut-être que les craintes des personnes intéressées ont fait naître celle-ci. Il est certain, du moins, que les soupçons de M. le Prince, les précautions de madame la Princesse et l'inquiétude de M. le Duc l'ont prévenue. Il y avait longtemps que madame la Duchesse était mariée, et que sa beauté faisait du bruit dans le monde, sans que M. le prince de Conti parût y faire attention. Jusque-là quelques personnes s'étaient attachées à elle, mais aucune ne lui avait plu, si l'on excepte le comte de Mailly, dont je ne répondrais pas, quoique je n'aie rien vu en passant ma

d'affaires et de guerre à merveille, et en parle volontiers; il a une mémoire admirable et mille talents; il s'exprime d'une manière noble et avec une grande facilité; il sait beaucoup plus que les gens de sa condition ne savent d'ordinaire.... Voilà ce qu'il faut à un prince du sang qui vit à la cour pour le rendre le plus aimable des hommes. Mais je suis persuadé qu'il est à la place du monde qui lui convient le mieux, et que s'il en occupe quelque jour une plus considérable, il perdra de sa réputation et diminuera l'opinion qu'on a de lui, car il est bien éloigné d'avoir les qualités nécessaires pour commander une armée ou pour gouverner un État.... Les ressorts de son âme sont si liants qu'ils en sont faibles; ce défaut contribue encore à le rendre aimable, mais il est bien dangereux dans un homme qui remplit les premières places; de plus il est paresseux; il craint les affaires; il aime le plaisir.... » (Recueil de différentes choses, par le marquis de Lassay, 4 vol., 1756.)

vie avec elle, qui pût autoriser les bruits qui ont couru. Je l'ai bien vu amoureux, j'en ai plusieurs fois parlé en badinant, et madame la Duchesse me répondait sur le même ton. Madame de Maintenon en a souvent parlé aussi, et en ma présence, à M. de Mailly[1]; mais il se tirait des réprimandes qu'elle lui faisait, par des plaisanteries qui réussissaient presque toujours avec madame de Maintenon, quand elles étaient faites avec esprit. Lassé pourtant des discours qu'on tenait, et craignant qu'ils ne revinssent au roi, il fit semblant d'être amoureux d'une autre femme. Ce prétexte réussit assez pour alarmer la famille de cette femme; et, comme c'étaient des gens bien à la cour, ils vinrent prier madame de Maintenon d'empêcher le comte de Mailly de continuer les airs qu'il se donnait à l'égard de leur fille. C'était tout ce que voulait le comte de Mailly, et il ne manqua pas de dire à madame de Maintenon que, si elle le grondait sur cette femme, il fallait au moins qu'elle fût en repos sur l'autre. Quoi qu'il en soit, le prétexte et la réalité prirent fin.

« Mais M. le prince de Conti ouvrit les yeux sur les charmes de madame la Duchesse, à force de

[1] Il avait épousé en 1687 mademoiselle de Sainte-Hermine, parente de madame de Maintenon et nouvelle convertie. Le roi lui donna 100 000 livres en mariage et 5000 livres de boucles d'oreilles. M. de Mailly fut fait menin de Monseigneur.

s'entendre dire de ne la pas regarder. Il l'aima passionnément, et de son côté, si elle a aimé quelque chose, c'est assurément lui. Ils avaient un confident contre lequel la jalousie et la véhémence de M. le Duc ne pouvaient rien : ce confident était M. le Dauphin, et je crois qu'ils n'en ont jamais eu d'autre. Cette affaire a été menée avec une sagesse et une conduite si admirables qu'ils n'ont jamais pu donner aucune prise sur eux. Si bien que madame la Princesse fut réduite à convenir avec madame sa belle-fille, qu'elle n'avait d'autre raison de soupçonner cette galanterie, que parce que M. le prince de Conti et elle paraissaient faits l'un pour l'autre[1]. »

Quoi qu'il en soit, M. le prince de Conti avait montré de bonne heure des inclinations qui avaient disposé le roi peu favorablement à son égard, et il ne revint jamais complétement sur son compte[2].

On ne sait quel entraînement jeta un moment une partie de cette brillante jeunesse dans un goût de libertinage mêlé d'un esprit frondeur et indévot

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

[2] « M. le prince de Conti avait beaucoup d'esprit, était plein de courage et très-aimable; il s'attachait tout le monde par ses manières. Il n'avait que deux défauts : celui de donner un peu trop dans une politique dissimulée, et celui de se livrer à quelques goûts déréglés, qui ont d'autant plus abrégé sa vie qu'il était d'une faible constitution. » (Lettre de Madame, du 10 août 1717.)

Digitized by Google

qui cadrait mal avec le caractère moral et religieux que la cour revêtait de plus en plus. » Le 25 décembre 1684, le père Bourdaloue prêcha, dit le Journal de Dangeau, et, dans son compliment d'adieu au roi (pour la fin de l'avent), il attaqua un vice qu'il conseilla fort à Sa Majesté d'exterminer dans sa cour[1]. »

Ces penchants dépravés que le roi réprima et par lesquels il avait eu le chagrin de voir son fils, le comte de Vermandois, gravement compromis[2], se révélèrent surtout à l'occasion de l'épisode de la guerre de Hongrie dont il convient de dire un mot. Écoutons encore à ce sujet madame de Caylus : « Je ne crois pas, dit-elle, déplaire à ceux qui liront un jour mes Souvenirs en leur racontant ce que je sais de MM. les princes de Conti et surtout du second, dont l'esprit, la valeur, les agréments et les mœurs ont fait dire de lui ce qu'on avait dit de Jules César. La paix

[1] « Le dirai-je néanmoins, et pourquoi ne le dirais je pas ? de ces monstres que Votre Majesté poursuit (l'hérésie, le duel, etc....), il en reste encore qui demandent votre zèle et tout votre zèle. L'Écriture me défend de les nommer. Il me suffit que Votre Majesté les connaisse et qu'elle les déteste.... Ils ne soutiendront point le poids de sa disgrâce et de son indignation, et, quand elle le voudra, ces vices honteux au nom chrétien cesseront d'outrager Dieu et de scandaliser les hommes. » (Sermon sur la Nativité ; mystères.)

[2] Voir madame de Caylus et la lettre de Madame.

dont jouissait la France (1684) ennuya ces princes, et ils demandèrent au roi la permission d'aller servir au secours de la Hongrie envahie alors par les Turcs[1]. Leur bouillante ardeur de vingt ans était impatiente de faire ses preuves. Le roi, loin d'être choqué de leur proposition, leur en sut gré et consentit d'abord à leur départ. Mais, à leur exemple, toute la jeunesse, animée de la même ardeur, vint demander la même grâce, et insensiblement tout ce qu'il y avait de meilleur en France, et par la naissance et par le courage, aurait abandonné le royaume pour aller se sacrifier dans ces guerres étrangères et servir un prince, l'ennemi naturel du roi, si M. de Louvois n'en avait fait voir les conséquences, et si le roi n'avait pas révoqué la permission qu'il avait donnée peut-être un peu légèrement[2]. »

[1] L'empereur était en guerre depuis plusieurs années avec la Porte ottomane qui avait envahi la Hongrie, dont une grande partie s'était insurgée sous Émerick Tekeli, proclamé prince de la haute Hongrie, sous la suzeraineté de la Porte ottomane. L'Autriche alarmée avait signé, le 31 mars 1683, un traité avec le roi de Pologne qui, le 12 septembre de la même année, délivra Vienne assiégée depuis deux mois par les Turcs. La guerre avait continué, et Louis XIV permit que les princes de Conti allassent servir dans l'armée de Pologne contre les Turcs, ennemis de toute la chrétienté, mais il ne lui aurait pas convenu qu'ils servissent dans l'armée impériale.

[2] « M. de Turenne (fils du duc de Bouillon et neveu du cardinal de Bouillon et du grand Turenne) demanda au roi la per-

Il est vrai que ces princes n'avaient d'abord annoncé que le projet d'aller à l'armée de Pologne.

Puis, craignant que M. le Prince et M. le Duc ne fissent rompre leur voyage, ils étaient partis le soir même sans prendre congé du roi, qui refusa de lire les lettres d'excuse qu'ils lui firent remettre par la princesse de Conti [1]. Sa Majesté fut encore plus mécontente quand elle apprit qu'ayant rencontré l'électeur de Bavière, ils avaient changé de résolution et étaient partis directement avec lui pour la Hon-

mission d'aller en Pologne faire la guerre; le roi lui accorda sa demande. Sitôt que M. le prince de Conti sut que M. de Turenne avait cette permission, il entra dans le cabinet du roi et la lui demanda pour lui et M. le prince de La Roche-sur-Yon. Le roi la leur accorda, et ensuite MM. de Brionne, de La Roche-Guyon, de Liancourt et beaucoup d'autres eurent la même permission; mais le soir, Sa Majesté, voyant le grand nombre de jeunes gens qui se préparaient à lui faire la même prière, déclara qu'il ne donnait congé qu'à MM. les princes de Conti, et à M. de Turenne qui lui en avait parlé le premier. » (Dangeau, 20 mars 1685.)

[1] « Comme le roi sortait de son déjeuner, madame la princesse de Conti vint dans son cabinet, lui apporta deux lettres de M. le prince de Conti et de M. le prince de La Roche-sur-Yon. Le roi lui dit : « Madame, je ne saurais rien refuser de votre main, mais vous allez voir l'usage que j'en vais faire, et en même temps prit les lettres et les jeta dans le feu, quoique Monsieur fît tout ce qu'il put pour l'obliger à les lire, priant même le roi qu'il les pût lire pour lui rendre compte de ce qui serait dedans. » (Dangeau, 27 mars 1685.)

grie, malgré les assurances que M. le Prince avait données qu'ils iraient en Pologne[1].

« Vous conservez, écrivait à ce sujet, madame de Sévigné à sa fille, vous conservez une approbation romanesque pour les princes de Conti. Pour moi qui ne l'ai plus, je les blâme de quitter un tel beau-père, de ne pas se fier à lui pour leur faire voir assez de guerres. Hé! mon Dieu, ils n'ont qu'à prendre patience et à jouir de la belle place où Dieu les a mis. Personne ne doute de leur courage. A quel propos faire les aventuriers et les chevaux échappés? Leurs cousins de Condé n'ont pas manqué d'occasions de se signaler; ils n'en manqueraient pas aussi[2]. »

Quelques avis que M. le Prince leur fit donner de revenir[3], ils se rendirent en qualité de volontaires dans l'armée de l'empereur, où ils firent brillamment leur première campagne, et se trouvèrent à la prise de Neuhausel emportée d'assaut, et à la bataille de Gran[4].

[1] Journal de Dangeau, 23 mai 1685.

[2] Lettre du 13 juin 1685.

[3] « M. le Prince envoya querir les gens d'affaires de MM. les princes de Conti, et leur dit que, puisqu'on ne pouvait obliger ces princes à revenir, il fallait songer à leur envoyer ce qui était nécessaire pour leur faire faire le voyage noblement, et trouver tout l'argent dont ils auraient besoin. » (Dangeau, 13 avril 1685.)

[4] « Le roi cassa le chevalier de Sillery, colonel du regiment

Mais il arriva à ces princes une aventure qui aggrava toute l'affaire. MM. de La Roche-Guyon, de Liancourt, et de Villeroy, jeunes gens de leurs amis à qui le roi n'avait pas permis de les suivre, leur écrivaient régulièrement. Le roi fit arrêter un de leurs courriers, et intercepta des lettres écrites en termes si frondeurs de tout ce qui se passait à la cour, si peu convenables sur le roi et madame de Maintenon (c'était vers le temps où leur mariage secret eut lieu), et, dit-on, même si remplies d'impiétés, que le roi ne l'oublia de longtemps; il exila MM. de La Roche-Guyon, de Liancourt et de Villeroy.

« Parmi ces lettres, dit madame de Caylus, le roi eut la douleur d'en trouver de madame la princesse de Conti sa fille, remplies des traits les plus satiriques contre lui et contre madame de Maintenon; d'autres se contentaient de quelques traits d'impiété et de libertinage; » et c'est au sujet de ces lettres que madame de Maintenon écrivait à son frère, le 22 septembre 1685 : « Le roi ayant voulu savoir ce qui obligeait MM. les princes de Conti d'envoyer incessamment des courriers, on en a fait

d'infanterie de Conti, et le chevalier d'Angoulême, colonel du régiment de cavalerie de La Roche-sur-Yon, pour avoir suivi ces princes. » (Dangeau, 15 avril 1685.) — « Le roi a cassé le régiment de M. le prince de Conti et donné à M. le duc de Bourgogne le régiment de cavalerie qu'avait M. le prince de La Roche-sur-Yon. » (Dangeau, 3 juin 1685.)

arrêter un ; on a pris toutes les lettres, et l'on en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très-grandes impiétés, et de sentiments pour le roi bien contraires à ceux que tout le monde lui doit, et bien éloignés de ceux que devraient avoir des enfants de gens comblés par lui de bienfaits et d'honneurs. Ceux de M. de La Rochefoucauld sont les plus criminels. M. d'Alincourt (fils de M. de Villeroy) y est pour sa part. »

Il y eut des sévérités exercées, et le roi, comme on l'a vu, exila cette jeunesse libertine et étourdie. Le cardinal de Bouillon se trouva même mêlé à cette disgrâce, soit qu'il n'eût pas été étranger à l'origine de cette intrigue[1], soit à cause des prétentions qu'il élevait sans cesse au sujet de sa maison[2], soit pour quelque motif particulier que nous ignorons. « M. le cardinal de Bouillon est chassé, écrivait madame de Maintenon, pour plusieurs causes trop longues à déduire. Il voulait être égal en tout aux

[1] « M. le cardinal de Bouillon eut une grande audience du roi, où il expliqua plusieurs choses sur lesquelles on avait voulu lui rendre de mauvais offices à l'occasion du départ précipité de son neveu et de MM. les princes de Conti. » (Dangeau, 27 avril 1685.)

[2] Le régiment de Turenne fut cassé.—Le roi ordonna à M. le cardinal de Bouillon d'aller à son abbaye de Cluny et à madame de Bouillon d'aller à Évreux. Le logement du cardinal fut donné à madame la duchesse de Bourbon. (Dangeau, juil-

princes du sang; il est peu plaint, parce qu'il est peu estimé[1]. »

« Nous croyons, écrivait de son côté madame de Sévigné, que les exilés auront encore des camarades. Mais quelle douleur au cardinal de Bouillon d'être mêlé avec l'idée qu'on a de ces petits garçons! Quelle rage! Nous voulons nous imaginer qu'il y a quelque chose de la cour, et que plus d'une folie et d'une imprudence étaient dans cette malle de lettres. Je ne crois point que cette nouvelle passe si vite à Paris. On pourra s'en taire à Versailles, mais elle embrasse trop de gens pour ne pas répandre beaucoup de tristesses. Je ne puis pas comprendre qu'on puisse être insensé et enragé dans une cour si sage, et sous un tel maître[2]. »

« Quant à madame la princesse de Conti, ajoute madame de Caylus, elle en fut quitte pour la peur et la honte de paraître tous les jours devant son père et son roi justement irrité, et d'avoir recours à une femme qu'elle avait outragée, pour obtenir

lei 1685.) — « Il avait refusé quelques jours auparavant de faire la cérémonie du mariage de mademoiselle de Nantes et de M. le duc de Bourbon, à cause de la prétention qu'il avait de manger à la table des princes du sang et des enfants (naturels) du roi, qui, à cette occasion, mangèrent pour la première fois avec M. le Dauphin. » (Dangeau, 1er juillet 1685.)

[1] Lettre du 22 septembre 1685.

[2] Lettre du 8 août 1685.

son pardon. Madame de Maintenon lui parla avec force, non pas sur ce qui la regardait, car elle ne croyait pas, avec raison, que ce fût à elle que l'on eût manqué; mais, tout en disant des vérités dures à madame la princesse de Conti, elle n'oubliait rien pour adoucir le roi; et, comme il était naturellement bon et qu'il aimait tendrement sa fille, il lui pardonna. » Ce fut en effet peu de temps après qu'elle eut cette petite vérole dont mourut son mari, et on lit à ce sujet dans Dangeau : « La maladie de madame la princesse de Conti continua, et le roi sut à son lever que la petite vérole commençait à paraître. Aussitôt il descendit chez elle, et la consola par tout ce qu'il put lui dire de plus doux et de plus honnête, comme un homme qui voulait oublier le chagrin qu'elle lui avait donné[1]. »

C'est ainsi que madame de Maintenon, nous l'avons déjà dit, était sans cesse occupée à rétablir la paix et l'harmonie dans la famille royale, à apaiser les uns, à prêcher les autres, à vouloir faire entendre raison à tout le monde, et surtout à épargner au roi, autant que possible, les tracasseries et les difficultés dans son intérieur.

Cependant, lorsque MM. les princes de Conti revinrent après la défaite des Turcs, qui avaient revu en eux la brillante valeur des anciens croisés[2],

[1] Journal de Dangeau, 12 octobre 1685.

[2] « On sut que MM. les princes de Conti, trois jours après

Louis XIV, tempérant la sévérité par l'indulgence, se contenta de leur marquer son mécontentement en privant M. le prince de Conti son gendre des grandes entrées auxquelles son mariage lui donnait droit et en ne parlant point à M. le prince de La Roche-sur-Yon son frère, qui, acceptant avec résignation sa disgrâce, se retira en exil volontaire à Chantilly[1]. Il allait profiter des derniers moments de l'illustre

la prise de Neuhauzel, étaient partis de Hongrie et étaient arrivés à Strasbourg,... et qu'ils venaient à Meaux attendre la réponse du roi.... On sut que le roi trouvait bon que MM. les princes de Conti revinssent à la cour.... Mais il fit ordonner à M. de Turenne, qui était revenu avec eux, de sortir de France. Les princes se rendirent à Gallardon, où avait couché le roi en se rendant à Chambord; mais le roi en était parti pour aller visiter les travaux de Maintenon (madame de Maintenon était allée directement la veille de Versailles à Maintenon, avec le duc du Maine, et M. et madame de Montchevreuil); ils allèrent l'attendre à Chartres.... Ils se jetèrent aux pieds du roi, lui demandèrent pardon de lui avoir déplu, et Sa Majesté leur répondit qu'il était bien aise de leur retour, et que les princes du sang étaient mieux auprès de lui que partout ailleurs. Les courtisans ont été fort aises du retour de MM. le princes de Conti. » (Dangeau, 1er, 2 et 4 septembre 1685.)

[1] « M. le prince de La Roche-sur-Yon a pris le parti de s'éloigner de la cour, voyant que son séjour n'était pas agréable au roi, qui ne lui a pas dit encore un seul mot depuis son retour. » (Dangeau, 21 octobre 1685.) — M. le marquis de Sourches ajoute : « Cette retraite devait apparemment faire de bons effets et pour lui et pour M. le prince de Conti, car les

guerrier que la France était à la veille de perdre. Madame la Duchesse étant tombée malade à Fontainebleau de la petite vérole (octobre 1686), celui-ci y était accouru quoique infirme et malade. On en avait fait partir M. le Dauphin et madame la Dauphine; quant au roi, il avait voulu rester, il voulut même pénétrer dans la chambre de la malade; mais M. le Prince, qui d'habitude ne pouvait remuer sans aide, se leva brusquement et sans

exemples et la société du cadet empêchaient l'aîné de rentrer dans le bon chemin; et l'on assurait même que M. le prince de Conti, depuis quelques jours, avait fait dire secrètement au roi qu'il voulait se corriger de tout ce qui avait pu lui déplaire; que, pour en venir plus facilement à bout, il allait éloigner de lui tous les mauvais conseils, et qu'il voulait commencer par le chevalier de Sillery, son premier écuyer. Mais à peine avait-il formé ces résolutions qu'il fut attaqué de la petite vérole. Le roi envoya Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, témoigner à ce prince la douleur qu'il avait de sa maladie et l'inquiétude qu'elle lui causait. Il mourut le 9 novembre 1685. — Il n'y eut personne dans tout le royaume qui ne sentît cette perte vivement; car les petits emportements de jeunesse de ce prince n'avaient pas effacé la bonne opinion que ses premières vertus avaient fait concevoir, et, comme depuis son retour de Hongrie il paraissait du changement dans sa conduite, ses serviteurs espéraient avec raison qu'il allait revenir à lui-même et reprendre les traces de cette vertu qui l'avait rendu dès son enfance l'amour de tout le monde. » (Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, novembre 1685.)

avoir besoin de secours à cette fois, s'élança précipitamment au-devant de Sa Majesté et lui barra le passage[1], « nouvelle manière, nous dit Bossuet, de s'exposer pour son roi. » Le danger se dissipa, le roi retourna à Versailles[2], et madame la Duchesse guérit. Mais le grand Condé ne sortit plus de Fontainebleau, où, après avoir langui quelque temps, il se trouva tout à coup à l'extrémité[3]. C'est alors qu'il donna le spectacle de cette belle mort si admirablement dépeinte par Bossuet. Sentant sa fin, il écrivit au roi une lettre où, le priant d'oublier le milieu de sa vie, c'est-à-dire l'époque où il avait eu le malheur de porter les armes contre Sa Majesté, il la suppliait d'oublier aussi la faute de M. le prince de Conti et de lui rendre ses bonnes grâces. Le roi retenu à Versailles, où il venait de subir

[1] On sait combien la petite vérole se gagnait facilement et était dangereuse.

[2] Le roi partit de Fontainebleau le 15 novembre 1686. Il avait dans son carrosse madame la princesse de Conti, madame de Maintenon, madame de Bury, etc. (Journal de Dangeau.)

[3] « On avait cru que M. le Prince se portait mieux, et même il devait partir le 10 décembre pour revenir en quatre jours de Fontainebleau à Paris. Mais, le 9 au soir, les médecins jugèrent qu'il était en grand danger de la vie. Le 10, son mal augmenta encore, et c'est alors qu'il écrivit au roi. » (Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, décembre 1686.) Il mourut le 11 décembre, d'une attaque de goutte remontée, à l'âge de soixante-cinq ans.

une opération douloureuse, se montra extrêmement touché de l'état où était M. le Prince, auquel il répondit en lui accordant sur-le-champ la grâce et la consolation qu'il demandait. « La mort de M. le Prince, écrit madame de Maintenon, nous a fort attristés et encore plus édifiés. Sa lettre au roi est admirable. Il y juge lui-même sa conduite et la juge sévèrement. Il demande la grâce de son neveu. *On* (le roi) en avait déjà parlé depuis quelques semaines à la prière de madame la princesse de Conti, et l'on m'avait écoutée assez favorablement; mais la lettre ne gâte rien, la mort de M. le Prince a frappé le dernier coup et le roi en a été attendri jusqu'aux larmes[1]. » C'est ainsi que le second prince de Conti reparut à la cour. Deux ans après, en 1688, il épousa mademoiselle de Bourbon, sœur de M. le Duc, mariage que M. le Prince avait infiniment désiré[2].

[1] Lettre à madame de Saint-Géran, 13 décembre 1686.

[2] Les autres exilés ne reparurent à la cour que plus tard; « M. d'Alincourt en 1689; M. le Grand (le grand écuyer) le présenta à Sa Majesté, qui lui dit : « L'absence a été un peu « longue; je souhaite que vous en profitiez, et je l'espère; « faites bien à l'avenir et comptez que j'ai complétement ou- « blié le passé. » (Dangean, 28 juin 1689.) — « Et M. de Liancourt l'année suivante. M. de La Rochefoucauld a présenté au roi dans son cabinet M. de Liancourt, qui est de retour, et le roi lui a parlé avec beaucoup de bonté. De la manière dont le roi traite tous les exilés, il paraît qu'il a pardonné de bon

Un autre mariage, qui devait s'accomplir quelques années après et intéresser plus particulièrement madame de Maintenon, était celui du duc du Maine avec une autre petite-fille du grand Condé, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, sœur de M. le Duc et de celle qui venait d'épouser le prince de Conti[1]; mais ce mariage fut précédé de l'union plus éclatante encore du duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, frère du roi, avec la seconde mademoiselle de Blois, fille du roi et de madame de Montespan. Tous les enfants naturels du roi, à l'exception du comte de Toulouse[2], se trouvèrent ainsi grandement établis, et tous, excepté cette deuxième mademoiselle de Blois le furent dans la maison de Condé.

Ce sera toujours un des côtés blâmables du règne de Louis XIV, que cette élévation progressive et

cœur. » (Dangeau, 26 novembre 1690.) — Le cardinal de Bouillon, dont la conduite avait satisfait le roi à l'occasion de l'élection du pape et de la réconciliation avec Rome, revint aussi à la même époque.

[1] Le fils du grand Condé, appelé après lui M. le Prince, eut trois filles : l'aînée, mademoiselle de Bourbon, qui épousa M. le prince de Conti; la deuxième, mademoiselle d'Enghien ou de Condé, qui épousa le duc de Vendôme; et la troisième, mademoiselle de Charolais, mariée au duc du Maine.

[2] Le comte de Toulouse épousa plus tard mademoiselle de Noailles.

constante d'enfants dont il semble que l'existence eut dû être plutôt tenue dans l'ombre; non-seulement la morale avait droit de s'en plaindre, mais il pouvait un jour en sortir des rivalités et des divisions dans la famille royale et dans l'État; conséquence naturelle de l'humeur inquiète et ambitieuse de ceux dont le rang peut être contesté, et qui tendent toujours à s'élever pour qu'il ne puisse plus l'être. Quelque imposante que fût l'autorité qui tint tout en repos sous ce grand règne, ces inconvénients ne laissèrent pas que de se faire sentir, surtout à la fin. Comment ne pas s'étonner d'ailleurs que Louis XIV, rentré dans une vie régulière, dirigé de plus en plus par le sentiment religieux, et désireux d'imprimer chaque jour un caractère plus moral à sa cour, ait achevé en quelque sorte de glorifier ses fautes, par l'établissement éclatant des enfants qui en avaient été le fruit? C'est ici néanmoins qu'il faut se reporter au temps. On ne faisait point jadis autant qu'aujourd'hui rejaillir sur les enfants la faute des pères, malgré ce que cette indulgence a de contraire à la sévérité de la morale et à la sainteté de la famille. Cet ancien relâchement des mœurs durait encore. L'effet légal de la légitimation, ainsi que nous l'avons montré [1], lavait la tache de la naissance, et donnait même aux

[1] Voir le chapitre VII du tome Ier, page 323.

enfants légitimés le droit de succéder *ab intestat* aux père et mère, à défaut d'enfants légitimes. Or, ceux-ci avaient été légitimés; dès lors leur situation était fixée; ils étaient les enfants reconnus du roi, et sa tendresse n'en faisait aucune différence avec Monseigneur, qui lui-même, ainsi que le reste de la cour, semblait le trouver naturel[1]. Aussi, bien longtemps avant que madame de Maintenon y fût établie, ils avaient joui des prérogatives attachées à ce haut rang. A l'instar des autres enfants du sang royal et ainsi que cela s'était pratiqué sous les règnes précédents[2], les enfants légitimés de Louis XIV portèrent des noms de ville ou de province, et dès leur bas âge furent investis de grands emplois qu'on remplit pour eux jusqu'à ce qu'ils en fussent devenus capables. On voit aussi par une lettre du roi à Colbert en date du 3 juillet 1675 comment dès lors

[1] A l'occasion des couches de madame la Duchesse (mademoiselle de Nantes), Dangeau dit : « Le roi sortit au soir à minuit de chez madame la Duchesse, qu'il laissa avec les douleurs pour accoucher, et ordonna en se retirant qu'on l'éveillât, la nuit, en cas que les douleurs la pressassent. A trois heures du matin on est entré dans sa chambre; il s'est habillé et descendit chez madame la Duchesse, où il demeura jusqu'à ce qu'elle fût accouchée. Monseigneur y a toujours été avec le roi. » (Dangeau, 22 décembre 1690.)

[2] Le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, le duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, le comte de Dunois, le duc de Verneuil, etc.

il entendait qu'on traitât le comte de Vermandois, c'est-à-dire, sauf quelques nuances, d'une façon à peu près égale à celle des princes du sang[1]. Il paraissait donc tout simple, et c'était même une conséquence naturelle de ces faits, qu'on songeât à les marier selon leur naissance et le rang élevé qu'ils occupaient. Malgré cela, l'esprit juste et le sentiment moral qui formaient le fond du caractère de Louis XIV lui faisaient sentir ce qu'il y avait de fâcheux, de scandaleux même à perpétuer avec éclat ces races, et le funeste exemple qu'elles portaient avec elles. On lit ce curieux passage dans les Mémoires de madame de Caylus : « Je me souviens à propos du mariage de M. le duc du Maine, que le roi, qui pensait toujours juste, aurait désiré que les princes légitimés ne se fussent jamais mariés. « Ces « gens-là, disait-il à madame de Maintenon, ne de-

[1] Le roi à M. Colbert, au camp de Saint-Tron, le 3 juillet 1675 : « J'ai ordonné que le comte de Vermandois fût traité comme les princes de Conti. Il faut seulement éviter qu'il se trouve en des occasions trop marquées, comme à la *chemise*, à la *serviette* (c'était le prince le plus qualifié qui présentait toujours de préférence au roi ou à la reine la chemise ou la serviette). Il sera bon qu'à l'église il ne soit pas tout à fait au même rang que les princes du sang. Tout cela doit se faire naturellement, et cet ordre doit demeurer entre vous et moi, car, quand on ne pourra éviter ce que je vous dis, il faut qu'il fasse comme les princes de Conti. » — Le comte de Vermandois avait alors huit ans.

« vraient jamais se marier[1]. » Mais, M. le duc du Maine ayant voulu l'être, cette même sagesse du roi aurait fait du moins qu'il aurait choisi une fille d'une des grandes maisons du royaume, sans les persécutions de M. le Prince, qui regardait ces sortes d'alliances comme la fortune de la sienne. Je sais même que le roi avait eu le dessein de choisir mademoiselle d'Uzès et qu'il était sur le point de le déclarer lorsque M. de Barbezieux vint lui faire part de son mariage avec elle, ce qui fit que le roi n'y songea pas davantage[2]. » On lit en effet dans une lettre de madame de Maintenon à l'abbesse de Fontevrault en date du 27 septembre 1691 : « Mademoiselle de Blois fait fort bien, et je voudrais de tout mon cœur la voir mariée. Le duc du Maine désire de l'être et on ne sait qui lui donner. Le roi penche plus à une particulière qu'à une princesse étrangère ; Mademoiselle espère Monseigneur ; les filles de M. le Prince sont naines ; en connaissez-vous d'autres?... » Il y avait donc au moins hésitation[3].

[1] Saint-Simon dit lui-même : « Le roi l'en détournait (de se marier), et lui disait franchement que ce n'était point à des espèces comme lui à faire lignée. » (Tome Ier, chap. IV.)

[2] Souvenirs de madame de Caylus. M. de Barbezieux épousa mademoiselle d'Uzès le 12 novembre 1691.

[3] On lit également dans une note de Saint-Simon sur les Mémoires de Dangeau : « Le roi, qui avait déjà rompu un mariage à M. du Maine, ne le voulait point marier et disait qu'il

Toutefois, les exemples antérieurs, les efforts habiles de madame de Montespan, les empressements de la maison de Condé, affaiblirent dans l'esprit du roi les objections que de saines pensées y avaient fait naître. « Ce fut madame la princesse de Conti, dit madame de Caylus, qui avait donné l'exemple aux autres filles naturelles du roi d'épouser des princes du sang. Madame de Montespan, persuadée que le mariage de la fille de madame de La Vallière serait le modèle et le premier degré de l'élévation de ses propres enfants, contribua à celui-ci de tous ses soins. Le grand Condé, de son côté, regarda ce mariage comme un avantage considérable pour sa maison. Il crut effacer par là ce que le souvenir du passé avait laissé de désavantageux pour lui dans

ne fallait point que ces espèces-là fissent d'enfants. Il les voulait élever par rapport à lui et marier ses filles le plus grandement qu'il pouvait, mais non pas les fils, jusqu'à ce qu'enfin M. du Maine le vainquit par la conscience et par madame de Maintenon. Le roi eut grand'peine à s'y rendre, et choisit enfin une princesse du sang pour soutenir d'autant plus M. du Maine. M. le Prince en fut troublé*, aussi n'était-il pas à beaucoup près si grand que Madame, ni de son humeur ni de sa nation. » (Journal complet de Dangeau, tome IV, page 22. Paris, 1855.)

* Je croirais plutôt que le texte doit porter *comblé*, car non-seulement tous les témoignages s'accordent à dire qu'il fut très-satisfait, mais Saint-Simon l'avoue lui-même dans ses Mémoires.

l'esprit du roi. M. le Prince son fils, encore plus attaché à la cour et plus empressé courtisan, n'oublia rien pour témoigner sa joie. J'oserai même assurer par ce que j'ai vu et par ce que j'ai appris de gens bien informés que le roi n'aurait jamais pensé à élever si haut ses bâtards, sans les empressements que ces deux princes de Condé avaient toujours témoignés pour s'unir à lui par ces sortes de mariages[1].» Il n'est donc pas vrai que le despotisme de Louis XIV ait pesé sur sa famille légitime, jusqu'à la forcer de contracter des mariages avec ses enfants illégitimes, accusation fausse si l'on excepte le mariage du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois. « On peut juger, dit également Voltaire, par l'empressement que le grand Condé mit, étant déjà malade, à aller visiter madame la Duchesse qui avait la petite vérole, empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges dont la Hollande était alors infectée[2]. »

Louis XIV se laissa entraîner, et ne résista pas à la jouissance de voir si bien établis des enfants dont il aimait à se voir entouré, et qui répandaient

[1] « Depuis que mademoiselle de Nantes commença à avoir dix ans, M. le Prince songea à la faire épouser à M. le Duc. » (Mém. de mademoiselle de Montpensier, tome IV, page 489.)

[2] Siècle de Louis XIV, tome II, page 142.

tant de vie et d'agrément à sa cour. Il se laissa aller à un parti qui flattait à la fois sa tendresse et sa grandeur, et la faveur dont il continua à entourer ces princes fut à la fois de sa part faiblesse de père et orgueil de roi.

Mais quelle part madame de Maintenon eut-elle à cette élévation, et jusqu'à quel point peut-on lui reprocher d'y avoir encouragé Louis XIV, ainsi qu'on l'en accuse ? Ceux que ces choses choquèrent le plus, tels que Saint-Simon et Madame, la lui imputent entièrement. Ce qu'il y a de vraisemblable, c'est que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, elle entra dans les vues du roi sans les suggérer ni les combattre, et que la tendresse qu'elle avait elle-même pour ces enfants, dont elle fut toujours, si on ose le dire, la protectrice, la disposa plutôt à l'approbation. Si elle pencha d'un côté, ce fut probablement en leur faveur. « Les enfants du roi, dit madame de Caylus, ne perdirent rien à l'absence de madame de Montespan[1]. Je suis même convaincue que madame de Maintenon les a mieux servis qu'elle ne l'aurait fait elle-même, et je suis d'autant plus croyable en ce point que j'avouerai franchement qu'il me semble que madame de Maintenon a poussé trop loin son amitié pour eux; non

[1] Madame de Montespan se retira tout à fait de la cour en 1691, et depuis plusieurs années elle s'en absentait fréquemment.

qu'elle n'ait pensé comme toute la France que le roi dans les derniers temps les a voulu trop élever; mais il n'était plus possible alors d'arrêter ses bienfaits, d'autant plus que la vieillesse et les malheurs domestiques du roi l'avaient rendu plus faible et madame la duchesse du Maine plus entreprenante. »

Nous avons raconté le mariage de mademoiselle de Nantes avec M. le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé; et le public n'était pas plus choqué que la cour, ainsi que l'attestent les lettres de madame de Sévigné, de l'éclat de ces établissements; tant le prestige de la royauté et le respect du sang royal couvraient tout alors. Mais lorsque, en 1692, il fut question de marier la seconde mademoiselle de Blois, fille du roi et de madame de Montespan, avec le duc de Chartres, propre neveu du roi, et fort au-dessus des princes du sang, par son rang de petit-fils de France et d'héritier possible de la couronne, l'opinion s'émut davantage. Bussy écrivait à sa cousine : « Les mariages des filles naturelles du roi avec ce qui est à la tête des légitimes de la maison royale sont des marques assurées de la grandeur de ce prince et du respect qu'on a pour lui. Quand je songe que mademoiselle de Blois pourra être reine de France, je ne trouve point d'exemple de pareille chose dans l'histoire [1]. »

[1] Lettre du 31 janvier 1692.

Le succès des mariages précédents et la sorte d'approbation qu'ils reçurent avaient donc encouragé le roi à continuer d'établir ses enfants dans sa propre famille, et on lit dans les Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, dès la date du 4 décembre 1689 : « On parlait beaucoup dans le monde d'un double mariage qu'on assurait être entièrement résolu : c'était celui de M. le duc de Chartres, fils unique de Monsieur, frère du roi avec mademoiselle de Blois, fille naturelle de Sa Majesté, et celui de M. le duc du Maine avec Mademoiselle, fille de Monsieur[1]. On avait eu d'abord peine à le croire, parce que l'on supposait cela peu convenable à Monsieur, qui avait toujours été grand amateur de son rang. Mais depuis on assurait que M. le chevalier de Lorraine l'avait fait consentir à tout ce qu'on souhaitait de lui, et l'on croyait que cette négociation avait attiré au médiateur des bien-

[1] « Ce deuxième mariage n'eut pas lieu. « M. le duc du Maine, écrit Madame, croyait épouser ma fille; madame de Maintenon et madame de Montespan l'entretenaient dans cette idée. » Cette fille de Madame, née le 13 septembre 1676, fut mariée, le 13 octobre 1698, à Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar. On trouve une allusion au projet de mariage du duc du Maine avec Mademoiselle dans une lettre de celui-ci à madame de Maintenon : « Au camp de Leuse, 7 octobre 1689. — Quoique je me promette, madame, un grand plaisir de revoir la cour, je trouve que vous me donnez bientôt mon congé et que vous vous attendez à me trouver

faits considérables de la part du roi. Cependant ces deux affaires se rompirent par une autre voie qui fut celle de Madame, laquelle ne voulut jamais y donner son consentement quelque effort que l'on pût faire pour la persuader. » M. de Sourches dit encore quelques années après : « Le même soir, Monseigneur alla coucher à Frémont chez M. le prince de Lorraine, Monsieur y alla aussi coucher, et ce qui parut plus extraordinaire fut que Madame se trouva de cette partie, ce qui fit raisonner les courtisans qui conclurent d'abord que tout cela ne se faisait que pour ménager l'esprit de Madame, afin de la faire consentir au mariage du duc de Chartres avec la princesse douairière de Conti[1]. » Madame paraissait en effet y incliner assez, ou du moins s'y résigner davantage, quoiqu'on ne le comprenne guère, car la princesse douairière de Conti était également une fille naturelle du roi, réhabilitée peut-être, aux yeux de Madame, par le nom de Conti.

autre que je ne suis. Ce n'est pas encore à moi à raisonner continuellement, et mon absence n'a point diminué l'amitié que j'avais pour madame la Duchesse; il est si naturel d'aimer une sœur que je crois que j'aurai bien de la peine à ne la pas voir souvent.... Vous trouverez seulement que je suis plus occupé de ma grandeur que je n'étais, et que je serais bien aise de faire conclure cet hiver le bon mariage que vous savez. »

24 mai 1691. — Mémoires du marquis de Sourches.

« Mais, dit le marquis de Sourches, qui donne sur le reste de cette affaire des détails semblables pour le fond à ceux qu'on trouve dans Saint-Simon, la princesse de Conti ne voulut jamais consentir à épouser le duc de Chartres, et le roi, profitant de cette difficulté, proposa la chose pour mademoiselle de Blois, comme on vient de le dire, et la fit réussir. » Il ajoute dans un autre endroit : « On disait que Madame, parlant à la princesse douairière de Conti, lui avait dit qu'elle ne lui pardonnerait jamais de n'avoir pas voulu être duchesse de Chartres, et que cependant, si elle avait été à sa place, elle en aurait fait autant[1]. »

On lit enfin dans madame de Caylus : « Monsieur aurait préféré madame la princesse de Conti, fille du roi, veuve depuis plusieurs années, à mademoiselle de Blois, et je crois que le roi y aurait consenti, si elle avait voulu ; mais elle dit à Monsieur qu'elle préférait la liberté à tout. Du reste, ajoute madame de Caylus, Monsieur donna les mains à l'autre mariage, non-seulement sans peine, mais avec joie. Madame tint quelques discours mal à propos, puisqu'elle savait bien qu'ils étaient inutiles. Il est vrai qu'il serait à désirer pour la gloire du roi, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'eût pas fait

[1] Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, 15 janvier et 12 février 1692.

Digitized by Google

prendre une telle alliance à son propre neveu et à un prince aussi près de la couronne; mais les autres mariages avaient servi de degré à celui-ci[1]. »

La résistance de Madame fit donc échouer le projet une première fois; mais la négociation menée de longue main, comme on voit, s'était reprise. Saint-Simon dit que ce fut par le moyen de l'abbé Dubois, devenu précepteur du duc de Chartres, lequel usa fortement de l'ascendant qu'il avait pris sur son élève, d'accord avec les princes de Lorraine qui étaient tout-puissants auprès de Monsieur.

En effet, dans les premiers jours de janvier 1692, le roi fit venir M. le duc de Chartres dans son cabinet, en présence de Monsieur, et, après beaucoup d'amitiés, il lui dit qu'il voulait prendre soin de son établissement; que la guerre allumée de tous côtés lui ôtait des princesses qui auraient pu lui convenir; que des princesses du sang il n'y en avait point de son âge; qu'il ne pouvait mieux lui témoigner sa tendresse qu'en lui offrant sa fille, dont les deux sœurs avaient épousé deux princes du sang; que cela joindrait en lui la qualité de gendre à celle de neveu; mais que cependant, quelque désir qu'il eût de ce mariage, il ne le voulait point contraindre, et lui laissait là-dessus toute liberté. Le jeune prince répondit en balbutiant « que le roi était le maître,

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

mais que, quant à lui, sa volonté dépendait de Monsieur et de Madame. » Sur quoi le roi lui dit « que, dès qu'il consentait, son père et sa mère ne s'y opposeraient pas; et, sur l'approbation de Monsieur, Madame fut mandée, qui, un peu interdite, répondit de son côté que, puisqu'ils le voulaient bien, elle n'avait rien à dire[1]. » M. le duc de Chartres avait dix-huit ans et mademoiselle de Blois devait en avoir quinze au mois de mai. Tels sont les détails que Saint-Simon rapporte, et qu'il tenait apparemment du duc de Chartres lui-même. Mais il faut le laisser achever de peindre le spectacle dont il fut témoin et qu'il colore avec sa malice accoutumée. « Toute cette scène, ajoute-t-il, était finie sur les quatre heures de l'après-dînée, et le soir il y avait appartement, ce qui arrivait l'hiver trois fois la semaine, les trois autres jours comédie, et le dimanche rien.... Au commencement que cela fut établi (en 1682), le roi y allait et y jouait quelque temps, mais dès lors il y avait longtemps qu'il n'y allait plus, cependant il voulait qu'on y fût assidu,

[1] Saint-Simon, tome Ier, chap. II.—« Le roi a réglé cette après-dînée, avec Monsieur, le mariage de M. de Chartres avec mademoiselle de Blois, et ensuite ils ont envoyé querir M. de Chartres qui a paru être bien aise de la proposition que le roi lui faisait; Madame y a consenti. — Le roi a envoyé ce soir le marquis d'O à madame de Montespan, qui est à Paris, pour lui porter cette nouvelle. » (Dangeau, 9 janvier 1692.)

et chacun s'empressait à lui plaire; lui, cependant, passait les soirées chez madame de Maintenon à travailler avec différents ministres, les uns après les autres.

« Fort peu après la musique finie, le roi envoya chercher à l'appartement Monseigneur et Monsieur qui jouaient déjà au lansquenet; Madame, qui à peine regardait une partie d'hombre auprès de laquelle elle s'était mise; M. de Chartres qui jouait fort tristement aux échecs; et mademoiselle de Blois qui à peine avait commencé à paraître dans le monde, qui, ce soir-là, était extraordinairement parée, et qui pourtant ne savait et ne se doutait même de rien.... A ce bruit de ces personnes royales, mandées chez madame de Maintenon, et mademoiselle de Blois avec elles, le bruit du mariage éclata à l'appartement, en même temps que le roi le déclara dans ce particulier. Il ne dura que quelques moments, et les mêmes personnes revinrent à l'appartement où cette déclaration fut rendue publique.

« J'arrivai dans ces premiers instants, et je trouvai le monde par pelotons et un grand étonnement sur tous les visages.... Madame se promenait dans la galerie avec Châteauthiers sa favorite.... Elle marchait à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant et représentant assez bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la

redemandant à Jupiter. Chacun par respect lui laissait le champ libre, et ne faisait que passer pour entrer dans l'appartement. Monseigneur et Monsieur s'étaient remis au lansquenet. Le premier me parut tout à son ordinaire, mais jamais rien de si honteux que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne.... M. son fils paraissait désolé, et sa future dans un embarras et une tristesse extrêmes. Quelque jeune qu'elle fût, quelque prodigieux que fût son mariage, elle en voyait et en sentait toute la scène, et en appréhendait toutes les suites. La consternation parut générale, à un très-petit nombre de gens près.

« .... La politique rendit donc cet appartement languissant en apparence, mais en effet vif et curieux. Je le trouvai court dans sa durée ordinaire; il finit par le souper du roi, duquel je ne voulus rien perdre. Le roi y parut comme à son ordinaire. M. de Chartres était auprès de Madame, qui ne le regarda jamais, ni Monsieur. Elle avait les yeux pleins de larmes qui tombaient de temps en temps, et qu'elle essuyait de même, regardant tout le monde pour voir quelle mine chacun faisait. M. son fils avait aussi les yeux bien rouges, et tous deux ne mangèrent presque rien. Je remarquai que le roi offrit à Madame presque de tous les plats qui étaient devant lui, et qu'elle les refusa tous d'un air de brusquerie, qui, jusqu'au bout, ne rebuta point

l'air d'attention et de politesse du roi pour elle. Il fut encore fort remarqué qu'au sortir de table, et à la fin de ce cercle, debout un moment dans la chambre du roi, il fit à Madame une révérence très-marquée et basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le roi, en se relevant, ne trouva plus que son dos avancé d'un pas vers la porte. Le lendemain, toute la cour fut chez Monsieur, chez Madame et chez M. le duc de Chartres, mais sans dire une parole. On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du conseil dans la galerie et la messe du roi. Madame y vint, M. son fils s'approcha d'elle comme il faisait tous les jours pour lui baiser la main. En ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore, qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs dont j'étais, d'un prodigieux étonnement[1]. »

[1] Tome Ier, chap. II.—Le marquis de Sourches dit : « On ne peut pas s'imaginer quel fut le désespoir de Madame, il était si grand qu'elle ne songea pas à le cacher, et il y eut des gens qui dirent qu'elle avait été jusqu'à maltraiter son fils. » (En marge : « On disait qu'elle lui avait donné un soufflet. ») (Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, 12 février 1692.) Madame, qui n'ignora pas les bruits répandus sur ce sujet, nie formellement dans une lettre à la rhingrave Louise qu'elle ait souffleté son fils.

Le roi donna à mademoiselle de Blois deux millions, et en outre cinquante mille écus de pension et pour deux cent mille écus de pierreries; et, en faveur du mariage, il abandonna à M. de Chartres le Palais-Royal en propre[1].

Le mariage eut lieu le 18 février 1692[2], et, malgré la consternation générale dont parle Saint-Simon, madame de Sévigné écrivait : « Toute la cour est pleine de joie et de plaisirs pour le mariage de M. de Chartres et de mademoiselle de Blois. Il y aura un grand bal, où tous ceux qui disent qu'ils n'ont pas

[1] Le Palais Royal bâti en 1629 par le cardinal de Richelieu, et appelé de son temps le Palais-Cardinal, avait été légué par lui au roi Louis XIII.

[2] « Madame la duchesse de Chartres eut un chevalier d'honneur, un écuyer, une dame d'honneur, et une dame d'atour. » (Dangeau, 10 janvier 1692).—« Ce fut la première petite-fille de France, dit Saint-Simon, qui eut chevalier d'honneur, dame d'atour et écuyer. » (Note de Saint-Simon.) Le chevalier d'honneur fut le marquis de Villars; la dame d'honneur, la maréchale de Rochefort; la dame d'atour, la comtesse de Mailly; et le premier écuyer, le comte de Fontaine-Martel, frère de M. d'Arcy, gouverneur de M. de Chartres. On reconnaît l'influente intervention de madame de Maintenon dans ces choix du marquis de Villars, son ancien ami, de la comtesse de Mailly sa nièce, de la maréchale de Rochefort, ancienne dame d'atour de madame la Dauphine avec elle, qui fit quelques façons pour accepter, mais qui eut une sorte de promesse d'être dame d'honneur de la future duchesse de Bourgogne. Il n'y eut point de fille d'honneur.

Digitized by Google

un sol, font des dépenses de deux cents à trois cents pistoles; mais les Français ont des ressources dans leur envie de plaire au roi, qui ne trouveraient point de créance dans ce qu'on nous en pourrait dire, si nous ne le voyions de nos propres yeux[1]. » Le marquis de Sourches parle de même; laissons-le nous en raconter le détail qui servira à donner une idée du cérémonial et des habitudes de la cour de Versailles à cette époque : « Le 17, dans l'après-dînée, vers six heures, les fiançailles avaient été faites dans le salon de l'appartement du roi par le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, avec les cérémonies accoutumées. Ensuite il y eut un grand bal où le duc de Bourgogne dansa pour la première fois, et mena Mademoiselle, et le duc de Chartres mena sa fiancée. M. le Duc, M. le prince de Conti et M. de Toulouse menaient des dames particulières, n'y ayant plus de princesses du sang qui dansassent. Madame la Duchesse était grosse, et la princesse douairière de Conti avait une espèce d'abcès à l'œil droit, mais elle vint voir l'assemblée d'une tribune où étaient les violons. On ne peut s'imaginer quelle fut, en cette occasion, la magnificence des hommes et des femmes de la cour; et le roi, qui connut bien que tant de dépenses ne s'étaient faites que pour lui plaire, témoigna hautement en être fort satis-

[1] Lettre à Bussy du 27 janvier 1692.

fait[1]. Après le bal, il y eut un souper royal composé néanmoins de peu de personnes, qui furent le roi, Monseigneur, Monsieur, le duc de Chartres, Madame, Mademoiselle, fille de Monsieur, la grande Duchesse, la duchesse de Guise, la duchesse d'Enghien[2], mademoiselle de Blois. (La grande Mademoiselle ne vint pas de peur de la rougeole qu'avait

[1] M. le duc de Chartres avait un habit de brocart d'or couvert de dentelles attachées par des diamants et des émeraudes. Le fond de la robe de mademoiselle de Blois était d'une étoffe d'or liserée d'un filet noir qui formait de petites fleurs; la jupe était d'un fond d'argent et à petites raies gris de lin, garnies de distance en distance d'un point d'Espagne d'or en cerceau. Les bords de cette robe étaient bouillonnés ou fraisés d'un point d'Espagne d'or. La garniture était de diamants et de rubis. La princesse était coiffée de ses propres cheveux mêlés de nonpareilles vertes et de diamants au-dessus desquels était un gros ruban vert et or. Elle avait une mante de réseau d'or dont les bords étaient garnis d'un point d'Espagne d'or.— Le roi était habillé de velours noir brodé d'or à plein, avec des boutons de diamants. — Monsieur avait un habit de brocart d'or tout garni de point d'Espagne d'argent avec des boutons de diamants. — Les princes, les princesses et les plus grands seigneurs, et tous ceux qui étaient nommés pour danser au bal avaient des habits ou brodés ou de brocart d'or ou d'argent, tout couverts de points de la même richesse....» (Mercure Galant, février 1692.)

[2] Mademoiselle de Nantes; on l'appelait indifféremment la duchesse d'Enghien ou la duchesse de Bourbon, bientôt on ne l'appela plus que madame la Duchesse, comme on l'a vu plus haut.

eue mademoiselle de Blois six semaines avant). Quand Monsieur et Madame mangeaient avec le roi, les princesses du sang ni les filles naturelles de Sa Majesté qui en avaient alors le rang ne mangeaient avec lui, mais ce jour-là il fallait bien qu'elles eussent quelques prérogatives.

« Le 18 février, le cardinal de Bouillon fit dans la chapelle du château le mariage du duc de Chartres qui avait amené sa fiancée par la main depuis l'appartement du roi, marchant avec elle devant toute la maison royale[1]. En revenant de la messe, il reprit dans la marche son rang ordinaire, et la duchesse de Chartres prit le rang de sa nouvelle dignité, c'est-à-dire qu'elle marcha immédiatement après Madame, menée par le marquis de Villars, son chevalier d'honneur, et le comte de Fontaine-Martel, son premier écuyer. Ensuite il y eut dans

[1] « Ce prince avait un habit de velours noir brodé d'or, les chausses étaient brodées par bandes et les vides garnis de perles et de diamants.... L'habit de la princesse était d'une très-riche étoffe d'argent tout garni d'un point d'Espagne d'argent et tout brillant de pierreries.... L'habit de Monsieur était de velours noir brodé d'or à plein et garni de rubis.... Celui du roi était de brocart d'or brodé d'argent et une attache de fort gros diamants sur l'épaule au lieu des nœuds de ruban que l'on y met ordinairement. Monseigneur était en justaucorps de velours noir tout uni, ce qui faisait mieux briller tous les gros diamants de la couronne qui étaient dessus et dont il y avait pour plusieurs millions. » (Mercure Galant, fév. 1692.)

Digitized by Google

la grande antichambre de l'appartement de madame la Dauphine un dîner royal. La table était faite en croissant; le roi était au milieu, et à son côté droit Monseigneur, Madame, la duchesse de Chartres, la duchesse de Guise, la duchesse d'Enghien, la duchesse de Verneuil; à son côté gauche, Monsieur, le duc de Chartres, Mademoiselle, la grande Duchesse, la princesse de Condé, la princesse de Conti la mariée, et mademoiselle de Charolais. Le dîner étant fini, chacun se retira dans son appartement; et, à six heures du soir, le roi d'Angleterre étant arrivé (la reine était restée à Saint-Germain, malade de sa grossesse), il commença d'y avoir appartement, jeu de portique et de lansquenet, et musique, ce qui dura jusqu'à neuf heures et demie, et alors on se leva pour aller souper au même lieu où l'on avait dîné. Ceux qui soupèrent étaient disposés de la manière suivante : les deux rois étaient au milieu de la table, et celui d'Angleterre avait la droite. Ensuite étaient vis-à-vis : Monseigneur, Madame, la duchesse de Chartres, la grande Duchesse, le prince de Condé, le duc d'Enghien, la princesse de Conti, le duc du Maine, la duchesse de Verneuil; à la gauche du roi étaient : Monsieur, le duc de Chartres, Mademoiselle, la duchesse de Guise, la princesse de Condé, la princesse douairière de Conti, le prince de Conti, mademoiselle de Charolais et le comte de Toulouse. Après le souper, les

Digitized by Google

rois passèrent avec toute la maison royale et toutes les dames à l'appartement de la duchesse de Chartres; et, après que le cardinal de Bouillon eut fait la bénédiction du lit, on commença à déshabiller la mariée, et le marié en fit autant dans son appartement. Ce fut le roi d'Angleterre qui donna la chemise au marié, et Madame qui la donna à la mariée; ensuite de quoi, les deux rois ayant vu les mariés dans le même lit, chacun se retira, et le roi d'Angleterre s'en alla coucher à Saint-Germain. Le 19, le roi alla sur le midi voir la duchesse de Chartres, et la trouva tout habillée, ayant déjà reçu un grand nombre de visites. Ce même jour, qui était le dernier jour de carnaval, il y eut encore un grand bal chez le roi[1]; mais, quelques précautions que le roi eût prises pour le faire durer jusqu'à deux ou trois heures après minuit, comme il se leva vers onze heures trois quarts pour s'aller coucher, tout le monde regarda cela comme un signal de retraite; et les efforts que Monsieur fit pour retenir les danseurs et les danseuses furent inutiles[2]. »

[1] « M. le duc de Bourgogne menait madame de Chartres, M. de Chartres menait Mademoiselle, M. le Duc menait madame la princesse de Conti, qui s'est trouvée en état de danser, M. le prince de Conti menait madame la duchesse de Choiseul, et M. le comte de Toulouse menait madame de Caylus. » (Dangeau, 19 février 1692.)

[2] Mémoires du marquis de Sourches, février 1692. Le Mer-

Madame de Maintenon eut-elle une influence particulière sur la résolution de ce mariage? Rien ne le prouve, quoique Madame n'ait pas manqué de l'en accuser[1]; et Saint-Simon fait également entendre qu'elle y poussa, dans la vue de préparer celui du duc du Maine avec une princesse de Condé. La lettre suivante, écrite par elle à la duchesse de Ventadour, dame d'honneur de Madame[2], quoique non parfaitement intelligible pour nous, semble du moins indiquer qu'elle ne prit qu'une part raisonnable et calme à cet événement, préparé de longue main, comme on a pu le voir. « Dans cette affaire ici, écrit-elle, il ne faut pas se hâter de faire les compliments, car il me semble qu'elle change souvent de face. Si Madame voulait voir ce qui s'est passé sur madame de Bracciano[3], combien on pré-

cure Galant donne encore de grands détails sur les toilettes de ces bals, toujours aussi magnifiques que variées. « Tous les habits de M. le duc de Chartres, dit-il, étaient du dessin de Bérain. » — Voir dans Dangeau et le Mercure Galant (février 1692) les détails d'une visite que le roi alla faire en cérémonie à Monsieur au Palais-Royal à Paris.

Madame de Maintenon avait traité ce mariage avec l'abbé Dubois qui allait la nuit en conférer avec elle. (Lettre de Madame.)

[2] Madame de Ventadour avait été nommée dame d'honneur de Madame, le 15 juin 1684 (Dangeau.)

[3] Marie de La Trémoille, fille du duc de Noirmoutiers et épouse en premières noces du comte de Chalais. Celui-ci, obligé

vient les grands par des faussetés; et comme ils doivent être en garde contre tout ce qu'on leur dit: madame de Bracciano a fait le mariage de M. le duc de Chartres pour être dame d'honneur[1]; c'est une intrigue qu'elle a commencée avec moi (madame de Maintenon veut évidemment dire auprès de moi) dès que nous étions à Fontainebleau, et

de sortir de France par suite d'un duel, mourut à Venise, et sa femme s'étant rendue à Rome y épousa en 1675 le duc de Bracciano, beaucoup plus âgé qu'elle, de la maison Orsini. Ce fut la fameuse princesse des Ursins qui joua un grand rôle en Espagne. Elle venait souvent en France. En août 1687, le marquis de Sourches la cite comme étant à la cour. Le duc de Bracciano, de tout temps attaché à la France, recevait une pension du roi, lorsque, au mois d'août 1688, « on sut, dit le marquis de Sourches, qu'après avoir été toute sa vie attaché aux intérêts de la France, aussi bien que toute la maison des Ursins, dont il était le chef, il s'était avisé à l'âge de quatre-vingts ans, de changer de parti et de renvoyer au roi l'ordre du Saint-Esprit dont il l'avait autrefois honoré. La duchesse sa femme qui était encore à la cour en eut un chagrin extrême; lequel chagrin d'autant mieux fondé qu'elle tirait toute la considération de l'attachement que son mari avait pour la France, et qu'une partie de sa subsistance en dépendait. De sorte qu'elle se trouva dans la cruelle nécessité, ou de demeurer en France en assez mauvais état, ou de retourner en Italie auprès d'un vieil homme auquel elle ne devait plus être agréable parce qu'elle était française. » (Mémoires du marquis de Sourches.) Le duc de Bracciano mourut en 1698.

[1] On lit dans une note de Saint-Simon sur les Mémoires de

nous voyons aujourd'hui qu'elle ne veut pas être dame d'honneur. Ces choses-là ne font-elles pas ouvrir les yeux, et surtout à des personnes d'un aussi bon esprit que Madame? Plût à Dieu qu'elle sût mot à mot tout ce qui s'est passé dans ce mariage! La chose en elle-même peut n'être pas de son goût, mais elle conviendrait que chacun a fait son devoir. Vous savez que ma folie est de vouloir faire entendre raison; je vous assure que je le voudrais encore plus pour Madame dont vous m'avez dit tant de bien, et qui a des qualités qui pourraient la rendre plus heureuse. Est-il possible que, ne pouvant éviter ce mariage, elle ne le fera pas de bonne grâce, qu'elle ne s'expliquera pas avec le roi, qu'elle ne se mettra pas dans une bonne intelligence avec lui, et qu'elle aimera autant demeurer comme elle est? Quant à la comtesse de Mailly[1], je vous prie de

Dangeau, à propos de la charge de dame d'honneur de la duchesse de Chartres : « Le roi avait tenté la duchesse de Bracciano depuis si francisée sous le nom de la princesse des Ursins, qui était en France fort mal à son aise et brouillée avec son mari; mais on ne l'y put résoudre, et, après d'autres tentatives, on fut encore heureux de trouver la maréchale de Rochefort. » (Journal complet de Dangeau, tome IV, page 24, art. du 12 février 1692. — Paris 1855.)

[1] Mademoiselle de Sainte-Hermine parente de madame de Maintenon, mariée au comte de Mailly. Elle fut en effet dame d'atour de madame la duchesse de Chartres, et la maréchale de Rochefort fut nommée dame d'honneur.

me dire en amie si elle sera désagréable à Madame, car, pour rien du monde, je ne voudrais la mettre à la suite de madame la duchesse de Chartres. Du reste, vous connaissez sa sagesse et sa douceur. Adieu, ma chère duchesse, mon enfant gâté; tout le couvent est dispersé[1], et je ne sais point quand il se rassemblera, mais aucune absence ne diminuera ce que vous savez que j'ai pour vous. » Quant à Madame, il n'en resta pas moins pendant longtemps, comme on l'a vu, un froid très-marqué entre elle et le roi[2].

Un petit billet de mademoiselle de Blois, empreint d'une légère teinte de reconnaissance, achèvera de montrer sur quel pied madame de Maintenon était vis-à-vis de la famille royale et la déférence que

[1] Réunion de plusieurs dames pieuses qui faisaient ensemble divers exercices de piété, et dont madame de Maintenon était la supérieure. On l'appelait le couvent de la cour.

[2] « Avant le mariage de mon fils, le roi me donnait chaque année 1000 pistoles pour mes étrennes, qui me faisaient grand bien; mais, lorsque je refusai de consentir au mariage de mon fils, on me les ôta. Ces étrennes furent supprimées, et depuis on ne me les a jamais rendues. » (Lettre de Madame, 14 novembre 1719.) On lit en effet dans le marquis de Sourches, (janvier 1690) : « On sut alors que le roi n'avait point donné à Madame les étrennes ordinaires, et l'on ne put attribuer cette suspension de bienfaits qu'au chagrin que le roi avait contre Madame. — Ce chagrin paraissait même dans ses manières, qui étaient beaucoup plus sèches qu'auparavant. »—On

toutes les princesses avaient pour son crédit auprès du roi. « Dans le parfait bonheur où je suis, madame, lui écrit la nouvelle duchesse de Chartres, deux jours après son mariage, vous croyez avec raison que je n'ai plus rien à désirer ; cependant, madame, je vous demande encore une grâce, qui est de trouver le moyen d'attacher madame de Marai auprès de moi. Si cela n'était pas, permettez-moi de vous dire qu'il manquerait quelque chose à ma satisfaction. Vous avez le cœur si bon, madame, que je suis persuadée que vous ne désapprouverez point ce sentiment. »

Un mois après, le 19 mars, le duc du Maine se mariait à son tour avec mademoiselle de Charolais, fille de M. le Prince. « Je ne vous parle pas du mariage de M. du Maine avec mademoiselle de Charolais, écrivait madame de Sévigné; après celui de M. de Chartres, rien ne mérite notre attention. »

lit également dans Dangeau : «Le roi a donné à Monseigneur 2000 pistoles pour ses étrennes, autant à madame la Dauphine et à Monsieur; en temps de paix il leur en donnait le double; Madame n'en a point eu du tout. » (4 janvier 1690.)—Cependant, contrairement à l'assertion de Madame, on voit reparaître ces étrennes l'année d'après et les années suivantes. — « 2 janvier 1691 : le roi a donné les étrennes ordinaires à Monsieur et à Monseigneur. Il a donné aussi 2000 pistoles à Madame; il ne lui en avait pas donné l'année passée. » (Dangeau.) —Peut-être était-ce madame de Maintenon qui avait engagé le roi à les lui rendre.

« M. le Prince, dit Saint-Simon lui-même, en eut une joie extrême. Il voyait croître de jour en jour le rang, le crédit et les alliances des légitimés; celle-ci ne lui était pas nouvelle depuis le mariage de son fils, mais elle le rapprochait doublement du roi, et venait incontinent après le mariage du duc de Chartres[1]. » Le roi, à cette occasion, alla lui-même chez madame la Princesse à Versailles demander en forme sa fille pour M. du Maine[2]. Peu après, les fiançailles se firent dans le cabinet du roi; ensuite le roi fut avec toute la cour à Trianon, où l'on prit le divertissement d'une loterie, puis celui de l'appartement avec de la musique, suivi d'un grand souper[3] pour quatre-vingts dames en cinq tables, tenues par le roi, par Monseigneur, Monsieur, Madame et la nouvelle duchesse de Chartres; sans compter une autre table d'environ trente

[1] Tome Ier, chapitre IV. — « Depuis que M. de Vermandois fut mort, M. le Prince et madame la Princesse songeaient à faire épouser mademoiselle de Bourbon leur fille à M. du Maine, et ils ne voulaient pas qu'elle me déplût. » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1685, tome IV, page 490.)

[2] « M. le Prince alla recevoir le roi au bas du grand degré et madame la Princesse à la porte de son appartement dans la galerie. » (Dangeau, 16 février 1692.)

[3] Le Mercure, après la description des toilettes du jeune duc et de son épouse, ajoute : « Toute la cour était magnifique; il y avait peu d'habits qui ne fussent brodés d'or et de pierreries, et les moindres étaient de brocart d'or et d'argent. »

Digitized by Google

couverts pour les princes et seigneurs de la cour. Et le lendemain, 19 mars, le mariage fut célébré à la messe du roi[1], par le cardinal de Bouillon, ainsi que l'avait été celui de M. le duc de Chartres. Le dîner fut semblable, le souper aussi, et, après, l'appartement[2]. Le roi d'Angleterre donna la che-

[1] « Les princes et princesses s'étant assemblés dans la galerie et toute la cour s'y étant trouvée, le roi sortit du conseil pour se rendre à la chapelle avec les fiancés. Sa Majesté avait un habit de brocart d'or, brodé d'argent, fait exprès pour cette cérémonie. M. le duc du Maine en avait un de gros de Tours noir brodé d'or.... M. le Prince mit trois habits, qui parurent très-bien entendus, savoir : un le jour des fiançailles et les deux autres le jour du mariage et le lendemain. Il en avait un couleur de cannelle, et l'autre couleur de café, brodés, l'un d'argent, l'autre d'or.... M. le Duc mit aussi deux habits différents.... Madame la Duchesse avait un habit de satin vert brodé or avec un peu d'argent; la jupe était de satin couleur de rose brodée d'argent en plein.... Madame la princesse de Conti avait une robe de satin amarante toute brodée d'argent; la jupe était de satin couleur de jonquille, brodée toute d'argent, avec beaucoup d'agrêments.... M. le comte de Toulouse avait un habit de drap gris blanc enrichi d'un bord de broderie, d'ornements d'or, et de petites anémones aussi d'or.... » (Mercure Galant, mars 1692.)

[2] « Le roi donne à mademoiselle de Charolais 100 000 francs comme on les donne à toutes les princesses du sang qui se marient, et il donne un million à M. du Maine. On ne donne d'ordinaire que 50 000 écus aux princes du sang.... Le roi a envoyé ce soir deux parures à mademoiselle de Charolais, estimées ensemble à 200 000 francs. » (Dangeau, 16 et 17 mars

mise à M. du Maine, et le lendemain la mariée reçut toute la cour sur son lit; la princesse d'Harcourt faisait les honneurs, choisie pour cela par le roi. Il faut remarquer que madame de Montespan, qui avait définitivement quitté la cour l'année précédente, ne parut à rien, ni à l'un ni à l'autre des deux mariages. Chose singulière, la véritable mère avait disparu, et le rôle semblait en être passé à l'ancienne gouvernante, quoique, selon son habitude, elle ne parut non plus à aucune de ces fêtes. Nul doute qu'elle n'ait été ravie de voir si bien établi le duc du Maine, qu'elle aimait comme son enfant, et, le pli étant pris de ces mariages dans l'intérieur de la famille royale, qu'elle n'ait certainement encouragé celui-ci. « Parlons, écrit-elle à madame de Brinon, du mariage de la duchesse du Maine, dont le roi est très-content, aussi bien que monsieur son mari. Voilà ce mariage que vous trouviez si raisonnable à faire; j'étais fort de cet avis, Dieu veuille qu'ils en soient aussi satisfaits que je le suis jusqu'à cette heure! On m'a dit qu'elle ira passer la semaine sainte à Maubuisson. Reposez-la bien; on

1692.)— M. de Montchevreuil, qui était gouverneur de Saint-Germain, fut chargé de gouverner et de commander toute la maison de M. du Maine comme son gentilhomme de la chambre. Madame de Saint-Valery, personne respectable et pieuse, fut dame d'honneur de la duchesse; plus tard ce fut madame de Manneville, fille de M. de Montchevreuil.

la tue ici par les contraintes et les fatigues de la cour; elle succombe sous l'or et les pierreries, et sa coiffure pèse plus que toute sa personne; on l'empêchera de croître et d'avoir de la santé. Elle est plus jolie sans bonnet qu'avec toutes leurs parures; elle ne mange guère; elle ne dort peut-être pas assez, et je meurs de peur qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je voudrais la tenir à Saint-Cyr, vêtue comme l'une des vertes, et courant d'aussi bon cœur dans les jardins. Il n'y a point d'austérités pareilles à celles du monde. M. le duc du Maine est un guerrier très-étourdi, irrégulier et distrait. A cela près, il a quelque mérite. »

Madame de Maintenon, qui avait les yeux sur la jeune princesse, et l'observait avec la sollicitude que lui inspirait sa tendresse pour le duc du Maine, commença par en être fort satisfaite. « Je suis très-contente de madame la duchesse du Maine; elle a de l'esprit, et, si elle exécute ce qu'elle se propose, elle vaudra mieux dans sa petite personne que toutes les autres ensemble; vous savez que ce n'est pas leur déférence et leurs ménagements que je demande, c'est le bien uniquement que je cherche. Je voudrais qu'elle fût agréable à Dieu, au roi, à son mari, aux honnêtes gens; et tout cela ne se fait pas sans le vouloir et sans se contraindre[1]. » Mais elle s'a-

[1] Lettre à madame de Brinon, 7 septembre 1692.

perçut bientôt que l'essentiel lui manquait, et elle ne tarda pas à deviner ce que serait son caractère. « J'ai un chapitre à traiter avec vous, écrit-elle l'année suivante à madame de Brinon, qui est celui de madame la duchesse du Maine. Vous m'avez trompée sur son sujet dans l'article principal, qui est celui de la piété; elle n'a veine qui y tende, et veut faire en tout comme les autres. Je n'ose rien dire à une jeune princesse élevée par la vertu même (madame la Princesse); je ne voudrais point la faire dévote de profession, mais j'avoue que j'aurais bien voulu la voir régulière, et prendre un train de vie qui serait agréable à Dieu, au roi et à M. le duc du Maine, qui a assez de bon sens pour vouloir sa femme plus sage que certaines autres. Je lui avais donné une dame d'honneur qui est une sainte, mais il me paraît qu'elle est peu autorisée et ne fait que la suivre; elle est enfant; elle aurait plus besoin d'une gouvernante que d'une dame. Du reste, elle est telle que vous me l'avez dépeinte, jolie, aimable, gaie, spirituelle, et par-dessus tout cela elle aime fort son mari, qui, de son côté, l'aime passionnément, et la gâtera plutôt que de lui faire la moindre peine. Si celle-là m'échappe encore, me voilà en repos et persuadée qu'il n'est pas possible que le roi en trouve une dans sa famille qui se tourne à bien. Madame la duchesse de Chartres est une paresseuse qui ne se sert pas de son esprit

comme elle le pourrait, mais sa conduite est assez bonne. Je veux, grâce à Dieu, le bien partout, et j'y contribuerai autant qu'il m'est possible. J'avoue que je voudrais aimer la duchesse du Maine pardessus tout, étant ce qu'elle est à un homme qui est la tendresse de mon cœur[1]. »

Tous les enfants du roi se trouvèrent donc établis[2]; et, à leur grande satisfaction comme à la sienne, ils le furent tous sans quitter le pied du trône et sans s'éloigner de cette cour de France, le séjour le plus envié de l'Europe. Toute cette jeune génération de princes et de princesses, entourés des jeunes dames et des jeunes seigneurs leurs contemporains, allaient y répandre de nouveaux agréments et une vie nouvelle; tout semblait s'accorder pour la félicité du monarque; nul doute cependant que ce cortége vivant de ses faiblesses passées n'ait jeté une ombre sur le tableau de sa gloire, et que l'existence princière de ces enfants n'ait été de tout temps pour lui une cause de fautes et d'embarras qu'il traîna partout avec soi. Je ne

Lettre à madame de Brinon, 1693.

[2] M. le comte de Toulouse, frère du duc du Maine, fut le seul qui se maria beaucoup plus tard et hors de la famille royale. Il épousa, en 1723, Marie-Sophie de Noailles, veuve en premières noces du marquis de Gondrin. Il eut d'elle le duc de Penthièvre, père de madame la duchesse d'Orléans qui fut la mère du roi Louis-Philippe.

mettrai pas de ce nombre les petites querelles ou les étourderies des princesses, ses filles, la princesse douairière de Conti, madame la Duchesse et la duchesse de Chartres, qui souvent semblaient perpétuer entre elles l'ancienne rivalité de leurs mères, madame de La Vallière et madame de Montespan.

Nous avons suffisamment fait connaître les deux premières. La troisième, devenue duchesse de Chartres, un peu moins agréable que ses sœurs, mais belle et grande, et de tous points majestueuse, dit Saint-Simon, ne manquait pas d'esprit, et avait une sorte d'éloquence naturelle qui coulait de source, quoique un parler gras et lent, ajoute-t-il, déparât un peu ce qu'elle disait. Elle ne fut pas moins dévouée que la duchesse du Maine (et elle le fut jusque sous la régence) à l'élévation de son frère le duc du Maine et des princes légitimés. Mais, à l'encontre de la duchesse du Maine, sa belle-sœur, qui comptait pour beaucoup d'avoir épousé un fils du roi, c'est elle qui croyait au fond de son cœur avoir fort honoré le duc d'Orléans en l'épousant[1]; et en même temps elle était impitoyable sur le rang qu'elle avait acquis par ce mariage. Le trait dominant de son

[1] « La femme de mon fils croit lui avoir fait beaucoup d'honneur en l'épousant. Il n'est, dit-elle, que le neveu du feu roi, et elle en est la fille. C'est oublier qu'on est aussi fille de sa mère. Jamais elle ne voudra le comprendre. » (Lettre de Madame, 28 février 1719.)

caractère était l'orgueil, et son penchant irrésistible l'indolence et la paresse[1]. Son mari, qui riait de sa fierté, l'appelait souvent madame Lucifer. Cependant cette hauteur ne se soutenait pas devant le roi, ni même devant madame de Maintenon, en présence desquels elle était d'une extrême timidité[2]. Elle avait envers madame de Maintenon la même déférence que ses sœurs.

« Je me réserve de vous dire moi-même, madame, lui écrivait-elle, combien je suis touchée des marques de bonté et d'amitié que vous voulez bien me donner, et que personne n'a plus d'envie de mériter que moi.

« MARIE-LOUISE-ÉLISABETH D'ORLÉANS. »

Autre fin de lettre :

« Je m'adresse toujours à vous, madame, et je

[1] « La duchesse d'Orléans est surtout indolente et paresseuse. » (Lettre de Madame.)

[2] « Je me souviens qu'on disait avant le mariage de M. le duc d'Orléans, qu'il était déjà amoureux de madame la Duchesse. J'en dis un mot en badinant à mademoiselle de Blois, et elle me dit d'une façon qui me surprit, avec son ton de *Lendore :* « Je ne me soucie pas qu'il m'aime, je me soucie qu'il m'é« ponse. » Elle a eu ce contentement. » (Souvenirs de madame de Caylus, page 470.)—On voit par ce passage que Saint-Simon est encore inexact quand il dit, en parlant de la fameuse soirée où le mariage de mademoiselle de Blois fut déclaré, « qu'elle ne se doutait de rien. » (Voir page 438.)

m'en trouve trop bien pour jamais changer de conduite.

« MARIE-LOUISE-ÉLISABETH D'ORLÉANS[1]. »

Saint-Simon raconte en détail les brouilleries, les raccommodements, puis les brouilleries nouvelles de ces trois filles du roi qu'on appelait habituellement les *princesses*, aussi bien que les espiègleries où les entraînait quelquefois la folie de leur âge, ce qui amenait des réprimandes du roi et des sermons de la part de madame de Maintenon. D'abord, Monsieur, toujours occupé d'étiquette et de minuties, avait voulu que la duchesse de Chartres appelât toujours les deux autres ma sœur, et que celles-ci ne l'appelassent jamais que Madame; ce que le roi, à sa demande, avait ordonné. La princesse de Conti douairière s'y soumit de bonne grâce; mais madame la Duchesse, comme sœur d'un même amour, dit Saint-Simon, se mit à appeler madame de Chartres *Mignonne*. Or, rien n'était moins mignon que son visage, sa taille et toute sa personne. Elle n'osa le trouver mauvais; mais, quand à la fin Monsieur le sut, il en sentit le ridicule, et l'échappatoire de l'appeler Madame, et il éclata. Le roi défendit à madame la Duchesse cette familiarité[2].

[1] Mémoires de mademoiselle d'Aumale, archives de Noailles.

[2] « La princesse de Conti fut choquée de voir sa sœur si cadette (la duchesse de Chartres) passer devant elle. Madame

A un voyage à Trianon, où ces princesses couchaient, elles se mirent à se promener la nuit pendant les chaleurs, et l'idée leur vint de se divertir à faire partir des pétards. Soit malice, soit imprudence, elles en tirèrent sous les fenêtres de Monsieur, et le réveillèrent; ce qu'il trouva fort mauvais. Ce fut une nouvelle réprimande de la part du roi, et force excuses qu'il fit à Monsieur[1].

C'est dans le même temps qu'eut lieu la grande aventure de la princesse de Conti au sujet du chevalier de Clermont et de mademoiselle Choin. Enfin Saint-Simon rapporte des propos fort peu délicats

la Duchesse disait que, puisqu'il fallait que quelqu'un eût un rang au-dessus d'elle, elle aimait mieux que ce fût sa sœur qu'une autre. Elle était d'autant plus louable en cela qu'elle n'avait qu'une médiocre tendresse pour elle. Il est vrai qu'elles se réchauffèrent quelques années après, et que leur union parut intime; mais les communes favorites par la suite du temps les brouillèrent d'une manière irréconciliable, et j'aurai occasion plus d'une fois de parler de cette brouillerie, à laquelle il faut attribuer beaucoup de nos malheurs. » (Souvenirs de madame de Caylus, page 470.) Malheureusement madame de Caylus n'a pas achevé ses Mémoires.

[1] « Monsieur s'est un peu fâché contre les princesses, et surtout contre madame la duchesse de Chartres, d'un feu qu'elles ont allumé la nuit sous ses fenêtres. Le roi lui fit des excuses, et madame de Montespan alla de Paris à Saint-Cloud lui en faire aussi, et à Madame, et obtint de les reconcilier. » (5, 6 et 10 juillet 1694.)

que ces princesses auraient échangés, dit-il, au sortir d'un dîner à Marly (1695), et une nouvelle correction que la duchesse de Chartres et madame la Duchesse s'attirèrent pour avoir été surprises dans leurs chambres à Marly (1695), ayant imaginé de fumer avec des pipes qu'elles avaient envoyé chercher au corps de garde. Correction dont triompha la princesse de Conti, qui était alors particulièrement mal avec ses deux sœurs.

On peut encore lire dans Saint-Simon d'autres espiègleries et les tours qu'elles et les jeunes princes jouaient à madame Panache ou à la princesse d'Harcourt[1]. En tout cela madame de Maintenon avait sans cesse à intervenir.

Cependant ces brouilleries, suscitées souvent par les favorites de ces dames, et ces petites incartades par lesquelles elles rompaient un peu singulièrement la monotonie de Versailles, ces brouilleries, dis-je, se multiplièrent, et le roi s'en lassa. Un soir qu'elles étaient dans son cabinet, il leur en parla fortement, et conclut par les assurer que, s'il en entendait parler davantage, elles avaient chacune des maisons de campagne où il les enverrait pour longtemps. La menace eut son effet; le calme et la bienséance revinrent, dit Saint-Simon, et suppléèrent à l'amitié[2].

[1] Voir Saint-Simon, tome III, page 8, et tome VI, page 232.

[2] « Le roi fit venir hier, après le salut, madame la duchesse

La duchesse du Maine vécut beaucoup plus à part, mais le moment n'est pas venu de la voir entrer en scène. Sa sœur aînée avait épousé le prince de Conti, et elle-même avait été préférée, pour quelques lignes de plus, à la seconde, qui, dit-on, en conserva de la rancune jusqu'à la fin de ses jours. Cette seconde fille de M. le Prince épousa un peu plus tard le duc de Vendôme, et n'en eut point d'enfants. Ce sont ces trois princesses que madame la Duchesse, toujours portée à la moquerie, appelait, à cause de leur petite taille, les *poupées du sang;* « et quand le mariage fut déclaré, dit madame de Caylus, elle redoubla les plaisanteries avec monsieur son frère, d'une façon qui les a par la suite brouillés très-sérieusement. C'est encore une des causes de dissension dans la famille royale dont les effets ont été funestes. »

« Mais à peine madame du Maine fut-elle mariée (1692), ajoute madame de Caylus (elle avait seize

de Chartres, madame la Duchesse et madame la princesse ses filles. Ce sont elles qu'on appelle ordinairement les *princesses*. Il leur parla avec beaucoup de bonté sur les démêlés qu'elles ont eus en dernier lieu. Il leur reprocha les chansons qui ont été faites, leur représenta toutes les raisons qu'elles ont de bien vivre ensemble, et finit en leur disant que, si leurs démêlés continuaient, elles avaient toutes des maisons de campagne où elles seraient mieux qu'à la cour. » (Dangeau, 26 décembre 1695.)

Digitized by Google

ans et le duc du Maine vingt-deux), qu'elle se moqua de tout ce que M. le Prince put lui dire, dédaigna de suivre les exemples de madame la Princesse et les conseils de madame de Maintenon; de sorte que, s'étant rendue bientôt incorrigible, on la laissa faire tout ce qu'elle voulut. La contrainte qu'il fallait avoir à la cour l'ennuya, elle alla à Sceaux, que M. du Maine acheta aux héritiers de M. de Seignelay, jouer la comédie, et faire tout ce qu'on a entendu dire des nuits blanches et tout le reste[1]. » Nous l'y verrons au milieu de sa cour, entourée des beaux esprits, des fêtes et des divertissements de tout genre, dont les Mémoires de madame de Staal (mademoiselle de Launay) nous ont transmis une fidèle et attrayante image. Nouveau coin fort piquant à observer de cet immense et inépuisable tableau que nous offre le long règne de Louis XIV[2].

Nous aurons aussi l'occasion de connaître davantage les maris de ces deux princesses : le duc de

[1] Souvenirs de madame de Caylus, page 472.

[2] « Madame du Maine n'est pas une beauté, mais elle a beaucoup d'esprit et de connaissances, ce qui attire chez elle les beaux esprits et les savants. » (Lettre de Madame.) — Dès l'année 1698, Martin Lister cite la duchesse du Maine au nombre des personnes très-instruites, et joint son nom à ceux de madame Dacier, de madame de Scudéry, de madame d'Épernon, de la présidente Ferrand, etc. (*A journey to Paris in the year* 1698.)

Chartres, que madame de Maintenon aima beaucoup dans sa première jeunesse, auquel elle le témoignait souvent, et qu'elle vit avec peine s'éloigner depuis, par son libertinage, de la carrière glorieuse qui s'ouvrait devant lui ; toutefois, il n'épousa jamais l'absurde passion de sa mère contre elle, et elle en reçut toujours, au contraire, des marques de déférence et d'égards : le duc du Maine, spirituel, agréable, sage et doux, plein d'un attachement filial pour madame de Maintenon, et l'objet particulier de sa tendresse, qui resta sous sa direction immédiate, la consultant sur toutes choses, et entièrement soumis à ses conseils. On voit par les lettres qu'on a retrouvées de lui qu'elle était comme son directeur, et un directeur assez sévère, appliqué à le préserver, à son entrée dans le monde, de tous les écueils que le monde, la cour, le jeu, les plaisirs, les compagnies, l'entraînement de l'âge pouvaient lui offrir. Elle le dirigeait aussi dans la conduite qu'il devait tenir avec le roi, les princes, les ministres, les courtisans. Elle fut pour lui une véritable et tendre mère toute sa vie[1].

[1] « Je suis bien aise du moyen dont vous vous êtes servie pour m'apprendre que ma conduite n'est pas bonne ; mais je suis bien étonné et fâché que, l'ayant trouvée telle, vous ne m'en ayez pas averti plus tôt. Je m'en vais donc répondre à tous les points de votre lettre.... » — « Comme il faut toujours finir par dire ses péchés à son confesseur, je viens vous

Ces deux mariages du duc du Maine et du duc de Chartres, achevant de confondre ensemble la famille légitime et la famille légitimée du roi, donnèrent aussi plus de consistance à cette élévation progressive des bâtards qui excita si vivement, et non sans quelque justice, la fureur du duc de Saint-Simon. Ces princes étaient entourés de distinctions et d'honneurs qui les confondaient presque avec les princes du sang; mais il leur importait que cette position fût régulièrement fixée par des titres enregistrés, de manière à ne pas en déchoir après la mort du roi; et, en 1694, le duc du Maine ayant réclamé son rang de duc et pair au parlement, à

avouer à présent la cause de toutes mes dettes passées avec la contrition d'un bon pénitent. La crainte d'une juste réprimande ou remontrance, que je crains plus que celles de madame de Montespan, parce qu'elles sont toujours autorisées de la raison, me fait, pour cette cause, recourir à la plume. Cette même crainte qui m'empêche de vous parler moi-même m'a toujours empêché de vous demander de l'argent quand j'en ai eu besoin. L'impossibilité que j'ai trouvée d'être à Marly sans jouer, et ne trouvant personne qui voulût jouer petit jeu, a fait que je perdis hier cinquante pistoles contre M. de Richelieu et autant contre le comte de Grammont.... N'interprétez point mal l'excès de ma crainte, et donnez-moi plutôt courage, car je ne puis lui donner un nom qui lui convienne mieux que la crainte filiale. » — « Je suis au désespoir de vous voir rougir de moi. Je renonce dès ce moment au trictrac; si vous voulez, je renoncerai à la chasse; je ne demande que de savoir à quoi m'en tenir.... Il n'y a rien que je ne fasse pour vous empêcher

cause du comté d'Eu qu'il tenait de Mademoiselle, et la même année le comte de Toulouse ayant fait les mêmes sollicitations pour avoir acheté l'été précédent le duché d'Anville de la princesse de Rohan, le roi, sans rien innover pourtant, et se fondant sur le précédent d'une déclaration donnée par Henri IV, mais non appliquée, en faveur du duc de Vendôme, son fils naturel, en donna une par laquelle il fut réglé que le duc du Maine et le comte de Toulouse prendraient rang immédiatement après les princes du sang, et avant tous les autres pairs, quelque rang d'ancienneté qu'eût leur pairie[1].

La création de ce rang intermédiaire des légitimés

ce mot de rompre avec moi. Sans songer au tort que cela me ferait dans le monde, je ne pourrais soutenir la vie si vous ne m'aimiez autant que mérite l'amitié que j'ai et que j'aurai toujours pour vous. » — « Je suis bien aise de voir que ma réputation ne vous est pas encore indifférente. Ayant une personne d'un si extraordinaire mérite que vous dans ma confidence, j'espère que je ne pourrai jamais faire de fautes, pourvu que vous ayez toujours pour moi les mêmes sentiments que votre lettre me témoigne. Je ne pourrai jamais manquer tant que vous me conduirez, car j'ai déjà éprouvé la manière dont vous cachez le mal et publiez le bien.... On est prévenu en ma faveur parce qu'on sait que c'est vous qui m'avez élevé... » (Lettres du duc du Maine, âgé de seize à dix-sept ans, à madame de Maintenon. — Archives de Noailles.)

[1] Déclaration d'Henri IV en faveur du duc de Vendôme : « Henri, etc.... Ayant plu à Dieu avant l'heureux mariage d'entre nous et la reine notre très-chère et très-amée compagne

entre les princes du sang et les pairs, fut le point de départ d'empiétements successifs et de divers priviléges au-dessus de ceux des princes du sang eux-mêmes. En toute occasion, la qualité d'enfants du roi se faisait sentir. Ainsi, non-seulement ils furent comblés de charges et d'honneurs, mais ils obtinrent peu à peu « de faire manger avec eux leurs principaux domestiques, leurs demoiselles d'honneur, etc.; et par conséquent de les faire manger avec le roi, à Trianon, et dans les voyages, de monter dans les carrosses, d'aller à Marly sans

nous donner un fils issu de nous et de feu notre très-chère cousine la duchesse de Beaufort, nous aurions pour bonnes, grandes et importantes considérations icelui légitimé par nos lettres patentes données à Paris au mois de janvier 1595, lesquelles ont été vérifiées et enregistrées, ensuite de quoi nous aurions fait don à notredit fils à perpétuité du duché de Vendôme, etc., avec les prééminences, grades et rang appartenant audit duché et à ladite pairie.... Et en conséquence déclarons que dorénavant notredit fils le duc de Vendôme et ses enfants nés en légitime mariage, aient, tiennent et possèdent le premier rang et la préséance après les princes du sang devant tous les autres princes et seigneurs du royaume.... Si donnons et mandons, etc. Enregistré au parlement le 30 juillet 1610. »

Déclaration de Louis XIV : « Louis, etc.... Le rang qu'ont toujours tenu dans le royaume les enfants naturels des rois nos prédécesseurs, et l'affection qu'il est si naturel que les pères aient pour leurs enfants, ayant obligé le feu roi Henri IV, notre aïeul de très-glorieuse mémoire, d'ordonner par lettres

demander; » toutes choses importantes dans une cour où les rangs étaient si marqués, et où l'étiquette tenait une si grande place, « sans que M. le Prince, par exemple, ait jamais pu obtenir les mêmes avantages pour les siens[1]. » Nous verrons plus tard de plus grandes préférences encore en leur faveur; et, quoique les mariages eussent en partie confondu les intérêts, il en résulta une division sourde et une jalousie cachée entre ces deux espèces de princes, qui se devinait plus qu'elle ne se voyait.

Puisque nous nous sommes si fort étendus sur les

patentes du 10 juillet 1610, que notre très-cher et bien-amé oncle le duc de Vendôme et ses enfants tiendraient le premier rang immédiatement après les princes du sang, et notredit oncle le duc de Vendôme, ayant joui de cette préséance en plusieurs lits de justice, quoique nous n'ayons pas besoin d'exemples pour donner des rangs et honneurs qui dépendent si particulièrement de la puissance royale, néanmoins comme nous aimons encore mieux fonder sur la justice et sur l'usage les grâces que nous faisons, nous avons été bien aise de suivre l'exemple d'un si grand roi, et de déclarer en la même manière qu'il le fit que nos fils naturels Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse aient, tiennent et possèdent le premier rang immédiatement après les princes du sang et qu'ils précèdent en tous lieux tous les princes qui ont des souverainetés hors de notre royaume et tous autres seigneurs de quelque qualité et dignité qu'ils puissent être, nonobstant toutes lettres et déclarations contraires, etc. Versailles, 5 mai 1694. Enregistré au parlement. »

[1] Saint-Simon, tome II, chapitre XXIX.

princes légitimés, le tableau n'en serait pas complet si nous ne laissions apercevoir sur un troisième plan les deux Vendôme, dignes petits-fils d'Henri IV et de Gabrielle; héros à la guerre, et plus que voluptueux, il faut l'avouer, dans la vie domestique, sans toutefois adopter à ce sujet toutes les turpitudes que Saint-Simon raconte. Ces deux princes, l'aîné surtout, tinrent, par leurs talents militaires, une grande place à l'armée, et par leur qualité de légitimés, ils jouirent d'une faveur particulière auprès du roi; mais à la ville, ils se trouvaient les chefs d'un petit groupe d'épicuriens, qui vivait comme une secte à part, au sein de la cour devenue sage, réglée et solennelle, modelée sur les mœurs du maître. Cette minorité qui perpétuait les traditions des duchesses de Bouillon et de Mazarin, de Saint-Évremond et de son école, de Ninon et de ceux qu'elle forma, unissait tout bas la licence de l'ancienne Fronde à celle de la Régence future. A l'hôtel de Vendôme et au Temple se rejoignaient les mécontents et les moqueurs de tout bord, les ambitions trompées et celles qui attendaient. On s'y dédommageait à huis clos de la contrainte ou de la défaveur dans la liberté d'esprit et dans les plaisirs. Le château d'Anet surtout, lieu délicieux que les arts avaient bâti pour la volupté, était le principal théâtre de ces plaisirs. Là aussi il y avait des fêtes fréquentes et très-belles qui rivalisaient

avec celles de Chantilly, où Chaulieu, poëte gracieux et facile, successeur de Voiture et prédécesseur de Voltaire, dirigeait tout chez ces princes, leurs divertissements comme leurs affaires, et dont La Fontaine et d'autres étaient les commensaux habituels. Ces fêtes étaient ordinairement données à Monseigneur[1], qui était l'objet particulier des attentions et des galanteries des Vendôme et de la petite cour d'Anet, dans les vues de l'avenir. Il y venait tous les ans passer plusieurs jours et des semaines entières pour chasser le loup, et on l'y rece-

[1] « Monseigneur partit le matin pour Anet; il y dîna, et courut ensuite le cerf. Le soir il y vit l'opéra d'*Acis et Galatée*, que M. de Vendôme a fait faire pour lui. Lulli et tous les danseurs et danseuses, chanteurs et chanteuses y sont, et y demeureront durant le séjour que Monseigneur y fera ; il en coûtera à M. de Vendôme quatre ou cinq mille pistoles. » (Dangeau, 6 septembre 1686.)—« Le roi a écrit à Monseigneur qu'il avait résolu de partir pour Maintenon samedi, qu'il y demeurerait jusqu'au mardi suivant, et qu'il n'aurait qu'à l'y venir joindre; Monseigneur nous montra la lettre qui était fort gracieuse.... Il m'ordonna de porter au roi et à madame la Dauphine les lettres qu'il venait de lui écrire. » (8 septembre.)— « J'arrivai au lever du roi qui fut bien aise d'apprendre que Monseigneur se divertissait fort à Anet, et que tous les jeunes gens qui l'avaient suivi se gouvernaient fort sagement. Je demandai au roi de sa part s'il trouvait bon qu'ils vinssent à Maintenon. Sa Majesté lui répondit qu'il trouvait bon qu'ils y vinssent tous. » (9 septembre.) — Dangeau mentionne dans son Journal plusieurs séjours de Monseigneur à Anet dans le genre de celui-ci.

vait avec profusion de bals, de spectacles, d'opéras, de feux d'artifice, de mille réjouissances variées. Madame de Maintenon avait peu de rapports avec les Vendôme, et cela n'étonnera point.

Tel était l'ensemble de la famille royale assise au sommet de la société française et placée si haut dans l'esprit des peuples, entourée de respects, d'hommages et d'adulations, environnée de toute la splendeur que la royauté répandait sur elle, et devenant à son tour l'ornement de la royauté par le nombre, l'éclat, l'agrément et les charmes divers des personnes qui la composaient; mais déparée, il faut le répéter encore, par le mélange qui s'y laissait voir, mélange justifié, si l'on veut, par les précédents, accepté par les contemporains, excusable à un pouvoir que la nation elle-même avait fait si fier et si grand, mais qui dans aucun temps ne fut poussé si loin, qui embarrassera toujours les admirateurs de Louis XIV, qui restera comme une tache à son règne, et comme une offense à la pudeur publique, qui nous scandalise enfin, comme il devait scandaliser l'Europe, et que notre temps, quoique inférieur à beaucoup d'égards à cette belle époque de notre histoire, ne saurait envisager sans tristesse et sans blâme.

Nous avons voulu donner un rapide aperçu des divers membres qui composaient cette famille royale, de leur caractère, de leur genre de vie, de

leurs qualités, de leurs penchants et de leurs faiblesses, et de ces divers groupes de princes et de princesses ayant chacun leurs maisons, leurs officiers, leurs courtisans, leur société intime et leurs résidences particulières, apportant par là tant d'éclat et de mouvement dans ce vaste palais de Versailles, où le plus ordinairement ils vivaient réunis autour du souverain, et mêlés à la cour nombreuse qui l'environnait. Au centre, en effet, se trouvait le roi, majestueux et imposant pour sa famille comme pour le reste de la nation; craint et respecté par elle, tenant, par goût et par politique, à en être constamment entouré, un peu despote sur ce chapitre, mais par cela même vivant réellement au milieu d'elle, la retrouvant à chaque heure du jour, à la messe, au dîner, souvent dans les promenades ou dans les chasses, au souper, à l'appartement, ayant avec chacun de ses membres des rapports fréquents et habituellement aimables, exerçant une surveillance assez sévère, quoique tempérée par des formes polies, sur leurs mœurs[1], leur conduite,

[1] « On sait que le roi avait parlé à Monsieur sur les mœurs de beaucoup de ses domestiques, et qu'il l'avait prié de faire cesser le commerce de M. le chevalier de Lorraine avec madame de Grancey, ce que Monsieur lui promit. » (Dangeau, 27 décembre 1684.) On pourrait multiplier les preuves de l'intervention fréquente de Louis XIV dans la conduite des personnes de sa famille ou de sa cour.

leur religion; de même qu'il maintenait strictement parmi eux la hiérarchie du rang et la loi rigoureuse de l'étiquette; mais gracieux dans l'occasion, et volontiers libéral à leur égard; d'une gravité douce et toujours roi; père de famille pourtant, et aux moindres maladies de ses enfants, aux couches de ses filles, les visitant plusieurs fois le jour, se relevant la nuit, y revenant sans cesse, y demeurant longtemps, affectueux et facilement attendri, ne manquant non plus à aucun devoir de parenté vis-à-vis des autres branches de sa maison, et finissant chacune de ses journées, comme nous l'avons dit, au milieu de ses plus proches, c'est-à-dire de son frère, de ses enfants et de leurs femmes, dans sa propre chambre, après que la cour s'était retirée, jusqu'au moment où il se couchait. Toute cette famille de son côté, y compris les princes du sang, semblait ne vivre que pour lui, ne détournait pour ainsi dire pas ses regards de sa personne, attendant tout de sa bonté, ne craignant que de lui déplaire, d'en être éloignée ou oubliée un instant; complice enfin de l'adoration universelle, et paraissant n'avoir d'autre ambition que d'être ses premiers courtisans.

Nous en avons dit assez pour que, sans entrer dans de nouveaux détails, chacun se représente avec vérité madame de Maintenon ainsi établie au milieu de cette famille royale, vivant modeste et

retirée, mais y ayant une importance qui ne fit que s'accroître; dévouée avant tout au roi et à ses convenances, beaucoup plus occupée de Saint-Cyr que de la cour et de la politique; mais consultée et influente, principalement en ce qui concernait les princes et princesses, leur établissement, le choix des personnes à placer auprès d'eux, et mêlée à tous leurs intérêts, à toutes leurs affaires, à leurs difficultés, leurs prétentions, leurs désirs; se trouvant fréquemment par là leur intermédiaire, donnant de sages avis, cherchant à faire régner la concorde, la piété et la vertu; exerçant une sorte de droit de conseil et de surveillance, dont elle usait avec un tact délicat qui ne passait jamais la mesure; et par tout cet ensemble fort comptée et traitée avec une déférence qu'inspiraient son âge, sa situation, le besoin qu'on avait d'elle, et les services qu'elle pouvait rendre. On peut répéter plus que jamais ce que madame de Sévigné disait d'elle au commencement de sa faveur : « La place de madame de Maintenon est admirable. Il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais de pareille. »

CHAPITRE III.

ÉTAT DE LA COUR.

1686-1697.

Après avoir présenté le tableau de la famille de Louis XIV, nous n'entreprendrons pas de tracer avec détail celui de la cour nombreuse qui l'entourait. Quiconque sait lire Saint-Simon, et faire la part de sa passion, de ses aversions, du fiel de sa plume, et de la fréquente exagération de ses peintures, en trouvera l'image vivante dans la galerie de portraits et la succession de scènes curieuses qui remplissent ses Mémoires. Nous dirons seulement qu'il est difficile de se faire aujourd'hui une idée juste de cette cour, et de l'importance qu'elle avait au sein de la société française, tant les mœurs et l'organisation sociale sont changées. Rien ne rappelle plus le monde d'autrefois. Sentiments, coutumes, langage, tout est non-seulement différent, mais les traces du passé n'existent même plus.

Cherchons cependant à nous représenter l'ensemble de cette cour célèbre, à l'époque où nous sommes parvenus, ses personnages principaux, ses usages, sa magnificence, sa grandeur, le caractère qu'elle avait alors, l'effet qu'elle produisait dans

Digitized by Google

la nation et dans l'Europe, nous en saisirons mieux la figure de madame de Maintenon, et donnons-nous pour un moment le spectacle d'un temps qu'on ne reverra jamais.

Ce qui faisait le centre et le fond de la cour, c'était naturellement la famille royale entourée des nombreuses personnes attachées à son service. Chaque prince ou princesse avait sa maison complète, composée de gentilshommes, d'écuyers, de dames et même de demoiselles d'honneur. C'étaient comme autant de brillantes étoiles autour de ce soleil sans égal, *nec pluribus impar*, et qui avaient elles-mêmes leurs satellites qu'elles entraînaient partout avec elles dans leur orbite. Venaient ensuite une multitude de seigneurs, de dames, de gentilshommes, auxquels leur naissance donnait le droit d'y paraître, et qui tenaient à montrer leur empressement de s'y rendre. Le triomphe définitif de la royauté sur la puissance féodale avait achevé d'attirer toute la grande noblesse à Versailles. La véritable existence aristocratique y perdit, mais la cour et la société y gagnèrent. On peut certainement dire que l'assemblage de tant de grandeurs personnelles, de renommées diverses, de distinction et d'esprit, de grâces et même de vertus, formait la plus belle réunion dont un trône ait été jamais environné.

Tous les services divers attachés aux princes, et toutes les charges de la maison royale entrete-

naient un personnel immense qui remplissait le château, où chacun d'ailleurs, pour s'éloigner le moins possible du souverain, tenait à avoir un logement, quelque restreint qu'il fût[1]. Vivre à la cour était l'objet de l'ambition universelle. Tous les désirs étaient d'y être admis, toute la crainte, d'en être éloigné; on ne savait pas vivre loin du roi; tous les regards étaient fixés sur ce maître, dispensateur des grâces; et plus que jamais s'ouvrirent et s'agrandirent la science et la carrière de courtisan. La Bruyère, qui peignait son temps, l'a dit d'un mot : « La cour ne rend point heureux, elle empêche qu'on le soit ailleurs[2]. » Au reste, ce n'é-

[1] « Celui qui, logé chez soi dans un palais avec deux appartements pour les deux saisons, vient coucher au Louvre dans un entre-sol, n'en use pas ainsi par modestie. » (La Bruyère, du Mérite personnel.) — Dangeau dit, au sujet de la construction de l'aile du nord du côté de la chapelle, commencée en 1685 : « Par ce nouveau bâtiment, Sa Majesté aura cinquante-cinq beaux logements de plus à donner aux courtisans. » (3 avril 1685.)—On peut juger par là du nombre de seigneurs qui étaient logés dans le palais. Le grand commun, élevé en 1682 pour y établir les cuisines et loger les gens de service et officiers de la maison, renfermait mille chambres et servait de demeure à plus de deux mille individus.

[2] La Bruyère dit encore : « Se dérober à la cour un seul moment, c'est y renoncer; le courtisan qui l'a vue le matin, la voit le soir pour la reconnaître le lendemain, ou afin que lui-même y soit reconnu. » (De la cour.)

tait pas une pure fantaisie ou une simple rancune contre la Fronde, mais un calcul politique et réfléchi, qui avait fait de Versailles le centre de la cour et des affaires, et qui, tout en laissant à la ville de Paris l'importance d'une grande capitale, ne voulait plus y enfermer le siége du gouvernement. Dès le temps d'Henri III, on disait que « Paris était une trop grosse tête pour le corps du royaume[1]. » Les troubles de la Fronde n'avaient fait que confirmer ce qu'avaient appris ceux de la Ligue, et justifiaient la prévoyance du souverain, prévoyance bien autrement justifiée par les événements de nos jours.

Le château de Versailles entièrement achevé, et ayant pour annexe l'élégant palais de Trianon, chef-d'œuvre d'architecture dans le goût italien[2], formait donc la résidence habituelle et le grand point de réunion de la cour entière. Chaque heure du jour, en quelque sorte, y amenait et y renouvelait la foule : c'était le lever du roi, auquel avaient droit d'assister un certain nombre de courtisans devant lesquels il s'habillait; c'était la

[1] Le président Hénault.

[2] Le grand Trianon actuel fut rebâti en 1687, et tout à fait achevé en 1688. La grande galerie de Versailles, le grand escalier aujourd'hui détruit, la chapelle et le palais de Trianon sont, avec la colonnade du Louvre et le dôme des Invalides, des monuments qui mettent le règne de Louis XIV au niveau de ceux qui ont le plus illustré les arts.

messe, où il se rendait à midi, suivi des princes et des princesses, de ses officiers, de tous les seigneurs qui étaient là, traversant la grande galerie où le public lui-même et tout individu pouvait le voir, lui présenter un placet, ou même lui parler [1]; c'était ensuite le dîner, habituellement au petit couvert [2] où cependant l'on assistait encore [3]; c'était le souper où les assistants étaient plus nombreux, sans parler de la soirée qui le précédait et le suivait; c'était même le coucher, où les privilégiés étaient admis, et où l'on ambitionnait beaucoup l'honneur de tenir le bougeoir pendant que le roi

[1] « Allant et revenant de la messe, lui parlait qui voulait, après l'avoir dit au capitaine des gardes, si ce n'était gens distingués.... Quand il sortait, depuis le bas du degré jusqu'à son carrosse, lui parlait également qui voulait, et de même en revenant. » (Saint-Simon, tome XXV.)

[2] « Le dîner était toujours au petit couvert, c'est-à-dire seul dans sa chambre.... Le premier gentilhomme de la chambre servait le roi si le grand chambellan n'y était pas... Monsieur, quand il y était, donnait la serviette au roi. Quelquefois le roi le faisait mettre à table et dînait avec lui, mais jamais avec aucun autre.... De grand couvert à dîner, cela était extrêmement rare. Le souper, au contraire, était toujours au grand couvert. Le roi soupait avec la maison royale, c'est-à-dire avec Monsieur et Madame, les fils et filles, petits-fils et petites-filles de France. » (Saint-Simon.)

[3] « Après la messe du roi, nous vînmes une douzaine d'académiciens sans ordre au dîner de Sa Majesté, qui mangeait

se déshabillait. « C'était une distinction et une faveur qui se comptait, dit Saint-Simon, tant le roi avait l'art de donner l'être à des riens. » Le roi vivait littéralement en public, sorte de divinité qu'on entourait à toute heure. Puis venaient les diverses réceptions des princes et princesses, qui avaient d'ailleurs leurs habitués et leur cour particulière; celles des ministres, où aboutissaient toutes les affaires; celles des nombreux personnages qui habitaient le palais et y avaient leur maison; c'étaient enfin des allées et des venues continuelles de sei-

à son petit couvert. M. le Duc y était, M. le prince de Conti, M. le duc de Vendôme, le duc de Villeroy, le duc de Roquelaure, le comte de Grammont, l'archevêque, deux autres courtisans entre lui et moi, et cette douzaine d'académiciens. Le roi dit à M. de Vendôme : « Vous qui avez de l'esprit, mon« sieur, vous devriez songer à être de l'Académie. — Je n'en « ai guère, Sire, mais peut-être me ferait-on grâce, et je crois « qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir tant d'esprit. — « Comment, reprit le roi, cela n'est pas nécessaire? Voyez « M. l'archevêque, voyez M. de Bussy et tous ces autres mes« sieurs, s'il ne faut pas avoir de l'esprit? » Ensuite on parla du faiseur de harangues.... Ce discours dura pendant tout le dîner du roi, après lequel nous allâmes, l'archevêque et moi, dîner au Chambellan, où le roi avait commandé à Livry de nous bien régaler, ce qu'il fit. Nous fûmes six heures à table, où la santé du protecteur de l'Académie ne fut point oubliée. » (Lettre de Bussy à la comtesse de Toulongeon, 28 avril 1690.)

gneurs en habits brodés, d'officiers de toutes sortes, d'affairés et de curieux, de carrosses, de chaises, de valets traversant les cours; l'OEil-de-bœuf ne désemplissait pas[1].

Outre ces occasions de se rencontrer sans cesse, et les visites qu'on se rendait mutuellement, et sans compter les fêtes et les cérémonies qui augmentaient l'affluence à certains jours, il y avait chaque soir comédie ou appartement avec jeu, musique et souvent bal, et durant le carnaval, de grands bals en masque; puis dans la journée les chasses du roi et celles de Monseigneur qui courait le cerf ou le loup presque tous les jours; les promenades dans les jardins ou sur le canal, les collations à la Ménagerie ou ailleurs, les dîners à Trianon ou à Marly, où le roi dînait avec les dames, comme il faisait souvent à Versailles même, dans ses petits appartements[2]; car en public le roi ne dînait qu'avec la famille royale. Puis il y avait en certaines oc-

[1] Pièce appelée du temps de Louis XIV la salle des Bassans, à cause de plusieurs tableaux du Bassan, laquelle précédait la chambre à coucher du roi, et se trouvait éclairée par un seul œil-de-bœuf à son extrémité. Les courtisans s'y rendaient pour attendre les entrées ou leurs audiences, et s'y réunissaient pour causer et apprendre les nouvelles.

[2] Quelquefois il y avait une table à part pour les seigneurs, car « ailleurs qu'à l'armée le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, non pas même avec les princes du sang, qui n'y

casions comme par exemple au jour des Rois les grands soupers dans la galerie à cinq ou six tables de quinze à vingt dames, présidées par les princes ou princesses[1]. En un mot, la vie de représentation et de mouvement, les habitudes de la cour, telles que nous les avons décrites[2], continuèrent de rester à peu près les mêmes avec une nuance de gravité de plus, à l'époque où nous sommes parvenus.

Tout se concentrait à la cour : l'existence des plus grands seigneurs avec leur état de maison[3] et leurs habitudes de magnificence; une foule de personnages d'un moindre rang, mais que leurs charges, leur

ont mangé qu'à des festins de leur noce. » (Saint-Simon, tome XXV.)

[1] « Le 5 janvier, veille des Rois, le roi et la reine (d'Angleterre) arrivèrent pour le souper du roi; il y eut appartement, musique, grand jeu de lansquenet, souper magnifique à cinq tables. » (Marquis de Sourches.) Ces mentions se rencontrent sans cesse dans le Journal du marquis de Sourches et dans celui de Dangeau.

[2] Voy. tome II, chap. III, pages 145 et suivantes.

[3] « On ne parle ici que de la rupture entière de la table de M. de La Rochefoucauld; c'est un grand événement à Versailles. Il a dit au roi qu'il en était ruiné et qu'il ne voulait point tomber dans les injustices.... Il a retranché quarante-deux de ses domestiques. Voilà une grande nouvelle et un bel exemple. » (Lettre de madame de Sévigné, du 22 novembre 1688.)

Digitized by Google

naissance ou leur mérite y attiraient; l'importance des ministres et des affaires qu'ils avaient en leurs mains; la réunion des princes et de tout ce qui marchait à leur suite; le concours de tout ce qui tenait aux emplois supérieurs de l'armée; la magistrature et le clergé qu'une multitude de fonctions ou de circonstances y appelait; les célébrités des lettres et des arts; les intérêts publics et privés, l'ambition et les intrigues, les affaires et les plaisirs: et c'est ce qui constituait ce drame mouvant, rempli de scènes petites ou grandes, d'événements, de mariages, de morts, de revirements soudains, de déceptions et d'espérances qui agitaient ce monde à part, se réflétaient sur les physionomies et offraient un spectacle perpétuel qui nous frappe encore aujourd'hui. Il semblerait que toute la vie de la France y fût renfermée, et cependant la vie provinciale conservait alors une importance qu'elle est fort éloignée d'avoir de nos jours. Quoique la centralisation fût déjà érigée en système, les grands corps du parlement et du clergé, les assemblées des pays d'états, les intendances, quoiqu'elles représentassent le pouvoir, la noblesse de province et les priviléges qu'elle conservait encore, les municipalités et jusqu'aux corporations du commerce et de l'industrie, entretenaient dans le royaume, sinon une activité générale comparable à la nôtre, du moins une action locale, une existence et une

Digitized by Google

sorte d'indépendance provinciales que notre temps ne connaît plus [1].

Madame de Maintenon, comme nous l'avons dit, accompagnait de temps en temps le roi dans ses promenades, quelquefois même à la chasse, ou dans les dîners ou soupers particuliers avec les dames, et dans les courses à Trianon ou à Marly, où elle le suivait toujours quand on y séjournait; mais ordinairement elle se mêlait peu à toutes ces parties, et n'assistait ni au souper, ni à l'appartement, ni aux comédies, sauf en de rares occasions. A Saint-Cyr étaient ses véritables fêtes, ses distractions et ses plaisirs. C'est là qu'elle courait dès qu'elle avait un instant de liberté; c'est là qu'elle oubliait avec délices la cour, les courtisans et les affaires,

[1] N'est-il pas bien frappant que ce soit du sein de la France aristocratique et du régime absolu sous lequel elle vivait depuis si longtemps, que soit sortie tout à coup cette grande Assemblée constituante, la plus célèbre de toutes celles que nous avons connues, si remarquable par les talents et les mérites de tout genre, orateurs, administrateurs, politiques, légistes, économistes, qui s'y révélèrent à la fois dans la noblesse, le clergé et le tiers état, et n'est-il pas singulier que depuis que le régime de la liberté, du gouvernement public et de l'égalité démocratique nous est acquis, la France, loin d'avoir produit une assemblée comparable à celle-là, ait vu, si on ose le dire, celles qu'elle a élues s'amoindrir en quelque sorte à chaque élection? — Voy. l'Ancien régime et la révolution, par A. de Tocqueville, 1 volume, chap. XI.

Digitized by Google

dans les occupations utiles, dans le travail élevé de l'éducation des âmes, de la direction des esprits, du bien à faire sous toutes les formes, ordre d'idées si supérieur aux intérêts de la terre, quand la pensée s'est accoutumée à vivre dans ces régions morales et dans l'atmosphère épurée de la religion et de la foi.

Toute la famille royale habitait Versailles et quittait peu le roi. Monsieur et Madame eux-mêmes ne faisaient que de courtes absences pour aller passer quelques jours dans leur palais de Saint-Cloud. Les princes du sang, c'est-à-dire les Condé et les Conti, vivaient magnifiquement chez eux à Paris ou à Chantilly, mais ils étaient aussi très-souvent à Versailles, où ils avaient leurs appartements. Ces divers lieux d'ailleurs se trouvaient tous dans les environs et se touchaient pour ainsi dire : aussi n'empêchaient-ils pas, avec l'habitude qu'on avait d'être sur les chemins, qu'on se trouvât à tout instant à Versailles, à Fontainebleau, à Marly. La cour était donc toujours nombreuse, et le roi tenait à ce qu'elle le fût. Il est vrai que dans les jours en quelque sorte publics, à l'*appartement* par exemple, où l'on venait sans être invité, tout ce qui était noble ou gentilhomme[1], et qui avait par conséquent le droit d'être

[1] « C'est une grande simplicité, écrivait La Bruyère, que d'apporter à la cour la moindre roture et de n'y être pas gen-

présenté, tout ce qui tenait de près ou de loin à quelque prince, tout ce qui possédait la moindre charge, et moyennant finance ou protection on y parvenait assez facilement, obtenait la faveur d'y paraître[1].

Il ne faut pas croire qu'il fallût pour cela être muni de parchemins bien poudreux. On citerait, quoique par exception, d'assez nombreux exemples du contraire. Il en résultait même des existences passablement singulières, et cependant tolérées. « M. de Langlée, écrivait un jour madame de Sévigné, a donné à madame de Montespan une robe d'or sur or, rebrodé d'or, rebordé d'or, et par-dessus un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or qui fait la plus divine étoffe qui ait été imaginée. Ce sont les fées qui ont fait cet ouvrage en

tilhomme. » (Chap. de la cour.) — « Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles. Il y en a de tels, que, s'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils étaient nobles. » (Chap. de quelques usages.) — On sait que plusieurs charges s'achetaient et donnaient la noblesse. Necker dit que de son temps (1784) le nombre des offices qui procuraient la noblesse s'élevait à quatre mille.

[1] Donneau de Visé, simple journaliste et rédacteur du Mercure galant, dit dans son numéro de juin 1693 : « Je me trouvai à la cour le premier jour que les Caractères (de La Bruyère) parurent, et je remarquai de tous côtés des pelotons où l'on éclatait de rire. Les uns disaient : « Ce portrait est « outré, celui-là est frappant, etc. »

secret.... Le tailleur de madame de Montespan lui apporta l'habit qu'elle lui avait ordonné; il en avait fait le corps sur des mesures ridicules; voilà des cris et des gronderies, comme vous pouvez le penser; le tailleur dit en tremblant : « Madame, comme « le temps presse, voyez si cet autre habit que voilà « ne pourrait point vous accommoder, faute d'au- « tre. » On découvrit l'habit : « Ah! la belle chose! « ah! quelle étoffe! vient-elle du ciel? il n'y en a « point de pareille sur la terre. » On essaye le corps, il est à peindre. Le roi arrive; le tailleur dit : « Ma- « dame, il est fait pour vous. » On comprend que c'est une galanterie; mais qui peut l'avoir faite? « C'est Langlée, dit le roi. — C'est Langlée assu- « rément, dit madame de Montespan; personne que « lui ne peut avoir imaginé une telle magnificence; « c'est Langlée, c'est Langlée; » tout le monde répète : « C'est Langlée; » les échos en demeurent d'accord, et disent : « C'est Langlée; » et moi, ma fille, je vous dis pour être à la mode : « C'est « Langlée[1]. »

Quel était donc ce Langlée qui était sur le pied de faire de pareils cadeaux à madame de Montespan, sous les yeux du roi? « Langlée, dit Saint-Simon, espèce d'homme fort singulier dans une cour, était un homme de rien, dont le père s'était enrichi, et

[1] Lettre du 6 novembre 1676.

avait acheté une charge de maréchal des logis de l'armée pour se décorer, qu'il n'avait jamais faite. Sa mère avait été femme de chambre de la reine mère, et avait produit son fils de bonne heure parmi le grand monde, où il s'était mis dans le jeu. Il y gagna un bien immense. Il fut des plus grosses parties du roi du temps de ses maîtresses. La conformité de goûts l'attacha particulièrement à Monsieur, mais sans perdre le roi de vue; et il se trouva insensiblement de tout à la cour. Il fut de tous les voyages, de toutes les parties, de toutes les fêtes, ensuite de tous les Marlys, et lié avec toutes les maîtresses, puis avec toutes les filles du roi, et tellement familier avec elles[1], qu'il leur disait fort souvent leurs vérités; il était fort bien avec tous les princes du sang, qui mangeaient très-souvent à Paris chez lui[2], où abondait la plus grande et la meilleure compagnie. Il s'était rendu maître

[1] « Langlée, écrit madame de Sévigné, est fier et familier au possible. Il jouait l'autre jour avec le comte de Grammont, qui lui dit : « Monsieur de Langlée, gardez ces familiarités pour « quand vous jouerez avec le roi. » (Lettre du 3 juin 1671.)

[2] « Langlée donna hier un souper à M. et madame de Chartres, madame la Princesse, madame la Duchesse, qui était la reine de la fête, madame de Montespan, une infinité d'autres dames, dont madame la maréchale et madame la duchesse de Villeroy étaient; M. le Duc et tous les princes qui sont ici s'y trouvèrent. » (Lettre de madame de Coulanges; 13 mai 1695.)

des modes, des fêtes, des goûts à tel point que personne n'en donnait que sous sa direction, à commencer par les princes et les princesses du sang. Point de mariage dont les habits et les présents n'eussent son choix, ou au moins son approbation. Il était fort bien et fort familier avec Monseigneur.... Une espèce comme celle-là dans une cour y est assez bien; pour deux c'en serait beaucoup trop[1]. »

[1] La Bruyère l'a peint sous le nom de Périandre. « On ne peut mieux user de sa fortune que fait Périandre. Elle lui donne du rang, du crédit, de l'autorité.... Il a commencé par dire de soi-même *un homme de ma sorte*, il passe à dire *un homme de ma qualité*, etc.... » (Chap. des biens de fortune.) Ce fut lui qui fut chargé, en 1700, par Louis XIV et madame de Maintenon, de liquider avec l'argent du roi les dettes qu'avait faites madame la Duchesse. — On pourrait citer d'autres positions analogues à celle de Langlée. On lit dans les Mémoires de Gourville : « Toutes les fois que j'étais à Versailles, ce qui arrivait souvent, je ne manquais pas de me trouver au lever. Les huissiers, qui étaient accoutumés à me voir, ne manquaient pas de me faire entrer des premiers après les privilégiés. M. de La Chaise, capitaine de la porte, qui avait les entrées, me donnait sa place, et ainsi je me trouvais en vue et assez près du roi, qui, par sa singulière bonté, le plus souvent me faisait l'honneur de me dire quelque chose. » (Mémoires de Gourville, page 487.) — Or, on sait que Gourville avait été valet de chambre de l'abbé de La Rochefoucauld, maître d'hôtel du prince de Marsillac, puis homme de confiance du prince de Condé. Il avait acheté une charge de secrétaire du conseil sous Mazarin, et était bien traité par tout

Voilà un type dont il y avait à Versailles des copies, bien qu'avec des nuances, un parvenu de cour, comme il en existait plusieurs sous Louis XIV, comme il y en eut toujours à la cour de France, beaucoup plus accessible qu'on ne se le figure, non-seulement au mérite, mais à des personnes qu'on ne croirait pas faites pour y être [1].

Il est même à remarquer que dans les grands bals

le monde, mais on n'oubliait pas sa première condition. — « M. de La Rochefoncauld, écrit madame de Sévigné à sa fille, dit qu'il prend des liaisons avec Hébert (ancien domestique de madame de Sévigné, placé chez le prince de Condé), dans la pensée que c'est un homme qui commence une grande fortune. A cela je lui réponds que mes laquais ne sont pas si heureux que les siens. » — « Gourville, dit Saint-Simon, avait été laquais de M. de La Rochefoucauld, qui, lui trouvant de l'esprit et étant de ses terres de Poitou, en voulut faire quelque chose.... Gourville, par son esprit, son grand sens, les amis considérables qu'il s'était faits, était devenu un personnage; l'intimité des ministres l'y maintint; celle de M. Fouquet l'enrichit à l'excès; l'autorité qu'il acquit et qu'il se conserva à l'hôtel de Condé.... tout cela ensemble le maintint dans une véritable considération. Il n'oublia en aucun temps qu'il devait tout à M. de La Rochefoucauld, ni ce qu'il avait été dans sa jeunesse; et, quoique naturellement assez brutal, il ne se méconnut jamais, quoique mêlé toute sa vie avec la plus illustre compagnie. Le roi même le traitait toujours avec distinction. » (Saint-Simon, tome VII, page 49.)

[1] Il est curieux de voir cette facilité de la cour confirmée par une lettre de la reine Marie-Antoinette écrite à l'empereur

en masque, dont nous parlions tout à l'heure, on laissait, à une certaine heure, entrer indistinctement tout le public qui se présentait. On lit dans le Mercure galant du mois de février 1693 : « Le mardi, dernier jour de carnaval, il y eut assemblée de masques dans le grand appartement de Versailles. Le roi et la reine d'Angleterre y vinrent, et il ne se trouva dans cette assemblée que ce prince, cette princesse, le roi et Monsieur sans être déguisés.... Le roi se retira entre minuit et une heure, et ce ne fut qu'après que Sa Majesté fut sortie qu'on permit d'entrer aux personnes masquées qui n'étaient pas de la cour. Le bal dura jusqu'à cinq heures du matin, que monseigneur le Dauphin se retira après

son frère, au sujet de quelques propos qui étaient parvenus jusqu'à Vienne, à l'occasion d'un voyage à Fontainebleau, propos que la reine désavoue et rectifie dans sa lettre. « ....La mauvaise compagnie, il y en a toujours eu un peu au jeu de la cour, lorsqu'on joue à table ronde, parce que c'est l'usage en France de laisser entrer tout le monde. Depuis près de huit ans que je suis ici, je l'ai toujours vu, surtout à Fontainebleau, où il y a toujours beaucoup plus de monde. » (Lettre de la reine Marie-Antoinette à l'empereur, du 20 novembre 1777.) — Cette lettre est tirée de la remarquable collection d'autographes de M. Feuillet de Conches, qui se propose de publier une suite de lettres de la reine Marie-Antoinette, publication infiniment désirable à cause de leur intérêt et surtout à cause de l'admiration qu'elles inspireront pour le caractère de cette infortunée princesse.

Digitized by Google

avoir changé plusieurs fois d'habit. » La démocratie de nos jours ne se doute pas qu'il y eût tant de facilité et de bonhomie à la cour du grand roi[1].

Monseigneur donnait aussi quelquefois des bals et des fêtes dans son appartement de Versailles; et chaque hiver Monsieur en donnait plusieurs au Palais-Royal à Paris, où on laissait également, à une certaine heure, entrer les masques de la

[1] Un passage des Entretiens de madame de Maintenon montre que cette facilité et cet usage existaient encore à la fin du règne. « J'avais le cœur serré et l'esprit rempli de toutes ces fâcheuses idées (sur le jansénisme) quand j'arrivai à Versailles, et, pour surcroît, dès que je fus chez moi, j'eus le chagrin d'être témoin d'une conversation entre le roi et M. le Dauphin qui me fit une peine extrême. Je passe ma vie à tâcher de les unir et à éloigner tout ce qui pourrait mettre de la mésintelligence entre eux, et je les vis prêts à se brouiller pour une bagatelle. Monseigneur voulait donner un bal public où généralement tout le monde pût être admis, et le voulait absolument, et avec cela que madame la duchesse de Bourgogne y fût. Le roi, avec une douceur charmante, s'y opposait, en lui représentant qu'il ne convenait point que, dès qu'il y voulait madame la duchesse de Bourgogne, toutes sortes d'hommes et de femmes s'y trouvassent. Elle, de son côté, n'y voyait aucun inconvénient, et était prête à danser avec un comédien aussi bien qu'avec un prince du sang. Je ne puis vous dire combien ce petit démêlé m'a fait souffrir.... » (Entretien de madame de Maintenon avec madame de Glapion.— Voy. Lettres historiques et édifiantes, publiées par Th. Lavallée, 1856, tome II, page 197.)

ville[1]. Cette facilité tenait peut-être au droit que donnait alors le carnaval de courir en masque les divers bals sans y être invité, droit auquel il paraît que la cour elle-même se soumettait de bonne grâce[2]. Les Mémoires de mademoiselle de Montpensier nous montrent le jeune Louis XIV sous la régence de sa

[1] « Monseigneur alla dîner au Palais-Royal, chez Monsieur; il y mena avec lui madame de Chartres, madame la Duchesse et madame la princesse de Conti. Il joua l'après-dîner, ensuite il alla à l'Opéra avec les princesses, revint jouer et y soupa. Après le souper il y eut un bal magnifique, où le prince royal de Danemark, quoique incognito, assista. » (Dangeau, 24 janvier 1693.) — Le Mercure galant ajoute : « Il y avait cent soixante dames priées, la plupart en habits de velours noir couverts de pierreries, avec autant de seigneurs pour les mener, tous magnifiquement vêtus. Il ne fut permis aux masques d'entrer dans ce bal que lorsque toutes les dames eurent dansé chacune une fois, de sorte qu'il était deux heures après minuit quand ils y entrèrent. La foule en fut extraordinaire, et quoique l'enfilade du grand appartement de Monsieur soit de huit ou neuf pièces, avec une grande galerie, toutes ces pièces se trouvèrent tellement remplies qu'il en demeura encore beaucoup dans la salle des gardes, sur les degrés et dans les cours. Cette fête fut digne de la magnificence de Monsieur et se passa avec autant d'ordre qu'il est possible quand la multitude est aussi grande. » (Mercure de janvier, pages 228-230.)

[2] « Le roi étudiait un ballet que j'allai voir répéter avec la reine, et le jour qu'il se dansa, on était placé et paré dans une tribune à main droite du théâtre pour pouvoir plus aisément

mère, et même dans les premières années de son mariage, se rendant masqué et accompagné de plusieurs princes et prittcesses de sa famille et de sa cour, dans les divers bals de la capitale[1].

Pour Marly et Fontainebleau, il n'y allait que ceux qui étaient nommés et qui demandaient à

descendre dessus pour danser.... Comme les bals se donnent dans une grande salle et qu'on y vient sans prier, il y alla toutes sortes de personnes. J'y vis deux dames qu'il y avait longtemps que je n'avais vues, les comtesses de Fiesque et de Frontenac (la princesse était brouillée avec elles). Elles étaient derrière les autres, cachées avec leurs coiffes, comme des personnes qui n'osent se montrer. Le lendemain on en parla chez la reine. Quelqu'un demanda si on les avait mandées; la reine répondit : « Elles étaient derrière, parmi la canaille. Le roi « et moi ne nous informons pas des gens qui sont où elles « étaient. » Je dis : « Elles étaient parmi les honnêtes demoi- « selles du Marais. » La reine répondit : « Je crois qu'il y en avait quelques-unes. » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1658.)

[1] « Le lendemain la partie était faite que nous devions aller en masque; c'était le carême-prenant.... Comme nous étions beaucoup de masques, le roi dit qu'il fallait se séparer; je le suppliai de trouver bon que j'allasse avec lui; Monsieur alla avec les filles de la reine (il était déguisé en fille avec des cheveux blonds).... Nous allâmes d'abord chez M. de Sully, où il vint quantité de masques, et entre autres une troupe de pèlerins et pèlerines, dont étaient les comtesses de Fiesque et de Frontenac.... Nous allâmes à plusieurs bals; nous trouvâmes souvent les pèlerines; elles n'osèrent jamais se démasquer. On

l'être. On sait que, quand Marly fut achevé, le roi y passa d'abord deux ou trois jours par semaine pour s'y reposer, y échapper à la foule, y être plus à l'aise, et entouré de moins de courtisans. Ç'avait été son but en créant cette délicieuse résidence, cachée en quelque sorte au fond d'un vallon entre Versailles et Saint-Germain, et d'une proportion assez restreinte pour qu'on n'y pût admettre que peu de monde, mais qui fut envahie bientôt par le goût de l'art et de la magnificence dont on ne pouvait se défendre, ornée de fontaines et de cascades, de peintures et de statues, de marbres et de sculptures parmi les fleurs et les bosquets; somptueuse retraite où le roi prétendait dissimuler sa grandeur[1]. Le tout se composait d'un château, ou

nous demandait partout si nous n'avions pas trouvé des capucins et des capucines; ils sortaient toujours un moment devant que nous entrassions. On nous dit chez le maréchal d'Albret qu'on y avait vu un capucin qui avait le bras et la main belle, et qu'il avait touché, sur son passage, dans celle de M. de Turenne. Le premier jour de carême on ne parla que du scandale que cette mascarade (des pèlerins) avait fait. Les prédicateurs prêchèrent contre. Le roi et la reine en furent fort en colère. Personne ne se vanta d'en avoir été. On sut à la fin que c'étaient d'Olonne, sa femme, etc. » (Mémoires de mademoiselle de Montpensier, année 1658.)

[1] Le jardin de Marly avait 425 arpens 75 perches à 18 pieds par perche, et le parc ou la forêt de Marly qui y touchait en avait 5745.

plutôt d'un grand pavillon carré à l'italienne, placé au milieu des jardins, entouré de parterres fleuris et destiné au logement du roi et de la famille royale [1], lequel était précédé de douze autres pavillons également carrés, mais plus petits, se faisant face, six d'un côté, six de l'autre, communiquant entre eux et avec le pavillon royal par des portiques de verdure, et réservés au logement des courtisans [2]. De l'autre côté du palais, une rivière, alimentée par la machine de Marly, descendait du haut de la colline en cascade sur soixante-trois gradins de marbre au milieu des bois, et se distribuait ensuite entre divers bassins et jets d'eau. Il

[1] Ce pavillon avait vingt et une toises sur chaque face. Quatre grands vestibules, appelés salons des Seigneurs, y donnaient accès au rez-de-chaussée, et conduisaient à un vaste salon octogone situé au milieu, et, dans les angles vides qui se trouvaient entre ces quatre vestibules, étaient pratiqués les appartements du roi et des princes. Au premier il y avait d'autres appartements encore pour les princes et les personnages de premier rang. — Les communs, écuries, corps de gardes, se trouvaient habilement placés dans les avant-cours et de chaque côté du palais et adroitement masqués par les arbres.

[2] Ces pavillons, qui avaient quatre fenêtres sur toute face, contenaient quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier, et pouvaient loger deux ménages. On logeait habituellement quatre personnes par pavillon. Il y avait en outre quelques autres habitations de seigneurs dans les pavillons faisant face à celui de la chapelle et à celui des gardes près du château.

était difficile, malgré la critique qu'en fait Saint-Simon, de ne pas admirer l'élégance et la richesse de cet endroit célèbre, le séjour favori du roi, auquel il faisait travailler sans cesse, où il ajoutait toujours quelque chose de nouveau et dont il ne reste plus aucune trace : destruction regrettable qui nous prive d'une belle création de plus, et qui se joint à la destruction de tant de monuments de différents âges et de styles divers qui donneraient aujourd'hui un aspect si riche et si varié à la France.

Mais bientôt les séjours de Marly se prolongèrent, et furent assez souvent d'une semaine entière. La vie qu'on y menait, c'est-à-dire l'appartement, le jeu, la musique, la comédie, les promenades et les chasses, était la même qu'à Versailles, mais avec plus de liberté, moins de monde et moins d'étiquette. « A Marly, dit Madame, le roi ne voulait pas la moindre cérémonie. Il n'était permis ni aux ambassadeurs ni aux envoyés d'y venir; il ne s'y donnait point d'audience, il n'y avait point d'étiquette, et tout courait pêle-mêle. A la promenade le roi faisait mettre le chapeau aux hommes, et dans le salon il était permis à tout le monde, jusqu'aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, de s'asseoir. Cela m'a tellement dégoûtée du salon, que je ne m'y suis jamais tenue[1]. »

[1] Lettre de Madame, édition de Busoni, page 28.

Le roi prétendait y trouver l'agrément de la vie privée : aussi on y menait une sorte de vie de château, on y était beaucoup plus réuni. « Les dames les plus retirées, dit Saint-Simon, ne pouvaient guère l'être. Elles s'assemblaient pour le dîner; presque jusqu'au souper elles demeuraient dans le salon, et par-ci par-là les distinguées dans la première pièce de l'appartement de madame de Maintenon, où ni elle ni le roi ne se tenaient, mais où elles le voyaient passer plus à leur aise et mieux remarquées[1]. » Madame de Maintenon y était elle-même beaucoup plus mêlée au monde, et le roi était plus assidûment chez elle, « parce qu'elle n'avait point là de Saint-Cyr à aller dès le matin comme à Versailles; » les princes et princesses en usaient de même. « J'ai peu de loisir ici, écrivait-elle à madame de Brinon, et les grands ne me quittent guère[2]. » Elle y dînait à la table du roi, se mettait vis-à-vis de lui, ne mangeait jamais qu'à celle-là, et soupait toujours seule chez elle; « car le roi et Monseigneur tenaient chacun une table soir et matin dans la même pièce; les dames s'y partageaient sans affectation, sinon que madame la princesse de Conti était toujours à celle de Monseigneur, et ses deux autres sœurs toujours à celle du roi. Il y avait dans un coin de la même pièce cinq ou six couverts, où,

[1] Saint-Simon, tome III, page 188.

[2] Lettre à madame de Brinon. — Marly, 1687.

sans affectation aussi, se mettaient tantôt les unes, tantôt les autres, mais qui n'étaient tenues par personne[1]. »

« Vous ne sauriez croire, écrivait Racine, qui était admis aussi dans cette intimité royale[2], combien cette maison de Marly est agréable; la cour y est, ce me semble, tout autre qu'à Versailles. Il y a peu de gens, et le roi nomme tous ceux qui l'y doivent suivre. Ainsi, tous ceux qui y sont se trouvant fort honorés d'y être, y sont aussi de fort bonne humeur. Le roi même y est fort libre et fort caressant. On dirait qu'à Versailles il est tout entier aux affaires, et qu'à Marly il est tout à lui et à son plaisir. Il m'a fait l'honneur plusieurs fois de me parler, et j'en suis sorti à mon ordinaire, c'est-à-dire fort charmé de lui et au désespoir contre moi, car je ne me trouve jamais si peu d'esprit que dans ces moments où j'aurais le plus d'envie d'en avoir[3]. » Les invités d'abord en petit nombre finirent bientôt par être d'une soixantaine de personnes, sans compter la famille royale. Les personnes en grande charge auprès du roi et des princes, ainsi que leurs femmes et leurs maris en étaient toujours. Les choses se conduisaient de même à Fontainebleau, où l'on pas-

[1] Saint-Simon, tome II, p. 121.

[2] Boileau l'était également. Bossuet y fut aussi invité plusieurs fois. Voy. le Journal de l'abbé Le Dieu.

[3] Racine à Boileau, 24 août 1687.

sait tous les ans six semaines en octobre et en novembre, mais où la cour était plus nombreuse qu'à Marly. Depuis l'année 1686 le roi n'allait plus à Chambord, et n'allait que rarement à Compiègne.

Du reste, on n'avait pas besoin, pour paraître à la cour, de porter ce que nous appelons l'*uniforme*. Il n'y avait pas, à proprement parler, de costume de cour. On y venait en habit habillé et en épée, ce qui n'était autre chose que le costume du temps. Le roi lui-même n'était pas mis autrement. Ces habits étaient ordinairement d'étoffes très-riches de brocard, de soie ou de velours, brodés d'or ou d'argent, ornés de dentelles et de pierreries, d'autres fois plus simples. On ne voyait en uniforme militaire que le capitaine des gardes de service et les colonels venant prendre congé. La cour n'était pour ainsi dire que la société du roi; on y était vêtu, quoique plus magnifiquement, comme on l'était dans la société de la ville.

Là, au plaisir de la conversation et à tous ceux que nous venons de rappeler, se joignait celui du jeu, passe-temps nécessaire dans les cours pour remplir les heures, donner une contenance, soulager les conversations et venir au secours de ceux qui n'en ont pas. Le goût d'ailleurs y était, mais le taux en était habituellement très-élevé [1]. Juste

[1] Les jeux les plus habituels étaient le piquet, le brelan, le

sujet de blâme; car on doit s'étonner que dans la période de sagesse où le règne était entré, Louis XIV continuât d'autoriser un passe-temps qui pouvait être ruineux. On ne cite néanmoins la ruine de personne; l'habitude établissait les compensations, quoique quelques-uns, dit-on, aient fait sur la masse des gains considérables[1]. On avait toujours beaucoup joué à la cour, notamment sous Henri IV et Mazarin. Cela entrait dans les nobles habitudes et le luxe de la vie, autant par le mépris de l'argent que par le goût du gain. Les princesses et la reine elle-même y avaient souvent fait des dettes considérables[2]. Quant au roi, qui avait joué fort gros jeu dans sa jeunesse, il ne jouait plus que rarement à l'époque où nous sommes parvenus.

Une autre profusion, également regrettable par

biribi, le portique, la grande et la petite prime, le hoc, le reversi, le lansquenet. A plusieurs reprises on prohiba les jeux de hasard. Le lansquenet et la bassette furent défendus. Le roi jouait souvent au billard; Chamillart était un de ses joueurs.

[1] Langlée, comme on l'a vu, le marquis de Dangeau, si célèbre par son habileté au jeu et quelques autres, y firent des gains très-considérables. « D'Antin, dit Saint-Simon, avouait qu'il avait gagné six ou sept cent mille livres au jeu, et tout le monde demeura persuadé qu'il avait gagné bien davantage. » (Tome V, page 40.)

[2] « Sa Majesté fit payer ce que la reine, à sa mort (arrivée en 1683), devait de la bassette. Cela montait à près de cent

ce qu'elle devait coûter, c'étaient les loteries de bijoux ou d'étoffes, où tous les billets étaient gagnants, et que le roi faisait fréquemment tirer aux dames. « Madame de Maintenon tirait comme les autres, dit Saint-Simon, et donnait presque toujours sur-le-champ ce qu'elle avait gagné. » Chacune de ces loteries montait à de grosses sommes; Monseigneur et Monsieur en donnaient aussi quelquefois.

Toute cette belle société était régie par une multitude de petites lois qui imposaient des règles pour toutes choses, traçaient le cérémonial de chaque jour, fixaient les priviléges et les droits de chaque charge, et composaient ce vaste code de l'étiquette, dont la science était indispensable, et dont l'interprétation, souvent difficile et contestée, donnait lieu à des discussions et à des prétentions rivales, lesquelles prenaient quelquefois la proportion d'affaires d'État, où le roi était obligé d'intervenir et de prononcer. Tout s'exagère, et le ridicule, surtout en pareille matière, s'attache naturellement à l'exagération. L'étiquette ne fut cependant pas une pure création de la vanité et de la petitesse humaines :

mille écus. » (Dangeau, 13 avril 1684.) — « La reine, dit Madame, aimait extraordinairement le jeu; elle jouait la bassette, le reversi et l'hombre, et quelquefois la petite prime; mais jamais elle ne gagnait, parce qu'elle ne savait pas bien jouer. » (Lettre de Madame, édition de Busoni, page 91.)

quelque singulières, par exemple, que puissent paraître certaines fonctions qui semblent tenir de la domesticité, fonctions que les grands se disputaient entre eux, et qu'ils cédaient toujours aux princes du sang quand ceux-ci se présentaient, il faut en voir l'origine dans les antiques usages de la féodalité, dont l'échelle hiérarchique qui enchaînait tous les rangs les uns aux autres se manifestait par des coutumes analogues et des services personnels, lesquels, s'étant peu à peu effacés ailleurs, se conservèrent autour du souverain comme un souvenir et une tradition de l'ancien temps, en même temps qu'ils relevaient la dignité royale aux yeux du public.

De là cette expression, qu'on trouve encore dans Saint-Simon, dans le cardinal de Retz, et dans quelques autres Mémoires, d'*appartenir* à tel prince ou à telle maison, et celle de *domestique* appliquée à des personnes nobles par rapport à des seigneurs plus considérables, chez lesquels elles avaient des emplois militaires ou honorifiques. Cela voulait dire qu'elles faisaient partie de la maison, *domus*, et ces termes n'étaient pas moins honorables dans le vocabulaire des fiefs que les fonctions qu'ils désignaient [1]. Ne l'oublions pas, le respect tenait

[1] « *Domestique* se dit des plus grands seigneurs qui sont officiers chez le roi ou chez les princes. » — « Le roi écrivait

une place énorme dans notre ancienne société; il était un de ses principaux fondements, et tous ces usages de la cour, comme tous ceux qui s'observaient dans le monde et dans les familles, n'en étaient que la forme publique et le constant témoignage.

Il en était de même des droits de préséance, de celui pour les dames d'être assises ou baisées, pour les princes d'avoir des chaises à dos ou des fauteuils, pour les hommes de monter dans les carrosses du roi, ou d'avoir certaines entrées; et de certains priviléges que s'attribuaient certaines familles. Quelque puérile que nous semble l'importance qu'on y attachait, de même que la gravité avec laquelle on traitait ces matières, ce n'était que l'application, souvent exagérée et minutieuse, du principe hiérarchique de l'ancienne société, qui

à la reine de Suède (Christine) : « Je me résolus d'envoyer à « Sa Sainteté une ambassade d'éclat, jetant les yeux pour la « soutenir sur un des plus qualifiés seigneurs de mon royaume « et en qui j'ai entière confiance comme étant *mon domestique.* » (Dict. de Trévoux.) — « *Domestique* était même un nom d'officier de la cour des empereurs de Constantinople. On appelait ainsi tous ceux qui servaient le prince et l'aidaient dans l'administration des affaires, tant du palais que de la justice, etc. Il y avait le domestique de la table, *domesticus mensæ;* le domestique du revenu ou de la maison de l'empereur, *domesticus rei domesticæ;* le domestique des légions, *domesticus legionum*, etc. » (*Ibid.*)

constatait d'une manière visible les degrés divers parmi les rangs les plus élevés[1].

Il en est de l'étiquette à la cour comme de la politesse dans le monde. Pour maintenir parmi les hommes l'harmonie des rapports sociaux, il faut certaines règles, certains usages, certaines bienséances de convention, qui conservent au moins l'apparence des bons sentiments, et dans leurs formules officielles et souvent mensongères, établissent une sorte de code protecteur, élèvent comme une barrière pour défendre la société contre les violences, les animosités et les passions, qui, sans cela, se soulèveraient dans son sein et y ramèneraient la barbarie.

Louis XIV tenait beaucoup à l'étiquette, aux droits des charges, à la nuance des rangs; il s'en occupait et y attachait de l'importance, notamment en ce qui regardait sa personne. « Ceux-là

[1] Il ne serait pas juste de faire retomber sur la cour seule le ridicule des querelles d'étiquette. La vanité, assez naturelle aux Français, n'en exemptait aucune classe. Si, par exemple, en province, dans l'assemblée des notables, on accordait à l'un des corps le pas sur l'autre, celui-ci cessait d'y paraître. « Le corps des perruquiers de la ville de la Flèche décida qu'il témoignera de cette manière la juste douleur que lui cause la préséance accordée aux boulangers. On pourrait multiplier ces exemples. » (L'Ancien régime et la Révolution, par A. de Tocville, 1 volume, chap. CXLVII.)

s'abusent, dit-il dans ses Mémoires, qui s'imaginent que les prétentions de cette qualité (il parle de la prééminence royale) ne soient que des affaires de cérémonie; il n'est rien en cette matière qui ne soit à considérer et qui ne tire à conséquence. Les peuples ne pouvant pas pénétrer le fond des affaires, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et sur les rangs qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance[1]. » Ces principes s'appliquaient et s'échelonnaient en quelque sorte parmi les rangs divers qui s'étageaient au-dessous de la royauté.

Il ne faudrait pas néanmoins en conclure que toute cette cour fût absorbée par l'étiquette, et comprimée sous son poids, comme le fut la cour d'Espagne. On peut s'en rapporter sur ce point à l'esprit français. Elle n'en était ni moins brillante, ni moins animée, ni moins pleine d'un mouvement que renouvelaient chaque jour mille intérêts divers, sans parler des intrigues que l'ambition, les rivalités ou la coquetterie mettaient en jeu. Cette cour, qui était composée alors de l'élite de la nation, remplissait à merveille le rôle qui lui était marqué à la tête de la société française. Toute société élégante et polie, dans un siècle civilisé, a

[1] Mémoires de Louis XIV, tome II, page 66.

besoin, pour rester elle-même, d'une cour qui en soit le centre et le lien, le point de mire et le modèle, une espèce de sanctuaire où se conservent les belles manières et les traditions, l'élégance et la simplicité, l'habitude du respect et des devoirs à rendre, le sentiment de la hiérarchie et de la différence des rangs, celui de la politesse et de la nécessité de se gêner et de se contraindre, le désir de plaire et de réussir, toutes conditions nécessaires à l'existence de ce qu'on appelle la bonne compagnie, et auxquelles se joint encore la conservation du beau langage. « Le beau langage, dit Vaugelas, c'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. Quand je dis la cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville où le prince réside, qui, par la communication qu'elles ont avec les gens de la cour, participent à sa politesse[1].

Toutefois, à cette vie de représentation qu'on menait à Versailles, et où il semble qu'il n'y eût place que pour la pompe et le plaisir, se mêlaient de graves pensées, des conversations sérieuses, un travail énorme d'administration et de politique, le soin de longues guerres et de campagnes difficiles,

[1] Vaugelas, Remarques sur la langue française.

de fortes discussions littéraires et théologiques, en un mot le mouvement d'esprit le plus intéressant, le plus varié, le plus soutenu; et c'est cet ensemble qu'on ne rencontre dans aucun temps, et qui donne à cette époque un caractère inimitable. Il suffirait, pour s'en faire une idée, de citer les personnages qui s'abordaient dans ces grandes et belles salles si magnifiquement décorées et que nous voyons désertes aujourd'hui.

Versailles était encore peuplé de grands noms. Condé, il est vrai, venait de mourir entre les bras de Bossuet, qui, averti lui-même par ses cheveux blancs, quoiqu'il ne fût pas au bout de sa carrière, mettait fin, par l'éloge du héros, à ces incomparables discours, bien supérieurs aux éloges funèbres des anciens, et portés à leur perfection seulement dans notre patrie; magnifiques monumeuts et modèles achevés de l'éloquence française, où le sublime orateur parle avec une égale puissauce le langage de la terre et celui du ciel, peint les combats comme Homère, et l'ébranlement des empires comme Tacite, mais soutenu par la langue inspirée de l'Écriture et par la pensée religieuse toujours présente, tire de profondes leçons du spectacle des cours, des faveurs ou des rigueurs de la fortune, des triomphes de la valeur ou de la politique, et célèbre enfin la gloire humaine plus magnifiquement qu'elle ne fut jamais célébrée, pour

l'anéantir ensuite plus profondément dans sa vanité.

Mais Condé avait laissé une postérité vivante dans Luxembourg, Catinat, Vendôme, Berwick, Vauban, Villars et d'autres encore. L'éclat militaire, au milieu même des revers de nos armes, non plus que les talents de tout genre, ne fit défaut à aucune époque de ce règne, où les grandes renommées se succédaient toujours, et où tous les mérites se pressaient en foule sur les pas du génie.

La cour possédait donc toujours, au milieu de ces célébrités guerrières, à côté de ministres renommés, d'illustres magistrats, et des plus grands noms de la monarchie, la cour possédait toujours Bossuet, que sa charge d'aumônier y conduisait fréquemment; Bourdaloue, qu'on ne voyait que dans la chaire[1]; Massillon, qui s'apprêtait à y monter[2]; Racine, qui composait pour Saint-Cyr *Esther* et *Athalie*[3]; Boileau, toujours l'arbitre du goût et comme le grand justicier de la littérature[4]; nous dirons

[1] Bourdaloue commença à prêcher à la cour en 1689.

[2] Massillon, arrivé à Paris en 1696, prêcha pour la première fois à la cour en 1699.

[3] Représentées en 1689 et 1691.

[4] Le cinquième chant du Lutrin est de 1683; la satire X et l'ode sur la prise de Namur de 1692, et les épîtres X, XI et XII de 1695. Boileau fit également paraître dans cet intervalle beaucoup d'autres morceaux détachés.

Digitized by Google

même La Fontaine, qui publiait en 1694, un an avant sa mort, quelques-unes de ses plus belles fables, dédiées au jeune duc de Bourgogne[1]; La Bruyère, qui, du fond de l'hôtel de Condé, observait silencieusement les mœurs de la cour et de la ville, pour en composer sa grande satire philosophique[2], et une nouvelle étoile se levait à l'horizon, le futur archevêque de Cambrai, dont le mérite naissant n'échappa point au roi, et qui fut bientôt appelé, avec le duc de Beauvilliers, à préparer l'avenir de la France dans l'éducation du prince qui

[1] La satire du Florentin est de 1685; Philémon et Baucis, dédiés au duc de Vendôme; Daphnis et Alcimadure, idylle à madame de La Mésangère; le Renard anglais, dédié à madame Harvey, et l'épître en vers à M. de Harlay, sont de 1685 et 1686; la ballade sur la prise de Philisbourg, de 1688; l'épithalame pour le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Bourbon; la fable dédiée au prince, et le songe sur la princesse douairière de Conti, de 1689; la tragédie lyrique de l'*Astrée*, de 1691; l'épître sur la bataille de Steinkerque, de 1692, et plusieurs fables nouvelles, dédiées au duc de Bourgogne, sans compter d'autres pièces diverses, sont de ces mêmes années.

[2] Les Caractères de La Bruyère parurent en 1688, et eurent une vogue extraordinaire. On en publia dix éditions en neuf ans. Chacune d'elles, excepté la dernière, fut revue et considérablement augmentée par l'auteur, qui travailla à cet ouvrage jusqu'à sa mort, arrivée subitement en 1696. — Voyez l'excellente édition complète avec les éclaircissements publiés par le baron Walckenaër. Paris, 1845.

Digitized by Google

devait la gouverner un jour : éducation à laquelle nous devons le *Télémaque*, sans parler d'autres ouvrages excellents ; de même que c'est à l'éducation du grand Dauphin que nous devons les chefs-d'œuvre de l'*Histoire universelle*, de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, de la *Politique tirée de l'Écriture sainte.*

C'est au sein de cette cour grave et brillante, élégante et somptueuse, et au milieu du siècle en partie renouvelé, que Louis XIV, entouré de tout ce qu'il y avait encore de grand à Versailles, nous apparaît à son âge mûr dans une majesté nouvelle et gouvernant dans toute la plénitude de sa puissance. Ses grandes qualités étaient entières, les ressources de son gouvernement immenses, son sceptre redouté de toute l'Europe. Agé de cinquante à soixante ans, il réunissait encore la beauté et la force du corps à une santé qui, malgré de fréquentes mais légères atteintes, le rendait presque insensible aux intempéries. Alliant la politesse à la dignité, l'air gracieux à l'air de maître, possédant l'art de faire valoir tout ce qui émanait de lui, et sachant, dit Saint-Simon, assaisonner ses grâces, distribuant ses faveurs avec assez de justice pour leur ôter le caractère de caprice et de fantaisie, allégeant dans ses relations habituelles le poids du pouvoir absolu par une recherche d'amabilité et d'urbanité qui lui gagnait les cœurs, sa démarche

Digitized by Google

et son port majestueux, la noblesse de ses traits, le calme imposant de sa physionomie, l'égalité de son humeur, sa parole brève et flatteuse, enfin tout le respect attaché à cette grande royauté qu'il représentait si bien, inspiraient un mélange d'admiration, de crainte, d'attrait et de dévouement pour sa personne.

Nous avons déjà dit comment se distribuait sa journée [1] : son lever à huit heures [2], et son travail avec les ministres jusqu'à midi et demi, c'était le temps pendant lequel se tenaient les conseils [3]; à midi et demi la messe, où la famille royale et la

[1] Voyez tome II, page 146.

[2] « Le roi prenait le matin un verre d'eau et de vin à la glace, qui faisait son déjeuner avec une bouchée de pain grosse comme une noix. » (Journal de la santé du roi, par Fagon.)

[3] Les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, conseil d'État, où assistaient les quatre secrétaires d'État de la guerre, des affaires étrangères, de la marine et des finances. On sait que leurs attributions étaient assez mêlées. Le mardi et le samedi, conseil des finances, où diverses autres personnes se trouvaient adjointes; et le vendredi, conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques avec l'archevêque ou le père de La Chaise. Tous les quinze jours, le lundi dans l'après-dînée, on tenait conseil des dépêches, conseil qui concernait l'intérieur du royaume, et où assistaient Monseigneur, Monsieur, le chancelier, les quatre secrétaires d'État, quelquefois d'autres personnes. Monseigneur commença d'assister au conseil des finances en 1688; en 1691 il assista à tous les conseils, mais c'est un droit dont il usait peu.

cour le suivaient[1]; après la messe le dîner au petit couvert, puis il sortait vers deux heures, et allait presque tous les jours tirer dans son parc, « et homme en France, dit Saint-Simon, ne tirait si juste, ni si adroitement, ni de si bonne grâce, » ou se promener dans ses jardins, ou courre le cerf à cheval ou en calèche accompagné de sa suite et des dames; il faisait régulièrement un fort exercice, qu'il continua jusque dans sa vieillesse, sans tenir compte du temps et de la saison. Vers cinq ou six heures il rentrait et se rendait chez madame de Maintenon, où il travaillait de nouveau une grande partie de la soirée avec ses ministres; là souvent on lui présentait les nouvelles mariées, il y recevait les généraux revenant de la guerre, les ambassadeurs arrivant de l'étranger, et y donnait quelquefois des audiences privilégiées; on obtenait de l'y venir entretenir en particulier, et tout se passait en présence de madame de Maintenon; enfin il la quittait vers dix heures, et se rendait à l'appartement, où il trouvait sa famille et la cour, y demeurait quelque temps, s'asseyait à une table de jeu, ou jouait au billard, et soupait ensuite au grand couvert avec la famille royale; puis il rentrait chez lui, où il recevait sa famille intime, c'est-à-dire son frère, ses enfants,

[1] Plus tard il entendit la messe à neuf heures, et les conseils se tenaient après la messe.

avec leurs maris ou leurs femmes, madame de Montespan, tant qu'elle fut à la cour, et madame de Thianges. On demeurait là en conversation jusqu'au coucher, qui avait lieu au plus tard vers minuit ou une heure.

Telle était à peu près la distribution de son temps de plus en plus consacré au travail, comme nous le verrons plus tard. La famille royale passait la journée de son côté, chacun avec sa suite et ses familiers; Monsieur entouré de ses favoris et de sa coterie; Monseigneur à la chasse, souvent accompagné de Madame, femme de Monsieur, ou en collations et en parties à Trianon, à la Ménagerie, à Paris ou à l'Opéra avec la princesse de Conti et les dames qu'il invitait; et les autres princes à leurs occupations ou à leurs plaisirs; puis le soir tous se retrouvaient à l'appartement avec la cour réunie au sortir de la Comédie, qui avait lieu presque tous les jours, et ils passaient ensemble le reste de la soirée, où l'on trouvait conversation, jeu, musique, dans des salles séparées, et souvent bal à la fin.

Madame de Maintenon participait peu à cette vie active et tout extérieure; elle ne vivait pas pour la cour, mais pour le roi, qui la voyait surtout chez elle. Cependant cette réserve et cette vie retirée n'ôtaient rien à l'importance de sa situation. Elle était comme une divinité cachée dans sa gloire,

dont on n'approchait que rarement et avec respect, même les premiers personnages. Les marques d'amitié qu'on recevait d'elle étaient comptées, et les visites encore plus[1]. Madame de Sévigné en parle moins dans ses lettres, quoique toujours avec éloge et avec une sorte de considération plus marquée. Madame de Coulanges fut de toutes ses anciennes amies celle avec qui elle conserva le plus de rapports. Le charme de la société proprement dite, les plaisirs de la conversation libre et confiante, les rapports journaliers et faciles avec les amis de son choix, et les jouissances que l'esprit se donne en commun avec eux dans le mouvement et le spectacle du monde, tout cela n'était plus possible pour elle, dans l'esclavage doré qui l'enchaînait. Les douces habitudes de l'hôtel d'Albret et de Riche-

[1] « On me mande, écrit Bussy, que madame de Maintenon, qui ne rend aucune visite, est allé voir le chancelier, qui lui a rendu la sienne. Cela fait raisonner les courtisans. » (Lettre du 19 novembre 1687.) — Le chancelier ne faisait et ne rendait jamais de visite à personne, pas même aux femmes; telle était l'étiquette. — « Une visite que madame de Maintenon a faite vendredi à madame de Soubise depuis onze heures jusqu'à midi et demi, a donné de l'émotion à toutes les dames de la cour. J'ai dîné avec sept ou huit qui voulaient en deviner la cause; mais ce que je trouvai de plus plaisant, c'est que les meilleures amies de madame de Soubise l'en boudèrent tout le jour. » (Lettre de madame de La Troche à madame de Grignan, du 25 novembre 1699.)

lieu étaient perdues sans retour. Ce genre de vie si agréable que menait madame de Sévigné au milieu du cercle aimable qui l'entourait, dont elle nous fait dans ses lettres un tableau continuel et délicieux, et pour lequel madame de Maintenon était faite plus que personne, ce genre de vie ne devait plus être que l'objet de ses regrets.

Cependant elle s'était ménagé un certain entourage dans la position toute particulière où elle se trouvait placée. « Dès le moment de la mort de la reine, dit madame de Caylus, madame de Maintenon changea le plan de sa vie; et je crois qu'elle eut pour principale règle de faire le contraire de ce qu'elle avait vu chez madame de Montespan. Elle se composa une petite société restreinte et intime, qu'elle choisit parmi les personnes les plus conformes à ses sentiments. C'est à ce titre qu'elle se lia d'une étroite amitié avec les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, qui avaient pour elle le mérite de n'avoir jamais fait leur cour à madame de Montespan, malgré l'alliance que M. Colbert avait faite de sa troisième fille avec le duc de Mortemart[1]. Ni cette alliance, ni le goût que ces dames avaient pour la cour, n'avaient pu les déterminer à faire la leur à cette favorite. Elles crurent que madame de

[1] Fils du duc de Vivonne et neveu de madame de Montespan.

Maintenon leur ouvrait une porte honnête pour se rapprocher du roi, et elles en profitèrent avec une joie d'autant plus grande qu'elles s'en voyaient éloignées par la mort de la reine, dont elles étaient dames du palais. Et madame de Maintenon, de son côté, n'était pas fâchée de faire voir au roi par leur empressement la différence que des personnes de mérite mettaient entre madame de Montespan et elle. »

A ces deux dames il faut en joindre quelques autres qui formèrent un petit groupe appelé les *familières* de madame de Maintenon, et qui par là devinrent celles du roi, l'accompagnant presque toujours à Marly, dans les promenades, dans les dîners et les soupers qu'il donnait dans ses cabinets, soit à Versailles, soit à Trianon. Ce groupe formait une manière de dames du palais, sans qu'il y eût de reine, ou du moins de reine visible[1]. Parmi elles il faut placer en première ligne madame de Montchevreuil et madame d'Heudicourt, qui, sans avoir de charges personnelles à la cour,

[1] Madame de Coulanges écrit à madame de Sévigné, le 24 juin 1695 : « Sa Majesté mena, il y a quelques jours, madame de Maintenon, suivie de ses dames, souper chez M. de La Rochefoucauld, dans une maison de campagne de ce nouveau favori, qui se nomme *la Celle*.... Il doit aller un de ces jours à *l'Étang*, chez M. de Barbezieux, afin d'avoir l'air de partager ses faveurs. »

n'en bougeaient, y avaient un logement, étaient de tous les voyages, et semblaient visiblement comme attachées à la personne de madame de Maintenon, qu'elles ne quittaient presque pas. Elles étaient toutes deux ses plus anciennes connaissances, et avaient été les amies intimes de sa jeunesse. On se souvient des longs séjours de madame Scarron à Montchevreuil. Lorsqu'elle fut établie à la cour, elle y attira madame de Montchevreuil, et voulut qu'elle ne la quittât plus. Elle avait obtenu pour M. de Montchevreuil la place de gouverneur du duc du Maine, puis celle de gentilhomme de sa chambre et de gouverneur de Saint-Germain, et l'avait fait nommer chevalier de l'Ordre à la promotion de 1688. Elle avait également fait nommer madame de Montchevreuil gouvernante des filles d'honneur de madame la Dauphine avec diverses prérogatives qui relevaient cette charge, et sa fille, madame de Manneville, dame d'honneur de la duchesse du Maine. Tout ce qui était Mornay était sûr d'être protégé par elle. « Je suis très-persuadée, écrit madame de Coulanges à madame de Simiane[1], que vous n'enviez point les extrêmes distinctions dont jouit madame de Mornay; mais n'est-ce point être trop avancée pour votre âge, de savoir vous pas-

[1] Fille de madame de Grignan et petite-fille de madame de Sévigné.

ser du monde et de la cour? Madame de Mornay est de tous les voyages de Marly sans être nommée, de toutes les promenades du roi; en un mot, madame de Maintenon la traite comme sa fille, et pensez-vous qu'on puisse être insensible à ces honneurs[1]. »

Madame de Montchevreuil, « dévote et vertueuse toute sa vie, solide et secrète jusqu'au mystère, dit madame de Caylus, assez froide et assez sèche, d'une figure triste, d'un esprit médiocre (il y a là quelque reflet du portrait envoyé de Saint-Germain à madame la Duchesse), était entièrement dévouée à madame de Maintenon, à qui il convenait de produire à la cour une ancienne amie d'une réputation sans reproche; » et selon Saint-Simon, lequel renchérit sur ce portrait avec les couleurs mordantes de son pinceau, madame de Maintenon ne voyait que par ses yeux, surveillait par elle toutes les femmes de la cour, étant par elle et comme elle, ajoute-t-il, dupe des apparences[2]. »

Madame d'Heudicourt, belle comme le jour dans sa jeunesse, et devenue laide en vieillissant, était cette demoiselle de Pons dont le roi avait fait un instant l'amoureux, pour détourner l'attention de penchants plus sérieux, et qui ensuite avait été sa

[1] Lettre du 20 juillet 1696.

[2] Saint-Simon, tome Ier, chap. III.

confidente dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Montespan[1]. Mais elle avait été aussi l'amie intime de madame de Maintenon pendant leur séjour à l'hôtel d'Albret et de Richelieu, et quand celle-ci eut remplacé d'une manière plus durable madame de Montespan dans le cœur du roi, elle se trouva encore d'une façon toute naturelle dans leur confidence et leur intimité. « On ne pouvait avoir plus d'esprit, dit encore Saint-Simon, ni plus agréable, ni savoir plus de choses, ni être plus plaisante, plus amusante, plus divertissante sans vouloir l'être ; mais aussi, ajoute-t-il, plus gratuitement et plus continuellement méchante, et par conséquent plus dangereuse dans la privance où elle était avec le roi et madame de Maintenon. » Madame de Sévigné n'en dit pas tant de mal. Les autres dames qui, avec les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, formèrent le cercle particulier de madame de Maintenon, furent la comtesse de Grammont, la comtesse de Saint-Géran, la princesse d'Harcourt[2], madame de Dangeau, et un peu plus

[1] Madame de Maintenon avait pris avec elle sa fille, qui fut depuis madame de Montgon, pour l'élever dans la rue de Vaugirard avec les enfants du roi.

[2] « Madame de Maintenon a donné à madame de Chevreuse un équipage de bains de point de France fort magnifique ; elle a aussi donné à la princesse d'Harcourt un présent d'écritoire d'or et autres bijoux. » (Dangeau, 26 juillet 1686.) — « Ma-

tard madame d'O[1] et ses deux nièces mesdames de Mailly et de Caylus.

Madame de Maintenon avait trouvé la comtesse de Grammont dame du palais de la reine et dans l'intimité du roi, qui goûtait beaucoup son esprit, et qui s'était fort accoutumé à elle dans ses particuliers avec ses maîtresses. C'était cette demoiselle Hamilton que le comte de Grammont avait oublié d'épouser quand il quitta l'Angleterre, et qui s'en souvint lorsqu'il fut rattrapé, au moment de s'embarquer pour la France, par son beau-frère le comte Hamilton, le même qui a raconté ensuite si agréablement ses aventures. Elle avait été très-belle et en conservait de grands restes avec infiniment d'esprit et de grâce, malgré une certaine hauteur qui la rendait, dit madame de Caylus, plus agréable qu'aimable. Née de parents catholiques, elle avait été amenée jeune en France pendant les troubles civils de son pays, élevée à Port-Royal, et avait conservé un fonds de piété qui la rappela à une dévotion solide avant que l'âge, le monde, et son miroir, dit Saint-Simon, la pussent faire penser à changer de conduite, car elle avait eu, disait-on, quelques galanteries, mais sans jamais cesser de se

dame de Maintenon a été dîner chez madame de Chevreuse. » (Dangeau, 12 février 1688.)

[1] Fille de M. de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople, ancien ami de madame de Maintenon.

respecter beaucoup. Elle était du nombre de ces dames de la cour qui s'étaient mises sous la direction délicieuse de Fénelon, et qui se l'arrachaient entre elles, car il ne pouvait dérober que de courts moments à ses fonctions de précepteur. « Ce n'est pas moi, madame, lui écrivait-il un jour, qui suis difficile à voir, c'est vous. Souvenez-vous-en bien, et n'allez plus gronder contre les gens qui, dites-vous, me gardent comme une relique. » Un grand nombre des lettres spirituelles recueillies dans les œuvres du prélat sont adressées à madame de Grammont. « Vous avez beaucoup à craindre du dedans et du dehors, lui écrivait-il en l'encourageant dans sa conversion. Au dehors, le monde vous rit, et la partie du monde la plus capable de nourrir l'orgueil donne au vôtre ce qui peut le flatter par les marques de considération que vous recevez à la cour. Au dedans, vous avez à surmonter le goût d'une vie délicate, un esprit hautain et dédaigneux, avec une longue habitude de dissipation. Tout cela mis ensemble fait comme un torrent qui entraîne malgré les meilleures résolutions. » Et il conseillait comme remède à cette sœur d'Hamilton, digne de son frère pour l'esprit, les grâces moqueuses et la fine ironie, le silence auquel l'abbé Gobelin avait condamné aussi madame de Maintenon dans sa jeunesse. « Il faut laisser aux autres les honneurs de la conversation; vous ne pouvez dompter votre esprit dédaigneux,

moqueur et hautain qu'en le tenant enchaîné par le silence.... Vous ne sauriez trop jeûner des plaisirs d'une conversation mondaine. Il faut vous rabaisser sans cesse, vous ne vous relèverez toujours que trop [1]. » Rappelons en passant que ces directions d'âmes dans les voies sérieuses et quelquefois austères de la piété, au milieu du plus grand monde, n'étaient pas rares, et qu'elles témoignent de la généralité et de la sincérité de la foi à cette époque. On rencontrait au sein de cette pompe mondaine, de ces dissipations frivoles, de ces plaisirs bruyants, et de tous ces intérêts, de toutes ces ambitions, de toutes ces passions diverses qui s'agitaient à Versailles, on rencontrait plus d'une personne y vivant comme au cloître, uniquement occupée de son salut, pratiquant les mortifications et la prière, et ne perdant jamais la présence de Dieu au milieu de la cour et des affaires [2]; trait caractéristique du temps; quand

[1] Voyez, dans les Lettres spirituelles de Fenélon, lettres à la comtesse de Grammont, à la comtesse de Montberon, à la duchesse de Noailles, etc.

[2] Madame de Maintenon disait un jour aux demoiselles de la classe bleue : « Croyez-vous qu'il n'y ait que les religieuses qui pratiquent des austérités et qui font l'oraison? Nous voyons plusieurs dames du palais de madame la duchesse de Bourgogne se retirer à plusieurs reprises pour prier; elles savent s'esquiver adroitement de la compagnie pour vaquer à l'oraison. J'en connais une qui depuis plus de vingt-cinq ans couche

on se sentait particulièrement touché de la grâce, *on entrait en dévotion*, c'était un état public et respecté. Madame de Maintenon était naturellement à la tête de cette espèce de parti de la dévotion qui cherchait à faire des prosélytes. Elle joignait donc ses efforts à ceux de Fénelon pour soutenir madame de Grammont dans sa piété et fortifier sa conversion quelquefois chancelante. Saint-Simon dit que, tout en la voyant beaucoup, elle en avait de l'ombrage et aurait voulu l'éloigner du roi, sur lequel elle craignait son empire, mais qu'elle ne l'osait pas à cause du plaisir qu'il avait à la voir. On reconnaît quelque chose de ces propos du temps dans une lettre de madame de Maintenon à la princesse des

sur la dure, sans que personne s'en doute. J'en connais encore une autre qui vient tout nouvellement de se convertir. C'était une jeune personne fort agréable et qui était de toutes les parties de plaisir. Elle avait la bonne coutume de lire tous les soirs un chapitre du Nouveau Testament, sur lequel elle réfléchissait en se couchant. Cette réflexion, souvent réitérée, la fit rentrer en elle-même et résoudre de changer de vie. Elle commença par s'excuser de se trouver à une partie de plaisir dont elle était priée; son refus étonna toute la cour, moi-même je trouvai ce refus si extraordinaire de sa part, que je lui en demandai le sujet; elle se contenta de me dire qu'elle avait ses raisons. Quelque temps après, nous la vîmes rompre ouvertement avec le monde et faire profession de la dévotion. Alors elle me conta ce que je viens de vous dire.... » (Entretien de madame de Maintenon à Saint-Cyr, 2 février 1703.)

Ursins, où nous lisons : « Si vous saviez, madame, toutes les sottises qu'on dit sur la comtesse de Grammont par rapport à moi quand je ne serai plus, vous verriez que je ne puis pas être croyable sur son chapitre[1]. » Saint-Simon cite entre autres une circonstance où le roi, mécontent d'une retraite que madame de Grammont avait été faire à Port-Royal dans le commencement de la recrudescence du mauvais vouloir contre les jansénistes, lui infligea en manière de disgrâce une petite absence de la cour[2] que madame de Maintenon, profitant de la circonstance, dit-il, fit tous ses efforts pour rendre définitive. Le contraire résulte d'une lettre écrite par madame de Maintenon au cardinal de Noailles, dans laquelle elle dit : « J'ai fait mon possible pour qu'on amenât la comtesse de Grammont cette fois-ci à Marly, mais le manque de logements a déterminé à continuer la pénitence[3]. »

[1] Lettre du 15 mars 1707.

[2] On lit dans les Mémoires du marquis de Sourches : « 1er juillet 1699. On disait alors que la comtesse de Grammont avait été assez malheureuse pour déplaire au roi, à cause qu'elle avait été passer l'octave du saint sacrement à l'abbaye de Port-Royal de Paris, et qu'ayant demandé au roi pour venir à Marly, il avait répondu que Marly et le Port-Royal ne s'accordaient pas ensemble. » — Puis on lit au 26 du même mois : « La comtesse de Grammont paraît entièrement raccommodée avec le roi, car elle fut du voyage de Marly. »

[3] Lettre du 19 juillet 1699.

Madame de Saint-Géran[1] avait été aussi dame du palais de la reine, et fut encore une des amies de madame de Maintenon, si l'on en juge par les lettres qu'elle en recevait[2]. Mais il y eut diverses alternatives dans sa situation à la cour, et elle n'était pas aussi habituellement que les autres des particuliers du roi. M. de Sourches écrit à la date de janvier 1686 : « C'est vers ce même temps que la faveur de madame de Saint-Géran auprès de madame de Maintenon avait tombé tout d'un coup. Quelques-uns disaient qu'elle avait eu un démêlé avec madame de Chevreuse, à qui elle devait toute sa faveur, et qui s'en étant plainte à madame de Maintenon, l'avait entièrement refroidie pour madame de Saint-Géran. D'autres assuraient qu'il y avait une plus grande intrigue dans cette affaire, et l'on y mêlait plusieurs personnes de la cour, entre autres M. de Cavoye, grand maréchal du palais[3].

[1] Née de Warignies, mariée en 1667 à Bernard de La Guiche, comte de Saint-Géran.

[2] Il se pourrait cependant qu'on eût mis sous son nom quelques-unes des lettres adressées à madame de Coulanges.

[3] On lit deux mois après dans les mêmes Mémoires : « Il courait en ce temps-là des bruits fort fâcheux pour madame la comtesse de Saint-Géran, que tout le monde croyait être disgraciée de la cour, et les gens qui croyaient savoir les bonnes nouvelles, assuraient que, pour faire moins d'éclat, elle devait, comme si c'eût été d'elle-même, aller passer beaucoup de

Madame de Saint-Géran, dit Saint-Simon, était charmante d'esprit et de corps, et le fut même, ajoute-t-il, pour d'autres que son mari, elle ne sortait point de la cour, et n'avait point d'autre demeure[1]. Cependant on la voit tombée de nouveau en disgrâce plusieurs années après. On lit dans le Journal de Dangeau, à la date du 25 novembre 1696 : « Le roi, mécontent de la conduite de madame de Saint-Géran, lui a envoyé l'ordre à Versailles, où elle était demeurée, de s'éloigner de la cour de plus de trente lieues. On ne lui laisse la liberté de demeurer à Paris que jusqu'à la fin de ce mois. On lui continuera sa pension (d'ancienne dame du palais), et même M. de Pontchartrain lui fait payer ce qui lui était dû. On ne dit pas encore le sujet de sa disgrâce, qui apparemment sera longue, car le roi a déjà disposé de son appartement, qu'il a donné à madame

temps à Châlons avec madame la duchesse de Noailles la douairière.... Cela ne fut pas exécuté, mais elle demeura à la cour dans une figure bien languissante. » (Avril 1686.) — On la voit néanmoins dîner à l'hôtel de ville avec le roi en janvier 1687, lors de sa visite à Paris après sa maladie. (*Ibid.*)— Dangeau observe également au 20 octobre 1689 à Fontainebleau : « Madame de Saint-Géran a paru et a mangé avec le roi, comme toutes les dames qu'on a amenées ici. »

[1] Il paraît cependant qu'elle en était souvent absente; les lettres de madame de Maintenon en font foi. « Elle habitait une partie de l'année une petite terre qu'elle avait. »

de Castries. » On lit aussi dans une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles : « N'avons-nous pas bien fait de forcer madame de Saint-Géran de penser à elle [1] : » Sa conduite et ces paroles ne feraient pas supposer de la part de madame de Maintenon une aussi grande intimité que les lettres le feraient croire. Quel était son nouveau crime? c'est ce que nous ignorons. On en aperçoit quelques traces dans un séjour fait avec madame la Duchesse *au Désert* [2], où il se passa des choses qui déplurent, et où madame de Saint-Géran, alors dans la première année de son veuvage, se trouva compromise. Cependant madame de Maintenon ne paraît pas l'avoir abandonnée ni lui avoir retiré ses bonnes grâces, car on a plusieurs lettres amicales qu'elle lui adressa à cette même époque « dans la solitude où elle était retirée et qu'elle lui enviait [3], » et on lit dans madame de Sévigné, le 6 avril 1696 : « Madame de Saint-Géran a reçu deux visites de madame de Maintenon; vous jugez bien qu'il n'en fallait pas tant pour la consoler. » Elle se retira ensuite à Rouen, au couvent de Bellefonds, et ses nombreux amis à la cour ayant fait valoir sa conduite, elle y fut rappelée en 1698, accueillie comme en

[1] Lettre du 4 novembre 1696.

[2] Le Désert était une maison de campagne près de Versailles, qui appartenait à madame la Duchesse. (1699. — Sourches.)

[3] Lettre du 24 août 1696.

triomphe, logée au château, « et de tout mieux qu'auparavant, mais de sa part avec plus de précaution et de sagesse[1]. »

Nous ne chercherons pas à pénétrer ces mystères ni les vrais motifs de ces sévérités qui s'exerçaient assez souvent dans cette cour devenue quelque peu austère. Il nous suffit de voir que madame de Maintenon n'y mettait ni dureté ni rigorisme.

Le titre particulier de la princesse d'Harcourt à faire partie de l'entourage privilégié de madame de Maintenon venait de ce qu'elle était fille du comte de Brancas[2], ancien ami de celle-ci du temps de l'hôtel d'Albret et de Richelieu. Elle avait été faite dame du palais en 1674. « Elle était aussi dévote de

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome IV, page 89. — Madame de Maintenon écrit, le 19 juillet 1698 : « Madame de Saint-Géran est revenue aussi vive pour la cour qu'elle en était partie. » (Lettre au cardinal de Noailles.) — On lit encore dans une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, à la date de mars 1700 : « Madame de Saint-Géran m'a demandé une audience, et en m'assurant qu'elle voulait être dévote et très-dévote, elle a voulu me persuader de la faire aller à Marly. Je lui ai parlé avec une grande franchise sur sa mauvaise conduite. Je l'ai renvoyée à madame de Noailles (la mère du cardinal), pour juger si pour se détacher du monde il faut aller à Marly. Que de conversions fausses ! Le péché vaut encore mieux que l'hypocrisie. »

[2] Françoise de Brancas, mariée en 1667 à Charles de Lorraine, prince d'Harcourt.

profession[1], » dit Saint-Simon, qui du reste en fait un portrait passablement odieux et fort en caricature, la mettant sur le pied de bouffonne à la cour, exposée aux espièglerie continuelles des princes et princesses, mais la reconnaissant favorite de madame de Maintenon, et par là non sans crédit et sans importance.

Quant à madame de Dangeau, elle était née comtesse Sophie de Lowenstein, descendante par mariage morganatique d'un électeur de Bavière. Elle était entrée en 1684 fille d'honneur de madame la Dauphine, et fut plus tard dame du palais de la duchesse de Bourgogne. « Elle était jolie et vertueuse comme les anges, dit Saint-Simon, une figure de déesse dans les airs; douce, bonne, d'un bon esprit, et dont la bonté lui tenait lieu d'étendue. » Madame de Maintenon l'aimait d'une très-vive affection; et Saint-Simon, pour se venger contre lui-même du bien qu'il venait de dire de quelqu'un, et de quelqu'un que madame de Maintenon aimait, ajoute aussitôt : « On disait d'elle et de madame d'Heudicourt, autre favorite de madame de Maintenon, que c'étaient ses deux anges, le bon et le mauvais; et en effet madame d'Heudicourt qui avait

[1] « La princesse d'Harcourt a paru à la cour sans rouge, par pure dévotion. » (Lettre de madame de Sévigné, 26 décembre 1672.)

été fort belle et fort galante, et qui était tôt devenue hideuse, avait infiniment d'esprit, et était méchante avec la noirceur des démons. » Madame de Maintenon avait aimé madame de Dangeau dès sa jeunesse, et comme elle était sans bien, elle contribua beaucoup à son mariage, en 1686, avec Dangeau[1], riche, fort bien en cour[2], et qui, comme dit Saint-Simon, « de ce jour-là, se crut électeur palatin. » Nous verrons constamment madame de Dangeau dans l'intimité la plus affectueuse de madame de Maintenon. C'étaient là les personnes que madame de Maintenon voyait le plus habituellement, et elle s'appliquait à n'en pas augmenter le nombre, car, avec le goût de la retraite et du repos, personne n'était plus assailli par ce qui le trouble le plus. Les princes, les princesses, les sollicitations, les visites, les correspondances, les évêques, les religieuses, le roi avant tout et Saint-Cyr, assiégeaient et absorbaient tous ses moments. C'est ce qu'elle

[1] « Dangeau jouit à longs traits du plaisir d'avoir épousé la plus belle, la plus jolie, la plus jeune, la plus délicate et la plus nymphe de la cour. » (Lettre de madame de Sévigné, 3 avril 1686.)

[2] La Bruyère l'a peint sous le nom de Pamphile dans le chapitre *des grands*. — « Un Pamphile, en un mot, veut être grand, il croit l'être; il ne l'est pas, il est d'après un grand. » — Voir, sur Dangeau, sa Vie en tête de son Journal, publié en entier pour la première fois, chez Didot, 1854.

écrivait sur tous les tons à madame de Brinon, qui se plaignait de n'avoir pas assez de ses lettres.

« Je vous assure, madame, que ce n'est ni par oubli, ni par dureté, ni par négligence, ni par aucun mauvais office que j'ai été si longtemps sans vous écrire; c'est par le peu de temps que j'ai, et cela est au delà de ce que vous en avez su et de tout ce que je vous en pourrais dire. Les dames de Saint-Louis me donnent bien des affaires; le mauvais temps oblige le roi de garder sa chambre; il a la goutte; enfin, madame, je ne l'ai pu. » (1690.)

« Il est vrai que je ne vois plus le monde qu'à Marly. Je donne à Saint-Cyr le reste du temps. Cette maison est d'un si grand soin, qu'en y donnant ce que je puis, je n'y fais pas la moitié de ce qu'il faudrait. Je ne laisse pas d'avoir d'autres affaires. Le roi me prend beaucoup de temps; ma mauvaise santé me rend quelquefois incapable d'agir. Il faut aussi s'occuper de soi et de son salut. Tout cela fait passer des mois comme des moments... J'ai pourtant sujet de me plaindre de vous voir douter de mes sentiments dès que vous n'en avez pas des marques. Ne savez-vous pas que je ne suis pas légère, et que vous m'avez retrouvée la même après de longs intervalles? Mais, encore une fois, je n'ai pas un moment, et c'est un miracle que ma lettre n'ait pas encore été interrompue. M. Fagon crie miséricorde contre moi, sur ce que j'écris trop; j'ai été

Digitized by Google

dans des épuisements que je croyais aller mourir. Tout le monde disait que l'on me tuait par ne pas me laisser reposer, et chacun voulait être excepté. En voilà trop sur ce chapitre. Je durerai tant qu'il plaira à Dieu. Mais croyez que je serai toute ma vie pour vous comme vous le voulez.

« Je vous l'ai mandé plusieurs fois, si vous me voyiez de près, vous ne voudriez pas que je vous écrivisse. Dieu, le roi, Saint-Cyr, ce que la cour m'arrache malgré moi, ne me laissent pas un moment. » (1691.)

A l'époque où nous sommes parvenus, madame de Maintenon nous apparaît donc tout à fait établie dans sa nouvelle existence et dans la plénitude de ce personnage à part, non défini, et peut-être d'autant plus respecté, qu'elle caractérisait elle-même en disant un jour à Saint-Cyr : « Je ne suis pas grande, je suis seulement élevée. » Mélange de gloire et de modestie qui dépassait de beaucoup l'idéal d'honneur et de considération qu'elle avait rêvé dans sa jeunesse.

Parvenue à cette époque de la vie où l'on n'a plus qu'à en descendre les degrés, elle les descendit avec lenteur; l'âge n'effaçait point en elle les agréments de la personne ni les grâces de l'esprit. Saint-Simon, qui la connut à cette époque, et qui ne voulait pas la flatter, nous en a laissé lui-même une image pleine d'agrément et de séduction. En 1694, lors-

qu'elle avait près de soixante ans, Mignard fit d'elle un portrait en costume de sainte Françoise[1], dame romaine, portant un manteau doublé d'hermine[2], qui dissimulait habilement l'âge sous une allégorie grave et flatteuse, et indiquait le rang mystérieux sans en révéler le secret. Au dire de madame de Coulanges, ce portrait excita un enthousiasme général. « J'ai vu, écrit-elle à madame de Sévigné, la plus belle chose qu'on puisse jamais imaginer: c'est un portrait de madame de Maintenon fait par Mignard. Elle est habillée en sainte Françoise romaine. Mignard l'a embellie, mais c'est sans fadeur, sans incarnat, sans blanc, sans l'air de la jeunesse; et sans toutes ces perfections, il nous a fait voir un visage et une physionomie au-dessus de tout ce que l'on peut dire : des yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours; et avec tout cela aucun portrait ne tient devant celui-là. Mignard en a fait un aussi fort beau du roi. Je vous envoie un madrigal que mademoiselle Bernard fit impromptu en voyant ces deux portraits; il a eu beaucoup de succès ici[3]. »

[1] Elle s'appelait Françoise.

[2] Manteau de velours bleu semé de petites fleurs d'or et doublé d'hermine, et rattaché d'un gros diamant sur les épaules. — Robe riche d'un brocart d'or brun.

[3] Lettre du 29 octobre 1694. — Ce fut un des derniers ouvrages de Mignard, qui mourut en mai 1695. — Voici l'impromptu de mademoiselle Bernard, qui témoigne peut-être

Quant à nous, nous préférons la physionomie d'un autre portrait, quoique moins beau, peint par Ferdinand, et à peu près du même âge, qui était à Saint-Cyr, et où madame de Maintenon est représentée tout en noir, assise, ayant mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, à genoux devant elle; belle encore, grave, d'un embonpoint modéré, d'un front élevé et majestueux sous le voile qui l'ombrage; avec des yeux en amande, grands et longs, animés et doux; le teint encore frais et l'expression sereine; représentant assez bien une demi-reine imposante et contenue[1].

La plume des dames de Saint-Louis a complété ce

plus de l'hommage public qu'on rendait au caractère et à la position de madame de Maintenon, que du génie poétique de l'auteur :

Oui, votre art, je l'avoue, est au-dessus du mien;
J'ai loué mille fois notre invincible maître,
Mais vous, en deux portraits vous le faites connaître :
On voit aisément dans le sien
Sa valeur, son cœur magnanime;
Dans l'autre on voit son goût à placer son estime.
Ah! Mignard, que vous peignez bien!

[1] Martin Lister, dans son Voyage à Paris, en 1698, parle d'une visite qu'il fit à mademoiselle de Scudery, dans laquelle celle-ci lui montra un portrait de madame de Maintenon, son ancienne amie et connaissance, dit-il, et qu'elle lui affirma être très-ressemblant. En vérité, ajoute-t-il, elle me parut très-belle. » (A Journey to Paris in the year 1698.)

Digitized by Google

portrait par des détails qui s'accordent avec ce que rapportent les contemporains. « Elle avait (à l'âge de cinquante à soixante ans), disent-elles, le son de voix le plus agréable, un ton affectueux, un front ouvert et riant, le geste naturel de la plus belle main, des yeux de feu, les mouvements d'une taille libre si affectueuse et si régulière, qu'elle effaçait les plus belles de la cour.... Le premier coup d'œil était imposant et comme voilé de sévérité; le sourire et la voix ouvraient le nuage.... »

Mais elle conserva bien plus encore, et jusque dans l'âge le plus avancé, l'agrément de son esprit, dont ses lettres mêmes ne donnent qu'une imparfaite idée. Dans ces lettres elle est discrète, réservée, précise, assez sententieuse, quoique aimable, et toujours un peu pressée; le côté vif et gai du caractère nous échappe. Il faut y ajouter un certain enjouement de raison, une certaine grâce vivante qu'elle eut jusqu'à la fin, même dans l'austérité, et qui tenait à sa personne, à son désir naturel de plaire, à la présence des gens, au mouvement de la conversation, mais qui n'allait pas, comme dans madame de Sévigné, jusqu'à se fixer par écrit. On ne pouvait joindre plus d'agrément à la solidité; c'était, comme disait Fénelon, la Raison parlant par la bouche des Grâces. « Nous n'avons, dit M. Sainte-Beuve, qu'une partie de son esprit dans ses lettres, le goût, le bon ton, la raison parfaite

et le tour parfois piquant; mais ce qui animait la société, cet enjouement qu'elle mêlait discrètement à ses récits, à ses histoires, et que tout le monde lui reconnaissait, ce qui petillait de brillant et de fin sur son visage quand elle parlait d'action, comme dit l'abbé de Choisy, tout cela a disparu et ne s'est point noté. On n'a en quelque sorte que le dessin et la gravure de l'esprit de madame de Maintenon, on n'en a pas le coloris[1]. »

C'était là le charme, inappréciable pour nous, qu'elle avait à Versailles, et qu'elle répandait autour d'elle dans la mission qu'elle s'était donnée d'amuser ou de désennuyer le cercle restreint où Louis XIV aimait à vivre.

Son caractère changea encore moins que son esprit. Parvenue à ce degré inouï de fortune, la tête ne lui tourna point, elle resta ce qu'elle était; ses goûts, ses manières, son jugement sur toutes choses demeurèrent les mêmes. On en trouve mille témoignages dans ses lettres. Elle écrivait le 27 juillet 1686, au début même de cette merveilleuse existence, à l'abbesse de Fontevrault, sœur de madame de Montespan : « Je suis toujours ravie, madame, quand je reçois des marques de vos bontés pour moi; mais je voudrais bien que vous ne me fissiez point de remerciments, quelque chose que

[1] Causeries du lundi, tome IV.

je pusse faire.... Je n'ai jamais changé de sentiments pour vous; vous avez touché mon goût et rempli mon estime; j'ai cru ne vous pas déplaire, et tout cela, madame, a subsisté dans tous les temps, et subsistera toujours. Mais je vous demande en grâce de me traiter comme vous me traitiez, et de m'estimer assez pour croire que ce que la fortune fait en ma faveur ne m'a point gâtée. Je souffre fort volontiers tout ce qu'elle m'attire de la part de gens qui ne me connaissent point, et dont l'opinion m'est assez indifférente; il n'en est pas de même de vous, madame, dont l'estime et l'approbation m'ont été précieuses, et je serais au désespoir que vous me crussiez assez folle pour avoir oublié combien votre amitié m'honore.... »

Au reste, les hasards de sa vie l'avaient admirablement préparée à ce rôle si imprévu. Sa jeunesse, passée au milieu des écueils qui l'entourèrent, soit chez Scarron, soit pendant son veuvage, ou au milieu des sociétés qu'elle fréquentait, l'art précoce et la vigilance dont elle eut besoin pour s'y faire considérer et respecter, sans cesser d'y plaire, n'avaient été qu'un long apprentissage de prudence et de circonspection qui la servit infiniment dans ses rapports avec le roi et madame de Montespan, et qu'elle eut encore à mettre en œuvre d'une manière différente sur son nouveau théâtre. D'un autre côté, cette activité obligeante et serviable, ce tempé-

Digitized by Google

rament infatigable, cette complaisance industrieuse et insinuante, cet empressement à entrer dans les peines et les embarras de ses amis, qu'elle déployait et qu'elle nous a peints elle-même chez madame de Montchevreuil, chez madame d'Heudicourt, à l'hôtel d'Albret et de Richelieu, elle les porta à Versailles quand elle y fut devenue la personne indispensable de l'intérieur, la compagne du roi, la ressource des princes, leur intermédiaire et leur confidente, celle dont nul ne pouvait se passer, toute au roi et à la famille royale pour laquelle elle se gênait sans cesse, et tenait bon avec sourire et bonne grâce contre cet esclavage de tous les instants.

Telle on se la représente au milieu de la cour que nous avons décrite, occupée du salut du roi, de son amusement décent, de l'intérieur de la famille royale, du soulagement des peuples, des intérêts de la religion et de l'Église, du désir de répandre la dévotion à la cour, et par-dessus tout de son établissement de Saint-Cyr et de toutes les personnes qu'elle y dirigeait; raisonnable et agréable à la fois, animée et réfléchie, conservant une attitude modeste et aisée dans les salons de Versailles et de Marly, quand elle s'y trouvait, sans y prétendre aucun rang, quoiqu'on lui rendit beaucoup; et tout en leur préférant la vie retirée chez elle, exposée continuellement à une foule de demandes et

de sollicitations qu'elle éludait le plus qu'elle pouvait en se déclarant nulle et sans crédit, mais qui la saisissaient au passage malgré le soin qu'elle avait de se rendre rare et inaccessible; du reste, se contraignant toujours sans qu'il y parût, et se montrant capable de miracles en fait de sujétion et d'ennui, sans cesser de se montrer gracieuse et de bonne humeur; après tout, sans illusion sur elle-même, et sur tout ce qui l'entourait, jugeant la cour, les princes et les grands avec une indépendance philosophique et une élévation religieuse qui se traduit souvent dans sa correspondance et ses entretiens, en traits que ne désavoueraient ni La Rochefoucauld ni La Bruyère.

Nous avons déjà donné un aperçu de sa journée[1], de ses occupations, de ses habitudes, de son genre de vie, de ce qui remplissait son esprit et son cœur. Ces détails suffisent à la faire connaître et juger.

Nous avons vu aussi que dans les premiers temps de sa nouvelle existence, madame de Montespan habitait encore Versailles, quoique le roi eût renoncé à elle, et que la mort de la reine lui eût enlevé sa charge de surintendante, mais elle y élevait les derniers enfants qu'elle avait eus de lui[2];

[1] Voy. tome II, chap. III, notamment pages 65 et suivantes

[2] Mademoiselle de Blois, née le 4 mai 1677, légitimée en no-

et celui-ci, par habitude et par égard, continuait d'aller tous les jours passer quelques moments chez elle, entre la messe et son dîner, puis le soir elle montait chez lui avec ses enfants[1]. Ses rapports avec le roi n'allaient pas au delà. Du reste, elle faisait toujours une certaine figure à la cour. Le Journal de Dangeau nous la montre à Fontainebleau, à Marly, à la chasse et dans les promenades, souvent dans le même carrosse que madame de Maintenon. Nous avons déjà dit[2] quels étaient les rapports de ces deux dames, rapports polis, assez froids, et cependant assez doux. Ni trop d'aigreur d'un côté, ni triomphe insolent de l'autre. Madame de Maintenon s'appliquait même à épargner à madame de Montespan le chagrin de paraître sans crédit, se faisant son intermédiaire auprès du roi quand elle désirait obtenir quelque grâce, et lui en laissant tout l'honneur. Mais la première place n'était plus évidemment pour elle. Il y eut même un

vembre 1681 ; M. le comte de Toulouse, né le 6 juin 1678, légitimé en novembre 1681.

[1] « Le roi ne descend plus les soirs chez madame de Montespan ; elle monte chez lui avec madame la Duchesse, la princesse de Conti, M. du Maine, le comte de Toulouse et madame de Thianges. Elle demeure dans son cabinet jusqu'à son coucher, qui est toujours avant minuit. » (Dangeau, 2 octobre 1687.)

[2] Voy. tome II, chap. II, page 49.

changement assez marqué à son sujet à une époque très-rapprochée de celle où madame de Maintenon épousa le roi.

Dangeau dit, à la date du 5 décembre 1684 : « J'appris que le roi prenait pour lui le logement de madame de Montespan, qu'il va joindre à son petit appartement, et qu'il avait choisi Mignard pour en peindre le salon et la galerie[1]. Il donne à madame de Montespan l'appartement des bains, dont on ôte beaucoup de marbre, et qu'on parquette pour le rendre logeable en hiver[2]. » Et Saint-Simon ajoute en note, sur le manuscrit de Dangeau : « Ce petit appartement occupé jusque-là par madame de Montespan, était moins contigu au derrière du cabinet du roi qu'il n'en était une suite. Ce fut le premier grand pas de sa disgrâce et de son éloignement. » D'autres indices marquèrent bientôt le commencement de sa décadence. Ainsi, dans le courant de l'année 1686, le roi qui souffrait depuis plusieurs mois d'une tumeur qui l'avait obligé à

[1] Le petit appartement dont il est question et où avait logé jusque-là madame de Montespan, était de plain-pied et à la suite du petit appartement du roi, dont il était séparé seulement par le grand escalier, dit escalier des Ambassadeurs, aujourd'hui détruit.

L'appartement des bains était au rez-de-chaussée, sous la grande galerie, où se trouvent aujourd'hui les salles des maréchaux de France, près la petite galerie de Louis XIII.

Digitized by Google

garder souvent sa chambre et même son lit, s'était résolu à aller au mois de juin à Baréges pour achever de se guérir. « Les princes, dit le marquis de Sourches, s'empressèrent de vouloir le suivre, quoique ce voyage leur fût bien incommode à tous; et madame de Montespan, n'ayant pu l'obtenir, s'en alla de chagrin à Paris, où le dépit lui ayant donné de grandes vapeurs, les princes, ses enfants, s'y en allèrent en diligence[1]. Cependant, quelque instance qu'elle pût faire pour obtenir la permission de suivre le roi, elle n'en put venir à bout, et l'on disait même qu'elle avait ordre d'aller à Fontevrault, et de s'y retirer auprès de sa sœur. Les dames que le roi choisit pour faire ce voyage avec lui (madame la Dauphine devant rester à cause de sa grossesse, et Madame devant rester pour lui tenir compagnie), car il fallait bien qu'il y en allât quelques-unes, puisqu'il y voulait mener madame de Maintenon, furent madame la duchesse de Bourbon, madame la princesse de Conti, madame de Maintenon[2], madame la duchesse de Chevreuse, ma-

[1] « Madame de Montespan, chez qui le roi était allé au sortir de la messe, comme à son ordinaire, s'en alla le soir toute seule à Rambouillet; elle n'a voulu prendre congé du roi ni de personne. M. le comte de Toulouse et mademoiselle de Blois iront la joindre demain; elle doit les mener à Fontevrault. » (Dangeau, 25 mai 1686.)

[2] « Le roi aura dans son carrosse Monseigneur, M. et ma-

dame de Seignelay et madame de Montchevreuil. « Le 27 du même mois, le roi ayant renoncé à son voyage, il dit à M. le duc du Maine qu'il eût à envoyer un courrier à madame de Montespan pour lui dire de sa part de revenir de Rambouillet, terre de M. le duc de Montausier à huit lieues de Versailles, où elle était allée attendre la décision de son sort et celle du voyage. Elle ne se fit pas prier de revenir, et le lendemain le roi alla chez elle à son ordinaire, sans qu'il se fît entre eux aucun éclaircissement sur ce qui était arrivé[1]. » C'est ainsi que cette brillante étoile commençait à s'éteindre et laissait apparaître derrière elle une autre constellation d'un éclat plus durable et plus doux.

Cependant le mal du roi ne guérit pas; cette tumeur devint une fistule et à la fin de cette même année, il se décida à se faire faire ce qu'on appelait alors *la grande opération*[2], tant elle inspirait de crainte et tant elle était en effet dangereuse à cause du peu de progrès qu'avait encore fait la chirurgie[3].

dame de Bourbon, la princesse de Conti et madame de Maintenon. Il y aura un deuxième carrosse pour les dames qui suivront. » (Dangeau, 26 mai 1686.)

[1] Mémoires du marquis de Sourches, mai 1686.

[2] « L'opération de la fistule presque inconnue vingt ans auparavant, et encore très-dangereuse. » (Mémoires du marquis de Sourches, novembre 1686.)

[3] On avait suivi jusque-là diverses méthodes pour cette opé-

Louis XIV, sur qui non-seulement le royaume, mais toute l'Europe avait les yeux, ne se dissimulait pas combien il se ferait de calculs sur l'appréhension de cet événement, aussi voulut-il que tout le monde l'ignorât. Il y avait six semaines que l'opération était décidée et personne ne le savait, si ce n'est madame de Maintenon, M. de Louvois, le père de La Chaise, le médecin Fagon et le premier chirurgien Félix qui devait la faire. La veille, le roi s'était promené dans ses jardins selon sa coutume, et le matin du jour fixé (18 novembre 1686), on le trouva endormi profondément, comme s'il ne se fût agi de rien. Il s'éveilla, se recommanda à Dieu, se mit entre les mains de Félix, et supporta cette opération douloureuse avec le même sang-froid qu'il l'avait résolue. M. de Louvois lui tenait la main, et madame de Maintenon était à la cheminée [1].

ration, toutes plus ou moins défectueuses. Félix proposa celle de l'incision comme la plus certaine, quoique la plus douloureuse. Louis XIV, après en avoir conféré avec lui, s'y était décidé.

[1] « La chambre à coucher de Louis XIV n'était point celle connue aujourd'hui sous ce nom : elle était située dans la pièce qui précède celle-ci et qui porte actuellement le nom de salon de l'Œil-de-bœuf. Ce salon de l'Œil-de-bœuf était alors coupé en deux : la pièce la plus rapprochée de la chambre à coucher actuelle était la chambre du roi, et l'autre pièce était un cabinet qui, à cause des tableaux du Bassan qui l'ornaient, portait le nom de cabinet des Bassans. Le lundi 18 no-

Aussitôt que l'opération fut faite, il l'envoya dire à Monseigneur qui était à la chasse, à madame la Dauphine dès qu'elle fut éveillée, à Monsieur et à Madame qui étaient à Paris, à M. le Prince qui se trouvait à Fontainebleau auprès de madame la Duchesse, malade de la petite vérole. Monseigneur quitta la chasse et revint à toute bride, et en pleurant[1]. Tout le monde accourut; et dans ce premier

vembre tout se préparait dans le cabinet des Bassans pour la *grande opération*. Un peu avant sept heures, Louvois alla prendre chez elle madame de Maintenon; ils entrèrent ensemble chez le roi, auprès duquel se trouvait déjà le père de La Chaise, son confesseur. Felix, Daquin, premier médecin du roi, Fagon, qui le devint quelques années après, Bessières, les quatre apothicaires du roi, et Laraye, élève de Félix, mais que l'on appelait alors son *garçon*, étaient réunis dans le cabinet des Bassans pour tout préparer. A sept heures, ils entrèrent dans la chambre du roi. Louis XIV ne parut nullement ému de leur présence; il fit approcher Félix, lui demanda l'usage de chacun des instruments et des diverses pièces de l'appareil, puis s'abandonna à son talent.... Après la première incision, Félix se servit d'un instrument qu'il avait inventé exprès et qui garda le nom de *bistouri à la royale*,... puis donna huit coups de ciseau pour enlever les callosités. Cette partie si douloureuse de l'opération fut supportée avec beaucoup de courage par Louis XIV; pas un cri, pas un mot ne lui échappa.... » (Récit de la grande opération faite au roi Louis XIV, en 1686, par J. A. Le Roi, bibliothécaire de Versailles, 1851.)

[1] Voy. le Journal de Dangeau, celui du marquis de Sour-

Digitized by Google

moment d'émotion, chacun entra dans la chambre du roi, où madame de Maintenon était assise au chevet de son lit.

Mais le profond secret qui avait été gardé devint bientôt pour elle un sujet de tracasserie et de peine, par la jalousie qu'en eurent les principaux courtisans, et la famille royale elle-même, non accoutumée encore à une préférence si marquée. « Je ne suis pas au bout de mes chagrins, écrivait-elle, je vois qu'on m'impute ce profond secret et qu'on raisonne là-dessus. Vous savez combien j'ai à cœur de mettre bien toute la famille royale dans l'esprit du roi, et l'on m'accuse d'entretenir la dissension.

ches, les Mémoires de l'abbé de Choisy, etc. — On peut consulter le Journal de la santé de Louis XIV, rédigé d'abord par Daquin, ensuite par Fagon, depuis le commencement du règne (1647), jusqu'en l'année 1711. On y voit décrite en grand détail cette opération faite par Felix, assisté de Bessières, en présence de Fagon et de Daquin. « Elle fut longue et douloureuse, car on fut obligé non-seulement d'ouvrir la fistule, mais de couper l'intestin et toutes les brides qui se trouvèrent dans l'intestin, ce que le roi soutint avec toute la constance possible. Une heure après il fut saigné.... Cependant on eut beaucoup de peine à faire fondre et suppurer les corps calleux, etc.... » Le 22 décembre on fut obligé de faire une deuxième incision, le 1er janvier 1687 une troisième, le 2 une quatrième, le 7 une cinquième; le 24 janvier la cicatrice fut entièrement fermée, et le roi ne s'en ressentit jamais. (Voy. le manuscrit à la Bibliothèque royale.)

Monseigneur m'a assuré qu'il ne croyait, qu'il n'écoutait pas même ces bruits; mais il peut les croire un jour. Je suis dans un état à faire pitié; je n'ose parler au roi de peur de l'aigrir : il ne souffrirait pas ces étranges soupçons, et j'aime mieux leur pardonner[1]. »

Sa sensibilité, quoiqu'on la mette souvent en doute, ne fut pas moins éprouvée par les souffrances que causa au roi cette opération, car on fut obligé d'y revenir à plusieurs reprises[2]. Quelques lettres intimes, échappées aux ravages du temps, nous révèlent à ce sujet l'agitation et l'anxiété de madame de Maintenon. « Le mal du roi ne finit point, écrivait-elle à madame de Brinon, le 4 décembre 1686; ceux qui le traitent me font mourir de chagrin. Un jour ils le trouvent à souhait, et le lendemain tout le contraire. M. Fagon a eu une conversation avec moi ce matin qui m'a serré le cœur pour tout le jour. Un

[1] Lettre à madame de Saint-Géran, du 3 janvier 1687.

[2] « Les premiers jours se passèrent bien et tout semblait annoncer une guérison solide et prompte, mais la cicatrisation ne marchait pas d'une manière régulière; on fut obligé de donner de nouveaux coups de ciseau, et le 7 décembre, vingt jours après la première opération, de rouvrir toute la plaie; le roi supporta cette deuxième opération avec beaucoup de courage, mais il paraît qu'elle fut extrêmement douloureuse, car pendant plusieurs jours il renvoya son conseil, ce qui n'était pas arrivé la première fois. » (Récit de la grande opération faite à Louis XIV, par J. A. Le Roi.)

moment après il me vient assurer que la plaie va à merveille. Ce soir ce sera autre chose, je n'ai pas mis ma confiance en eux, mais je ne suis pas maîtresse de la sensibilité de mon cœur. Continuez à prier et à faire prier. Bonjour, ma très-chère, je passe une triste semaine sainte (la première semaine de l'avent), et j'en suis bien aise, mais j'avoue que je voudrais bien reprendre de la joie avec Dieu et vous. » — 11 décembre : « Le roi a souffert aujourd'hui sept heures durant, comme s'il avait été sur la roue, et je crains bien que les douleurs ne recommencent demain.... Voici un temps bien triste; mon cœur est déchiré. Adieu, je ne puis vous en dire davantage. » — 13 décembre : « Adieu, ma très-chère; on trouve la plaie du roi à souhait ce matin; mais c'est en Dieu qu'il faut mettre notre confiance, car les hommes ne savent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. » — 16 décembre : « Le mal du roi va de mieux en mieux et c'est ce qui me donne la force de vous écrire et de vous remercier de toutes les marques d'amitié que vous m'avez données dans cette occasion, qui a été des plus sensibles que je puisse avoir. Dieu soit loué! il faut bien le remercier. »

Quant à Louis XIV, toujours attentif à son rôle, il n'avait point voulu que la douleur eût le droit de le distraire des devoirs de la royauté. Le jour même de l'opération, dans l'après-midi, il fit appeler les

ministres et tint le conseil chacun des jours suivants, bien qu'on fût obligé de renouveler les incisions, et sauf deux ou trois jours de repos il continua de se faire voir et d'entretenir les courtisans.

Il voulait éviter qu'on ne s'alarmât en France, et ne pas accréditer les faux bruits qu'on ne manquerait pas de répandre en Europe[1]. Un jour qu'il avait beaucoup souffert et qu'il devait y avoir *appartement*, madame la Dauphine tout en pleurs lui ayant dit qu'il n'y aurait pas *appartement* ce jour-là, et qu'elle ne pourrait pas se résoudre à danser, il lui répondit : «Madame, je veux qu'il y ait appartement et que vous dansiez. Nous ne sommes pas comme les particuliers; nous nous devons tout entiers au public, allez et faites la chose de bonne grâce;» ensuite il appela la maréchale de Rochefort, dame d'atour de madame la Dauphine, et lui dit : «Maréchale, ayez soin qu'elle soutienne cela comme il faut[2]. »

Toute la France s'était émue et les églises s'étaient remplies à la nouvelle du danger que courait le roi.

[1] Dès les premières atteintes du mal, au commencement de 1686, les bruits sinistres s'étaient répandus.... « D'un autre côté, la goutte lui vint à un pied, et comme peu de gens le voyaient à cause de son mal, les étrangers commençaient déjà à dire qu'il était à l'extrémité, et il y eut plusieurs endroits dans le monde où l'on fit courir le bruit qu'il était mort. » (Mémoires du marquis de Sourches, février 1686.)

[2] Mémoires manuscrits du marquis de Sourches.

Aussi fut-ce une joie générale quand on eut acquis la certitude de sa guérison. Elle fut célébrée dans tout le royaume par des démonstrations extraordinaires. « Tout le monde, écrit madame de Maintenon, est ravi de joie. Le père Bourdaloue a fait le plus beau sermon. Il s'est adressé au roi sur la fin. Il lui a parlé sur sa santé, sur l'amour de son peuple, sur les craintes de sa cour. Il a fait verser bien des larmes; il en a versé lui-même; c'était son cœur qui parlait et qui parlait à tous les cœurs. Vous saurez bien ce que je veux dire[1]. » Les Parisiens surtout se signalèrent et le roi les en remercia en allant dîner au milieu d'eux à l'hôtel de ville, après quoi il se promena dans tout Paris parmi des acclamations universelles. Le peuple, adorateur alors de la royauté, se montrait dans les occasions aussi enthousiaste que les courtisans. Quand le roi retourna le soir à Versailles, on tira des fusées sur son passage tout le long de la route[2]. « Le roi, écrivait madame de Maintenon, n'a jamais été de si bonne humeur que depuis qu'il a été témoin de l'amour de sa capitale. Je lui aime bien ces sentiments, ils lui inspireront peut-être le dessein de soulager son peuple[3]. »

[1] Lettre à madame de Brinon, 25 décembre 1686.

[2] Journal de Dangeau, 30 janvier 1687. Ce fut de même en province.

[3] Lettre à madame de Saint-Géran, du 2 février 1687.

Digitized by Google

Mais où était et que faisait madame de Montespan dans ces moments si critiques?

L'abbé de Choisy raconte que lorsque tout le monde était accouru à la nouvelle de l'opération que le roi venait de subir, « elle était accourue aussi, et avait voulu entrer avec cet air impérieux qu'une longue habitude de domination lui avait fait prendre. Mais l'huissier qui avait ses ordres l'en empêcha, et elle eut le chagrin cuisant, dit-il, de voir la place prise par une personne plus digne de l'occuper. » Il ajoute : « qu'elle s'en retourna à son appartement et laissa échapper dans les antichambres plusieurs démonstrations d'une douleur immodérée, que les courtisans malicieux disaient venir de colère et de dépit[1]. »

Ce récit semblerait contredit par le Journal de Dangeau qui marque au lundi 18 novembre 1686, « que madame de Montespan qui était à Fontainebleau auprès de sa fille, madame la duchesse de Bourbon, malade de la petite vérole, partit en diligence pour venir trouver le roi, mais qu'ayant appris à Essonne qu'il était très-bien, elle retourna auprès de madame de Bourbon. » Puis on lit trois jours après : « Madame de Montespan est venue de Fontainebleau et se tient à Clagny pour avoir plus souvent des nouvelles du roi ; elle n'ose venir ici,

[1] Mémoires de l'abbé de Choisy.

Digitized by Google

parce qu'elle a été auprès de madame de Bourbon[1]. »

Il paraît cependant que, soit au premier moment, soit un peu plus tard, madame de Montespan eut le déboire sensible de ne pas être reçue, et que, dans son chagrin, elle se rendit à Fontevrault auprès de sa sœur, en annonçant qu'elle se retirait tout à fait de la cour, car madame de Maintenon écrivait le 3 janvier 1687 dans une lettre à madame de Saint-Géran : « Madame de Montespan reviendra; le roi a été fort touché de ses pleurs; » et ce qui l'indique encore mieux, c'est que quelques jours après, le 12 janvier, elle lui écrivit à elle-même, de la part du roi, cette lettre dont la nuance remarquable dessine assez bien les positions nouvelles, et où une légère insinuation de retraite se laisse apercevoir, à travers des expressions pleines de délicatesse, presque d'excuses de la part du roi, en même temps que d'une reconnaissance digne et affectueuse de la part de madame de Maintenon. « Le roi m'a donné ordre, madame, de vous écrire que vous l'obligeriez de reparaître à la cour, à moins que le désir de faire votre salut ne vous retienne à Fontevrault; en ce cas il ne voudrait pas que pour lui vous changeassiez vos pieuses résolutions. Mais si votre absence est la suite de quelques mécontentements,

[1] Journal de Dangeau, 21 novembre 1686.

je puis vous assurer, madame, que vous ne sauriez mieux faire que de revenir bientôt. Le roi vous aurait permis d'entrer, s'il n'avait pas craint un attendrissement qui pouvait nuire à son état. Il a été sensible à votre douleur, et il a embrassé nos princes avec beaucoup de tendresse. Le duc du Maine s'est chargé de vous faire mes baise-mains. Croyez, madame, que quelque tendresse qu'il vous dise pour moi, les termes seront toujours bien au dessous de ce que m'inspire l'inclination et la reconnaissance [1]. »

Quelle singulière interversion de rôle et de destinée ! L'imagination se complairait à l'inventer dans un roman, et le roman a ici pour théâtre la première cour de l'univers et pour acteurs les personnes les plus célèbres. Quoi de plus compliqué que la situation qui s'était faite entre elles ! D'un côté le roi refroidi pour madame de Montespan, supportant avec quelque peine sa présence par ce refroidissement même et les fautes qu'elle lui rappelait, et cependant lié à elle par l'attachement ancien, par la présence des enfants, par une sorte de convenance qui l'attachait au scandale passé, et attentif à la traiter avec des égards qui n'offensassent pas cependant celle avec qui il avait contracté des liens nouveaux et légitimes; d'un autre côté ma-

[1] Lettre du 12 janvier 1687.

dame de Maintenon tiraillée entre ce qu'elle était au roi, ce qu'elle devait à madame de Montespan, et la crainte que toute autre aurait eue du retour de son ancien empire; enfin madame de Montespan elle-même, remplacée, déchue, errante à la cour, où elle regrettait son trône éphémère : état forcé pour tout le monde, propre à amener de ces scènes de ménage violentes et vulgaires dans les situations inférieures, mais que contenaient ici l'élévation des personnages, la délicatesse des sentiments, les convenances du grand monde, et qui ne pouvait être dominé et simplifié après tout que par la religion elle-même, cette grande réparatrice de toutes les faiblesses et de toutes les contradictions humaines.

Madame de Montespan avait déjà commencé à faire de fréquentes absences de la cour, la nouvelle position que madame de Maintenon y avait prise lui en faisait presque une loi. « J'ai rêvé, écrivait un jour madame de Maintenon, que je montais le grand escalier des ambassadeurs et que madame de Montespan le descendait; » mais elle ne pouvait se résoudre à s'en arracher. « Il courait le bruit, écrit le marquis de Sourches, dès le mois d'avril 1686, que madame de Montespan allait prendre les eaux pendant toute la première saison; que de là elle viendrait passer trois mois avec sa sœur à Fontevrault et qu'ensuite elle retournerait aux eaux pour les prendre encore dans la deuxième saison. De cette

manière, elle aurait passé tout le reste de l'année hors de la cour, et cela aurait bien eu l'air du prélude d'une entière retraite dont on parlait depuis si longtemps[1]. » Cependant ce long voyage n'eut pas lieu.

C'est alors qu'elle se mit à passer assez de temps à sa maison des filles de Saint-Joseph, établissement d'éducation pieuse qu'elle avait à peu près fondé à Paris et peu à peu une piété véritable commença à combattre son attachement pour la cour qu'elle ne pouvait vaincre, et à remplir dans son âme le vide que la perte de sa faveur y avait fait.

On lit encore dans les Mémoires du marquis de Sourches à la date de septembre 1687 : « Le roi avait été un peu malade; alors on vit revenir à la cour madame de Montespan qui n'avait point paru depuis le printemps; elle avait été aux eaux de Bourbon, et ensuite avait passé tout l'été à l'abbaye de Fontevrault auprès de madame sa sœur qui en était abbesse, et avait résolu d'y rester jusqu'à ce que le roi vînt à Fontainebleau. Mais aussitôt qu'elle eut la nouvelle de la maladie du roi, elle partit en diligence avec mademoiselle de Blois, qu'elle avait toujours eue près d'elle, et se rendit à Versailles en peu de jours. »

« Elle demeura ainsi à la cour encore quelques

[1] Mémoires du marquis de Sourches, avril 1686.

années[1], dit madame de Caylus, dévorée d'ambition et de scrupules, jusqu'à ce que le roi lui fit dire à la fin par M. l'évêque de Meaux qu'elle ferait bien pour elle et pour lui de se retirer. Elle demeura quelque temps à Clagny où je la voyais souvent avec madame la Duchesse; et comme elle venait aussi la voir à Versailles pendant le siége de Mons (1691), où les princesses ne suivirent pas le roi, on disait que madame de Montespan était comme ces âmes malheureuses qui reviennent dans les lieux qu'elles ont habités expier leurs fautes. On ne reconnut à cette conduite, ni son esprit ni sa grandeur d'âme dont j'ai parlé ailleurs, et même pendant les dernières années qu'elle demeura à la cour, elle n'y était que comme la gouvernante de mademoiselle de Blois. Il est vrai qu'elle se dépitait de temps en temps de ses dégoûts par des traits pleins de sel et de plaisanteries amères. Je me sou-

[1] « Madame de Montespan est partie pour aller à Bourbon, et en revenant elle passera à Fontevrault, où elle demeurera quelque temps. » (Dangeau, 2 mai 1689.)— « Madame de Montespan fut assez mal d'une perte de sang dans la maison des Filles de Saint-Joseph, à Paris, dont elle était en quelque sorte la fondatrice, y ayant fait quantité d'augmentations considérables. » (Marquis de Sourches, juin 1690.) — « Le roi va toujours, au sortir de la messe, chez madame de Montespan, qui, depuis quelques jours, est revenue de Paris, où elle a été deux mois à Saint-Joseph. » (Dangeau, 26 décembre 1690.)

viens de l'avoir vue venir chez madame de Maintenon un jour de l'assemblée des pauvres, car madame de Maintenon avait introduit chez elle ces assemblées au commencement de chaque mois, où les dames apportaient leurs aumônes, et madame de Montespan comme les autres. Elle arriva un jour avant que cette assemblée commençât, et comme elle remarqua dans l'antichambre le curé, les sœurs grises et tout l'appareil de la dévotion que madame de Maintenon professait, elle lui dit en l'abordant : « Savez-vous, madame, que votre antichambre est « merveilleusement parée pour votre oraison funè- « bre? » Madame de Maintenon, sensible à l'esprit et fort indifférente au sentiment qui faisait parler madame de Montespan, se divertissait de ses bons mots et était la première à raconter ceux qui tombaient sur elle. »

Cette époque du siége de Mons fut le moment de sa retraite définitive; elle finit par prendre son parti. Selon Dangeau, la résolution vint d'elle. « Le 15 mars 1691, dit-il, madame de Montespan, qui depuis quelques jours est à Saint-Joseph, a fait dire au roi par M. de Meaux que la résolution qu'elle prenait était un parti de retraite pour toujours. Elle demeurera la moitié de l'année à Fontevrault et l'autre moitié à Saint-Joseph. » Le roi fut soulagé par ce départ; depuis longtemps, il le regardait comme une convenance pour lui aussi bien

que pour madame de Montespan, mais il ne voulait pas l'y forcer[1].

Le marquis de Sourches rend compte de cette circonstance dans le même sens, et avec un peu plus de détails. « Le 16, dit-il, veille du départ du roi pour le siége de Mons, la marquise de Montespan voyant que le roi menait avec lui son fils le comte de Toulouse, et qu'il retirait de ses mains mademoiselle de Blois, sa fille, pour la confier aux soins de la marquise de Montchevreuil[2], elle en

[1] Elle écrit quelques mois après, le 17 août 1691, au duc de Noailles : « Vous avez très-bonne mémoire, monsieur, et il est merveilleux d'être à la fois conquérant et commissionnaire. J'ai été ravie de vous reconnaître dans votre exactitude naturelle et dans votre ancien style à mon égard. J'espère qu'il continuera toujours à l'avenir, et que ma vie sera si (mot illisible) que je compte au moins de continuer tout ce que j'ai presentement. » Elle écrit aussi le 23 juin de la même année à la duchesse de Noailles : « Je suis ravie que vous n'ayez point été en occasion de parler de ma dernière lettre. Elle n'était que pour vous, et purement par le plaisir de raisonner à cœur ouvert avec une personne en qui on a toute sorte de confiance, car pour du reste que servirait-il de voir clair sur des choses où il n'y a plus rien à faire et de connaître les avantages que l'on pourrait tirer de talents qui ne sont plus à louer? Je crois que vous entendrez bien tout ce que cela veut dire, mais pour ne me pas perdre davantage dans le galimatias, je reviens aux affaires que l'on peut traiter clairement, celle du mariage me paraît bonne.... etc. »

[2] On s'occupait de son mariage avec le duc de Chartres, qui

conçut un si terrible chagrin, qu'il lui fit oublier toutes les sages résolutions qu'elle avait prises de ne donner au roi aucun prétexte de se défaire d'elle, et, dans le premier mouvement, elle envoya chercher l'évêque de Meaux et le pria d'aller dire au roi de sa part, que puisqu'il lui ôtait ses enfants, elle voyait bien qu'il n'avait plus aucune considération pour elle et qu'elle le priait de trouver bon qu'elle se retirât à sa maison de Saint-Joseph à Paris. Le prélat aurait peut-être bien voulu n'être point chargé d'une semblable commission; mais il ne put s'en défendre[1], et, aussitôt qu'il s'en fut acquitté, le roi lui répondit avec joie qu'il donnait à la marquise de Montespan la permission qu'elle demandait, et sur-le-champ disposa de son appartement dans le château de Versailles en faveur du duc du Maine son fils et donna celui du duc du Maine à mademoiselle de Blois, sa fille[2]. »

Dangeau ajoute en effet, 15 mars 1691 : « Le

eut lieu l'année suivante, et on trouvait probablement convenable d'en rendre l'inégalité moins apparente, en mettant mademoiselle de Blois plus sur le pied de fille du roi que de fille de madame de Montespan.

[1] On se souvient de son entremise dans les premières séparations du roi et de madame de Montespan. Singularité de plus dans ce roman royal, d'y voir jusqu'à la fin Bossuet en être l'intermédiaire et le confident.

[2] Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, mars 1691.

roi a donné l'appartement des bains qu'elle avait à M. le duc du Maine et celui qu'avait M. le duc du Maine à mademoiselle de Blois qui ne suivra point madame de Montespan. Elle demeurera à la cour, et madame de Montchevreuil est chargée par le roi de sa conduite. Madame de Jussac demeurera auprès d'elle comme elle était[1]. »

Madame de Montespan trouva peut-être qu'on la prenait bien vite au mot, car, après avoir été quelques jours à Clagny et s'en être retournée à Paris, elle dit « qu'elle n'avait point absolument renoncé à la cour; qu'elle verrait encore le roi quelquefois et qu'à la vérité on s'était un peu hâté de faire démeubler son appartement[2]. »

Ne serait-ce pas cette circonstance qui aurait fait dire que le duc du Maine, poussé par madame de Maintenon, fut si pressé de voir partir sa mère, qu'il fit jeter ses meubles par les fenêtres? Saint-Simon ne manque pas d'affirmer « que madame de Mainte-

[1] Dangeau, 15 mars 1691.

[2] Dangeau, 15 avril 1691. — « Madame de Montespan est revenue depuis quelques jours de Fontevrault à Paris; elle demeure aux Filles de Saint-Joseph; elle ne viendra point à Versailles. » 2 décembre 1691. — « Madame de Montespan, qui était depuis quelque temps à Saint-Joseph à Paris, en est partie pour aller à Fontevrault; comme elle n'a plus d'appartement à Versailles, elle compte d'être toujours à Fontevrault ou à Saint-Joseph à Paris. » (Dangeau.)

non n'eut de satisfaction que quand elle eut fait chasser de la cour cette odieuse rivale, dont la présence l'inquiétait et l'importunait toujours, que le duc du Maine s'y employa lui-même fort durement, et signifia à la fin, sans aucun ménagement, l'ordre à sa mère de se retirer, si empressé d'occuper son appartement, que le roi lui avait donné, qu'il en fit jeter les meubles par les fenêtres. »

Rien ne ressemble moins aux habitudes de madame de Maintenon que des procédés de cette nature. Il se peut que, M. du Maine étant obligé de céder son appartement à sa sœur et se trouvant pressé de partir pour l'armée, il y ait eu quelque précipitation dans ce triple déménagement, que d'ailleurs on n'était probablement pas fâché de hâter pour ne pas laisser d'ouverture à y revenir, et que cela ait donné lieu à quelques propos de ce genre. Encore ne les trouve-t-on chez aucun contemporain[1], si ce n'est chez Saint-Simon, qui puisa plus tard beaucoup de ses anecdotes au Palais-Royal et chez Madame, qui écrit également dans une de ses lettres, en parlant du duc du Maine, dont elle dit

[1] L'abbé de Brosses écrit simplement à Bussy, sans réflexion : « Madame de Montespan s'est retirée aux Filles de Saint-Joseph au faubourg Saint-Germain. Le roi a donné son appartement à M. du Maine, et celui de M. du Maine à mademoiselle de Blois. » (Lettre du 21 mars 1691.)

le plus de mal possible : « Il a fait partir sa mère de la cour pour plaire à la vieille Maintenon qui était sa gouvernante. Il craignait tellement que madame sa mère ne se glissât de nouveau dans la cour qu'il fit jeter ses meubles par la fenêtre[1]. »

Il est constant au contraire que madame de Montespan n'eut jamais à se plaindre de madame de Maintenon et qu'elle ne s'en plaignait pas. Les termes dans lesquels elles restèrent le prouvent ; car il fallait que les rapports de ces deux personnes fussent singuliers jusqu'à la fin. Non-seulement pendant le temps que madame de Montespan resta à la cour, mais après qu'elle l'eut définitivement quittée, il n'y eut entre elles aucune rupture, et madame de Montespan ne parut conserver aucune rancune, quoique cela eût semblé fort excusable de sa part. Ainsi madame de Maintenon écrit à l'abbesse de Fontevrault (sœur de madame de Montespan), en date du 27 septembre 1691, c'est-à-dire peu de mois après cette retraite de la cour à l'occasion de laquelle madame de Maintenon se serait conduite si durement à son égard : « Je suis ravie, madame, d'avoir reçu quelques marques du souvenir de madame de Montespan. Je craignais d'être mal avec elle. Dieu sait si j'ai fait quelque chose qui l'ait mérité, et comme mon cœur est pour elle. J'aurais

[1] Lettre du 17 octobre 1717.

quelque curiosité de savoir ce qu'elle a pensé sur l'horrible mort de cet homme (Louvois) qui seul lui paraissait quelque chose et qui remplissait ses idées. Il ne fit que passer, il n'était déjà plus. Il passa la galerie en santé et il allait mourir.... » Et une autre fois en date du 17 septembre 1698 : « Je vous supplie, madame, d'assurer madame de Montespan des sentiments que vous avez vu que je conserve pour elle; je ne puis jamais cesser de m'intéresser à tout ce qui la touche, depuis les plus grandes jusques aux plus petites choses. » Et une autre fois encore : « Vous ne me nommez pas le nom de madame de Montespan, et je ne saurais faire de même; elle m'est trop souvent présente; je lui souhaite tout ce que je me souhaite à moi-même. Apprenez-lui, madame, la mort de madame de Brinon, et croyez l'une et l'autre que, par les sentiments que j'ai pour vous, je mérite vos bontés pour moi. » Et enfin après la mort de Monsieur, le 29 juin 1701 : « J'ai bien pensé à madame de Montespan et je ne suis point surprise qu'elle coure les champs. Je crois tout ce qu'elle pense et par combien d'endroits elle est touchée. »

Elles restèrent donc en relation ensemble et il ne tint pas à madame de Montespan que ces relations ne fussent plus cordiales et plus suivies. Nous en avons la preuve dans quelques lettres écrites par elle à la maréchale de Noailles qui venait de marier

Digitized by Google

son fils avec la nièce de madame de Maintenon et qui, sans rien perdre de l'amitié de celle-ci, n'en restait pas moins intimement liée avec madame de Montespan comme autrefois. Ces lettres, heureusement échappées à la destruction, jettent une lueur fugitive sur ces rapports singuliers, sur la résignation douce de madame de Montespan, et même sur la bonté de son âme qui était sans fiel et sans rancune. Elles sont en même temps comme un échantillon rare de son esprit naturellement agréable et piquant, sans apprêt et sans culture.

« A Bellegarde, le 3e de novembre 1698.

« Vous croyez donc que je n'ai pas reçu votre lettre, madame l'héritière, parce que je n'y ai pas fait réponse dans le moment? Ne songez-vous pas que je dois être tout à fait en colère de ne point emmener mademoiselle votre fille, et que de plus j'avais peu de nouvelles à mander de Petitbourg[1]; mais depuis que je suis en chemin, M. du Maine m'a mandé que madame de Maintenon s'était chargée fort honnêtement de demander cette pension pour mademoiselle de Vivonne que je désire depuis si longtemps. Si je croyais avoir part à cette honnêteté, cela me paraîtrait bien meilleur que la chose même; mais comme tout ceci roulait sur

[1] Château près Paris, que madame de Montespan avait acheté et qu'elle avait donné à M. d'Antin, son fils.

M. du Maine et qu'on est accoutumé à lui voir recevoir toutes sortes de grâces de madame de Maintenon, je n'ai pas cru devoir paraître dans cette affaire. Je ne vous prie pas non plus d'y parler de moi; mais je vous demande, sur le pied de l'amitié que je me flatte que vous avez pour moi, de me mander naïvement ce que vous savez là-dessus; car je craindrais autant de manquer aux démarches que je dois faire envers madame de Maintenon, que de la faire souvenir de moi mal à propos. Vous voulez bien que je fasse mes compliments à M. le maréchal, et que je vous dise en passant que je m'emportai sur vos louanges à Beaumont. C'est un inconvénient où je tombe fort souvent, surtout depuis quelque temps, où vous m'avez paru renouveler de mérite et d'honnêteté pour moi.

« Fr. de Rochechouart. »

« Bellegarde, le 8e de novembre 1698.

« Je vous envoie une lettre pour madame de Maintenon; je la crois ridicule; car l'endroit du style que vous avez touché m'a rappelé des idées libres que j'ai peut-être trop fait paraître. Si c'est une faute, je vous charge de la raccommoder. Vous vous êtes tirée si honnêtement de tout ceci qu'il n'y a rien qu'on ne voulût vous mettre entre les mains. En vérité, je suis charmée de vous, je ne sais plus comment vous le dire, car j'ai peur qu'à la fin vous

ne soyez fatiguée de me voir rappeler toujours les mêmes choses. M. du Maine m'avait écrit si sèchement sur la pension, il me marquait si expressément que le roi voulait que tout le monde sût qu'il ne l'avait accordée qu'à leurs instantes prières, que je n'aurais jamais osé montrer que j'y prenais part, si vous ne m'aviez encouragée à le faire. Il est bien heureux d'être instruite par un aussi bon canal que le vôtre. Je tâche d'en profiter et je vous assure que je n'en abuserai pas. Vous savez mes sentiments, je vous les montrais encore bien naïvement quand madame de Nemours vint nous interrompre. Vous pouvez même assurer que j'ai de la peine que ce soit sur un bien solide que j'aie reçu de l'honnêteté, et que la plus simple et la plus dégagée de tout avantage serait toujours celle qui me ferait le plus de plaisir. Je ne suis pas si désintéressée sur vous; je veux absolument une de mesdemoiselles vos filles et même deux pour le retardement.

« Fr. de Rochechouart. »

« A Fontevrault, le 19e de novembre 1698.

« C'est tout de bon que je ne sais plus que vous dire. J'en étais aujourd'hui à vouloir vanter vos mérites à madame de Maintenon et à la féliciter sur l'agrément qu'elle doit trouver dans votre commerce, et dans la sûreté et la discrétion que vous possédez au suprême degré, à quoi, entre nous,

celles qui l'ont approchée jusqu'à cette heure, ne l'ont pas dû accoutumer. Vous pouvez vous souvenir que je vous en parlai à Saint-Joseph, à vous même, et je le répétais aujourd'hui à madame de Maintenon dans l'épanchement de cœur où sa lettre m'a mise, car elle m'a dit tout ce que je souhaitais d'elle, qui ne consistait qu'à me montrer tout net que mon commerce ne lui convenait point, et que je n'en suis pas plus mal avec elle. Tout cela peut bien être, et je le comprends si bien que je ne demande pas autre chose pour avoir l'esprit et le cœur en repos sur une personne qui y a fait trop d'impression, pour n'y pas toujours tenir sa place, et je ne saurais assez vous dire à vous, madame, le bien que vous m'avez fait en me levant un si pesant fardeau qui, à souffrir ou à combattre intérieurement, était toujours fort pénible; je vous assure que je me sens soulagée d'une manière qui ne pouvait jamais me venir que par l'éclaircissement que vous m'avez procuré; car des honnêtetés de traverse, des grâces même ne frappaient point au but, il fallait reprendre les choses de plus loin, et par là y comprendre les suites. Cela est fait, et je vous en remercie, et ne vous demande plus rien ni à madame de Maintenon non plus; elle m'a dit ce qui ne me pouvait être dit que par elle, et qui autorisera tout ce que j'aurai besoin de me dire à l'avenir. Je la prie aussi de croire en moi tout ce qu'elle

y a vu de plus agréable, et elle croira vrai. Je n'ai plus qu'à finir votre lettre par où j'ai fini la sienne, qui est que le silence entre elle et moi me devient agréable quand je sens qu'il lui convient. Pour vous, il n'en sera pas de même, car je chanterai vos louanges toute ma vie, quoique je commence pourtant par jeter dans le feu la première lettre que j'avais écrite, pour en refaire une plus courte et qui ne parle que de moi.

« Fr. de Rochechouart. »

« A Bellegarde, le 2e de novembre 1699.

« Je suis si mal instruite de la cour que je ne sais quelle sorte de compliment il faut vous faire sur la mort de madame de Montchevreuil ; je l'ai regrettée par moi-même. Je la croyais fort bonne femme, et d'ailleurs j'aime toutes mes anciennes connaissances. J'avais prié M. du Maine, qui m'apprit cette nouvelle, d'en faire mes compliments dans sa famille, et même à madame de Maintenon. Je vous demande encore la même grâce, et de les faire en tous points, selon qu'il conviendra ; je suis toujours embarrassée dans les occasions pour prendre une juste mesure dans mes démarches. Mon inclination me porterait très-naturellement à me montrer directement à madame de Maintenon, telle que je suis pour elle : cependant vous savez, madame que mon commerce n'est pas de son goût. Cela soit

dit sans reproches et sans agaceries, car je suis plus que satisfaite de ce que je reçus d'elle l'année passée par votre moyen ; mais c'est pour vous montrer simplement qu'en effet, je suis encore à démêler ce qu'il faut faire pour agréer; car, quand j'ai suivi ma pente naturelle en me laissant oublier, j'ai trouvé qu'on me faisait plus d'honneur que je ne pensais, et qu'on se souvenait de moi pour blâmer ma conduite. Tout cela joint à mon humeur paisible, me fait craindre tous les événements. Je voudrais que chacun demeurât comme il est, que l'on y fût content, et qu'on le fût aussi les uns des autres ; il me semble que cela ne serait pas si difficile, si chacun voulait bien n'être occupé que de sa place, tant pour en jouir, que pour se la rendre bonne, mais par malheur, les tiers entrent beaucoup plus en jeu qu'il ne convient....

« Fr. de Rochechouart. »

« A Bellegarde, ce 22e de novembre 1699.

« Je ne veux pas écrire, madame, à d'autres qu'à vous. Je crois satisfaire aux devoirs en faisant des compliments, et je n'en veux pas davantage. Le surplus ne serait que des agaceries pour s'attirer quelques marques extérieures d'honnêteté dont je ne suis point du tout affamée. Je vous le répéterai encore ; ce n'a été que par des raisons très-solides que j'ai recherché tous les éclaircissements qui se

firent l'année passée. J'en suis contente ; il n'y a plus rien à regratter là-dessus. Je continuerai seulement dans toutes les occasions à montrer la sincérité et la droiture de mes sentiments. Mais pour vous qui vous montrez tous les jours de plus en plus admirable et aimable pour moi, je vous dirai très-fréquemment et à cœur ouvert ce que je pense sur toute sorte de chapitres. Ma sœur sent, comme elle doit, l'amitié que vous lui témoignez, à l'occasion de Montmartre. Il est certain qu'il aurait été plus doux à une personne de son humeur d'être à portée de voir ses proches et ses amies que de passer sa vie dans un désert à remplir depuis le matin jusqu'au soir des devoirs aussi pénibles que les siens; mais le plus fort en est fait, et je la vois beaucoup plus occupée à perfectionner sa vie qu'à chercher à l'adoucir. Pour ma nièce, il est très-certain qu'elle est capable de toutes les places où l'on voudra la mettre.... Après tout cela je vous dirai que je ne lui souhaite point Montmartre. Je regarde toujours le voisinage de Paris comme un écueil que je voudrais sauver à toutes les personnes à qui je m'intéresse.... Lorsque madame de Maintenon fit avoir l'abbaye de Saint-Antoine à la sœur de madame de Montchevreuil, elle m'en fit beaucoup d'honnêtetés par rapport à mes nièces, jusqu'à me dire qu'elle ne songeait jamais à détourner ce qui leur pourrait tomber; je reçus cette honnêteté comme vous pouvez croire,

et la sentant encore plus par le cœur qu'autrement, je lui répondis avec ma sincérité ordinaire que mes nièces pouvaient attendre, et que, pourvu qu'elle eût la bonté de s'en souvenir, j'aimerais encore mieux quelque chose qui serait à portée de ma sœur que de les aventurer si loin à leur propre conduite; car vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours aimé que l'on fît son devoir.... Si j'étais à portée, j'exposerais tout ce fait-là à madame de Maintenon, avec la même franchise qu'à vous; car, sans compter que je ne songe point à la surprendre, ni tirer par autrui des marques de bonne volonté qu'elle ne me voudrait point donner, j'agis séparément par raison dans toute cette affaire que je ne dois point craindre d'exposer à la connaissance du monde.... « Fr. de Rochechouart. »

« A Fontevrault, le 26e de juin 1703.

« Je suis très-contente, madame, de votre délicatesse sur mes termes; je me justifie avec grand plaisir de celui qui vous a déplu. Je n'ai point prétendu vous reprocher l'année passée, en vous disant que j'avais retrouvé votre ancienne vivacité dans celle-ci; je me loue seulement d'une augmentation à quoi je me suis trouvée très-sensible, et dont je m'étais déjà bien louée avant que de partir de Paris. J'en prends madame de Valentinois à témoin. Pour ce que vous me mandez d'ailleurs, madame, je

n'exige rien là-dessus, ne désirant que de me montrer telle que je suis, et beaucoup plus par rapport à la conscience qu'à toute autre chose; car je vous assure que je n'ai nulle prétention en ce monde, et j'oserais dire que je suis si vide de désir, que cela me sauve aussi de toutes sortes de craintes; ce n'est donc que pour l'honneur de la vérité que je voudrais prouver à madame de Maintenon que j'ai véritablement pour elle, sans aucune correspondance, tous les sentiments que tant d'autres lui contrefont avec succès. Je fais toujours très-simplement et très-sincèrement mes compliments à M. le maréchal et à tous ceux de votre famille dont j'ai l'honneur d'être connue.

« Fr. de Rochechouart. »

Il est regrettable de ne pas avoir les lettres mêmes que madame de Montespan et madame de Maintenon s'écrivirent, celles surtout de madame de Maintenon; un petit mot d'elle dans une lettre à madame des Ursins, confirme ces rapports de bienveillance que ces deux dames gardèrent l'une envers l'autre. « Mademoiselle de Noailles, écrit-elle, épouse le marquis de Gondrin (fils du duc d'Antin et petit-fils de madame de Montespan), et on lui donne la place de dame du palais qu'avait la duchesse de Noailles. Vous direz bien, madame, que voilà un tour de bonne parente, mais que ne ferais-je pas

pour faciliter un mariage qui plaît à madame de Montespan?.... Une de nos dames du palais allant lui en faire compliment, la trouva entre deux citrouilles, des choux, et pour cent mille francs de diamants qu'elle donne à la mariée[1]. »

Cependant la religion à la fin reprit son empire absolu sur cette âme que l'enivrement du monde, de l'orgueil, de la beauté, et de la toute-puissance qu'elle lui donna, avait emportée si haut dans le plus brillant tourbillon de la faveur. Dieu la toucha tout à fait. Devenue de plus en plus étrangère à la cour, elle vécut alternativement à l'abbaye de Fontevrault, chez sa sœur, aux eaux de Bourbon où elle allait tous les étés, au château d'Oiron[2] qu'elle avait acheté, et dans sa maison de Saint-Joseph, à Paris[3]. Saint-

[1] Lettre du 19 janvier 1707.

[2] On lit dans Saint-Simon, année 1699 : « Le roi envoya cent mille livres à madame de Montespan pour lui aider à faire l'acquisition d'Oiron. Ce présent ne fut pas gratuit. Elle était déjà dans la pénitence et avait renvoyé au roi depuis quelque temps un parfaitement beau fil de perles qu'elle en avait eu, et qu'il donna, encore augmenté, à madame la duchesse de Bourgogne. Il était de vingt-une perles admirables et valait cent cinquante mille livres. Madame de Montespan s'appliquait à former du bien à d'Antin (son fils). »

[3] Elle écrit de Fontevrault, le 8 juillet, à la maréchale de Noailles : « Je compte de ne retourner à Paris qu'à la Saint-Martin. Si l'on y choisissait ses compagnies, j'en aurais plus

Joseph était une communauté du faubourg Saint-Germain, où on élevait de pauvres filles qu'on s'occupait ensuite de marier. Madame de Montespan protégeait depuis longtemps cet établissement qu'elle avait fort agrandi et où elle avait fini par faire construire pour elle une maison assez considérable. C'est ainsi qu'elle passa les quinze dernières années de sa vie dans une dévotion qui ne se démentit point et dans une pénitence qui augmenta toujours. Elle la poussa jusqu'à demander pardon à son mari, en lui écrivant dans les termes les plus soumis et lui offrant de retourner avec lui, s'il daignait la recevoir, ou de se rendre en quelque lieu qu'il voulût lui ordonner. M. de Montespan ne voulut la revoir ni ouïr parler d'elle jamais. Lorsqu'il mourut en 1702, elle en prit le deuil comme une veuve ordinaire, sans cependant avoir repris jamais ses livrées, ni ses armes. Ils étaient judiciairement séparés depuis longtemps.

Le roi, comme nous l'avons dit, lui faisait exactement remettre une pension de mille louis par mois[1]. Mais peu à peu elle en vint à donner tout ce qu'elle avait aux pauvres; elle travaillait pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers. A Fontevrault elle avait rassemblé cent pau-

d'empressement; mais, quand on est si dépaysé que je le suis présentement, on est aussi bien loin que près. »

[1] Le louis ou la pistole valait dix ou onze francs.

vres sous le nom de la *Sainte-Famille*. Mais après avoir acheté Oiron, elle y voulut créer un hospice qui fût tout à elle, qu'elle surveillerait et dirigerait et où l'on prierait pour elle par devoir et par reconnaissance. Elle y établit les pauvres dans de vastes bâtiments avec tout le mobilier nécessaire et une rente au capital de 120 000 livres (plus de 250 000 fr. de notre monnaie); elle leur donna un règlement très-sage et très-détaillé, s'en fit la servante plus que la supérieure et soignait elle-même leurs plaies. Après avoir fait approuver sa fondation par l'évêque de Poitiers, elle la fit confirmer par lettres patentes du roi (1705). Parmi ces pauvres, elle avait institué vingt-quatre vieillards chargés spécialement de prier pour elle, car elle ne croyait jamais faire assez pour obtenir le pardon de ses fautes. Mais elle allait encore au delà et s'imposait des pénitences sans nombre. Sa table qui avait toujours été splendide devint simple et frugale, ses jeûnes se multiplièrent; elle interrompait souvent sa compagnie et le petit jeu auquel elle s'amusait, pour aller prier Dieu dans son cabinet, et ses macérations étaient continuelles. Son enfer eût pu être, comme celui d'Anne d'Autriche, ainsi que le disait Mazarin, de coucher dans des draps de toile de Hollande : elle s'astreignit à ne porter que des chemises et à ne coucher que dans des draps de la toile la plus dure et la plus grossière cachés sous

des draps et une chemise ordinaires, pour dérober au monde cette rigueur. Elle porta des bracelets, des jarretières et une ceinture de pointes de fer. Voilà ce qu'on ignore, quand on parle de la superbe favorite, et ce qu'il est bon que l'on sache pour son honneur et pour celui de la morale.

Faut-il maintenant ajouter une foi complète aux détails que Saint-Simon nous donne, et que nous rapportons à cause de ce qu'ils ont de curieux et de singulier, quoiqu'ils ne cadrent pas tout à fait avec ce que cette pénitence avait de sérieux et de sincère? mais le temps comportait ces singularités.

« Parmi tout cela, dit-il, elle ne put jamais se défaire de l'extérieur de reine qu'elle avait usurpé dans sa faveur, et qui l'a suivie dans sa retraite moins par un reste d'orgueil que par une sorte d'habitude à laquelle tout le monde était accoutumé. Son fauteuil avait le dos joignant le pied de son lit, et il n'en fallait pas chercher d'autres dans la chambre, pas même pour ses enfants naturels, madame la duchesse d'Orléans pas plus que les autres. Monsieur et la grande Mademoiselle l'avaient toujours aimée et l'allaient voir assez souvent; à ceux-là, on apportait des fauteuils et à madame la Princesse; mais elle ne songeait pas à se déranger du sien, ni à les reconduire. Madame n'y allait presque jamais et trouvait cela fort étrange. On peut juger par là comme elle recevait tout le

monde. Il y avait de petites chaises à dos, lardées de ployants de part et d'autre, pour la compagnie qui venait et pour celle qui logeait chez elle, nièces, pauvres demoiselles, filles et femmes qu'elle entretenait et qui faisaient les honneurs. Toute la France y allait, mais de loin en loin et en de rares circonstances. Je ne sais par quelle fantaisie cela s'était tourné de temps en temps en devoir. Les femmes de la cour en faisaient la leur à ses filles, mais d'hommes il y en avait peu sans des raisons particulières ou des occasions. De visites, elle n'en faisait point, pas même à Monsieur, ni à Madame, ni à l'hôtel de Condé. Elle envoyait aux occasions aux gens qu'elle voulait favoriser. Un air de grandeur répandu partout chez elle, et de nombreux équipages toujours en désarroi.

« Elle fut telle jusqu'au dernier jour de sa vie. Sans être jamais malade, elle croyait toujours l'être et aller mourir; et elle était si tourmentée des affres de la mort, qu'elle payait plusieurs femmes dont l'emploi était de la veiller, avec des bougies allumées pendant qu'elle dormait, ses rideaux ouverts[1]. » Dans son dernier voyage à Bourbon, en 1707, elle se trouva tout à coup si mal une nuit, que ses veilleuses envoyèrent avertir tout ce qui était chez elle; elle eut le temps de se confesser

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome V, chap. XXVII.

et de recevoir les sacrements, et fit auparavant entrer tous ses domestiques jusqu'au plus bas et demanda pardon du scandale qu'elle avait si longtemps donné avec une humilité si profonde et si pénétrante que rien ne fut plus édifiant. « Les frayeurs de la mort qui, toute sa vie, l'avaient continuellement troublée se dissipèrent subitement, et ne l'inquiétèrent plus. Elle remercia Dieu en présence de tout le monde de ce qu'il permettait qu'elle mourût en ces lieux où elle était éloignée des enfants de son péché, et n'en parla, dans sa maladie, que cette seule fois, puis elle retomba dans un affaiblissement qui dura trois jours, et dont elle ne sortait que pour s'occuper de l'éternité [1]. » Elle mourut aux eaux de Bourbon le 27 mai 1707, à l'âge de soixante-six ans [2].

Madame de Maintenon fut très-sensible à cette mort. Malgré « la jalousie et la haine extrême que, selon Saint-Simon, elle continua de porter à madame de Montespan, et qui se marquait partout, dit-il,

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome V, chap. XXVII.

[2] « Dans l'année 1707, madame de Montespan tomba malade à Bourbon, où elle était allée prendre les eaux. J'en fus averti à Livry, où j'étais à la suite de Monseigneur. J'en partis à l'instant et arrivai à Bourbon la veille de son dernier jour. Je fus le triste témoin de la mort la plus ferme et la plus chrétienne que l'on puisse voir, et le mérite des bonnes œuvres et d'une sincère pénitence n'ont jamais tant éclaté qu'en sa faveur. » (Mémoires du duc d'Antin, imprimés à petit nombre.)

avec une suite qu'elle n'eut jamais pour aucun autre objet[1] » (nous venons de voir combien cela est faux), elle montra une affliction qu'on remarqua à la cour, et que Saint-Simon, obligé de l'avouer, a cherché à travestir. Elle écrivait quelques jours après à madame des Ursins : « La mort de madame de Montespan ne m'a pas mise hors d'état de vous écrire, madame, mais il est vrai que j'y fus fort sensible, car cette personne-là n'a pu m'être indifférente en aucun temps de ma vie[2]. »

Madame de La Vallière, âme tendre et exaltée, avait enseveli sa pénitence dans un cloître. Madame de Montespan, ardente et fière, pratiqua la sienne devant le monde, et au moment de mourir s'humilia publiquement. Le roi lui-même, sans rien abandonner du rôle que lui imposait la royauté, réparait ses fautes passées par une vie grave, régulière et hautement chrétienne, et semblait par là demander pardon à son peuple des exemples qu'il lui avait donnés. C'est ainsi que la foi de ces temps-là expiait les plus grands scandales par le repentir public, et atténuait la funeste influence qu'ils pouvaient avoir eue sur les mœurs de la nation.

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome V, chap. XXVII.
[2] Lettre du 26 juin 1707.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DE LA COUR.

1686-1697.

(*Suite.*)

Nous avons anticipé sur les dates pour suivre jusqu'à son dernier jour l'illustre favorite dont l'éclat passé attire encore les regards, et dont la vie se trouve si singulièrement liée à celle de madame de Maintenon. Il nous faut revenir à l'époque qui fait le sujet de ce chapitre. La guerre dont nous parlerons plus loin la remplit tout entière, depuis l'année 1688 jusqu'à l'année 1697. Ce fut l'occupation générale de la cour, d'où, à chaque printemps, tous les princes et presque tous les seigneurs partaient pour les différentes armées, et revenaient ensuite passer l'hiver à Versailles. Le roi lui-même s'y rendit dans les années 1691, 1692 et 1693, suivi de madame de Maintenon, des princesses et des dames. Du reste la guerre n'apportait aucun changement au train de la cour : même magnificence, même pompe, mêmes occupations, mêmes plaisirs.

Aucun événement non plus n'en modifia notablement l'aspect, si ce n'est l'arrivée en 1689 du roi et de la reine d'Angleterre, dont la présence y

apporta la gravité du malheur; la mort du grand Condé et de la grande Mademoiselle (1686 et 1693), avec qui disparurent les traces de la vieille cour; et les mariages que nous avons racontés des jeunes princes et des jeunes princesses, qui y firent poindre une cour nouvelle. Je ne parle pas d'une foule de circonstances qui, dans le même intervalle, alimentèrent la curiosité et l'intérêt, et parmi lesquelles les jouissances de l'esprit furent sans cesse renouvelées par les représentations d'*Esther* et d'*Athalie* à Saint-Cyr, par d'autres nouveautés littéraires, par de remarquables productions des arts et des sciences, par la vivacité de la polémique religieuse, qui se ranima à l'occasion des protestants et des quiétistes. Je parle encore moins de mille petits événements, si importants pour les personnes et si considérables pour les courtisans, dont les récits de Saint-Simon abondent.

Mais élevons notre point de vue et agrandissons notre horizon. Puisque tout aboutissait à la cour, comme nous l'avons dit, cherchons à y reconnaître le vrai caractère de l'époque qui nous occupe. Il me semble qu'on est injuste dans la division qu'on fait ordinairement du règne de Louis XIV en deux parties inégales : l'une, étincelante et glorieuse, qu'on termine à la paix de Nimègue; l'autre, marquée d'une décadence successive, à partir de cette paix jusqu'à la mort du roi. Ce règne se divise réel-

lement en trois parties très-distinctes : la première, composée des vingt premières années, époque éblouissante de créations et de conquêtes en tout genre, jusque vers l'année 1680; la deuxième, époque d'équilibre imposant et glorieux, jusqu'à la succession d'Espagne en 1700; et la troisième, période de déclin et de revers, soutenue avec une admirable fermeté, et relevée avec éclat au dernier jour. La vive splendeur, dont brille la première de ces époques, nous empêche de rendre justice aux deux autres. La seconde, celle dont nous nous occupons en ce moment, et où les affaires étaient devenues plus difficiles par les obstacles mêmes qu'avaient créés les succès antérieurs, fournirait encore, à elle seule, la matière d'un beau règne; la troisième a eu en partage, à la place de la gloire, la grandeur dans l'adversité.

Il en résulte aussi qu'on rattache exclusivement et fort injustement le souvenir de madame de Maintenon à ces dernières et malheureuses années. On date de la même époque sa faveur et nos désastres. On ne la voit que là, de même qu'on se la représente toujours vieille et ridée. Il semble que ce soit elle qui ait apporté, avec la dévotion, la fin des succès, le commencement des revers, l'épuisement des esprits, l'affaiblissement dans l'État, l'ennui et la tristesse à la cour.

Il y a là un grave anachronisme. Sa faveur at-

Digitized by Google

teignit son plus haut point de 1683 à 1685, année où elle épousa le roi; c'était le moment du plus grand éclat. On ne trouvera pas depuis, je m'imagine, un symptôme de décadence dans les chefs-d'œuvre d'*Esther* et d'*Athalie*, qui lui durent l'existence, ni dans les victoires de Catinat et de Luxembourg, ni dans l'attitude de la France, qui, après une lutte de dix ans, seule contre toute l'Europe, en vint à recueillir cette succession d'Espagne, convoitée depuis Henri IV et Richelieu, objet de tant de traités et de tant d'alliances, et qui nous faisait régner des deux côtés des Pyrénées, but de notre politique depuis plus d'un siècle. Mais ce n'est pas assez dire : je voudrais restituer à cette époque du milieu du règne son véritable caractère, et la replacer au rang qui lui appartient sous le rapport littéraire, moral et politique.

Parlons d'abord du mouvement des lettres et des esprits. Il ne se ralentissait nullement; loin de là. Nous nommions dans le chapitre précédent Racine, Boileau, La Fontaine, La Bruyère, Fénelon, donnant en ce même temps à la France *Athalie*, les *Caractères*, le *Télémaque;* il y aurait d'autres noms à citer au second rang. Regnard, plein de vigueur comique, de naturel et de gaieté, se montrait alors, quoique à distance, l'héritier de Molière[1],

[1] Regnard travailla pour le théâtre de 1688 à 1708. *L'Homme*

dont le comédien Dancourt rappelait aussi l'école, bien que de plus loin, par l'originalité de ses bouffonneries[1]. *Le Chevalier à la mode* est au *Bourgeois gentilhomme* ce que *le Joueur* est au *Misanthrope*[2]. Le théâtre continuait à vivre de la vie que lui avaient donnée les maîtres, et jusqu'à la fin du règne il fit preuve d'une activité inventive et souvent heureuse par les productions de Crébillon, de Campistron, de Longepierre, de Lafosse, de Boursault, de Brueys[3] qui, dans *l'Avocat patelin*, faisait entendre le dernier éclat de rire de la franche gaieté gauloise. Thomas Corneille prolongeait l'écho du nom de son frère, Jean-Baptiste Rousseau était proclamé notre pre-

à bonnes fortunes est de 1690, *la Sérénade*, de 1694, *le Joueur*, de 1696, *le Distrait*, de 1697, *les Folies amoureuses*, de 1704, *les Ménechmes*, de 1705, *le Légataire universel*, de 1708.

[1] Dancourt commença à paraître au théâtre en 1685. Il fut, comme Molière, comédien en même temps qu'auteur. C'était toujours lui qui portait la parole au nom de ses camarades, quand ils étaient admis devant le roi. On raconte que, s'étant un jour trouvé mal dans l'appartement de Louis XIV, ce prince prit lui-même la peine de courir à une fenêtre et de l'ouvrir pour lui donner de l'air.

[2] Voy. l'Histoire de France par H. Martin, tome XVI, livre V.

[3] La première tragédie de Crébillon, *Idoménée*, fut représentée en 1703, et *Rhadamiste* en 1711. Campistron, élève de Racine, travailla pour le théâtre de 1683 à 1705. Longepierre donna *Médée* en 1694. Lafosse donna *Manlius* en 1698, et

mier poëte lyrique[1]. Le Sage se préparait à perfectionner un genre de composition encore nouveau, en faisant passer la vraie comédie de la scène dans le roman[2]. Il faudrait encore compter une foule d'ouvrages qui reproduisaient, à divers degrés, les qualités essentielles de la littérature régnante, l'ordre, la clarté, le jugement, la simplicité, et cette belle langue qui se fait reconnaître, dès la première page, dans les écrits de cette génération. Il faudrait nommer Fléchier, Mascaron, le père La Rue, Quinault, Saint-Évremont, Chaulieu, Lamothe[3], Fontenelle, écrivain clair et précis, esprit généralisateur et fin, qui éveillait le goût de la science par la *Pluralité des mondes* (1686) et l'*Histoire des oracles* (1687), et la popularisait par ses spirituels *Éloges des savants*. Ajoutons même l'Écossais Hamilton, naturalisé français par son style, et le premier modèle de cette langue brillante et naturelle

d'autres pièces jusqu'en 1703. *Le Mercure galant*, de Boursault, est de 1683, et sa dernière pièce, *Ésope à la cour*, de 1701. Brueys donna *le Grondeur* en 1691, et, après plusieurs autres comédies, *l'Avocat patelin* en 1706.

[1] Thomas Corneille ne mourut qu'en 1709. — J. B. Rousseau, né en 1670, mourut en 1741.

[2] *Le Diable boiteux* et *Crispin rival de son maître*, sont de 1707, *Gil Blas* et *Turcaret*, de 1709.

[3] Fléchier mourut en 1719, Mascaron en 1703, Saint-Évremont en 1703, Chaulieu en 1720, Lamothe en 1731.

Digitized by Google

qui nous charme dans Voltaire. N'était-ce pas là une littérature encore bien vivante et bien animée? Et si l'on peut déjà y découvrir quelques signes de transition entre la grande école du XVIIe siècle et celle du XVIIIe, le talent ne s'y montre-t-il pas toujours vrai, et digne des grands maîtres qui étaient encore là pour l'inspirer ou le contenir?

Oublierons-nous les femmes qui, dans ce siècle, ne furent pas moins célèbres que les hommes? Ces femmes supérieures par l'âme et par l'esprit, qu'on rencontrait également à la cour et dans les salons, dans les châteaux et dans les couvents, qui écrivaient admirablement sans se croire auteurs, et qui tiennent une si belle place dans nos fastes littéraires? Madame de Sévigné et madame de La Fayette ne moururent qu'en 1696, et laissèrent sur la scène des contemporaines et des héritières.

Si quelque chose peut témoigner du mouvement des esprits à cette époque, et du rôle qu'y jouaient les lettres, c'est assurément la guerre littéraire qui éclata avec tant de vivacité, à propos des *anciens* et des *modernes*, au sein de l'Académie et de la société. Ce fut au nom du XVIIe siècle et dans l'enthousiasme de sa gloire, qu'en 1687 Charles Perrault, dans un poëme intitulé *le Siècle de Louis le Grand*, leva le premier l'étendard contre les anciens. Ce fut aussitôt un soulèvement général parmi les érudits et les hommes de

Digitized by Google

lettres qui faisaient le plus d'honneur à la France. Perrault soutint courageusement la lutte dans un ouvrage sérieux et un peu paradoxal, intitulé *Parallèle des anciens et des modernes*[1]; vaste sujet dont le principe, quoique faussement appliqué aux œuvres d'imagination, ne manquait, sous les autres rapports, ni de portée ni de nouveauté, mais où, à force de s'échauffer en développant sa théorie du progrès continu, l'auteur en vint à blasphémer tous les grands noms de la Grèce[2].

Chacun prit parti. Perrault trouva des alliés dans Fontenelle[3], Lamothe, d'autres encore; et ce fut bientôt une mêlée générale très-vive et très-longue, à laquelle toute la société prit part[4]. Mais tous les

[1] Le Parallèle des anciens et des modernes, en forme de dialogues, quatre volumes qui parurent successivement de 1688 à 1696.

[2] Ils devaient, ces auteurs, demeurer dans leur grec,
Et se contenter du respect
De la gent qui porte férule;
D'un savant traducteur on a beau faire choix,
C'est les traduire en ridicule
Que de les traduire en françois.

(Epigramme de Ch. Perrault, qui termine la préface du tome 1er des dialogues contre Régnier, Dacier et autres traducteurs des anciens.)

[3] Voy. Digression sur les anciens et les modernes (1688). Œuvres de Fontenelle.

[4] Bussy était pour les modernes, ainsi que le père Rapin (voy. ses lettres), et le père Bouhours dans son ouvrage inti-

écrivains éminents s'élevèrent en faveur de l'antiquité.

La Fontaine, devenu tout à coup belliqueux, fut celui qui rompit les premières lances pour elle, dans une épître en vers (1687) adressée au savant Huet, évêque d'Avranches. Celui-ci, dans une excellente réponse en latin, car il n'écrivait presque qu'en latin, se déclara également contre le *Parallèle* de Perrault; et Boileau, qui finit par porter seul tout le poids de cette guerre, retrouva contre Perrault, pour venger Homère et Pindare, tous les traits acérés de ses satires. Louis XIV lui-même fournit à Boileau un argument dans la question[1]. Quant à La Bruyère, aigri par quelque autre cause contre Fontenelle[2], dont les

tulé : Pensées ingénieuses des anciens et des modernes. Le Mercure galant, journal littéraire, avait pris parti pour les modernes. On en disputait dans tous les salons, et cela dura longtemps. — La correspondance de Lamothe et de Fénelon nous fait voir qu'en 1714 cette querelle durait encore. « Est-il possible, écrivait l'auteur du Télémaque, que je contente les deux partis des anciens et des modernes, moi qui craignais tant de les fâcher tous deux!... » (Lettre de Fénelon, du 4 mai 1714.)

[1] Voy. le Discours sur l'ode et Réflexions critiques sur Longin. — Boileau se réconcilia plus tard avec Perrault. (Voy. sa lettre à M. Perrault, de l'Académie française, publiée en 1710, où il fait habilement la part des anciens et des modernes, à l'occasion de la grande controverse.)

[2] A cause, disait-on, de ses critiques sur le discours de réception de La Bruyère à l'Académie.

Digitized by Google

débuts littéraires avaient d'ailleurs été peu approuvés par les maîtres, il tourna amèrement en ridicule son bel esprit affecté et son pédantisme mondain. « Cydias s'égale à Lucien et à Sénèque, se met au-dessus de Platon, de Virgile et de Théocrite, et son flatteur a soin de le confirmer tous les matins dans cette opinion. Uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, il attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les poëtes modernes. Il se met en ce cas à la tête de ces derniers, et il sait à qui il adjuge la seconde place[1]. » Mais La Bruyère n'hésita pas à se prononcer sur le fond de la question. « On ne saurait, en écrivant, rencontrer le parfait, et, s'il se peut, surpasser les anciens que par leur imitation. Combien de siècles se sont écoulés avant que les hommes, dans les sciences et dans les arts, aient pu revenir au goût des anciens, et reprendre enfin le simple et le naturel! On se nourrit des anciens et des habiles modernes, on les presse, on en tire le plus que l'on peut, on en renfle ses ouvrages; et quand enfin l'on est auteur, et que l'on croit marcher tout seul, on s'élève contre eux, on les maltraite, semblable à ces enfants drus et

[1] De la société et de la conversation. Voy. encore cet autre passage : « Ascagne est statuaire, Hégion fondeur, Eschine foulon et Cydias (c'est-à-dire Fontenelle) bel esprit; c'est sa profession.... »

Digitized by Google

forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice[1]. »

Certes le souvenir de tels noms, la citation de tels ouvrages, la vivacité même de la lutte entre de si beaux esprits, n'indiquent nullement la langueur et le dégoût de la littérature. Mais veut-on tourner ses regards d'un côté plus sérieux? On verra, en l'année 1691, l'abbé Fleury poser les assises d'un grand monument dans son *Histoire ecclésiastique*, et se montrer supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé pour la critique historique, et pour la connaissance de l'histoire générale et cela sans préjudice de nombreux et excellents ouvrages sortis de sa plume dans la solitude qu'il s'était faite au milieu de la cour[2]. On verra Mabillon achever sa laborieuse carrière appuyé sur ses dignes élèves et collaborateurs D. Ruinart

[1] La Bruyère paraît désigner encore ici Fontenelle, qui venait de faire paraître ses Dialogues des morts, imités de Lucien, et Saint-Évremont, qui, dans un écrit en vers et en prose adressé à la duchesse de Mazarin, se portait juge dans ce grand débat entre les anciens et les modernes.

[2] L'abbé Fleury fut le précepteur des princes de Conti élevés près du Dauphin, et ensuite celui des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Ses principaux ouvrages sont : l'Histoire du droit français (1674), le Catéchisme historique (1679), les Mœurs des Israélites (1681), les Mœurs des chrétiens (1682), Traité du choix et de la méthode des études (1686), Institution au droit ecclésiastique (1687), les Devoirs des maîtres et

et D. Martène, défendre les lettres et les sciences contre la proscription qu'en voulait faire l'abbé de Rancé dans la vie religieuse[1], puis léguer son héritage aussi bien que celui de Ducange, qui cessait alors de travailler en cessant de vivre (1688), au père de Montfaucon, qui préludait, par des recherches variées sur les origines grecques du christianisme, à son magnifique ouvrage de l'*Antiquité expliquée*[2]. On verra enfin l'école littéraire et mo-

des domestiques (1688), (l'abbé Fleury y a inséré le règlement que le prince de Conti avait fait pour les gens de sa maison); l'Histoire ecclésiastique (1691 et années suivantes), 20 volumes jusqu'en 1514, continués par le père Fabre.

[1] Les principaux ouvrages de Mabillon, postérieurs au grand Traité de la diplomatique, publié en 1681, sont : la Liturgie gallicane (1685); le Traité des Études monastiques (1691), en réponse à l'ouvrage de l'abbé de Rancé, intitulé : De la sainteté et des devoirs de l'état monastique; la lettre sur le culte des saints inconnus contre les fausses reliques (1698), etc. Mabillon mourut en 1707, en travaillant aux annales de l'ordre de Saint-Benoît, achevées depuis par Martène. Louis XIV l'avait envoyé en 1683 et 1685 en Allemagne, et ensuite en Italie, pour rechercher dans les archives et les bibliothèques les pièces les plus propres à enrichir l'histoire de France et celle de l'Église. Il rassembla en effet une immense quantité de pièces utiles et curieuses, et amassa en Italie plus de quatre mille volumes imprimés ou manuscrits, dont il enrichit la Bibliothèque du roi. (Voy. la correspondance de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, publiée en 1843 par M. Valery.)

[2] Montfaucon, né le 17 janvier 1655, mourut le 21 décem-

rale de Port-Royal se continuer dans les derniers ouvrages de ses pieux solitaires persécutés; Baluze et Tillemont, Lelong et Sainte-Marthe poursuivre leurs savants travaux d'érudition historique[1]; et Saint-Réal et Vertot[2] achever leurs récits plus libres, mais remarquables par l'élégance ou par l'éclat. En métaphysique, Malebranche, contemplateur de l'idéal divin et spiritualiste, excessif peut-être, devenait, par la sublimité et la force de sa pensée, par la clarté de son langage et la magnificence digne de Platon avec laquelle il parle de la Divinité, un des grands noms de la philosophie. Ici s'élevait entre Malebranche et Arnauld qui vivait encore, caché en Hollande, et travaillait toujours, une lutte vive et savante sur les idées d'abord et sur la grâce ensuite, lutte « d'une profondeur et d'une sublimité telles, dit Fontenelle, que l'Europe ne pouvait fournir que deux athlètes pareils, bien moins encore des juges, » et dans la-

bre 1741. — Voy. encore l'Histoire de France de H. Martin, tome XVI, livre V.

[1] Baluze, né le 24 décembre 1630, mort le 28 juillet 1718. — Le Nain de Tillemont, né le 30 novembre 1637, mort le 10 janvier 1698. — Le P. Lelong, né en 1665, mort le 13 août 1721. — Le P. Sainte-Marthe, né en 1621, mort le 8 avril 1697.

[2] L'abbé de Saint-Réal, né en 1639, mort en septembre 1692. — L'abbé de Vertot, né le 25 novembre 1655, mort le 15 juin 1735.

quelle cependant intervint encore le bon sens dominateur de Bossuet[1].

Domat, l'ami de Pascal, l'oracle le plus accrédité de la jurisprudence française depuis Cujas, et très-protégé du roi, quoique un peu janséniste, établissait l'ordre dans l'étude du droit civil, non-seulement en substituant à la confusion des compilations de Justinien une classification raisonnée et méthodique, mais en remontant pour cela jusqu'aux premiers principes de l'ordre social, en créant à proprement parler la philosophie du droit, et, comme le disait Boileau, en faisant rentrer la raison dans la jurisprudence[2]. A côté de lui, le savant jurisconsulte Eusèbe de Laurière faisant preuve d'une science et d'une sagacité dignes de Ducange, formait l'immense collection des lois et des coutumes de la France et de l'Europe (1692-1715), origine de ce beau recueil des ordonnances de nos rois poursuivi jusqu'à nos jours[3]. Voilà par quelles productions,

[1] Malebranche, né le 6 août 1638, mourut en 1715. La Recherche de la vérité, dont le premier volume parut en 1674, est son ouvrage le plus célèbre. Il fut suivi d'autres écrits, tels que le Traité de la nature et de la grâce, etc., qui ne furent que le développement du premier, et auxquels succédèrent d'autres ouvrages importants.

[2] Lois civiles dans leur ordre naturel, 5 volumes in-4, 1694. Domat mourut en 1695.

[3] Ce recueil fut commencé en 1699 par les ordres du chancelier de Pontchartrain, et la direction en fut confiée à Laurière.

Digitized by Google

en des genres très-divers, l'esprit en France signalait sa vigueur à une époque où l'on voudrait déjà le croire éteint.

Les académies, de leur côté, n'étaient point oisives. L'Académie française, que décoraient les noms de Bossuet, de Racine, de Boileau, de La Bruyère, de Fénelon, soutenait sans peine son rang et son éclat, et publiait en 1694 la première édition du dictionnaire, où, pour la première fois, se montrait pure et fixée la langue qu'avaient essayée Rabelais, Marot et Montaigne, et qu'avaient ennoblie Pascal, Bossuet et Corneille. En 1699, l'Académie des sciences, fortement réorganisée par un règlement plein de sagesse, recevait une impulsion nouvelle avec la mission de juger les applications de la science à l'industrie, et de les recommander à la sanction de l'État. On voit dans cette savante compagnie Lahire se montrer digne émule de Cassini, Sauveur perfectionner l'acoustique, Varignon découvrir les causes de l'équilibre, Delisle faire de la géographie une science exacte en substituant la précision mathématique aux approximations conjecturales, Tournefort établir le premier une classification vraiment générale dans la botanique (1694), que ses voyages dans le Levant, entrepris aux frais du roi, enrichirent de milliers de plantes non décrites encore (1700); et Fontenelle, secrétaire perpétuel de cette académie et son interprète natu-

rel auprès du public européen, Fontenelle, vraiment supérieur ici, mettre au service de la science, dans ses éloges et ses rapports annuels, un talent littéraire doué des qualités les plus propres à la répandre. La science vivait alors en France d'une vie très-active en présence et en émulation des admirables découvertes, fortement appréciées et contestées quelquefois, de Newton et de Leibnitz, continuateurs et aussi contradicteurs de Descartes, mais éclairant le monde d'une immense et nouvelle lumière.

Le roi se rendait quelquefois à l'Académie des sciences. Il y fit en 1681 une visite dans laquelle il était accompagné du Dauphin, de Monsieur, du prince de Condé et d'une partie de la cour. Il visita la bibliothèque, le laboratoire, où il fit faire devant lui diverses expériences, et la salle des assemblées où on lui présenta les ouvrages des académiciens[1]. Il y vint une autre fois, ou plutôt il la fit monter à Versailles pour assister en sa présence à la dissection d'un éléphant de la ménagerie, qui fut exécutée par Duverney. Il fit également faire sous ses yeux, par MM. les astronomes de l'Académie, les observations relatives à une éclipse solaire qui eut lieu le 12 mai 1706.

C'est vers la même époque (1701) que l'Acadé-

[1] Histoire de l'Académie royale des sciences, année 1681, page 319.

mie des inscriptions, créée en 1663 sous Colbert et appelée d'abord *la petite Académie*, mais formée seulement alors de quatre membres pris dans l'Académie française pour composer les devises des médailles, des monuments et des fêtes, c'est vers la même époque que cette académie, un peu augmentée sous Louvois, fut définitivement constituée par un règlement du 16 juillet 1701, composée de quarante membres, et érigée définitivement en corps savant investi de nouvelles attributions, où les médailles et les inscriptions ne tenaient plus qu'un rang secondaire; académie dont les travaux, à partir de ce moment, devinrent assez célèbres en Europe, pour qu'il soit inutile de les rappeler ici. Lors de cette réorganisation, en 1701, elle comptait parmi ses membres Mabillon, Fontenelle, Rollin, Vaillant le numismate, l'abbé de Vertot, Galland, qui se délassait de ses savantes recherches sur les médailles et sur les Orientaux, en publiant les contes charmants des *Mille et une Nuits*[1]. Qui, en un mot, pourrait énumérer, sans oubli, tous ceux qui,

[1] Le premier volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions fut publié en 1717. La collection se compose de cinquante-deux volumes. Tout le monde est d'accord en Europe pour considérer ce recueil comme celui où l'érudition est la plus variée, la critique la plus forte, l'exposition la plus nette, le style le plus correct et le mieux approprié à cette nature de sujet.

hommes ou femmes, cultivaient avec succès, dans ce même temps, les lettres et les sciences? M. et madame Dacier, dont on publiait alors les principaux ouvrages[1]; mademoiselle de Scudéri, qui écrivait encore, et que soutenaient les bienfaits de madame de Maintenon[2]; l'abbé de Polignac, qui, au milieu de ses nombreuses courses diplomatiques, travaillait à son *Anti-Lucrèce*; madame de Lambert, Valincourt, le père Bouhours et tant d'autres.

D'un autre côté, après la mort de Lebrun, arrivée en 1690, les arts conservèrent encore de célèbres représentants : parmi les peintres, Jouvenet, Mignard, Largilière, Rigault, Coypel, Detroy; parmi les sculpteurs, Girardon, Coustou, Coysevox; et dans l'art sévère de la gravure, Israël Sylvestre, Édelynck et Drevet[3]. Pour la première fois, une grande école nationale s'était formée.

Louis XIV, qui avait un cœur né pour la gloire, et savait goûter tout ce qui la donne, non-seulement

[1] La traduction des comédies de Térence est de 1688, celle de l'Iliade de 1699, celle de l'Odyssée de 1708. Madame Dacier mourut en 1720.

[2] Les Conversations morales et les Entretiens de morale, derniers ouvrages de mademoiselle de Scudéri, sont de 1688 et de 1692. Elle mourut en 1701, à l'âge de 92 ans. « Sans vous, écrivait-elle à madame de Maintenon, sans vous j'aurais bien souffert! »

[3] Nanteuil était mort en 1678.

protégea les arts, les lettres et les sciences, mais il aima ceux qui les cultivaient. Il se plaisait à les entretenir, les visitait dans leurs ateliers[1] et les traitait toujours avec bonté. Ainsi, cette même bonté qu'il témoignait à Racine et à Boileau, il la montrait également à La Quintinie, que nous aurions dû peut-être citer, ainsi que Le Nôtre, parmi les savants.

Il aimait les jardins, était prêtre de Flore,
Il l'était de Pomone encore[2],

a dit de lui La Fontaine.

Il avait apporté de grands perfectionnements à l'art de la greffe. Louis XIV faisait de cet art un de

[1] « Le roi va aux Gobelins voir les dessins de Lebrun.—Il va dans l'atelier de Regnauldin voir les statues que cet artiste fait pour Versailles. » (Gazette du 11 janvier 1692.)

[2] Louis XIV, ayant connu son mérite, le fit venir pour le mettre à la tête de ses jardins. Il institua pour lui la place de directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales. Ce fut La Quintinie qui créa le potager de Versailles, devenu un modèle pour toute l'Europe, malgré la défectuosité du sol, formé d'un étang comblé avec les terres humides et froides qui provenaient du creusement tout voisin de la pièce d'eau des Suisses. Son étendue était de quarante-deux arpents (vingt et un hectares). Le grand potager du roi à Versailles avait été commencé en 1670, sous la direction de La Quintinie, et il fut terminé en 1683. (Voy. Notices historiques sur le potager de Versailles, par M. Leroi, dans les Mémoires de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise.) La Quintinie mourut en 1688.

Digitized by Google

ses amusements ; « et, après avoir causé avec Turenne et Colbert, dit un historien[1], il venait souvent s'entretenir familièrement avec La Quintinie, et façonnait avec lui des arbres[2]. » Il lui avait fait bâtir une maison où tout était distribué comme il le pouvait désirer, et avait pour lui toutes sortes d'attentions. Lorsque La Quintinie mourut, Louis reporta sur sa veuve son affection et ses bienfaits, et lui dit : « Nous venons, madame, de faire une perte que nous ne pourrons jamais réparer[3]. »

Il traitait de la même façon Le Nôtre[4], ce créateur des jardins de Versailles, des Tuileries, de Saint-Cloud, de Chantilly, de Sceaux, de Saint-Germain et de tant d'autres, qui vécut jusqu'à quatre-vingts ans, comblé des bienfaits de son maître et conservant le titre de directeur et de contrôleur des bâtiments du roi, quoique ne travaillant plus. Il avait formé une belle collection de tableaux, de vases de porcelaine, de vases antiques, et surtout de médailles. Louis XIV allait le voir familièrement, et

[1] Pluche, Spectacle de la nature.

[2] On lit sans cesse dans le Journal de Dangeau, à Marly : « Le roi a passé l'après-dîner à tailler ses arbres, » ou : « à faire tailler ses arbres. »

[3] Voy. la Galerie des hommes illustres de Perrault, article La Quintinie.

[4] Mansart et Le Nôtre étaient tous deux décorés de l'ordre de Saint-Michel.

Digitized by Google

s'amusait à lui faire montrer ses médailles, surtout les médailles modernes. Dans le nombre, il y en avait de belles, frappées par les ennemis de Louis XIV; Le Nôtre les montrait aussi au roi, en lui disant chaque fois : *Celle-ci est contre nous* [1]. Un mois avant sa mort, le roi le mena dans ses jardins, et, à cause de son grand âge, le fit monter dans une chaise que des porteurs roulaient à côté de la sienne, et Le Nôtre disait : « Ah! mon pauvre père, si tu vivais, et que tu pusses voir un pauvre jardinier comme moi, ton fils, se promener en chaise à côté du plus grand roi du monde, rien ne manquerait à ma joie [2]. »

Mais que dirons-nous, dans cet inventaire général des œuvres de l'esprit humain, que dirons-nous de celles de Bossuet, alors dans toute l'ardeur de sa lutte contre le protestantisme et les nouvelles erreurs qui menaçaient l'Église? C'était le moment où il publiait son admirable *Histoire des variations de l'Église protestante* [3], chef-d'œuvre historique qui faisait merveilleusement suite, dans

[1] Martin Lister, A Journey to Paris in the year 1698. London, 1699, in-8, page 36.

[2] Saint-Simon, tome II, page 469. — En mai 1693, Le Nôtre fit présent de son cabinet de tableaux et de médailles au roi, qui l'accepta, et le fit placer dans la petite galerie peinte par Mignard. Le Nôtre mourut en 1700.

[3] L'Histoire des variations, 3 volumes in-8, parut en 1688.

Digitized by Google

ce grand combat qui occupa le siècle entier, au chef-d'œuvre dogmatique de l'*Exposition de la foi*, qui avait converti Turenne.

Bossuet venait de fixer, dans la rédaction des quatre fameux articles de 1682, la limite où, sans ébranler l'unité dans l'Église, s'arrêtait en France la dépendance à l'égard du saint-siége, grande question qui remonte à la pragmatique de saint Louis, et qui venait d'être soulevée de nouveau dans l'assemblée du clergé, à l'occasion des anciennes et obscures difficultés de la *régale*. En aucune circonstance, la sagesse, la modération, le grand sens et la clairvoyance de Bossuet ne rendirent un plus éminent service que dans cette crise religieuse où le schisme faillit éclater. Il avait, par avance et pour dissiper toute crainte, proclamé bien haut l'union dans la foi, sans rien sacrifier de l'autorité épiscopale et du pouvoir temporel, par son magnifique sermon sur l'unité de l'Église, prononcé à l'ouverture de l'assemblée, sermon où le raisonnement le plus vigoureux et le mieux enchaîné se dérobe sous l'expression de l'enthousiasme; véritable hymne triomphal où, après avoir comparé l'Église à Israël voyageant dans le désert, à la hiérarchie du chœur des anges dans le ciel, à l'unité même des trois personnes divines dans l'éternité[1], il explique le mys-

[1] « Comme vous êtes en moi et moi en vous, ô mon père,

tère de l'unité catholique en faisant voir qu'elle a été formée non-seulement par le Saint-Esprit, mais par le gouvernement établi de Jésus-Christ lui-même, qui parmi tous ses disciples en choisit douze, et parmi ces douze en choisit un, dont la primauté s'établit successivement à Jérusalem, à Antioche, et vint se fixer à Rome dans la chaire de saint Pierre; qu'à cette chaire de vérité est attaché le pouvoir des clefs, c'est-à-dire le symbole de l'autorité et le droit de lier et de délier, droit qui est ensuite donné aux douze, non en même degré ni en même étendue, mais par une mission immédiate aussi, et par le souffle divin également répandu sur tous; que de là dérive l'unité dans le corps épiscopal comme dans saint Pierre lui-même, et tout l'ordre de la juridiction ecclésiastique, de telle sorte que tous les Pères ont reconnu la plénitude de puissance apostolique dans le successeur de Pierre, réglée dans son exercice par les canons, c'est-à-dire par les lois communes de toute l'Église; et après l'avoir enfin montrée, cette Église divine, belle et une dans son tout, et avoir exposé sa marche merveilleuse à travers l'histoire du monde, inébranlable aux persécutions, terrible aux hérésies, puis attirant successivement tout à elle, juifs et gentils, rois et empereurs, et

ainsi qu'ils soient un en nous. Qu'ils soient un comme nous, qu'ils soient un en nous. » (Jean. XVII, 21, 22.)

parvenant enfin à cimenter l'union précieuse du sacerdoce et de l'empire, il s'écrie en commençant la seconde partie de son discours : « Paraissez maintenant, sainte Église gallicane, avec vos évêques orthodoxes et vos rois très-chrétiens, et venez servir d'ornement à l'Église universelle ! » Et alors il rappelle toute son histoire, ses merveilleux commencements, ses luttes contre l'hérésie, tous ses saints et tous ses docteurs, ses rois toujours protecteurs du saint siége sans jamais cesser de lui être soumis, l'indépendance temporelle des souverains pontifes fondée par Charlemagne, tant de papes fugitifs protégés et rétablis par ses successeurs, la foi et le respect de la papauté inébranlables dans la maison royale et dans la France. Mais il rappelle aussi ces maximes professées non depuis peu, mais de tout temps, qui sont de tous les siècles de l'Église, qui ont été consacrées par Charlemagne et saint Louis, par saint Bernard et le concile de Constance, et qu'il explique avec les tempéraments les plus judicieux et les plus sages ; ces maximes qui reconnaissent toute l'Église dans le saint-siége principalement, et dans le corps épiscopal uni à son chef, qui ne trouvent rien au-dessus du pape que l'Église catholique tout entière, et qui se résument dans la pragmatique de saint Louis, c'est-à-dire « le droit commun, et la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institu-

tions des saints Pères. » — « Ne demandez plus, dit-il alors, ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane; les voilà toutes dans ces précieuses paroles de saint Louis; nous n'en voulons jamais connaître d'autres. » Aussi, s'écrie-t-il de nouveau : « Qu'elle est belle, cette Église gallicane pleine de science et de vertu! Mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Église catholique, et qu'elle est belle saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-à-dire au successeur de saint Pierre! »

C'est cet idéal de la tradition que Bossuet opposait victorieusement dans l'*Histoire des variations* aux contradictions du protestantisme. Mais à ne considérer ce bel ouvrage que sous le rapport de l'art, qui ne comprend que la composition, la méthode, le plan, la proportion, la clarté, la variété, le mouvement et jusqu'aux portraits même, tracés de main de maître, aient dû entraîner l'admiration universelle? L'auteur, tour à tour historien, moraliste, légiste, théologien, controversiste, s'élevait en quelque sorte au-dessus du sujet même, et montrait comment les novateurs sont entraînés par l'orgueil et le goût du pouvoir, comment ils exploitent leurs doctrines, comment ils en sont eux-mêmes les dupes, comment ils ne peuvent en arrêter les conséquences, et faisait voir tout ce qu'engendre l'amour des nouveautés; de même que dans les nombreux personnages qu'il avait à produire, il peignait tous les

Digitized by Google

genres de caractères, et le fond même des passions humaines transportées sur le théâtre religieux : les emportés comme Luther, les modérateurs impuissants comme Mélanchthon, les hommes de tiers parti comme Bucer, les exaltés comme Zwingle, les tyrans comme Calvin. Aussi, aujourd'hui encore, malgré le fond sérieux et dogmatique du sujet et ce qu'il a perdu d'intérêt de circonstance, cette lecture est-elle assez attachante pour qu'on ait peine à la quitter.

L'*Histoire des variations* remua tout le protestantisme. Ses plumes les plus habiles, Basnage, Burnet, et surtout Jurieu, s'efforcèrent d'y répondre; et ce fut l'occasion de cette nouvelle série d'écrits éloquents, consacrés à la pure polémique, les six *Avertissements aux protestants* et la *Défense de l'Histoire des variations*[1], où, devant le monde attentif, l'infatigable prélat développa toutes les ressources de la plus forte controverse.

Son œil perçant voyait déjà s'agiter sourdement certaines doctrines qui, sorties de cette terrible école du libre examen, aussi bien que des conséquences exagérées du système de Descartes, et qui, tirées aussi des déductions extrêmes de la philosophie expérimentale de Locke et de Newton, comme

[1] La Défense de l'Histoire des variations parut en 1691, et les six Avertissements, de 1689 à 1691.

Digitized by Google

des sublimités mêmes de Malebranche, et surtout des attaques de Spinoza contre les Écritures tendaient à miner la théologie, à réduire le christianisme à la simple foi en la divinité du Christ, bientôt même à sa mission divine seulement et non plus à sa divinité[1], et il combattait ces doctrines en faisant apercevoir leurs conséquences fatales, en montrant la pente de la réforme vers le socinianisme, où elle avait touché dès son origine par Socin, en indiquant sa chute presque inévitable dans le déisme philosophique.

C'est pour cela qu'il s'éleva vivement contre l'abbé Dupin, qui, en approfondissant l'étude des Pères, s'était laissé entraîner à quelques erreurs[2]; et surtout contre Richard Simon (1703), écho lointain de Spinoza, qui, dans la critique des livres sacrés, ébranlait l'authenticité des textes[3]; redoutant l'esprit novateur partout, dans l'Église comme hors de l'Église, et combattant avec non moins de viva-

[1] « En un mot ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Église, et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre, avant de s'engager tout à fait. » (Lettre de Bossuet.)

[2] Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, 5 vol. 1686-1705. Il composa plusieurs autres ouvrages. — Mort en 1719.

[3] Histoire critique de l'Ancien Testament. Le père Simon mourut en 1712.

Digitized by Google

cité, dans la fameuse querelle du quiétisme (1697), que nous étudierons à part, les écarts du sentiment religieux, qui, sous les apparences d'une perfection impossible, pouvait, de son côté, conduire fatalement aux erreurs d'un déisme mystique.

Voilà par quels beaux écrits, à ne considérer ici que la question d'art, Bossuet soutenait à sa plus grande hauteur la gloire littéraire de cette époque, accumulant les chefs-d'œuvre sans y songer, et mettant à tout ce qu'il touchait le sceau de son génie.

Je le demande, ce tableau rapide et imparfait des travaux accomplis dans l'empire des lettres, où dominaient encore tant de noms fameux, où l'esprit français conservait hautement sa supériorité et les nobles qualités qu'il avait acquises, ce tableau témoigne-t-il d'un état de décadence et d'abaissement? N'a-t-on pas le droit de dire, puisque tous ces travaux appartiennent à l'époque dont nous nous occupons, que le grand siècle était encore debout tout entier, et que la belle et grande littérature, quoique moins bruyante et plus grave peut-être qu'à son début, subsistait toujours?

Quel mouvement d'esprit en tout genre! quels aliments pour l'intelligence et la pensée! que de fortes discussions, que d'intéressants entretiens auxquels la cour était loin d'être étrangère, et qui s'alliaient à l'esprit gracieux des femmes, à la conver-

sation piquante des salons, et même au bavardage élégant et léger du monde !

C'est au milieu de ce mouvement d'esprit, c'est entre Bossuet, Fénelon, Racine, Boileau, et autres personnes d'élite, que vivait madame de Maintenon; c'est en présence de cet éclat continu qu'elle jouit longtemps de sa faveur et de ce qu'on appelle son influence. Qu'on y joigne la majesté du trône, les célébrités qui l'entouraient encore, le sentiment partout répandu de la gloire nationale; qu'on se représente ce travail, à la fois actif et calme, des intelligences, cette émulation féconde des arts et des sciences, pendant que la France maintenait, les armes à la main, sans se lasser et sans faiblir, sa supériorité sur toute l'Europe conjurée contre elle, et qu'on dise s'il y eut jamais rien de plus imposant que la cour de Versailles à cette époque, et rien de plus intéressant que la société dont elle était l'âme, société où les illustrations de tout genre, nous l'avons déjà dit, se rencontraient sans se confondre? Car on se fait une fausse idée de l'ancien régime en ne se rendant pas assez compte des priviléges qu'y donnait l'esprit, et de l'espèce d'égalité qu'il y établissait. C'est même ici le lieu de remarquer tout ce que les hommes de lettres peuvent gagner à fréquenter le grand monde. S'ils y apportent les agréments de l'esprit, ils y trouvent une école de politesse, de bon goût, de nuances déli-

Digitized by Google

cates, des mœurs et des habitudes, une certaine hauteur de sentiments indépendante de celle du génie, qui les perfectionnent et les complètent. En aucun temps ils n'usèrent plus de cette fréquentation qu'au XVIIe siècle ; c'est à cet heureux mélange perpétué depuis, et consacré même par la composition de l'Académie, que sont dues en partie les qualités et la perfection de l'esprit français. Que ce mélange existât dès le XVIIe siècle, c'est ce que les ouvrages et les Mémoires du temps prouvent à chaque page. « Êtes-vous encore, écrivait Boileau au duc de Vivonne après la défaite de Ruyter et la prise de Messine, êtes-vous encore ce même grand seigneur qui venait souper chez un misérable poëte, et y porteriez-vous sans honte vos nouveaux lauriers au second et au troisième étage?... Tout passionné que je suis pour votre gloire, je chéris encore plus votre personne, et j'aimerais encore mieux vous entendre parler ici de Chapelain et de Quinault, que d'entendre la renommée parler si avantageusement de vous[1]. » — « Tous nos amis sont malades, écrivait Racine, entre autres M. le duc de Chevreuse et M. de Chamlay[2]. »

Mais prenons pour exemple La Fontaine, celui qu'on supposerait, par sa simplicité et ses habi-

[1] Lettres de 1676. Voy. Œuvres de Boileau.

[2] Lettre de Racine à Boileau, 1687.

tudes, le moins propre à être l'ornement d'une société aussi relevée et aussi choisie. Il y fut cependant toute sa vie mêlé, et sans aller précisément à la cour, où son humeur indépendante eût trouvé trop de contrainte, il en faisait en quelque sorte partie par ses relations suivies avec ce qu'elle avait de plus éclatant.

Dès son début, on le voit chez le surintendant Fouquet, habitué et comme enfant de la maison, promenant ses distractions et ses rêveries au milieu des merveilles de ce palais et de ces jardins de Vaux qu'il chantait dans ses vers. Il se trouva présent à la fête magnifique que Fouquet donna au jeune roi et à toute sa cour en 1661, apogée de cette prodigieuse fortune qui déjà était à la veille de sa ruine, et la relation la plus détaillée que nous ayons de cette fête est celle qu'il adressa en prose et en vers à son ami Maucroix [1].

Après la chute du surintendant, sur laquelle notre poëte fit répandre aux nymphes de Vaux de si touchantes larmes [2], on le trouve établi chez la duchesse de Bouillon, qui résidait alors à Château-Thierry, au milieu de ses domaines [3], jeune, vive,

[1] Relation d'une fête donnée à Vaux. OEuvres de La Fontaine.

[2] Élégie aux nymphes de Vaux, publiée en 1671.

[3] La duché-pairie de Château-Thierry avait été cédée en

spirituelle et légère, qui mit toute sa coquetterie à captiver, à inspirer ce rare et immortel esprit, le confirma dans sa véritable vocation d'écrire des fables, et, il faut l'avouer, s'amusa aussi à lui faire écrire quelques-uns de ses contes. Lorsqu'elle retourna à Paris, elle l'emmena avec elle, l'admit dans sa société, où Molière et le vieux Corneille se rencontraient avec Turenne et les plus grands personnages, où elle tenait elle-même le sceptre de l'esprit plus hardiment peut-être que n'avait fait madame de Rambouillet, car elle composait, et mieux que quiconque

1651 au duc de Bouillon avec celle d'Albret et les comtés d'Auvergne et d'Évreux, en échange de Sedan, de Raucourt et du duché de Bouillon. La Fontaine écrivait en 1671 à la duchesse :

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
D'une aimable et vive princesse,
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse
Nez troussé, c'est un charme encor, selon mon sens,
C'en est même un des plus puissants.
Pour moi le temps d'aimer est passé, je l'avoue,
Et je mérite qu'on me loue
De ce libre et sincère aveu,
Dont pourtant le public se souciera très-peu;
Que j'aime ou n'aime pas, c'est pour lui même chose;
Mais s'il arrive que mon cœur
Retourne à l'avenir dans sa première erreur,
Nez aquilin et long n'en seront pas la cause....

elle disputait[1]; mais où elle eut le travers, il faut bien l'avouer encore, de prendre parti pour la *Phèdre* de Pradon contre la *Phèdre* de Racine. Là elle fit particulièrement connaître La Fontaine à la duchesse de Mazarin sa sœur, à son frère le duc de Nevers, au cardinal de Bouillon son beau-frère, et notre fabuliste devint tout à fait l'hôte et l'ami des Bouillon[2]. Ses épîtres au plus illustre de tous, au grand Turenne,

[1] Les Sophocles du temps et l'illustre Molière
Vous donnent toujours lieu d'agiter quelque point;
Sur quoi ne disputez-vous point?
(Œuvres de La Fontaine, tome VI, page 526.)

[2] C'est à la duchesse de Bouillon qu'il dédia son roman de Psyché, et il lui donna une nouvelle preuve de dévouement en composant, à sa demande et malgré lui, le poëme du Quinquina, remède récemment découvert, et dont Louis XIV avait chèrement acheté le secret pour le public.

Je ne voulais chanter que les héros d'Ésope,
Pour eux seuls en mes vers j'invoquais Calliope,
Même j'allais cesser et regardais le port,
La raison me disait que mes mains étaient lasses;
Mais un ordre est venu, plus puissant et plus fort
Que la raison. Cet ordre accompagné de grâces,
Ne laissant rien de libre au cœur ni dans l'esprit,
M'a fait passer le but que je m'étais prescrit.
Vous vous reconnaissez à ces traits, Uranie,
C'est pour vous obéir, et non point par mon choix,
Qu'à des sujets profonds j'occupe mon génie....

Digitized by Google

prouvent l'amitié dont ce grand homme l'honorait :

Eh quoi! seigneur, toujours nouveaux combats,
Toujours dangers! vous ne croyez donc pas
Pouvoir mourir! Tout meurt, tout héros passe....
Songez-y bien, si ce n'est pour vous-même,
Pour nous, seigneur.... [1].

Et quelques mois après, la mort justifiait sur le champ de bataille ce prophétique avertissement.

Vers le même temps, La Fontaine était honoré des bontés particulières de la duchesse d'Orléans, douairière, veuve de Gaston d'Orléans, qui non-seulement l'attira au Luxembourg, mais l'attacha à sa personne en le nommant son gentilhomme ser-

[1] Épître à Turenne, 1674. Dans une autre il s'écriait :

Qui n'aimerait un Mars plein de bonté!
En telles gens ce n'est pas qualité
Trop ordinaire. Ils savent déconfire,
Brûler, raser, exterminer, détruire;
Mais qu'on m'en montre un qui sache Marot.
Vous souvient-il, seigneur, que mot pour mot
Mes créanciers qui de dizains n'ont cure,
Frère Lubin *, et mainte autre écriture
Me fut par vous récitée en chemin?
Vous alliez lors rembarrer *le Lorrain* **.

* Épigramme et ballade de Marot.
** Le duc de Lorraine.
(Voy. Œuvres de La Fontaine.)

vant[1]. Il allait également à Chantilly, où le grand Condé l'accueillait avec empressement et faveur, et où, après lui, M. le Prince et M. le Duc le traitèrent avec une égale et généreuse bonté[2].

Puis c'était madame de Montespan, déjà toute-puissante, et sa sœur, madame de Thianges[3], qui l'attirèrent aussi chez elles; là encore il se trouvait mêlé au plus fin de la cour. C'est à la première qu'il adressait le deuxième recueil de ses fables, en 1678 :

[1] M. Walckenaër (Histoire de La Fontaine) dit avoir en sa possession l'original des provisions de cette charge avec les actes d'enregistrement au tribunal de Château-Thierry.

[2] Voy. son épître à M. de Sillery, sur la bataille de Steinkerque, où M. le Duc s'était fort distingué (1692).

[3] C'est madame de Thianges qui le réconcilia avec Lulli, sur la demande de qui il avait fait l'opéra de *Daphné*, auquel Lulli préféra, sans mot dire, celui de *Proserpine*, par Quinault. — (Voy. la comédie intitulée *le Florentin*.)

Vous trouverez que ma satire
Eût pu ne se point écrire
Et que tout ressentiment,
Quel que soit son fondement,
La plupart du temps peut nuire,
Et ne sert que rarement.
J'eusse ainsi raisonné si le ciel m'eût fait ange,
Ou Thiange;
Mais il m'a fait auteur, je m'excuse par là....
(Épître à madame de Thianges, 1680.)

La Fontaine fit depuis pour Lulli deux dédicaces en vers,

Le temps qui détruit tout, respectant votre appui,
Me laissera franchir les ans dans cet ouvrage.
Tout auteur qui voudra vivre encore après lui,
Doit s'acquérir votre suffrage.

destinées l'une à l'opéra d'*Amadis*, l'autre à celui de *Roland*. C'est Louis XIV qui avait donné le sujet d'*Amadis* à Quinault.

Quant à moi dont les chants vous attiraient jadis,
Je dois à votre choix le sujet d'*Amadis*,
Je vous dois son succès, car je ne saurais dire
Entre Phébus et vous lequel des deux m'inspire.
(Dédicace d'*Amadis* au roi, 1684.)

Ce fut encore madame de Thianges qui présenta à Louis XIV la ballade que La Fontaine lui avait adressée sur ses victoires (1684), et elle la commenta avec chaleur, pour que le roi levât la surséance qu'il avait mise à l'admission de La Fontaine à l'Académie, surséance qui avait pour motif la publication des contes. La Fontaine y disait au roi :

Ce doux penser depuis un mois ou deux
Console un peu mes muses inquiètes.
Certains esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits qui ne sont que sornettes;
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux,
Prince, en un mot soyez ce que vous êtes,
L'événement ne peut m'être qu'heureux.

La Fontaine fut reçu en 1684. Le roi dit au directeur : « Vous pouvez recevoir La Fontaine, il a promis d'être sage. » — En 1670, La Fontaine présenta lui-même au roi son roman de Psyché.

C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix.
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces.
Eh ! qui connaît que vous les beautés et les grâces !
Paroles et regards, tout est charme dans vous[1] !

Quand madame de La Sablière, renonçant à tous les plaisirs, même à ceux de l'esprit, se réfugia aux Incurables, où elle immola sa beauté et ses succès au service de Dieu et des pauvres, La Fontaine, qui vivait depuis si longtemps chez elle, trouva un refuge dans l'amitié et la protection généreuse des princes de Conti et de Vendôme, en attendant l'hospitalité de madame Hervard, chez laquelle il finit ses jours. Il devint un des habitués du château d Anet[2] et du Temple, admis dans la société intime de ces princes avec Chaulieu, Campistron, Quinault, J. B. Rousseau, faisant partie de leurs joyeux

[1] Voy. encore la fable composée pour le duc du Maine et intitulée : Les dieux voulant instruire un fils de Jupiter, charmante allégorie. Dans l'édition publiée par La Fontaine, l'intitulé porte seulement : A M. le duc du Maine.

[2] On dit qu'elle (Clio) et ses sœurs, par l'ordre d'Apollon,
Transportent dans Anet tout le sacré vallon,
Je le crois; puissions-nous chanter sous les ombrages
Des arbres dont ce lieu va border ses rivages !

(Derniers vers de Philémon et Baucis, pièce dédiée au duc de Vendôme.) Le duc de Vendôme faisait alors beaucoup planter à Anet.

banquets[1], prenant sa part de la vie d'épicuriens aimables que l'on menait avec eux. Il allait également chez la première princesse de Conti, fille du roi[2], où le grand Dauphin se trouvait sans cesse,

[1] Voy. diverses épîtres au duc de Vendôme, 1691 :

Pour nouvelles de par deçà,
Nous faisons au Temple merveilles.
L'autre jour on but vingt bouteilles,
Régnier * en fut l'arbitrielin.
La nuit étant sur son déclin,
Lorsque j'eus vidé mainte coupe,
Langeamet, aussi de la troupe,
Me remena dans mon manoir ;
Je lui donnai, non le bonsoir,
Mais le bonjour : la blonde aurore,
En quittant le rivage maure,
Nous avait à table trouvés....
Jusqu'au point du jour on chanta,
On but, on rit, on disputa,
On raisonna sur les nouvelles,
Chacun en dit, et des plus belles.
Le grand prieur eut plus d'esprit
Qu'aucun de nous, sans contredit,
J'admirai son sens, il fit rage....

(Epitre au duc de Vendôme, qui était à l'armée, septembre 1689.)

[2] L'ayant vue un jour, en 1689, parée et prête à partir pour le bal, il en rêva la nuit, et le lendemain lui envoya ces vers :

La déesse Conti m'est en songe apparue,
Je la crus de l'Olympe ici-bas descendue.

* Régnier Desmarets, secrétaire de l'Académie.

et où se réunissaient, comme nous l'avons dit, le maréchal de Luxembourg et d'autres seigneurs qui y préparaient leur faveur future. La Fontaine était reçu dans cette société, et plusieurs de ses épîtres en vers et de ses lettres en prose ne seraient pas intelligibles, si l'on ne s'en souvenait[1].

Il était donc constamment en rapport intime avec ce qu'il y avait de plus élevé et de plus brillant. Le comte de Brienne l'appelle dans ses Mémoires son ami. M. de Harlay, le procureur général, se chargea d'élever son fils. Le comte de Fiesque, qui ne l'ai-

Elle étalait aux yeux tout un monde d'attraits,
Et menaçait les cœurs du moindre de ses traits.
Fille de Jupiter, m'écriai-je à sa vue,
On reconnaît bientôt de quel sang vous sortez :
L'air, la taille, le port, un amas de beautés,
Tout excelle en Conti; chacun lui rend les armes;
Sa présence en tous lieux fera dire toujours :
Voilà la fille des amours,
Elle en a la grâce et les charmes.
On ne dira pas moins, en admirant son air :
C'est la fille de Jupiter.
Quand Morphée à mes sens présenta son image,
Elle allait en un bal s'attirer maint hommage.
Je la suivis des yeux....

[1] Voy. l'épître en vers au prince de Conti, sur la mort d'Armand de Conti, son frère; diverses lettres en vers et en prose (1689) sur le procès de mademoiselle de La Force et autres affaires du temps, et la Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince, adressée au même prince de Conti. (Œuvres de La Fontaine.)

mait pas moins, lui faisait mettre en vers ses remercîments au roi[1]. Il vivait en familiarité avec madame de La Fayette, avec M. de Sablé et l'abbé de Servien son frère, et beaucoup d'autres personnages de même qualité[2]; tous les noms qui se trouvent en tête de ses fables, de ses épîtres, de toutes ses œuvres, le prouvent par surcroît. C'était à qui l'accueillerait et lui ferait fête.

Or ce qui se passait à l'égard de La Fontaine lui était commun, quoique à divers degrés, avec tous ceux qui cultivaient les lettres et les sciences, et qui savaient, par leur distinction et leur esprit, faire leur place dans cette grande compagnie. Les preuves, je le répète, en seraient facilement nombreuses. En aucun pays, les lettres ne furent, de tout temps, mieux accueillies qu'en France; mais, à aucune époque, elles ne furent plus

[1] En 1684. Le comte de Fiesque descendait des Fiesque de Gênes, et lors de la soumission de la république, le roi lui fit rembourser une somme de cent mille écus sur les répétitions auxquelles il prétendait.

[2] Il écrit à la fameuse actrice, mademoiselle de Champmeslé, en 1678 : « Que font vos courtisans? charmez-vous l'ennui, les malheurs au jeu, toutes les autres disgrâces de M. de La Fare? Et M. de Tonnerre, rapporte-t-il toujours au logis quelque petit gain?... Mandez-moi s'il n'a point oublié le plus fidèle de ses serviteurs, et si vous croyez qu'à son retour il continuera de m'honorer de ses niches et de ses brocards? »

Digitized by Google

honorées que sous le règne de Louis XIV. De la domesticité où elles s'étaient vues jadis, elles étaient passées sous la protection du roi, et cette protection, loin de les abaisser et de les opprimer, les élevait à l'indépendance.

« Il ne faut pas croire, dit M. Guizot dans ses études sur Corneille, il ne faut pas croire que le pouvoir absolu soit l'ennemi nécessaire des lettres et les ait nécessairement pour ennemies : témoin Louis XIV et son siècle. Mais, pour que les lettres brillent sous un tel régime et l'embellissent de leur éclat, il faut que le pouvoir absolu soit accueilli par les croyances morales du pays, et aussi que le possesseur du pouvoir sache respecter la dignité des grands esprits qui cultivent les lettres, et leur laisse assez de liberté pour qu'ils déploient avec confiance leurs ailes. La France et Bossuet croyaient sincèrement au droit souverain de Louis XIV; mais Molière et La Fontaine frondaient librement ses courtisans, aussi bien que le reste de ses sujets; Racine, par la bouche de Joad, adressait au petit Joas des préceptes dont le grand roi n'était point choqué; et lorsque Louis XIV, dans sa colère contre les jansénistes, disait à Boileau : « Je fais chercher partout M. Arnauld, » Boileau lui répondait : « Votre Majesté a toujours été heureuse, elle ne le trouvera pas. » Et le roi souriait au spirituel courage du poëte au lieu de s'en offenser. A de telles condi-

tions, le pouvoir absolu et les plus grands, les plus fiers esprits peuvent vivre ensemble. »

Il faut le reconnaître, la liberté politique qui, dans le même siècle, se développait et s'affermissait en Angleterre, manquait de plus en plus à la France, où, par mille causes la plupart anciennes et invincibles, la puissance royale, concentrant tout en elle-même, apparaissait à chacun comme le seul ressort de la machine sociale, comme l'agent unique et nécessaire de la vie publique. Mais il y eut une sorte de liberté, la liberté intellectuelle qui vécut toujours dans notre pays. L'esprit ne fut jamais asservi en France. Quelle plus grande preuve en aurait-on que l'empire littéraire exercé par le XVIIIe siècle et les conséquences qu'eut cet empire? C'est qu'en effet, parmi les idées fausses qu'on se fait sur l'ancien régime, il faut encore signaler l'opinion qu'on a de l'état de dépendance où tout le monde alors était placé.

« En voyant, dit M. de Tocqueville, dans son remarquable ouvrage sur l'ancien régime et la révolution, en voyant des citoyens si divisés, un pouvoir royal si étendu et si puissant, on pourrait croire que l'esprit d'indépendance avait disparu avec les libertés publiques, et que tous les Français étaient également pliés à la sujétion; mais il n'en était rien: on aurait tort de croire que l'ancien régime fut un temps de servilité et de dépendance. Le gouverne-

ment conduisait déjà seul et absolument toutes les affaires, qu'il était encore loin d'être le maître de tous les individus. Au milieu de beaucoup d'institutions déjà préparées pour le pouvoir absolu, la liberté vivait; mais c'était une sorte de liberté singulière dont il est difficile aujourd'hui de se faire une idée, et qu'il faut examiner de très-près pour pouvoir comprendre le bien et le mal qu'elle a pu nous faire[1]. » Et l'auteur découvre avec sagacité une foule de faits et de circonstances, d'institutions, de vieux usages, d'anciennes mœurs, d'abus même, qui, sans former de contre-poids légal à l'autorité, « gênaient ses mouvements, entretenaient au fond de l'âme d'un grand nombre d'individus l'esprit de résistance, et conservaient à beaucoup de caractères leur consistance et leur relief. »

Une de ces formes d'indépendance se retrouva dans les lettres. Sous Louis XIV, ni la dignité ni même la liberté ne leur manquèrent. Certes aucun souverain ne fut autant loué par elles; mais cet hymne universel, cet éloge qui était dans toutes les bouches, qui revenait à tout propos et épuisait toutes les formules, outre qu'il était sincère, se trouvait mêlé à des pensées élevées et même à des paroles hardies qui en excluaient la servilité.

[1] L'ancien Régime et la Révolution, par A. de Tocqueville, chap. XI.

Digitized by Google

Nous ne parlerons pas ici de la chaire évangélique, qui en tout temps a non-seulement le droit, mais le devoir d'être libre, et qui, tout en rendant hommage aussi à cette royauté glorieuse, ne lui épargna aucune leçon, ne lui déguisa aucune vérité. Assurément nous aurions pu lui faire une large part dans la gloire littéraire du siècle dont elle fut une branche principale, et montrer en particulier à quelle hauteur elle se maintint dans cette seconde partie du règne dont nous nous occupons. Nous pourrions aussi la justifier du reproche qu'on lui a quelquefois adressé d'avoir trop prodigué les louanges à Louis XIV, louanges cependant qui lui rappelaient toujours son devoir, l'encourageaient à la vertu, et faisaient place à la sévérité quand on croyait la sévérité utile[1]. Mais pour nous en tenir aux lettres proprement dites, qu'on ouvre les œuvres de ceux qui les ont le plus illustrées, on y verra entre autres Molière se donner le droit de contrôle sur les mœurs de la cour aussi bien que sur celles de la

[1] Voy. les Études sur la vie de Bossuet, par M. Floquet, tome III, livres XIV et XV, où l'auteur réfute l'accusation adressée en particulier à Bossuet de n'avoir fait entendre à Louis XIV que les accents de l'adulation : « En tel état que nous serons morts, en cet état immuable nous serons représentés au grand jour de Dieu. Oh! quel renversement en ce jour! oh! combien descendront de hautes places! Fasse le Dieu que j'adore que tant de grands qui m'écoutent ne perdent pas leur rang en ce

ville, et ne faire pas plus de grâce aux vices des grands qu'aux ridicules des bourgeois [1].

Quelle belle leçon le roi lui-même ne recevait-il pas de Racine, quand celui-ci, en présence de toute

jour ! que cet auguste monarque ne voie jamais tomber sa couronne ! qu'il soit auprès de saint Louis, qui lui tend les bras, et qui lui montre sa place ! O Dieu ! que cette place ne soit point vacante ! » (Sermon de Bossuet prêché devant le roi le 1er décembre 1669.) A cette époque, le scandale des amours de Louis XIV était public.

[1] Parlerai-je, monsieur, selon ma conscience,
On, comme auprès des grands on le voit usité,
Faut-il dire la vérité,
Ou bien user de complaisance?...
(*Amphitryon*, acte II, scène I.)

Sosie, à quelle servitude
Tes jours sont-ils assujettis?
Notre sort est beaucoup plus rude
Chez les grands que chez les petits.
Ils veulent que pour eux tout soit, dans la nature,
Obligé de s'immoler....
Vingt ans d'assidu service
N'en obtiennent rien pour nous....
Cependant notre âme insensée
S'acharne au vain honneur de demeurer près d'eux....
(*Amphitryon*, acte I, scène I).

A l'exception des *Femmes savantes* où des pédants sont immolés à un homme de cour, Molière a rarement ménagé la noblesse. M. et Mme de Sotenville, la comtesse d'Escarbagnas, les *Fâcheux* et les marquis du *Misanthrope* en peignent les ridicules. L'athée du *Festin de Pierre* est un gentilhomme.

Digitized by Google

la cour, faisait dire au jeune Joas par le grand prêtre Joad :

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse;
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même,
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.
Ainsi, de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image.
Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage[1]!

La Fontaine, qui, dans ses fables, donne de si sages enseignements à tout le monde, et aux rois comme aux autres, prête un langage bien plus rude au Paysan du Danube.

Craignez, Romains, craignez que le ciel quelque jour
Ne transporte chez vous les pleurs et la misère;
Et mettant en nos mains, par un juste retour,
Les armes dont se sert sa vengeance sévère,
Il ne vous fasse en sa colère
Nos esclaves à votre tour.

[1] Athalie, acte IV, scène III (1691).

Et pourquoi sommes-nous les vôtres? qu'on me die
En quoi vous valez mieux que cent peuples divers....
Rien ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome.
La terre et le travail de l'homme
Font, pour les assouvir, des efforts superflus....
N'a-t-on point de présent à faire,
Point de pourpre à donner? c'est en vain qu'on espère
Quelque refuge aux lois; encor leur ministère
A-t-il mille longueurs....[1].

Ailleurs il fait, par l'entremise du serpent, le procès aux iniquités des grands de la terre :

Mes jours sont en tes mains, tranche-les; ta justice,
C'est ton utilité, ton plaisir, ton caprice;
Selon ces lois condamne-moi....
On en use ainsi chez les grands :
La raison les offense, ils se mettent en tête
Que tout est né pour eux, quadrupèdes et gens[2].

Ce mot de grands pouvait remonter haut, et ces plaintes aller loin sous le voile transparent des Romains. Bossuet, dans l'immortel ouvrage de l'*Histoire universelle*, ouvrage écrit dans le palais des rois et pour l'instruction du fils de Louis XIV, ne dit-il pas en face du monarque, accusé d'un amour excessif de la guerre : « Celui qui sait con-

[1] Le Paysan du Danube, livre XI, fable 7.
[2] L'Homme et la Couleuvre, livre X, fable 2.

Digitized by Google

server et affermir un État a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles. » Ne dit-il pas encore sous le regard du superbe souverain : « Cette suite des empires, même à la considérer plus humainement, a de grandes utilités, principalement pour les princes, puisque l'*arrogance*, compagne ordinaire d'une condition si éminente, est si fortement *rabattue* par ce spectacle. »

Boileau lui-même, qui a si souvent et si finement loué Louis XIV, lui parlait quelquefois avec une grande liberté. Il ne craignait pas de l'offenser en se récriant contre les conquêtes, au moment où le monarque était le plus emporté par le goût de la guerre, et de lui vanter, au contraire, les douceurs et la gloire de la paix :

Oui, grand roi, laissons là les siéges, les batailles....
A quoi bon d'une muse au carnage animée
Échauffer ta valeur déjà trop allumée?
Jouissons à loisir du fruit de tes bienfaits,
Et ne nous lassons point des douceurs de la paix....
On peut être héros sans ravager la terre;
Il est plus d'une gloire. En vain aux conquérants
L'erreur parmi les rois donne les premiers rangs,
Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires....
Mais un roi vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,

Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire,
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire [1].

Je ne sache pas non plus qu'on puisse infliger aux nobles une plus forte correction, ni rabaisser davantage leur sotte vanité, que le fait Boileau dans sa satire sur la noblesse.

Une autre fois, ce sera La Bruyère qui, au moment où la dévotion, sur l'exemple du roi, devenait de mode à la cour, lui donnera ce sage avertissement, à peine voilé sous l'éloge : « C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse. Instruit jusques où le courtisan veut lui plaire, et aux dépens de quoi il ferait sa fortune, il le ménage avec prudence; il tolère, il dissimule, de peur de le jeter dans l'hypocrisie ou le sacrilége; il attend plus de Dieu et du temps que de son zèle et de son industrie [2]. »

La Bruyère, observateur attentif et pénétrant des mœurs de son siècle, et qui, sous un tour original et piquant, en a su faire une critique si hardie et si adroite en même temps qu'il nous en a laissé une si vive peinture, La Bruyère ne ménage rien dans ses moralités sévères, ni rangs, ni conditions, ni les courtisans, ni les nobles, ni la fausse dévotion quand le bon ton fut d'être dévot, ni même cer-

[1] Au roi, 1669, un an après la prise d'Aix-la-Chapelle.
[2] Chapitre de la Mode.

Digitized by Google

taines institutions et certains corps de l'État; que de vérités dures, que de fortes censures adressées aux *grands!* Et on laissa son livre, dévoré par la curiosité publique, avoir neuf éditions en huit ans.

C'est ainsi qu'il osait bien faire ses réserves contre le despotisme : « Dire que le prince est maître absolu de tous les biens de ses sujets, sans égards, sans compte ni discussion, c'est le langage des flatteurs, c'est l'opinion d'un favori qui se dédira à l'agonie. » C'est ainsi qu'il ne craignait pas de mettre les souffrances des peuples en contraste avec les prodigalités des grands, à l'aide d'une allusion détournée : « Il y a des misères sur la terre qui saisissent le cœur : il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. L'on mange ailleurs des fruits précoces; l'on force la terre et les saisons pour fournir à sa délicatesse; de simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'audace d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles[1]. » Et ailleurs, dans cette page sublime sur les paysans : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent

[1] Chapitre des Biens de fortune. Les simples bourgeois sont un peu là pour la forme, et les somptueux soupers de l'hôtel de Condé, auxquels assistait La Bruyère, ont une bonne part de la critique.

et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé[1]. »

Dans le tableau si coloré et si varié de la société de son temps, et tout en puisant ses traits dans l'éternelle nature du cœur humain, La Bruyère n'entendait pas se borner à peindre l'homme en général; c'était surtout l'homme de son siècle qu'il voulait peindre, c'étaient les vices et les travers dont il était témoin, les mœurs et les figures contemporaines, faisant comparaître pour ainsi dire toutes les classes comme sur un théâtre pour les donner en spectacle les unes aux autres, et n'épargnant ses critiques à personne, pas même au roi. N'est-on pas surpris, en effet, de lui entendre dire, au chapitre *du Souverain et de la République*, quoique toujours sous forme d'éloge : « Que sert au bien des peuples et à la douceur de leurs jours que le prince place les bornes de son empire au delà des terres de ses ennemis; qu'il fasse de leurs souverainetés

[1] Chapitre de l'Homme.

des provinces de son royaume; qu'il leur soit également supérieur par les siéges et par les batailles, et qu'ils ne soient devant lui en sûreté ni dans les plaines, ni dans les plus forts bastions; que les nations s'appellent les unes les autres, se liguent ensemble pour se défendre et pour l'arrêter; qu'elles se liguent en vain, qu'il marche toujours et qu'il triomphe toujours[1]; que leurs dernières espérances soient tombées par le raffermissement d'une santé qui donnera au monarque le plaisir de voir les princes, ses petits-fils, soutenir ou accroître ses destinées[2]?... Que me servirait, en un mot, que le prince fût heureux et comblé de gloire par lui-même et par les siens, si, triste et inquiet, je vivais dans l'oppression ou dans l'indigence; si j'avais à souffrir dans ma métairie du voisinage d'un grand...; si enfin, par les soins du prince, je n'étais pas aussi content de ma fortune qu'il doit lui-même, par ses vertus, l'être de la sienne?...

Dans un autre passage, il n'hésite pas à blâmer, avec plus de courage encore peut-être, l'excès du luxe dans un souverain, penchant auquel Louis XIV ne sut jamais résister, lorsque, après avoir présenté cette belle comparaison du troupeau « répandu sur une colline vers le déclin d'un beau jour, et conduit

[1] Allusion aux conquêtes de Louis XIV et à la ligue d'Augsbourg.

[2] Allusion au rétablissement du roi.

par un berger attentif, image naïve des peuples, dit-il, et du prince qui les gouverne, s'il est bon prince, » il ajoute : « Le troupeau est-il fait pour le berger, ou le berger pour le troupeau ? Le faste et le luxe dans un souverain, c'est le berger habillé d'or et de pierreries, la houlette d'or en ses mains; son chien a un collier d'or, il est attaché avec une laisse d'or et de soie. Que sert tant d'or à son troupeau ou contre les loups ? »

Louis XIV se laissait dire de ces choses-là.

Nous ne citerons pas le *Télémaque*, imprimé hors de France, sans le consentement de l'auteur, et dont la publication fut interdite au moment de son apparition[1]. Mais plusieurs des idées hardies, et même chimériques, qui s'y rencontrent sur le gouvernement, les lois et les souverains, et partant les allusions qu'elles pouvaient faire naître, se retrouvent dans quelques-unes des fables écrites pour le jeune duc de Bourgogne, et surtout dans les *Dialogues des morts*, imprimés avec approbation, du vivant de

[1] Un copiste infidèle vendit le manuscrit à la veuve de Claude Barbin, qui commença de le faire imprimer en 1699. La cour, instruite que le Télémaque étoit de l'archevêque de Cambrai, dont le livre des Maximes des saints venait d'être condamné, et dont on surveillait beaucoup alors les écrits et les démarches, en fit arrêter l'impression. Mais quelques exemplaires échappèrent à la vigilance de la police, et furent vendus, avec le reste du manuscrit, en Hollande, où tout l'ouvrage fut

Louis XIV. Fénelon y flétrit hautement le despotisme oriental, « ce gouvernement barbare où il n'y a de lois que la volonté d'un homme ; » il condamne le goût de la guerre et des conquêtes : « Toutes les guerres sont des guerres civiles. Chacun doit infiniment plus au genre humain, qui est la grande patrie, qu'à la patrie particulière dans laquelle il est né. De même qu'un chef de famille ne doit jamais s'entêter de la grandeur de sa maison, jusqu'à vouloir troubler la paix et la tranquillté publique de tout le peuple, de même c'est une conduite insensée, brutale et pernicieuse que le chef d'une nation mette sa gloire à augmenter la puissance de son peuple en troublant le repos et la liberté des peuples voisins. Il n'est donc permis de faire la guerre que malgré soi, à la dernière extrémité, pour repousser la violence de l'ennemi.... » Il ne cache pas davantage le fond de sa pensée sur la forme du gouvernement, qui, selon lui, « devrait être une monarchie réglée par des lois fixes sans rien laisser

imprimé et publié en juin 1699. — M. de Meaux trouva que les derniers livres de ce roman (car ce fut là d'abord le caractère qu'eut ce livre à Paris et à la cour, et on ne se le demandait que sous ce nom : le Roman de M. de Cambrai) étaient une censure ouverte du gouvernement présent, du roi même et des ministres. C'est ce que tout le monde y a vu et le roi comme les autres (quoique Fénelon s'en défendît beaucoup). » (Journal de l'abbé Le Dieu, janvier 1700, page 13.)

à l'arbitraire du souverain, » mais il y joint des maximes politiques qui font déjà pressentir les utopies du royaume de Salente. « L'anarchie, continue-t-il, n'est le comble de tous les maux, que parce qu'elle est le plus extrême despotisme. La populace soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres. Mais il faut un milieu. Ce milieu est qu'un peuple ait des lois écrites, toujours constantes, et consacrées par toute la nation; qu'elles soient au-dessus de tout; que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles; qu'ils puissent tout pour le bien, et suivant les lois; qu'ils ne puissent rien contre les lois pour autoriser le mal; qu'il y ait une liberté modérée par la seule autorité des lois, dont ceux qui gouvernent ne devraient être que les simples défenseurs. Celui qui gouverne doit être le plus obéissant à la loi. Sa personne détachée de la loi n'est rien.... [1]. »

Mais Bossuet, ce défenseur avoué du pouvoir absolu, qui, sans exclure aucune forme de gouvernement, et tenant compte sur ce point du caractère et des antécédents de chaque peuple, regarde, ainsi que tous ses contemporains, la forme monarchique comme la meilleure, Bossuet s'accorde avec Fénelon pour distinguer formellement entre le despo-

[1] Dialogue de Socrate et d'Alcibiade. OEuvres de Fénelon, tome XIX, page 191.

Digitized by Google

tisme qui ne suit que son aveugle caprice et la monarchie absolue qui doit être tempérée par la religion, la justice, la force des mœurs et l'existence de lois fondamentales[1]. Justice de la part des rois, soumission de la part des peuples : en ces deux conditions se résume tout son système, dont il place le fondement dans la raison et dans la conscience. Il est vrai qu'il n'y trouve d'autre sanction que la crainte et le jugement de Dieu ; mais, dans son appréciation générale des choses humaines, il préfère cette sanction, bien qu'il la re-

[1] « L'autorité royale est absolue. Pour rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire. Mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir lorsque nous parlerons de la justice. » (Bossuet, Politique tirée de l'Écriture sainte, livre IV, art. 1.) — Voltaire s'exprime dans le sens de Bossuet, en se plaignant de la confusion qu'on faisait de ces deux termes : « Le despotisme n'est que l'abus de la monarchie, comme dans les États libres l'anarchie est l'abus de la république.... Pour moi, je n'ai entendu par le despotisme de Louis XIV que l'usage toujours ferme, et quelquefois trop grand qu'il fit de son pouvoir légitime. Mais je défie qu'on me montre aucune monarchie sur la terre, dans laquelle les lois, la justice distributive, les droits de l'humanité, aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait fait de plus grandes choses pour le bien public que pendant les cinquante années que Louis XIV régna lui-même. (Supplément au Siècle de Louis XIV, Ire partie.)

Digitized by Google

connaisse parfois impuissante, à la sanction plus terrible et souvent aussi vaine des révolutions[1]. Aussi fait-il à la monarchie des conditions sévères dans les instructions qu'il donne au roi futur, par les maximes et les règles qu'il impose à la royauté, en lui dictant ses devoirs dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte :*

« Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer; il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas. — Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. — La vie du prince doit être sérieuse. — Il n'y a rien de plus grave et de plus sérieux que l'office de la royauté. — Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple. — Le prince inutile au bien du peuple est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise. — Ceux qui aiment la guerre et la font pour contenter leur ambition sont ennemis de Dieu. — Les princes ne sont pas affranchis des lois. — Dans le gouvernement légitime (par opposition au

[1] « Il y en a, dit-il, qui, touchés de ces inconvénients (d'un pouvoir sans bornes), cherchent des barrières à la puissance royale, ce qu'ils proposent comme utile, non-seulement aux peuples, mais encore aux rois, dont l'empire est plus durable quand il est plus réglé. Je ne dois point entrer ici dans ces restrictions, ni dans les diverses constitutions des empires et des monarchies; ce serait m'éloigner de mon sujet. » (Politique, livre X.)

gouvernement arbitraire), les personnes sont libres, et la propriété des biens inviolable. — Il y a des lois dans les empires légitimes, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, et il y a toujours ouverture à revenir contre ou dans d'autres occasions ou dans d'autres temps. — L'action contre les injustices et les violences est immortelle [1]. »

Telles étaient la dignité et la liberté des lettres sous Louis XIV, contenues chez les grands esprits qui les cultivaient, plus encore par les bienséances que par les lois. Tel était l'ensemble varié, animé, puissant, et ayant sa place dans la société du temps, que présentait l'état des lettres à l'époque dont nous parlons. On remarquera avec quelle vigueur elles se soutenaient, et l'on se demandera s'il est vrai que, du moment où le crédit de madame de Maintenon, et avec elle l'esprit dévot se placèrent sur les degrés du trône, l'éclat du règne commença à s'éteindre, les esprits à dégénérer, les chefs-d'œuvre à disparaître, la décadence à se montrer de toutes parts.

Il en est de même de cette opinion quelquefois énoncée, que la véritable grandeur littéraire du XVIIe siècle n'appartient pas à Louis XIV, en ce que ses plus grands et ses plus mâles représentants, dit-

[1] Fénelon avait mis le traité de Bossuet sur la politique (encore manuscrit) entre les mains du duc de Bourgogne.

on, Pascal, Bossuet, Descartes, Molière, madame de Sévigné même, se sont formés avant qu'il régnât, et que son influence, au contraire, en substituant la noblesse à la grandeur, la simplicité à la naïveté, la dignité à la force, aurait produit sur tous les autres esprits, sans excepter Racine et Boileau, un commencement de dégénérescence.

Cette opinion un peu subtile se trouve être une question de dates. Assurément Louis XIV n'est pas le créateur des génies qui illustrèrent son règne, et qui, avant tout, s'appartiennent à eux-mêmes, et il est encore vrai, comme nous l'avons reconnu, que la première partie du siècle a préparé la seconde. Mais si la plupart des talents qu'on peut regarder comme antérieurs d'origine et de formation à sa royale influence n'ont eu tout leur épanouissement et donné leurs plus beaux ouvrages qu'au plus fort de cette influence même, il faudra convenir du moins que, si elle ne les a pas produits, elle ne les a ni affaiblis ni énervés. Or, comme on l'a déjà observé[1], si *le Cid* et *Polyeucte* appartiennent aux années 1636 et 1640, le *Discours de la Méthode* à l'année 1637, les *Provinciales* à celle de 1656, il faut reconnaître que *le Misanthrope* et *le Tartufe*, c'est-à-dire les grands chefs-d'œuvre de Molière, sont de 1666 à 1667, que *l'Avare* et

[1] Voy. Lettres sur Bossuet, par M. Poujoulat.

les *Femmes savantes* sont de 1669 à 1672, les belles *Oraisons funèbres* de Bossuet de 1669 à 1686, le livre *de l'Exposition de la foi* de 1671, l'*Histoire universelle* de 1681. La *Connaissance de Dieu et de soi-même*, les *Méditations sur l'Évangile* et les *Élévations sur les mystères*, écrites dans l'intervalle des querelles avec les protestants et les quiétistes, tant d'autres chefs-d'œuvre enfin datent de 1680 à 1700, et c'est en 1688 que parut l'*Histoire des variations*.

Cependant Molière et Bossuet vécurent tout aussi près de Louis XIV que Racine et Boileau. C'est de 1668 à 1678, et même à 1694, c'est-à-dire au plus haut point de l'ascendant du roi, que La Fontaine publia ses fables immortelles; c'est dans le même temps que Boileau faisait des vers si parfaitement; que Bourdaloue prêchait ses admirables sermons, que La Bruyère mettait au jour ses *Caractères;* que madame de Sévigné écrivait ses lettres charmantes. On peut sans doute préférer madame de Sévigné à madame de Maintenon, mais elles sont contemporaines, formées à la même école, et leur mérite différent tient uniquement à la différence de leur caractère et de leur esprit. Enfin, c'est en 1691 que parut *Athalie*, le chef-d'œuvre de l'esprit humain; c'est même plus tard que mûrit le génie de Fénelon. Et cet autre écrivain, si prisé aujourd'hui, dont l'autorité s'affaiblira dans l'avenir, mais dont

on admirera toujours, à travers ses incorrections et ses longueurs, l'originalité, l'énergie, l'imprévu des expressions, des traits que l'on compare quelquefois à ceux de Tacite, un pinceau inimitable dans les scènes qu'il peint, ou dans les portraits qu'il trace aussi bien d'un mot que d'une page, et cette indépendance d'une langue qu'il semble inventer exprès, mais qu'il tire souvent aussi, on ne le sait pas assez, des tours singuliers, des locutions vives et pittoresques, en usage dans la conversation habituelle des salons, et qu'un autre écrivain n'eût pas osé reproduire, Saint-Simon eu un mot, où s'était-il formé, dans quel milieu, comme on dit, sous quels regards écrivait-il, si ce n'est sous les regards du roi, si ce n'est au sein de la cour déjà vieillie, où il n'a paru qu'à la fin du siècle, et d'où il ne bougea jusqu'à la fin du règne?

Après cela nous ne dirons rien de cet autre reproche qu'on a semblé faire quelquefois à Louis XIV et même à madame de Maintenon, de ce que Corneille et Racine n'eurent pas de successeurs; il suffirait de répondre que rien ne dure au même point ici-bas, et de demander si l'antiquité a eu beaucoup de Cicérons, de Virgiles et d'Homères.

Il est donc permis de répéter, et après tout, c'est ce que nous voulions établir, qu'à l'époque dont nous nous occupons, le grand siècle était encore debout tout entier, et que ni la faveur de

Digitized by Google

madame de Maintenon, ni l'influence religieuse qui s'était accrue, n'avaient ralenti le mouvement intellectuel ni abaissé le degré de puissance qui ont placé ce siècle si haut dans l'histoire. Il semble même qu'il avait acquis alors un degré de maturité et de moralité qui pouvait le faire paraître comme parvenu à son point le plus accompli, et c'est de ce caractère moral que nous voulons à présent dire un mot.

Il est certain, en effet, que l'esprit du siècle s'était modifié à certains égards, et que du côté moral il se présentait sous un aspect nouveau. Le changement fut surtout dans la vie du roi, changement qui s'étendit à toute la cour. La génération qui avait participé à l'ardeur et à la dissipation de sa jeunesse participa à sa gravité en avançant en âge avec lui, et servit à contenir par son exemple la génération qui lui succédait. Cela ne veut pas dire que la cour devint en un instant toute sainte ou tout hypocrite. Dans la vie brillante qu'on y menait, elle continua d'offrir assez d'occasions, assez de séductions, assez de plaisirs, pour que l'enivrement du monde y eût sa part accoutumée. La jeunesse, la beauté, les passions y trouvèrent, comme en tout temps, leurs entraînements inévitables, et nous en avons laissé apercevoir plusieurs indices. Mais le désordre, la galanterie, l'éclat des aventures y furent moins communs et plus contenus, la régularité dans la

conduite devint plus générale, la piété plus répandue, le scandale ne fut plus permis. Nous avons, il est vrai, signalé précédemment ce petit groupe d'épicuriens qui eut d'abord pour chefs et pour protecteurs les Vendôme et les Conti, ensuite le régent futur, et qui bravait à huis clos, dans le voisinage de la cour, les bienséances qui en étaient devenues la loi rigoureuse; c'est que toute société a sa lie : dans celle même qui est la mieux réglée, il y a un dessous corrompu, une fange secrète, que les chansons et les satires du temps révèlent assez. Mais envisagez le caractère général des mœurs; consultez par exemple dans la littérature ce qui ordinairement les peint le mieux et retrace le plus fidèlement les idées et les sentiments d'une époque, le roman et le théâtre; vous y verrez sans doute le tableau de la passion, mais presque toujours la victoire du devoir aux prises avec elle, et non, comme de nos jours, le triomphe habituel de la passion sur le devoir; vous y trouverez la dignité et la pureté des affections, et non la peinture complaisante de l'amour grossier et coupable. En un mot, la différence morale de cette époque et de la nôtre se fera sentir par le rang différent qu'elles assignent à la passion dans les œuvres de l'imagination et de l'esprit[1]. La première nous représente

[1] Voy. Cours de littérature dramatique, par Saint-Marc Girardin, t. III.

un reflet de la réalité, une expression idéale peut-être, mais non fausse, d'une société où malgré les entraînements du cœur, le sentiment du devoir ne s'effaçait pas, et tôt ou tard reprenait ses droits par le repentir. C'est pour cela que l'harmonie morale de cette société n'était pas dérangée, et que les faiblesses qu'on y découvre, ou les excès qui s'y cachaient, tranchaient à peine sur le fond général, dont les deux traits principaux étaient la gravité et l'ascendant du sentiment religieux.

Ces deux caractères, dont le siècle entier fut empreint, acquirent toute leur valeur et toute leur puissance à l'époque que nous décrivons en ce moment. Dès l'année 1689, madame de La Fayette écrivait : « Hors de la piété point de salut, pas plus à la cour que dans l'autre monde. » Et les traits nombreux et piquants dont La Bruyère frappe les dévots de cour dans son chapitre *de la Mode*[1], prou-

[1] « Celui qui, depuis quelque temps, à la cour était dévot, et par-là, contre toute raison, peu éloigné du ridicule, pouvait-il espérer de devenir à la mode?... De quoi n'est point capable un courtisan dans la vue de sa fortune, si, pour ne la pas manquer, il devient dévot? Celui qui a pénétré la cour, connaît ce que c'est que vertu et ce que c'est que dévotion ; il ne peut plus s'y tromper. Un dévot est celui qui, sous un roi athée, serait athée.» (Chapitre de la Mode.) La Bruyère a soin d'avertir qu'il veut parler des faux dévots.

vent non-seulement qu'on y était dévot, mais qu'on s'efforçait de le paraître.

Il est certain que l'exemple du roi, l'esprit du temps et l'influence même de madame de Maintenon durent répandre la piété de plus en plus, et que quand on vit que la régularité était un moyen de plaire, on dut se faire de la dévotion un moyen de parvenir. « Madame de Maintenon elle-même, dit un contemporain, savait bien que penser des apparences de dévotion qu'on s'empressait de lui montrer : « Le roi se porte à merveille, écrivait-elle à « madame de Brinon ; sa santé et sa sainteté se forti- « fient tous les jours ; la piété devient fort à la mode ; « Dieu veuille la rendre sincère dans tous les cœurs « qui la professent[1] ! »

Ce serait cependant une erreur que d'attribuer uniquement à l'influence de madame de Maintenon sur Louis XIV, et à celle de Louis XIV sur sa cour, le sentiment religieux qui y domina chaque jour davantage. La foi remplissait réellement la société française à cette époque, tout l'atteste. La religion était au fond de toutes les consciences. L'habitude des pratiques religieuses, comme le respect des bienséances, régnait dans toutes les familles. Tout était pénétré de religion, les lettres, les sciences, les arts, la philosophie. La dissipation

[1] Lettre de 1690.

Digitized by Google

de la jeunesse ou le tourbillon des affaires n'en effaçaient pas les principes dans les cœurs. Sans cesse les plus brillantes existences allaient s'achever dans les cloîtres, ou y ensevelir leur innocence et leur jeunesse; ou bien encore nombre de personnes du monde se retiraient, à la fin de leur carrière, dans la solitude, pour s'y livrer à la piété, et mettre, comme on disait, un temps entre la vie et la mort [1]. Enfin, les plus dissipés et les plus indifférents, citons au hasard La Fontaine, Lulli, Quinault, madame Deshoulières et madame de La Sablière, mouraient convertis et fervents.

Voilà ce dont on est frappé quand on pénètre,

[1] « On a appris que M. de Saint-Geniest, frère du duc de Navailles, quittait son gouvernement de Saint-Omer, et se retirait aux Pères de l'Oratoire. » (Dangeau, 14 avril 1684.) — « M. de Fieubet s'est retiré pour toujours aux Camaldules de Grosbois, près Paris. Il avait confié au roi son dessein mardi passé, et l'a prié de ne point disposer encore de sa place dans les conseils. (Idem, 9 octobre 1691.) — M. de Beringhen, premier écuyer, et M. Le Vayer, intendant de Soissons, prirent une résolution semblable; Santoron et le marquis de Santenas, deux officiers distingués, se retirèrent à la Trappe. — « Le Charmel se retire aux Pères de l'Oratoire; il a dit au roi que la vérité de la religion d'Abadie l'avait converti. » (1687.) — « Loubé se fait religieux. » (1626, Bussy.) — » Le duc de Bournonville, beau-père du duc de Noailles, s'est retiré à Provins, dans un couvent. » (Dangeau, 1690.) Ces retraites étaient fort communes.

comme on fait de nos jours, dans le détail exact des faits, dans la connaissance approfondie des mœurs du grand siècle. Ce siècle, nous le répétons, était naturellement grave et religieux; et si ce caractère s'accusa davantage dans la seconde partie du règne, le roi, par son changement de vie et son influence sur sa cour, ne fit que favoriser et mettre en honneur le penchant naturel des âmes, et, par cela même, fit beaucoup moins d'hypocrites qu'on ne l'a dit. Tartufe avait été mis sur la scène bien avant que madame de Maintenon fût à Versailles; et si, dès ce temps-là, il y avait des hypocrites, c'est qu'il y avait aussi des vertus.

Dès ce temps-là, en effet la religion était pratiquée avec zèle, on voyait à la cour des conduites exemplaires; il s'y trouvait des pénitences cachées[1]. Henriette d'Angleterre, par exemple, cette Madame

[1] Madame de Maintenon racontait un jour aux demoiselles de Saint-Cyr : « Quand madame la duchesse de La Vallière fut touchée de Dieu, et qu'elle fut sur le point d'entrer aux Carmélites, je crus, comme plusieurs autres, lui devoir représenter qu'elle ne devait pas passer de la vie molle de la cour à une vie austère, et je lui conseillai de s'essayer quelque temps, en se contentant de se retirer de la cour pour entrer comme bienfaitrice dans un couvent, y demeurant d'abord comme séculière, jusqu'à ce qu'elle vît par elle-même si elle pouvait en observer les règles. J'ajoutai : « Mais pensez-vous bien que « vous voilà toute battante d'or (car elle s'habillait magnifique- « ment), et que dans quelques jours vous serez couverte de

si séduisante, si dissipée, et sitôt enlevée au monde, mais qui croyait alors en jouir longtemps, avait, pendant l'année qui précéda sa mort, des conférences particulières très-sérieuses et très-suivies avec Bossuet sur la religion [1]. Et cette autre beauté qu'on entrevoit comme à travers un nuage, mêlée à toutes les intrigues de la Fronde, dont l'esprit ferme, ardent, pénétrant et sensé avait les secrets de tous les partis, « d'un génie, dit Bossuet, également propre aux divertissements et aux affaires, » dont la nature passionnée se laissait entraîner à la galanterie et aux plaisirs, en même temps que « sa capacité, dit Retz, égalait celle d'Élisabeth pour conduire un État, » séduisant le monde autant qu'elle en était séduite, la princesse palatine enfin, revenue de ses égarements et de l'incrédulité même à la foi vive, par douze

« bure? » Elle me confia alors qu'il y avait longtemps que, sous ces dehors d'une vie mondaine, elle portait le cilice, couchait sur la dure, et faisait toutes les autres austérités des Carmélites. » (Entretiens de madame de Maintenon avec les demoiselles de la classe bleue, 3 février 1703.)

[1] Voy. les Études sur la vie de Bossuet par Floquet, tome III, page 378. Mademoiselle, dans ses Mémoires, dit : « Madame entretenait quelquefois M. l'abbé Bossuet. » Il paraît que ces entretiens avaient lieu trois fois par semaine à des heures déterminées. (Mémoires de l'abbé Le Dieu.) Mascaron, dans son oraison funèbre de Madame, mentionne le même fait, et dit : « L'illustre Henriette est la première qui ait établi à la cour des audiences réglées de piété. »

années de pénitence, la princesse palatine entretenait avec l'abbé de Rancé, l'austère réformateur de la Trappe, une correspondance suivie sur la direction de la conscience. C'est Bossuet qui nous l'apprend : « Un saint abbé, dont la doctrine et la vie sont un ornement de notre siècle, ravi d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de l'écrire pour l'édification de l'Église ; elle commence son récit en confessant son erreur : « Vous, Seigneur, dont la « bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus « efficace pour effacer leurs péchés que la grâce de « les reconnaître, recevez l'humble confession de « votre servante[1].... »

Plus tard, ces dispositions, déjà très-communes, se fortifièrent, s'étendirent, et c'est ainsi que la cour, et la société à sa suite, se trouvèrent sur bien des points réformées et contenues, d'un côté, par la considération qui s'attacha désormais à la vie morale et régulière, de l'autre, par l'exemple et la surveillance du roi, et par cette sorte de police, nécessaire dans une certaine mesure à toute société bien réglée, qui ne permet pas à l'inconduite de marcher tête levée au même rang que la vertu. Si madame de Maintenon y a contribué, c'est sa gloire ;

[1] Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine du Rhin, prononcée le 9 août 1685.

et si ces traditions se fussent perpétuées, les mœurs ne se seraient pas perdues, comme on l'a vu sous la régence.

Deux choses seulement veulent être signalées : la première, que l'hypocrisie joua un rôle beaucoup moindre qu'on ne l'a dit dans cette discipline des mœurs, et l'on voyait des personnes très-peu pratiquantes, comme les Vendôme, les Luxembourg, longtemps même le grand Condé, et d'autres personnages moins importants, qui pour cela n'étaient nullement en disgrâce; la seconde, que la cour, quoique généralement régulière, n'était ni morne ni triste, comme on voudrait le faire croire, surtout avant que les malheurs publics et ceux de la famille royale fussent venus tout assombrir. Nous avons indiqué dans le chapitre précédent la vie qu'on y menait, son éclat, son mouvement, sa magnificence. On en peut voir le tableau journalier dans les ouvrages de Dangeau et de Saint-Simon.

Je ne veux pas dire néanmoins qu'il n'y eut aucune ombre à ce tableau, ni quant à la cour, ni quant à la personne du roi, ni quant à son gouvernement. Je sais tous les lieux communs mis en usage, et non sans fondement, sur les courtisans et sur les vices inhérents en quelque sorte à toutes les cours ; la bassesse, l'envie, l'égoïsme, l'intrigue, et quelquefois la trahison. La cour de Louis XIV n'en fut pas

Digitized by Google

exempte, et Saint-Simon nous en a laissé une peinture plutôt forcée qu'adoucie. Je sais aussi tous les reproches qu'on peut faire au gouvernement absolu. S'il s'agissait de décomposer celui de Louis XIV dans toutes ses parties, nous en trouverions facilement les côtés défectueux, et, au milieu de tous les progrès accomplis par le système monarchique parvenu alors à son apogée, les points sur lesquels il péchait par excès et aussi par faiblesse. C'était la conséquence d'une concentration aussi complète de toutes choses dans les mains de cette autorité royale devenue si grande et si forte à l'époque dont nous parlons. Le succès avait couronné de toutes parts ses vues et ses prétentions; elle s'appuyait sur la gloire acquise au dehors et sur les bienfaits répandus au dedans, deux puissants moyens de conquérir l'obéissance : aussi tout fléchissait devant elle; sa volonté seule réglait les destinées du pays, dans les détails comme dans l'ensemble. Ne rencontrant aucun contrôle ni aucune limite légale à ses décisions, elle ne trouvait de frein qu'en elle-même, retenue soit par les obstacles que lui opposaient l'état des mœurs, l'empire de certains principes, mille nuances de l'organisation sociale, soit par l'esprit de modération, qui avait plus d'accès dans ses conseils.

Il ne faudrait pas cependant, pour l'honneur de

la nation et pour la juste appréciation du règne, il ne faudrait pas se représenter la France se précipitant tout à coup dans la servitude et se vouant d'elle-même à un subit asservissement. Ce qui se produisit alors avait sa racine dans le passé. Le gouvernement absolu de Louis XIV avait sa raison d'être; il se légitimait par les faits antérieurs et par l'assentiment public. Un coup d'œil jeté du haut de ces sommités où la puissance royale était parvenue, sur la longue et pénible route par laquelle elle avait pu lentement y gravir, suffit à montrer comment nos destinées nous avaient entièrement soumis à ses lois.

Il faudrait sans doute récapituler toute notre histoire pour bien expliquer comment cette grande autorité royale s'était établie, comment elle avait été salutaire, bienfaisante, indispensable à notre existence comme État. Elle était le résultat du long travail par lequel, sortant de la confusion des temps féodaux, le royaume s'était formé, la nation s'était unie sous l'action intelligente de ses rois et de la famille illustre qui l'a gouvernée pendant près de neuf siècles.

Ce pays que nous habitons, possédé de temps immémorial par les Gaulois, occupé et transformé pendant cinq siècles par les Romains, envahi et ravagé par les Bourguignons, les Visigoths, et surtout les Francs, et où ne s'est jamais effacée l'empreinte

Digitized by Google

des différentes couches qui l'ont successivement couvert, ce pays avait subi le sort auquel l'Europe entière fut soumise par le partage de la conquête distribuée entre les conquérants. Charlemagne, ce grand phénomène du VIIIe siècle, qui concentra, pour un moment, dans ses puissantes mains l'unité politique, avait bien mis un terme à l'invasion des Gaules, qui, pendant quatre siècles, avaient été livrées à la double anarchie de la dissolution et de la conquête; mais du démembrement et des débris de son empire, de la multiplication des partages dynastiques, de l'usurpation des chefs qui se rendirent souverains des provinces confiées à leur garde, étaient sorties une multitude de souverainetés indépendantes qui constituèrent définitivement le régime féodal, où la royauté elle-même se cacha sous la suzeraineté.

C'est de ce régime, qui, dans sa complication à la fois anarchique et durable, ne fut pas sans force et sans éclat, où la chevalerie et les croisades eurent leur grandeur, où l'isolement créa des individualités fortes et fières et fit naître en même temps l'esprit de famille et la vie domestique, où le rapprochement du seigneur et du vassal engendra l'esprit de protection et de dévouement, et ce sentiment de l'honneur si puissant dans les sociétés modernes; mais où la ruine de l'autorité suprême n'avait plus laissé subsister, comme unique et faible moyen de gou-

vernement, que les liens de la vassalité; où le pays se trouvait morcelé en une infinité de fiefs, liés sans doute les uns aux autres par des droits et des devoirs, mais en fait à peu près indépendants et livrés continuellement à la guerre; où tout était soumis à l'empire de la force; où, dans cette foule de petites tyrannies et de sociétés isolées, il n'y avait pour les populations ni garanties, ni liberté, ni repos; où il ne pouvait y avoir que des intérêts locaux et une administration informe et locale comme eux; où toute activité intellectuelle se trouvait éteinte, si ce n'est dans l'Église; où les besoins matériels eux-mêmes étaient restreints; c'est de ce régime vicieux, oppressif, incompatible avec l'ordre général, la liberté générale, le progrès, en un mot la civilisation, quoique nécessaire peut-être et le seul possible pour recommencer, par le rapprochement des individus, la société tellement dissoute par la barbarie, qu'elle n'était pas capable d'une forme plus régulière et plus étendue; c'est, dis-je, de cet état qu'une famille ambitieuse et prudente, active avec circonspection et hardie avec à-propos, avait su tirer la France, en procédant au rétablissement de son unité territoriale et politique par deux grands moyens : l'incorporation successive de tout le territoire, et l'établissement d'une administration forte et centralisée. Cette politique, poursuivie avec persévérance par vingt-deux géné-

rations de rois, tous sortis d'une souche commune, divers de caractère et de génie, mais obéissant à la même pensée, ou plutôt au même instinct, était parvenue à faire de provinces désunies un seul royaume, de populations divisées un seul peuple, de coutumes différentes une seule législation; et soumettant successivement à l'autorité centrale les pouvoirs trop indépendants des diverses classes avait composé la plus belle unité d'État qu'on eût encore vue. C'est à la royauté, exilée aujourd'hui, que la France a dû la formation de son territoire et l'organisation de son gouvernement : aussi ne faut-il pas s'étonner que la destinée d'un tel pays fût de devenir une monarchie où la royauté eût toute la puissance, et ne faut-il pas s'étonner non plus que cette royauté y fût si populaire. Le pays payait, par sa soumission et son respect, les services qu'il sentait bien qu'il en avait reçus.

C'est principalement sur l'aristocratie féodale qu'elle eut à faire cette conquête intérieure par laquelle, à travers de longues résistances et des luttes passionnées, elle parvint à créer cette précieuse unité dont aucun État ne jouissait encore, et qui nous donna sous Louis XIV une grande supériorité sur toute l'Europe. Nous avons signalé, au commencement de cet ouvrage, les deux voies différentes dans lesquelles les deux aristocraties, anglaise et française, se trouvèrent engagées dès

l'origine, et par où s'explique la destinée politique des deux pays : l'aristocratie anglaise s'unissant au peuple pour dominer la royauté plus forte qu'elle, et finissant par rester le premier pouvoir appuyé sur les libertés de la nation ; l'aristocratie française, au contraire, se sentant plus forte que la royauté, et restant fièrement isolée en face de celle-ci, qui, prenant son point d'appui dans le peuple, et l'affranchissant de la tyrannie féodale, finit par dompter cette aristocratie, et resta seule et absolue maîtresse de tout le gouvernement. « On a vu, dit M. Guizot, le tiers état, allié pendant plus de six siècles avec la royauté, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, et faire prévaloir, à sa place, un pouvoir unique, central, la monarchie pure, très-voisine, en principe du moins, de la monarchie absolue[1]. » Qu'en résulta-t-il pour les deux nations? que la pensée dominante, que la passion nationale furent la liberté chez l'une, chez l'autre l'égalité.

Mais ce n'est pas sur l'aristocratie seule, c'est-à-dire sur la grande féodalité d'abord, ensuite sur la féodalité apanagée, puis sur la grande seigneurie, et enfin sur les gouverneurs de provinces, que la royauté française eut à conquérir pied à pied sa puissance et l'unité de gouvernement qu'il fallait

[1] Histoire de la civilisation en France, par M. Guizot, tome V, page 123.

établir, c'est aussi sur le clergé, et sur le tiers état lui-même. On est effrayé de tout ce qu'elle avait à faire, et dont néanmoins elle vint à bout, pour opérer cette triple incorporation : de la noblesse, qu'elle mit six siècles à dépouiller pièce à pièce de sa puissance ; du clergé, centralisé d'une part sous la main du pape et des conciles, de l'autre nanti, par ses domaines, de tous les droits et priviléges du régime féodal, revêtu en outre de la vaste autorité que lui donnait la juridiction ecclésiastique, et dont il fallut restreindre les prétentions personnelles, en même temps que l'arracher à la domination du saint-siége, qui avait songé un moment à gouverner par le clergé toute la chrétienté; des municipalités enfin, qui, échappées à la sujétion seigneuriale, s'administraient presque en républiques, et sur lesquelles il y eut aussi à reconquérir le pouvoir administratif par une grande diversité d'action, soit à l'égard des municipalités d'origine romaine, soit envers les villes prévôtales, ou les communes proprement dites, comportant toutes des organisations différentes.

Il n'y a pas dans l'histoire de spectacle plus frappant que celui du travail persévérant, habile, varié, courageux, par lequel la royauté, constituant ainsi le pouvoir général de l'État aux dépens des pouvoirs locaux des différentes classes, parvint à faire rentrer toutes les souverainetés par-

ticulières dans la souveraineté publique, et à confondre les trois sociétés primitivement isolées de la noblesse, du clergé et des villes, dans la grande société française, qu'elle conduisit ainsi à la plus parfaite homogénéité sociale qu'on eût encore vue, et qu'elle prépara à la plus complète égalité civile. Ni les réactions qui éclatèrent contre elle, ni les fautes qu'elle commit et qu'elle sut réparer, ni ses moments de défaillance et d'ébranlement n'entravèrent la consolidation et le progrès de cette œuvre immense. Et après la dernière et terrible épreuve que lui fit subir la révolution religieuse du XVIe siècle, alors que déjà solidement établie, il n'y avait plus qu'un seul principe, le principe catholique, qui eût assez de prépondérance pour entrer en lutte avec elle, si l'ancien et constant accord qui avait régné entre eux était venu à cesser; après qu'elle eut conjuré ce danger, d'une part en repoussant les innovations religieuses, de l'autre, en rendant le clergé plus dépendant de la couronne, principalement par le concordat de François Ier, la nation, heureusement échappée elle-même à l'anarchie, au démembrement, à l'invasion de l'étranger, à tous les périls qui menacèrent son unité dans cette grande crise, la nation se jeta plus que jamais dans les bras de la royauté, lui demandant l'ordre, la sécurité, le maintien de l'unité nationale, le développement de tous ses éléments de prospérité et de grandeur, et procla-

mant bien haut toute l'étendue de la puissance royale, absolue et en quelque sorte divine. Il y eut certainement ici déviation des anciennes maximes; les causes depuis longtemps accumulées produisirent leur effet définitif, les états généraux disparurent, la réaction monarchique fit entrer la nation dans des voies en partie nouvelles, et se consomma par le sacrifice des anciennes formes de l'État pour fonder la puissance absolue, telle que l'ont vue les deux siècles qui suivirent. Tout se précipita vers le trône : la théologie, la chaire, les cours de justice, les écrivains, la noblesse et le tiers état, tous professèrent à l'envi ces doctrines de pouvoir absolu qui exprimaient la pensée publique, et que consacrèrent les états de 1614[1]. Car c'est en quelque sorte des états de 1614 que la royauté reçut le dépôt de cette autorité que Richelieu affermit si solidement, et dont Louis XIV sut si grandement se servir.

Mais dans la construction de cette monarchie,

[1] On lisait dans les cahiers du tiers état : « Que l'autorité du roi *soit et demeure absolue* sur tous ses sujets, de quelque profession qu'ils soient, et soit tenu pour loi fondamentale du royaume que la personne du roi est *sainte et inviolable*, auquel est due toute obéissance et fidélité, sans qu'il soit loisible à aucun de ses sujets de s'en exempter.... etc. » — Voir également la harangue faite au roi, à l'ouverture des états, par messire Robert Miron, prévôt des marchands.

la royauté n'eut pas seulement à réunir tout le territoire, conquis et reconquis par elle à plusieurs reprises sur les nationaux et sur les étrangers, sur les grands feudataires et sur les Anglais, elle eut aussi à organiser le pouvoir; et à mesure qu'il s'étendit, elle eut soin de le diviser. Elle créa l'administration, qui fut sans doute un instrument de grandeur pour elle, mais en même temps un moyen d'ordre et de sécurité pour le pays. On vit sans interruption, depuis Philippe Auguste et saint Louis jusqu'à Louis XIV, la justice, les finances, l'armée, la marine, la police, l'organisation provinciale, celle du commerce et de l'industrie, recevoir successivement et à travers des luttes sans cesse renaissantes, leur forme et leur développement, d'abord par des dispositions particulières, et ensuite par des ordonnances générales, avec l'assentiment formel ou l'approbation tacite mais incontestable du royaume. Dans la condition où se trouvait la France, la centralisation administrative n'était pas moins nécessaire que la centralisation politique, pour que la nation devînt riche, puissante, tranquille et prospère; et c'est ce qu'accomplirent, chacun dans sa mesure, cette longue suite de princes ambitieux mais nationaux, étendant leurs droits, mais se reconnaissant des devoirs, et finissant par devenir absolus sans être despotes.

Tel fut l'esprit de la monarchie française, œuvre

du temps, résultat de données politiques primitives et forcées, conséquence et récompense de persévérants efforts et de grands services rendus; du reste nullement opposée au génie de la nation, et, quoique attirant à soi toute l'autorité, vivant avec elle dans une union et une sympathie mutuelles, parce qu'elle répondait à ses vœux et à ses besoins [1].

On conçoit très-bien que la royauté absolue de Louis XIV fût devenue la conséquence dernière et presque inévitable de tous les faits précédemment accomplis. Plus soucieuse de sa nationalité que de son régime intérieur, et tendant avant tout à l'u-

[1] La plupart des vœux exprimés par les états généraux étaient satisfaits plus tard par les ordonnances du roi. — Les états de 1357 demandèrent la réforme du parlement, la fixité des monnaies, la perception des impôts par des commissaires nommés *élus*. Charles V fit du parlement un tribunal permanent, accepta l'institution des élus, et défendit l'altération des monnaies.—L'assemblée de 1413 réclama de nouvelles réformes, qu'effectua Charles VII, telles que la réorganisation de l'armée et le rétablissement de l'ancienne discipline ecclésiastique. — Louis XII accorda une partie des améliorations demandées par les états de 1484, entre autres la publication des coutumes, et la séparation des fonctions civiles et militaires. — Les doléances des états d'Orléans (1561) et de Blois (1577) préparèrent les célèbres ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois. — Les états de 1614 avaient également appelé l'attention sur plusieurs des mesures qui furent adoptées par Colbert. — Richelieu et Colbert lisaient souvent les cahiers de ces états.

Digitized by Google

nité, la France avait laissé ses rois absorber presque tous les pouvoirs originairement revendiqués par les états généraux ; et si le mode d'après lequel elle s'était formée l'avait prédestinée à la gloire des armes, il s'en fallait bien qu'il l'eût prédestinée à la liberté politique. La guerre déclarée pendant tant de siècles à toutes les existences et à toutes les forces qui se maintenaient par elles-mêmes avait ôté à tout le monde le goût et l'habitude, aussi bien que les moyens de l'indépendance. La nation, qui n'avait fait de grandes choses que par l'impulsion du pouvoir royal, avait perdu toute spontanéité, et ne marchait plus sans être conduite. La noblesse, par son caractère, sa composition, les carrières où elle avait été jetée, se trouvait dénuée d'esprit politique et de la pensée de représenter et de défendre les intérêts de la nation ou même les siens. Le parlement lui-même, longtemps auxiliaire dévoué de la couronne, n'avait conçu que très-imparfaitement et très-étroitement l'idée de s'en faire le contrepoids. Dans cette impuissance et cette abdication générales de toutes les forces naturelles ou constituées, la royauté était devenue, par la nature des choses, la seule autorité vraiment nationale, la seule qui fût comprise et aimée du peuple.

Le gouvernement de Louis XIV forma donc le couronnement de cette vaste entreprise que tous les rois s'étaient passée de main en main. Sous lui,

le système parvint à son complet développement. Personne n'était plus propre à en comprendre toute la portée, à en déduire toutes les conséquences, à se pénétrer mieux des principes et des droits de la royauté ainsi conçue et placée si haut. Mais en même temps qu'il concentra en elle toute l'autorité, sans conteste et sans exception, il mit la dernière main aux deux grands objets qu'elle s'était proposés dès l'origine : la formation du territoire et l'organisation intérieure par l'administration. En reculant les frontières du royaume qui regardaient l'Allemagne, la Flandre et la Suisse, pour couvrir la Bourgogne, la Champagne et la Picardie, il donna satisfaction complète au principe territorial, et sécurité à ce sol français si laborieusement formé par ses ancêtres. Que serait devenue la France, si elle avait eu à subir les épreuves qu'elle a traversées depuis le XVIIe siècle, avec son territoire échancré et des frontières découvertes comme l'étaient la Bourgogne avant l'acquisition de la Franche-Comté, la Champagne avant l'acquisition de la Lorraine et de l'Alsace, la Picardie et l'Artois avant l'acquisition de la Flandre?

D'un autre côté, en se livrant avec activité au perfectionnement de l'administration, il réalisa et dépassa de beaucoup sur ce point les projets antérieurement conçus. Réformer d'abord et améliorer les finances, donner l'essor au commerce et à l'indus-

Digitized by Google

trie par l'établissement des manufactures, des routes et des canaux; étendre et animer les colonies[1]; réformer les lois par ces célèbres ordonnances, le plus beau monument législatif qui ait paru entre le droit romain et le Code Napoléon; encourager avec éclat les lettres et les sciences; introduire la discipline dans les affaires ecclésiastiques; changer entièrement la face de l'adminis-

[1] Les colonies comprenaient alors le Canada, la Louisiane, l'Acadie, Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon, c'est-à-dire la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale; Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, la Barbade, etc., parmi les Antilles, domaines florissants dont il ne nous reste que de faibles débris; Cayenne et la Guyane, dans l'Amérique du Sud; Pondichéry aux grandes Indes, Fort-Louis au Sénégal, Bourbon et Madagascar dans l'océan Indien (que ne ferions-nous pas aujourd'hui de pareilles possessions, que nous avons perdues en grande partie depuis Louis XIV!) Deux grandes compagnies avaient été formées : l'une pour les Indes occidentales et pour la côte d'Afrique avoisinant l'océan Atlantique; l'autre pour les Indes orientales et les contrées assises par delà le cap de Bonne-Espérance. Le roi obligeait en quelque sorte tout le monde à y prendre des actions.

L'ambassade de Siam (1686), où l'on n'a voulu voir qu'une représentation théâtrale pour flatter son orgueil, tenait également à des négociations importantes entamées avec cette puissance asiatique, et qui faisaient partie du vaste plan formé pour étendre en Orient le commerce français, et pour lutter contre l'influence croissante des Anglais et des Hollandais dans cette partie du monde. Ces négociations, dont les documents

Digitized by Google

tration militaire, par la création des différents services, l'établissement des revues, de l'uniforme, des inspecteurs, des intendances, des armes nouvelles, de l'avancement par ancienneté, des corps d'artillerie et du génie, de l'école des Cadets, de l'hôtel des Invalides : tel fut le travail prodigieux qui s'acheva pendant les vingt premières années du règne, tels furent les progrès que Louis XIV accomplit en ce court espace de temps, avec l'aide de deux

existent, avortèrent à cause de la continuation de la guerre en Europe et des revers que la France éprouva. (Voy. les notes sur les Caractères de La Bruyère, par M. Walkenaër, page 751, et le rapport au Comité historique du ministère de l'instruction publique, fait par M. de Monmerqué, le 9 août 1841.) Il semble que le gouvernement de Louis XIV ait pensé à tout : les expéditions d'Alger et les projets de la fondation d'un port à Gigery (1664) devaient avoir pour résultat l'établissement des Français en Afrique, tel que nous le voyons aujourd'hui. — Voir à ce sujet dans les Archives curieuses de l'histoire de France, tome III : 1° *Le projet pour l'entreprise d'Alger*, où sont exposés les moyens et les avantages de la conquête de l'Algérie, le lieu et le mode de débarquement, le nombre des troupes nécessaires, la facilité de conserver ladite conquête, etc; 2° *la relation de l'expédition de Gigery*, où se trouvent relatée l'attaque et la prise de la ville, le projet d'y bâtir une citadelle et d'y établir un port, et comment la peste qui éclata à Toulon ayant empêché d'embarquer à temps des troupes de secours et des munitions qu'on y avait amassées, on fut obligé d'évacuer Gigery devant les forces supérieures des Turcs, et après plusieurs attaques de leur part.

Digitized by Google

hommes de premier ordre, Colbert et Louvois, et grâce à la vigoureuse unité qu'il avait d'abord commencé par établir dans le gouvernement, en annulant l'autorité des parlements et celle des grands offices de la couronne, pour attirer tout à lui par la puissance donnée à ses ministres et à son conseil d'État, par les attributions déléguées aux intendants et aux maîtres des requêtes, par la centralisation enfin de toutes les affaires, poussées plus d'une fois jusqu'à l'abolition des franchises municipales.

Le but avait été atteint : il n'y avait plus d'autre pouvoir en France que la royauté. Mais le système avait porté ses fruits, la royauté avait fait de la France la première et la plus puissante nation de l'Europe.

Cette même nation, après s'être reposée, fortifiée, éclairée pendant deux siècles, sous le régime glorieux de la monarchie absolue, pouvait-elle se transformer, en 1789, pour joindre la liberté à l'unité, et possédait-elle les éléments nécessaires pour passer, d'une manière durable, à la condition de nation libre, se gouvernant elle-même, à l'instar de la nation britannique ? Importante question qui sortirait du cadre déjà trop étendu que j'ai embrassé.

Quoi qu'il en soit, Louis XIV, dans la possession et l'enivrement de ce pouvoir presque illimité, a-t-il jamais prononcé ce mot fameux : *L'État, c'est moi?*

Digitized by Google

Non-seulement on peut en douter, car il n'est consigné dans aucun mémoire contemporain ; mais rien n'est moins avéré que l'anecdote d'où on l'a tiré. Selon une tradition assez générale, Louis XIV, au début de son règne, serait venu au parlement en habit de chasse, un fouet à la main, pour ordonner aux magistrats d'enregistrer ses édits sans discussion; et comme le premier président aurait allégué l'intérêt de l'État, il aurait imposé silence en disant : *L'État, c'est moi.* C'est encore là un de ces récits populaires dont on compose trop souvent l'histoire, et dont font justice les documents authentiques. Ici, nous en avons un formel dans le Journal d'Olivier d'Ormesson, maître des requêtes, témoin de ce qui se passa alors, et qui ne mentionne ce fait en aucune manière [1].

Louis XIV, résolu d'abolir les prétentions politiques que le parlement avait élevées depuis la Fronde, et de le réduire à ses attributions judiciaires [2], le fit avec passion peut-être, mais non de cette façon

[1] Voy. De l'administration de Louis XIV, d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par Chéruel. Les Mémoires manuscrits d'Olivier d'Ormesson sont déposés à la bibliothèque de Rouen.

[2] « L'élévation des parlements en général avait été dangereuse à tout le royaume durant ma minorité. Il fallait les rabaisser, moins pour le mal qu'ils avaient fait que pour celui qu'ils pourraient faire à l'avenir. Leur autorité, tant qu'on la

cavalière si peu conforme à ses habitudes de dignité royale et d'égards pour les grands corps de l'État; il le fit avec tout l'appareil et toute la solennité d'un lit de justice, une première fois dans la séance du 22 décembre 1665, pour l'enregistrement de divers édits, et une seconde fois, mais sans l'appareil du lit de justice, dans la séance du 20 avril 1667, pour l'enregistrement de l'Ordonnance civile ou Code Louis, si longuement élaborée par les Pussort et les Lamoignon. Ces deux séances sont les seules auxquelles Louis XIV assista, et le Journal d'Olivier d'Ormesson, qui en raconte minutieusement les détails, ne fait aucune mention de cette parole hautaine qu'on a depuis si amèrement censurée. Quelques exils seulement firent justice de l'opposition que manifestèrent plusieurs membres, après que le roi fut sorti et que l'enregistrement eut eu lieu en sa présence, et réprimèrent de légers symptômes de résistance, derniers et vains efforts d'un corps désormais impuissant [1].

regardait comme opposition à la mienne, produisait de très-mauvais effets dans l'État, et traversait tout ce que je pouvais entreprendre de plus grand et de plus utile. » (Mémoires de Louis XIV, tome Ier, page 53.)

[1] « Je fus averti que les enquêtes du parlement demandaient l'assemblée des chambres, dans lesquelles ils prétendaient, sous divers prétextes, rentrer indirectement en délibération. J'ordonnai au premier président d'assembler le parlement pour

Ce mot cependant lui restera, parce qu'il est dans la vérité, si toutefois on le prend dans son vrai sens : le sentiment de la communauté qui existe entre l'intérêt du pays et celui de la royauté [1]. Dans le roi, en effet, se résumait l'État tout entier; c'était la conséquence et aussi l'écueil du système, car il n'était pas sans danger pour le souverain de faire

y dire seulement que je ne voulais plus qu'on parlât en aucune façon des édits vérifiés en ma présence. Je voulais me servir de cette rencontre pour faire un exemple éclatant, ou de l'entier assujettissement de cette compagnie, ou de ma juste sévérité à punir ses attentats. » (Mémoires de Louis XIV, tome II, page 47.)

[1] On voit, en tout cas, que c'est ainsi que Louis XIV l'entendait : « Enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des lois, et ce pouvoir que nous avons sur eux ne nous doit servir qu'à travailler efficacement à leur bonheur. » (Mémoires de Louis XIV, tome Ier, page 116, et tome II, page 457.)— Et dans un autre endroit : « Le métier de roi est grand, noble, flatteur, quand on se sent digne de s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage. Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre. Quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. »

Digitized by Google

une même chose de son propre bonheur et de celui de l'État, exposé comme il l'était à prendre la voix de ses passions pour celle de ses devoirs. Mais telle était la pensée publique elle-même. Non-seulement le roi possédait toute l'autorité, mais il était la forme visible de la patrie, et le patriotisme revêtait un caractère plus personnel, et par là même plus passionné, dans le dévouement à sa personne. Crier : « Vive le roi ! » c'était crier : « Vive la France ! » C'est à ce cri qu'on marchait au combat, qu'on mourait sur le champ de bataille, qu'on remportait les victoires; et l'on a vu des vaisseaux, au moment de s'abîmer dans les mers, laisser échapper un immense cri de : « Vive le roi ! » comme un dernier adieu à la patrie, le signe du dernier courage, le dernier cri du sang français.

Certes, on ne peut nier, dans Louis XIV, la fierté de caractère et l'idée qu'il avait de sa grandeur. Madame de Maintenon en convenait elle-même en le jugeant au point de vue religieux. « Le roi, écrivait-elle, ne manque à aucune abstinence, mais il ne comprend pas qu'il faille s'humilier. » On est même choqué quelquefois de la façon dont il parle de *sa gloire* dans ses Mémoires, et dont il oublie trop, en rappelant les grandes choses qu'il a faites, ceux qui en ont été les vrais instruments. Mais il est une distinction qu'on n'a pas assez faite : c'est qu'il y avait en lui l'orgueil de la royauté et de la

nationalité, bien plus encore que l'orgueil de l'homme; et c'est ce qui explique le sentiment de modestie qu'il montre souvent quant à sa personne, en même temps que la hauteur avec laquelle apparaît toujours en lui le souverain. Il nous a laissé lui-même une définition remarquable de cette contradiction apparente, qui a produit souvent une confusion injuste à son égard. « Je tâcherai toujours dans ces Mémoires, dit-il à son fils, à élever mais non pas à enfler votre courage. S'il y a une fierté légitime en notre rang, il y a une modestie et une humilité qui ne sont pas moins louables. Ne pensez pas, mon fils, que ces vertus ne soient pas faites pour nous.... Mais si je puis vous expliquer ma pensée, il me semble que nous devons être en même temps humbles pour nous-mêmes, et fiers pour la place que nous occupons. J'espère que je vous laisserai encore plus de puissance et plus de grandeur que je n'en ai; et je veux croire ce que je souhaite, c'est-à-dire que vous en ferez encore un meilleur usage que moi. Mais quand tout ce qui vous environnera fera effort pour ne vous remplir que de vous-même, ne vous comparez pas, mon fils, à des princes moindres que vous, et à ceux qui ont porté et porteront encore indignement le nom de roi. Ce n'est pas un grand avantage de valoir un peu mieux. Pensez plutôt à tous ceux qu'on a le plus sujet d'estimer et d'ad-

Digitized by Google

mirer dans les siècles passés; qui, d'une fortune particulière et d'une puissance très-médiocre, par la seule force de leur mérite, sont venus à fonder de grands empires, ont passé comme des éclairs d'une partie du monde à l'autre, charmé toute la terre par leurs grandes qualités, et laissé depuis tant de siècles une longue et éternelle mémoire d'eux-mêmes, qui semble, au lieu de se détruire, s'augmenter et se fortifier tous les jours par le temps. Si cela ne suffit pas, rendez-vous encore une justice plus exacte; et considérez de combien de choses on vous louera, que la fortune seule aura peut-être faites pour vous. Descendez avec quelque sévérité à la considération de vos propres faiblesses; car, bien que vous puissiez en imaginer de semblables en tous les hommes, même dans les plus grands, néanmoins, comme vous les imaginerez et les croirez seulement en eux avec quelque incertitude, au lieu que vous les sentirez véritablement et certainement en vous, elles diminueront sans doute la trop grande opinion que vous pourrez avoir de vous-même, qui est ordinairement l'écueil d'un mérite éclatant et connu. Par là, mon fils, et en cela vous serez humble. Mais quand il s'agira du rang que vous tenez dans le monde, des droits de votre couronne, du roi enfin et non pas du particulier, prenez hardiment l'élévation de cœur et d'esprit dont vous serez capable. Ne trahissez

point la gloire de vos prédécesseurs ni l'intérêt de vos successeurs, dont vous n'êtes que le dépositaire; car alors votre humilité deviendra bassesse[1].»

Tel était donc alors le caractère de la royauté en France, telle était l'omnipotence monarchique que les siècles avaient façonnée eux-mêmes pour la remettre aux mains fortunées de ce grand roi. On a vu l'usage utile et glorieux qu'il en fit dans la première partie de son règne. En 1686, à l'ouverture de la période à laquelle ce chapitre est consacré, non-seulement le système monarchique était parvenu à son apogée, mais presque tous les grands résultats du règne étaient obtenus; les conquêtes nécessaires étaient faites, les réformes intérieures accomplies; tout pouvait sans doute, sous l'égide de la paix, s'améliorer et se perfectionner encore, mais il semblait que le grand monarque n'eût plus qu'à jouir avec modération de ses succès dans un glorieux repos. Tel était au fond son penchant à

[1] Mémoires de Louis XIV, tome Ier, page 137. — Il paraît qu'on n'ignorait pas que Louis XIV écrivait ses Mémoires dans le temps même qu'il les écrivait, car on lit dans le Journal d'Olivier d'Ormesson, à la date du 19 avril 1664 : « Foucault me dit une chose du roi très-admirable, qu'il écrit tous les jours son histoire de sa main, avec les raisons de toutes ses résolutions. » (De l'administration de Louis XIV, d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson par Chéruel. Paris, 1850.)

l'époque où madame de Maintenon, fixée désormais auprès de lui, entrait plus avant dans sa confiance. A cette époque en effet, et principalement lorsque Louvois fut mort, bien qu'on se trouvât engagé dans la guerre que nous raconterons bientôt, un nouvel esprit politique commençait à diriger les affaires, de même que, du côté moral, un nouveau caractère se marquait à la cour. La passion des conquêtes, comme le goût des maîtresses, avait fait place chez le roi au désir de la paix ainsi qu'à la régularité dans sa vie[1]. L'influence de madame de Maintenon sur ses dispositions générales a pu n'être pas étrangère à ce double changement, et le nouveau ministère auquel les affaires furent confiées se trouva être une assez juste expression de cet esprit nouveau dans la politique.

Louvois mourut en 1691, au moment où il voyait son crédit baisser sensiblement. On a supposé que madame de Maintenon, qui ne lui pardonna pas, dit-on, l'opposition qu'il avait faite d'abord à son mariage, et plus tard, ajoute-t-on, à la déclaration de ce mariage, avait travaillé constamment à la disgrâce qui semblait menacer le ministre à la veille de sa mort. Saint-Simon n'hésite pas à l'affirmer. Il est

[1] « Il est vrai que notre roi a donné du scandale par ses maîtresses, mais il est très-vrai aussi qu'il en a eu bien du repentir. » (Lettre de Madame, du 3 août 1717.)

notoire au contraire qu'elle le raccommoda plusieurs fois avec le roi[1]. « Elle ne regardait point, dit madame de La Fayette, M. de Louvois comme son ami ; elle ne le regardait que comme un ministre

[1] On lit dans les Mémoires de La Fare : « Un jour qu'il eut une dispute avec le roi, il s'emporta jusqu'à jeter les papiers sur la table, en disant qu'il n'y avait plus moyen de le servir. Ce fut madame de Maintenon qui les raccommoda. » (Mémoires de La Fare, chap. x.) — Saint-Simon raconte que le roi, furieux contre Louvois de ce qu'il avait, disait-il, envoyé l'ordre de brûler Trèves dans la campagne de 1690, sans qu'il en eût parlé à Sa Majesté, avait sauté sur les pincettes de la cheminée, et l'en aurait frappé en lui disant qu'il répondrait sur sa tête du contre-ordre qu'il lui ordonnait de faire partir à l'instant, si madame de Maintenon ne se fût pas jetée entre eux deux. (Saint-Simon, tome XIII, chap. II, page 33.) — Voici comment Villars raconte la même anecdote : « Un jour le roi parla si durement à Louvois, que celui-ci se leva avec précipitation et jeta quelques papiers en disant : *L'on ne saurait vous servir.* Le roi se leva aussi, et s'approchant de la cheminée où d'ordinaire il mettait son chapeau et sa canne, madame de Maintenon, qui crut qu'en s'approchant de la canne, il pourrait s'en servir, courut à lui. Cette précaution était inutile auprès d'un prince dont la modération et la sagesse étaient bien connues. Louvois sortit, résolu à se retirer. Madame de Maintenon lui écrivit le matin, et lui manda de revenir le soir à la même heure qu'il avait coutume de travailler, de ne faire au roi ni plaintes ni excuses, et en un mot de ne rien laisser paraître dans sa conduite qui pût rappeler ce qui s'était passé. » (Mémoires de Villars.)

Digitized by Google

utile au roi, qui était bien avec son maître sans qu'elle y eût contribué, et qui était bien avec lui avant elle[1]. »

Il n'en est pas moins vrai que c'étaient deux puissances adverses, sinon ennemies, qui pesaient d'un poids opposé dans la balance. Quelqu'un a dit que Louis XIV avait eu un bon et un mauvais génie : l'un qui lui disait : « Enrichissons la France, formons une marine, encourageons les lettres et les arts; » c'était Colbert; l'autre qui répétait : « Faisons la guerre, vous êtes le maître, vivez de plaisirs et de conquêtes; » c'était Louvois. Flatter l'orgueil du souverain, l'habituer à ne plus connaître d'obstacles, employer les moyens forcés et funestes, et en même temps lui fournir de prodigieuses ressources pour toute entreprise, tel fut son rôle. Louis XIV sut assez longtemps maintenir une sorte d'équilibre entre ces deux hommes dont il tira grand parti, quoiqu'il penchât involontairement vers le second par la secrète complicité de sa passion de grandeur; mais quand Colbert fut mort, Louvois se trouva sans concurrence en crédit auprès de son maître. Cette rivalité de Louvois et de Colbert tendit bien un peu à se renouveler avec Seignelay, fils de Colbert, et madame de Maintenon inclinait davantage du côté de Seignelay, « quoiqu'elle ne

[1] Mémoires de la cour de France, années 1688 et 1689.

fût pas, dit madame de La Fayette, liée de droit fil avec lui, mais elle l'était par mesdames de Chevreuse et de Beauvillier, filles de Colbert, qui étaient ses amies. » Cependant Seignelay ne pouvait lutter contre un ancien et utile serviteur comme Louvois, qui, parvenu par degrés à se mêler de tout[1], jusqu'à se rendre nécessaire, par la surintendance des bâtiments, à l'un des goûts dominants du prince, se voyait presque sur le pied d'un premier ministre, et eut sur Louis XIV plus d'empire que personne n'en eut jamais. Il avait pu craindre de voir naître, dans l'élévation de madame de Maintenon, une influence rivale de la sienne, inspirée d'un esprit différent, et fondée sur un lien de nature à ne pouvoir être brisé. En effet, madame de Maintenon, sans se mêler des affaires et sans avoir d'opinion sur les détails, contre-balançait tout naturellement, par le simple effet d'un sens juste et modéré, les tendances du ministre, dont les inconvénients commençaient d'eux-mêmes à frapper le roi davantage. Elle usait, dans l'occasion, de ce qu'elle avait d'influence pour lui opposer l'esprit de modération, de sagesse et d'économie. Non-seulement elle dé-

[1] Il était ministre et secrétaire d'État de la guerre, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, surintendant des bâtiments, intendant des fortifications, des haras et des postes, et avait le revenu des chevaux de louage du dedans du royaume.

fendait contre les rancunes de Louvois la famille de Colbert, mais partageant les vues morales du grand ministre disparu, elle protestait, dans sa mesure, contre l'entraînement du luxe et des conquêtes. « Je ne respire qu'après la paix, écrivait-elle en 1684, je ne donnerai jamais au roi des conseils désavantageux à sa gloire; mais si j'étais crue, on serait moins ébloui de cet éclat d'une victoire, et l'on songerait plus sérieusement à son salut; mais ce n'est pas à moi à gouverner l'État; je demande tous les jours à Dieu qu'il en inspire et qu'il en dirige le maître, et qu'il lui fasse connaître la vérité. »

Si on examine l'ensemble des documents, on la verra souhaiter avec ardeur que Louis XIV, instruit de la misère publique, renonce à son ambition et à sa manie de bâtir; s'opposer aux magnificences de Marly, et, par une générosité délicate, défendre au dehors le roi qu'elle gronde en secret. Elle conseille la paix, mais jamais la faiblesse. Si elle voit qu'on agit de manière à rendre la paix impossible, elle devine Louvois, lui fait une sorte d'opposition sourde, ou le gêne par un silence attentif[1], et tâche de faire arriver à Louis XIV, à demi-voix, un peu

[1] « Ma présence gêne M. de Louvois; je ne le contredis pourtant jamais. Le roi lui a dit plusieurs fois qu'il pouvait parler en toute liberté. » (Lettre à madame de Saint-Géran, 4 novembre 1668).

Digitized by Google

de vérité; mais tout cela dans son rôle de femme respectueuse et soumise, avec de grands ménagements et d'une façon générale, sans parti pris, et sans déclarer cette guerre à outrance dont on croit que Louvois fut la victime.

« M. de Louvois, écrivait-elle en 1688, paraît désolé de ce que son crédit commence à tomber. Il m'envie ma faveur, il m'attribue les dégoûts du roi; enfin il veut se rendre nécessaire par quelque guerre nouvelle. Pour moi, il ne manque à mon bonheur temporel que la certitude de la paix[1]. »

C'est qu'en effet les grands défauts du ministre commençaient à effacer, aux yeux du roi, ses grandes qualités. Tout en appréciant l'utilité dont il était, il lui reprochait intérieurement de l'avoir entraîné dans une politique extrême, et il se fatiguait de plus en plus de ce caractère entier qui devenait de jour en jour plus violent et plus impérieux. Cependant quand il apprit sa mort inopinément arrivée au milieu de la campagne de 1691[2], il sentit sa

[1] Lettre à madame de Saint-Géran du 13 mars 1688.

[2] Plusieurs personnes crurent qu'il avait été empoisonné. Saint-Simon ne manque pas de l'affirmer avec une suite d'anecdotes accompagnées de citations qui semblent ne pas permettre le doute. « La soudaineté du mal et de la mort de Louvois, dit-il, fit tenir bien des discours, bien plus encore *quand on sut par l'ouverture de son corps qu'il avait été empoisonné.* » Le procès-verbal d'autopsie qu'on a retrouvé

perte tout en affectant de n'en paraître point troublé; et il écrivit à ses généraux pour les exhorter à redoubler de vigilance, « afin que cet événement n'apportât aucun préjudice à ses affaires; » puis il donna sa charge à Barbezieux, son fils, qui en avait la survivance comme Louvois avait eu celle de Le Tellier, son père; mais il en fit réellement lui-même les fonctions.

Le ministère se trouva alors composé de la ma-

prouve tout le contraire. Cette autopsie fut faite par Dionis, son chirurgien, en présence de Daquin, Fagon, Duchesne, et Séron, son médecin. Elle constata que Louvois était mort d'une apoplexie pulmonaire, et l'on ne voit nulle part qu'il y ait été question d'empoisonnement. Dionis en fait lui-même le récit dans un de ses ouvrages, intitulé : *Dissertation sur la mort subite* (Paris, 1710, in-12). — Voy. ce récit détaillé dans les notes du troisième volume du Journal complet de Dangeau (chez Didot, février 1854). — Il en est de même de la mort de Madame, Henriette d'Angleterre, que non-seulement Saint-Simon déclare formellement avoir été empoisonnée, mais au sujet de laquelle il raconte que le roi eut l'aveu du crime par un nommé Purnon, premier maître d'hôtel de Madame, complice du véritable auteur, qui était, dit-il, le chevalier de Lorraine, alors exilé en Italie, et qui de là aurait envoyé le poison. Saint-Simon, sur des récits de deuxième ou troisième main, raconte vivement la scène dans laquelle le roi interrogea ledit Purnon, heureux d'apprendre par lui que son frère était entièrement étranger à cet attentat. Outre qu'il est impossible de croire que si le roi eût acquis de cette sorte la certitude que le chevalier de Lorraine fût coupable d'une pareille

nière suivante : M. Boucherat, chancelier; M. de Barbezieux, secrétaire d'État de la guerre; M. de Pontchartrain, contrôleur général et secrétaire d'État de la marine après la mort de M. de Seignelay, arrivée en 1690, et M. de Croissy, frère de Colbert, secrétaire d'État des affaires étrangères.

M. Boucherat avait succédé au chancelier Le Tellier, père de Louvois, mort en 1685. C'était un homme savant, grave et pieux, qui s'était élevé par

mort, il lui eût permis peu de temps après de revenir à la cour, et l'eût même gratifié dans la suite de diverses faveurs, on peut voir dans les Études sur Bossuet, par M. Floquet, tome III, pages 388-434, les preuves nombreuses que l'auteur apporte du non-empoisonnement de Madame; la lettre à ce sujet de Bossuet, qui l'assista dans ses derniers moments, celles de Gui-Patin et autres; la Relation de la maladie, mort et ouverture du corps, par l'abbé Bourdelot; celle du P. Feuillet, appelé avant Bossuet auprès de Madame; enfin le procès-verbal de l'autopsie faite avec le plus grand soin en présence de douze médecins et chirurgiens, de l'ambassadeur d'Angleterre et de ceux dont il voulut se faire accompagner, de beaucoup d'autres témoins encore, parmi lesquels le maréchal de Bellefonds, qui fut ensuite envoyé pour complimenter le roi d'Angleterre sur cette mort. (Voy. également les Mémoires de madame de La Fayette et ceux de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix.) Tous ces documents réfutent suffisamment l'assertion de Saint-Simon et montrent une fois de plus combien il faut se défier de ces petits drames saisissants qui abondent dans ses Mémoires et dont l'effet trompe facilement la crédulité publique.

Digitized by Google

cinquante années de service dans la magistrature et les intendances à cette première charge du royaume qu'il occupa convenablement, mais sans éclat.

Barbezieux était encore jeune. « Je le formerai, avait dit avec un peu de présomption Louis XIV, comme j'ai formé son père. » Le faible mérite de Barbezieux, quoiqu'il eût de la facilité et des talents naturels, put lui faire reconnaître que la nature avait encore plus fait pour Louvois que l'enseignement royal. Il eut même besoin de patience avec son élève, et nous en citerons, en passant, un trait qui prouve sa bonté par la manière paternelle dont il agit à son égard.

Non-seulement Barbezieux n'avait point l'expérience et les talents de Louvois, son père; mais son amour pour les plaisirs le distrayait souvent de ses devoirs. Louis XIV s'en affligea, voulut le corriger sans trop le mortifier, et pendant un séjour à Fontainebleau, en 1695, il écrivit de sa main une note où il parle en maître et en père à la fois, et qu'il remit à l'archevêque de Reims, oncle de Barbezieux. Elle était ainsi conçue : « A l'archevêque de Reims : Que la vie que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable, que le public en a été scandalisé ; qu'il ne travaille point, qu'il en arrive de grands inconvénients; que ses commis se relâchent, à son exemple. Le retardement des let-

tres de Catalogne[1]; qu'il parle et écrit durement; que s'il ne change du blanc au noir, il n'est pas possible qu'il reste dans sa charge; que je serais très-fâché de faire quelque changement, mais que je ne le pourrais éviter; qu'il n'est pas possible que les affaires marchent avec une telle inapplication; que je souhaite qu'il y remédie sans que je sois obligé d'y mettre la main; qu'il n'est pas possible qu'on ne soit trompé en beaucoup de choses s'appliquant aussi peu; que cela doit me coûter beaucoup; mais que l'on me reprocherait de souffrir ce qu'il fait dans un temps comme celui-ci où les plus grandes affaires et les plus importantes roulent sur lui; que je ne pourrai me dispenser de prendre un parti pour le bien de l'État et même pour me disculper; que je l'en avertis, peut-être trop tard, afin qu'il agisse de la manière qui conviendra le plus à sa famille; que je les plains tous, et lui en particulier, par l'amitié et l'estime que j'ai pour lui archevêque de Reims; qu'il donne toute son application à faire voir à son neveu l'abîme où il se jette; que je ne veux point le perdre; que j'ai de l'amitié pour lui, mais que le bien de l'État marche chez moi devant toutes choses; qu'il ne m'estimerait pas si je n'avais pas ces sentiments[2]. »

[1] On en verra plus tard les conséquences pendant la campagne du maréchal de Noailles.

[2] L'archevêque de Reims consigna l'observation suivante

En réalité, comme nous l'avons dit, Louis XIV s'était chargé lui-même de cette partie du gouvernement si importante au milieu de la guerre de 1688[1]. Il s'en était toujours activement mêlé, même dans ses années de jeunesse et de plaisirs; témoin ses correspondances avec Turenne, Condé, Louvois et ses autres généraux, alors qu'il se relevait la nuit pour écrire ses dépêches. Mais ce fut à

sur ce mémoire : « Le roi a écrit de sa main ce mémoire à Fontainebleau, où je n'avais pas l'honneur d'être à la suite de Sa Majesté. J'étais à Reims. Le roi revint de Fontainebleau à Versailles vendredi 28 octobre 1695. Je m'y rendis samedi 29 à midi. Sa Majesté m'appela dans son cabinet, en sortant de table; elle m'y donna ce mémoire, dont j'ai fait l'usage qu'il convenait. J'en ai rendu l'original au roi, à Marly, vendredi 11 novembre; j'en ai fait cette copie avec la permission de Sa Majesté, et je la garderai toute ma vie comme un monument du salut de ma famille, si mon neveu profite, comme je l'espère, de cet avertissement, ou du moins comme une marque de la bonté du roi pour moi qui m'a pénétré d'une reconnaissance si vive, qu'elle durera, quoi qu'il arrive, autant que je vivrai. »

[1] Louis XIV avait songé d'abord à donner pour successeur à Louvois, Chamlay, qui était en quelque sorte le second de Louvois, et avait une grande capacité. Il refusa, dit-on, parce qu'il avait, selon lui, trop d'obligations à M. de Louvois pour s'enrichir de ses dépouilles au préjudice de son fils, qui avait la survivance depuis six ans et exerçait avec son père. Le roi continua à le consulter et à l'employer beaucoup dans les affaires de la guerre et dans toutes les campagnes.

partir du moment actuel une occupation assidue de tous les instants, et qui fit porter sur lui tout le poids du gouvernement.

Il s'est formé dans ces derniers temps une école qui s'est étudiée à élever la gloire des conseillers de la couronne au détriment de celle du monarque. On a personnifié l'administration dans Colbert, la diplomatie dans Lyonne, la guerre dans Louvois. Puis ces grands ministres disparus, il semble que tout périclita dans les affaires. Il faut rendre justice à tout le monde. Il est vrai que ces hommes célèbres laissèrent dans le gouvernement un vide qui ne fut jamais rempli; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que la part de Louis XIV dans les affaires fut grande, même avec eux, non-seulement par les encouragements qu'il leur donna et la manière dont il les soutint, mais par son intervention directe, ses propres vues, son application aux détails, ses décisions sur toutes choses et sa fermeté dans ses décisions. Il ne les a pas créés sans doute; mais sans sa volonté forte et persévérante qui sut reconnaître l'utilité de leurs plans et les réaliser, la France eût vainement produit des Colbert et des Louvois. Quand il en fut privé, la direction lui appartint tout entière, et les affaires, pendant longtemps encore, furent gouvernées avec habileté, quoique leur absence se fît sentir. « Louis XIV, dit le général Grimoard, qui a étudié avec soin les

Digitized by Google

archives de cette époque, fut son propre ministre de la guerre depuis le 16 juillet 1691, époque de la mort de Louvois, jusqu'au 9 juin 1709 que M. de Chamillart fut renvoyé, et il présida lui-même avec une application également soutenue et louable à la rédaction de la correspondance avec les généraux. Je possède des manuscrits, ajoute-t-il, qui constatent que toutes les lettres un peu importantes furent minutées de sa main ou dictées par lui à MM. de Barbezieux, de Chamlay, de Chamillart, La Cossière et Pinsonneau, chefs de la secrétairerie particulière du roi, qui fréquemment prenait la plume et achevait lui-même ce qu'il avait fait commencer par eux[1]. » Nous en rencontrerons de nombreux échantillons dans le récit de la guerre de 1688. « Si vous voyiez, écrit à ce sujet madame de Maintenon à l'abbesse de Fontevrault, comme les journées passent! Les personnes qui l'ont vu de plus près seraient surprises de son activité. Il a plus de conseils que jamais parce qu'il y a plus d'affaires, et donne deux ou trois heures par jour à la chasse. Quand il le peut, il rentre à six heures, et est jusqu'à dix sans cesser de lire, d'écrire ou de dicter. Il congédie souvent les princesses après souper, pour expédier quelque courrier; et ses généraux sont si charmés d'être en correspondance avec lui,

[1] Mémoires de Louis XIV, Avertissement.

Digitized by Google

qu'ils lui rendent un compte fort détaillé pour s'attirer de ces réponses qui enchantent, et que, sans insulter[1], ils trouvent d'un style bien doux[2]. » Il complétait en quelque sorte ces fonctions par des rapports personnels et fréquents avec les troupes, qu'il passait en revue et faisait manœuvrer devant lui[3]. Les officiers et les soldats le connaissaient, et s'animaient de ses encouragements et de ses regards.

L'homme le plus important du ministère fut M. de Pontchartrain, qui réunit alors, comme avait fait Colbert, les deux charges de secrétaire d'État de la marine et de contrôleur général des finances. Il avait d'abord été longtemps à l'écart[4], par

[1] Par opposition au style de Louvois.

[2] Lettre du 27 septembre 1691.

[3] On en trouve des mentions continuelles dans le Journal de Dangeau et dans celui de M. de Sourches. On y voit un jour le duc de Bourgogne, âgé de sept ans, passé en revue avec les mousquetaires, et faisant l'exercice dans les rangs en présence du roi. « Il était à la tête de la première compagnie, dit Dangeau, et à la première revue, il sera à la tête de la seconde (juin 1689). » — Une autre fois : « Le roi, après son dîner, vit de son balcon faire l'exercice aux mousquetaires. M. le duc de Bourgogne était dans le rang pendant l'exercice et la marche (10 juin 1689). — Le roi a dit qu'il ne donnerait la charge de colonel des gardes (après la mort de M. de La Feuillade) de plus de trois mois, et qu'il voulait la faire lui-même pour mieux savoir tout ce qui s'y passait (19 novembre 1691). »

[4] Il fut dix-huit ans conseiller aux requêtes du palais.

Digitized by Google

suite, dit-on, de la rancune que Colbert et Louvois gardaient à son père, qui avait été l'un des juges favorables à Fouquet. Cependant son mérite le fit nommer par Colbert lui-même premier président au parlement de Rennes, où il gouverna pour ainsi dire les états de Bretagne et remplit en quelque sorte les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffrait pas encore; puis il fut tiré de là pour être intendant des finances sous Pelletier, ancien prévôt des marchands, qui avait succédé immédiatement à Colbert comme contrôleur général, homme modéré, doux et modeste, qui s'effraya de la charge qu'allait faire peser sur lui la grande guerre de 1688, et avait demandé à se retirer[1]. Ce fut alors que Pontchartrain prit les finances, et peu après la marine en 1690, à la mort de Seignelay. Les énormes besoins de la guerre ne lui permirent pas de s'occuper d'autre chose que des moyens de la soutenir. Il eut pour cela mille inventions qui ne sortaient pas du cercle vicieux des impôts alors en usage. On ne connaissait pas en ce temps-là les immenses emprunts qui aujourd'hui rendent tout facile, sans qu'on se

[1] Il resta ministre d'État avec l'administration des postes, que Louis XIV lui donna à la mort de Louvois; mais en 1697 il se démit de toutes ses charges, et se retira à Villeneuve-le-Roi, pour y vivre dans la retraite et la plus grande piété.

préoccupe assez peut-être du poids énorme qu'ils feront peser sur l'avenir. Mais sa véritable vocation était la justice, et sa véritable illustration fut celle de chancelier, dignité qui lui fut conférée en 1699. « C'était un petit homme maigre, dit Saint-Simon, avec une physionomie d'où sortaient sans cesse des étincelles de feu et d'esprit, et qui tenait encore plus qu'elle ne promettait. Jamais, ajoute-t-il, tant de promptitude à comprendre, tant de légèreté et d'agréments dans la conversation, et en même temps tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subtile connaissance des hommes ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualités une simplicité éclairée et une sage gaieté qui surnageaient à tout et le rendaient charmant en riens et en affaires; rempli de piété, de bonté, et j'ajouterai d'équité avant et après les finances, et dans cette gestion même autant qu'elle en pouvait comporter. »

Des différents ministres qui figurèrent à cette époque, et qui ménageaient tous madame de Maintenon, M. de Pontchartrain fut celui avec lequel elle eut le plus de rapports d'amitié. Elle se lia surtout avec sa femme, dont le caractère, à plusieurs égards, sympathisait avec le sien. C'était une personne d'un grand sens, sage, solide, qui faisait grande figure, et qui soutint avec éclat la haute fortune de son mari. « Elle n'avait rien de bourgeois, dit Saint-Simon,

que sa figure; noble et magnifique au dernier point, avec cela ménagère et d'un ordre admirable. La vertu et la piété la plus solide qu'elle avait eues toute sa vie, crurent toujours avec sa fortune; ce qu'elle donnait de pensions avec discernement, ce qu'elle mariait de pauvres filles, ce qu'elle en faisait de religieuses, mais seulement quand elle s'était bien assurée de leur vocation, ce qu'elle en dérobait aux occasions, ce qu'elle mettait de gens avec choix et discernement en état de subsister ne se peut nombrer. M. et madame de Pontchartrain, ajoute-t-il, furent tous deux parfaitement bien avec madame de Maintenon, qui les estimait et les aimait beaucoup[1]. »

La secrétairerie d'État des affaires étrangères était occupée par M. de Croissy, frère de Colbert, qui avait été plusieurs années ambassadeur en Angleterre, et avait succédé à M. de Pomponne, lorsque celui-ci fut disgracié en 1679; mais dans l'année 1689, le roi adjoignit à Croissy, son fils, M. de Torcy[2], lequel s'était préparé aux affaires par de fortes études

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome XI, pages 151 et 152.— Madame de Pontchartrain était fille de Maupeou, président d'une chambre des enquêtes.

[2] « En octobre 1689, M. de Torcy prêta serment entre les mains du roi pour la charge de secrétaire d'État, et commença à signer pour soulager son père, M. de Croissy. » (Mémoires manuscrits du marquis de Sourches, octobre 1689.)

Digitized by Google

et de longs voyages, et qui succéda à son père en 1696. Ce fut encore avec M. de Pontchartrain, un de ces ministres dont la réputation et la capacité honorent et relèvent la dernière partie du règne.

Je prie de remarquer à combien d'hommes nouveaux appartenant à la robe, sortis de la bourgeoisie, et quelquefois des rangs inférieurs de l'administration ou du commerce, les postes les plus importants de l'État furent confiés [1]. Certes l'aristocratie en France aurait beaucoup plus droit de se plaindre de la royauté que le tiers état. La politique constante de nos rois a été d'abaisser l'une et d'élever l'autre. Aussi rien de plus injuste que l'accusation portée contre elle, d'avoir tenu la bourgeoisie dans la dépendance et dans l'exclusion. Tout en respectant les préjugés de caste, les prérogatives de la naissance et tout ce que la tradition féodale imposait aux mœurs, ce fut toujours l'esprit de la monarchie qu'il n'y eût aucune dignité dans les armées, dans le clergé, dans la magistrature ou dans

[1] Colbert, le plus illustre de tous, avait pour père un marchand de draps à Reims, qui y tenait boutique à l'enseigne du Long-Vêtu, et joignait à ce commerce celui des toiles, du vin et du blé. Lui-même y fit son apprentissage dans le commerce, fut clerc de notaire à Paris, commis aux finances, intendant du cardinal Mazarin, qui en mourant le recommanda comme un homme très-capable au roi, qui le fit contrôleur général et lui confia successivement l'administration presque entière de l'État.

l'administration, à laquelle tout Français n'eût le droit de parvenir par l'ascendant de ses talents ou de ses vertus. Sous aucun règne cela ne fut plus sensible que sous Louis XIV, et Saint-Simon le lui reproche amèrement. Sans parler des ministres déjà cités, les noms de Fabert et de Catinat à côté de ceux de Luxembourg et de Turenne, comme ceux de Fléchier, de Mascaron et de Massillon à côté des Forbin-Janson et des Rohan, en disent assez à cet égard. Louis XIV excluait systématiquement la noblesse des hautes fonctions administratives. La cour et la guerre étaient le domaine qu'il lui réservait. Héritier des préventions de ses prédécesseurs, et jaloux de gouverner lui-même, il craignait la domination et l'envahissement des grands seigneurs dans les affaires[1]. Ceux qu'il choisissait ne tenant leur autorité et leur puissance que de lui, il les dominait davantage et pouvait s'en défaire sans les craindre.

—Jean-Bart, que Louis XIV fit chef d'escadre, était le fils d'un pêcheur. Duguay-Trouin était fils d'un simple armateur.

[1] « Il n'était pas de mon intérêt de prendre (pour ministres) des hommes d'une qualité éminente. Il fallait, avant toutes choses, faire connaître au public, par le rang même où je les prenais, que mon dessein n'était pas de partager mon autorité avec eux. Il m'importait qu'ils ne conçussent pas eux-mêmes de plus hautes espérances que celles qu'il me plairait de leur donner ; ce qui est difficile aux gens d'une grande naissance. » (Mémoires de Louis XIV, tome Ier, pages 32-38.)

Digitized by Google

Aux ministres en titre, que nous avons nommés le roi joignit dans son conseil des hommes animés du même esprit, et non moins considérés par leurs qualités et leurs vertus. Ce fut entre autres M. de Beauvillier, déjà nommé en 1685 chef du conseil des finances en remplacement du maréchal de Villeroy qui venait de mourir. M. de Beauvillier était la vertu même; d'un naturel doux et modeste, d'un sens droit et juste, et sans ambition, c'était un saint au milieu de la cour, que chacun honora dès sa jeunesse. En 1688, le roi envoyant son fils au siége de Philippsbourg, chargea M. de Beauvillier de l'y accompagner comme une sorte de tuteur et d'ami[1], en même temps qu'il lui donnait Vauban

[1] Le roi correspondait presque journellement avec lui pendant cette campagne. « .... Mandez-moi toutes choses comme vous avez commencé, lui écrit-il le 26 septembre 1688. Vous m'instruirez de tout, et en vous répondant je vous apprendrai mes instructions. Écrivez-moi sans commencement ni sans fin. Adressez vos lettres ordinaires au marquis de Louvois, il me les rendra aussitôt, ou mettez-les dans le paquet de mon fils. »

Le 9 octobre 1688 : «.... J'attends des nouvelles du camp avec impatience. Je suis persuadé que vous ne me cacherez rien, et que je saurai par vous ce qu'il y aura de bien et de mal. J'ai assez de confiance en vous pour croire que vous m'apprendrez tout ce qu'il faudra que je sache. »

Le 13 octobre 1688 : « J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites le 7 et le 8. Je suis très-satisfait du compte que vous me rendez de ce que fait mon fils et de l'indifférence qu'il a

Digitized by Google

comme conseiller militaire, le plaçant ainsi entre le génie de la guerre et celui de la vertu, et en 1689, cherchant encore l'homme le plus vertueux de la

eue pour les coups de canon qui ont approché de lui. Je ne doute pas que je ne sois encore plus content dans la suite de ce que vous me manderez sur ce chapitre-là.... »

Le 15 octobre 1688 : « Je reçus hier en même temps vos deux lettres du 10 et du 11 ; vous croyez bien qu'elles m'ont fait plaisir, et que ce que vous me mandez de mon fils me donne beaucoup de joie : ce n'est pas sans inquiétude, mais j'espère que Dieu l'assistera. Il me paraît que tout va bien, et qu'il fait à propos toutes choses. Continuez à me mander les moindres bagatelles.... »

Le 17 octobre 1688 : « .... Je mande à mon fils que je suis content de lui et de tout ce qu'il a fait. Tout le monde le loue fort, vous ne doutez pas que je n'en sois bien aise. Il faut qu'il continue pendant le siége de Philippsbourg à bien établir sa réputation, mais qu'après, s'il va à quelque autre siége, il ait plus de gravité, et qu'il n'ose les choses qu'avec plus de prudence et moins d'empressement. Il pourra voir quelque chose, mais beaucoup moins qu'il ne fait à cette heure à Philippsbourg.... »

Le 22 octobre 1688 : « .... J'écris à mon fils que je le prie de ne plus aller à la tranchée, et que, s'il est nécessaire, je le lui ordonne. On ne saurait rendre trop public ce que je lui ai ordonné, afin que l'on voie que son changement de conduite vient de moi. Dites-lui que je vous le mande, et que je vous ordonne de le faire souvenir de mes intentions. Je n'ai pu refuser au bien de l'État et à mon amitié ce qui peut contribuer à sa conservation. »

Le 27 octobre 1688 : « .... Ce qui peut me faire connaître

cour pour lui confier l'éducation du jeune duc de Bourgogne, ce fut encore le duc de Beauvillier qui fut choisi. Madame de Maintenon, confidente in-

l'amitié de mon fils me fait grand plaisir. — Les paroles que mon fils a demandées sont fort à propos. Je ne doute pas que mon fils n'ait reçu l'ordre de ne plus aller à la tranchée, et qu'il ne l'exécute. Cela me donne un grand repos. »

Le 30 octobre 1688 : « .... Je suis très-aise de ce que vous me mandez du duc du Maine. Il me semble, par tout ce qui me revient, qu'il se conduit bien en tout.... »

Le 31 octobre : « .... Je suis bien aise que mon fils ait fini ses visites à la tranchée comme il a fait; il m'assure qu'il m'obéira, et que cela lui fait beaucoup de peine. Vous avez bien fait de lui parler comme vous avez fait, et de rendre mon ordre public.... »

Le 5 novembre : « .... Je suis bien aise de ce que mon fils ait fait ses dévotions, et je souhaite de tout mon cœur qu'il fasse plus de réflexion, et qu'il devienne plus homme de bien.... »

Le 7 novembre : « .... J'ai reçu toutes vos lettres; je suis très-aise de ce que vous me mandez des paroles et des actions de mon fils et de l'amitié qu'il paraît avoir pour moi.... »

Le 11 novembre : « .... Ne craignez point de me parler trop librement. Je vois avec plaisir vos lettres, et je serais bien aise que vous continuiez à m'écrire comme vous avez fait. Je suis bien résolu de faire mon possible pour que mon fils soit tel qu'il faut pour bien remplir ses devoirs, et j'espère que plus il aura de connaissance des choses, mieux il fera dans les suites. J'ai déjà mandé à mon fils qu'il répondît à toutes les lettres qu'il recevrait, lui-même ou par son secrétaire, c'est-à-dire de lettres qu'il signerait.... » (Lettres autographes tirées des archives du château de Saint-Aignan.)

Digitized by Google

time du roi, qu'elle cherchait à entourer d'hommes de bien, ne fut pas étrangère à ce choix, non plus qu'à celui de Fénelon, ainsi qu'on le voit dans ses lettres. Ces choix touchaient à l'intérieur de la famille.

Le roi remit également dans ses conseils M. de Pomponne, ancien secrétaire d'État des affaires étrangères, si simple, si pieux, si modeste aussi, malgré son mérite, et qui avait soutenu sa disgrâce avec une fermeté toute chrétienne. Une circonstance légère en avait été l'occasion[1] à une époque où sa modération ne cadrait pas avec l'entraînement de la gloire et des conquêtes[2]. Mais, à vrai dire, il avait été la victime de Colbert et de Louvois, qui, pour le desservir auprès du roi, n'avaient pas oublié de réveiller le soupçon de jansénisme attaché au nom d'Arnauld. « Chacun des deux, dit Saint-Simon,

[1] Étant à la campagne, il avait fait attendre quarante-huit heures au roi les dépêches qui annonçaient la conclusion du mariage de M. le Dauphin avec la fille de l'électeur palatin, nouvelle que Louvois, averti de son côté, lui porta sur-le-champ.

[2] Louis XIV, dans ses Mémoires, dit au sujet de M. de Pomponne : « J'ai souffert pendant plusieurs années de sa faiblesse; il m'en a coûté des choses considérables; je n'ai pas profité de tous les avantages que je devais avoir; enfin il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui se passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. »

tendait toujours à embler la besogne d'autrui, et essayait de s'immiscer dans les affaires étrangères sans y pouvoir réussir. » Et quand Louvois vint annoncer au chancelier Le Tellier la chute de son collègue, celui-ci lui dit : « Et avez-vous, mon fils, songé à son successeur? — Non, lui répondit Louvois. — Hé bien! vous n'êtes qu'un sot, mon fils, avec tout votre esprit, et Colbert en sait plus que vous, car vous verrez qu'à cette heure il a proposé quelqu'un à lui, avec qui vous serez pis qu'avec le précédent. » Croissy, frère de Colbert, avait été en effet choisi pour succéder à M. de Pomponne[1].

Cependant le roi avait consolé celui-ci de son infortune, l'avait voulu revoir dans ses cabinets, et l'avait reçu en prince qui le regrettait; il continua même de lui parler de ses affaires, lui dit la peine qu'il avait eue de l'éloigner, et son désir de le rapprocher de lui; qu'il ne le pouvait point encore, mais qu'il lui demandait sa parole de ne point s'excuser quand il le redemanderait.

En effet, dès que Louvois fut mort, il lui écrivit de revenir prendre sa place comme ministre d'État; et quand M. de Croissy mourut à son tour, M. de

[1] On lit dans madame de Sévigné : « Un certain homme (Louvois) avait donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir; mais on bat les buissons et les autres prennent les oiseaux. » (Lettre du 8 décembre 1679.)

Digitized by Google

Torcy, son fils, qui avait épousé la fille de M. de Pomponne, eut la charge des affaires étrangères, dont son beau-père eut la véritable direction, avec la mission de former M. de Torcy à son école[1].

Le caractère des personnages qui de cette sorte composèrent ce qu'on pouvait appeler le gouvernement, et l'application à ne mettre dans les autres charges que des personnes qui leur ressemblassent, indiquent assez, à ne considérer les choses que d'un point de vue général, dans quel esprit le gouvernement fut désormais conduit; esprit de justice, de modération, de religion et de morale. Personne ne domina dans ce conseil; le génie de Colbert et de Louvois en avait, il est vrai, disparu; mais la probité, la sagesse, la piété, la capacité même y abondaient. Personne n'exerçait non plus sur le roi l'ascendant qu'avaient exercé les deux grands ministres. Mais se dévouant au travail avec plus d'assiduité encore que par le passé[2], tout roula en réalité sur lui. Outre la conduite et les détails de la guerre, et bien qu'il y

[1] « Le roi a réglé que M. de Pomponne donnera audience aux ministres étrangers, M. de Torcy présent. Ce sera M. de Torcy qui fera les dépêches, et M. de Pomponne rapportera au conseil toutes les affaires étrangères, et mettra par apostille ce qu'on aura résolu de répondre aux dépêches des ministres du roi dans les pays étrangers. » (Dangeau, 29 juillet 1696.)

[2] « Le roi tient présentement des conseils d'État l'après-dîner,

fût en partie absorbé, il ne laissa pas languir les affaires de l'intérieur; des actes administratifs importants en font foi; modifié par l'âge, la réflexion, la religion même, il imprima à son gouvernement le cachet dont il voulait que désormais il fût marqué : la modération dans la force. C'est là en effet ce qui caractérise cette seconde partie du règne. Tel est l'ensemble, souvent mal apprécié, que présente cette période moins remplie de conquêtes, de créations et de merveilles, moins bruyante et moins enivrante que celle qui avait précédé, mais grave, religieuse, morale, toujours imposante et glorieuse par l'aspect de la cour, le mouvement des esprits, la gloire soutenue des armes, et maintenant à sa hauteur le règne qui fait le plus d'honneur à notre histoire. Nous continuerons à en raconter les principaux événements; mais nous allons voir un peu plus en détail ce qu'on doit penser du rôle qu'a joué madame de Maintenon durant cette même époque.

outre ceux qu'il tient le matin. » (Dangeau, 28 octobre 1691.) — « Depuis la mort de M. de Louvois, le roi travaille trois ou quatre heures de plus qu'il ne travaillait; il écrit beaucoup de choses de sa main. » (Jeudi, 6 novembre 1691.)— « Le soir il y eut appartement, où le roi n'alla point. Il travaille plus que jamais avec ses ministres. » (29 décembre 1691.)

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

379548

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT-CYR. — 1686.

Origine de Saint-Cyr. — Madame de Maintenon fait élever quelques enfants chez une religieuse ursuline nommée madame de Brinon. — Elle établit madame de Brinon à Rueil. — Elle y va souvent. — Translation de l'établissement de Rueil à Noisy. — Visite du roi à Noisy. — Projet de la fondation de Saint-Cyr. — But et conditions de la fondation. — Deux cent cinquante demoiselles nobles et pauvres y seront élevées gratuitement depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de vingt. — Madame de Maintenon s'en occupe activement. — Noviciat de douze elèves de Noisy qui se destinent à être dames de Saint-Louis à Saint-Cyr. — Elles font des vœux simples. — Édit d'érection. — Dotation de Saint-Cyr. — Réunion de la meuse abbatiale de Saint Denis. — Bref du pape adressé à cette occasion à madame de Maintenon. — Madame de Brinon nommée à vie supérieure de Saint-Cyr. — Nombreux placets adressés au roi pour obtenir des places à Saint-Cyr. — Translation de l'établissement de Noisy à Saint-Cyr. — Première visite du roi. — Quelques dissentiments s'élèvent entre ma-

Digitized by Google

dame de Maintenon et madame de Brinon. — Madame de Brinon quitte Saint-Cyr. — Elle se retire à l'abbaye de Maubuisson. — Elle devient l'intermédiaire de la correspondance entre Leibnitz et Bossuet sur le projet de réunion des catholiques et des protestants. — Madame de Loubert est élue supérieure. — Madame de Maintenon dirige en réalité l'établissement et s'y consacre tout entière. — Elle n'en veut point faire un couvent, mais un établissement consacré à l'éducation laïque des demoiselles nobles, voulant qu'elles soient élevées pour la famille et pour le monde. — Innovation intelligente dans l'éducation des femmes. — Le but n'est pas atteint du premier coup; on penche trop d'abord du côté mondain. — Représentation d'*Esther* et d'*Athalie*. — Dissipation que cet amusement cause dans la maison, et qui met à jour les défauts qui s'étaient glissés dans ce genre d'éducation. — Nécessité d'une réforme. — Les dames font des vœux absolus sous la règle de Saint-Augustin. — Nouveau noviciat dirigé par la mère Priolo, supérieure des religieuses de la Visitation de Chaillot. — Cérémonie des nouveaux vœux. — L'abbé Tiberge prononce le discours. — Visite du roi. — Madame de Maintenon s'applique à former dans les dames de Saint-Louis de très-bonnes maîtresses et de parfaites religieuses. — Son talent pour la direction. — *Esprit de l'institut*. — Sermon prononcé par Fénelon. — Recueil des lettres et des avis de madame de Maintenon conservé à Saint-Cyr. — Sujets d'élite parmi les religieuses : madame de Loubert, madame du Pérou, madame de Glapion. — Lettres de madame de Maintenon à cette dernière. — Mais les dames n'étaient que l'instrument de l'institution; le vrai but, c'était l'éducation des demoiselles. — Soins que madame de Maintenon en prend. — Principes de cette éducation. — Billets du roi conservés à Saint-Cyr. — Il y va souvent. — La duchesse de Bourgogne y est élevée en partie. — Le quiétisme à Saint-Cyr. — Il se personnifie dans madame de La

Maisonfort. — Caractère de cette dame et tendresse de madame de Maintenon pour elle. — Elle introduit madame Guyon, sa parente, auprès de madame de Maintenon et dans le couvent. — Progrès du quiétisme. — L'évêque de Chartres intervient. Madame Guyon est éloignée, et ses livres défendus. — Conférence de Bossuet sur la fausse spiritualité. — Sa controverse particulière avec madame de La Maisonfort. — Le roi ordonne que madame de La Maisonfort, madame du Tour et madame de Montaigle sortent de Saint-Cyr. — Lettre et visite du roi. — Il craint de voir se renouveler la résistance des religieuses de Port-Royal. — Le quiétisme disparaît de Saint-Cyr. — C'est à Saint-Cyr que se retire madame de Maintenon après la mort du roi, et qu'elle y meurt. — Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, la famille royale visite fréquemment Saint-Cyr. — Visite d'Horace Walpole en 1769. — Anniversaire de la fondation en 1786. — Lettre du chevalier de Boufflers. — Suppression de la maison de Saint-Cyr en 1792. — Lettre de Bonaparte pour redemander sa sœur. — Dispersion des dames et des élèves. — La tombe de madame de Maintenon est indignement violée.

CHAPITRE II.

LA FAMILLE ROYALE ET MADAME DE MAINTENON. — 1686-1697.

Composition de la famille royale. — Caractère de Monsieur. — Son genre de vie. — Ses sentiments à l'égard de madame de Maintenon. — Caractère de Madame. — Elle déteste madame de Maintenon. — Ses injustes motifs. — Mal qu'elle dit d'elle dans ses lettres. — Scène entre madame de Maintenon et Madame. — Promesses d'amitié que lui fait Madame. — Billets de Madame à madame de Maintenon. — Manière dont elle s'exprime dans une visite qu'elle lui fait à Saint-Cyr, après

Digitized by Google

la mort du roi.—Monseigneur le Dauphin.—On l'appelle Monseigneur tout court. — Son éducation. — Dureté avec laquelle l'élève M. de Montausier. — Son caractère.—Le roi le fait entrer dans tous les conseils; cependant monseigneur prend peu de part aux affaires. — Mémoires de Louis XIV écrits pour lui. — Son mariage avec la princesse de Bavière. — Son genre de vie. — Sa liaison avec la princesse de Conti, sa sœur. — Visite de la cour à madame de La Vallière au couvent des Carmélites au moment du mariage de la princesse de Conti. — Lien qui existait entre la société mondaine et la société du cloître. — Genre de vie de madame la Dauphine. — Ses sentiments à l'égard de madame de Maintenon. — Sa maladie et sa mort. — Sentiments de la princesse de Conti à l'égard de madame de Maintenon. — M. le Dauphin se lie chez elle avec mademoiselle Choin, sa demoiselle d'honneur. — Intrigues de madeselle Choin avec M. de Clermont. — Mademoiselle Choin quitte la princesse de Conti. — M. le Dauphin a probablement épousé mademoiselle Choin en secret. — Sa lettre à madame de Maintenon à ce sujet. — Ses sentiments pour madame de Maintenon. — La grande *Mademoiselle*. — Son caractère. — Sa passion pour M. de Lauzun. — Caractère et aventures de celui-ci. — Le roi consent d'abord et s'oppose ensuite à leur mariage. — Emprisonnement de Lauzun. — Désespoir de *Mademoiselle*. — Elle fait le duc du Maine son héritier. — Madame de Maintenon a été étrangère à la négociation de cette affaire. — Lauzun sort de prison. — Lauzun a probablement épousé *Mademoiselle* en secret. — Il ne la rend pas heureuse. — Mort de *Mademoiselle*.— Elle n'avait avec madame de Maintenon que des rapports de bienveillance et de politesse.—Ses goûts littéraires.—Le grand Condé. — Sa retraite à Chantilly. — Magnificence, fêtes et occupations littéraires de Chantilly. — La magnificence et les fêtes de Chantilly se continuent sous M. le Prince, fils du grand Condé. — Le

Digitized by Google

roi faisait des voyages et des séjours à Chantilly. — Madame de Maintenon l'y accompagnait. — Elle s'y établissait de suite comme à Versailles, Fontainebleau, Compiègne, etc., et le roi venait aux mêmes heures chez elle. — Sentiments de M. le Prince à l'égard de madame de Maintenon. — M. le Duc, petit-fils du grand Condé, épouse en 1685 mademoiselle de Nantes, fille du roi et de madame de Montespan, et que madame de Maintenon avait élevée. — Son portrait. — Ses agréments, son esprit. — Madame de Maintenon se trouve en présence de deux générations distinctes dans la famille royale et à la cour. — Légèreté de madame la Duchesse. — Réprimandes de madame de Maintenon. — Madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, se lie d'amitié avec madame la Duchesse, malgré les avis de sa tante. — Elle est éloignée momentanément de la cour. — Passion du second prince de Conti pour madame la Duchesse. — Portrait du prince de Conti. — Les princes de Conti demandent à aller servir en Hongrie contre les Turcs. — Lettres interceptées. — Madame de Maintenon réprimande la princesse de Conti de la part du roi. — Exil de plusieurs jeunes seigneurs. — Disgrâce des princes de Conti. — Mort du premier. — Le roi pardonne au second. — Il avait épousé, en 1688, mademoiselle de Bourbon, sœur de M. le Duc. — On s'occupe du mariage du duc du Maine avec mademoiselle de Charolais, autre sœur de M. le Duc. — Observations sur les mariages des enfants légitimés du roi avec des membres de la famille. — Côté blâmable du règne de Louis XIV. — Réflexions à ce sujet. — Le roi avait songé d'abord à faire épouser à ses fils naturels des particulières. — Empressement des princes de Condé à obtenir ces mariages pour leur maison. — Quelle part y a eue madame de Maintenon. — Mariage du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, fille du roi et de madame de Montespan. — Opposition de Madame. — Cérémonie du mariage. — Ma-

dame de Maintenon eut-elle une influence particulière sur la résolution de ce mariage? — Billet de la nouvelle duchesse de Chartres à madame de Maintenon. — Mariage du duc du Maine avec mademoiselle de Charolais, troisième fille de M. le Prince et sœur de M. le Duc. — Satisfaction de madame de Maintenon. — Cérémonies du mariage. — Brouilleries et espièglerie des *princesses*. — On appelle ainsi les trois filles du roi : la princesse de Conti, madame la Duchesse et la duchesse de Chartres. — La duchesse du Maine vit à part. — Rang donné par déclaration du roi aux princes légitimés immédiatement après les princes du sang et avant les pairs du royaume. — Les deux Vendôme. — Ensemble de la famille royale. — Position de madame de Maintenon au milieu d'elle.

CHAPITRE III.

ETAT DE LA COUR. — 1686-1697.

Ensemble de la cour. — Vie journalière à Versailles. — Tout se concentrait à la cour. — Toute la famille royale habitait Versailles et quittait peu le roi. — On venait à l'*appartement* sans être invité. — Parvenus de cour. — Ce qu'était Langlée. — Dans les grands bals en masque à Versailles, on laissait entrer, à une certaine heure, tout le public qui se présentait. — Voyages à Marly. — Madame de Maintenon y était plus mêlée au monde. — On n'avait pas besoin d'être en uniforme pour paraître à la cour. — Le jeu. — Les loteries. — L'étiquette. — Toute société élégante et polie a besoin d'une cour. — A cette vie de représentation et de plaisirs se joignait le sérieux d'un grand et actif gouvernement. — Célébrités qui se rencontraient dans les salons de Versailles. — Louis XIV à son âge mûr. — Emploi de sa journée. — Genre de vie des princes. — Madame de Maintenon vivait à part. — Elle s'était ménagé un

cercle particulier. — Groupe de dames appelées *les familières* de madame de Maintenon. — Madame de Montchevreuil. — Madame d'Heudicourt. — Madame de Saint-Géran. — Madame de Dangeau. — Madame de Maintenon n'en était pas moins recherchée par beaucoup de monde. — Elle s'en plaint à madame de Brinon. — Madame de Maintenon est tout à fait établie dans sa nouvelle existence. — Son portrait par Mignard. — Autre portrait d'elle par Ferdinand. — Conservation de sa beauté.—Son esprit et son caractère ne changent pas. — Les hasards de sa vie l'avaient préparée au rôle auquel elle était appelée. — A quelle époque la faveur de madame de Montespan commença publiquement à décroître. — Changement de son appartement — Le roi lui refuse de l'accompagner à Baréges. — Le roi se décide à se faire faire l'opération de la fistule. — Madame de Maintenon et Louvois sont seuls dans le secret. — Ce secret attire à madame de Maintenon des tracasseries. — Son inquiétude et sa sensibilité au moment de l'opération. — Sang-froid et fermeté de Louis XIV. — Toute la France s'émeut à cette nouvelle. — Joie générale quand on connut la guérison du roi. — Il vient dîner à l'hôtel de ville et parcourt la capitale, aux acclamations publiques. — Madame de Montespan vient à Paris, sur la nouvelle de l'opération. — On lui refuse l'entrée de la chambre du roi. — Lettre que lui écrit à ce sujet madame de Maintenon, de la part du roi. — Singulière position du roi, de madame de Maintenon et de madame de Montespan. — Celle-ci commence à faire de fréquentes absences de la cour. — Elle se retire définitivement en 1691. — Elle habite une moitié de l'année à Saint-Joseph, et l'autre moitié à l'abbaye de Fontevrault. — Le roi donne son appartement au duc du Maine. — Madame de Montespan n'eut point à se plaindre de Madame de Maintenon. — Elles restèrent en bons termes. — Lettres de madame de Montespan à la maréchale de Noailles au sujet de madame de Maintenon

Digitized by Google

— Madame de Montespan s'adonne entièrement à la piété. — Sa pénitence. — Ses charités. — Ses macérations. — Elle meurt aux eaux de Bourbon le 27 mai 1707.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DE LA COUR. — 1686-1697.
(*Suite.*)

On est injuste dans la division qu'on fait ordinairement du règne de Louis XIV en deux parties inégales. — Ce règne se divise réellement en trois parties. — On a également tort de rattacher exclusivement le souvenir de madame de Maintenon à la dernière partie qui fut la moins heureuse. — Il s'agit de restituer à l'époque du milieu du règne son vrai caractère, représenté à la cour, sous le rapport littéraire, moral et politique. — Mouvement des esprits dans cette période. — Les grands génies littéraires existent encore pour la plupart. — Célébrités du deuxième rang. — Vive et longue discussion à l'Académie et dans la société sur les anciens et les modernes. — Travaux remarquables de l'abbé Fleury, — de Mabillon, — de Malebranche, — de Domat. — Dictionnaire de l'Académie française. — Réorganisation de l'Académie des sciences. — Constitution définitive de l'Académie des inscriptions. — Artistes célèbres. — Louis XIV les protége et les aime. — Ses rapports familiers avec La Quintinie et Le Nôtre. — *Histoire des variations*, publiée par Bossuet. — Son sermon sur l'unité de l'Église. — Remarquable mouvement d'esprit en tout genre. — C'est au milieu de ce mouvement d'esprit que vivait madame de Maintenon. — Aspect imposant et intéressant de la cour, ou toutes les illustrations se rencontraient sans se confondre. — Avantages que les hommes de lettres trouvent à

Digitized by Google

fréquenter le grand monde. — Ce mélange existait dans le XVIIe siècle. — La Fontaine pris pour exemple. — Ses habitudes chez Fouquet, — chez la duchesse de Bouillon, — chez la duchesse d'Orléans, — chez mesdames de Thianges et de Montespan, — chez madame de La Fayette, — chez madame de La Sablière, — chez les princes de Conti et de Vendôme, — chez la princesse donairière de Conti. — Les lettres étaient très-honorées sous le règne de Louis XIV. — Elles ne manquaient ni de dignité ni de liberté. — Citations de Molière, — de Racine, — de La Fontaine, — de Bossuet, — de Boileau, — de La Bruyère, — de Fénelon. — La véritable grandeur littéraire du XVIIe siècle existait-elle avant que Louis XIV régnât? — Examen de cette question. — Quoi qu'il en soit, le grand siècle, durant l'époque à laquelle ce chapitre est consacré, était encore debout tout entier.

Il avait même acquis un degré de maturité et de moralité qui le fait paraître parvenu à son point le plus accompli. — La cour change avec le roi. — La bonne conduite devient générale. — Il y a des exceptions. — La vérité des mœurs générales se peint dans le roman et le théâtre. — Les deux traits principaux des mœurs de l'époque décrite dans ce chapitre sont la gravité et l'ascendant du sentiment religieux. — C'était là le penchant naturel du siècle entier. — Il y avait moins d'hypocrisie qu'on ne l'a dit. — Tartufe avait été mis sur la scène bien avant que madame de Maintenon fût à Versailles. — Si dès ce temps-là il y avait des hypocrites, c'est qu'il y avait aussi des vertus. — La cour, quoique généralement religieuse, n'était ni morne ni triste.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y eût aucune ombre au tableau, ni quant à la cour, ni quant à la personne du roi, ni quant à son gouvernement. — Si l'on décomposait celui-ci, on en trouverait les côtés faibles. — Ils étaient la conséquence de la concentration de tous les pouvoirs en une seule main. — Cet

Digitized by Google

état de choses avait sa racine dans le passé. — Causes de l'établissement de la monarchie absolue en France. — C'est à la monarchie que la France a dû la formation de son territoire et l'organisation de son gouvernement. — Moyens par lesquels elle y parvient. — Ses conquêtes sur l'aristocratie, le clergé, le tiers état. — Elle créa successivement l'administration. — Après les guerres civiles religieuses, la France se jeta plus que jamais dans les bras de la monarchie. — États de 1614. — Le système monarchique parvenu à son apogée sous Louis XIV. — Il y met la dernière main par ses conquêtes et ses créations administratives. — A-t-il jamais prononcé ce mot : *l'État, c'est moi!* — Preuves du contraire. — Ce mot lui restera néanmoins parce qu'il est dans la vérité, en le prenant dans son bon sens. — Sa fierté de caractère et l'idée qu'il avait de sa grandeur. — Il y avait en lui l'orgueil de la royauté plus que l'orgueil de l'homme. — Passage de ses Mémoires à ce sujet. — A l'époque à laquelle ce chapitre est consacré, et où madame de Maintenon était fixée auprès du roi, un nouvel esprit politique dirigeait les affaires. — Le nouveau ministère en était une assez juste expression. — Mort de Louvois. — Il se croyait au moment d'être disgracié. — Madame de Maintenon n'avait pas travaillé à sa disgrâce; mais elle était en général d'une opinion opposée à la sienne en politique. — Son père Le Tellier, chancelier, était mort en 1685. — Mort de Seignelay. — Retraite de Le Tellier. — Nouveaux ministres : Boucherat, chancelier. — Barbezieux, fils de Louvois, secrétaire d'État de la guerre; plaintes et bontés du roi à son égard. — Louis XIV est réellement son propre ministre de la guerre. — Pontchartrain contrôleur général et secrétaire d'État de la marine — Liaison de madame de Maintenon avec lui et sa femme. — — M. de Croissy puis M. de Torcy, son fils, secrétaires d'État des affaires étrangères. — La monarchie élevait sans cesse les hommes du tiers état aux postes les plus importants. — C'était

Digitized by Google

un système chez Louis XIV. — M. de Beauvillier, chef du conseil des finances. — Sa vertu. — Il accompagne Monseigneur au siége de Philippsbourg. — Il est nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne. — M. de Pomponne, ancien secrétaire d'État des affaires étrangères, rentre dans le conseil. — Le caractère de ces personnages et les autres choix indiquent dans quel esprit les affaires étaient conduites ; esprit de justice, de modération, de religion et de morale. — Louis XIV voulait que désormais son gouvernement eût pour caractère principal la modération dans la force.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

37548

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

Digitized by Google

ERRATA.

On a omis par erreur de mentionner en note :

Page 577 : un article de M. Loudun, sur le château d'Oiron, inséré dans *le Correspondant*, livraison du 25 decembre 1854.

— 653 : un rapport de M. Mignet à l'Académie des sciences morales et politiques (séances des 24 et 31 juillet 1854), sur la question mise au concours : *De la formation de l'administration monarchique depuis Philippe Auguste jusqu'à Louis XIV.*

— 663 : *les Fondateurs de l'unité française*, par M. le comte de Carné.

5830 738

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

B.12.1.16

BNCF.

CESARE TARTAGLI & FIGLIO
Legatoria di Libri

Digitized by Google